
378.44 U-P232C L495 c.1
Lefranc, A. (Abel), 1863-19
Histoire du Coll ge de Fran
R.W.B. JACKSON LIBRARY
OISE CIR
3 0005 02004 5921



HISTOIRE

DU

COLLÈGE DE FRANCE

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Jeunesse de Calvin. 1 vol. gr. in-8°. Paris. Fischbacher, 1888.

Ouvrage couronné par l'Académie française. Prix Thiers de 1889.

Histoire de la ville de Noyon et de ses institutions jusqu'à la fin du XIIIe siècle. 1 vol. gr. in-8° (Fait partie de la Bibliothèque de l'École des Hautes Études, fascicule 75e. Paris, 1888).

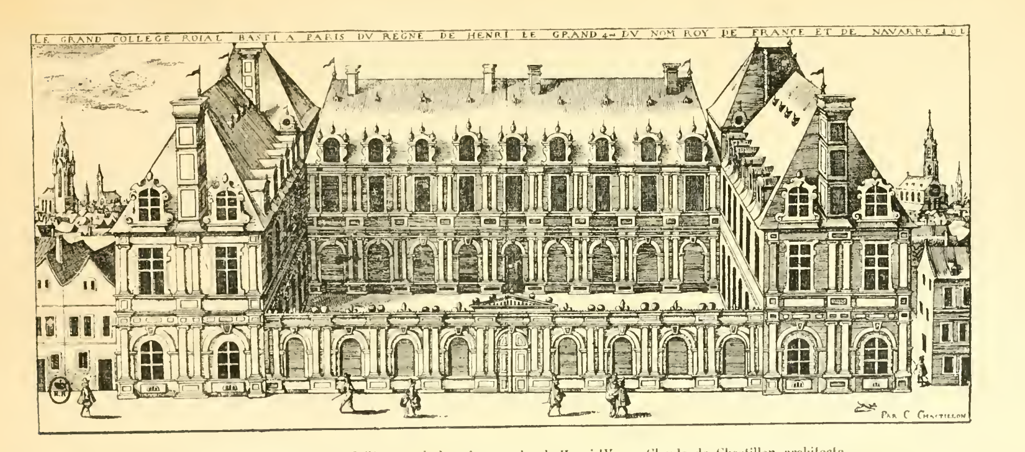
Ouvrage couronné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Concours La Fons-Mélicoq de 1890.

Notes sur l'enseignement de l'histoire dans les Universités de Leipzig et de Berlin. Gr. in-8° (Extrait de la *Revue internationale de l'enseignement*, 15 mars 1888).

Un règlement intérieur de Léproserie au XIIIe siècle. Gr. in-8° (Extrait des *Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin*. 4e série, tome VIII).

La détention de Guillaume Postel au prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Gr. in 8° (Extrait de l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, t. XXVIII, année 1891).

2499-92. — Corbeil. Imprimerie Crété.



Projet pour la construction du Collège royal, dressé par ordre de Henri IV par Claude de Chastillon, architecte, d'après le recueil de cet artiste intitulé : *la Topographie française* (Planche 8).

HISTOIRE

DU

COLLÈGE DE FRANCE

DEPUIS SES ORIGINES

JUSQU'A LA FIN DU PREMIER EMPIRE

PAR

ABEL LEFRANC

ARCHIVISTE AUX ARCHIVES NATIONALES

LAURÉAT DE L'INSTITUT

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C[ie]

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1893

PRÉFACE

La fondation du Collège de France constitue assurément l'un des épisodes les plus caractéristiques de l'histoire de la Renaissance dans notre pays. Aucune autre création n'a, depuis le XVIe siècle, amené des résultats plus décisifs en ce qui touche les progrès de la haute culture. C'est dire que ce glorieux événement a exercé sur la marche de la civilisation française une action immédiate et profonde. La liberté s'est trouvée conquise du même coup dans le domaine de la pensée et dans celui de l'enseignement public. On peut même affirmer que l'émancipation intellectuelle, la plus précieuse de celles dont s'enorgueillisse le monde moderne, date vraiment de ce moment. Les destinées de l'institution fondée par François Ier n'appartiennent donc pas seulement à l'histoire de l'instruction publique, elles intéressent encore, à beaucoup d'égards, l'histoire générale de la science et celle des idées. Comme le disait naguère l'un des maîtres qui ont le plus honoré l'établissement, « le Collège de France répond à des besoins qui tiennent si profondément au progrès de l'esprit humain, que la manière plus ou moins fidèle dont il remplit sa mission peut être prise comme mesure du développement scientifique à un moment donné. Les époques où le Collège de France a compté dans son sein les chefs du mouvement intellectuel ont été les époques fécondes en grands résultats ; les moments où le Collège de France, transformé en succursale des établissements ordinaires, n'a fait que répéter les doctrines reçues sans poursuivre aucune méthode

nouvelle, ont été des temps de décadence scientifique[1]. »

Mais il est un autre caractère de cette histoire, qui ne pouvait être aperçu avant que l'on eût entrepris de l'étudier dans son ensemble, c'est son admirable unité. A aucune époque, même aux temps qui paraissaient jusqu'à présent les plus obscurs de son existence, le Collège ne s'est montré oublieux de ses devoirs ni infidèle à sa mission. Chaque fois que des abus par trop manifestes mirent en péril son fonctionnement régulier ou tendirent à diminuer son prestige, il s'est toujours rencontré dans son sein des hommes honnêtes et éclairés qui luttèrent avec énergie pour le maintien des principes et des prérogatives qui avaient assuré son indépendance et sa grandeur. C'est là une particularité que notre ouvrage mettra en lumière, à plus d'une reprise. On comprendra dès lors qu'un même esprit ait pu inspirer ce livre d'un bout à l'autre : son unité n'est pas factice, elle ressort des faits eux-mêmes et des traditions gardées, pendant trois siècles, avec un soin jaloux, par l'antique corporation.

Il y a de longues années que d'éminents érudits, séduits par l'ampleur et par le singulier relief de ce sujet, ont fait valoir en termes éloquents la nécessité qu'il y avait de le traiter d'une façon détaillée. Déjà en 1846, le savant biographe de Guillaume Budé, M. Rebitté, insistait sur cette lacune de notre histoire nationale. « Il est fâcheux, disait-il, que les historiens, tous les historiens sans exception, aient pris et donné l'affaire du Collège de France comme une chose où il n'y avait plus rien à ajouter dès qu'on avait dit que François Ier a fondé le Collège de France... et cependant, quand on y regarde de près, toute cette affaire des professeurs royaux est bien obscure. Personne ne s'est occupé de l'éclaircir. » L'historien de Ramus, M. Waddington, s'est préoccupé à son tour, mais à un point de vue différent, d'attirer l'attention du monde savant sur la haute portée de cette histoire : « Ce fut assurément une grande pensée que celle de créer, en dehors des vues étroites et des traditions surannées du corps enseignant, un établissement libre, destiné à recueillir et à propager

1. Ernest Renan, *Questions contemporaines*, p. 142.

toutes les sciences, tous les progrès, toutes les découvertes, et dont l'histoire pût être en quelque sorte celle de l'esprit humain lui-même. François Ier, on doit le reconnaître, a bien mérité des lettres et de la philosophie en exécutant un si beau dessein. Mais après lui, qu'est devenue l'institution qui devait réaliser de telles espérances ? » Depuis le temps où écrivaient ces deux biographes, depuis le temps où Michelet s'écriait, parlant du Collège de France : « Glorieuse école qui attend encore son histoire ! » l'étude des origines et du développement du célèbre établissement n'a pas progressé d'un pas. J'ai pensé qu'un ensemble de questions si attrayantes, dont plusieurs touchent à ce qu'il y eut à la fois de plus noble et de plus hardi dans l'œuvre de la Renaissance française, méritait qu'on s'y appliquât. J'ai essayé tout d'abord de résoudre les problèmes nombreux et délicats qui se posent à propos de la fondation. C'est tout un chapitre — et non le moins attrayant — de l'histoire de l'humanisme que j'ai dû tenter d'écrire. D'autre part, pour faire bien comprendre la véritable portée de la révolution pédagogique qui s'est accomplie sous le règne de François Ier, grâce à la création des lecteurs royaux, il m'a paru nécessaire de remonter plus haut et de reconstituer l'histoire de l'enseignement des langues anciennes pendant les siècles qui ont précédé. Ce sujet, qui jusqu'à présent n'avait point encore été traité dans son ensemble, méritait d'être étudié avec un certain développement. L'institution une fois réalisée, j'en ai suivi les destinées durant trois siècles, présentant le tableau détaillé tant des événements d'ordre général auxquels elle s'est trouvée mêlée pendant ce long intervalle, que de ceux, parfois singulièrement significatifs, qui se sont déroulés dans son enceinte. Si, comme il était naturel, le XVIe siècle tient dans cet exposé une place considérable, les périodes postérieures n'ont pas été étudiées avec moins de scrupule. La fin de l'ancien régime, la Révolution et le premier empire ont fourni la matière de développements étendus, puisés presque tout entiers à des sources inédites, et qui expliquent le rôle magnifique dévolu au Collège de France, pendant le cours de ce siècle, dans le mouvement

scientifique de notre pays. Notre récit proprement dit s'arrête, comme il convient, au seuil de l'histoire contemporaine, mais nous avons pris soin de donner, dans un appendice spécial, tous les renseignements essentiels sur les annales du Collège depuis la Restauration jusqu'à l'époque actuelle. La nomenclature des créations et des transformations de chaires a été également arrêtée à l'année 1892. On s'est efforcé de dégager, dans la conclusion, les changements subis à notre époque par le vieil établissement, de définir son action, et d'indiquer la place qui lui a été assignée dans notre système moderne d'enseignement public. On peut donc dire, si l'on tient compte de la réserve qu'il était nécessaire de garder à l'égard des hommes et des choses de cette époque, que l'on trouvera, dans les pages qui suivent, l'histoire de la maison de la place de Cambrai depuis ses origines les plus lointaines jusqu'à l'heure présente. J'ai cru devoir faire une place particulière, dans les *Pièces justificatives*, aux documents relatifs à la période de la Renaissance, en raison de l'intérêt général qu'ils présentent pour l'histoire des lettres. Je n'ai pas craint non plus de multiplier les *Appendices*. C'est la seule manière de discuter, avec tout le développement voulu, beaucoup de questions importantes qui, traitées dans le cours même du récit, risqueraient de l'alourdir. La liste des professeurs qui termine le volume fournit les noms des titulaires depuis 1530 jusqu'à 1892. C'est la première de ce genre qui ait été constituée [1].

Les sources de ce travail ont été nombreuses et variées. Elles se trouvaient fort dispersées, aucun fonds particulier de documents n'ayant été conservé touchant le Collège de France [2]. On a dû recourir à des sources imprimées et manuscrites de nature très diverse. Nous les avons au fur et à mesure indiquées en note : il est donc superflu de les énumérer ici. La Bibliothèque et les Archives nationales renfermaient en somme les principaux éléments de nos

1. On trouvera, dans la notice qui précède cette liste, toutes les explications nécessaires sur la manière dont elle a été formée.

2. Voir sur cette question l'appendice N, intitulé *les Archives du Collège de France.*

recherches. Il s'est rencontré sur un certain nombre de questions et d'événements une quantité si considérable de pièces inédites, que des chapitres entiers ont pu être composés à l'aide des données fournies par ces documents.

Si les érudits modernes ont affirmé d'un commun accord que l'histoire du Collège de France restait encore tout entière à écrire, il n'en est pas moins vrai que plusieurs écrivains, appartenant à des époques fort différentes, s'étaient déjà préoccupés de traiter un sujet dont on reconnaissait depuis longtemps l'importance et l'attrait. Nous devons rendre hommage aux travaux de ces devanciers, encore qu'ils n'aient pas été rédigés avec toute la critique et l'exactitude que nous exigeons aujourd'hui des travaux de ce genre. A vrai dire, la plupart de ces auteurs ont méconnu ou négligé le côté général des annales de l'établissement. Ils se sont appliqués presque exclusivement à mettre en lumière le côté biographique ou anecdotique, faisant porter leurs recherches sur la vie et les œuvres des professeurs et laissant dans l'ombre l'institution elle-même. Le plus ancien en date de ces travaux est l'opuscule de Guillaume Duval, paru en 1644; cet essai[1], dans lequel l'art et la méthode font complètement défaut, n'est qu'un recueil indigeste, rempli d'inexactitudes et de contradictions. Il n'y a pas à y insister. Plus d'un siècle après, un fécond historiographe, l'abbé Goujet, chanoine de Saint-Jacques-l'Hôpital, entreprit un ouvrage plus vaste et mieux informé, dans lequel il se préoccupa surtout de présenter la biographie sommaire des professeurs et de dresser le catalogue de leurs publications. Le *Mémoire historique et littéraire sur le Collège royal de France* de cet auteur, paru en 1758[2], se composait de deux parties, la première, relati-

1. En voici le titre exact : *Le collège royal de France, ou institution, establissement et catalogue des lecteurs et professeurs ordinaires du Roy, fondez à Paris par le grand roy François Ier, père des lettres, et autres roys ses sucesseurs, jusques à Louys XIV, Dieudonné.* (Dédié à Me Nicolas de Bailleul, président au Parlement de Paris. A Paris, chez Macé Bovillette, aux Escholes du roy, devant Sainct-Jean de Latran, MDCXLIV.)

2. A Paris, chez Lottin aîné; il parut, la même année, deux éditions différentes de l'ouvrage : l'une dans le format in-12, en trois tomes, c'est celle que nous avons employée pour nos citations; l'autre, in-4°, en un seul volume. Le Collège de France possède dans sa bibliothèque

vement peu étendue, consacrée à un exposé rapide des destinées de la fondation, la seconde réservée aux notices relatives aux professeurs. La partie générale offre une valeur médiocre: elle est particulièrement insuffisante et erronée pour tout ce qui concerne le XVIe siècle. On s'étonne même que l'habile compilateur à qui l'on doit la *Bibliothèque française* n'ait pas composé quelque chose de plus exact et de plus scientifique. Les pages relatives au règne de François Ier sont dépourvues de toute autorité. La partie biographique est sensiblement supérieure à la première ; l'auteur se retrouvait ici sur son terrain. Néanmoins il faut reconnaître qu'elle a été rédigée avec peu d'ordre et de soin et que les renseignements qui s'y rencontrent demandent à être contrôlés de très près. Les écrivains qui ont eu l'occasion d'apprécier l'œuvre de l'abbé Goujet l'ont jugée en général avec une extrême sévérité [1]. Tous ou presque tous lui ont dénié toute valeur. Nous pensons, après examen, que, pour ce qui concerne les notices individuelles, les reproches si multiples et si graves qui lui ont été adressés sont empreints de quelque exagération. Les matériaux groupés par l'auteur du *Mémoire historique* pourront servir quelque jour à constituer le recueil biographique, critique et détaillé qui reste à établir pour l'ensemble des titulaires du Collège : galerie attachante et variée s'il en fut. Nous croyons savoir qu'un des professeurs actuels, M. J. Flach, prépare les éléments de ce grand travail, qui donnera une idée précise et complète de l'œuvre proprement scientifique accomplie par le Collège. On pourra alors se rendre compte du résultat total de tant d'efforts individuels réalisés dans toutes les branches des connaissances humaines. Ce glorieux inventaire permettra d'apprécier combien l'effort collectif a été puissant et fécond.

Nous n'avons pas à mentionner ici un certain nombre de mémoires ou d'opuscules de peu d'étendue, publications de

un exemplaire de cette édition pourvu d'annotations et d'additions manuscrites.

1. En particulier, M. Waddington, dans son ouvrage, *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions*, p. 330, et M. Sédillot dans l'étude dont il va être question. p. 1.

circonstance, qui n'ont traité qu'accessoirement de l'histoire du Collège, pas plus que les discours d'ouverture dont les auteurs ont tenté de présenter une esquisse d'ensemble des destinées de l'institution[1]. On les trouvera cités en leur place. Le seul travail important que le XIXe siècle ait vu paraître sur notre sujet est celui de M. L.-Am. Sédillot, ancien secrétaire du Collège; il est intitulé : *les Professeurs de mathématiques et de physique générale au Collège de France*, avec des notes de B. Boncompagni[2]. Ce mémoire, d'un caractère surtout bibliographique, renferme d'utiles renseignements sur les professeurs du Collège dans les deux ordres de connaissances indiqués par le titre. Il s'y trouve également des données générales sur les annales de l'établissement : mais ces données, très succinctes pour tout ce qui a rapport à la période des origines, n'offrent un intérêt sérieux qu'en ce qui touche le côté administratif de l'histoire du Collège. C'est à ce point de vue particulier que nous avons consulté avec profit ce consciencieux travail. Il convient de remarquer que la fondation de François Ier a été, dans la seconde moitié de ce siècle, l'objet d'un certain nombre d'articles remarquables, publiés soit dans des recueils périodiques, à propos d'événements intéressant le Collège ou de personnages lui ayant appartenu, soit dans des dictionnaires ou des répertoires spéciaux. Quelques-uns de ces articles renferment des appréciations et des jugements développés touchant le rôle et l'action de l'institution[3], qui, pour ne point apporter de données nouvelles sur son passé, méritent cependant d'être signalés à cette place. Citons, en première ligne, les pages éloquentes consacrées à diverses reprises par M. Ernest Renan à la maison qui lui fut si

1. Voir notre appendice D.
2. D'abord publiée dans la revue dirigée par ce dernier, le *Bullettino di bibliografia e di storia delle scienze matematiche e fisiche*, t. II et III, en quatre articles, cette étude fut ensuite tirée à part dans le format in-4°.
3. Ces différents articles se trouvent réunis dans le volume intitulé *Questions contemporaines*, p. 106-110 et 137-251. Citons encore parmi les articles de la seconde catégorie celui de M. Charles Tranchant dans le *Dictionnaire d'administration française*, publié sous la direction de M. Block, et celui de M. Compayré dans la *Grande Encyclopédie*.

chère et dont il a défini si magnifiquement la raison d'être et la mission. Je ne puis me rappeler sans une vive émotion les marques de bienveillance et les encouragements dont l'illustre maître m'a honoré, dès le début de ces études[1]. Il n'était pas possible de l'entendre parler des hommes du XVIe siècle, sans se sentir pénétré d'enthousiasme pour les vaillants lutteurs qui vont occuper une si large place dans les pages qui suivent. Personne n'était plus digne que lui de les comprendre et de les aimer. C'est dans l'un de ces entretiens, que j'ai pris il y a quelques années l'idée première de ce travail. Il m'est profondément douloureux aujourd'hui de ne pouvoir en apporter l'hommage au maître qui l'a inspiré.

Je dois adresser en terminant mes plus sincères remerciements aux quelques personnes qui ont bien voulu m'assister de leurs conseils, au cours de ce travail, ou me communiquer d'utiles renseignements. C'est grâce à une bienveillante communication de M. Victor Cherbuliez, de l'Académie française, que j'ai pu avoir connaissance des extraits si curieux de la correspondance de Dupont de Nemours, dont il est question au chapitre VII. Faute de ce texte, l'histoire de la longue querelle de 1772-1773 entre le Collège et l'Université eût manqué de son épisode le plus piquant. MM. A. de Boislisle et Siméon Luce, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, ont eu la bonté de me communiquer plusieurs textes intéressants. Enfin, mon collègue et ami M. Paul Guérin n'a cessé de mettre à mon service son inépuisable obligeance et son érudition si sûre dans toutes les questions relatives à l'histoire administrative du règne de François Ier.

1. M. Renan m'a fait l'honneur d'assister à la conférence que j'ai donnée au cercle Saint-Simon, en mars 1890, sur les origines du Collège de France. Il était très au courant de l'histoire de l'institution et désirait vivement voir se dissiper l'obscurité qui entourait ses origines. C'est, en somme, grâce à ses indications que j'ai entrepris les recherches qui ont servi de point de départ à ce livre. Les premiers résultats en ont été publiés dans la *Revue internationale de l'enseignement* (mai 1890). En octobre et décembre 1891, de nouvelles études sont venues faire suite à la première, dans la même Revue. L'accueil sympathique fait à ces essais m'a conduit à en élargir le cadre.

HISTOIRE

DU

COLLÈGE DE FRANCE

DEPUIS SES ORIGINES JUSQU'A LA FIN DU PREMIER EMPIRE

CHAPITRE I

L'ENSEIGNEMENT DU GREC ET DES LANGUES ORIENTALES PENDANT LE MOYEN AGE ET LA RENAISSANCE, JUSQU'AU COMMENCEMENT DU RÈGNE DE FRANÇOIS Ier (1205-1515).

Fondation d'un collège oriental à Paris au XIIIe siècle. — Protection accordée par les papes à cet établissement. — L'étude du grec et des langues orientales favorisée par l'Église en vue de la propagande religieuse. — L'ordre des frères Prêcheurs et l'Orient. — Les Franciscains. — Idées émises par Roger Bacon, Raimond Lulle et Pierre Dubois au sujet de l'enseignement des langues. — Attitude de l'Université de Paris dans cette question. — Prescriptions du concile de Vienne. — Projet de Philippe de Mézières. — Le grec et les langues orientales dans l'Université aux XIVe et XVe siècles. — La Renaissance des lettres. — Le grec à Paris. — Tiphernas. — Hermonyme de Sparte. — Jean Lascaris. — Aleandro. — Le grec et l'hébreu en Italie au XVe siècle et au commencement du XVIe siècle. — L'enseignement des langues en Allemagne et dans les Pays-Bas durant cette même période.

L'institution des lecteurs royaux, créée par le roi François Ier et devenue plus tard le Collège de France, marque dans l'histoire de l'enseignement une étape

capitale. Cette fondation a été le point de départ d'un changement radical dans les méthodes, en même temps que d'un renouvellement complet des matières enseignées. Les résultats qu'elle a produits ont été décisifs, à tous égards, pour l'avancement de la culture générale. S'il est toutefois un ordre de connaissances qui ait plus particulièrement bénéficié de la révolution pédagogique réalisée en 1530, c'est assurément l'étude des langues, systématiquement négligée et tenue en suspicion pendant toute la durée du moyen âge. Le jour où les professeurs du roi montèrent pour la première fois dans leurs chaires, le grec, l'hébreu et les autres langues orientales obtinrent du même coup le droit de cité qui leur était refusé depuis des siècles.

Ce n'est pas à dire qu'il ne se soit produit avant le règne de François Ier aucune tentative sérieuse en faveur de l'organisation et du développement de ces études, mais ces tentatives, quoique assez nombreuses, n'aboutirent à aucun résultat durable. Du reste, elles ne furent, pour la plupart, nullement désintéressées. Le but que poursuivaient les hommes relativement éclairés qui en furent les promoteurs n'avait rien de scientifique : il était exclusivement religieux. Si du XIIIe au XVIe siècle, plusieurs voix se firent entendre dans la chrétienté qui réclamaient un enseignement régulier du grec et des langues orientales, ce ne fut point avec l'intention d'ouvrir à l'Occident les trésors que recélaient ces littératures. Il s'agissait uniquement de donner les moyens de travailler plus efficacement à la conversion des infidèles et des schismatiques. L'accomplissement de la parole du Christ : *Ite et docete omnes gentes*, fut le seul mobile qui, à une ou deux exceptions près, inspira ces différents essais.

Nous croyons cependant utile d'en esquisser rapidement l'histoire. La transformation réalisée au moment

de la Renaissance, par l'établissement dont ce livre va raconter les destinées, ne saurait être, en effet, bien comprise que si l'on tient compte des projets et des tentatives qui ont annoncé et préparé le nouvel enseignement, durant plusieurs siècles. Nous nous en tiendrons strictement, dans cet exposé, aux faits qui se rapportent à l'histoire générale de l'enseignement des langues dans notre pays, pendant la période du moyen âge, en laissant de côté, pour ne point donner à ce tableau des dimensions exagérées, tout ce qui touche aux études entreprises par des travailleurs isolés. Il n'y aura donc pas lieu d'insister ici sur l'œuvre particulière de savants novateurs et profonds tels que Arnauld de Villeneuve. Raimond de Pegnafort, Robert Grossetête, Richard de Bury, évêque de Durham, et Nicolas de Lyre, le plus grand exégète du moyen âge[1].

Il est certain qu'il existait dès le milieu du XIIIe siècle un collège oriental à Paris. Cet établissement, connu plus tard sous le nom de collège de Constantinople, était situé le long de la rive gauche de la Seine, non loin de la place Maubert. Il est difficile, en l'absence de documents formels, de préciser son origine exacte. Diverses hypothèses plus ou moins fondées ont été émises à ce sujet[2]. On a prétendu faire remonter ce collège jusqu'à l'époque de la quatrième croisade, en supposant qu'il aurait été constitué par un groupe de

1. On n'aura pas à traiter davantage des travaux accomplis par les rabbins dans les académies juives de Narbonne, Béziers, Arles, Lunel et Montpellier. Il n'y a aucun rapport appréciable entre l'enseignement de ces écoles et celui qui nous intéresse ici. Voy. sur les rabbins les notices de MM. Renan et Neubauer dans le tome XXVII de l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par des religieux bénédictins, continuée par des membres de l'Institut, Paris, 1733-1788. Le tome XXXI, actuellement en préparation, renfermera de nouvelles notices sur les rabbins.

2. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, 1665-1673, t. III, p. 10; IV, p. 364. — Crevier, *Hist. de l'Université*, t. I, p. 487. — Sauval, *Antiquités de Paris*, t. II, 355. — Jaillot, *Recherches sur la ville de Paris* (Quartier Maubert), p. 91.

jeunes Grecs envoyés par le premier empereur latin de Constantinople, mais aucun texte probant ne vient confirmer cette assertion[1]. Le plus ancien acte authentique qui nous soit parvenu au sujet de cet établissement est une bulle d'Innocent IV, antérieure à l'année 1248, qui semble indiquer que ce pape en avait été le fondateur[2]. Nous voyons par cette pièce que le pontife avait fait envoyer à l'Université de Paris dix jeunes Orientaux, versés tant dans la langue arabe que dans les autres idiomes du Levant, afin qu'ils fussent instruits dans la science des Écritures et qu'ils pussent ensuite coopérer au salut de leurs compatriotes. Le chancelier de l'église de Paris, Gautier, était chargé de pourvoir à la subsistance et à l'entretien de ces jeunes gens. Un certain nombre de corporations ecclésiastiques devaient payer dans ce but une redevance annuelle. C'est ce que nous apprennent plusieurs bulles accordant, à ce sujet, des exemptions temporaires à certaines abbayes peu prospères[3]. La seule chose qu'il importe de constater, c'est que ce collège fonctionna sûrement dès le pontificat d'Innocent IV, et qu'il eut pendant un certain temps des ressources suffisantes.

Alexandre IV renouvela à diverses reprises, notamment en 1258 (22 avril), les dispositions édictées par

1. On peut affirmer seulement que le pape Innocent III écrivit en 1205 (Dom Bouquet, *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. XIX, p. 474-475) aux évêques de France et à l'Université de Paris pour demander que des hommes de science éprouvée fussent envoyés en Grèce, afin de s'initier à la langue du pays et de tenter avec plus d'autorité le rapprochement des deux Églises. Peut-être, par réciprocité, une mission grecque vint-elle s'installer, vers le même temps, dans la capitale. On en est réduit aux conjectures.

2. La bulle est datée de Lyon, 22 juin. Voy. *Chartularium Universitatis Parisiensis*, publ. par Denifle et Chatelain, 1889, t. I, p. 212.

3. Deux autres bulles d'Innocent IV prouvent que l'abbaye de Saint-Père, de Chartres, taxée à 10 livres, fut exemptée à la condition qu'elle payerait sa contribution durant trois années. Le prieur de Notre-Dame-du-Pré, de Rouen, fut chargé de faire respecter ce privilège (*Chartul. Univ. Paris.*, t. I, p. 213).

son prédécesseur, touchant l'entretien des dix écoliers. La teneur de ces bulles indique que chacun de ces derniers touchait annuellement une somme de dix livres. Les abbés de Marmoutier et de certains monastères des ordres de Prémontré et de Cluny, ayant refusé leur contribution, pour des raisons spécieuses, se virent condamnés par le pape à la payer régulièrement. Enfin une dernière bulle d'Honorius IV, du 23 janvier 1286, plus explicite encore que les précédentes, régla définitivement la question, toujours pleine de difficultés, des ressources du collège, en confiant à ce sujet les pouvoirs les plus étendus au chancelier de Paris. Il y avait, à cette époque, vingt clercs orientaux à Paris [1]. Néanmoins cette fondation ne paraît avoir exercé aucune influence appréciable sur le développement des études orientales.

Les seules corporations religieuses qui se soient souciées, durant les XIIIe et XIVe siècles, de favoriser, dans un but de propagande religieuse, la connaissance des langues, furent les ordres de Saint-Dominique et de Saint-François. Dès 1237, l'attention des chefs des frères Prêcheurs avait été appelée sur ce point. Chargés de pourvoir à la plupart des sièges épiscopaux de Grèce, d'Asie Mineure et de Syrie, cherchant d'autre part à combattre, par tous les moyens, l'islamisme en Espagne, les Dominicains se trouvèrent naturellement amenés à faire le plus grand cas des idiomes qui leur permettaient d'entrer en contact avec les infidèles et les schismatiques. L'un de leurs grands maîtres, Hugues de Romans, joua, à cet égard, un rôle des plus actifs. Il paraît qu'à un certain moment l'ardeur avec laquelle ses religieux s'adonnèrent à l'étude des lettres et des langues étrangères devint telle, que les pouvoirs ecclé-

1. Il y eut aussi une bulle de Grégoire X mentionnée dans celle d'Honorius IV (voy. *Chartul. Univ. Paris.*, t. I, p. 324 et 638).

siastiques s'en émurent et cherchèrent à enrayer ce zèle excessif par des mesures de rigueur assez sérieuses. Le grand maître adressa alors aux frères de son ordre deux circulaires qui nous ont été conservées et dans lesquelles nous trouvons d'intéressants détails sur l'état des missions dans le Levant, notamment chez les Tartares, les Maronites, les Géorgiens et les Sarrasins [1]. Il engage à la patience les religieux persécutés, et enjoint à tous ceux qui se proposent de se vouer aux missions et à l'étude des langues de l'en informer auparavant. En 1285, les Dominicains s'occupaient encore activement de cette question et ils ordonnaient, six ans après, que, dans leurs maisons de Catalogne, il y eût toujours une chaire d'hébreu et d'arabe. Il ne faut pas oublier que les érudits du XIIIe siècle, Geoffroy de Waterford, Guillaume de Meerbecke, Henri Kosbein, qui traduisirent Aristote, Platon et Proclus, étaient trois frères Prêcheurs. Il en fut de même au XIVe siècle [2]. Les seuls hellénistes de cette époque furent également des Dominicains [3]. Le nombre des frères Mineurs qui s'appliquèrent, durant la même période, à l'étude de l'hébreu et des autres langues orientales, semble avoir été relativement considérable. Ce fait s'explique surtout par la rivalité si marquée qui se manifesta entre leur ordre et celui des Prêcheurs [4]. Il est certain, en effet, que le désir qu'avait chacune de ces deux sociétés religieuses d'étendre et de multiplier ses missions lointaines, produisit entre elles une véri-

1. *Chartul. Univ. Paris.*, t. I, p. 317. Lettres datées de Paris, du milieu de juin 1256; *Thes. Anecd.*, t. IV, 1706. L'ordre avait une maison à Constantinople dès 1232 : il en eut bientôt une seconde.

2. *Hist. littér.*, t. XXIV (éd. in-8°, t. I, p. 101 et suiv., 425). En 1439, les frères de Dijon s'intitulent dans un acte *massorii* comme dépositaires de la tradition des docteurs juifs et leur secrétaire signe son nom en caractères hébreux.

3. *Ibid.*, t. XXVI, p. 425-426. Les Dominicains traduisirent même des ouvrages modernes en grec.

4. *Hist. littér.*, t. XXIV, p. 114-116.

table émulation : les langues étant considérées comme une condition indispensable du succès de ces pieuses entreprises. On sait que les Franciscains fondèrent en Orient, et notamment en Palestine, des établissements importants et qu'ils envoyèrent des missionnaires dans les Indes, en Tartarie et jusqu'en Chine et au Thibet.

C'est au moine franciscain Roger Bacon que revient le mérite d'avoir le premier reconnu de quel puissant secours la connaissance des langues grecque, arabe et hébraïque pouvait être pour l'étude de la philosophie [1]. Dans divers chapitres de l'*Opus majus* et de l'*Opus tertium*[2], il déplore que ces langues ne soient pas mieux connues de ses contemporains. Il s'attache à faire ressortir les inconvénients qui résultent de cette ignorance générale et appelle de tous ses vœux le jour où une étude aussi importante pour les sciences et pour la religion sera encouragée et sérieusement cultivée. Il reconnaît enfin que l'organisation de cette nouvelle branche de l'enseignement exigera de grands sacrifices. Les ressources privées n'y sauraient suffire et il faudra, pour réussir, adresser un pressant appel à la générosité des princes. Ce qu'il importe de remarquer à propos du vœu for-

1. Comme le fait remarquer l'*Histoire littéraire de la France* (t. XVI, p. 138), cet homme extraordinaire chercha à déterminer, dans la 3e partie de son *Opus majus*, les rapports du langage avec la pensée, et même l'influence que les langues, selon leurs différents caractères, peuvent exercer sur les opinions des peuples. Il n'est pas étonnant qu'il se soit ainsi élevé à des idées de grammaire universelle. Il savait plusieurs langues anciennes, avait lu un certain nombre de livres arabes, hébreux et grecs et acquis de la sorte la faculté de comparer les vocabulaires et les syntaxes.

2. *Opus majus*, p. III, Édit. de Venise de 1750, in-4°, p. 33 et suiv. *Opus tertium*, Éd. Brewer, Londres, 1859, in-8°, t. I, p. 32 et suiv., 95. Bacon constate, à ce propos, qu'un certain nombre de ses contemporains possèdent quelque teinture du grec, du latin classique et de l'hébreu, que plusieurs d'entre eux savent même parler ces langues, mais que très peu connaissent la grammaire de ces idiomes et se trouvent en état de les enseigner. Il ajoute qu'il a fait une enquête à ce sujet. Tous ces passages sont fort curieux.

mulé par l'illustre Franciscain, c'est que le côté, en quelque sorte, scientifique de la question ne lui a pas échappé et que le point de vue religieux n'apparaît chez lui qu'au second plan. La nécessité de la connaissance des langues pour l'éducation des philosophes, des poètes, des écrivains distingués, en un mot pour l'avancement de la culture générale, lui apparaît avec une singulière netteté. Il proclame que la pleine intelligence des Saintes Écritures ne saurait être obtenue que par ce moyen. Mais, comme tant d'autres intuitions de génie de ce grand esprit, une idée si juste et si hardie ne fut alors comprise par personne. Il fallut attendre cinquante ans pour la voir reprise par un autre novateur, Raimond Lulle, et cette fois plus favorablement accueillie.

Cet homme étrange avait fait de cette entreprise un des buts de sa vie. Après avoir obtenu du roi de Majorque, vers 1275, la promesse de la fondation d'un monastère spécialement consacré à l'enseignement de la langue arabe[1], il rêva d'obtenir une organisation plus générale des études orientales dans toute l'étendue de l'Occident. Pris d'un enthousiasme extraordinaire pour l'œuvre des missions, alors si négligée par l'Église, il résolut d'employer toute son activité à la développer, surtout en Orient. Son idée, aussi féconde que pratique, ne devait être réalisée que trois siècles plus tard par l'institution de la Propagande. Ce qu'il cherchait à obtenir, c'était la fondation de séminaires spéciaux, où des prêtres choisis avec soin apprendraient la langue, la

1. *Hist. littér.*, t. XXIX, p. 11. Récit autobiographique cité dans l'article RAIMOND LULLE. « Ce prince devait construire dans son royaume un monastère, doté de possessions suffisantes pour y instruire treize frères Mineurs, qui apprendraient la langue arabe, en vue de la conversion des infidèles. A ceux-là et à ceux qui leur succéderaient à perpétuité dans ce monastère, 500 florins seraient alloués annuellement pour leur entretien. »

religion et les mœurs des peuples qu'ils seraient appelés à évangéliser[1]. En 1286, il voulut se rendre à Rome pour gagner à sa cause le pape Honorius IV, mais ce pape mourut sur ces entrefaites, et son successeur se trouva bientôt absorbé par les questions politiques qui agitaient le monde chrétien. Après plusieurs années de voyages et d'aventures assez singulières, il revint à son projet primitif. C'est alors qu'il écrivit, vers l'an 1300[2], trois lettres successives au roi de France, à un ami, et à l'Université de Paris, par lesquelles il réclamait l'institution d'un grand collège pour l'étude de l'arabe, du tartare et du grec. Ces trois morceaux, le dernier surtout, ne sont pas sans éloquence : ils montrent de plus qu'au delà du but religieux Lulle envisageait aussi, comme Bacon, le moyen d'ajouter aux connaissances de son temps « tout ce que renfermaient de bon et d'utile les livres grecs et arabes, lesquels, faute de traducteurs suffisants, restaient complètement fermés à ses contemporains[3] ».

Le légiste Pierre Dubois, dans son traité si curieux intitulé *De recuperatione Terre Sancte*[4], rédigé vers

1. Voy. *Hist. littér.*, t. XXIX, p. 33. — Hauréau, *Hist. de la philos. scolastique*, 2e édit., t. II, 2e partie, p. 295 et suiv.

2. Plus exactement entre 1298 et 1299.

3. Martène, *Thes. Anecdot.*, t. I, col. 1315 et suiv. Dans la lettre adressée au roi, Lulle demande à Philippe le Bel « locum seu loca construire et dotare, in quo seu quibus a religiosis vel ab aliis sanctæ conversationis viris, qui nunc multi sunt hoc divino munere appetentes, necnon etiam secundum modum apostolicum ad hoc pro Christo vivere et pro nomine Christi mori finaliter eligentes, addiscantur infidelium idiomata, et eorum linguarum varietates docti, eorum idiomatibus magnificarent Deum ubi non colitur ». — « Et tu Parisius Universitas », disait-il à l'Université, « nequaquam eris minima in doctoribus suis, ex te enim exiet lux universis gentibus et perhibebis testimonium veritati et confluent ad te magistri et discipuli tui de longe et universi haurient de te scientias universas. »

4. Voy. la nouvelle édition de ce traité donnée par M. Ch.-V. Langlois (Paris, Picard, 1891), p. 47-57. Pierre Dubois expose dans ce traité, le plus considérable de tous ses ouvrages, à l'aide de quels moyens et de quelles mesures générales la Terre Sainte pourra être reconquise. Cet examen de la « Question d'Orient » d'alors sert de prétexte à une

l'an 1306, exprime, en un langage fort élevé, des idées à peu près semblables. Les considérations qu'il expose touchant la place considérable que la langue grecque et les langues orientales devaient être appelées à occuper, selon lui, dans l'enseignement, sont, à tous égards, trop remarquables pour qu'il ne soit pas à propos d'y insister. Évidemment le but qu'il assigne aux créations proposées par lui est avant tout un but religieux : le culte désintéressé de la science n'apparaît nulle part dans ce plan, mais il faut bien reconnaître, si l'on tient compte des idées du temps, qu'il n'était pas possible de concevoir un plan plus large et plus grandiose que celui qui fut formulé par le célèbre avocat normand. Après avoir insisté sur l'utilité générale de la connaissance des langues orientales, il prouve la nécessité qu'il y a pour la chrétienté d'entretenir en Asie des interprètes sérieusement instruits dans l'étude des langues et des écritures, tant des Arabes que des autres peuples de cette partie du monde. On ne saurait, en effet, songer à détruire toutes les nations ; il faut donc les gouverner. Or comment pourraient-elles être gouvernées par des hommes qui ne comprendront pas plus leurs langues qu'ils ne comprennent le gazouillement des oiseaux? Les interprètes étrangers ne peuvent suffire; car il est dangereux de se fier à ces hommes, qui ne se font aucun

esquisse de politique générale des plus curieuses qui est peut-être ce que le moyen âge nous a laissé de plus important en ce genre. M. Ernest Renan, dans l'admirable article qu'il a consacré à Pierre Dubois, au tome XXVI de l'*Histoire littéraire de la France*, p. 471 et suiv., a donné un résumé complet du *De recuperatione* que nous avons mis à profit pour les passages résumés ici.

1. Il est intéressant de remarquer que Dubois avait déjà énoncé ces idées dans sa *Supplication du pueble de France au roy*, ouvrage de polémique écrit vers 1304, dans lequel il fait un crime au pape Boniface de n'être point polyglotte : « Onques par soy ne par autre ne regarda ne n'ensegna la centiesme partie de la gent du monde. Il estoit greigneur besoing que il seust Arabic, Caldei, Grieus, Ebrieus, et touz autres languages, desquelx il y a moult de crestiens qui ne croient pas comme l'Église de Rome pour ce que eux n'ont esté de ce enseignié. »

scrupule de trahir ceux qu'ils regardent comme des barbares. L'unique moyen de ramener les peuples catholiques de l'Orient qui n'obéissent pas à l'Église romaine et de convertir les autres, serait d'entretenir des rapports avec eux par l'intermédiaire d'un certain nombre de personnages de la cour romaine, bien instruits dans les idiomes de ces peuples et susceptibles de discuter leurs arguments. Par là serait, en quelque sorte, renouvelé le don des langues. L'ignorance des pontifes romains et de leur entourage est, à cet égard, singulièrement préjudiciable.

Le pape Clément V devra donc ordonner que dans les prieurés des Templiers et des Hospitaliers il soit établi deux ou un plus grand nombre d'écoles de garçons et presque autant d'écoles de filles. Les enfants seront choisis à l'âge de quatre ou cinq ans, six ans au plus, par un sage philosophe habile à deviner les dispositions naturelles. Les enfants que l'on prendra ainsi pour les instruire ne seront jamais rendus à leurs parents, à moins que ceux ci ne restituent les dépenses faites pour leur instruction. On instruira d'abord tous les enfants dans la langue latine; puis les uns apprendront la langue grecque, d'autres la langue arabe, d'autres enfin les différents idiomes. Ceux des élèves ainsi formés qui pourront affronter les dangers de la navigation iront en Orient, pour travailler à la conversion des schismatiques et des infidèles. Une autre partie des jeunes gens sera envoyée à la cour romaine, d'où ils correspondront avec les Grecs, comme s'ils appartenaient à leur nation[1]. Aux autres enfin sera réservée une éducation scientifique plus complète encore que la

1. De cette manière, ajoute Dubois, quand le pape enverra un légat en Grèce ou dans toute autre contrée d'Orient, il fera suivre son représentant de plusieurs de ces lettrés qui triompheront par leur science des plus savants docteurs. Grâce à ces polyglottes, l'Orient célébrera l'Église romaine, comme la reine de Saba loua la sagesse de Salomon.

première, donnée dans une sorte de collège universel.

Cette école supérieure, placée au sommet de la hiérarchie des écoles régionales, serait ouverte à tous les enseignements. On s'occuperait de rechercher activement des savants grecs, arabes, chaldéens, voire des maîtres en d'autres langues encore, lesquels instruiraient dans leurs langues littérales les plus habiles d'entre les élèves, et dans les idiomes vulgaires ceux qui auraient moins de facilité. Ces derniers pourraient servir de drogmans aux illettrés, « car je pense, dit l'auteur avec justesse, que de même que chez nous, Latins, nous voyons chaque idiome littéral contenir divers patois vulgaires, il en est de même en Orient ».

Les étudiants admis dans le vaste établissement seraient ceux qui, outre leur connaissance des langues orientales, auraient approfondi davantage l'étude de la grammaire et celle du grec et du latin. Les uns s'appliqueraient au droit, les autres à l'astronomie, aux sciences mathématiques et naturelles, à la théologie, aux Saintes Lettres, à la médecine ou à la chirurgie. Chacun de ces domaines devait rester distinct, de peur que les savants ne vinssent à se disputer entre eux. *Philosophi naturaliter sunt invidiosi*, a dit un grand philosophe. Ces écoles donneront aux chrétiens l'empire du monde. De plus, elles amèneront, au point de vue économique, des avantages considérables et immédiats, en facilitant le trafic commercial. La paix et la concorde universelles résulteront de toutes ces mesures. Les chrétiens deviendront plus vertueux, plus savants et plus riches. La diffusion générale de la science et de la philosophie fera renaître l'âge d'or. L'auteur arrête ici son beau rêve pour reprendre en détail chacune des parties du plan d'enseignement dont il vient d'esquisser l'ensemble. C'est tout un programme encyclopédique que

développe ici Pierre Dubois, celui-là même que les grands esprits de la Renaissance accueilleront deux siècles plus tard avec un si chaud enthousiasme, en même temps que le Collège de France aura pour mission de le réaliser. A l'époque où le légiste de Coutances le formula, personne ne le comprit. L'Université dut sourire de cette admiration naïve pour l'infinie variété du savoir humain. Les doctrines si sages exposées dans le *De recuperatione* sur les réformes profondes à accomplir dans l'enseignement, obtinrent tout au plus dans le monde lettré d'alors un succès de curiosité [1].

Il est à remarquer, toutefois, qu'il se produisit, vers cette époque, un mouvement très marqué en faveur d'une nouvelle impulsion à donner à l'étude des langues orientales. Un texte du plus haut intérêt, récemment découvert, donne à cet égard des renseignements précis [2]. C'est une supplique adressée au pape par l'Université de Paris, en vue de la fondation d'un collège de langues, où l'arabe, le grec et le tartare auraient été spécialement enseignés. L'établissement devait se composer de six maîtres et de vingt étudiants. La requête, conçue en termes élevés, fait valoir au pape les deux motifs qui pouvaient le mieux provoquer ses sympathies à l'égard de l'entreprise. Elle lui exposait qu'une école de ce genre servirait à former, d'une part, des missionnaires destinés à aller porter chez les schisma-

1. Dubois revient ensuite, avec une singulière hardiesse de pensée, sur l'instruction à donner aux femmes et sur le rôle dévolu à ces dernières dans la conquête de la Terre Sainte et de l'Orient. Rien de plus curieux que les détails donnés dans son traité sur les études supérieures qu'il convenait de prescrire aux jeunes filles élevées par l'œuvre de la croisade. Elles devaient apprendre le latin, la grammaire, la logique, un idiome outre le latin, puis les sciences naturelles, la médecine, la chirurgie. Il proposait de faciliter les mariages de ces jeunes filles avec les seigneurs et les clercs orientaux.

2. *Bulletin de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, 18e année, 6e livraison, p. 164. Supplique de l'Université au pape pour la fondation d'un collège oriental à Paris, publiée par M. H. Omont.

tiques et les infidèles la parole de vérité, et, de l'autre, des interprètes capables de traduire les textes arabes et grecs, nécessaires pour les études et les controverses théologiques. Il paraît que le roi de France s'était montré tout disposé à accorder un local pour y installer le futur collège oriental. Il ne restait donc qu'à trouver les revenus suffisants pour assurer l'existence de la fondation. La docte corporation demandait au pape de subvenir en partie aux dépenses, en consacrant à cette œuvre les revenus de quelques abbayes de France. Cette pièce n'est pas datée, mais il y a de fortes raisons de supposer qu'elle fut une conséquence directe de l'appel adressé par Raimond Lulle à l'Université, vers l'an 1300[1].

La requête ne dut pas aboutir, puisqu'au moment du concile de Vienne, en 1311, la question posée par l'auteur de l'*Ars magna* était toujours pendante. Ce dernier quitta Paris, au mois d'octobre 1311, afin de se rendre à Vienne et de renouveler en personne devant les Pères du concile l'exposé du projet qui lui tenait tant au cœur[2]. Nous ne savons au juste quel rôle il remplit

1. La pièce se trouve dans le ms. latin 14766 de la Bibliothèque nationale (f° 118), au milieu d'une série de lettres et d'actes divers copiés, vers le milieu du XIVe siècle, à l'abbaye de Saint-Victor. Ces lettres sont de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe siècle. Nous n'hésitons pas cependant à dater approximativement la supplique, en la présentant comme un résultat de la campagne entreprise par Lulle. Les lettres de ce dernier n'auraient pas eu de sens, si elles avaient été envoyées postérieurement à cette démarche de l'Université. L'énumération des langues est exactement la même dans les lettres de Lulle et dans la requête en question. Il y a donc entre elles un rapport évident. En tout cas, la requête est assurément antérieure à la décision du concile, dont il aurait été fait forcément mention, dans le cas contraire.

2. *Hist. littér. de la France*, t. XXIX, p. 45. D'après le récit autobiographique cité par l'*Hist. littér.*, Lulle allait au concile afin d'y obtenir trois choses pour la restauration de la foi orthodoxe. L'un de ces vœux tendait à ce qu'on établit un lieu suffisant où des hommes pieux et intelligents étudieraient les diverses langues, pour prêcher la doctrine évangélique à toute créature, etc.

dans cette assemblée. Toujours est-il que vers le mois d'août 1312 fut promulgué le célèbre statut du concile, prescrivant l'institution de professeurs spéciaux pour l'hébreu, le grec, l'arabe et le chaldéen dans les plus importantes des Universités de la chrétienté, à Paris, à Bologne, à Rome, à Oxford et à Salamanque. On voit qu'à l'exception de l'Allemagne, chacune des grandes nations de l'Europe était invitée à organiser un centre d'études pour les langues orientales. En somme, les appels successifs de Bacon, de Lulle et de Pierre Dubois n'étaient pas restés tout à fait inutiles. Le roi de France recevait le mandat de pourvoir au nouvel enseignement dans l'Université de Paris; le clergé tant régulier que séculier d'Italie, d'Angleterre et d'Espagne était chargé du même soin dans les autres Universités[1]. Il devait y avoir deux professeurs pour chaque langue. En stipulant expressément que les maîtres devaient faire profession de la religion catholique, le concile entendait évidemment exclure les Juifs ou les autres Orientaux, que la nécessité de trouver rapidement un certain nombre de professeurs de langues aurait pu faire admettre momentanément dans les Universités. Le statut était également explicite sur les ressources à attribuer à cet enseignement. Les évêques, les monastères, les chapitres, les collèges et les curés étaient tenus d'y contribuer, dans la mesure de leurs

1. Clementin., *De magistr.*, V, I, 1, dans le *Corpus juris canonici* et dans le *Chartularium Univ. Paris.*, t. II, nº 695, p. 154. Voir aussi le nº 611, p. 83, du même recueil. Dans certains manuscrits des statuts du concile, le grec ne figure pas au nombre des langues dont l'enseignement est prescrit, mais cette omission n'a aucune importance. D'autres manuscrits font mention du grec et les documents qui se rapportent aux tentatives faites en vue de l'enseignement des langues, à cette même période, citent tous le grec, en même temps que l'hébreu, l'arabe et le chaldéen. Il convient de remarquer encore que le concile enjoignait aux professeurs, non seulement d'instruire les étudiants, mais aussi de se préoccuper de former de futurs maîtres « earumque (linguarum) peritiam studiosa in illos instructione transfundant ».

moyens, malgré toutes les exemptions qui pourraient être obtenues par ailleurs.

Cette solennelle décision, motivée par l'unique désir de convertir les infidèles, stimula momentanément les bonnes volontés. Il y eut certainement des efforts faits en France pour organiser l'enseignement prescrit par le concile[1]. On sait, en effet, qu'un certain Jean Salvati, juif converti originaire de Villeneuve-le-Roi, village du diocèse de Beauvais, enseignait, vers 1319, l'hébreu et le chaldéen aux écoliers de la capitale[2]. Le pape Jean XXII écrivit, à cette date, à l'évêque de Paris, Guillaume d'Auvergne, pour lui recommander de réunir les ressources nécessaires à l'entretien du nouveau professeur. Toutes les corporations ecclésiastiques, visées par le statut du concile de Vienne, étaient requises de contribuer aux dépenses exigées par l'enseignement qui venait d'être créé[3]. Il paraît que ce même pape se préoccupait sérieusement d'assurer l'exécution des prescriptions du concile,

1. Détail significatif, ce sera précisément sur ce décret du concile de Vienne que François Ier s'appuiera plus tard, dans la charte accordée en 1543 aux lecteurs royaux, pour justifier la création de ces derniers, si violemment attaqués, dès le début, par la Sorbonne et par l'Universite.

2. *Chartul. Univ. Paris.*, t. II, p. 228. « Cum, sicut ex relatione accepimus fide digna, dilectus filius Johannes Salvati de Nova Villa Regis, clericus Belvacensis diocesis, qui... in linguis tam ebrea quam chaldea sufficienter instructus existat et desideret libros earumdem linguarum in latinum transferre ac alios Christi fideles in eisdem linguis Parisius erudire, ut instructi per eum in linguis ipsis possint Altissimo reddere gratum fructum », etc. On possède encore une quittance de douze deniers, somme à laquelle avaient été taxés les chanoines d'une église de Dijon, pour subvenir, de concert avec le clergé du diocèse de Langres, à l'entretien de ce professeur. Voy. Jourdain, *Excursions historiques et philosophiques à travers le moyen âge* (Paris, Didot, 1888), p. 223 : *Un collège oriental à Paris au* XIIIe *siècle*, et *Chartul. Univ. Paris.*, t. II, p. 228 et 237.

3. *Chartul. Univ. Paris.*, t. II, p. 203. Notons que l'énumération des langues est la même que dans le texte du concile de Vienne et que le grec s'y trouve compris : « de scolis in ebrayce, grece, arabice et chaldee linguarum generibus in Parisiensi et certis aliis studiis erigendis ».

puisqu'il existe de lui une autre bulle, adressée d'Avignon le 25 juillet 1326 à Hugues de Besançon, successeur de Guillaume sur le siège de Paris, pour lui rappeler la nécessité de fonder des écoles pour le grec, l'hébreu, l'arabe et le chaldéen. En outre, le pontife ordonne au prélat de faire une information très exacte au sujet des personnes chargées de cet enseignement dans l'Université de Paris, de s'enquérir du nombre de ces maîtres, de déterminer si leurs cours sont suivis, s'ils touchent leur traitement, par qui et dans quelle mesure il est pourvu aux dépenses qu'ils occasionnent. L'évêque de Paris recevait l'injonction de faire promptement au pape un rapport détaillé de tout ce qu'il serait possible de savoir sur cette question.

Un peu auparavant, Jean XXII avait envoyé des instructions analogues à son légat en France, par lesquelles il lui ordonnait de veiller minutieusement à ce que des doctrines étrangères ou funestes pour la religion ne fussent pas introduites dans les écoles, à la faveur d'explications grammaticales. Ce personnage devait de son côté se livrer à une enquête sévère à ce sujet. Le pape, on le voit, pressentait, dès le début, le péril que le contact des sciences orientales pouvait faire courir à l'orthodoxie chrétienne. Avant même d'être implantées dans l'Université, les nouvelles études causaient déjà quelques alarmes au clergé. On comprend que, dans ces conditions, elles ne pouvaient guère se développer librement[1].

Durant ce temps, l'ancien collège oriental de Constantinople, créé au XIIIe siècle, était tombé peu à peu

1. Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. IV, page 209 : « Eodem anno [1325] idem Pontifex Johannes cavit bulla ad cardinalem legatum apud regem Galliarum data, quæ inter ejus epistolas numero est 49, ne occasione lectionis peregrinarum linguarum... peregrina dogmata inducerentur, mandavitque ut in magistros parisienses græcam, arabicam, chaldaïcam et hebraïcam linguas profitentes diligentius inquireret. »

dans une décadence profonde. En 1362, les bâtiments de l'établissement, situés « in vico Sine capite, prope plateam Mauberti », furent donnés en location ; le collège ne comptait alors qu'un écolier, et en 1374 il n'en avait plus un seul[1].

On peut donc dire qu'à ce moment-là l'enseignement des langues orientales avait été complètement abandonné par l'Université de Paris. Un penseur original et indépendant de l'époque semble s'être ému de cette situation. On sait combien Philippe de Mézières se préoccupa, dans la seconde partie de sa carrière, durant sa retraite au couvent des Célestins, de toutes les questions relatives à la conquête de la Terre Sainte et à l'Orient en général. Il imagina toute une organisation grandiose, basée sur l'institution d'une chevalerie de la passion du Christ (*militia passionis Jesu Christi*). Cet ordre devait seconder les efforts des chevaliers de Rhodes et faire revivre les grandes traditions des Templiers et des anciens ordres militaires. Le plan du traité qu'il projetait d'écrire dans le but d'exposer ses idées au monde chrétien, nous a été conservé par une heureuse fortune[2]. Cet essai, rédigé vers l'an 1384, suffit à nous faire connaître les principaux moyens que l'ancien chancelier de Chypre proposait de mettre en œuvre pour rendre à l'Europe son action d'autrefois dans les pays orientaux. Or nous voyons que la fondation d'écoles dans lesquelles on ne parlerait que latin,

1. JOURDAIN, *Index chartarum Univer. Paris.*, nos 683 et 751 ; DU BOULAY, t. IV, p. 364. L'ancien collège oriental devint le collège de la Petite-Marche.

2. Ce plan a été publié, en 1881, par M. Auguste Molinier dans les *Archives de l'Orient latin*, I, 345. C'est celui de la seconde rédaction du traité de la *Militia passionis* : la première ayant été écrite en 1368. Il y en eut également une troisième, faite en 1395, neuf ans avant la mort de Philippe de Mézières qui mourut âgé d'environ 92 ans. Voir la notice de l'abbé Lebeuf parue en 1751 dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, t. XVII, p. 491-514.

et où la jeunesse pourrait apprendre à la fois l'arabe, le tartare, le grec et l'arménien, figure précisément au nombre des créations que l'auteur préconisait comme les plus nécessaires. L'un des trente livres de son ouvrage, le vingtième, devait être tout entier consacré à cette question. Le sommaire indique qu'il faudra organiser, en outre, ce que Philippe de Mézières appelle les *écoles des huit langues*, où l'on devra enseigner aux écoliers huit langues orientales différentes. Les futurs clercs auront ensuite pour mission d'enseigner les grammaires de toutes ces langues aux futurs chevaliers de la milice, auxquels on ne demandera que de les savoir parler couramment. Ce plan, aussi bien que les projets élaborés par les écrivains novateurs dont il a été question plus haut, n'avait guère de chance d'aboutir : il est cependant intéressant de le signaler, ne fût-ce que pour montrer la persistance, à la fin du XIVe siècle, des opinions successivement défendues par Bacon, Lulle et Dubois, en matière d'enseignement oriental. Il n'en est pas moins certain que les études, tant recommandées par le conseiller de Charles V, étaient à ce moment-là délaissées par tout le monde.

Comment retrouvons-nous, quarante ans plus tard, la trace d'un maître en hébreu et en chaldéen, professant ces langues dans la capitale ? C'est ce qu'il est assez difficile d'expliquer. Il faut bien avouer que, par suite de l'absence de documents précis, l'enchaînement des divers faits qu'il est possible de grouper sur cette matière nous échappe en partie. Toujours est-il que deux textes formels, datés des années 1420 et 1421, attestent l'existence, à cette époque, d'un maître en hébreu et en chaldéen au nombre des professeurs de l'Université de Paris[1]. Chose digne de remarque, la

1. JOURDAIN, *Excursions historiques : De l'enseignement de l'hébreu dans l'Université de Paris au* XVe *siècle*, p. 236 et suiv.

docte corporation considérait cette chaire unique comme tout à fait insuffisante. Elle fit entendre, à diverses reprises, au sujet de l'oubli dans lequel était tombée cette branche des connaissances humaines, des regrets et des doléances qu'il est permis de croire sincères et dont le document de 1420 nous fournit un bien curieux témoignage[1]. Le traité de Troyes venait d'être signé depuis quelques mois. Sur la fin de l'année 1420, Henri V, après s'être montré aux Parisiens, s'était mis en route pour retourner en Angleterre. Lors de son passage à Rouen, il reçut une députation de l'Université de Paris, qui l'avait déjà sollicité précédemment sans succès. Les députés étaient porteurs d'instructions qui indiquaient tous les points sur lesquels ils devaient appeler l'attention bienveillante du puissant roi d'Angleterre, devenu, par le malheur des temps, régent du royaume de France. Ces instructions ont un grand intérêt pour l'histoire politique et littéraire du xv[e] siècle. N'est-il pas remarquable de voir figurer, parmi les points qu'elles touchent, l'enseignement de la langue hébraïque? L'Université se plaint que cet enseignement, qui devrait, d'après les anciennes ordonnances, compter à Paris plusieurs chaires, soit tellement dégénéré, qu'il n'est plus donné que par un seul professeur. Encore ce pauvre docteur, nommé Paul de Bonnefoy, peut-il à peine subvenir à son entretien, avec les gages dérisoires qui lui sont alloués. Les professeurs de Paris rappellent qu'ils avaient déjà demandé un règlement d'ordre général sur cette importante matière. Le roi anglais s'était contenté de promettre une allocation de cent francs, dont la moitié seulement avait été payée. Ils se bornent à solliciter le reste, en réclamant des mesures sérieuses, qui assurent pour l'avenir une orga-

1. Jourdain, *loc. cit.*

nisation plus stable et plus régulière de ces études. Mais ces doléances restèrent sans résultat, et maître Paul, ne sachant que devenir à Paris, se décida à aller chercher la fortune en pays étranger, probablement en Italie, sur cette terre favorisée qui voyait déjà poindre l'aurore d'une renaissance des lettres antiques. Un document, des plus intéressants, retrouvé il y a quelques années, nous donne au sujet de ses projets de voyage les détails les plus circonstanciés[1]. Il s'agit d'une lettre adressée en 1421 par l'Université de Paris aux gouverneur, bourgeois et habitants de Besançon, pour faire appel à la générosité de ces derniers, en faveur de « maistre » de Bonnefoy, « le seul docteur en Ebrieu et Caldée, ou païs de France, au grant reproche de tous chrestiens et au deshonneur de la foy ».

La missive exposait que ce personnage, juif converti, avait composé un livre en hébreu. Il se rendait en pays étranger dans le but de le faire traduire en latin, mais son dénuement était tel, qu'il se trouvait exposé soit à mendier honteusement pour gagner sa pauvre vie, soit à « retourner au premier et dampnable estat de tenebres, duquel Dieu l'avoit appelé à lumière ». Cette requête, de même que la précédente, jette un triste jour sur la condition misérable réservée dans l'Université aux maîtres chargés de l'enseignement des langues sacrées. Maître Paul voyagea-t-il, comme il l'avait annoncé? Nous n'oserions l'affirmer. Car en 1423 nous le retrouvons à Paris, où il donne quittance au bedeau de la Faculté de théologie d'une somme de seize sous parisis. Détail intéressant à relever, il signe cette décharge de son nom, écrit à la fois en lettres hébraïques et en lettres vulgaires. A dater

1. JOURDAIN, *loc. cit.*

de ce moment, nous perdons entièrement la trace de ce professeur [1].

Cependant, en dépit des difficultés de l'époque, la cause des études orientales semble, quelques années plus tard, avoir réalisé de notables progrès. C'est ce que prouve un fait des plus significatifs. Vers 1430, plusieurs professeurs grecs, hébreux et chaldéens proposèrent à la Faculté des Arts de donner des leçons régulières de grec et d'hébreu, pourvu qu'on leur assurât des émoluments convenables. La Nation de France, comme ses registres en font mention, accueillit cette offre avec empressement, en exprimant le désir que les idiomes de l'Orient fussent régulièrement enseignés dans l'Université [2]. Il est bien probable que cette délibération resta sans effet. En vain, le concile de Bâle, dans sa dix-neuvième session, qui se tint au mois de septembre 1434, renouvela-t-il la constitution du concile de Vienne, portant qu'il y aurait dans les Universités deux maîtres chargés d'enseigner les langues hébraïque, arabe, grecque et chaldéenne [3]. On eut beau décider que chaque recteur, à son entrée en charge, ferait le serment de tenir la main à l'observation de cette ordonnance. Toutes ces mesures, auxquelles cependant l'Église paraissait tenir si fort, puisqu'elles étaient destinées à faciliter la conversion des juifs et des infidèles, furent inefficaces. Seule l'école de Paris, si favorable, du reste, aux doctrines du concile de Bâle, s'efforça momentanément d'exécuter des prescriptions qui répondaient aux vœux plusieurs fois formulés par elle. Ce qui est certain, c'est que durant l'année 1455,

1. M. Jourdain (*loc. cit.*) se demande s'il ne serait pas le même personnage qu'un certain Paul de Slavonie, qui eut, de 1430 à 1440, d'opiniâtres démêlés avec la Nation d'Allemagne. Mais il n'est guère possible de s'en rendre compte.

2. Du Boulay, t. V, p. 393.

3. Labbé et Cossart, *Concilia*, t. XII, p. 547.

un professeur appartenant à un ordre religieux enseignait encore l'hébreu dans l'Université. Lorsqu'il dut réclamer à la Faculté des Arts le paiement des honoraires qui lui avaient été promis, sa demande fut favorablement accueillie. Chaque Nation se cotisa pour le payement; celle de France y contribua pour la somme de huit écus[1]. Les autres nations se montrèrent sans doute moins généreuses, car la somme payée, le 8 mai 1455, par le bedeau de la Faculté « au maître lisant en hébreu » ne s'élevait qu'à quarante-huit sous parisis[2]. C'est le dernier témoignage de l'existence des études orientales en France avant l'époque de la Renaissance[3].

On pouvait croire dès lors la cause des lettres plus que jamais compromise dans notre pays. Mais cette décadence profonde de la culture intellectuelle, que l'on voit se manifester dans la première moitié du xve siècle, ne devait pas durer bien longtemps. Aux tristes temps de la guerre et de l'invasion anglaises allait succéder une ère plus sereine et plus féconde. Le magnifique renouvellement de l'esprit humain, dont l'Italie était la glorieuse initiatrice, ne pouvait manquer de gagner un jour ou l'autre la nation qui, aux xiie et xiiie siècles, avait tant fait pour la cause générale de la civilisation. Certes l'aurore des temps nouveaux fut longue à apparaître sur notre terre. Il n'y eut, durant plus d'un demi-siècle, qu'une lueur incertaine et vacillante. Il n'est pas sans intérêt cependant de montrer comment elle naquit et comment elle grandit peu à peu.

1. Du Boulay, t. V, p. 593. Crevier, *Hist. de l'Univ.*, t. IV, p. 223. *Hist. littér. de la France*, Discours sur l'état des lettres au xive siècle, par Victor Le Clerc, éd. in-8°, p. 424.
2. Bibl. Nat., ms. lat. 5657 C, f° 24. Cité par Jourdain, *loc. cit.*
3. L'*Hist. littér.* (*loc. cit.*) dit que vingt ans après on redemande encore des chaires de langues orientales, sans indiquer sur quel témoignage repose cette assertion.

Contraste singulier, au moment même où l'enseignement de l'hébreu disparaissait ainsi de l'Université, arrivait à Paris un Italien nommé Gregorio Tiphernas, originaire de Citta di Castello[1]. D'abord élève d'Emmanuel Chrysoloras, il voyagea ensuite quelque temps en Grèce et enseigna successivement la langue de ce pays à Naples, à Milan et à Rome, où le pape Nicolas V le traita avec distinction. Il vint en France vers 1455 et sollicita du recteur de l'Université de Paris l'autorisation de donner des cours de grec. Sa demande fut accueillie : il fut décidé qu'il ferait deux leçons par jour, une consacrée à la rhétorique et l'autre à la langue grecque. Combien dura cet enseignement[2], quels résultats produisit-il? C'est ce que rien ne permet de conjecturer. On sait seulement que Tiphernas se plaignit plus tard, dans ses poésies, de n'avoir reçu pour sa peine qu'un salaire fort insuffisant[3].

En 1476 arriva à Paris Georges Hermonyme de Sparte[4]. Le premier, parmi tant de Grecs fugitifs qui, depuis cinquante ans, s'étaient répandus par toute l'Italie, il songea à se fixer en France. L'enseignement qu'il y professa de sa langue maternelle, quoique peu brillant, ne fut cependant pas infructueux. Sa connaissance des auteurs anciens était réelle, ainsi que l'attestent les nombreuses copies de manuscrits dues à sa plume; il n'était point non plus ignorant de la grammaire, mais ses aptitudes pédagogiques étaient, semble-t-il, tout à

1. L'ancien nom de Citta di Castello était Tiphernum, d'où le nom pris par Gregorio. Il était né vers 1415.

2. Certains auteurs disent quatre ans.

3. Dans les hymnes et poésies publiées à la suite de l'édition d'Ausone, Venise, 1472, in-f°.

4. H. Omont, *Georges Hermonyme de Sparte, maître de grec à Paris et copiste de manuscrits* (1476), dans les *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. XII, p. 65. Voy. Hody, *De Græcis illustribus...*, Londres, 1742, in-8°, p. 233-237; Rebitté, *Guillaume Budé*, Paris, 1846, in-8°, p. 143-145 et 254-255.

fait insuffisantes. Il eut cependant la gloire d'avoir pour élèves deux des plus illustres érudits de la Renaissance, Jean Reuchlin et Guillaume Budé. Le premier garda de ses leçons un souvenir favorable, ainsi qu'en témoignent plusieurs passages de sa correspondance. Mais le second n'a point caché les sentiments peu sympathiques que le commerce de ce personnage lui avait inspirés. L'appréciation que nous trouvons dans une lettre adressée par lui à l'évêque de Londres, Cuthbert Tunstall, son ami, nous présente, en effet, le vieux maître de grec sous un jour aussi fâcheux que possible : « Pour mon malheur, écrit Budé, j'ai rencontré, il y a vingt-six ans, un certain Grec, déjà âgé ; ou plutôt c'est lui qui vint s'emparer de moi pour faire de son écolier une vache à lait ; et en effet il sut tirer de moi un argent considérable. Pourtant ce n'était pas un homme lettré ; j'avoue qu'il m'apprit à bien lire sa langue, à la bien prononcer, mais, en tout le reste, il était au-dessous de sa tâche. Je ne saurais dire de supplice qu'il ne me fit souffrir, en m'enseignant chaque jour le contraire de ce qu'il m'avait appris la veille. Je ne faisais des progrès qu'autant que j'oubliais ses leçons. Et pourtant j'entendais dire qu'il n'y avait pas en France d'autre Grec que lui. Au commencement, je l'avais pris pour un très savant homme. D'ailleurs il savait m'éblouir, en déployant son Homère sous mes yeux, et en me nommant un à un les auteurs les plus célèbres. Mais peu à peu l'éclat que les nouvelles études jetaient en Italie, arriva par quelques lueurs jusque chez nous. M'étant alors pourvu de livres, je recommençai à étudier seul, faisant chaque jour double besogne. Résolu à tout reprendre sur nouveaux frais, je renvoyai mon Grec, qui ne voulait pas me lâcher. N'ayant plus de leçons à me donner, il me poursuivait pour me faire acheter des livres, ou payer des copies ; avec lui, je ne savais pas mar-

chander[1].... » Ce tableau piquant ne nous rappelle-t-il pas les plaintes analogues formulées, un peu plus d'un siècle auparavant, par Pétrarque et Boccace, persécutés par ce sordide Léonce Pilate, qu'ils supportèrent, pour l'amour d'Homère, avec une patience si admirable. Le jugement d'Érasme à l'égard d'Hermonyme n'est guère plus élogieux que celui de Budé[2]. Nous croyons néanmoins volontiers que le malheureux Grec a été injustement traité par les deux grands humanistes. Il ne faut pas oublier, en effet, qu'il a été l'ami de Lefèvre d'Étaples, lequel lui fut redevable d'utiles enseignements[3], et que nombre de personnages en vue du temps, tels que Charles de Bourbon, l'archevêque de Sens Tristan de Salazar, l'évêque de Paris, les chanoines Germain Brice et Paul Émile, se trouvèrent en relation avec lui. Il y a donc lieu de croire que cet érudit, autant par ses leçons que par les copies de manuscrits qu'il effectua en si grand nombre dans la capitale, a rendu à la cause du grec des services appréciables, et qu'il ne faut pas prendre à la lettre les propos amers de Budé.

A peu près à la même époque, c'est-à-dire vers 1476, un autre Grec, qui avait successivement professé à Bologne, en 1464, puis à Rome et à Florence, vint s'installer dans notre capitale. Il se nommait Andronic Callistos[4], mais nous manquons à peu près complètement de détails sur les circonstances qui ont marqué son séjour à Paris. Il dut y mourir, peu de temps après son

1. Dans les *Omnia opera G. Budæi*, Bâle, 1557, in-f°, t. I, p. 362.

2. « Lutetiæ tantum unus, Georgius Hermonymus, græce balbutiebat, sed talis, ut neque potuisset docere si voluisset, neque voluisset, si potuisset. » *Catalogus lucubrationum Erasmi*, en tête de l'édition des Œuvres d'Érasme, Leyde, 1703, in-f°, t. I.

3. Voy. Graf, *Jacobus Faber Stapulensis*, dans la *Zeitschrift für die historische Theologie*, année 1852, p. 7.

4. Il ne faut pas le confondre avec un autre Grec contemporain, Tranquillus Andronicus.

arrivée. En tout cas, le fait même de sa venue n'est pas douteux. Il a joui, de son temps, d'une très grande réputation, mais le peu d'œuvres qui subsistent de lui ne permettent pas de juger si cette renommée fut justifiée. Les efforts éclairés accomplis, vers le même temps, par quelques membres de l'Université, tels que Guillaume Fichet, Robert Gaguin, Guillaume Tardif et le maître de Reuchlin, Jean von Stein, ne contribuèrent pas moins activement au progrès des lettres.

Les expéditions successives accomplies en Italie par Charles VIII et Louis XII exercèrent, au point de vue de la diffusion des idées de la Renaissance dans notre pays, une action des plus favorables. Elles contribuèrent à attirer l'attention des groupes éclairés sur les études, alors si en honneur de l'autre côté des Alpes. La première de ces entreprises nous valut la possession du docte Jean Lascaris. Amené en France par Charles VIII, en 1495, il reçut de ce roi une pension de 400 livres tournois. Ce savant remarquable, dont nous aurons plus loin l'occasion de parler plus en détail[1], contribua puissamment à répandre en France le goût et la connaissance méthodique de la langue grecque. Il ne semble pas avoir donné de cours publics dans l'enceinte de l'Université, préférant se composer un auditoire d'élite, dans lequel tout ce que Paris comptait d'esprits ouverts et distingués tint à honneur d'entrer. C'est ainsi qu'il dirigea les études du grand Budé, qui lui garda de ses bons offices le plus reconnaissant souvenir. Louis XII lui continua la faveur dont le précédent roi l'avait honoré, en lui confiant d'importantes missions diplomatiques. Lascaris ne

1. Voy. plus loin le chapitre II. On verra que son rôle dans la préparation du futur Collège de France a été, sous François I[er], beaucoup plus actif.

rendit pas de moindres services, en s'occupant d'organiser la bibliothèque de Blois et d'acquérir pour le compte du roi de France de précieux manuscrits. Absorbé par ces divers travaux, il n'eut pas le loisir d'enseigner bien longtemps. Il faut donc le considérer comme un initiateur, ou, si l'on veut, comme un directeur d'études, plutôt que comme un maître ayant professé régulièrement. Son rôle dans notre pays fut analogue à celui de la plupart des maîtres italiens de la Renaissance, dont les fonctions et les habitudes se rapprochent si peu de celles du professeur telles que nous les concevons aujourd'hui.

Il y a un indice bien curieux, qui n'a point été encore signalé, du développement pris, dès ce moment, par les études grecques dans la capitale : c'est l'existence, dans les registres de procès-verbaux des Nations de l'Université, de mentions, de sentences morales et d'extraits d'auteurs classiques, qui apparaissent vers la fin du xve siècle, notamment dans les registres de la Nation d'Allemagne[1]. Ces citations, généralement écrites avec le plus grand soin et la plus scrupuleuse correction, sont relativement nombreuses : elles commencent à apparaître dès l'année 1498. Beaucoup d'entre elles sont pleines de charme et d'à-propos. Elles témoignent, mieux que toute attestation explicite, de l'enthousiasme qui accompagne ces premiers efforts et de la joie naïve avec laquelle les étudiants saluent les résultats obtenus au prix de tâtonnements si pénibles.

C'est seulement sous le règne de Louis XII que fut institué en France le véritable enseignement du grec. Le maître qui l'a inauguré d'une manière suivie et

1. Ces mentions se trouvent dans les registres de procès-verbaux des réunions des Nations conservés à la bibliothèque de l'Université. Voy. Abel Lefranc, *Notes sur la Nation d'Allemagne à l'Université de Paris au* xve *siècle*, dans le *Bulletin de la Société d'hist. et de géog. de Liège*, 1890, p. 22.

régulière est un Italien, Girolamo Aleandro, helléniste et hébraïsant, qui vint s'établir à Paris au printemps de l'année 1508, muni de lettres de recommandation d'Érasme[1]. Ce personnage, ami et collaborateur d'Alde Manuce à Venise, est devenu plus tard célèbre comme nonce en Allemagne et en France. Il mourut archevêque de Brindisi, bibliothécaire de l'Église romaine et cardinal. On sait le rôle considérable qu'il joua durant la première période de l'histoire de la Réforme allemande. Il vint, encore assez jeune, terminer ses études littéraires dans la capitale, où il suivit les leçons de Lefèvre d'Étaples et de quelques autres savants distingués de l'époque. Il n'avait été nullement appelé par Louis XII, comme on l'a si souvent répété, étant venu se fixer en France de son propre mouvement. Son but était de donner des leçons de grec, tout en s'appliquant à étendre ses connaissances dans les branches d'études pour lesquelles l'Université de Paris offrait des ressources particulières : les mathématiques et la philosophie péripatéticienne, par exemple. L'étude de la langue grecque commençant dès lors à attirer tous les esprits distingués, il était à l'avance assuré de réussir. C'est le moment où François Tissard, l'auteur de la première grammaire hébraïque parue en France, essaie timidement de développer le goût des langues anciennes parmi ses compatriotes, au moyen de cours publics qu'il eut le tort d'interrompre trop tôt[2]. Aleandro fut fort courtoisement accueilli et commença aussitôt à donner des leçons privées de grec à quelques personnages de

1. Le texte si curieux publié par M. de Nolhac dans son travail : *le Grec à Paris sous Louis XII. Récit d'un témoin* (*Revue des Études grecques*, t. I, p. 61) a jeté une lumière nouvelle sur le séjour d'Aleandro à Paris et sur l'état des études grecques dans cette ville au moment où il y arriva, en 1508.

2. Tissard avait publié en août 1507 le *Liber Gnomagyricus*, le premier livre grec imprimé en France.

marque. Mais, faute de livres, il ne put inaugurer tout de suite son enseignement public. Peu de temps après son arrivée, il écrivit à Alde Manuce une lettre des plus vivantes, dans laquelle il lui confie ses projets, ses inquiétudes et ses espérances. Ce document nous fournit, d'autre part, de précieux renseignements sur les dispositions du public en face des études nouvelles qu'il représente, en même temps que sur les essais d'imprimerie grecque qui se font autour du jeune helléniste et auxquels il va bientôt donner lui-même une vive impulsion. Il y a donc lieu d'en citer ici des extraits caractéristiques[1] :

A l'excellent seigneur Alde Manuce, Romain, honoré maître. A Venise, à Saint-Paternien. — Salut et le reste.

Par le présent courrier qui vient d'Angleterre et me presse, je vous écrirai ce qui me paraîtra le plus urgent; une autre fois je vous entretiendrai d'autres sujets. Mes bagages ne sont pas encore arrivés, ce qui fait que je ne vous transmets rien de ce que vous me demandez. Mon sort le veut ainsi. Je n'ai encore rien commencé [en fait d'enseignement public], parce que je n'ai pas reçu mes livres. On m'a bien prêté beaucoup de livres grecs ou latins; mais Mgr Budé me conseille de m'abstenir pour le moment, parce que, dit-il, j'aurais bien une foule d'écoliers dépenaillés et pouilleux[2], mais de gain fort peu. Il me dit aussi qu'il s'occupe d'arranger mes affaires, et en attendant il groupe diverses personnes honorables [qui voudraient prendre des leçons de grec]. J'espère donc que tout marchera bien pour le profit. Quant au nom (car on se fait un nom par ce moyen), déjà beaucoup de dignes gens connaissent le mien, et plusieurs ont de hautes situations. Au reste, quand même je n'aurais pas de profit, j'ai trouvé une autre occupation qui me fait espérer de n'avoir pas à me repentir d'être venu en France : nuit et jour, j'étudie les arts avec enthousiasme, et j'en apprends assez pour espérer que, lorsque nous en serons à l'Académie[3], nous ferons encore quelque chose de bon en

1. Nous la citons d'après la traduction donnée par M. de Nolhac.
2. L'expression employée par Aleandro est peut-être un peu risquée, mais elle est en revanche absolument exacte.
3. L'Académie Aldine.

matière péripatétique et mathématique. Lefèvre [d'Étaples] est mon guide, ainsi que plusieurs personnages de marque.... Sachez encore qu'après le dîner je donne une leçon de grec à quelques hommes distingués. D'autres me demandent instamment de leur enseigner les *Erotemata*; cependant, jusqu'à présent, nous n'en avons rien fait, parce qu'en ce pays on ne trouve pas les *Erotemata* de Constantin Lascaris, et moi je ne veux pas prendre cette peine pour un ou deux élèves; je voudrais en avoir une classe de quinze ou seize à la fois. [Vous me demandez] s'il est vrai que, dans ce pays, on ait imprimé les *Erotemata* de Chrysoloras de l'édition de Regius ainsi que *Théocrite*[1]. Les lettres au moins sont faites, et, bien que je ne les aie pas vues, je crois pourtant qu'elles ne sont ni bonnes ni belles; mais c'est bon marché et on en veut, car pour cet objet on ne cherche qu'à peu dépenser. Ils veulent donc que je les instruise avec ces *Erotemata*; moi, je leur ai proposé les vôtres, comme étant meilleurs pour l'enseignement.... Parlez-en à messer Andrea[2], et faites-moi envoyer le plus tôt qu'il se pourra, soit pour la foire, par la voie de Lyon, soit même avant : *Erotemata* de Constantin, vingt exemplaires au moins; *Lexicon*, six exemplaires ou plus, et tout autre livre que vous jugerez bon; faites-en une caisse : j'espère vous les faire placer tous. Envoyez en même temps les ouvrages suivants que m'a demandés spécialement un gentilhomme : Aristote *De animalibus*, texte grec, Théophraste *De plantis*, texte grec, Aristophane et d'autres livres que vous trouverez en ordre dans la liste[3].

Le libraire Jean-Pierre vend ici vos livres au prix d'un œil d'homme, de sorte qu'ils ne s'écoulent pas facilement. On le surnomme le Juif[4].... On commençait à faire imprimer, comme je vous ai dit plus haut, et à mener bruit d'un Français qui sait le grec. Mon arrivée a rompu ses projets et je crois qu'il n'enseigne plus. Je ne le connais que de nom. En français, il s'appelle, je crois, Tissard[5]. Je vous prie de me mander les livres, avec une

1. Ces livres sortaient des presses de Gilles de Gourmont. Les *Erotemata* de Chrysoloras, publiés par Tissard, parurent chez cet éditeur à la fin de 1507. Il est singulier que notre helléniste ne les ait pas encore vus au moment où il écrit.

2. André d'Asola, beau-père et associé d'Alde, sous le toit duquel Aleandro avait vécu à Venise.

3. Toutes éditions aldines.

4. M. de Nolhac calcule que d'après les prix donnés par Aleandro, ces livres se vendaient, à Paris, environ dix fois leur valeur.

5. François Tissard est ici bien injustement apprécié. Le rôle de ce modeste savant, dans la diffusion du grec et de l'hébreu, a été des

lettre à mon adresse, au collège du cardinal Lemoine, qui est voisin de chez moi et dont le principal étudie le grec... Il faut avoir confiance en moi, parce que, dans ce pays, on a tellement l'habitude de payer les maîtres en sous, qu'on se décide à grand'peine à donner de l'argent, aussi bien pour des livres que pour des maîtres de grec. Il est donc nécessaire que nous nous prêtions assistance, [selon le proverbe] Κὰρ Κᾶρας νίπτει. Puis, je n'ai pas encore touché un sou... Je dois ajouter qu'il y a ici beaucoup de libraires qui, volontiers, entreraient en affaires avec vous, mais je leur dois être préféré. Quant à la dette, par Dieu, à mon premier gain, je l'acquitterai[1].

A messer Érasme et à tout le monde de la maison et du dehors, faites mes recommandations; je n'écris à personne, parce que je n'ai pas le temps : j'attends une leçon et le courrier part. Adieu.

Votre ALEANDRO.

Paris, 1508, 23 juillet.

Le jeune helléniste ne tarda pas à se trouver à même de commencer ses cours publics. Grâce à l'appui du grave Budé, grâce aussi à une science très réelle, il devint rapidement dans la capitale le professeur en vogue aussi bien pour le grec que pour le latin. Il prit le grade de docteur. Procureur en 1511 de la Nation d'Allemagne, à laquelle il appartenait depuis son arrivée à Paris, il fut élu, l'année suivante, recteur de l'Université[2]. Son enseignement ne fut pas sans éclat, ainsi que l'attestent les registres des Nations et nombre de témoignages contemporains, mais, selon toute vraisemblance, il ne dura que quelques années[3]. Remarquons

plus méritoires. A ce moment, il revenait plein d'enthousiasme de l'Université de Bologne et voulait faire profiter ses compatriotes des connaissances qu'il y avait acquises. Ce passage prouve, comme l'avait conjecturé Aug. Bernard (*les Estienne et les types grecs de François* Ier, Paris, 1856, p. 65), que l'enseignement de Tissard dura peu et qu'il cessa à partir de 1508.

1. Il y a tout lieu de supposer que les livres furent envoyés

2. Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 940.

3. Du Boulay, *Hist. Univ. Paris.*, t. V, p. 882. Aleandro, avant d'être recteur, avait été principal du collège des Lombards. Ce qui le força, paraît-il, à quitter l'enseignement, ce fut une extinction de voix survenue à la suite des efforts qu'il dut faire pour se faire entendre d'un

que sa connaissance de l'hébreu lui permit probablement d'initier quelques personnes à l'étude de cette langue. Vatable figura au nombre de ses élèves. Parmi les étrangers qui vinrent l'entendre on peut citer le prince Volfang de Bavière, frère de l'électeur palatin, et Jacques Simler, son précepteur. Quant à la pension de cinq cents écus qui aurait été, dès 1509, accordée par Louis XII à Aleandro, il y a lieu de croire, si tant est qu'elle fut jamais octroyée, que le chiffre en a été fort exagéré.

On ne saurait entrer ici dans le détail des diverses tentatives accomplies, avant le XVIe siècle, pour introduire dans les autres pays l'enseignement du grec et des langues orientales. Nul n'ignore la part prépondérante prise par l'Italie au développement de la connaissance des langues anciennes. C'est au glorieux pays qui a vu le premier l'épanouissement de la Renaissance et qui a véritablement fondé la culture moderne, que revient l'honneur d'avoir organisé, dès le commencement du XVe siècle, l'enseignement nouveau qui ne parviendra à s'implanter en France qu'avec l'institution des lecteurs royaux en 1530. L'initiative de ce progrès décisif appartient donc en propre à l'Italie, qui a précédé de plus d'un siècle toutes les autres nations dans cette voie. Les commencements de l'étude du grec sont dus à deux hommes de génie, Pétrarque[1] et Boccace, qui comprirent avec une merveilleuse divination quelle place occuperait la connaissance du monde grec dans la culture de l'avenir. Il est peu d'efforts plus touchants que ceux tentés par ces deux hommes pour se

auditoire par trop nombreux. La vérité, c'est qu'il quitta Paris pour échapper à la peste. On ne sait rien sur un certain Michel Pavius qui, d'après Érasme, aurait enseigné le grec à Paris vers 1505.

1. L'ouvrage si neuf que M. de Nolhac vient de publier sur *Pétrarque et l'Humanisme* (Paris, Bouillon, 1892, p. 311 et suiv.) donne les renseignements les plus précis sur les études du poète en matière de langue et de littérature grecques, sur son premier maître, le moine calabrais Barlaam, et sur la première traduction d'Homère, faite par Léonce Pilate.

rendre maîtres de cette langue, alors fermée à tout le monde, et dont ils entrevoyaient, avec un sens si pénétrant, les incomparables beautés. Le malheur voulut qu'ils n'eussent pour les instruire que cet encombrant Léonce Pilate, le type par excellence de ces Grecs aventuriers, vaniteux et ignorants, qui erraient alors à travers la péninsule, ne vivant que d'expédients ou des produits d'une science problématique. Il faut voir néanmoins avec quel enthousiasme Boccace célèbre la conquête de l'*Iliade*, acquise au prix de tant de patience et de rudes efforts : « C'est moi, s'écrie-t-il, qui le premier ai rappelé en Toscane les livres d'Homère, exilés depuis tant de siècles. C'est moi, premier entre les Latins, qui ai entendu lire l'*Iliade* par Léonce Pilate. C'est moi encore qui ai obtenu qu'ils fussent lus en public. Je n'ai pas tout clairement compris, soit! Mais j'ai compris ce que j'ai pu, et si cet homme admirable[1] était resté plus longtemps parmi nous, nul doute que je n'eusse tout compris. »

Trente ans plus tard, vers 1396, arrive en Italie le premier des professeurs de grec dignes de ce nom, Manuel Chrysoloras, à qui succède Georges de Trapézonde, à partir de 1430. Il suffira de citer ensuite les noms de Gemisthe Plethon, de Bessarion, de Théodore Gaza, venu un peu avant la prise de Constantinople, de Jean Argyropoulos, de Démétrius Chalcondyle et de ses fils Théophile et Basile, d'Andronicos Callistos, de Marc Musurus et surtout des Lascaris, pour évoquer le souvenir du mouvement enthousiaste qui entraîna l'Italie vers les études grecques pendant toute la durée du XVe siècle. L'enseignement du grec fut surtout en

1. Il est arrivé rarement à Boccace de désigner d'une façon aussi flatteuse son maître de grec. Pétrarque et lui le taxent ailleurs de « vieille bête » et de « portier du labyrinthe de Crète », ce qui est peut-être plus sincère.

faveur à Florence. Rome et Padoue possédèrent également des chaires régulières consacrées à cette langue. Nombre d'autres villes, telles que Vérone, Ferrare, Pérouse, Pavie, Bologne, eurent, à certaines époques, des professeurs publics convenablement rétribués. Venise, avec Alde Manuce, fut aussi un centre d'hellénisme dont le rôle a été quelque temps prépondérant. Mais, chose curieuse à constater, cette activité ne persista guère au delà de l'année 1520. La fin du pontificat de Léon X (1521) marque, à ce point de vue, une limite assez précise. Ce fait s'explique par diverses raisons : la première, c'est que la colonie des réfugiés grecs ne s'était pas renouvelée. Ces derniers, par leurs exigences excessives et leurs allures fanfaronnes, avaient fini par lasser la patience des Italiens, qui les virent peu à peu de mauvais œil et cherchèrent à leur enlever les situations avantageuses qui les avaient attirés jusque-là. De plus, la direction du mouvement intellectuel avait été changée et quand la première génération des grands humanistes du xve siècle eut définitivement disparu, il ne se retrouva, dans celle qui lui succéda, ni la même ardeur ni la même conviction à l'égard des choses grecques. Heureusement, lorsque l'Italie abandonna ainsi l'étude qu'elle avait la première remise en honneur, les pays du Nord étaient suffisamment préparés pour recueillir son héritage et poursuivre avec une nouvelle énergie l'œuvre commencée depuis un siècle.

L'hébreu avait également profité, dans une certaine mesure, de la faveur dont le grec avait été longtemps l'objet. Déjà Dante avait manifesté à l'égard de l'étude de cette langue une évidente sympathie. Au xve siècle, les savants ne se contentèrent pas de reconnaître l'utilité de cette science, ils tentèrent d'en acquérir une connaissance raisonnée. Les efforts de Pogge, du Florentin Gianozzo Mannetti, du camaldule Ambrogio Traversari,

de Paolo de Canale et surtout de l'illustre Pic de la Mirandole produisirent, à cet égard, des résultats fort appréciables. Les grandes bibliothèques, grâce aux libéralités éclairées de Sixte IV et des ducs d'Urbin, réunirent des fonds importants de manuscrits hébreux qui attirèrent l'attention des érudits, si bien que, le nombre des personnes désireuses de posséder cette langue devenant de plus en plus considérable, des chaires furent fondées à Rome, à Bologne et à Pavie pour l'explication publique de la grammaire hébraïque et des livres saints. Vérone posséda aussi des hébraïsants distingués. Deux imprimeries établies à Mantoue et à Reggio en Calabre multiplièrent les publications hébraïques dès la fin du xve siècle. Remarquons que le professeur appelé par Léon X pour enseigner cette branche d'études dans son collège de Sapience était ce même Guidacerius qui figurera en 1530 parmi les premiers lecteurs choisis par le roi François Ier. L'arabe ne fut pas non plus négligé, grâce à la nécessité qu'il y eut pour l'enseignement de la médecine de traduire les ouvrages d'Avicenne. Hieronimo Ramusio, mort en 1486, Andrea Mongaio da Belluna, figurent parmi les plus remarquables de ces traducteurs. Des motifs d'ordre politique contribuèrent également à favoriser la connaissance de cette langue, notamment chez les Vénitiens. Il en arriva pour l'hébreu et pour l'arabe comme pour le grec. L'Allemagne, la France et la Hollande développèrent puissamment, au xvie siècle, le mouvement que l'Italie avait créé au xve. Entre 1510 et 1530, le centre de ces études se déplace et passe aux nations du Nord, qui le garderont[1].

1. Pour toute l'histoire de l'enseignement de la langue grecque et des langues orientales en Italie, on peut consulter Voigt, *Die Wiederbelebung des classischen Alterthums*, 2e éd. 1880-1881 ; Burckhardt, *Die Cultur der Renaissance in Italien*, 4e édit., t. I, 3e partie, chap. iii et exc. xxi et xxii ; Malagola, *Codro Urceo*, Bologne, 1878, p. 1-137 ; Pierius Valerianus, *De Infelicitate litterarum*, édit. Mencken, passim ; Gregorovius,

En Allemagne et en Hollande, l'action de Rodolphe Agricola et de quelques autres élèves des Frères de la Vie commune [1], parmi lesquels figure Hegius au premier rang, a été considérable, dès la seconde moitié du xve siècle. Agricola avait appris l'hébreu à Heidelberg avec un juif; il l'enseigna, dans les dernières années de sa vie, à quelques jeunes gens d'avenir et fit une traduction des *Psaumes* d'après le texte original. Un peu auparavant, en 1477, le Dominicain Pierre Schwarz publiait une introduction grammaticale à l'étude de l'hébreu. Dès 1484, l'Italien Guillaume Mithridate enseignait à Cologne cette même langue, en même temps que le grec, l'arabe et le chaldéen. En 1491, Jean César, élève de Hegius, et, un peu plus tard, le chapelain Adam Potken donnèrent dans la même ville des leçons fort suivies de grec. A Heidelberg, le mouvement en faveur de l'étude des langues fut d'abord provoqué et dirigé par Jean de Dalberg. A Xanten, Colmar et Mayence, il se donnait des cours d'hébreu suivis avec assiduité. Il en était de même à Tubingue, où Conrad Summenhart et Paul Scriptoris professèrent la langue de la Bible, à Fribourg, où Grégoire Reisch fut le maître de Jean Eck et où la grammaire grecque était enseignée dès 1461. A Vienne, il y avait des explications d'auteurs grecs dès l'année 1457. Mais le véritable initiateur, à ce point de vue, a été en Allemagne le grand Reuchlin. Son influence personnelle a été à tous égards décisive. L'histoire du rôle admirable joué par lui dans la diffusion

Geschichte der Stadt Rom, VII, 555, et VIII, 292; GUBERNATIS (A. DE), *Matériaux pour servir à l'histoire des études orientales en Italie*, Paris, 1876, in-8° (très sommaire); STEINSCHNEIDER, *Bibliogr. Handbuch*, Leipzig, 1859, et les différents mémoires de cet auteur sur les études orientales.

1. On sait que cette association, instituée en 1381 par Gérard Groote, eut ses principaux centres d'action à Deventer, lieu de sa fondation, à Zwolle, à Bois-le-Duc. Les célèbres écoles de Schlestadt, de Munster durent également tout leur éclat à des disciples des Frères, à Louis de Dringenberg surtout.

des langues grecque et hébraïque, à la veille de la Réforme, n'a pas besoin d'être racontée ici. C'est au prix d'efforts prodigieux, qu'il remporta sur le terrain scientifique la victoire définitive. Les langues suspectes lui doivent d'avoir attiré l'attention de toute l'Europe. Il faut signaler enfin la part prise dans ce même mouvement par le cercle des humanistes d'Erfurt dont Mutian fut l'inspirateur. Voici la répartition, singulièrement instructive, des chaires d'une Université idéale, telle que ce dernier la formulait, vers les premières années du XVI[e] siècle, dans une lettre à Urban : un sophiste, deux mathématiciens, trois théologiens, quatre juristes, cinq médecins, six maîtres d'éloquence, sept professeurs d'hébreu, huit de grec, neuf grammairiens et dix philosophes *sensés*. Ces maîtres devaient suffire amplement, selon lui, pour représenter et régir toutes les sciences. Ces chiffres sont éloquents et montrent, mieux que tout commentaire, les énormes progrès déjà réalisés par la cause des langues anciennes[1].

1. Cf. sur toutes ces questions : Geiger, *Das Studium der hebraischen Sprache in Deutschland vom Ende des 15. bis zur Mitte des 16. Jahrhunderts*, Breslau, 1870; Du même, *Johann Reuchlin, sein Leben und seine Werke*, Leipzig, 1871 ; Zarncke, *Die deutschen Universitäten im Mittelalter*, Erster Beitrag, Leipzig, 1857 ; Kampschulte, *Die Universität Erfurt in ihrem Verhältnisse zu dem Humanismus und der Reformation*, Trèves, 1858, t. I, p. 85, et passim ; Janssen, *l'Allemagne à la fin du moyen âge* (trad. française d'E. Paris), p. 77 et suiv.

CHAPITRE II

FRANÇOIS Ier ET LA RENAISSANCE DES LETTRES EN FRANCE. — LES PROJETS DE FONDATION D'UN COLLÈGE DE LANGUES.

1515-1529

Projets de François Ier annoncés dès le début de son règne. — Les institutions modèles qu'il veut imiter : le collège des Jeunes Grecs de Léon X, le collège des Trois-Langues de Louvain, l'Université d'Alcala. — Première tentative d'enseignement de l'hébreu : Giustiniani. — Négociations avec Érasme, depuis 1517, pour l'organisation d'un grand établissement littéraire à Paris. — Rôles de Budé, Poncher, Petit et Cop. — Correspondance échangée avec l'auteur des *Colloques*. — Refus de ce dernier. — Motifs de sa résolution. — Il propose Glaréan. — Nouvelles tentatives en 1518. — Glaréan à Paris. — Situation de l'Université de Paris à cette époque. — Décadence profonde et néant de son enseignement. — Vide des disputes en Sorbonne. — Vain espoir d'une réforme intérieure. — Lascaris mandé à Paris en 1518. — Fondation d'un collège de Jeunes Grecs à Milan. — Déclaration faite en 1521 devant la Chambre des Comptes au sujet d'un établissement consacré à l'étude du grec à Paris. — Budé et François Ier. — Disparition du collège de Milan. — Erreurs des historiens au sujet des négociations avec Érasme en 1524. — Causes de la suspension des projets entre 1524 et 1529. — L'enseignement des langues anciennes hors de France de 1515 à 1530. — Strasbourg, Zurich et Bâle : institutions réalisées dans ces villes. — Physionomie d'un cours de Thomas Platter. — Comparaison entre l'activité studieuse d'une ville suisse et celle d'une grande Université italienne vers 1530. — Les professeurs ambulants : Mathias Adrianus. — L'hébreu à Avignon et à Lyon. — La Renaissance dans cette dernière ville. — Cours

de grec à Dijon et à Paris. — Conclusion : trois périodes distinctes dans la période préparatoire qui précède l'institution des lecteurs royaux.

Dès le début de son règne, François Ier songea à la fondation d'un grand établissement, qui fût exclusivement réservé à l'étude des lettres, dont il admirait plus que personne les merveilleux progrès. Il voulait que le rôle joué par la France dans ce glorieux mouvement ne fût pas inférieur à celui des autres nations. L'idée de constituer un collège de ce genre n'était pas personnelle au roi : le cardinal Bessarion l'ayant déjà conçue et réalisée, au siècle précédent, en ouvrant à Venise une sorte d'école où étaient instruits les jeunes gens qu'il faisait venir de Grèce, par l'intermédiaire de Michel Apostolios. Plus tard, le pape Léon X avait fondé à Rome, en 1515, un établissement analogue qu'il installa sur le Quirinal dans le palais du cardinal Sion, après l'avoir richement doté. Le Crétois Marcus Musurus avait été chargé, au préalable, en 1513, d'aller recruter en Grèce des élèves intelligents et de famille honorable. Ces jeunes gens, choisis avec le plus grand soin, étaient destinés à rester en Italie et à y professer leur langue maternelle. Le célèbre Jean Lascaris fut mis par le pape à la tête de ce séminaire pratique d'hellénistes. Il l'organisa avec un grand zèle, et en détermina le règlement intérieur dans un sens vraiment large, ne faisant pas de cet établissement une école fermée, mais l'ouvrant au contraire libéralement aux jeunes gens de toutes les nationalités, désireux d'approfondir l'étude du grec et d'acquérir une prononciation correcte[1]. C'est ainsi que Christophe Longueil et Glaréan, pour ne citer que ces exemples, vinrent à Rome dans le but de suivre les cours de ce collège. Bien que cette fondation n'ait peut-être

1. Vast, *De vita et operibus Jani Lascaris*, Paris, Hachette, 1878, p. 83. Lascaris parle de ce règlement dans une de ses lettres à Budé.

pas donné tous les résultats que l'on avait le droit d'en attendre (la plupart des Jeunes Grecs s'empressant, leurs études faites, de retourner dans leur patrie), la renommée néanmoins s'en étendit au loin. L'Europe savante s'occupa beaucoup de ce collège, comme elle s'occupa, à peu près vers le même temps, du collège des Trois-Langues, fondé à Louvain en 1517 par le chanoine Busleiden[1].

Les humanistes se plurent à citer ces deux établissements nouveaux comme des fondations modèles qu'il était souhaitable de voir imiter. Il faut reconnaître que l'enthousiaste manifesté par le monde lettré à l'endroit de ces dernières semble hors de proportion avec leur véritable importance. Mais les savants, toujours dans l'attente d'un magnifique établissement consacré à la haute culture des lettres et à l'étude approfondie des langues s'imaginaient volontiers que l'idéal rêvé par eux depuis si longtemps venait d'être enfin réalisé. Il en arriva de même lors de l'institution des premiers lecteurs royaux, faite à Paris en 1530. Nombre d'humanistes saluèrent cette nouvelle avec la joie la plus vive, comme si cet événement mettait le comble à tous leurs vœux. Ils crurent d'abord de bonne foi qu'il s'agissait, non point d'un petit groupe de chaires, modestement rétribuées, mais d'un système vaste et complet d'enseignement, en un mot du grand collège, digne monument de la Renaissance, dont on annonçait la création comme imminente, depuis tant d'années[2].

1. Dès 1518, Adrien Berlandus y occupait la chaire de latin, Rudgerus Rescius celle de grec, Matthaeus Adrianus celle d'hébreu. Voy. Félix Nève, *Mém. hist. et litt. sur le collège des Trois-Langues à l'Université de Louvain*, Bruxelles, 1856, in-4°. Cet ouvrage, composé avec beaucoup de soin et d'exactitude, raconte avec détail toutes les circonstances de la fondation réalisée par Busleiden. Les lettres d'Érasme qui concernent plus particulièrement le collège de Louvain, se trouvent dans l'édition de Leyde des *Œuvres complètes*, t. II, 2e partie, p. 1637, 1654 et 1655.

2. Voy. plus loin, chapitre III.

Une autre institution, dont n'ont pas assez parlé les historiens, attira également, un peu plus tard, l'attention de François Ier, en lui fournissant un exemple encourageant bien fait pour exciter son émulation ; nous voulons parler de la fondation de l'Université d'Alcala de Henarès, par le cardinal Ximenès, de 1498 à 1508, université qui devint, pendant le cours du XVIe siècle, un foyer intense d'études supérieures et, en particulier, de l'esprit humaniste. Peu d'institutions scientifiques ont été réalisées avec plus de méthode et de largeur de vues. Toutes les branches des connaissances humaines étaient représentées dans ce vaste établissement, dont l'organisation grandiose, conçue et élaborée par un seul homme, excitait l'admiration de l'Europe savante[1]. Des bâtiments somptueux et commodes furent mis, pour la première fois, à la disposition des maîtres et des étudiants, qui n'avaient jusqu'alors obtenu partout que des édifices insuffisants, aménagés au hasard et ne formant aucun ensemble. On peut dire en ce sens que le ministre d'Isabelle accomplit d'un seul coup, à force de volonté et d'énergie, l'œuvre que le roi de France, le plus puissant et le plus éclairé du XVIe siècle, projeta à tant de reprises différentes, sans pouvoir jamais réussir à l'exécuter. La fondation d'Alcala, dont les grandes Universités actuelles d'Oxford et de Cambridge peuvent donner une idée assez exacte, se composait d'un certain nombre de collèges, à la tête desquels figurait celui de Saint-Ildefonse réservé à la théologie[2].

1. Il existait déjà dans cette ville une école supérieure fondée en 1293 par l'ordre de Sanche IV, mais ce n'était qu'une modeste Académie, qui ne pouvait être comparée en rien à l'immense Université fondée par Ximenès.

2. Dès 1508, l'Université comprenait 42 chaires : 6 pour la théologie, 6 pour le droit canon, 4 pour la médecine, 1 pour l'anatomie, 1 pour la chirurgie, 8 pour la philosophie, 1 pour la philosophie morale, 1 pour les mathématiques, 4 pour le grec et l'hébreu, 4 pour la rhétorique et

Mais la principale révolution réalisée par le nouvel institut, c'était l'introduction d'un enseignement large et complet de la philologie avec les collèges de Saint-Eugène et de Saint-Isidore, et surtout — ce qui nous intéresse ici davantage — l'organisation de l'enseignement des trois langues hébraïque, grecque et latine, dans le collège de Saint-Jérôme. Cette dernière création apparaissait comme la plus nouvelle et la plus originale. Ce collège des trois langues, qui commença précisément à fonctionner vers 1515, au moment où l'attention des hommes éclairés allait se porter si vivement, dans le reste de l'Europe, sur les questions d'enseignement des langues anciennes, comprenait quatre professeurs et trente élèves, dont un tiers était consacré à chacun des idiomes enseignés. C'est grâce à cet établissement vraiment unique que put être exécutée la célèbre *Bible polyglotte* dite d'Alcala. Mais ce qu'il importe davantage de remarquer ici, c'est que, quelques années plus tard, François Ier, durant sa captivité en Espagne, fut appelé à visiter le célèbre établissement et à en apprécier les singuliers avantages. Cette visite semble lui avoir fait, malgré les soucis qui l'accablaient alors, une impression des plus favorables. Elle eut lieu dans le courant d'août 1525, durant le voyage fait par le monarque prisonnier de Benisano à Madrid. La ville tout entière, ayant à sa tête l'Université, qui comptait onze mille étudiants immatriculés, se porta à sa rencontre et lui fit une réception solennelle. Quand le roi eut examiné dans le détail l'organisation de la savante académie, il prononça ces paroles significatives : « Votre Ximenès a entrepris là et achevé une œuvre que je

6 pour la grammaire. Trois juifs convertis, Paul Coronellus de Ségovie le médecin Alphonse d'Alcala et Alphonse de Zamora, furent les premiers professeurs d'hébreu. Démétrius Ducas de Crète professa le grec au début.

n'aurais pu faire moi-même. L'Université de Paris, l'orgueil de mon royaume, est l'œuvre d'un grand nombre de rois, tandis que tout cela, c'est Ximenès tout seul qui l'a fait[1]. »

Les créations de Léon X, de Ximenès et de Busleiden furent célébrées à l'envi, surtout en France, et présentées au roi comme de glorieux exemples qu'il lui appartenait d'imiter, en fondant un établissement plus grandiose encore. François Ier, alors à l'apogée de sa puissance, s'associa sincèrement tout d'abord aux vœux qu'il entendait formuler non seulement dans son entourage immédiat, mais même en dehors de son royaume. Fier de se voir ainsi invoquer comme le protecteur le plus puissant que les « bonnes lettres » eussent alors en Europe, il annonça bientôt à son tour de généreux projets, laissant le champ libre aux vaillants initiateurs de sa cour, pour entamer activement les négociations nécessaires. N'oublions pas que cette décision fut prise au moment même où le dessein conçu par le roi de France d'acquérir la dignité impériale, après la mort de Maximilien, s'affirme de plus en plus dans son esprit, se traduisant par une série d'actes politiques importants. Le rapprochement des dates n'est pas à négliger ici. Il ne serait pas surprenant qu'il y eût entre les deux faits quelque rapport secret.

C'est, en effet, au cours de l'année 1517 que l'idée de l'institution à Paris d'un collège de langues apparaît pour la première fois dans l'entourage de François Ier. Chose digne de remarque, il y eut, dès cette année-là, une tentative qui témoigne, dans une certaine mesure, de la bonne volonté du roi et du sérieux de ses intentions.

1. On trouvera des renseignements circonstanciés sur cette fondation dans l'ouvrage classique de Hefele, *le Cardinal Ximenès*, trad. Sainte-Foi, 1856, p. 119 et suiv. Pour ce qui concerne le passage de François Ier à Alcala, voir Mignet, *Rivalité de François Ier et de Charles-Quint*, Paris, 1875, in-8°, t. II, p. 113.

C'était un premier acheminement, encore bien timide il est vrai, vers l'institution des lecteurs royaux. Je veux parler des cours professés, dès 1517, à Paris par un savant italien originaire de Gênes, Agostino Giustiniani, un homme d'un savoir universel, doué, paraît-il, d'une facilité merveilleuse pour l'étude des langues. Il avait, s'il faut en croire les témoignages contemporains, une égale connaissance du grec, de l'hébreu, de l'arabe et du chaldéen. Évêque de Nebbio, en Corse, il vivait en prélat nomade, résidant à peu près partout, sauf dans son diocèse, à demi aventurier, comme tant d'autres prélats de son temps. Giustiniani venait de réaliser une entreprise des plus hardies, en publiant son *Psautier polyglotte*, œuvre curieuse qui mérite la reconnaissance de la postérité. Seulement, l'édition du *Psautier* était restée chez le libraire, réduisant ainsi le malheureux évêque à la plus extrême misère. C'est à ce moment que le roi de France, sur la recommandation de l'évêque de Paris, Étienne Poncher, le prit à son service, le chargeant de donner à Paris des leçons publiques d'hébreu. Ce premier essai, qui semble n'avoir pas été sans résultats, souleva l'enthousiasme des érudits, celui d'Érasme en particulier. Malheureusement, il ne dura pas. Après cinq années d'enseignement, Giustiniani partit pour reprendre ses pérégrinations. Il était, paraît-il, assez vantard, mais au fond passionné pour ses études : son départ fut regretté[1]. De

1. L'enseignement de Giustiniani dura environ cinq ans, de 1517 à 1522, date à laquelle il retourna en Italie. Érasme écrivait ceci à son sujet dans une lettre datée de Louvain le 19 octobre 1518 : « Invisit nos episcopus Nebiensis octapli Psalterii auctor, cujus in Apologia ad Fabrum honorificam facio mentionem. Est homo gloriosus magis quam virulentus, conductus est a rege Galliarum octingentis francis ». En 1521, Jean Canaye écrivant à Guillaume Farel, mentionnait en ces termes la présence de l'évêque italien à Paris : « Profitetur linguam hebraicam Augustinus Justinianus, episcopus Nebiensis, qui biennio aut ultra hebraice legendo nobiscum mansurus est, publico stipendio et Gallorum rege ad id conductus ». Herminjard, *Corresp. des réfor-*

toute façon, voilà un commencement d'exécution, précieux à enregistrer. C'est, d'autre part, à dater des premiers mois de cette même année 1517 que des démarches officielles furent tentées, avec l'assentiment du roi, auprès d'Érasme. L'histoire des négociations engagées à ce sujet est on ne peut plus piquante. Les savants de l'entourage du roi déploient, dans ces circonstances, un zèle incomparable. On suit avec admiration les vues grandioses et désintéressées de Budé, les vaillants efforts de l'évêque de Paris, Étienne Poncher, et du confesseur du roi, Guillaume Petit, l'enthousiasme du médecin royal, le Bâlois Cop, dont on n'a pas assez reconnu les signalés services. Noble et touchant spectacle sur lequel il est doux de reposer les yeux. C'est le moment des aspirations et des espérances infinies. Années pleines de fraîcheur et de charme, les plus pures de la Renaissance, où les haines religieuses sont encore ignorées, où la tourbe scolastique n'a pas encore engagé la bataille. Que n'ont-elles duré plus longtemps !

La première chose dont Budé, Poncher, Petit et Cop se préoccupèrent, ce fut de choisir un homme digne par la science autant que par le caractère de diriger l'établissement projeté. Tous les yeux se portèrent naturellement vers Érasme, alors la personnalité la plus considérable du monde de l'humanisme. Ce fut Budé qui fut chargé d'entamer les négociations [1]. Voici dans quelles

mateurs dans les pays de langue française, 1878 et années suiv., t. I, p. 241. Dans une lettre adressée, le 12 avril 1518, à Érasme par Budé, ce dernier parle d'un autre professeur venu à Paris, en même temps que Giustiniani, l'hébraïsant Ritius, mais le rôle de ce personnage semble avoir été assez effacé. (Voy. *Correspondance* d'Érasme, au tome III de l'édition des *Œuvres complètes* donnée à Leyde par Le Clerc, 1703 et années suivantes, p. 309 et 1683).

1. Il y avait déjà eu, quelques mois auparavant, une tentative faite par le nonce Canossa, devenu évêque de Bayeux, en vue d'attirer Érasme en France, mais c'était là une démarche d'un caractère tout à fait privé (Voy. la lettre de Canossa datée d'Amboise le 13 nov. 1516,

circonstances il fut amené à le faire. Un jour qu'il se reposait de ses travaux en furetant chez un libraire en renom, Jean Petit, il rencontre, par hasard, se livrant à la même distraction, le confesseur du roi, Guillaume Petit[1], personnage influent s'il en fut, bien placé pour connaître les intentions royales ; et là, au milieu des livres, un entretien plein d'un abandon charmant s'engage entre les deux savants. Petit, grand admirateur de l'auteur des *Colloques*, met Budé au courant de l'état actuel de la question, lui expose avec chaleur les dispositions du roi, bref, fait si bien que Budé, croyant la chose faite, écrit à Érasme, pour le prier d'accourir, une des lettres les plus élevées qui soient sorties de sa plume. Le roi, lui mande-t-il, inspiré par Minerve, songe à atti-

dans la *Correspondance d'Érasme*, éd. de Leyde, t. III, sous le nº 224). C'est bien en février 1517 que furent commencées les négociations et non en 1516, comme pourrait le faire supposer la date des lettres d'Érasme. Il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard. Nous traiterons à la fin du volume, dans l'Appendice A, cette délicate question de chronologie, qui doit être étudiée avec quelque détail. Les lettres relatives aux négociations entamées par la cour de France avec Érasme sont très nombreuses. Nous les avons toutes relevées avec le plus grand soin dans la correspondance du grand humaniste. Nous indiquerons au fur et à mesure leur place exacte dans l'édition de Leyde. Celles relatives aux années 1517 et 1518, les plus importantes par conséquent, se trouvent dans cette édition sous les nos 197, 198, 204, 205, 212, 235, 310, 326, Appendice nº 60. Du Boulay en a reproduit quelques fragments dans l'*Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 93 et suiv.

1. Guillaume Petit appartenait à l'ordre des Dominicains. Il devint en 1519 évêque de Troyes et en 1527 évêque de Senlis. Ce fut un esprit éclairé, partisan résolu des doctrines de la Renaissance. Il fut l'ami de Marguerite de Navarre qu'il défendit énergiquement lors de l'affaire du *Miroir de l'âme pécheresse* en 1533. Adversaire de Béda et de la Sorbonne il protégea toujours les gens de lettres et contribua à faire échapper Lefèvre d'Étaples, en 1521, à la persécution qui le menaçait. Très tolérant en matière d'opinions religieuses, il fut même suspect de luthéranisme en 1524. (Voy. Herminjard, t. I, p. 16, 44, 78; t. III, 111 et 161; Quétif et Echard, *Scriptores ordinis Prædicatorum*, t. II, p. 101.) Remarquons, à propos de la lettre de Budé, que Guillaume Petit passa, aux yeux de ses contemporains, pour un bibliophile dangereux. Amateur passionné de livres, il eut la réputation de garder trop souvent les ouvrages, même les manuscrits précieux, qui lui étaient confiés. Plusieurs érudits s'en plaignirent amèrement. C'était d'ailleurs, à tous autres égards, un caractère respectable.

rer dans son royaume un certain nombre d'hommes d'élite, en leur offrant de grasses pensions, de manière à fonder en France une sorte de séminaire d'érudits. Il vient de déclarer publiquement ses intentions, au milieu d'une conversation tenue à la cour sur le compte des gens de lettres. Tout le monde s'accorde à penser qu'il est avant tout nécessaire de s'assurer du concours d'Érasme. Budé rapporte ici toutes sortes de propos flatteurs destinés à chatouiller adroitement la vanité de son illustre correspondant[1]. Il fait briller à ses yeux la perspective d'un bénéfice de mille livres, en faisant allusion à d'autres avantages probables. Il évoque le souvenir des liens qui l'attachent à Paris, des études qu'il y a commencées et s'ingénie à le séduire par les arguments les plus persuasifs : « Ah! dieux immortels, quel honneur c'est là pour vous! A quel point les autres docteurs vont vous regarder comme fortuné et favorisé entre tous, d'avoir été ainsi, sur le seul renom de votre science, mandé dans une région éloignée, par le plus grand et le plus illustre des rois. Ce monarque est non seulement Franc (ce qui est déjà par soi un titre de gloire), mais encore François[2], nom qui se trouve pour la première fois porté par un roi et qui, on peut l'augurer, est prédestiné à de grandes choses. Il est instruit dans les lettres, ce qui se rencontre d'ordinaire chez nos rois, et il possède, en outre, une éloquence naturelle, de l'esprit, du tact, un

1. Après avoir fait, dans sa lettre, un grand éloge du confesseur du roi, l'orateur officiel de la cour, dans toutes les grandes solennités, il déclare galamment qu'il ne peut faire à l'évêque de Senlis qu'un seul reproche, celui de trop favoriser un étranger, Érasme, « qu'il s'est mis lui-même à jalouser à cause de cette gloire excessive, qui rayonne non seulement sur l'Allemagne tout entière, mais encore sur la France, au point d'éclipser la gloriole des savants de ce pays et de les forcer à rester dans une complète obscurité ». Il est bien certain, d'après les paroles mêmes de Budé, que Petit avait contribué plus que personne à attirer l'attention du roi sur Érasme.

2. « Rex hic est non modo Francus (quod ipsum per se amplum est), sed etiam Franciscus. »

abord facile et prévenant ; en un mot, la nature l'a généreusement doué des dons les plus rares de l'esprit et du corps. Il se plaît à admirer et à louer les anciens princes qui ont brillé par l'élévation de leur esprit et par l'éclat de leurs actions. Il a l'avantage de disposer d'autant de richesses qu'aucun roi du monde et de donner plus largement que personne. Autant que je puis conjecturer, il a le désir d'être le fondateur d'un illustre Institut, afin d'en faire profiter les arts libéraux dans l'avenir, contrairement à ce qui a été fait jusqu'à présent. » Budé termine en engageant Érasme à aller s'entendre au sujet de cette grave affaire avec l'évêque de Paris, Poncher, alors en mission auprès de l'Empereur à Bruxelles, comme envoyé du roi de France. Ce personnage avait manifesté en quittant Paris l'intention d'entretenir le savant hollandais de cette question. En même temps, le savant français annonçait à son confrère la prochaine arrivée de plusieurs autres lettres émanant de divers personnages de la cour [1]. Cette épître est datée du 5 février 1516 (1517 nouveau style).

Quelques jours plus tard, Guillaume Cop écrivit, sur l'ordre formel du roi, une nouvelle lettre non moins pressante. Il paraît que François de Rochefort, l'ancien précepteur du roi, avait joint ses efforts à ceux de Guillaume Petit pour décider le roi à faire venir Érasme. Le médecin bâlois demande à ce dernier de fixer lui-même les conditions de sa venue. Le roi Très-Chrétien est disposé à le traiter avec tant de bienveillance qu'il ne regrettera sûrement jamais sa décision. On attend sa réponse (6 février).

A toutes ces lettres, d'un ton si sincère et si spontané, Érasme répond d'une manière évasive, en se dérobant.

1. Budé faisait remarquer à Érasme, en homme prudent, qu'il n'était en tout cela qu'intermédiaire et non garant. Il ne craint pas d'insister sur ce point.

Visiblement il est flatté dans sa vanité, mais il craint de lâcher la proie pour l'ombre. Cette vie nomade, où les hommages se renouvellent pour lui à chaque pas, cette grasse pension que lui alloue Charles-Quint, tout cela lui plaît tant! Il craignait, en acceptant, de paraître faire cause commune avec les ennemis de son protecteur. Il semble aussi que certaines influences extérieures n'aient pas été étrangères à sa résolution; les conseils de son ami Tonstal, inspirés par un sentiment de jalousie patriotique, ont dû contribuer en particulier à l'éloigner de la France. Ajoutons à cela que le sceptique écrivain n'ajoutait qu'une foi médiocre aux promesses magnifiques du jeune souverain. Et puis, la Sorbonne l'effrayait, et, au fond, non sans raison [1]. Il avait peur d'encourir la haine redoutable des théologiens, en se mêlant de favoriser l'étude des langues suspectes. La rude lutte soutenue naguère par Reuchlin n'était pas faite pour l'engager à entrer à son tour dans l'arène. L'appréhension de se trouver compromis dans les disputes religieuses qui commencèrent, vers le même temps, à l'occasion de la querelle de Luther, ne fit que le confirmer dans cette attitude réservée. Enfin, il craignait la sujétion attachée à la condition de courtisan, se plaisant à répéter qu'il voulait bien être utile à tout le monde, mais qu'il ne voulait servir aucun maître. Néanmoins il est manifeste que cet appel lui avait été très sensible. Il en entretient ses correspondants André Ammonio, l'évêque Canossa, et bien d'autres [2]. Une chose qui exerçait évidemment sur lui une singulière attraction, c'était la trésorerie du chapitre de Tours, que le roi lui faisait promettre. Il

1. On sait que les prédicateurs parisiens le dénoncèrent un peu plus tard comme l'un des précurseurs de l'Antéchrist, en compagnie de Lefèvre d'Étaples et de Reuchlin. V. *Lettres d'Érasme*, éd. Le Clerc, p. 1695.
2. *Lettres*, édit. Le Clerc, nos 211, 216.

en parle, et beaucoup trop complaisamment, dans ses lettres, célébrant avec enthousiasme la fondation projetée et louant en termes hyperboliques la générosité royale, mais il se tient coi.

La lettre à François Ier est, en particulier, un chef-d'œuvre de calcul et d'habileté. Après avoir rappelé le souvenir des nombreux princes qui ont brillé en France par la piété et par la gloire des armes, il célèbre le retour de l'âge d'or ramené par leur successeur. Il se réjouit d'assister à cette renaissance de la vertu des bonnes lois et de toutes les sciences honnêtes. « Votre esprit royal devine et comprend avec une rare perspicacité que vous deviendrez un prince fortuné et illustre, non pas en commandant à un très grand nombre de citoyens, mais en gouvernant des sujets aussi honnêtes et aussi heureux que possible. C'est là le résultat que Votre Majesté très vigilante cherche à atteindre en attirant de toutes parts, par de splendides offres, les savants dans son royaume, qui contient cependant déjà tant d'hommes éminents par le savoir et par le caractère. Elle se rend compte qu'un prestige de ce genre contribuera beaucoup mieux à rehausser sa puissance, que des richesses immenses, des trophées, des pyramides et d'autres magnifiques constructions... Plût au ciel que j'eusse assez de science et de valeur pour pouvoir répondre en quelque manière à l'attente d'un si grand prince et que je me sentisse assez d'éloquence pour célébrer les vertus héroïques et annoncer à la postérité les dons insignes qui apparaissent en vous. »

Si l'on néglige toute cette rhétorique qu'il est permis de croire sincère, on voit que cette lettre ne renferme, en somme, qu'un refus poli et assez net. Elle fut envoyée d'Anvers le 21 février 1517, c'est-à-dire très peu de temps après la réception des épîtres de Cop et de Budé.

Les réponses à ces deux derniers suivirent de près. A Budé, qui lui avait cependant écrit en termes si éloquents, Érasme répondit, en quelques lignes rapides et vagues, qu'il ne pouvait lui transmettre une réponse définitive avant d'avoir communiqué la proposition au chancelier de Bourgogne, qui était alors parti pour Cambrai [1]. Il lui était également nécessaire de conférer avec ses amis sur ce grave sujet. Sans doute, il comble Budé de protestations d'attachement, jure qu'il n'a pas d'ami plus cher, affirmant qu'il se considère comme à moitié Français, puisque, dit-il, si l'on en croit la cosmographie, la Hollande fait partie de la Gaule; on n'en devine pas moins que sa résolution est prise et qu'il ne viendra pas en France. Il annonce une seconde épître plus explicite, mais cette dernière ne fut jamais envoyée. De même, la lettre à Cop, datée du 6 mars, ne renfermait que quelques protestations aimables, mais rien de ferme ni de sérieux.

Quelques semaines plus tard, Budé alla à Saint-Maur où se trouvait alors le roi, afin de transmettre à ce dernier la réponse d'Érasme. C'était le jour des Rameaux (5 avril 1517). Il rencontra le prince au moment où celui-ci gagnait l'église accompagné de son confesseur et de François Dumoulin de Rochefort. François I[er] n'eut pas plus tôt aperçu le nouvel arrivant qu'il lui demanda s'il avait reçu des lettres d'Érasme. Budé les lui présenta aussitôt. Le roi se mit à les lire

1. Cette lettre est datée du même jour que celle adressée au roi, c'est-à-dire du 21 février 1517. Elle est assez longue, mais renferme beaucoup de considérations étrangères au sujet principal. Il convient de signaler parmi les choses gracieuses dites par Érasme à son ami le développement si curieux dans lequel Érasme, faisant ressortir la part prise par le nom de Guillaume dans ses affections, énumère tous les personnages portant ce nom auxquels l'unissaient des liens d'amitié : Guillaume Budé, Guillaume Petit, Guillaume Cop, etc. On sait quelle correspondance assidue Érasme et Budé entretinrent ensemble durant la plus grande partie de leur existence.

en revenant de l'église. Lorsqu'il eut fini de les parcourir, il ne parut pas content. « Quelles sont donc les intentions d'Érasme? demanda-t-il, car il ne s'explique pas clairement. » Rochefort prit alors la parole et assura que personne n'était mieux en situation de peser sur la décision de l'humaniste hollandais que son émule français, l'auteur du *De Asse*. Celui-ci offrit alors de faire une nouvelle tentative. « Je le veux », répondit le roi qui alla ensuite dîner. Mais comme le monarque avait négligé de s'expliquer sur les avantages qu'il comptait faire à Érasme, Budé déclara aux personnes qui l'entouraient, qu'il ne récrirait point avant d'avoir quelque chose de positif à mander à son ami[1]. Cependant l'évêque de Paris, Étienne Poncher, était revenu de son ambassade de Bruxelles, pénétré de la plus grande admiration pour Érasme. Il ne cessait de parler de son esprit, de son érudition, de son éloquence ; il regardait comme un grand bonheur d'avoir vécu quelque temps avec lui ; il soutenait que son mérite était encore au-dessus de sa réputation, quelque grande que fût cette dernière. « Quand il parle, disait-il, quelle science, quel agrément, quel style, quelle mémoire ! Ce n'est pas un homme, c'est la Muse attique : vous jureriez que c'est Démosthène, ou quelqu'un même de supérieur à Démosthène s'il peut y en avoir. Il a pénétré dans le sanctuaire de la philosophie ; il entend parfaitement Platon, Aristote et les plus célèbres philosophes[2] ».

C'est probablement à ses relations plus intimes avec l'objet de tant de sollicitations que Poncher dut de recevoir de lui une réponse plus catégorique. Érasme n'hésita pas à lui ouvrir le fond de son cœur et à lui donner quelques-uns des motifs qui lui interdi-

1. *Correspondance d'Érasme*, édit. Le Clerc, n° 60 de l'Appendice.
2. *Ibid.*, n° 212.

saient d'aller s'établir à Paris. Il débute par les plus gracieux éloges à l'adresse du roi et des érudits de la cour, de Cop et surtout de Budé, qu'il proclame « la gloire la plus éclatante de la France, l'homme qui, depuis longtemps, de l'aveu de tous les savants, a enlevé aux Italiens la palme des deux littératures ». Il avoue sa prédilection pour la France[1], mais l'âge le détourne d'un changement de patrie. Il lui faut demeurer là où la vieillesse est venue le surprendre. La bienveillance de l'Empereur le retient ; il n'ose montrer à son égard une telle ingratitude. Cependant ce n'est pas un refus définitif qu'il envoie et il prend soin de se réserver pour l'avenir une porte de sortie. « Si je ne puis, ajoute-t-il plaisamment, rendre mon pauvre corps commun à tous, je puis, du moins, être plus large pour ce qui concerne mon esprit. » C'est ici qu'il formule la proposition à laquelle devaient aboutir tant de réticences et d'apparentes hésitations. Puisqu'il ne peut se rendre lui-même à Paris, un de ses disciples pourrait fort bien le remplacer et il cite alors le nom de Henri Glaréan. L'éloge enthousiaste qu'il fait de ce personnage marque chez lui un désir profond de voir cette combinaison réussir. Il célèbre l'universalité des connaissances de Glaréan. Cet homme a tous les talents : il est à la fois poète, orateur et théologien ; il sait le grec, la musique, la cosmographie, les mathématiques ; il a étudié à fond l'histoire. Il a la haine des sophistes dont il connaît à merveille les doctrines et n'a d'autre défaut que celui de les malmener un peu trop rudement. Il se mettra à ce qu'on voudra[2] ; sa santé est bonne, son caractère aimable et souriant. Il est actuellement dans

1. Il rappelle, à ce propos, qu'il y passa de douces années, occupé à l'étude féconde des lettres ; mais, on le sait, le souvenir qu'il avait gardé de ce séjour était loin d'être aussi agréable.

2. « Jusseris canere (dit en propres termes Érasme), nihil contatus canet, malis legere, leget, libet ludere, jocabitur festivissime, etc. »

la force de l'âge et n'a d'autre désir que celui de se fixer en France avec un traitement. Cent couronnes lui suffiraient, selon toute vraisemblance. Cette lettre est datée d'Anvers, le 14 février 1518. La proposition du grand humaniste fut mal accueillie. Glaréan qui était déjà arrivé à Paris depuis quelques mois, obtint bien du roi, par l'intermédiaire du Bâtard de Savoie, un *stipendium* annuel de 150 livres, mais il ne fut jamais question de lui confier, un seul moment, l'importante mission déclinée par son maître.

Malgré tout, les érudits de la cour ne se considérèrent point pour battus. Le 12 avril de la même année, Budé revenait encore à la charge et écrivait à Érasme[1] : « Que nous sommes heureux, puisque, comme je l'espère, l'éloquence latine va être en honneur dans les deux plus puissants royaumes ! Quelle louable émulation ! (S'il est vrai cependant de dire que Charles-Quint ait envié cet honneur à François Ier.) Vous croyez peut-être que je ris ; non, je parle sérieusement. Pendant que le projet dont vous êtes informé est en train, consultez tous vos amis, et pesez avec eux lequel vous est le plus avantageux, de vivre sous la domination de Charles V, ou de passer avec nous le reste de vos jours. Pour moi, je pense que si notre monarque vous consulte, s'il veut avoir vos avis, il sera plutôt de votre avantage et de votre réputation de vous transporter chez nous, pour être l'ornement du Collège qu'il projette d'établir à Paris. Par là, d'ailleurs, vous satisferez plus pleinement aux désirs empressés, aux vœux

1. Cette seconde lettre fut écrite à l'instigation de Poncher. On songeait à ce moment à offrir à Érasme un évêché. Mais Budé ne se faisait guère d'illusion, même à l'annonce de cette offre nouvelle, sur l'acceptation de son correspondant. Nous savons que vers cette époque François Ier alla jusqu'à proposer d'écrire lui-même à Charles-Quint, dans le cas où le consentement de son rival serait le seul obstacle à l'heureux succès des négociations.

ardents de tous ceux qui brûlent d'envie de vous revoir avec nous. Vous ferez savoir votre résolution à l'évêque de Paris. Ce sera avec lui que vous ferez vos conditions, si vous le jugez à propos, tant sur les frais du voyage, que sur les appointements qu'il vous plaira d'exiger. » La suite de la lettre prouve que Poncher était chargé officiellement de pourvoir à l'organisation de l'établissement projeté. Elle montre que, dans les conversations savantes tenues à la cour, il n'était bruit que de l'humaniste hollandais. Le souverain lui-même continuait à parler de sa venue comme d'une chose qu'il n'avait pas cessé d'espérer et qui lui tenait toujours au cœur. Chose singulière, cette lettre écrite au milieu d'avril, Érasme ne la reçut qu'au commencement de septembre. Mais ce qui est le plus étrange, c'est qu'il s'en montra offensé et que la mauvaise humeur réciproque qui allait se manifester chez les deux savants, à propos de je ne sais quelle expression risquée par Budé, commença déjà à apparaître[1].

Toutes ces démarches successives montrent que les vagues réponses d'Érasme n'avaient point été prises au sérieux. Ce fut un tort, car, de cette manière, les hommes qui s'intéressaient si vivement au projet et le roi lui-même demeurèrent ainsi dans une fâcheuse attente. On ne saura jamais tout ce que l'indécision, à la fois pleine de politique et de coquetterie de l'auteur des *Colloques*, a fait perdre aux lettres, à cette période décisive. Les intentions étaient alors sincères de la part du roi, et toutes les bonnes volontés éveillées. Les multiples causes qui contribuèrent par la suite à relâcher le zèle de François Ier, les guerres, la captivité, les luttes occasionnées par la Réforme naissante, les intrigues d'une Université rétrograde ne s'étaient pas

1. Lettre d'Érasme du 22 octobre 1518, datée de Louvain (édit. Le Clerc, nº 294 de l'Appendice).

encore produites ; l'occasion était excellente et, on peut l'affirmer, unique. Elle passa, en grande partie par la faute d'Érasme, et ne revint plus. Il fut, du reste, le premier à la regretter plus tard.

Cependant la détermination prise par Érasme ne l'empêcha point de continuer à s'intéresser activement à tout ce qui concernait l'état de l'enseignement en France. Ses correspondants le tenaient exactement au courant des changements qui se produisaient dans ce domaine. C'est ainsi que plusieurs lettres adressées au grand humaniste vers ce moment fournissent, sur la situation intérieure de l'Université et les abus déplorables qu'elle recélait dans son sein, des renseignements d'un rare intérêt. Je citerai ici quelques extraits de ces lettres, parce que, tout en nous faisant pénétrer dans le monde littéraire de l'époque, elles nous permettent en même temps d'apprécier l'immense sottise du parti rétrograde et la nécessité absolue de la réforme radicale que l'institution des lecteurs royaux devait réaliser un jour.

Nous avons dit que Glaréan s'était rendu dans la capitale quelques mois avant la démarche tentée en sa faveur par Érasme avec si peu de succès. Il arriva à Paris dans le courant du mois de juillet 1517. Aussitôt installé, il écrivit à son maître une lettre singulièrement significative à tous égards [1]. « Budé m'a reçu avec bienveillance. Cop m'a traité le mieux du monde. Quant à Lefèvre d'Étaples, que je connaissais déjà si complètement, sans l'avoir jamais vu, je l'ai trouvé tel que vous le dépeigniez dans vos conversations avec notre excellent ami Beatus Rhenanus, c'est-à-dire l'homme le plus scrupuleux et le plus aimable du monde. Je n'ai pas encore

1. Cette lettre est du 5 août 1517. Elle se trouve dans la *Correspondance d'Érasme*, édit. Le Clerc, p. 1621, et dans Herminjard, *Corresp. des réformateurs*, t. I, p. 31.

eu l'occasion d'aller voir l'évêque Étienne Poncher. J'ai obtenu un subside privé, qui ne m'impose d'obligations envers personne. Mais moi qui étais venu à Paris pour enseigner le grec, quelle n'est pas ma désillusion! Il n'y a personne ici qui explique dans des leçons publiques ou privées un auteur grec important, du moins à ma connaissance. Les innombrables cohortes des sophistes[1] empêchent tout progrès. J'ai assisté récemment à une dispute en Sorbonne, où j'ai entendu d'enthousiastes applaudissements, comme si l'on eût été au théâtre de Pompéi. Je n'ai pu m'empêcher, ou plutôt j'ai réussi à m'empêcher de rire, mais au prix des plus grands efforts. Mais là personne ne riait. Il y avait alors une dispute imposante de *lana caprina*. On n'en voulait pas peu à Adam, notre premier père, de n'avoir pas mangé des poires au lieu de pommes, et tous ces hommes graves contenaient à grand'peine l'expression violente de leur indignation. Mais la gravité du théologien l'emporta sur la colère: Adam réussit à s'en tirer favorablement et sans blessure. Je suis parti, écœuré par toutes ces sottises. Aussi je reste chez moi maintenant. Tantôt je passe mon temps à chanter, tantôt, plongé dans un doux repos, je me délecte de mon Horace, me riant avec Démocrite de la bêtise du monde. Pierre Tschudi vous envoie ses salutations, ainsi que tous mes disciples, si pleins d'attachement pour votre personne[2]. »

1. L'expression employée par Glaréan, difficile à traduire, est bien plus expressive : « Sophistarum mille circumstrepunt turmæ ».

2. Glaréan, dont le véritable nom était Lorit, était originaire du canton de Glaris. Il avait fondé à Bâle un pensionnat dans lequel il enseignait avec beaucoup de talent le grec et surtout le latin. Il se rendit à Paris, accompagné d'une vingtaine d'élèves, Suisses pour la plupart. Son pensionnat, qui fut tout de suite recherché, présentait en raccourci l'image de la république romaine. Il y avait un sénat, des convives, un consul, un préteur, etc. Pierre Tschudi, dont il est question à la fin de la lettre, avait déjà étudié à Bâle, dans la maison de Glaréan,

Il y eut cependant des moments d'espoir. Certains indices firent croire, à diverses reprises, à une régénération spontanée de l'Université. C'est ainsi que Nicolas Bérauld écrivait à Érasme, dans le courant de mars 1518 : « Je prévois, mon cher Érasme, que le résultat vers lequel j'ai tant de fois aspiré, de mes vœux les plus ardents, va peut-être se trouver réalisé, et que nos théologiens de Paris, cessant de s'adonner exclusivement aux enfantillages grotesques et aux argumentations subtiles et vaines, abandonnant définitivement les factions scotiste, occamiste, voire même thomiste, vont se tourner, du moins pour la plupart, du côté de la vraie et ancienne théologie, si vous continuez à leur démontrer qu'il est de leur dignité d'appliquer leurs études aux sciences et aux lettres divines[1]. »

Il faut croire que le bruit de cette nouvelle se trouva confirmé, car Érasme écrivit, en août 1518, à Guillaume Hüe, doyen du chapitre de Paris, pour le féliciter de cette prétendue réforme et de la prochaine introduction de l'enseignement des trois langues dans les programmes de l'Université : « Ce n'est pas sans un grand plaisir que j'apprends que l'Université de Paris est sur le point d'ajouter à ses anciennes études, dans lesquelles elle possédait et possède encore maintenant sans conteste le premier rang, la connaissance des trois langues et qu'elle va remonter ainsi aux sources les plus pures des saints livres. Je suis satisfait de constater qu'elle n'est pas du même avis que quelques-uns de ses adversaires, lesquels prétendent que les lettres ne peuvent s'entendre avec la véritable théologie, alors qu'il n'est aucune connaissance qui puisse éclairer davantage toutes

avec son frère cadet Égidius, connu plus tard comme historien, et son cousin germain Valentin Tschudi.

1. Cette lettre, datée du 16 mars, se trouve dans la *Correspondance d'Érasme*, édit. Le Clerc, p. 306, et dans Herminjard, t. I, p. 33.

les autres sciences. J'attribue en partie cet excellent résultat à la droiture de l'esprit français et en partie à la sagesse de l'excellent évêque Étienne Poncher, homme spécialement créé par la Providence pour restaurer les bonnes lettres et la vraie piété, mais surtout à l'excellent roi François. Toutefois il n'y a pas encore matière à nous réjouir trop bruyamment. On peut dire seulement qu'il n'y a pas sujet de désespérer [1]. »

Mais le texte le plus probant qu'on puisse citer touchant la véritable situation de l'Université, c'est assurément la lettre de Valentin Tschudi à Ulrich Zwingli, écrite vers le même temps [2]. C'est, pour le sujet qui nous occupe, une pièce d'une importance capitale, qui fournit un tableau exact et complet de l'état des études philosophiques et théologiques dans le monde universitaire de la capitale. Nous croyons, pour ce motif, utile de donner ici une traduction de ce document trop éloquent par lui-même pour qu'il soit nécessaire d'y ajouter aucun commentaire [3].

J'ai accueilli avec une joie sincère l'avis que vous m'exprimez au sujet de notre maîtrise. J'ai vu que vous me dissuadiez de prendre ce grade et que vous n'approuviez nullement le conseil

1. La lettre est datée du 9 août 1518. V. *Lettres d'Érasme*, éd. Le Clerc, p. 335 ; Du Boulay, t. VI, p. 93 ; Herminjard, t. III, p. 40. L'année précédente, Érasme s'était montré moins affirmatif touchant cette action favorable des études littéraires sur les études religieuses. Dans une lettre adressée à Capiton, le 26 février 1517, il insiste, en s'autorisant de l'exemple de Lefèvre d'Étaples, sur la nécessité de faire subir des réformes à l'enseignement théologique ; mais il exprime en même temps quelques inquiétudes sur les dangers que peuvent faire courir à la religion les études classiques. *Lettres d'Érasme*, éd. Le Clerc, p. 187 et 189.

2. Cette lettre est datée de Paris le 22 juin 1518. Elle est adressée à Zwingli qui vivait alors à Einsiedeln. Herminjard, t. I, p. 38, l'a publiée d'après l'édition des *Œuvres de Zwingli* de Schuler et Schultess, t. VII, p. 44.

3. Pour tout ce qui concerne l'organisation intérieure de l'Université, de ses cours, de ses méthodes, nous renvoyons à l'excellent travail de Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Université de Paris au moyen âge,* 1850, in-8 ; passim.

de nos amis : tous ces vains titres n'accroissant pas d'une parcelle la valeur et l'autorité d'un homme. Je ne puis que m'incliner devant une opinion de cette nature, formulée par une personne telle que vous, et cela avec d'autant plus de raison que je me rends mieux compte chaque jour dans quelles profondes ténèbres languit la jeunesse française, de quels enfantillages, de quelles tristes bouffonneries l'esprit de cette dernière est pénétré, disons mieux, empoisonné. Car ce n'est pas seulement un poison nuisible et actif que cette sophistique (que j'appellerai à bon droit bavarde et subtile par excellence), c'est encore une bête malfaisante, j'ai voulu dire une peste[1]. Mais va pour une bête. Car vous pourriez constater que les hommes initiés à cette science sont de véritables bêtes sauvages, plus cruelles encore que ces dernières. Ils ont en effet perdu tout jugement, sont comme hébétés et, comme on dit, couverts de morve. Toute finesse d'esprit est émoussée en eux. Il ne reste d'humain dans leur être que ce qui resta dans Écho, c'est-à-dire un vain son qu'ils exhalent avec tant d'abondance et de libéralité que dix femmes réunies, bien que par nature si bavardes, ne sauraient être égalées, sous ce rapport, à un seul sophiste[2].

Ces personnages sont bien différents des professeurs que vous avez pu jamais rencontrer à Vienne ou à Bâle. Si ces derniers venaient s'installer ici, nos sophistes seraient bien obligés de recommencer à apprendre, en compagnie des enfants. Il s'écoulera bien du temps avant qu'ils se détendent et qu'ils songent à s'appliquer à autre chose. Toute la matinée est consacrée à ces bagatelles. Au dîner, au souper, à la promenade, lorsqu'il s'agit de reposer l'esprit fatigué, c'est l'unique exercice, l'unique souci. Pourquoi en dire plus? Leur journée tout entière est absorbée par cette occupation. Je crois même que lorsque le moment de la prière arrive, ils ergotent également avec Dieu et qu'ils s'efforcent de le convaincre à l'aide de leurs arguments habituels. Notre précepteur Glaréan a surnommé ces gens-là des *gymnucsophistes*,

1. Tschudi joue sur les mots *bestifera* et *pestifera*.
2. Personne n'en a parlé plus puissamment que Michelet : « Mis en présence, dressés sur leurs ergots, ces jeunes coqs prenaient un cœur héroïque pour argumenter à mort, embrouiller les questions, stupéfier les auditeurs et eux-mêmes, s'hébéter au vertige de leur propre escrime. La gloire était de ferrailler six heures, dix heures, sans reculer, et de trouver des mots encore; tournois sublimes, mirifiques batailles que la nuit seule pouvait finir. Juges et combattants, tous se retiraient pleins d'admiration pour eux-mêmes, gonflés, vides et presque idiots. »

parce qu'ils ont dépouillé toute sagesse et qu'ils vivent *nus* sous ce rapport.

Il est merveilleux de constater quelle ingéniosité ils déploient dans la recherche des vraies étymologies des mots. Il y a dans l'un des faubourgs un temple consacré à saint Germain, dans lequel on prétend qu'Isis fut autrefois honorée. Il s'y trouve, du reste, encore des restes incontestables de l'antiquité. Un jour que nous étions venus nous promener en cet endroit pour nous distraire, nous y rencontrâmes un Français. La conversation étant venue à tomber sur Paris, notre compagnon fortuit nous expliquait ainsi l'étymologie du nom de cette ville : Paris, nous disait-il (il se servait en latin du mot Parisius), équivaut à παρὰ καὶ ἴσιος, c'est-à-dire *près d'Isis*. Je crois qu'il avait recueilli cette explication baroque dans quelque collège, à l'un des cours de ces prétendus philosophes.

Plût au ciel que vous vissiez les théologiens, ceux-là mêmes qu'on appelle les colonnes de la foi, déraisonnant si puérilement dans leurs controverses. Assurément on aimerait mieux jouer vis-à-vis d'eux le rôle de Démocrite que celui de Momus. Il y a plutôt sujet de rire que de s'indigner, puisqu'ils ne peuvent se laisser persuader par aucune raison. Il faut voir de quelle misérable manière ils traitent le grand philosophe[1]. L'un l'envoie à la croix, l'autre à Minos, un autre encore aux gémonies. Tantôt il est érigé en juge, tantôt réduit au rôle d'avocat, puis soudain promu au rang de chef d'armée, voire même de roi. Ils le précipitent ensuite du haut de son trône et le livrent au licteur, pour être fouetté. Telle est sa fortune changeante. Platon n'a guère plus de chance : il est voué aux mêmes supplices et aux mêmes honneurs. Ils se provoquent les uns les autres avec des paroles si impudentes qu'ils ressemblent par moments à des gladiateurs. Ils enflent prodigieusement la voix et combattent jusqu'à l'enrouement, à tel point que, lorsqu'ils sont hués par les assistants, ils paraissent devoir perdre leur voix au milieu de l'arène.

Vous ririez encore davantage si vous écoutiez leurs discussions, si subtiles et si magistrales. Vous diriez assurément (pour employer un proverbe) quel rapport y a-t-il entre tout cela et Hermès ou bien : *Quid hæc ad Christum?* Mais ce qui est plus sot encore, ils ne font pas le moindre cas de Jérôme, d'Augustin, pas plus que des autres docteurs les plus vigilants de l'Église ; ils

1. « *Quam miseris modis bonum fortem agunt!* » Il s'agit, selon toute vraisemblance, d'Aristote. Le nom de Platon, mentionné quelques lignes plus bas, rend cette supposition encore plus probable.

les méprisent même. Les noms qui leur sont le plus agréables et qui ont le plus de réputation auprès d'eux sont ceux de Jean l'Ancien, de l'Auxerrois, de Durand, et de personnages encore plus ignorants, qu'ils révèrent comme des oracles et dont, en réalité, les noms ne signifient que barbarie, œuvre grossière, pleine d'arguments creux et d'ignorance.

Je m'arrête ici. Voilà tout ce que je voulais vous raconter touchant l'Université de Paris. Ce n'est pas tant parce que j'ai supposé que vous aviez besoin d'apprendre ces détails, que parce que j'exècre ces gens-là, les plus stupides de tous les hommes, avec leurs énigmes et leurs insolubles subtilités. Je ne puis dire cependant que j'en sois arrivé à abhorrer la philosophie : je désirerais, au contraire, l'étudier, si l'occasion s'en présentait. Mais il est certain que je n'emploierai jamais de pareils maîtres, qui noircissent ce qui est blanc, rendent escarpé ce qui était uni, ferment ce qui était ouvert, changent le vrai en faux, enfin compliquent à l'infini de mille manières les problèmes qui étaient résolus, et transforment la philosophie en une véritable *morosophie*.

C'est précisément parce que le vide effroyable du système apparaissait définitivement à tous les esprits éclairés que l'on continuait de se préoccuper sérieusement de lui substituer une organisation qui fût en harmonie avec les tendances nouvelles. En voyant la tournure défavorable prise par les négociations entamées avec Érasme, François Ier se décida à faire revenir en France le Grec Jean Lascaris, dont ses prédécesseurs Charles VIII et Louis XII avaient eu l'occasion d'utiliser et d'apprécier les services. On n'a pas à raconter ici la vie de ce personnage, ni à exposer avec détail son rôle si actif dans le développement des études grecques, au commencement du XVIe siècle. Ce qu'il importe de préciser, c'est qu'entre tous les Grecs de la Renaissance, il a été à la fois peut-être le plus remarquable par l'étendue de son savoir et le plus honorable par la dignité du caractère. Il n'eut rien de ces Grecs besogneux et encombrants, aux mœurs peu

recommandables, dont les hommes de cette époque eurent tant à se plaindre. Marcus Musurus, dans la belle épître dédicatoire du *Pausanias*, a fait un magnifique éloge de son compatriote. Il célèbre surtout sa générosité envers ceux de ses compatriotes tombés dans le besoin. On voit par cette lettre et par d'autres que Lascaris ne fut pas seulement un savant de réel mérite, mais encore un homme d'un grand cœur, compatissant et libéral. Il encourageait les jeunes gens faisant preuve de quelques dispositions pour les études, leur achetait des livres, payait leurs maîtres. Il aimait aussi à doter les jeunes filles pauvres et ne savait jamais, ajoute Musurus, renvoyer un solliciteur les mains vides, Dieu sait pourtant si les gens de cette espèce devaient manquer à Venise! J'insisterai surtout ici sur l'amitié profonde qui l'unit avec le noble Budé, son élève, amitié qui dura jusqu'à la fin de sa vie et dont les lettres de l'humaniste français fournissent un si touchant témoignage[1].

L'estime singulière dans laquelle il avait été tenu par les cours de Charles VIII et de Louis XII, l'honnêteté et l'intelligence dont il avait fait preuve au cours des missions littéraires dont il avait été chargé, le prestige que lui valaient les diverses missions diplomatiques dont plusieurs souverains l'avaient honoré, notamment ses ambassades à Venise, au nom du roi de France, en 1503 et 1505, enfin surtout l'éclat de son enseignement et la vogue des leçons qu'il avait professées quelque temps à Paris, tout se réunissait pour le désigner au choix du roi. Au reste, Lascaris n'était point un

1. Dans nombre d'autres lettres adressées à des amis, Budé parle de Lascaris avec une affection toute spéciale : « Si vero, écrit-il en 1519 à Germain de Brie, tu in meum favorem salutaveris Lascarim nostrum, ut amico congruit, necnon decenter, immensum in me promeritum contuleris. Nullius siquidem hominum usque adeo amicitiam quemadmodum ipsius commendo atque magnifico. »

étranger pour François Ier. Envoyé auprès de lui par le pape Léon X à Milan en 1515 [1], il avait su charmer par son esprit le jeune roi qui, renouvelant à son égard les largesses de Charles VIII [2], lui octroya spontanément une pension de six cents livres. C'était un don considérable, le plus important que le *Père des lettres* eût jamais accordé à un savant, puisque les lecteurs royaux eux-mêmes n'obtinrent pas plus tard un chiffre aussi élevé, pour une tâche des plus absorbantes. Il est juste d'observer, d'ailleurs, que cette munificence s'adressait autant à l'érudit qu'au diplomate. Chose qui n'est pas moins digne de remarque, cette pension paraît avoir été par la suite assez régulièrement payée. Le monarque français fit de sérieux efforts pour engager Lascaris à venir se fixer à Paris, lui promettant les plus séduisants avantages : mais le Grec, autant dans la crainte de déplaire à son maître actuel, Léon X, que pour d'autres raisons que nous ignorons, n'accepta pas cette proposition. Plus tard, en 1518, quand les instances engagées auprès d'Érasme se trouvèrent suspendues, les lettrés de la cour signalèrent donc assez naturellement Lascaris comme susceptible de le remplacer dignement [3]. Cette fois, le savant helléniste, bien qu'il fût alors chargé par Léon X de la direction du collège des Jeunes Grecs, installé sur le Quirinal, accepta les offres royales, sans qu'on puisse

1. Le bref, conçu en ces termes si flatteurs pour Lascaris, daté du 14 octobre 1515, et publié par M. Delisle dans le *Cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. I, p. 151, est sûrement celui que Lascaris apporta avec lui comme lettre officielle d'introduction auprès de François Ier.

2. Voy. notre pièce justificative, n° II.

3. Coïncidence singulière, au moment où François Ier manda Lascaris à Paris, Érasme avait cherché de son côté à attirer à Louvain le savant Grec et lui avait écrit dans ce but une lettre des plus pressantes « ut statim germanam græci sermonis pronunciationem imbibant auditores [Lovanienses] ». Voy. éd. de Leyde, t. III, p. 319, n° 314. Lettre du 26 avril 1518.

préciser au juste ce qui l'amena à quitter le service du pape. Son arrivée fut saluée en France avec joie. Nous trouvons un écho du retentissement qu'elle produisit, dans l'épître dédicatoire mise par Jacques Toussaint en tête de la première édition des *Epigrammata* de Lascaris, qu'il publia quelques années plus tard (1527). Dans cette lettre adressée au fils de l'helléniste, Angelo Lascaris, le futur professeur royal rend en effet ce témoignage explicite, assez significatif dans la question qui nous occupe : « Pour ne pas insister davantage sur l'habileté si remarquable de votre père, aussi bien dans la langue latine que dans la langue grecque, voici ce que je me bornerai à dire : c'est que j'ai vraiment compris l'étendue de ses connaissances tout ensemble théoriques et pratiques en matière de littérature grecque, quand j'ai vu que, sur le suffrage des hommes les plus savants et les plus compétents de cette époque, le roi François Ier avait jugé bon de le faire venir à Paris, pour diriger, comme un autre Apollon, l'établissement (*Musæum*) que nous espérons voir bientôt ériger en cette ville par notre prince, et qui deviendra, sans nul doute, le plus célèbre de tous les instituts du même genre [1]. » Hody, qui reproduit la préface des *Epigrammata*, cite également dans le même sens le témoignage de Giraldus, mais sans indiquer sur quel texte s'appuie cette assertion.

Que se passa-t-il au moment du retour de Lascaris à Paris ? Pourquoi la fondation en question ne fut-elle

1. Je ferai remarquer, à propos du mot *Musæum* employé par Toussaint pour désigner le futur établissement, que cette appellation se retrouve dans d'autres lettres ou documents de l'époque appliquée au même objet. Budé dit, dans sa préface des *Commentaires de la langue grecque* adressée à François Ier : « Istud vero fore in hac nostra urbe, quæ quidem nunc apta et decens est, et in amplitudine illustrissimæ monarchiæ tuæ, porro in futuro Musæo Galliæ universæ. Jam vero asseverebas fundamentum quoddam luculentum amplissimæ doctrinæ bilingui te jacturum esse, necnon permagnam domum cœnaculariam superstructurum, in qua permitteretur circa studia litterarum. »

pas aussitôt réalisée? C'est ce qu'il est difficile de déterminer. Durant les derniers mois de l'année 1518 et l'année 1519 tout entière, on n'entend plus parler des propositions qui avaient été faites à Lascaris lors de son arrivée. Elles semblent n'avoir point été renouvelées. Quoi qu'il en soit, son activité sut trouver un autre aliment. Il avait jadis été, sous Louis XII, occupé à différents travaux de classement dans la *librairie* de Blois : François Ier, connaissant sa compétence spéciale en matière de manuscrits, attestée par tant d'heureux achats en Orient et en Italie, le chargea, à son tour, d'organiser la bibliothèque de Fontainebleau. Lascaris s'acquitta de cette tâche délicate avec son habileté ordinaire. Travaillant avec Budé, il eut à effectuer le transport d'une partie des manuscrits de Blois, classés jadis par lui-même à Fontainebleau.

Durant ce temps, si l'enthousiasme s'était refroidi en haut lieu, on s'entretenait toujours beaucoup à Paris, dans les milieux érudits, des promesses royales et des moyens les plus propres à les réaliser dignement. Il était tantôt question d'organiser un collège des Trois-Langues comme à Louvain, et tantôt un collège de Jeunes Grecs comme à Rome. C'est précisément sur le caractère divergent de ces deux conceptions et sur les péripéties particulières à chacune d'elles, que je voudrais insister. En somme, il est bien certain qu'il y avait dans tous les projets mis en avant quelque chose d'assez vague et d'assez incertain. Les paroles du roi étaient trop peu précises : chacun les interprétait à sa manière. Il n'y eut jamais, et ce fut une lacune regrettable, une conception précise du système qu'il était préférable d'employer. Les humanistes se grisaient eux-mêmes, si je puis dire, de phrases pompeuses et sonores : ils entrevoyaient de loin un merveilleux idéal, mais négligeaient un peu trop le côté pratique et le détail de

l'exécution. Cette tendance, qui était générale, a été sûrement l'une des causes de l'avortement de ces projets. Car il ne faut pas oublier que l'institution de 1530 ne réalisa nullement l'idée que tout le monde se faisait du futur établissement. Jusqu'à la fin de son règne, le roi ne cessa de rappeler dans les états de gages des lecteurs royaux, et ailleurs, l'intention qu'il avait de doter magnifiquement un grand collège pour les bonnes lettres. Il ne se considérait nullement comme dégagé de ses promesses tant de fois renouvelées. Il serait aisé de relever d'autres indices de ce fait, tant dans les lettres d'humanistes, dans celles de l'évêque Pellicier, par exemple, que dans les comptes royaux et dans l'oraison funèbre du roi prononcée par Galland.

Ajoutons encore que les agitations produites par la Réforme naissante durent être également pour quelque chose dans la conduite peu ferme et peu décidée des négociations. N'oublions pas que la Sorbonne et l'Université dénonçaient, à tout propos, la langue grecque comme *la langue des hérésies*. Le roi craignait peut-être que cette grande école installée dans la capitale, rendez-vous naturel de tous les savants du royaume, ne devînt un foyer trop ardent des nouvelles idées [1]. C'est qu'entre ces dernières et les doctrines suspectes plus d'un rapprochement allait s'opérer. Il est assez singulier, en tout cas, que le moment où les projets relatifs à l'établissement littéraire de Paris paraissent assoupis, soit précisément celui où les luttes de la Réforme prennent un caractère aigu. Érasme est lui-même activement mêlé à ces discussions : les accusations pleuvent sur

1. On n'a pas assez remarqué avec quelle faveur les livres de Luther avaient été accueillis par le monde savant en France et quel nombre relativement considérable d'éditions en fut donné vers cette même époque. Voy. Herminjard, I, p. 62 et suiv., et les articles de M. N. Weiss dans le *Bulletin de la Soc. de l'hist. du protest. français*, années 1887 et suiv.

lui des deux côtés et l'on peut dire que son attitude est aussi peu franche et aussi étrange dans cette grande question, qu'elle l'avait été, quelque temps auparavant, dans la correspondance engagée avec les lettrés de la cour de France.

Ainsi donc, du mois d'octobre 1518[1] à l'année 1520, le silence semble se faire sur la question du futur collège. Ce fut seulement dans le cours de cette dernière année qu'une solution claire et pratique fut enfin proposée. C'est ce que nous apprend une lettre de Budé du 20 novembre 1520, qui confirme, par les considérations qu'elle contient, l'opinion déjà exprimée plus haut : « Je n'ai pas de peine à croire, comme vous me le mandez, écrit-il à Toussaint, que la promesse faite par le roi, dont je vous ai parlé dans mes lettres, d'établir un collège conforme au projet qui lui a été présenté, ne vous ait causé une grande joie à vous et à tous ceux qui aiment l'étude. Il est vrai qu'il n'y a encore rien de fait ni même d'ordonné ; mais je ne doute pas que nos espérances ne soient remplies. Le roi a donné tant de preuves de sa libéralité, et en présence de tant de personnes, que je ne craindrai point de traiter cette affaire avec lui, quand j'en trouverai l'occasion.... A présent, nous avons d'autres affaires qui nous occupent. Mon avis est que pendant ce temps-là on médite sérieusement sur celle dont nous souhaitons le succès, afin que nous soyons préparés à exécuter tout ce qui nous sera demandé, et à résoudre toutes les objections qui pourraient être faites. En attendant, il est bon d'animer les esprits, d'exciter les désirs des philosophes, de les augmenter même, d'entretenir et de nourrir l'estime pour les lettres, de protéger celles-ci et d'en prendre la défense[2]. » Il

1. Les dernières lettres échangées avec Érasme pour cette période des négociations sont d'octobre 1518.
2. Lettre datée d'Amboise. Voy. Goujet, *Mémoire*, t. I, p. 62.

constate donc la nécessité, pour les savants, de préparer un plan précis et de se tenir prêts à écarter toutes les difficultés qui peuvent se présenter. Le collège dont il s'agit est évidemment celui dont le projet agréé par le roi allait être mis à exécution par l'intermédiaire de Lascaris.

L'établissement littéraire dont on va raconter ici la courte existence était resté jusqu'à ces derniers temps inconnu à tous les historiens. On savait par diverses lettres d'humanistes, notamment par celles de Budé, que François I[er] avait songé, durant plusieurs années, à créer un collège de Jeunes Grecs, destiné, dans sa pensée, à devenir une sorte de séminaire d'hellénistes ; on savait également qu'il avait envoyé, vers 1520, Jean Lascaris en mission spéciale à Venise, pour s'y occuper de faire recruter en Grèce les élèves du futur collège. De leur côté, les lettrés de l'entourage du roi s'étaient préoccupés activement, à diverses reprises, de ce séduisant projet, mais il semblait que leurs efforts fussent restés infructueux, le roi n'ayant pas donné suite aux intentions généreuses qu'il avait tout d'abord annoncées.

Là s'arrêtaient les renseignements recueillis sur cette affaire. Les érudits qui avaient eu l'occasion d'en traiter avaient dû, faute de documents, laisser la question en suspens[1]. La mission de Lascaris avait-elle réussi ; les

1. Je citerai d'abord H. Hody, *De Græcis illustribus linguæ græcæ litterarorumque humaniorum instauratoribus*, Londres, 1742, p. 251 et suiv. ; Goujet, *Mémoire sur le Collège royal*, éd. in-12, t. I, p. 68. « Je n'ai pas trouvé de preuves qui certifient le succès de la mission de Lascaris. Tout ce que les contemporains nous en apprennent, c'est que les guerres du dehors et les troubles du royaume n'ayant pas permis à François I[er] d'exécuter ce qu'il avait projeté dans le temps qu'il l'espérait, ce savant Grec (Lascaris) se retira à Rome. » L'historien de l'Université de Paris, Du Boulay, n'y fait pas allusion. Le biographe de Budé, M. Rebitté, parle à peu près dans le même sens que Goujet. Enfin le récent biographe de Lascaris, M. Vast, fait une remarque analogue dans sa consciencieuse thèse *De vita et operibus*

jeunes gens mandés de Grèce étaient-ils réellement venus pour être entretenus quelque temps aux frais du roi de France : en un mot, y avait-il eu commencement d'exécution ? Voilà autant de petits problèmes historiques que les correspondances savantes de l'époque ne permettaient pas de résoudre. Un curieux document conservé en original à la Bibliothèque nationale [1], et publié en 1885 par M. Émile Legrand [2], donne désormais le moyen de faire la lumière sur cette question et de fournir, sur l'histoire de la fondation malheureusement éphémère de François I[er], d'intéressants éclaircissements.

C'est un mémoire adressé, en 1522, par Lascaris au grand maître Anne de Montmorency, au sujet d'un collège de Jeunes Grecs créé par le roi à Milan. Le savant auteur de la *Bibliographie hellénique* ne pouvait insister dans son ouvrage sur les renseignements fournis par cette pièce. Il s'est borné à la signaler, en quelques lignes, dans les pages si exactes qu'il consacre à Lascaris [3]. Le commentaire qu'elle appelle reste donc tout entier à établir. Nous allons essayer de le présenter, avec d'autant plus de détail que les rapprochements auxquels il donne lieu prouvent, d'une façon évidente, que toute cette histoire se rattache directement à la question des origines du Collège de France.

Cette pièce nous révèle, en effet, qu'en 1520 l'un des deux projets dont nous avons parlé avait enfin pré-

Jani Lascaris, 1878, p. 100, et ajoute en terminant : « *Utrum unquam in Galliam acciti ab eo* (*Lascari*) *adolescentes Græci, necne, in dubio est.* » Nous ferons plus loin une réponse négative à cette question.

1. Fonds français, n° 3013, f° 52.

2. *Bibliographie hellénique*, t. II, p. 335. Nous croyons devoir publier à nouveau ce document, à la fin du volume, en raison de son exceptionnelle importance pour l'histoire de l'enseignement au XVI[e] siècle. Nous l'avions trouvé également de notre côté, au cours de nos recherches.

3. *Ouv. cit.*, p. CXXXI et suiv.

valu. La fondation d'un collège de Jeunes Grecs ayant été décidée, Lascaris fut chargé de procéder à l'organisation matérielle et de prendre toutes les mesures nécessaires pour recruter les élèves et les maîtres. Seulement, dans le but sans doute de ménager pour les jeunes gens ramenés de Grèce une sorte de transition entre la vie orientale et la vie française, le collège devait d'abord être installé en Italie. La capitale du Milanais, alors encore possession française, fut naturellement choisie. Peut-être le roi voyait-il, dans cette installation provisoire au milieu d'un pays dont la possession lui tenait tant au cœur, un moyen politique d'accroître par une fondation généreuse le prestige du nom français et du sien propre. Milan deviendrait ainsi durant quelque temps un centre littéraire actif : les jeunes savants y viendraient se perfectionner, comme ils allaient jusqu'à présent à Rome. Dans cette noble Italie, mère des arts et des lettres, la France occuperait enfin sa place à elle. Elle exercerait son influence propre dans le domaine de la haute culture, comme elle l'exerçait déjà dans celui de la politique. Elle jouerait, si l'on peut dire, sa note dans le grand concert dont cette terre glorieuse avait le privilège depuis plus d'un siècle. Enfin, dernière raison qui fut sans doute de quelque poids sur la décision prise, on voulait vraisemblablement, avant de transférer ce collège à Paris, tenter une sorte d'épreuve, constater les résultats premiers de l'institution, et vérifier son fonctionnement, avant de l'établir sur un plus grand pied.

Quoi qu'il en soit, un crédit considérable, le plus important à coup sûr qu'il ait jamais attribué — du moins sur le papier — à la cause des lettres, fut alloué par le roi en vue des frais de premier établissement de l'école de Milan. Cette somme s'élevait à 10 000 livres. De plus, 2 000 livres étaient octroyées pour l'entretien

annuel des douze jeunes Grecs et des deux maîtres, l'un de grec et l'autre de latin, qui devaient faire des cours tant aux élèves qu'à toutes les autres personnes venues du dehors. Cette école n'était donc pas un séminaire fermé, mais une école publique, largement ouverte à tous. C'était bien là la conception qui, on doit le reconnaître, apparaît constamment dans tous les projets mis en avant, quelle que soit leur nature et quelle que soit leur origine.

Lascaris reçut les 2000 livres, montant du budget de la première année, et partit aussitôt pour Venise, où il devait choisir des hommes sûrs, chargés d'aller en Grèce recruter les élèves. Il serait intéressant de savoir à qui fut confiée cette mission, mais aucun document ne nous permet de le conjecturer. Durant ce temps, Lascaris resta à Venise, en attendant l'arrivée de ses jeunes pensionnaires. Il était un peu citoyen de cette ville, l'entrepôt par excellence de la Grèce et de l'Orient, où il avait séjourné des années entières et où, par la douceur et par la générosité de son caractère, il s'était attaché de nombreux amis. Il s'occupa de divers travaux à la bibliothèque de Saint-Marc, négociant pour le roi de France d'avantageux achats de manuscrits, tels que ceux d'Arrien et de Diodore de Sicile. Budé témoigne même, dans ses lettres, qu'il envoya à diverses reprises en cadeau à François I[er] les livres les plus rares et les plus précieux[1]. En allant à Venise, Lascaris s'était arrêté quelque temps à Milan, où il avait déjà habité à différentes époques, pour y prendre des dispositions préparatoires. Il y laissa une somme

1. Pour tout ce qui concerne l'activité de Lascaris, en tant que collectionneur de manuscrits ou en tant qu'acheteur de livres au compte du roi de France, on peut consulter les excellents travaux de M. Legrand, *Bibliographie hellénique*, t. I, p. cxxxi et suiv., et de M. de Nolhac, *Mélanges de l'École de Rome*, t. VI, p. 351 : Inventaire des manuscrits grecs de Jean Lascaris.

de 200 écus à des personnes amies, avec ordre de louer une maison dans la ville et de l'aménager convenablement, « jusqu'à ce qu'il eût le moyen de recouvrer les 10 000 livres assignées pour 1521 et 1522 ». La maison fut aussitôt louée et fournie, selon ses instructions, de tous les meubles nécessaires, de telle sorte que les 200 écus furent entièrement dépensés.

Cependant on mandait de Grèce à Venise que les jeunes gens et les maîtres étaient enfin trouvés. Lascaris donna l'ordre de les embarquer aussitôt. La petite colonie grecque ne tarda pas à arriver. Lascaris, fier de ce premier succès et plein de confiance en son œuvre, put dire alors ce qu'il écrivait un peu plus tard, « que l'entreprise de Milan avait réussi au delà de toute espérance et contrairement à l'opinion générale[1] ». Et de fait, la venue de ces jeunes gens constituait en somme le premier pas sérieux accompli dans le sens des intentions royales.

Les humanistes de Paris avaient accompagné Lascaris de tous leurs vœux. Ils s'entretenaient souvent de lui et de son voyage, dans leurs lettres. C'est ainsi que Budé écrivait à Germain de Brie, à la date du 19 juin 1521[2] : « Janus Lascaris, votre ancien ami, est maintenant à Venise, où il attend un certain nombre de jeunes gens qu'il a fait réunir en Grèce, par des émissaires envoyés à cet effet. Il ne reviendra sûrement pas avant de savoir comment ses mandataires se sont acquittés de ce choix, *fait en vue de l'établissement et de l'organisation du Gymnase*[3]. Bien plus, je soupçonne qu'il persévérera dans ses projets avec sa douceur et sa candeur ordinaires, même si les élèves n'arrivent pas à temps. D'ailleurs vous connaissez l'homme, vous savez combien

1. Voy. la *pièce justificative* I.
2. Voy. Hody, *loc. cit.* et *Budæi epist. græcæ*, éd. Pichon, 1574, p. 66.
3. « Ob statum et constitutionem Gymnasii. »

cette affaire lui tient au cœur et combien il goûte l'hospitalité dont il jouit chez les patriciens et les gens en vue de la ville. Il a profité des retards de ses envoyés pour obtenir communication à la célèbre bibliothèque de Saint-Marc de nombreux manuscrits des plus curieux, parmi lesquels se trouvaient plusieurs livres de Diodore de Sicile qu'il a pris soin de faire copier et qu'il a envoyés comme présent au roi. » Budé revient sur ce sujet dans plusieurs autres lettres adressées à Germain de Brie, à Saumon Macrin et enfin à Lascaris[1]. Cette insistance, dont on va fournir d'autres preuves, indique bien que la chose l'intéressait au plus haut point.

Quoique malade et éprouvant pour la vie de cour un éloignement chaque jour plus marqué, il avait abandonné sa maison de Marly et s'obstinait à suivre le roi dans tous ses voyages. Agir autrement eût équivalu, suivant lui, à trahir la cause sacrée des lettres. Il rappelle au roi, à chaque occasion favorable, ses déclarations antérieures, le suppliant, écrit-il à Toussaint, de fonder un établissement où l'on pût étaler les richesses de Rome et d'Athènes et qui répandît sur son règne une gloire immortelle. Il multiplie les tentatives au point de devenir importun et d'attirer sur lui les railleries des courtisans[2]. C'est ainsi qu'il va successivement à Romorantin, à Amboise, à Dijon, à Troyes. Dans la première de ces villes, un accident survenu au roi vint, si l'on peut dire, favoriser ses efforts. François Ier est blessé à la tête par suite de la chute d'une bûche. Il est saisi par une fièvre violente et n'échappe que par miracle à la mort qui le menace. Le monarque, tombé dans un accès de piété insolite, crut ne pouvoir mieux témoigner ses sentiments de reconnaissance envers le

1. Voy. Hody, *loc. cit.* et *Budæi epist.*, p. 90-96.
2. Lettre à Christophe Longueil de janvier 1521.

ciel, qu'en ordonnant une grande procession et en déclarant solennellement le 22 janvier 1521, par l'intermédiaire de Guillaume Petit, devant la Chambre des Comptes assemblée, « son intention de faire ériger un collège à l'hôtel de Nesle, pour faire lire la langue grecque et en icelui faire construire et édifier une église ou chapelle et icelle fonder de quatre chanoines et de quatre chapelains pour la desservir... le tout à l'honneur et révérence de Dieu[1] ». Les bénéfices de plusieurs chapelles d'anciennes résidences royales, devenues inutiles, devaient servir à fournir les crédits nécessaires pour l'entretien de cette fondation. Procès-verbal fut dressé des déclarations de Guillaume Petit; c'est cette pièce officielle qui nous a été conservée.

Si l'on examine avec attention ce texte, où les expressions sont mûrement pesées, on remarquera que la fondation annoncée par le représentant du roi devait être uniquement consacrée à l'étude du grec. Il n'est pas question d'une autre langue. Encore moins le projet s'occupe-t-il d'un enseignement plus vaste, offrant ce caractère assez vague d'universalité qui frappe dans les projets de 1517 et dans ceux qui reparaîtront à diverses autres époques du règne. Il s'agit évidemment d'un collège dans la pleine acception du mot, organisé comme celui du Quirinal à Rome, avec des étudiants réguliers et attitrés, entretenus aux frais du roi, pourvu d'une chapelle avec des chanoines et des chapelains pour la desservir. Cette dernière particularité mérite

1. Voy. Félibien, *Histoire de la ville de Paris*, t. III, p. 577. Voici comment l'accident est raconté dans la pièce : « Il estoit advenu à la personne dudit seigneur un grand et merveilleux inconvénient, qui estoit tel, que ledit seigneur estant en la ville de Romorantin, en laquelle il est encore de présent, il lui estoit tombé une grosse bûche sur la teste, laquelle l'avoit fort blessé et rompu une des artères de la teste, dont il estoit sorti grande abondance de sang, tellement qu'il lui avoit convenu faire incision en la teste en quatre lieux, toutes fois par le rapport des chirurgiens et médecins, il estoit hors de tout danger, mesme de la fiebvre, et que à ceste cause », etc.

d'être remarquée. C'est donc une fondation mi-pieuse et mi-savante, analogue à celle de tel grand collège de la montagne Sainte-Geneviève, seulement conçue dans un esprit différent et répondant aux aspirations de la Renaissance, puisque la *langue des hérésies*, honnie sur la docte montagne, y trouverait droit de cité. Ce séminaire d'érudits ne présenterait sûrement pas le caractère strictement laïque qui devait former l'un des caractères essentiels de l'établissement dont on avait jadis proposé la direction à Érasme. On a vu plus haut qu'il y avait manifestement dans cette histoire des origines du Collège de France deux plans distincts d'organisation. Il n'est pas difficile de préciser maintenant auquel des deux se rattache le texte cité plus haut. Il est de toute évidence qu'il s'agit d'une école de jeunes Grecs. Ainsi cette déclaration royale, dont la signification était restée jusqu'à présent assez obscure, se trouve dans un rapport direct avec le projet qui l'emporta momentanément vers l'année 1520. Budé, qui séjournait à Romorantin au moment de l'accident, avait été, selon toute vraisemblance, l'instigateur de la résolution communiquée à la Chambre des Comptes. La décision une fois prise, il ne se lassa pas de revenir à la charge et d'user de tous les moyens en son pouvoir pour entretenir les bonnes dispositions de François Ier. Il tient ses correspondants au courant de ses efforts et raconte dans plusieurs de ses lettres les ingénieuses combinaisons imaginées par lui pour ramener l'attention royale sur la question qui le préoccupait si vivement.

Le document le plus explicite qui nous soit parvenu de lui à ce sujet est sans contredit l'épître grecque qu'il écrivit de Dijon à Lascaris alors encore à Venise, le 12 juin 1521. Cette lettre, qui renferme des détails charmants et surtout le récit plein de saveur et de vie de l'entrevue du grand helléniste avec le roi, mérite

d'être en partie traduite ici[1] : « J'ai attendu, je ne sais combien de jours, que le roi fût disposé à vaquer aux doctes entretiens. Une heureuse fortune nous seconda enfin, ces jours passés, en nous accordant, vers le moment du dîner royal, une occasion tout à fait favorable. Nous jugeâmes bon d'entreprendre sans tarder ce que nous avions décidé de tenter auprès du monarque. Au moment où ce dernier sortait de table pour entrer dans le salon intérieur, quelques personnes et moi, nous nous y introduisons aussitôt avec lui. Certes le roi, en ce qui le concerne, ne met aucun obstacle à cette liberté; néanmoins je n'aime pas à abuser de cette tolérance, en usant de toutes les occasions qui se présentent. Je pense, en effet, qu'il n'est nullement convenable à ceux qui s'occupent d'études littéraires d'aller perdre ainsi leur temps avec des ignorants. Le roi m'ayant encouragé à parler aussi longuement et aussi librement que je le voudrais, je me mis en devoir, tout en tirant ta lettre de ma poche, de toucher les sujets de conversation qui paraissaient les plus propres à me conduire au but que je m'étais assigné. L'entretien s'engage justement dans le sens que je souhaitais le plus.... Le roi, tantôt interpellant les assistants, tantôt leur répondant, se tourne à un certain moment vers moi et me demande : « Quelle est donc, Budé, cette lettre que vous tenez à « la main? » Et moi de lui répondre aussitôt : « C'est de « Lascaris, qui est maintenant à Venise, où il s'occupe « de choisir les jeunes étudiants, ainsi qu'il en a été « chargé. » Le roi m'ordonna aussitôt de lire la lettre. Voyant que je me taisais, il me la demanda et, après l'avoir considérée attentivement, se convainquit qu'il lui était impossible de la déchiffrer : il me la rendit alors et me la fit lire. En raison de ma grande habitude

1. *Budæi epistolæ græcæ*, éd. Pichon. Paris, 1574, p. 93.

de toutes ces choses, je me mis à parcourir sans la moindre difficulté tout ce qui était écrit, l'expliquant avec perspicacité et non sans quelque ostentation. Le roi enchanté témoigna de son admiration, ajoutant qu'il s'étonnait de ne me voir manifester aucune hésitation au cours d'une lecture et d'une explication aussi difficiles. Tous les courtisans émerveillés n'en revenaient pas qu'il pût y avoir dans notre génération un homme aussi expérimenté à la fois dans la science du grec et dans celle du latin.

« Cet étalage de science était bien fait pour faire illusion à des hommes totalement ignorants de ces choses et pour les arrêter bouche bée. Mon aplomb était d'autant plus grand qu'il n'y avait là personne d'assez érudit pour me contredire. Pendant tout ce temps j'avais la conscience ferme et robuste d'une expérience peu commune en toutes ces matières ; et en cela mon impression ne me trompait pas. Je puis donc avouer que je me suis efforcé avec intention de déployer amplement et heureusement toute mon habileté, et d'en faire montre, comme le pourrait faire un singe au milieu d'une réunion d'ânes. Tout en accordant à notre amitié ce que réclament les convenances et la civilité, tu ne pourras t'empêcher, j'en suis sûr, mon cher Lascaris, de rire du singulier artifice employé par moi. Le roi se mit ensuite à me parler longuement de toi. J'ai répondu tout ce qui m'a paru opportun et utile, » etc.

Ce piquant récit nous présente un tableau fidèle, pris sur le vif, des rapports personnels entretenus par François Ier avec les savants de son temps. On admire une fois de plus, en le lisant, l'infatigable persévérance de Budé qui se tint ainsi noblement sur la brèche, pendant quatorze années, jusqu'au jour où il triompha définitivement de tous les obstacles. L'inconstance et la mollesse du roi le chagrinèrent cependant plus d'une fois.

Le découragement lui inspirait alors des réflexions mélancoliques, telles que celles qu'il écrivait un peu plus tard à Lascaris, de Troyes où il avait suivi la cour (9 septembre 1521[1]). « Nous étions, depuis longtemps déjà, remplis d'un légitime orgueil, en voyant l'estime et la considération générale dont jouissait l'érudition; nous en avions conçu de vastes espérances, comme si l'enseignement des plus nobles sciences allait enfin trouver un sort favorable et les honneurs qu'il mérite. A force d'entendre parler de tout cela, les jeunes gens s'étaient sentis enflammés d'un merveilleux enthousiasme pour l'étude. Mais les troubles manifestes de cette époque ont rendu vaine notre longue attente à laquelle s'intéressait la grande famille des lettrés de tous les pays, contribuant aussi à endormir momentanément le zèle singulier du roi François pour toutes les belles choses. Je ne dirai pas que ce zèle soit complètement éteint, je pense même qu'il ne sera pas dificile de le ranimer, mais enfin il n'agit plus. Je fais ce qui est en moi pour rallumer ce feu qui ne laisse plus guère paraître que de la fumée, mais je n'ai pas le talent de tourner, comme je voudrais, l'esprit des courtisans qui se raillent parfois de mes projets et qui cherchent à jeter sur ma personne un discrédit que je ne mérite point, mais auquel je ne suis pas insensible. » Il sollicite de Lascaris, en terminant, un écrit qui l'instruise, l'encourage, l'affermisse et qui lui donne quelques ouvertures, afin de lui permettre de ne pas demeurer court sur les difficultés qu'il rencontre et de vaincre les obstacles qui se présentent. Simple et touchante bonhomie de ce grand savant que sa généreuse insistance expose aux plaisanteries des courtisans, qui le regardent comme une sorte de monomane, obsédé par une idée fixe.

1. *Budæi epistolæ græcæ*, éd. Pichon, 1574, p. 95.

La tiédeur que le roi faisait maintenant paraître à l'égard de cette affaire avait eu pour conséquence immédiate d'arrêter le payement des subsides annuels promis à Lascaris pour son collège. Depuis les 2000 francs reçus en 1520, ce dernier n'avait pu rien obtenir de plus. Les frais exigés par l'entretien des maîtres et des élèves et la location de l'immeuble de Milan restaient à sa charge, les dépenses occasionnées par le recrutement des jeunes gens ayant absorbé, semble-t-il, la plus grande partie de la somme ordonnancée en 1520. Les choses allèrent ainsi jusqu'au mois d'août 1522. Durant les premiers mois de cette même année, l'organisation du collège milanais s'était à peu près complétée. Un érudit grec distingué, Antoine Éparque, secondait Lascaris, dont il était le parent, dans la direction des études, comme il l'avait déjà aidé précédemment dans les acquisitions de manuscrits pour Laurent de Médicis. Éparque parle de l'établissement, dans une de ses lettres à Arsène Apostolios, comme d'une chose faite[1]. Il est bien probable que l'enseignement du grec lui avait été spécialement dévolu. Quant au nom du professeur chargé de l'enseignement de la langue latine, aucun indice ne nous met à même de le conjecturer.

Cependant, le moment arrivait où l'œuvre si heureusement commencée allait être interrompue, faute d'argent. Dans le courant du mois d'août 1522, Lascaris se trouva dans l'impossibilité de prolonger davantage ses avances. La pension personnelle de 600 francs que le roi lui avait octroyée en 1515 à Milan étant restée impayée depuis 1520, il était lui-même complètement dépourvu de ressources. Il se décida alors à rédiger un

1. Lettre de 1521 citée dans la *Bibliographie hellénique* d'E. Legrand, t. II, p. 360-361. «... [Lascaris] κατέστησε τοῖς Ἕλλησι τὴν δημοσίαν ταύτην σχολὴν ἐν Φλωρεντίᾳ, ἧς αὐτὸς σὺ προΐστασαι καὶ νῦν ἄλλην ἡμῖν ἐν Μεδιωλάνῳ δημοσίαν καὶ ταύτην. »

mémoire explicatif[1] qu'il envoya au grand maître, Anne de Montmorency, pour que celui-ci en fît part au roi. Il y exposait la situation en termes à la fois fermes et respectueux, représentant qu'il n'avait absolument rien reçu de France ni pour les élèves ni pour lui, et demandant à Sa Majesté si elle voulait que les jeunes gens restassent en Italie durant le prochain hiver, ou si elle ordonnait, au contraire, qu'ils fussent transportés en France. La réponse était urgente, car il ne lui restait que l'argent nécessaire pour entretenir le collège jusqu'à la fin d'août. Il rappelait qu'il était depuis des années au service du roi et spécialement commissionné par lui, se déclarant prêt à aller en France seul ou « in compagnia » après que l'on aurait assuré la subsistance de ses élèves, pour servir dans quelque emploi qu'il plairait à Sa Majesté de lui confier. Il terminait en indiquant les moyens à employer pour lui envoyer l'argent nécessaire, le plus rapidement possible, par l'intermédiaire d'un homme de confiance, Théodore Mantegatio. Le mémoire est daté de Vicence, le 14 août.

Quelle réponse fut envoyée à cette requête? Qu'advint-il en particulier des jeunes gens groupés autour de Lascaris? Un certain mystère plane sur ces deux questions que les documents ne permettent pas de résoudre. En tout cas, il est bien certain que l'argent ne fut pas envoyé et que l'existence du collège ne se prolongea pas davantage. Il est, d'autre part, non moins douteux que les Grecs ne se rendirent pas en France : aucune lettre d'humaniste ne faisant mention de leur venue. S'ils avaient vécu, ne fût-ce que momentanément, à Paris, leur séjour aurait été sûrement signalé d'une manière quelconque. Quel fut le motif de ce changement dans

1. Voy. la *pièce justificative* I.

les dispositions de François Ier? Il est aisé de l'entrevoir, Budé s'étant chargé de nous l'apprendre lui-même dans une lettre à Germain de Brie. Ce sont les troubles généraux et les soucis de la guerre chaque jour plus absorbants qui ont tout retardé et compromis jusqu'après le traité de Cambrai[1]. François Ier s'enflammait vite pour une idée, mais la mobilité de ses préférences, la légèreté de son caractère faisaient qu'il l'oubliait avec la même rapidité. Et puis, il faut le reconnaître, la multitude des affaires qui reposaient sur lui[2] et auxquelles il prenait une part personnelle était si grande que son attention était à tout moment distraite par d'autres objets. La seule chose que nous apprennent, touchant la suite de cette affaire, les rares comptes antérieurs de 1530 qui nous soient parvenus, c'est que Lascaris figure sur l'état général des pensions de 1525 pour une somme de 600 livres, montant exact de sa pension annuelle [3]. D'autres indices font penser qu'elle continua

1. « Gymnasia elapsi anni jam tibi cassa irritaque abeunt : de quibus certe fama luculenta et expectatio excitata est ; turbarumque causâ subito jacuit et sollicitudinibus militaribus omnia nunc morantibus inhibentibusque. » (Lettre de Budé à G. de Brie, datée de Dijon du 19 juin 1521. *Budæi epist.*, p. 66.)

2. C'est ce que Papilion remarque justement dans une lettre à Zwingli (1524, citée dans Herminjard, t. I, p. 294) : « Quod ad regem spectat excellenti quidem non minus ille judicio quam fortuna ; verum, ut nunc est rerum status, multitudine negociorum obruitur », etc. « Pour les affaires de première importance, [dit l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli], dans les questions de guerre et de paix, le Roi ne s'en rapporte qu'à lui.... Il est doué d'un jugement excellent, d'un savoir des plus étendus. » (Voy. Paulin Paris, *Études sur François Ier*. Paris, Techener, 1885, t. II, p. 364.)

3. Nous avons cru utile de donner à ce propos, en appendice, tous les extraits de ce compte qui intéressent l'histoire des lettres. Ces mentions étaient restées inédites. Comme on ne possède point de comptes développés des dépenses de François Ier avant l'année 1530, puisque antérieurement les registres de l'épargne font défaut, elles ont par là même une certaine importance. On y a joint un extrait d'un autre compte où se trouvent les noms de Mellin de Saint-Gelais et de Lefèvre d'Étaples. Il ressort de la comparaison de ces comptes que le vénérable patriarche des humanistes français ne touchait que 200 livres, comme précepteur du duc d'Angoulême, quand Lascaris en recevait 600. Ces

de lui être assez régulièrement payée. Au reste, Budé qui, pendant le séjour de son ami à Venise, avait déjà soutenu et défendu ses intérêts, à ce point de vue surtout, était là pour y veiller. On voit, en juin 1529, Lascaris écrire au grand maître, Anne de Montmorency, au moment où il allait se fixer à Rome, pour demander outre des fonds pour son voyage, qu'on lui conservât la pension viagère qu'il touchait pour ses longs services[1]. Rappelons encore la noble conduite de ce Grec quand il alla, après le désastre de Pavie, plaider auprès de Charles-Quint la cause de la délivrance de François Ier[2]. Quant à Antoine Éparque, il ne reçut aucun dédommagement et reprit le chemin de son pays. Peut-être emmena-t-il avec lui ceux des élèves qui ne purent trouver le moyen de subsister en Italie.

Ici se pose un dernier problème qu'il est à propos d'élucider, en raison des erreurs auxquelles sa solution a donné lieu. Que devinrent après 1522, c'est-à-dire après la disparition de l'école des Jeunes Grecs, les projets de fondation d'un grand établissement littéraire ? Un examen attentif des textes montre que, contrairement à ce qui a pu être dit, toute tentative dans ce sens fut complètement écartée et que jusqu'en 1530 il ne fut point entamé de nouvelles négociations. C'est par une interprétation inexacte de quelques lettres d'Érasme que plusieurs auteurs ont cru, par exemple, à une reprise sérieuse des pourparlers avec le grand huma-

diverses mentions ainsi réunies dans les appendices III et IV sont les seules qu'on possède pour cette période. Nous avons tenu à en donner l'ensemble complet, d'autant plus qu'elles n'ont point été signalées jusqu'à présent.

1. Le porteur était le propre fils de Lascaris, Angelo, qui voulait entrer lui-même au service de François Ier. Cette lettre se trouve reproduite dans le mémoire de M. de Nolhac cité plus haut.

2. Il était chargé par le pape de cette mission dont le but était également d'exhorter l'Empereur à la guerre contre les Turcs. La harangue prononcée par Lascaris en cette circonstance a été conservée. Voy. Legrand, *loc. cit.*

niste[1]. Un fait qu'il importe de constater tout d'abord, c'est que pendant tout le temps que dura la mission de Lascaris à Paris, à Venise et à Milan, c'est-à-dire à partir de 1520 et même de 1519, aucune démarche ne fut tentée auprès d'Érasme. Cette abstention indique bien à elle seule que les deux projets ne furent point maintenus concurremment et que celui relatif au collège des Jeunes Grecs occupa exclusivement l'attention durant toute cette période. Quant aux différentes lettres conservées dans la correspondance d'Érasme des années 1521 et 1524, dans lesquelles il est fait mention du désir qu'il éprouva, à diverses reprises, d'aller vivre en France et des négociations qui furent engagées à ce sujet avec la cour de France, rien n'autorise à y voir des allusions à un projet quelconque d'établissement littéraire. Tout au contraire, chaque fois que l'auteur des *Colloques* touche à cette affaire, c'est pour en parler comme d'une chose passée, en rappelant les nombreuses instances dont il a été l'objet. Il se plaît à indiquer en termes admiratifs la munificence des propositions royales, exprimant çà et là quelques regrets qui paraissent plus profonds et plus vifs qu'il ne veut bien l'avouer.

1. Goujet, par exemple, dans son *Mémoire hist. et litt. sur le Collège de France*, I, p. 47 et suiv., parle de tous ces faits avec la plus grande confusion. Il suppose que les pourparlers au sujet de la venue d'Érasme en France en 1522 et 1524 ont trait à la fondation du Collège. Il ne tient aucun compte des dates et présente sans la moindre méthode l'histoire de ces négociations. Du Boulay ne commet pas moins d'inexactitudes. De même, M. Schmidt, dans son excellente biographie de *Gérard Roussel* (p. 34), dit que « c'est précisément en 1524 que le roi songe sérieusement à la réalisation de son idée favorite de fonder à Paris un collège savant sous la direction d'Érasme et destiné à offrir un asile aux gens de lettres et aux libres penseurs de tous les pays ». Le dernier biographe français d'Érasme, M. Amiel, a fait une autre confusion. Il rapporte à l'année 1517 les pourparlers au sujet du passeport et la lettre d'Érasme à l'archevêque d'Embrun dont il va être question. Remarquons encore que la longue épître de Budé à Érasme, dans laquelle le premier raconte son entretien chez un libraire avec Guillaume Petit, épître si éloquente et si fine, a été souvent datée avec inexactitude. Elle est de février 1518 et non de 1524.

Les raisons qu'il donne de ses anciens refus sont vagues et ambiguës. « Je ne sais, écrit-il de Louvain à Vivès en 1521, par quelles entraves je suis attaché ici, m'y trouvant surtout retenu par ceux dont la haine pourrait le mieux m'en chasser[1]. » Dans une autre lettre de cette époque adressée au même, il célèbre les dispositions plus éclairées et plus libérales que l'Université de Paris semble vouloir montrer, en laissant de côté les vieilles routines et les méthodes ineptes[2]. Érasme se hâte un peu trop de croire à la régénération de l'Université parisienne. Entre le vieil et le nouvel esprit, il n'y avait pas de réconciliation possible. Ce qu'il est seulement curieux de relever, c'est qu'à un moment les lettrés aient pu croire que l'antique édifice serait susceptible de s'ouvrir aux idées de progrès. Quelle chimère ! La suite des événements s'est chargée de démontrer amplement la vanité de cet espoir.

Un peu plus tard, en 1522, Érasme ayant à se plaindre chaque jour davantage de la faiblesse de sa santé, et s'imaginant que le climat de la France lui serait plus sain et plus favorable, fait entendre à l'entourage du roi qu'il serait disposé à venir s'installer en France. C'est, en particulier, que son estomac malade depuis les

1. Lettres d'Érasme dans l'édition de Leyde des *Œuvres complètes*, t. III, n° 611. « Equidem ut agnosco candorem Gallicæ gentis erga me, ita vereor ne hic sane nonnihil de tuo in me studio sis admensus, metuoque ne quando pœniteat me spretæ Galliæ toties tam magnificis conditionibus provocantis. Sed nescio quibus pedicis hic alligor, atque ab his potissimum retineor, quorum odiis expelli poteram. »

2. Cette lettre, datée de 1521, a été reproduite, en raison de son importance, par Du Boulay, *Hist. Univ. Parisiensis*, t. VI, p, 93. « Næ te prospero quodam sidere natum esse oportuit, cui tam feliciter successerit, quod perfuga velitatus sis in veteres commilitones tuos sophistas, præsertim Lutetiæ, ubi quod hujus disciplinæ veluti regnum et arx quædam esse videbatur, periculum erat ne lapidareris aut crabonum aculeis confodereris. Profecto gratulor publico successui studiorum, sed privatim etiam gratulor Academiæ Parisiensi, ob pristinam consuetudinem illic annis aliquot non insuaviter actam. Quid autem posthac non sperandum, posteaquam Sorbona, spretis leptologiis, solidam ac veram theologiam amplectitur, gaudeo revocari Musas antehac pror-

années passées à Montaigu[1], le fait cruellement souffrir et que les médecins lui conseillent le vin de Bourgogne. Budé, Germain de Brie et Bérauld, enchantés de la nouvelle, de concert avec l'archevêque d'Embrun qui avait vu Érasme à Bâle, la communiquent au roi et obtiennent de lui un sauf-conduit en règle[2]. La pièce officielle est expédiée ; tout le monde se réjouit, le roi, qui le confond un instant avec Lefèvre, annonce publiquement son arrivée, mais dans l'intervalle Érasme se ravise et décide qu'il se passera de vin français. Il allègue la crainte qu'il a d' « exciter en France la jalousie des autres lettrés et de recommencer de nouvelles querelles avec les théologiens ». Il sent, en effet, que depuis 1517 les choses ont changé. Les progrès de la Réforme rendent la situation plus difficile. Il a peur de la Sorbonne à laquelle il est devenu plus suspect. Je ne serais pas surpris non plus que l'hostilité avouée de Marguerite de Navarre à l'égard de sa personne n'ait été pour quelque chose dans ce brusque revirement. De plus, il était tombé à ce moment-là dans une humeur des plus noires : la pension que Charles-Quint lui avait octroyée restait impayée; la maladie continuait de le faire cruellement souffrir, il ne voyait partout que maux, pestes et guerres. Il avait songé, vers cette époque, à entreprendre un nouveau voyage à Rome, mais son

sus exules a publicis gymnasiis, quas tamen sic recipi velim ut barbariem ac frivolas tricas tantum discutiant, non etiam obstruant disciplinas cognitu necessarias ; atque ad has perdiscendas conducent etiam, tantum abest ut officiant. »

1. « Illic in collegio Montis acuti, ex putridis ovis et cubiculo infecto morbum concepit », dit Érasme dans son autobiographie.

2. Érasme ayant observé qu'il eût préféré un sauf-conduit écrit de la main même du roi, ses correspondants lui répondirent que cette formalité n'avait pas d'importance et qu'il pouvait venir en France sans danger, « les gens pervers ne se préoccupant guère de ces sortes de garanties quand on vient à tomber dans leurs mains et les gens honnêtes n'en ayant, d'autre part, nul besoin ». Il paraît que le cardinal de Lorraine employa également ses bons offices en faveur d'Érasme. Voy. *Lettres*, édit. de Leyde, t. III, n° 637. Lettre du 10 novembre 1522.

irrésolution l'empêcha, comme toujours, de donner suite à cette idée. Il l'avoue lui-même à l'archevêque d'Embrun.

Dans tous ces pourparlers, il n'est absolument fait aucune mention du grand collège dont on avait proposé, d'une façon si pressante, la direction à Érasme en 1517 et en 1518. C'est lui maintenant qui le premier demande à venir en France, et il considère comme une faveur la réponse bienveillante faite à sa requête. Il est malade et vient surtout pour se soigner. Évidemment il ne s'agit plus désormais de lui confier une mission aussi délicate et aussi absorbante que celle de constituer un institut pour les lettres. On sera heureux de le posséder en France, de l'y choyer même, en le rentant largement, mais rien de plus. Si nous relevons, dans la suite de sa correspondance, les autres lettres intéressant cette question, elles donnent toutes lieu à des remarques analogues. Celle écrite le 30 mars 1524 à Jacques Carondelet, archevêque de Palerme, raconte de même les démarches faites auprès de lui par Poncher en 1517 à Bruxelles. « On voulait, affirme-t-il, m'attirer à tout prix en m'assurant, outre mon entretien, une pension de 400 couronnes d'or, qui me serait maintenue même en cas de départ. Mon envoyé m'apprit alors que la cause de ces appels réitérés n'était autre que la prochaine création d'un collège trilingue semblable à celui de Louvain. Le roi voulait me mettre à la tête de l'institution. Mais j'ai remercié en songeant à combien de jalousies et d'orages je m'étais déjà exposé ici à cause du collège de Busleiden. » Il ajoute cependant, avec un soupir de regret, que la trésorerie de Tours, que le roi lui réservait, était d'un revenu annuel de mille bonnes livres. Ce sont simplement des souvenirs qu'il évoque et il n'existe dans ce récit la trace d'aucune offre nouvelle. La meilleure preuve,

c'est que, s'il était allé en France, c'eût été, selon toute vraisemblance, pour habiter la Bourgogne « au vin généreux ». Vivès lui écrit encore dans ce sens le 16 juin 1524 [1]. Enfin, dernier témoignage non moins concluant, Érasme exposant ses incertitudes et ses tourments à Tonstal, dans une lettre datée de Bâle le 4 septembre 1524, lui dit ceci [2] : « Pendant que mon domestique était près de toi, j'ai souffert si douloureusement d'un calcul, que j'espérais en obtenir la fin de mes maux. Maintenant j'use d'un nouveau vin et j'éprouve, depuis un mois, une légère amélioration. Le roi de France se montre à mon égard d'une bienveillance incroyable. Je suis attendu. La trésorerie de Tours, d'une valeur de 500 couronnes, est prête. J'ai envoyé Hilaire pour me précéder. Mais en réfléchissant que le roi est tout entier aux choses de la guerre, que l'hiver s'approche, que ma santé, tout en étant un peu meilleure, est susceptible de redevenir mauvaise pour le moindre dérangement, enfin que toutes ces dignités ne sont autre chose pour moi que le bât pour une bête de somme, je me suis à peu près décidé à passer l'hiver ici [3]. » Il est clair que le roi avait alors l'esprit à de tout autres soucis qu'à des projets d'ordre littéraire. Érasme n'est pas venu, mais son abstention n'eut, cette fois-là, aucune conséquence fâcheuse pour la science [4].

Les soucis de la guerre et d'une politique extérieure

1. *Lettres*, édition de Leyde, t. III, n° 681.

2. *Lettres*, édition de Leyde, t. III, n° 696.

3. *Lettres*, édition de Leyde, t. III, n° 675. Érasme parle de ces propositions à plusieurs autres de ses correspondants, par exemple à Bilibalde Pirkheimer, *Lettres*, t. III, n° 327. Lettre de 1524. Voy. à ce sujet, dans l'édition de Bâle de 1540, les nos 48 du livre XVIII, 41 et 44 du livre XX.

4. Remarquons encore, en terminant ces remarques sur Érasme, que la reconnaissance qu'il éprouva pour les généreuses offres de François Ier semble avoir été réelle. La lettre qu'il écrivit à Budé lors de la défaite de Pavie montre qu'il compatit d'un cœur sincère à l'infortune du roi de France. (*Lettres*, éd. de Leyde, t. III, n° 755.) En somme, il eût été

de plus en plus absorbante, les difficultés intérieures, la lutte qui s'engageait entre les partisans du vieil esprit et ceux du nouveau et surtout les progrès de la Réforme dans les milieux éclairés, tout cela contribua à détourner l'attention du roi et à rendre sa sympathie moins active à l'égard des lettres. La défaite de Pavie et la captivité qui la suivit, en suspendant, pour un temps, la vie nationale, accentuèrent encore cette situation. N'oublions pas cependant que, par suite d'un généreux mouvement, François Ier essaya du fond de sa prison de Madrid d'arrêter les efforts furieux tentés par la Sorbonne contre les personnes suspectes en matière de religion ou de littérature. Il comprit que les deux causes se confondaient et écrivit le 12 novembre 1525 au parlement pour ordonner à ce dernier de suspendre toute poursuite contre Lefèvre d'Étaples, Caroli et Gérard Roussel jusqu'au moment de son retour en France, « étant plus que jamais résolu, ajoutait-il, à traiter favorablement les gens de lettres ». Mais on n'en avait pas moins profité de son absence pour instituer, dès le 15 mars 1525, à l'instigation de Duprat une commission mixte, sorte d'inquisition provisoire pour la répression de l'hérésie. Les premiers bûchers se dressent. Le roi rentre et une détente semble s'opérer. François Ier se montre plus favorable que jamais aux savants et aux réformateurs. L'admirable dévouement

heureux et fier de répondre à l'appel du roi, mais les sentiments de méfiance qu'il ressentait étaient quelque chose d'invincible. « François Ier m'invite et me presse vivement, dit-il quelque part, mais ne serait-ce pas aller chercher l'ennemi? » De telles déclarations n'empêchèrent pas ses adversaires de lui reprocher, en termes assez vifs, son attachement pour la France. Voy. dans l'édit. de Leyde la lettre nº 875. La lettre de compliments adressée à François Ier, au moment où ce dernier recouvra sa liberté, se trouve *ibid*, nº 826. Le colloque intitulé Ἰχθυοφαγία renferme, sur la captivité du roi de France et sur la nécessité pour Charles-Quint de se montrer généreux, un noble et éloquent passage qui fait le plus grand honneur à Érasme. Nous avons le devoir de lui en tenir compte.

que lui a témoigné sa sœur durant sa captivité paraît avoir encore resserré leur affection déjà si étroite. Les demandes adressées par Marguerite de Navarre en faveur de la cause littéraire et religieuse qu'elle défend sont plus que jamais accueillies avec une évidente bienveillance. Toutes les personnes inquiétées pour leurs opinions sortent de prison. Mais cette période d'apaisement, qui aurait pu être favorable à la reprise des projets de 1517 et de 1520, ne dura guère. Dès le commencement de 1528, la persécution recommence avec une nouvelle violence. La mutilation de la rue des Rosiers permet à Duprat, à Béda, en un mot à la Sorbonne et au parti de la réaction, de remettre en faveur les mesures de rigueur. Le bûcher de l'illustre et malheureux Berquin s'allume en 1529. Le roi assiste d'abord incertain à la lutte qui s'engage, jusqu'à ce que les excès mêmes des persécuteurs soulèvent son âme au fond si large et si généreuse. Une nouvelle ère de faveur commence pour les partisans de la Renaissance. La tranquillité extérieure produite par la paix de Cambrai contribue encore à éclaircir la situation. L'institution des lecteurs royaux va être la première et la plus importante manifestation des nouvelles dispositions du roi et de la cour.

Si maintenant nous tournons les yeux vers les pays voisins, nous constatons, non sans regret pour le nôtre, qu'ils avaient déjà organisé pour la plupart l'enseignement des langues anciennes, dont on parlait tant en France et depuis si longtemps, sans que l'on parvînt à le réaliser. Rome possédait, depuis 1513, dans le collège de Sapience avec ses 88 professeurs, plusieurs chaires de langues anciennes, sans parler du collège des Jeunes Grecs que nous avons eu l'occasion de signaler déjà. Louvain possédait son collège des Trois-Langues fondé en 1517. A Strasbourg, l'enseignement du grec et sur-

tout de l'hébreu était régulièrement organisé depuis 1524. En effet, on voit, dès le commencement de cette année, plusieurs professeurs, parmi lesquels se trouvaient les chefs de la Réforme strasbourgeoise, donner dans le couvent des Dominicains des cours publics libres. Capiton expliquait les livres de l'Ancien Testament; Bucer ceux du Nouveau, Gaspard Hédion traitait des questions d'histoire et de théologie, Grégoire Caselius et le juif converti Antonius enseignaient l'hébreu, Jacques Bédrot le grec, et Christian Herlin les mathématiques. Ce furent là les commencements de l'Institut théologique ou *Haute-École*, qui forma dès 1538 la division du Gymnase de Strasbourg et prit le nom d'Académie en 1566[1]. Zurich possédait deux professeurs de grec, Rodolphe am Bühl et Jean-Jacques Ammann, depuis 1526[2]. A Bâle, l'Université avait été réorganisée en 1529, dans un esprit très large, avec plusieurs chaires de philologie grecque et hébraïque[3]. Il s'y donna également, à cette même date, des cours libres fort suivis. Nous avons, au sujet de l'un d'eux, un fort curieux témoignage peu connu, qui mérite d'être cité ici en entier, en raison des détails pleins de charme et de piquant qu'il nous transmet sur la vie studieuse du temps et sur un savant français venu à Bâle pour les suivre.

On sait que Thomas Platter, le célèbre imprimeur, directeur du Gymnase de Bâle, donna, dès l'année 1530, dans cette ville, des leçons publiques d'hébreu. Il avait été, en quelque sorte, contraint de professer, malgré

1. Herminjard, t. I, p. 433. Lettre de Farel à Myconius. Voy. aussi t. II, p. 248. Pour l'histoire des origines de l'enseignement supérieur à Strasbourg, voy. Schmidt, *la Vie et les travaux de Jean Sturm*, 1855, in-8°; — *Histoire du gymnase protestant de Strasbourg*, Strasbourg, 1838, in-8°.

2. Herminjard, t. II, p. 19 et 21.

3. Herminjard, t. II, p. 248. L'illustre Sébastien Munster fut appelé par le Sénat de Bâle pour professer l'hébreu.

lui, par un petit groupe de personnes désireuses de se perfectionner dans l'étude de cette langue, et à qui l'enseignement donné à l'Université ne paraissait pas suffisant. Comme Platter n'avait aucune ressource pour vivre, il s'était fait apprenti cordier[1]. Sa pauvreté était telle que n'ayant point d'argent pour acheter un vêtement d'apparat, il donnait ses leçons en tablier de travail. « Un jour, nous raconte Platter dans ses curieux *Mémoires*[2], un Français qui se disait envoyé par la reine de Navarre pour apprendre l'hébreu, se présenta à mon cours. Il entra un peu avant la leçon dans la classe. J'y pénétrai bientôt, à mon tour, vêtu de mes pauvres habits ; j'allai m'asseoir derrière le poêle (c'était une excellente place) et je laissai les étudiants s'installer devant la table. Le Français prit alors la parole et dit : « Quand viendra donc notre profes- « seur ? » Alors Oporinus me montra. Le nouvel auditeur me regarda avec plus d'attention et parut singulièrement étonné. Il pensait sans doute qu'un professeur dût être un peu moins misérablement habillé. A la fin de la leçon il me prit par la main et me conduisit jusque sur le pont, me demandant comment il se faisait que je sortisse vêtu de cette façon : « *Mea res ad restim* « *rediit* », lui répondis-je[3]. Il me dit alors, que, si je le désirais, il allait écrire à la reine en ma faveur et qu'elle ferait de moi un personnage d'importance[4]. Il me suffirait pour cela de l'accompagner. Mais je m'y refusai catégoriquement. Il continua de suivre mes leçons, jusqu'au moment où il quitta la ville. Il était superbement habillé et portait un chapeau *doré*; il possédait

1. D'abord chez un Lucernois, Rodolphe Colliner, qui devint plus tard professeur de grec à Zurich; puis chez un Bâlois, nommé Staehelin.

2. *Thomas Platter's Leben*; éd. Düntzer. Spemann, p. 93. Ces *Mémoires* n'ont jamais été traduits en français.

3. Citation de Térence.

4. Littéralement « qu'elle me traiterait comme un dieu ».

également un valet qui portait derrière lui son manteau et son chapeau, dans le cas où il viendrait à pleuvoir, ou je ne sais pour quel autre motif. Environ neuf ans plus tard, il revint dans notre pays. Lorsqu'il me revit chez les Augustins de Weitnuss, il s'écria : « *O salve, Praeceptor Platere !* » Je lui demandai d'où il arrivait. Il m'apprit alors qu'il avait parcouru, durant neuf ans, la Crète, l'Asie et l'Arabie, qu'il avait fréquenté les plus savants d'entre les rabbins juifs et que l'hébreu et, d'une manière générale, toutes les langues lui étaient devenues aussi familières que la sienne propre. Il était heureux de rentrer dans son pays. Sa mise était toujours aussi somptueuse qu'autrefois. »

Nous n'hésitons pas, après une étude attentive des circonstances rapportées par Platter, à identifier ce personnage avec le futur lecteur royal, successeur de Jacques Colin, Pierre Duchâtel, dont nous aurons l'occasion de reparler plus loin. Les voyages de ce dernier coïncident précisément, au point de vue de la date et de l'itinéraire, avec ceux de l'auditeur de Platter. Nous savons de plus que Duchâtel se trouvait à Bâle vers cette même époque et qu'il y fit un séjour assez long. Il est intéressant de constater que Marguerite de Navarre envoyait ainsi des jeunes gens chercher au dehors l'enseignement qui manquait encore en France et dont elle appelait le triomphe de ses vœux les plus ardents. Nous voyons en outre qu'elle tentait de faire recruter par ses protégés des maîtres capables de répandre la bonne nouvelle dans le royaume et de faire cesser l'état d'infériorité qui résultait pour notre pays des délais apportés à la fondation d'un collège de langues.

Si ce texte donne une impression assez juste de ce que pouvait être dans un pays germanique, un peu avant 1530, l'activité littéraire en ce qui touchait l'étude

des langues anciennes, il ne paraîtra pas sans utilité d'en rapprocher le gracieux tableau que Dolet nous a laissé de la vie studieuse dans une université italienne entre 1527 et 1530. Il n'est pas de comparaison plus aimable, ni de plus instructive[1] :

J'étais à Padoue, raconte Dolet, lorsque le dialogue d'Érasme qui a pour titre *Ciceronianus* fut offert par Thomas More à Simon Villanovanus. Je remarquai à mon aise son visage pendant qu'il tournait les pages du livre et qu'il le lisait rapidement. Je fus aussi présent quand s'engagea entre lui et More une longue discussion, très savante et très éloquente. » [Au moment où Villanovanus parle à ses élèves d'Érasme et du peu de goût que ce dernier avait pour Longueil, More arrive.]

Villanovanus faisait toutes ces remarques quand tout à coup More fut annoncé; lorsqu'il pénétra dans la maison, il y trouva une foule de jeunes gens qui se réunissaient constamment autour de Simon Villanovanus à cause de la valeur et de la célébrité de son savoir et de son éloquence. Ils se saluèrent amicalement, comme c'est l'usage entre hommes qui ont de l'éducation et de la culture. Puis Villanovanus remercia More chaleureusement du présent qu'il venait de recevoir de lui, et refusa modestement d'accepter les compliments flatteurs de son hôte.

Après cet échange de civilités, une longue conversation s'engagea; ils se mirent à se promener de long en large, et More dit alors : « Je ne trouve pas beaucoup de plaisir à me promener ainsi; je suis fatigué de mon voyage et de ma longue course à cheval. Puisque le temps est beau et que le joyeux aspect de la terre couverte de fleurs nouvelles nous invite à aller respirer l'air des champs, pourquoi n'irions-nous pas en quelque lieu près de la ville, où nous pourrions nous étendre sur l'herbe, à l'ombre d'un chêne, pour converser agréablement et jouir d'un

1. Cette description est empruntée au dialogue de Dolet intitulé *De Imitatione Ciceroniana*. Nous la citons d'après l'excellente traduction donnée dans l'ouvrage de Richard Copley Christie, *Étienne Dolet, le martyr de la Renaissance*, trad. par Casimir Stryenski (1886), p. 34. Comme le fait remarquer l'auteur de ce livre, le *De Imitatione* est une conversation imaginaire entre sir Thomas More et Simon Villanovanus. Le cadre est évidemment fictif, puisque More ne visita jamais l'Italie, mais la description nous donne sans aucun doute une idée assez juste de la façon dont Villanovanus et ses élèves passèrent plus d'une matinée de printemps à Padoue.

plaisir qui n'est nullement indigne des hommes cultivés? »
Chacun accepta cette proposition; on s'éloigna de la ville, on trouva un endroit abrité et l'on s'assit sous les arbres. Alors Villanovanus, qui cherchait toujours à fuir la nonchalance et la paresse et que tous les exercices de l'esprit charmaient extrêmement, dit : « Quelque agréable que soit ce lieu, la lassitude et l'ennui s'empareront bientôt de nous (ce qui met toujours un terme au plaisir) si nous ne choisissons pas quelque sujet de discussion, qui nous permette de passer avec profit le reste de la journée. Car le soleil a dépassé à peine le méridien et il ne se couchera pas avant la huitième heure. Que l'un d'entre nous propose un sujet de discussion, qui soit assez important pour nous occuper jusque-là et qui nous permette de nous instruire tout en nous divertissant. Il ne suffit pas que nos yeux jouissent de cet agréable paysage, il faut que notre esprit se nourrisse de plaisirs utiles. » Tous approuvèrent cette idée très sensée et fort opportune et demandèrent au maître de choisir un sujet de discussion. Alors Villanovanus, s'adressant à More, lui proposa de parler d'Érasme et une longue conversation s'engagea entre les deux hommes; les étudiants les écoutaient sans prendre part à leur entretien. A la fin Villanovanus reprit : « Maintenant levons-nous et partons, puisque nous avons su profiter de notre journée et qu'il est l'heure de souper ». More s'empressa de se conformer à ce désir, car il était extrêmement fatigué par son voyage et souhaitait de se reposer. Telle fut la manière dont nous passâmes l'après-midi. Revenus en ville, sur l'ordre de Simon, nous accompagnâmes More jusqu'à son logis, et, lorsqu'il nous eut congédiés, nous retournâmes chez nous.

Nous n'avons pas compris, dans l'énumération présentée plus haut, les villes étrangères où il y avait eu un enseignement en quelque sorte intermittent, telles que Vienne, Wittemberg, Erfurt, et nombre de cités allemandes ou italiennes, ni celles où des professeurs errants payaient leurs frais d'hôtellerie avec des leçons de langues, et dont Mathias Adrianus ou Hispanus fut le type. C'était un juif converti qui quitta probablement l'Espagne au moment du grand bannissement de 1492. Il donna des leçons d'hébreu dans la plupart des villes où il séjourna, à Bâle en 1510, à Heidelberg

en 1513, à Liège en 1517, à Louvain en 1518, à Wittemberg en 1519, toujours à court d'argent et forcé de faire appel à la charité publique. Nous ne parlons que des institutions durables et régulières; on voit qu'il y en avait déjà un certain nombre en 1530. La France n'entra qu'assez tard dans le mouvement. Elle, qui aurait pu tracer la voie, s'était laissée distancer, malgré l'admirable zèle de ses savants, par la faute d'une Université ignorante et rétrograde[1].

Il y eut cependant, dans plusieurs villes, des tentatives particulières qui méritent d'être signalées. Le grand hébraïsant Xantes Pagnini enseigna l'hébreu à Avignon, de 1522 à 1525, et attira dans cette ville un certain concours d'auditeurs. La renommée de ses leçons s'étendit au loin[2]. Il alla ensuite s'installer à Lyon, où il enseigna avec le même éclat et où il mourut en 1536. Lyon, on ne saurait trop le faire remarquer, a été, à cette époque, un centre unique en France. Une vie intellectuelle singulièrement intense s'y épanouissait en toute liberté, puisqu'il n'y avait ni Sorbonne ni Parlement pour la gêner. Le développement considérable qu'y avait pris l'imprimerie avec les Gryphe, les de Tournes, les Roville et nombre d'autres habiles typographes; un groupe littéraire incomparable dans lequel Rabelais, Marot, Dolet, Scève, Symphorien Champier, Macrin, Sainte-Marthe, Charles Fontaine, Gilbert Ducher, Jean Voulté, Nicolas Bourbon et d'autres moins illustres se trouvèrent en même temps réunis; un commerce énorme et une industrie déjà

1. Herminjard, III, p. 163. Lettre de Grynæus à Farel.

2. Gérard Roussel, dans une lettre écrite de Strasbourg à l'évêque de Meaux, Briçonnet, au mois de décembre 1525 (Herminjard, t. I, p. 405; Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 188), manifeste un vif désir d'aller suivre ce cours à Avignon. « Quamdudum cupieram commigrare in locum Avenioni proximum, quo me jam proficisci volebas; nec alia sane causa id cupieram quondam, quam ut in litteris hebraicis et in eruendis prophetarum oraculis instructior ad te redirem », etc.

prospère; des relations multiples avec l'Italie, l'Allemagne et la Suisse : tout se réunissait pour faire de Lyon une ville pleine de ressources et de séductions, plus propice qu'aucune autre en France au développement de la culture générale et des idées de progrès chères aux hommes de la Renaissance. La petite société littéraire qui se rattachait au collège de la Trinité, alors en possession de deux professeurs émérites, Jean Raynier et Barthélemy Aneau, fit beaucoup pour la cause des lettres et de l'étude des langues anciennes. Bien que le mouvement dont nous parlons se soit surtout développé à partir de 1530, il est cependant nécessaire d'attirer l'attention sur lui dès maintenant, puisqu'il commença à se manifester avant cette date. D'autre part, des cours momentanés de grec avaient eu lieu dans d'autres villes, par exemple à Dijon où Pierre Duchâtel, le futur lecteur de François Ier, dont le nom reparaîtra dans la suite de cette histoire, avait professé pendant quelque temps un cours sur le texte grec de l'épître de saint Paul aux Romains[1]. Enfin, dans la capitale même, l'enseignement de cette dernière langue essayait timidement de conquérir une petite place dans l'un des grands collèges de l'Université. En 1528, un professeur nommé Bonchamp, qui se faisait appeler Evagrius, fit un cours de grec au collège du Cardinal-Lemoine. Sa classe était connue, paraît-il, sous le nom d'*eschole des Grecs*. Amyot fut l'un de ses auditeurs les plus assidus[2]. Nous n'avons, touchant les cours qui y auraient été donnés un peu auparavant, en 1517, par

1. On cite aussi un certain Olivier comme professeur de grec à Lyon, mais on manque de données précises à ce sujet. Voy. Rebitté, *Guillaume Budé*, p. 214.

2. Jourdain, *Excursions hist. et phil.*, p. 280. — De Blignières, *Essai sur Amyot*, Paris, 1851, in-8°, p. 64. Nous n'avons pas de renseignements sur les cours de Germain de Brie, qui auraient été professés un peu auparavant.

Chéradame, que la seule assertion formulée par Bèze [1]. Remarquons enfin que dans le courant de l'année 1529, le roi donna, à son secrétaire Jacques Colin, un privilège pour l'impression des traductions d'ouvrages grecs laissées par Claude de Seyssel, qui témoigne, dans une certaine mesure, du désir qu'avait le monarque de répandre parmi ses sujets la connaissance de l'histoire et des auteurs de l'antiquité [2].

La conclusion qui se dégage de tout ce qui précède, c'est que la période de tâtonnements qui précède l'institution des lecteurs royaux, et qui s'étend de 1517 à 1529, se répartit en trois phases distinctes. A la première, qui comprend les années 1517 et 1518, se rattachent toutes les négociations poursuivies avec Érasme. Les projets sont encore assez peu précis. On discerne cependant qu'il est à la fois question de la fondation d'un établissement d'un caractère général et de celle d'un collège analogue à celui de Léon X. Par la faute d'Érasme, les choses traînent en longueur et finalement n'aboutissent pas. Durant la seconde phase, qui va de 1519 à 1522, le plan d'un collège de Jeunes Grecs prend le dessus. Il y a un commencement sérieux d'exécution. Mais l'enthousiasme et la générosité du roi ne persistent point, les guerres surviennent ; bref, il n'est plus officiellement parlé de rien. Cette troisième période embrasse les années 1522 à 1529. Les velléités manifestées par Érasme, entre 1522 et 1524, de venir se

1. Voy. Rebitté, *op. cit.*, p. 56.

2. « Comme nous avons tousjours singuliérement désiré l'endoctrinement et edification de tous noz bons subjectz, principalement de ceux qui sont constituez en l'estat de noblesse et que pour les adresser en la voye de vertu, tant en armée comme en conseil, la congnoissance des bonnes et véritables histoires soit lors requise et convenable, lesquelles enseignent à nous régir et gouverner en choses présentz et advenir, par le recit et discretion des passées », etc... Les auteurs énumérés dans le privilège et publiés successivement à partir de 1529 sont Thucydide, Xénophon, Appien, Eusèbe et Justin.

fixer en France n'ont aucun rapport appréciable avec les projets antérieurs. La défaite de Pavie arrive et il faut attendre jusqu'à la paix de Cambrai pour que la tranquillité intérieure et extérieure donne à l'entourage du roi l'occasion de revenir vigoureusement à la charge. Le moment est propice : Budé, Poncher, Colin, Du Bellay et les autres unissent et multiplient leurs efforts. La préface des *Commentaires sur la langue grecque* achève de décider le roi, et peu après les lecteurs royaux entrent en scène, ainsi que nous allons le raconter.

Il y eut ainsi dans les projets préliminaires deux courants bien distincts. Il est curieux de constater qu'ils n'ont prévalu ni l'un ni l'autre et que la création de François Ier a été réalisée dans un esprit absolument différent de celui qui inspirait les deux plans étudiés pendant près de quinze ans.

S'il est encore une chose qui ressort avec toute évidence de cette étude, c'est la part prépondérante et décisive prise par Guillaume Budé dans cette grave affaire. Au fur et à mesure qu'on connaît mieux cette attrayante histoire, la figure de ce grand homme apparaîtra toujours plus digne de la reconnaissance et de l'admiration de la postérité. Mais désormais aussi à tous les noms glorieux mêlés à la préparation du Collège de France il faudra joindre en bonne place celui de Jean Lascaris.

CHAPITRE III

LA FONDATION DU COLLÈGE DE FRANCE : L'INSTITUTION DES LECTEURS ROYAUX

(1529-1532)

Reprise en 1529 des projets de François I[er]. — Action décisive de Budé. — La préface des *Commentaires sur la langue grecque*. — Institution des lecteurs royaux. — Magnifiques résultats dus à cette fondation, malgré son caractère provisoire. — Révolution complète accomplie dans l'enseignement. — Liberté, gratuité. — Date précise de la fondation. — Erreurs accumulées à son sujet. — Elle doit être fixée au mois de mars 1530. — Titres officiels des lecteurs et de leur corporation. — Le nom de Collège royal n'apparaît qu'au xvii[e] siècle, quand la construction de l'édifice est commencée. — L'institution de 1530 et les poètes : Marot, Nicolas Bourbon. — Discussion sur ses différentes appellations. — Locaux attribués aux cours. — Les humanistes et la fondation de François I[er]. — Lettres d'Érasme aux professeurs de Louvain et à Jacques Toussaint. — Attitude de la Faculté des arts. — Organisation première de la corporation. — Nombre des professeurs. — Répartition des chaires. — Cours libres. — Jean Sturm. — Suppléances. — Direction. — Censure de la Faculté de théologie dès 1530. — Transformation radicale des méthodes et de l'objet des études saluée par Rabelais. — Allusions contenues dans la *Lettre de Gargantua à Pantagruel*.

Le moment arriva enfin où il ne fut plus possible à François I[er] de se dérober davantage à l'accomplissement de ses promesses. Le traité de Cambrai venait

d'être conclu, le Dauphin et son frère n'allaient pas tarder à revenir de leur captivité d'Espagne, la paix semblait assurée pour longtemps, le roi était plus que jamais résolu à favoriser les protégés de sa sœur, Marguerite de Navarre; en un mot, la situation était plus claire et plus tranquille que jamais et tous les cœurs s'ouvraient à l'espérance. Les humanistes de l'entourage du roi, Budé, Guillaume Petit, Jacques Colin et Du Bellay, crurent le moment favorable et tentèrent un effort qui fut cette fois couronné de succès. La part glorieuse prise par chacun de ces hommes à l'œuvre qui se préparait mériterait d'être exposée dans tous les détails. Malheureusement les correspondances contemporaines qui nous sont parvenues ne permettent pas de l'établir avec une complète exactitude. En somme, on peut dire que le rôle décisif et capital a été celui de Budé [1]. L'institution des lecteurs royaux restera devant la postérité l'éternel honneur de ce grand homme. L'intervention de Marguerite de Navarre, dont le crédit était alors plus puissant que jamais, dut être également très active dans toute cette affaire.

Ce sont les fermes et éloquentes paroles que Budé fit entendre au roi dans la préface des *Commentaires sur la langue grecque* [2], qui entraînèrent la volonté toujours indécise de François I[er]. Qu'on ne s'y trompe point, cette préface n'est pas une simple prière. Elle traduit d'une manière très vive le mécontentement général. Le ton est amer par endroits, agressif même. C'est une véritable lettre de remontrances, expression solen-

1. Dans son intéressante *Vie de Guillaume Budé*, Paris, 1883, in-12, M. Eugène de Budé a insisté, fort à propos, sur ce côté glorieux de la vie de son illustre ancêtre.

2. En voici le titre exact : *Commentarii linguæ græcæ, Gulielmo Budæo, consiliario regio, supplicumque libellorum in regia magistro, auctore*; in-f°, Jodocus Badius. Dès 1530, il en parut à Bâle une nouvelle édition revue et augmentée. L'édition de Robert Estienne de 1548, in-f°, est la meilleure.

nelle des réclamations du monde lettré. Voici l'analyse de ce document d'une portée si considérable [1].

Il y a plus de deux ans que Budé a commencé ce travail. Ce qui le lui a fait entreprendre, c'est le désir d'être utile à ceux qui se livrent aux bonnes études. Il n'a pas réalisé tout à fait le plan qu'il s'était d'abord proposé : sa mauvaise santé en est la cause, et aussi l'embarras de ses affaires. Les souffrances qui l'accablent depuis longtemps n'avaient pu l'empêcher de payer libéralement ce dernier tribut à sa chère philologie, sans laquelle il ne peut vivre, et qui est toujours l'objet de ses plus vives amours ; mais une crise extraordinaire lui est survenue, et cette crise a mis son corps hors d'état de servir l'activité de son esprit. Sur les instances de ses amis, il se décide à interrompre cet ouvrage, qui compromet à la fois sa vie et sa fortune. Le siècle est animé de fâcheuses dispositions : on n'estime pas ce qu'il faudrait estimer par-dessus tout ; on oublie d'encourager des goûts et des aspirations que Budé ne nomme pas, mais dont on devine aisément le sujet ; il s'adresse au roi ; il ne doit se plaindre qu'avec discrétion ; il est même convenable qu'il débute par quelques hommages.

« O le meilleur des rois, lui dit-il, je puis bien vous saluer de ce titre, que vous ne devez qu'à vos mœurs et à votre prudence ; tous ceux qui ont approché de votre personne vous l'ont donné ; je place votre nom à la tête de ce livre, pour commencer par des paroles de bon augure ; ce nom a cela d'heureux, qu'en vous nommant on nomme le peuple français ; je veux qu'une

1. Nous empruntons à l'ouvrage de Rebitté le résumé si substantiel que cet auteur a donné de la préface des *Commentaires* de Budé. Cette préface, écrite en grec, est datée de l'année 1529, sans indication de mois. L'épilogue porte la date du mois d'août de la même année. Il existe une traduction latine de ce texte dans les *Budæi epist. græcæ*, éd. Pichon, p. 184.

partie de la grâce et de l'éclat qui sont attachés à votre personne rejaillisse sur mon ouvrage. »

Budé ne parlera au roi ni de sa puissance, ni de l'étendue de ses États, ni de mille avantages qui tiennent à sa situation plus qu'à sa personne. Ce qu'il loue en lui, c'est la force de son esprit et sa facilité d'élocution : deux talents rares chez les hommes de toutes les conditions, et que Dieu n'accorde qu'à un petit nombre de princes choisis et privilégiés. Seulement ce privilège impose un devoir ; ces heureux dons, il faut qu'ils servent au bien des hommes, afin que les dons du maître suprême ne restent pas stériles entre les mains des grands rois. Budé n'a jamais connu ni un prince ni un simple particulier qui fût doué de qualités plus aimables, de toutes les qualités qu'un jeune roi peut souhaiter. A ce naturel si heureux, le roi joint un bel extérieur, une beauté qui excite l'admiration, un maintien vraiment royal et le port d'un héros, son visage respire la clémence ; il subjugue, par sa seule présence, l'âme des grands aussi bien que des petits ; son esprit, qui s'est formé de lui-même, est prompt et vaste, préparé à tout et saisissant le point important de chaque chose ; dans son langage on sent l'effet d'une grâce naturelle et une élégance telle que l'art n'y pourrait rien ajouter ; il est inspiré par la Minerve de Phidias. Dieu lui a prodigué tant de talents et tant de grâces, quand il l'a destiné au trône.

Plût à Dieu que des affaires difficiles et la guerre n'eussent pas empêché un naturel si heureux de suivre ses inclinations. Aujourd'hui enfin, le roi peut appliquer son esprit aux choses qu'il aime. Que va-t-il faire ? Budé le presse d'occuper son âme royale des soins les plus dignes de la royauté et du génie : « Accordez, prince, une part de votre sollicitude, de votre magnificence, à la profession la plus libérale et la plus utile de toutes ! Appli-

quez votre haute pensée et votre générosité à encourager les lettres et les bonnes études ! Souvenez-vous, prince, de ce que vous nous avez promis, d'abord en ne suivant que vos propres inspirations, ensuite pour répondre à nos instances. Nous vous avons représenté la philologie comme une fille pauvre qui était à marier, et nous vous avons prié de lui faire une dot. Vous nous avez promis, avec cette bonté naturelle et spontanée qui vous est propre, que vous fonderiez une école, une pépinière, en quelque sorte, de savants, d'érudits renommés. Vous nous avez dit que vous orneriez votre capitale de cet établissement, qui doit être pour toute la France une sorte de Musée. D'après vos promesses, un magnifique bâtiment devait s'élever, où les deux langues seraient enseignées. Dans ce temple des bonnes études, vous deviez fournir, à ceux qui voudraient s'y livrer, un entretien convenable et les loisirs nécessaires ; le nombre des membres de cette communauté, consacrée à Minerve et aux Muses, vous ne l'aviez pas limité à l'avance; vous aviez décidé qu'il serait considérable. Voilà ce que vous avez promis ! Or, à l'heure qu'il est, on dit que vous n'avez pas tenu vos promesses, et comme je m'en suis porté caution, on s'en prend à moi de ce retard. On se moque de moi et on me traite de parjure. » La dédicace des *Commentaires* a pour but de rappeler au souverain cette dette sacrée, puisque les savants n'ont point osé jusqu'à présent en poursuivre le payement par la voie judiciaire.

Budé sait avec quelle indulgente estime le roi veut bien apprécier ses ouvrages. Il n'hésiterait pas à donner son avis sur quelque ouvrage que ce soit, mais il ne lui appartient pas à lui-même d'apprécier celui-ci : ce jugement est réservé à ceux qui ont quelques connaissances en grec. Son désir est pourtant, il ne peut s'en défendre, que cette nouvelle production soit reçue avec faveur.

Non seulement il y a mis toute l'exactitude dont il s'est trouvé capable, mais il s'est préoccupé surtout d'être utile à ceux qui étudient la langue grecque. Le roi aime cette langue ; il encourage ceux qui l'étudient, par les éloges qu'il accorde à leur zèle et par l'intérêt qu'il prend publiquement à leurs progrès. Bien des gens se sont attachés à l'hellénisme, poussés par les dispositions libérales du prince à l'égard de cette langue et de cette littérature, qui contiennent les fondements de toutes les sciences. Telle est, sous ce rapport, l'heureuse influence de la faveur royale, que les enfants des ignorants étudient eux-mêmes le grec. C'est au roi maintenant à prendre des mesures pour que cette émulation, qu'il a fait naître, obtienne les récompenses et les avantages auxquels elle a droit.

On le voit clairement, et il serait aisé de fournir d'autres preuves, le roi est mis, si l'on peut dire, au pied du mur. Il ne lui est plus possible de reculer ; c'est alors seulement qu'il s'exécute. Mais de quelle manière le fera-t-il ? Va-t-il réaliser avec une générosité digne de lui et de son règne les magnifiques engagements qu'il avait pris? Nullement. Il se contentera d'accomplir, en quelque sorte, le minimum de ce qu'il pouvait accorder, ne cherchant qu'à dégager décemment sa parole de roi. Les savants reviendront plus tard à la charge. Alors le roi annoncera une fondation colossale avec 600 boursiers et 100 000 livres de revenu. Il leur donnera des parchemins, puis, de guerre lasse, quelques chaires nouvelles, et rien de plus. L'établissement grandiose, si souvent évoqué, restera comme un beau rêve.

Mais l'œuvre que le roi a négligé de parfaire, les hommes de la grande génération du XVI[e] siècle ont su l'accomplir pleinement. La fondation en apparence imparfaite et provisoire n'en a été que plus féconde.

Grâce au concours de tant de vaillants ouvriers, la réussite a dépassé toute attente. Avec des moyens plus qu'insuffisants d'exécution, des résultats admirables ont été obtenus. En enlevant à un seul la gloire exclusive d'une fondation qui n'a été durable que par le dévouement de tant d'hommes, l'histoire en fait une œuvre collective et impersonnelle, à la fois plus grandiose et plus haute.

C'est que le nouvel enseignement, si précaire et si incomplet fût-il, marque dans l'histoire de la pédagogie et de l'instruction publique en France un progrès décisif. Il rompait en visière avec des habitudes et des préjugés séculaires, substituant la liberté à la routine, l'esprit à la lettre. Plus de grades obligatoires, plus de licence pour enseigner, plus de frais d'études arbitraires et monstrueux : des cours indépendants, gratuits, ouverts à tous, le grec et l'hébreu envahissant l'École [1]. C'était tout une révolution dont personne peut-être, pas même ceux qui la provoquèrent, n'avait au juste mesuré la portée. Quel immense changement quand on songe à cette école du vide, à cette gymnastique du néant qu'était alors l'Université !

A quelle date précise remonte la première institution des lecteurs royaux ? Grosse question très controversée, sur laquelle bien des erreurs ont été accumulées. Presque tous les chroniqueurs et les historiens se contredisent sur ce point. On a parlé de lettres patentes fondant en quelque sorte solennellement la nouvelle institution. Rien n'est plus fantaisiste. Elle s'est créée sans bruit, sans apparat, presque en cachette, pour ne pas alarmer la Sorbonne, modestement comme toutes les

1. Il est curieux, en effet, de constater qu'à partir de 1530 le nombre des éditions grecques devient beaucoup plus considérable. L'étude du grec prend un essor nouveau. Les imprimeurs parisiens, Wechel Gourmont, Colines, Mohr, multiplient leurs publications savantes. Voy. REBITTÉ, *Guillaume Budé*, p. 45 et *passim*.

grandes choses. Contrairement à ce qui a toujours été affirmé, il n'y eut point de fondation formelle. Les lettres patentes du 24 mars 1529 ou 1530, si souvent invoquées, n'ont jamais existé. D'où vient donc l'erreur qui s'est accréditée à ce sujet ? D'où vient que les historiens, surtout ceux de notre siècle, même les plus graves, font à peu près unanimement allusion à des lettres de fondation ?

La confusion qui s'est produite s'explique parfaitement. Il s'est formé sur cette question, comme sur tant d'autres, une sorte de légende dont on retrouve aisément le point de départ. Constatons d'abord que les écrivains du XVIe siècle, chroniqueurs ou autres, n'ont jamais parlé d'une date précise de mois ou de jour, ni de lettres patentes. Les uns ont rapporté l'institution des lecteurs à l'année 1529, d'autres à 1530, d'autres à 1531, d'autres enfin n'ont point fixé d'année. C'est, pour n'en citer que quelques exemples, le cas de Génébrard, Pasquier, Du Tillet, Belleforest, Hénault, etc.[1]. L'assertion relative aux lettres patentes n'apparaît qu'au XVIIe siècle, et pour la première fois, dans l'ouvrage de Du Breul, *le Théâtre des antiquités de Paris*, publié en 1612. C'est là, on peut l'affirmer, que les historiens postérieurs de Paris, Jaillot, Lebeuf et tant d'autres, l'ont plus tard copiée, et c'est à ces derniers que l'ont empruntée, à leur

1. Voy. Génébrard, *Chronol. sac.*, liv. IV, année 1530. — Pasquier, *Œuvres*, éd. d'Amsterdam, 1723, t. I, p. 923 et suiv. — Du Tillet, *Rec. des roys de France : Chronique abrégée*, à l'année 1530. — Belleforest, *Grandes Annales de l'histoire de France*, t. II, p. 1537, année 1531. — Président Hénault, *Abrégé chronol.*, t. I, p. 443, année 1531. Les auteurs plus récents qui ont mentionné la fondation sont dom Félibien, *Hist. de Paris*, p. 985, année 1530. — G. Brice, *Descript. de la ville de Paris*, t. III, p. 46. — Jaillot, *Rech. sur la ville de Paris*, t. V, p. 181, quartier Saint-Benoist. — Lebeuf, *Hist. de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. Cocheris, t. II, p. 714, donne la date du 24 mars 1529. — La Caille, *Descript. de la ville et des faub. de Paris*, donne la même année, etc. Certains auteurs anciens commettent une singulière erreur et datent de décembre 1529 l'acte relatif à la construction projetée du Collège, qui est en réalité de décembre 1539.

tour, les auteurs d'histoires générales qui l'ont transmise eux-mêmes aux manuels et aux dictionnaires, où elle s'étale couramment aujourd'hui. Or voici le texte exact de Du Breul[1] : « Et noterez en passant que la première institution des lecteurs royaux fut faite par lettres patentes du roi François Ier, en date du 24 mars 1529, comme il se peut vérifier par les comptes de l'épargne. » Les *comptes de l'épargne*, mot qui explique tout et que les plagiaires de Du Breul ont à tort oublié de transcrire. Il s'agit donc d'une provision, comme on en a pour les années postérieures, fixant sur quels fonds les lecteurs royaux devaient être payés. Or, le 24 mars 1529 équivaut au 24 mars 1530, et, précisément, nous avons un premier ordonnancement de payement du 27 mars 1531[2], qui correspond à ces lettres de provision et en prescrit la réalisation. La chose s'explique parfaitement : les lecteurs ont commencé à enseigner dans le courant du mois de mars 1530, et dès leur entrée en fonctions, le roi a déterminé sur quels fonds seraient imputés leurs traitements. A plus forte raison, cette phrase qui traîne partout : « François Ier créa le Collège de France » est-elle inexacte de tout point. Les choses se sont passées bien plus simplement.

Jamais, et cela est essentiel à remarquer, la corporation des lecteurs ou professeurs du roi n'a porté, au XVIe siècle, le nom ou le titre officiel de *Collège royal*, pas plus que celui de *Collège des Trois-Langues*. Elle n'avait point encore, si l'on peut ainsi parler, de personnalité morale. Nous assistons très bien à la formation de cette dernière. Les appellations constantes dont on se sert au XVIe siècle sont celles-ci : professeurs,

1. Du Breul, *le Théâtre des antiquités de Paris*, p. 755 et 756. Voy. aussi p. 855.
2. Voy. la *pièce justificative* IV, compte de 1531.

lecteurs, interprètes royaux, *Eloquiorum sacrorum regii interpretes*, professeurs publics ordinaires en l'Université, lisans du roi en l'Université de Paris[1]. Postel prend le titre de *mathematicorum et peregrinarum linguarum regius interpres*, Duhamel celui de *regius mathematicus*. La fonction elle-même était désignée sous le nom de *professio regia*. Jamais, nous le répétons, le titre de *Collège du roi* ne se rencontre dans les documents diplomatiques. Le mot *Academia* ou les autres appellations du même genre n'apparaissent qu'exceptionnellement soit dans la poésie, soit dans des œuvres purement oratoires ou littéraires, où les expressions employées n'ont aucune prétention à l'exactitude. C'est ainsi que Marot, dans la pièce adressée en 1535 « Au roy, du temps de son exil à Ferrare », a pu célébrer en ces termes la création de 1530 :

Autant comme eux, sans cause qui soit bonne,
Me veult de mal l'ignorante Sorbonne :
Bien ignorante elle est d'estre ennemye
De la trilingue et noble Académie
Qu'as erigée. Il est tout manifeste
Que là dedans, contre ton vueil celeste,
Est défendu qu'on ne voyse allegant
Hebrieu ni Grec, ni Latin elegant,
Disant que c'est langage d'heretiques.
O povres gens, de sçavoir tout ethiques,
Bien faictes vray ce proverbe courant :
« Science n'a haineux que l'ignorant ».

De même le poète Nicolas Bourbon s'écrie quelque

1. Quelquefois même on trouve seulement « professeurs en l'Université ». En réalité, comme on le verra plus loin, la situation des lecteurs royaux vis-à-vis de l'Université ne fut jamais bien définie. Il y eut, à diverses reprises, des contestations à ce sujet. Dès 1556 on voulut forcer les professeurs du roi à enseigner dans les collèges ordinaires et à être regardés comme membres de l'Université.

part, dans son gracieux recueil des *Nugae*, en parlant de François Ier[1] :

.... Sensim rediere terris
Omnia læta.

Publice doctos alit allicitque
Et *Scholam* primus statuit *Trilinguem*,

Quo nihil certe, nihil, instituto
Pulchrius exstat.

Et Voulté :

Nobile Gymnasium extruxit Franciscus, Athenis majus, etc.

Il serait aisé d'en indiquer d'autres exemples[2]. Quelquefois aussi le mot *Academia* s'applique évidemment à l'Université de Paris prise en bloc, l'institution des lecteurs royaux étant considérée dans ce cas comme se rattachant à cette dernière[3]. Les seules mentions

1. Vers cités par Buisson, *Sébastien Castellion, sa vie et son œuvre*, Paris, 1892, t. I, p. 56.

2. Dans l'épitaphe de Danès : « Qui primus a Francisco Primo, regiorum doctorum conditore magnificentissimo, Regius professor nominatus, ubi primus e nascenti Gymnasio », etc. Le professeur royal Galland, dans l'*Oraison funèbre de François I*^er, célèbre la bienveillance du roi envers ce qu'il appelle « nostrumque ordinem et collegium ». De même, Turnèbe, dans l'*Oraison funèbre de Toussaint* (*Adr. Turnebi opera*, édit. de Strasbourg, 1600, in-f°, t. III, 2e partie, p. 28), parle du « professorum collegium ». Ce dernier mot est évidemment ici dans le sens de corporation.

3. C'est sûrement le sens qu'il faut attribuer aux vers suivants relatifs à Oronce Finé, le premier professeur de mathématiques :

Cui Lutetiana debet Academia
Vel id quod illic maxima cum gloria
Mathematicæ artes bene docentur : quas omnium
Primus sepultas misit in lucem ac docuit
Annos, ut aiebat, decies ter ac amplius,
A regibus duobus acceptis annuis
Stipendiis, ob idque professor publicus,

vers cités par Gallois, *De Orontio Finæo gallico geographo* (Paris, Leroux, 1890, p. 12), d'après le *Funebre symbolum de optimo et doctiss.*

qu'on puisse relever du collège bilingue ou trilingue dans les lettres d'humanistes datent, chose curieuse à noter, de l'époque même de la fondation, alors que tous les savants, Érasme, le premier, crurent, en apprenant la nouvelle, que le roi avait réalisé son fameux projet à l'étude depuis quinze ans[1]. On trouve de même dans la lettre adressée par Danès à Jacques Colin en 1534, lettre dont il sera question plus loin, un passage dans lequel le professeur de grec fait allusion aux inconvénients que son départ pour l'Italie, dès 1530, aurait pu entraîner « pour le gymnase royal alors à peine naissant[2] ». Mais les érudits ne tardèrent pas à s'apercevoir que le Gymnase n'était nullement fondé, et que le roi continuait à le promettre, malgré l'institution réalisée en 1530. Ils cessèrent alors de se servir d'une expression dont l'inexactitude était évidente, un collège ne pouvant se concevoir que comme un établissement indépendant, ayant un local propre, des biens et des revenus fixes. La fondation du roi n'avait point d'assiette matérielle. Quand Ramus institue plus tard une chaire de mathématiques, ce n'est point en faveur d'un collège particulier qu'il formule son legs. Ce mot n'est même

Orontio Finæo, Regio Mathematôn professore et illustratore, Ejusdem Orontii vita, carmine per Ant. Mizaldum paucis expressa... (Paris, 1555). La même interprétation s'applique aux passages analogues cités par Goujet, t. I, p. 405, et t. II, p. 189, où il est question de « l'Académie la plus florissante de l'Univers ».

1. Un établissement considérable avec un local particulier, un revenu fixe, une organisation spéciale, tel que le collège de Louvain.

2. « Ac tu quidem, dit-il à Colin, qui mihi a primo mirifice adversatus esses, credo quia id nascenti tum pene gymnasio regio damnosum fore arbitrareris », etc. Plus tard, en 1543, dans une lettre adressée à Bucer, Latomus se vantant de n'avoir jamais été inquiété pour ses opinions religieuses durant son séjour à Paris rappelle qu'il a donné pendant neuf ans des cours publics « in gymnasio parisiensi ». Évidemment l'appellation de *gymnase* était dans l'air, mais elle n'avait rien d'exact. On comprend, du reste, que Latomus l'emploie comme étant plus claire pour un habitant de Strasbourg, c'est-à-dire d'une ville dotée elle-même d'un véritable gymnase. Cette lettre est citée par Goujet, t. II, p. 338.

pas prononcé dans son testament. Il est professeur royal et ne connaît que les professeurs royaux. Quand il est question, en 1566, « du doyen et collège des lecteurs du roi », cette appellation n'a évidemment d'autre sens que celui de corporation. Le titre de collège royal apparaît pour la première fois en 1610, quand on pose la première pierre de l'édifice. L'institution n'a conquis la personnalité morale que le jour où elle a été installée chez elle et, si l'on me passe l'expression, dans ses meubles[1].

Pendant plus d'un siècle, les leçons se firent dans le collège de Cambrai ou des Trois-Évêques et dans celui de Tréguier. Certains cours se donnèrent même ailleurs, par exemple dans le collège des Lombards où vécut Guidacerius, dans le collège du Cardinal-Lemoine où Vatable enseigna longtemps et dans celui de Fortet où Cinqarbres réunissait son nombreux auditoire. Les lecteurs enseignaient, comme ils pouvaient, là où il existait une salle libre. Ce fut sous le règne de Henri II que les deux premiers collèges, qui viennent d'être cités, paraissent avoir été affectés plus spécialement aux exercices des professeurs royaux. A diverses reprises, ces derniers se plaignirent en termes amers de l'insuffisance de cette organisation primitive. Les disputes des harengères, les cris ou les odeurs de la rue les forçaient parfois à suspendre la leçon. D'autres fois, l'affluence était telle que les cours avaient lieu en plein air. Cela arriva, paraît-il, pour Postel.

L'émotion produite dans le monde des humanistes par la création de François Ier fut, comme de juste, assez vive. Avant même que le projet eût été réalisé, et sur

1. Nous ne craignons pas d'insister sur cette question de mots et de formules, parce qu'elle est d'une grande importance, à notre avis, pour l'histoire de l'institution, dont le véritable caractère est ainsi mieux mis en relief.

la seule annonce de la résolution prise par le roi, un jeune érudit flamand, Jean Stratius, qui devint par la suite chanoine de l'église Notre-Dame d'Anvers, s'empressa d'y faire allusion dans une adresse de félicitations envoyée à la reine Éléonore, sœur de Charles-Quint, à l'occasion de son mariage avec François Ier, contracté en vertu des clauses des traités de Madrid et de Cambrai. Rien de plus curieux que le passage de son discours relatif à la prochaine fondation d'un nouveau Gymnase dans la capitale[1]. « C'est un fleuve, dit-il en un style

1. *Ad eminentissimam ac nobilissimam Leonoram Galliae reginam,... de ejus felicitate et matrimonio cum Christianissimo Francisco Gallorum rege gratulatio, auctore Joanne Stratio*, Parisiis apud Sorbonam (imp. par Ger. Morrhe), in-4°, p. 9 (Bibl. Nat. Lb30 56. Réserve). « Suscepit rex clarissimus, sponsus tuus, cogitationem operis post hominum memoriam longe pulcherrimi. Constituit enim sapientissimus Rex in illa Lutetia Parisiorum Gymnasium erigere, accersitis undique præstantissimis variarum linguarum doctoribus, omnes omnium terrarum Academias, omnia Lycea superaturum. Admissurus eo loco certum annorum spatium, destinatis ad eam rem sumptibus atque redditibus, delectos aliquot omnium nationum juvenes ad capescendum ingenii cultum idoneos Quo facto totus orbis plus illi debebit, quam ob institutas olim Bibliothecas Pisistrato Athenæ, aut Ptolemeo illi Philadelpho, Ægyptia, Alexandria; aut Lucullo, Cæsari, aut Asinio denique Pollioni Roma sua debuit. Ad paucos enim bibliothecarum illarum usus perveniebat, hujus certè amplissimi ac celeberrimi Gymnasii fructus ad omnes ubique virtutis aut humanitatis cupidos pertinebit. Alia ab eo gesta etsi summa sint et immortalia, extremum quidem hoc perfectissimum et prudentissimum hominibus judicari audivimus », etc. La date de la composition de ce discours est extrêmement importante. Elle corrobore pleinement les déductions que nous avons déjà présentées plus haut, touchant la date exacte du commencement de l'institution des lecteurs. Il est évident qu'au moment où Stratius écrivait, il considérait les cours des professeurs royaux comme n'étant pas encore commencés. L'expression « constituit Gymnasium erigere » est, à cet égard, suffisamment explicite. On remarquera également que l'auteur s'exprime au futur. Or le discours lui-même est daté du 21 mars 1530 « ex oppido Turris a Lacu ». Il semble donc, si l'on s'en tient à la lettre de ce passage, que les cours ne fonctionnaient pas avant cette époque. Mais il faut songer que Stratius écrivait hors de France, ce qui l'empêchait d'être au courant de l'état exact des choses. Il pouvait fort bien supposer comme étant encore en préparation ce qui était déjà un fait accompli. Il serait excessif de prendre au pied de la lettre des assertions empruntées à une œuvre purement oratoire. Du reste, dans toute cette affaire les suppositions étaient faciles. On parlait depuis si longtemps de ce collège qu'il était difficile aux étrangers de savoir exactement

imagé, que le roi va faire couler, qui arrosera bien des terres et qui les rendra fécondes. »

Érasme, de son côté, apprenant la nouvelle, l'annonce aussitôt en ces termes aux professeurs de Louvain : « Vous voyez quelle émulation et quelle rivalité vous ménage la création du collège bilingue que le roi de France vient d'établir à Paris, et qui était tant attendu du monde savant. Quelle que soit la réussite de cette fondation, réussite qui, je l'espère, sera complète, il vous restera toujours le mérite d'avoir entrepris les premiers cette belle œuvre et d'avoir excité l'émulation de tous les autres. Ce qui ajoute encore à votre gloire, c'est que vous avez affronté et soutenu les premières attaques de l'envie et que vous avez préparé à ceux qui viendront après vous une situation infiniment plus facile. On célébrera même d'autant plus votre courage, que vous n'aviez point le patronage d'un roi pour vous défendre contre la malveillance. Si vos nouveaux collègues parisiens vous surpassent en ceci qu'ils sont deux pour l'enseignement de chaque langue et que leur salaire est, paraît-il, plus élevé, c'est là une infériorité que l'on ne saurait imputer à Jérôme Busleiden, qui a consacré à cette affaire tout ce qu'il possédait de fortune. Il est vrai que l'on n'a désigné en France aucun professeur pour la langue latine, ce que je n'approuve pas au point de souhaiter le voir imité par vous. Il semble, du reste, que l'absence de ce professeur constitue plutôt un avantage pour les autres, en permettant

où en étaient les choses, et à quel projet s'était arrêté le roi. Ce qu'il résulte de plus clair de ce discours, c'est qu'au moment même où il fut composé, la fondation des lecteurs était considérée comme tout à fait imminente. Ce texte rapproché de la lettre d'Érasme ne fait donc que confirmer ce que nous disons plus haut de l'inauguration probable des cours faite dans le courant de mars 1530. Ajoutons en terminant que l'épître dédicatoire de cette brochure est datée du 28 mars « ex Harenda » et le permis d'imprimer du 6 juillet, veille de la célébration du mariage d'Éléonore. L'impression fut achevée le 14 juillet.

d'augmenter leurs traitements. Je vous écris tout cela afin que vous redoubliez d'activité, s'il est possible, et que vous entreteniez l'affluence des auditeurs par l'excellence de votre enseignement. Il faut considérer que, pour la plupart, nous nous enthousiasmons facilement pour les choses nouvelles et que, d'autre part, la France commence à jouir des bienfaits de la paix. Si les auditeurs viennent à vous quitter, vous deviendrez vous-mêmes plus froids dans votre enseignement. Vous devez employer tous vos efforts à parer à cette éventualité. Jusqu'à présent les premiers actes de ce petit drame marchent fort bien. L'émulation du collège royal formera l'exposition, votre vigilance saura ménager un dénouement digne d'applaudissements. Adieu. De Fribourg-en-Brisgau, le jour des calendes d'avril de l'année 1530[1]. »

De son côté, le docte Alciat écrivit de Bourges, quelques mois plus tard, le 3 septembre 1530, à son ami François Calvus[2] : « Peut-être ne savez-vous pas à quel point le roi se montre généreux à l'égard de tous ceux qui étudient. C'est là un spectacle digne d'admiration. Agathias Guidacerius, votre ami, est

1. Cette lettre se trouve dans l'édition de Bâle, t. III, p. 1042, et dans l'édition de Leyde, t. III, n° 1106, p. 1288. Voy. sur sa date l'Appendice A.

2. *Gudii et aliquot virorum illustrium et Sarravii... epistolae*, Utrecht, 1697, in-4°, P. I, p. 109. Alciat raconte dans cette lettre une anecdote curieuse qui montre bien à quel point le désir d'étudier les langues était, à ce moment, sincère chez le roi. « J'ai appris, rapporte le célèbre jurisconsulte à son ami, qu'un certain Jules Camille, originaire de Forum Julii, homme fort savant, s'est offert à apprendre au roi, en un temps fort court — un mois, je crois, — à parler grec et latin, en prose comme en vers, avec une élégance digne de Démosthène, de Cicéron, d'Homère et de Virgile. Il demandait seulement que le roi voulût bien lui accorder une heure d'entretien particulier par jour, refusant de révéler ses procédés secrets à tout autre qu'au roi. Il ne proposait point pour rien ses services, mais allait jusqu'à demander, comme récompense, un revenu annuel de deux mille écus d'or en bénéfices. Son aplomb en imposa au roi. Celui-ci assista deux fois à ses leçons, mais ce fut tout. Notre homme empocha six cents écus et fut renvoyé de la cour. »

chargé d'enseigner l'hébreu : il reçoit pour sa peine, sous forme de pension, deux cents écus d'or. Il y a eu d'autres professeurs nommés et assez nombreux, à tel point qu'un très grand nombre de jeunes élèves des collèges de l'Université se sont mis à étudier les trois langues. »

Deux autres lettres, datées des premiers mois de l'année suivante[1] et adressées à Jacques Toussaint, jettent un jour assez curieux sur certaines intrigues auxquelles s'était livré Érasme à propos du choix d'un des premiers lecteurs du grec. La seconde offre un intérêt plus général : il n'était pas possible de saluer en un langage plus grave et plus éloquent le changement qui venait de s'accomplir. Ces deux documents méritent d'être traduits ici :

Quant à ce que tu m'écris, mande Érasme à Toussaint, de la magnifique situation que tu as failli manquer à cause de moi, pour avoir été dénigré en public, je ne comprends guère ce que cela veut dire. Je ne puis me résoudre à croire qu'une seule lettre de moi, d'ailleurs très courte, ait eu assez d'influence auprès des grands de la cour pour t'empêcher d'obtenir la charge d'enseigner le grec, aux gages du roi, surtout lorsque Budé, dont le suffrage dans cette affaire était le plus puissant de tous, se constituait ton défenseur. Mais maintenant que les choses ont bien tourné, il vaut mieux oublier tout cela. Il vaut mieux te féliciter, mon cher Toussaint, d'avoir été choisi pour occuper une fonction si honorable. Tu vas pouvoir maintenant te produire sur un vaste théâtre et donner une haute idée de ton érudition, non seulement à la France, mais encore au monde entier. Je ne doute point, connaissant ton habileté et ton active vigilance, que tu ne joues ce rôle de manière à conquérir les applaudissements de tous ceux qui se mêlent de critiquer les gens d'étude. Tu te montreras digne serviteur de l'excellent prince, fondateur de ce glorieux Institut, etc. (30 janvier 1531.)

1. Ces deux lettres figurent dans l'édition de Bâle, t. III, la première à la page 1013, la seconde à la page 1003, et dans l'édition de Leyde, t. III, p. 1367. Voy au sujet de leur date l'Appendice A.

J'ai toujours considéré comme étant d'un présage favorable ce fait que, au moment où l'étude des langues et celle des bonnes lettres renaissent de toutes parts, les anciennes études semblent s'unir pour protester contre ce progrès avec une si odieuse véhémence. C'est bien ainsi que commencent toutes les grandes choses, celles qui sont assurées d'une longue durée. J'ai été sinon le premier, du moins l'un des premiers de notre époque, à exciter les sifflements de cette hydre. Je te plains sincèrement, mon cher Toussaint, d'avoir été aussi l'objet de ses rudes attaques. Mais il dépend en partie de nous d'obtenir, avec l'aide du temps, que cette jalousie s'apaise tout naturellement d'elle-même, en nous insinuant dans la bienveillance de tout le monde à force de bonne grâce, de civilité et surtout en rendant le plus de services possible. C'est à peine si le collège fondé à Louvain par Busleiden a pu subsister, tant était sérieuse la conspiration de ceux qui s'étaient persuadés que ce progrès des études serait nuisible à leurs principes. Aussi ai-je donné aux professeurs le conseil de ne pas prononcer la moindre parole contre les autres maîtres, mais de se contenter d'attirer la jeunesse par la douceur de leurs mœurs et par leur diligence à enseigner et d'exciter ainsi la rage de leurs ennemis irréconciliables, car il n'est rien de plus beau ni de plus efficace que ce genre de vengeance. Ils m'ont obéi et, après quelques mois, ils ont éprouvé, par l'expérience, la justesse et l'excellence de ce conseil. Grâce à votre prudence et à la dignité de vos mœurs, vous autres Parisiens, vous n'avez pas besoin de ce conseil. Du reste, vous n'aurez à engager contre l'hydre de Lerne qu'un combat beaucoup moins rude, d'abord parce que chez vous la splendeur d'une littérature plus développée a déjà dissipé en grande partie les nuages d'une ignorance pleine de vantardise, et ensuite parce que vous avez un grand prince, non moins humain et bienveillant que puissant, qui ne craint pas de s'avouer comme l'instigateur de ce glorieux progrès. Il semble qu'il ait compris que l'éclat de sa propre gloire s'accroît d'autant, chaque fois qu'il ajoute quelque chose à l'avantage de tous. Le collège de Louvain a pour fondateur Jérôme Busleiden, personnage digne d'avoir possédé une grande fortune, laquelle d'ailleurs ne lui aurait sûrement pas fait défaut, s'il lui avait été accordé de vivre plus longtemps. Malheureusement il est mort ne jouissant encore que de peu d'influence et de peu de bien, au point que les salaires institués par lui suffisent à peine à l'entretien des professeurs. On ne saurait être trop reconnaissant à sa mémoire, puisqu'il a consacré à cette œuvre tout ce

qu'il possédait de ressources. Le roi de France paraît avoir fait encore davantage preuve de bon sens en assignant seulement des gages aux professeurs des deux langues grecque et hébraïque, puisque l'enseignement de la langue latine est déjà si florissant qu'il n'est pas besoin pour cette étude d'un professeur subventionné. C'est une marque de la bienveillance royale d'avoir désigné deux professeurs pour chaque langue, avec un large traitement permettant de s'acquitter avec dignité de cette noble charge. A ce point de vue, mon cher Toussaint, je juge la France infiniment plus heureuse que si l'Italie tout entière était soumise à son empire. Vous avez reçu en partage une magnifique Sparte. Il ne vous reste plus qu'à l'orner, chacun dans la mesure de votre pouvoir. (13 mars 1531.)

Il est à remarquer qu'aucun des registres des différentes Facultés et Nations de l'Université n'a fait, à ce moment, une allusion directe à l'institution des lecteurs. Mais un témoignage peut-être plus important qu'une mention explicite est celui que fournissent les registres de délibérations de la Faculté des arts. L'Université elle-même reconnaissant le vide de son enseignement, au moment où les professeurs royaux commençaient à lui faire concurrence : quoi de plus piquant et de plus significatif? Le premier président du Parlement ayant résolu de réformer quelques puérilités choquantes dans l'enseignement de l'Université, suivant les ordres du roi, les députés de la Faculté des arts lui firent par écrit les représentations suivantes : « Notre Université de Paris est un sujet de plaisanteries pour toutes les nations étrangères. La seule raison de ce fait, c'est que nos théologiens, laissant complètement de côté les Évangiles et les saints docteurs de l'Église, Cyprien, Chrysostome, Jérôme, Augustin et d'autres semblables, se sont mis à enseigner je ne sais quelle sophistique et quelle dialectique, au moyen de laquelle il n'a pas plu à Dieu de sauver son peuple. » Peu après, le Parlement décréta que désormais personne ne serait admis

à la licence, sans avoir suivi l'explication des Saintes Écritures, Ancien et Nouveau Testament, ainsi que les interprétations du *Maître des sentences*[1].

Voici, à d'autres points de vue, les données qu'il est permis de dégager de l'ensemble des témoignages qui nous sont parvenus touchant le premier fonctionnement de l'institution. Les chaires avaient un caractère en quelque sorte personnel. Il n'y avait pas, à l'origine, de chaire déterminée pour chaque ordre d'enseignement, mais bien deux cours de grec, donnés par Pierre Danès et Jacques Toussaint ; deux cours d'hébreu, donnés par François Vatable et Agathias Guidacerius, et un de mathématiques, donné par Oronce Finé. Ce dernier dut être nommé quelques mois après les autres. En 1531, un troisième professeur d'hébreu, Paul Paradis, fut choisi. Le cours de latin ne fut ajouté qu'en 1534, lors de la nomination de Barthélemy Latomus. On avait hésité quelque temps, par suite des jalouses représentations de la Faculté des arts, qui craignait de se voir désertée et de perdre un enseignement au monopole duquel elle tenait tout particulièrement[2]. De plus, certains lecteurs avaient des espèces de répétiteurs qui *lisaient* sous leur direction. Il faut signaler encore des cours libres qui se donnaient régulièrement à côté de ceux des lecteurs ordinaires, à l'enseignement desquels ils servaient de complément. Tel fut celui de Jean Sturm[3]. Il débuta avec éclat dans

1. Du Boulay, t. VI, p. 227.

2. Latomus écrit à Érasme, en 1534, que sa nomination excite un grand mécontentement dans la Faculté des arts, furieuse de ne plus conserver le monopole de l'enseignement du latin. Il ajoute que ce qui contribue encore à le faire regarder de mauvais œil, c'est sa qualité d'étranger. (Du Boulay, t. VI, p. 245.)

3. Voy. Charles Schmidt, *la Vie et les travaux de Jean Sturm*, 1 vol. in-8°, 1855, p. 10. On verra plus loin que Sturm fonda à Paris, à la suite de son mariage avec Jeanne Ponderia, une sorte de pension savante des mieux achalandées. Le médecin Louis Carinus de Lucerne, l'ami d'Érasme et de Mélanchthon, y descendit en 1533.

la capitale en expliquant dans des leçons publiques différents livres de Cicéron, tels que les *Partitions oratoires* et le *Discours pour Roscius*. Dans l'interprétation des passages difficiles, il s'aidait des conseils de Budé. « Il fit en outre, dit M. Schmidt, des leçons sur la dialectique, c'est-à-dire sur la logique, dont la réforme lui paraissait aussi urgente que celle du langage latin. Disciple de Rodolphe Agricola, il fut le premier à enseigner à Paris les principes de ce savant restaurateur de la philosophie ; il quitta la pénible ornière de la scolastique pour exposer à ses auditeurs une logique moins embrouillée et moins vaine que celle du moyen âge, montrant comment l'élégance du discours peut s'allier à la clarté de la pensée, et comment la logique doit servir à orner et à développer l'esprit, au lieu de le préparer à des disputes stériles. » Ramus, qui assista à ces leçons, fut émerveillé de trouver dans le jeune savant strasbourgeois un logicien aussi éloquent et un interprète aussi méthodique des auteurs de l'antiquité. C'est en l'entendant qu'il sentit sa vocation philosophique s'éveiller, l'influence exercée par Sturm sur la direction de ses idées ayant été, nous assure-t-il, tout à fait décisive. L'usage des leçons d'ouverture, à en juger par l'exemple de Latomus, paraît avoir été en honneur dès le début. De même, on admit en principe la possibilité pour les professeurs de se faire suppléer ou d'obtenir des congés, lorsqu'ils avaient à entreprendre quelque long voyage à l'étranger[1]. Pour ce qui est du régime intérieur des études, il n'y a pas à y insister. C'était la liberté et l'indépendance absolues pour les maîtres aussi bien que pour les élèves.

Les cours étaient fréquents et nombreux pour cha-

1. Ce fut le cas pour Danès et pour Latomus. Ce dernier partit pour l'Italie en 1539 et se fit remplacer par Pierre Galland.

cun des professeurs[1]. Plusieurs se plaignirent même du travail excessif auquel cette lourde tâche les astreignait. La haute direction de la corporation fut confiée à l'aumônier du roi, Jacques Colin, lequel était en même temps son lecteur particulier. Ce dernier conserva cette prérogative jusqu'au moment de sa disgrâce et de son remplacement par Pierre Duchâtel, dont le zèle pour l'institution ne fut ni moins actif ni moins sincère. Mais il est bon de remarquer que les deux personnes qui exercèrent durant les premières années la plus active influence au point de vue du choix des titulaires furent Marguerite de Navarre et Guillaume Budé[2].

Dès 1530, la Sorbonne censura le nouvel enseignement, le déclarant scandaleux, téméraire et hérétique et le jugeant entaché de luthéranisme[3].

Determinatio facultatis theologie Parisiensis facta ultima Aprilis anno Domini millesimo quingentesimo triresimo, super duobus propositionibus. *Prima propositio* : La Saincte Escripture ne se peult bonnement entendre sans la langue grecque, hébraicque et aultres semblables. Censura : hec propositio temeraria est et scandalosa. *Secunda propositio* : Il ne se peult faire que ung predicateur explicque selon la vérité l'espistre ou l'evangile sans lesdictes

1. On voit par la lettre de Siderander à Bedrot, citée par Schmidt, *op. cit.*, p. 201, que certains professeurs parisiens *lisaient* jusqu'à quatre et cinq heures par jour, sauf les jours fériés et veilles de fêtes, lesquels étaient, il est vrai, assez nombreux. Une pareille tâche n'en exigeait pas moins une dépense énorme de force physique, de la part des maîtres.

2. Nous avons traité plus en détail, dans l'Appendice B, à la fin du volume, toutes les questions qui concernent la direction du collège des lecteurs et plus tard du Collège royal. On y trouvera la liste de tous les personnages qui ont exercé une juridiction supérieure sur l'établissement.

3. Bibliothèque nationale, man. lat. 3381^b, fol. 110. Conclusion du 30 avril 1530, citée par d'Argentré dans sa *Collectio judiciorum*, t. II, p. 78. Dans l'espoir de retrouver quelque autre œuvre dirigée contre l'enseignement des professeurs en général, ou leurs livres, en particulier, nous avons examiné toutes les conclusions de la Sorbonne pour la période postérieure. L'impression qui reste de cette étude, c'est qu'il n'y a pas de plus triste monument de la sottise humaine.

langues. Censura : hec propositio falsa est impia et populi christiani ab auditione verbi Dei perniciose aversiva. Utraque harum assertionum authores de lutheranismo vehementer reddit suspectos.

Pendant ce temps, les humanistes célébraient l'institution en termes hyperboliques, s'imaginant que le roi avait réalisé ses anciennes promesses. Peu à peu, leur enthousiasme diminua quand ils virent ce qu'il en était. De toutes manières, cependant, un grand pas venait d'être fait. Rabelais l'a bien compris, quand il a exposé le programme exact de l'enseignement des professeurs royaux, qu'il désigne clairement, sans le nommer, dans l'admirable lettre de Gargantua à Pantagruel[1]. « Maintenant toutes disciplines sont restituées, les langues instaurées : grecque sans laquelle c'est honte qu'une personne se die sçavant; hebraïcque, chaldaïcque, latine.... Tout le monde est plein de gens sçavants, de precepteurs tres doctes, de librairies tres amples, et m'est advis que, ny au temps de Platon, ny de Ciceron, ny de Papinian, n'estoit telle commodité d'estude qu'on y voit maintenant. Et ne se fauldra plus doresnavant trouver en place ny en compagnie, qui ne sera bien expoly en l'officine de Minerve.... Parquoy, mon filz, je t'admoneste qu'employe ta jeunesse à bien profiter en estudes et en vertus. Tu es à Paris, tu as ton precepteur Epistemon.... J'entends et veulx que tu apprennes les langues parfaictement. Premierement la grecque, comme le veut Quintilian; secondement, la latine; et puis l'hebraïcque pour les sainctes lettres, et la chaldaïcque et arabicque pareillement.... » Il est certain que deux ans auparavant, Rabelais n'aurait pu écrire cette mémorable page. Cette seule remarque suffit à faire comprendre l'immense portée du changement qui venait de s'accomplir.

1. Livre II, chap. VIII.

CHAPITRE IV

LA CORPORATION DES LECTEURS ROYAUX SOUS LE RÈGNE DE FRANÇOIS Ier

Les destinées de l'institution révélées par les comptes de François Ier. — Abus déplorables au point de vue financier. — Le Collège de France en souffre jusqu'à la Révolution. — Retards continuels dans le payement des gages des lecteurs. — Mandements successifs restés inutiles. — Pierre Duchâtel fait porter les lecteurs sur l'état de la maison du roi. — Influence bienfaisante de ce personnage. — La question de régularité des payements, écueil principal des entreprises de la Renaissance. — Négligence de l'administration. — Le roi n'est pas responsable de cette situation. — Plaintes formulées par Danès, Vatable, Toussaint et Finé. — Lettre explicite à ce sujet. — Traitement des lecteurs. — Chronologie précise des premiers titulaires établie par les comptes. — Poblacion ne fut pas professeur. — Auditoire incomparable dès le début. — Ignace de Loyola, Rabelais et Calvin parmi les premiers élèves. — Tableau animé de la vie universitaire et de l'entourage des professeurs royaux tracé par Siderander en 1533. — Un étudiant de 1533. — La réforme des études classiques et celle du haut enseignement. — Progrès réalisés dans les collèges. — Rôle des humanistes à cet égard. — Strebée, Buchanan et Mathurin Cordier préparent un auditoire aux lecteurs. — — Les cours royaux sont donnés en latin. — Procès intenté aux lecteurs par la coterie universitaire devant le parlement. — La première affiche du Collège de France. — Attaques de Béda. — Plaidoirie de Marillac. — Triomphe de la corporation. — Les lecteurs inclinent vers la Réforme. — L'affaire des placards. — Victoire définitive de la Sorbonne. — La harangue de Jean Cop.

— Départ de Danès pour l'Italie. — Sa lettre à Colin. — Le roi persiste à annoncer un établissement plus complet et plus grandiose. — Sincérité de François Ier. — Sa lettre au duc de Ferrare. — Le *Collège des Trois-Langues* projeté en 1539 sur l'emplacement de l'hôtel de Nesle. — Témoignages formels de Duchâtel et de Galland au sujet de cette fondation définitive. — Caractère de l'établissement annoncé. — Les plans et dessins. — L'édifice idéal de la Renaissance. — L'abbaye de Thélème. — Responsabilité de l'échec de ce projet. — Les lecteurs protégés par Duchâtel et le cardinal de Lorraine. — Les dernières années de François Ier. — Lettres de *committimus* de 1546. — Personnalité morale conférée à la corporation. — Véritable charte de fondation du Collège de France. — L'enseignement à Paris en 1546. — Mort de François Ier. — Panégyriques de son œuvre et de l'institution de 1530.

Parmi les documents qui permettent d'étudier les destinées de l'institution des lecteurs royaux pendant le règne de François Ier, il n'en est point de plus sincères ni de plus explicites que les premiers comptes. Ces pièces jettent un jour tout particulier sur ce qu'on peut appeler la période héroïque de l'histoire du Collège de France. C'est seulement avec leur aide qu'il est possible de démêler d'une manière sûre le caractère de la nouvelle institution, son premier fonctionnement, et aussi le degré de sérieux des intentions du roi. C'est pour les avoir ignorées que le vieil historien du Collège royal, et à sa suite tous ceux qui ont traité de ce sujet, ont commis tant d'erreurs. J'ai pu les reconstituer pour le règne de François Ier et une partie de celui de Henri II. Voici les principaux résultats auxquels peut conduire une étude attentive de ces documents officiels.

Tout d'abord un fait se dégage qu'on peut considérer comme capital, en ce qu'il révèle l'abus déplorable dont le nouvel établissement eut le plus à souffrir ; c'est que, malgré les plus séduisantes ordonnances de payement, les lecteurs n'étaient pas payés. Ce fut là

pour eux une cause constante d'infériorité. Les professeurs de l'Université avaient l'avantage de recevoir sans retard leurs émoluments. puisque les redevances scolaires et les revenus de biens qui en formaient la base étaient perçus avec régularité. Il n'en fut jamais de même pour les professeurs royaux. Le désordre dans les finances, dont pâtirent toutes les œuvres utiles de cette époque, eut pour eux des conséquences particulièrement fâcheuses. Les lecteurs durent attendre durant quatre et cinq années, avant de toucher le traitement qui leur était dû. Sans doute, les mandements se succédaient, le roi prescrivait sur le papier, jusqu'à quatre et cinq fois, le payement d'un seul exercice; mais les trésoriers n'y prenaient pas garde et n'ouvraient point leurs coffres. L'année 1531, la deuxième de l'institution, fut soldée en juin 1535, les années 1534 à 1538, au commencement de 1539 seulement Pendant tout ce temps, les lecteurs pouvaient se nourrir de belles paroles et de compliments.

Un peu plus tard, l'influence de Pierre Duchâtel fut, à ce point de vue, singulièrement bienfaisante. Il comprit que les démarches perpétuelles auxquelles les lecteurs royaux étaient obligés de s'astreindre pour recouvrer leurs gages, avaient quelque chose de blessant pour leur dignité, pendant que, d'autre part, les voyages qu'ils faisaient à la suite de la cour, pour rendre leurs sollicitations plus efficaces, nuisaient beaucoup à la régularité de leur enseignement. Ce fut ce savant évêque qui fit valoir auprès du roi la nécessité qu'il y avait d'inscrire les professeurs au nombre des officiers de sa maison, afin qu'ils fussent, comme ces derniers, payés par quartiers, sans avoir besoin d'un mandement spécial. C'est ainsi, dit son biographe, que par des mesures prises sans bruit, Duchâtel contribua autant que personne « à perpétuer l'œuvre

accomplie et à la défendre contre la sottise des ignorants et les injures du temps ».

Néanmoins, en dépit de toutes les bonnes volontés, l'inconvénient subsista jusqu'à la fin du règne. C'est qu'il avait une cause profonde et qu'il n'était pas isolé. C'est aux vices généraux de la comptabilité, au manque d'ordre et de surveillance, à la toute-puissance des fonctionnaires chargés des opérations du Trésor, qu'il faut en grande partie l'attribuer. Du reste, ce mal, car c'en fut un, puisqu'il compromit, en nombre de cas, les œuvres les plus louables et les plus sérieuses, n'était pas limité à la France. Les savants et les artistes italiens n'eurent pas moins sujet de s'en plaindre. On peut dire que ce fut là l'écueil principal de plusieurs des entreprises les plus honorables de la Renaissance. On voyait se former les plus beaux plans, apparaître les plus nobles intentions, mais quand il s'agissait de fournir les ressources matérielles, l'incurie de l'administration arrêtait tout. Il ne faudrait donc pas voir dans cette négligence la preuve soit d'une mauvaise volonté particulière du roi, soit du peu de profondeur de ses convictions. Il est évident qu'il apporta dans toute cette affaire une certaine part de fantaisie, mais les lenteurs calculées de ses trésoriers ne sauraient lui être imputées. Il était le premier à les regretter et à se plaindre de la force d'inertie que ceux-ci lui opposaient.

C'est l'un des côtés fâcheux de cette brillante civilisation que les scrupules en matière de payements n'y furent jamais très vifs et que les princes et les gens de cour, avec toute leur munificence extérieure, n'eurent jamais le sentiment exact de l'équité en matière d'obligations pécuniaires. Pour ce qui concerne les lecteurs, on constate que cent ans plus tard c'était encore la même chose. Ils se voyaient réduits à plai-

der pour obtenir le recouvrement de leur salaire. On voit ce qu'a été, quand on y regarde de près, l'œuvre glorieuse par excellence de François Ier. Les coffres étaient inépuisables pour les plus magnifiques constructions; mais quand il s'agissait de bâtir le splendide établissement promis durant trente années, quand il s'agissait de payer les lecteurs, ils étaient vides.

Aussi ne faut-il point s'étonner de voir Danès, par exemple, suspendre ses cours aussi longtemps qu'on refuse de le payer[1], demander à se faire suppléer dès l'année 1531, un an après son entrée en charge, et obtenir dès 1534 un congé qu'il sollicitait depuis quatre ans. Nous avons, dans plusieurs lettres d'humanistes, des preuves très claires du grave mécontentement que causait au monde savant la désinvolture des trésoriers royaux. Je n'en citerai qu'une seule, écrite au cardinal du Bellay par Vatable et Toussaint. Cette lettre, si explicite à tous égards, était restée jusqu'ici inédite[2]. En voici la traduction :

A Monseigneur le cardinal du Bellay.

Si quelqu'un par hasard ignorait encore, très honoré seigneur combien votre présence à la cour nous est utile et nécessaire, celui-là, à coup sûr, en considérant tous les ennuis que nous a causés votre récent départ, se rendrait compte de notre situation. Il verrait que nous autres professeurs de langues, nous restons fermes et inébranlables lorsque vous êtes là, pour tomber soudainement lorsque vous êtes éloigné. Vous avez pris soin, les années précédentes (et avec beaucoup d'obstination vous y avez réussi), de nous faire payer nos gages à tous en même temps; c'est là un service dont nous vous gardons une profonde reconnaissance. Lorsque vous êtes parti, il y a quelque temps, votre frère, M. de Langey, à l'aide duquel nous avons l'habitude de recourir en votre absence, était également en voyage : il n'y

1. Lettre de Pierre Siderander à Jacques Bédrot, du 28 mai 1533, dans Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 201.
2. Bibliothèque nationale, Fonds Dupuy, ms. 699, fol. 71. Voy. *Pièce justificative* XXI.

avait donc personne à la cour qui pût s'occuper de nos communs intérêts. C'est à ce moment que Paul Paradis et Oronce, grâce au crédit de quelques amis particuliers, ont réussi à obtenir, chacun pour son compte, des mandements royaux qui leur ont permis de se faire payer avant les autres. Quant à nous, qui sommes accablés par les travaux que nous coûte notre enseignement, travaux dont le poids, pour employer une expression atténuée, n'est rien moins que léger, on nous oublie, on nous laisse pendant tout ce temps mourir de faim. Déjà Jean Stracel, notre collègue, s'est vu dans la nécessité d'interrompre ses cours. Il est reparti pour son pays, dans le but d'obtenir des siens une somme d'argent qui lui permette de subsister à Paris. Une pareille humiliation, personne ne le contestera, n'est pas seulement injurieuse pour lui : elle rejaillit encore sur toute la France. Faites que les autres professeurs ne se voient pas réduits à une démarche aussi pénible, nous vous en prions et vous en supplions avec la plus grande instance. Adieu.

A Paris, le 4 des ides de mai.

J. Toussaint et F. Vatable, vos clients.

Finé, de son côté, se plaignit en vers au trésorier André Blondet, lui exposant la misère à laquelle le réduit la négligence des employés royaux :

Surtout quand je pourchasse
Avoir ma pension, le terme étant venu,
A cause que je n'ai point d'autre revenu[1].

Le traitement normal des lecteurs avait été dès l'origine fixé à 200 écus, soit 450 livres par an. Si l'on voit, dans plusieurs comptes, certains lecteurs portés pour une moindre somme, c'est que, par une faveur spéciale, ils avaient déjà touché quelque chose. C'est le cas de Paul Paradis et d'Oronce Finé, qui, surtout le premier, étaient bien en cour. Finé, de son côté, reçut à diverses reprises des dons particuliers pour les ouvrages de mathématiques qu'il présentait au roi.

1. Cité par Gallois, *De Orontio Finaeo, gallico geographo*, p. 10. Paris, Leroux, 1890.

Postel eut l'heureux privilège d'obtenir avant son entrée en fonctions une petite somme, pour se préparer et se pourvoir de livres. Mais il dut par la suite attendre comme les autres son véritable traitement. Plusieurs des professeurs furent en outre dotés de bénéfices, mais c'étaient là des avantages d'ordre tout à fait personnel, qui ne s'appliquaient nullement à la corporation.

Un autre avantage qui ressort des comptes, c'est que seuls ils permettent d'établir une chronologie précise des premiers professeurs, en révélant les inexactitudes qui avaient été commises jusqu'ici. Il y eut deux professeurs d'hébreu pour la première année, Vatable et Guidacerius, et trois pour la seconde, par suite de l'arrivée de Paradis ; deux professeurs de grec, Danès et Toussaint, et un de mathématiques, Oronce Finé. Ce dernier dut être nommé seulement quelques mois après les autres. La chaire de mathématiques remonte donc à l'origine même de l'institution. Enfin, autre fait digne de remarque, le docteur Martin Poblacion, qui figure sur toutes les listes, ne fut jamais professeur royal. Encore moins n'a-t-il pas été, comme on l'a toujours prétendu, le prédécesseur de Finé. On retrouve sur lui diverses mentions qui indiquent qu'il vécut à la cour, mais uniquement à titre de familier, pourvu d'un modeste emploi [1].

1. Nous avons fait à son sujet, dans les comptes de l'époque de François Ier, de minutieuses recherches, qui nous ont permis de constater que le docteur Poblacion figure, vers 1530, sur l'état des *menus officiers* de la cour, qu'il fut attaché à la maison de la reine, et qu'il obtint en cette qualité des lettres de naturalité, mais qu'il ne reçut jamais de pension à un titre littéraire (voy. Archives nationales, J 960 [1], pièces 8 et 11). Il est à remarquer que l'erreur commise à son sujet remonte assez haut, puisque Monantheuil et Bressieu parlent de lui dans leurs discours d'ouverture, comme ayant été l'un des premiers lecteurs royaux. Dom Félibien et Goujet ont contribué ensuite à accréditer cette inexactitude. M. Sedillot, dans son savant travail sur *les Professeurs de mathématiques et de physique générale au Collège de France*, paru dans le *Bulletino di bibliografia et di storia delle scienze mathematiche e fisiche*, du prince Buoncompagni, t. II et III, a également fait figurer Poblacion au nombre des professeurs (voy. *Ibid.*, t. II, p. 358).

Jean Strazel, le suppléant de Danès, n'entra en charge qu'à la fin de l'année 1536 ; Guillaume Postel en 1538, à la fois pour le grec, l'arabe et l'hébreu.

Un fait qui mérite d'être noté, c'est le nombre relativement considérable d'étrangers, appelés par François I[er], surtout au début, au nombre de ses lecteurs. Un Luxembourgeois, Latomus ; quatre Italiens : Paradis, Guidacerius, Vidus Vidius, François de Vicomercato, un Flamand, Jean Strazel [1], furent ainsi l'objet des faveurs royales. Certes ces nominations n'ont rien de surprenant ; il faut bien tenir compte du prestige qui entoure naturellement l'étranger, et reconnaître, en même temps, que la France ne possédait point encore des maîtres éprouvés pour tous les ordres d'études. Quoi qu'il en soit, la nomination de Latomus excita de graves mécontentements. La Faculté des arts fit montre, mais pour un autre motif caché, facile à deviner, d'une grande indignation. Le nouveau titulaire avait eu comme concurrent Jacques Louis dit *Strébée*, un ancien domestique de collège, comme Postel et Ramus, qui devint, à force de travail et d'énergie, l'un de nos humanistes les plus distingués. Ce dernier n'eut pas, en son temps, la réputation à laquelle sa rare érudition lui donnait droit. Voulté fit, au sujet de son échec, des vers mélancoliques dans lesquels il blâme l'engouement de notre pays pour les étrangers. Latomus, inquiété au même moment pour ses opinions

1. Nous venons de dire pour quelles raisons il ne convenait point d'ajouter à cette liste l'Espagnol Poblacion.

2. Du Boulay, t. VI, p. 225.

3. Cités par Quicherat, *Histoire du Collège de Sainte-Barbe*, t. I, p. 156.

Vis dicam, Lodoice, aliis quid distet ab oris
Gallia, plus propriis curque aliena probet ?
In promptu causa est : contemnit Gallia Gallos ;
Plus alienigenis quam dedit illa suis.
Quæ sua sunt, aliæ gentes mirantur et ornant ;
Nos fatuos famulos Gallia nostra probat.

religieuses, ne tarda point cependant à apaiser tous ces murmures.

Quel incomparable auditoire que celui des premiers professeurs royaux et quel magnifique tableau on en pourrait tracer! Jamais peut-être un plus glorieux ensemble ne s'est trouvé groupé au pied d'une chaire. Remarquons qu'il serait aisé d'en reconstituer la liste avec certitude, rien qu'avec les données fournies par les correspondances érudites du temps. Que de piquants contrastes cette liste nous révélerait! Comme il nous l'apprend dans une de ses lettres, Calvin fut dès l'année de la fondation l'auditeur assidu de Danès, qui fut son maître de grec, et sans doute aussi de Vatable, son compatriote picard, avec lequel il apprit l'hébreu[1] On peut donc le considérer comme l'un des premiers élèves authentiques et assidus du Collège de France. Qui sait? Peut-être s'est-il assis plus d'une fois sur le même banc qu'Ignace de Loyola, son ancien condisciple de Montaigu, que Pierre Lefèvre et François-Xavier, qui tous

1. Calvin, après un séjour de plusieurs années à Bourges, revint en juin 1531 à Paris, pour s'y fixer définitivement et y compléter ses études. Une lettre du 27 juin 1531, envoyée à François Daniel, son ami d'Orléans, nous donne à ce sujet des renseignements circonstanciés. Il raconte dans cette lettre que la question de son logement dans la capitale le préoccupe beaucoup. Le père d'un de ses camarades d'études, appelé Coiffart, voulait que le futur Réformateur habitât chez lui, désirant vivement en faire le compagnon de son fils. « J'aurais bien souhaité, écrit Calvin à ce sujet, pouvoir favoriser cette combinaison, mais mon intention étant de suivre, cette année, les cours de Danès, dont l'école est fort éloignée de la maison de Coiffart, je me suis vu dans la nécessité de refuser cette proposition. » (Voy. notre *Jeunesse de Calvin*, p. 88 et 89.) Pour ce qui concerne les cours de Vatable, il est tout à fait vraisemblable que Calvin dut les suivre au même moment. Le jeune Noyonnais entretint sûrement avec le savant professeur d'hébreu, originaire comme lui de Picardie, des rapports d'amitié. Il y a donc de fortes raisons de penser, avec M. Baumgartner, que ce fut sous la direction de Vatable que Calvin commença à étudier la langue de la Bible. Un peu plus tard, on les voit fréquenter tous deux le même cercle composé d'hommes sympathiques aux nouvelles idées. Voy. Baumgartner, *Calvin hébraïsant* (Paris, Fischbacher, 1889, p. 15). Il est plus que vraisemblable que Marot assista, au même moment, aux cours des lecteurs et aussi le digne maître de Calvin, l'aimable et modeste Cordier.

les deux, nous le savons de bonne source, suivirent les cours de grec à cette même époque? Étrange réunion que celle de ces quatre hommes, auxquels Rabelais vint se joindre sans doute plus d'une fois, durant les séjours qu'il faisait dans la capitale. N'est-ce pas un moment unique dans l'histoire, que celui où ces trois apôtres, Calvin, Loyola, Rabelais — ce dernier en est un aussi à sa manière, — ont pu se presser côte à côte au pied de la même chaire?

Il existe dans la correspondance érudite du temps une très curieuse lettre qui fournit, à cet égard, les renseignements les plus précis et qui présente, en même temps, un tableau animé et plein de charme de la vie universitaire de la capitale, au moment où les cours des professeurs royaux venaient de modifier si profondément l'enseignement traditionnel. Il s'agit d'une lettre écrite le 28 mai 1533, c'est-à-dire juste à l'époque qui nous intéresse davantage, à un professeur de Strasbourg, Jacques Bédrot[1], par un de ses anciens élèves, Pierre Siderander[2]. Ce jeune homme, venu à Paris pour y achever ses études, figurait depuis un an déjà parmi les auditeurs assidus des lecteurs royaux. Il suivait à la fois, avec la plus grande attention, les querelles religieuses qui divisaient la capitale et la lutte non moins âpre qui se livrait entre les partisans de la vieille routine universitaire et ceux de l'indépendance absolue de la science. Les réflexions que lui suggérait ce double spectacle étaient régulièrement transmises par Side-

1. Jacques Bédrot enseignait à Strasbourg les langues grecque et latine.

2. Il s'appelait de son vrai nom Pierre Schriesheimer. Suivant l'usage du temps, il voulut se donner un nom latin, et, comme son père était marchand de fer, il se fit appeler *Siderander* (homme de fer). Les scolarques de Strasbourg l'envoyèrent, en 1532, achever ses études à Paris avec un subside. A son retour dans sa ville natale, il fut successivement maître d'école et employé au gymnase. Cette intéressante lettre est publiée dans Ch. Schmidt, *Gérard Roussel*, p. 201 et suiv.

rander à ses amis et coreligionnaires de Strasbourg, avec le récit, toujours sincère et souvent piquant, des événements les plus saillants auxquels il avait assisté. Je crois utile de traduire ici, en raison de leur exceptionnel intérêt, un certain nombre de passages caractéristiques, empruntés à cette correspondance.

Après avoir longuement parlé des succès de Gérard Roussel, comme prédicateur réformé, des efforts incroyables tentés par la Sorbonne pour arrêter les succès des hérétiques, notre jeune étudiant continue en ces termes : « Telles sont, mon cher maître, les nouvelles que je voulais plus particulièrement vous transmettre, bien qu'il me fût peu agréable de vous les annoncer[1]. Il se passe encore beaucoup d'autres choses, mais il n'est personne qui puisse les connaître toutes. Tel événement se passe dans notre quartier que les habitants des quartiers voisins ignorent, et réciproquement. Il vous appartiendra maintenant d'engager tous les étudiants à composer un chant élégiaque sur la misérable fortune de ces très savants théologiens. Nos ματαιολόγοι se réunissent presque tous les jours. J'ai voulu aller voir hier ce qui se passait à la Sorbonne. J'étais déjà sous le porche, contemplant les peintures et les statuettes qui se vendent en cet endroit, lorsque j'aperçus Budé qui sortait. Je quittai aussitôt le collège pour suivre l'illustre savant et le contempler à mon aise. J'étais déjà allé peu de temps auparavant visiter la chambre de son fils, qui est âgé d'environ quatorze à quinze ans. Il m'avait en effet demandé à plusieurs reprises de venir

1. Les nouvelles mandées par Siderander étaient à la fois fâcheuses et agréables. Les placards affichés dans Paris contre les hérétiques, les manœuvres des Beda, des Le Picart et autres n'étaient pas sans inquiéter sérieusement les partisans de la Réforme. D'autre part, les mesures prises par le gouvernement, sur l'initiative du roi et de la reine de Navarre, contre les fanatiques pouvaient rassurer les réformés, dans une certaine mesure.

voir sa salle de travail et de me rendre compte de ce qu'il faisait chez lui. J'attends maintenant qu'il vienne me voir à son tour et qu'il m'amène également son plus jeune frère. Ils étaient sur le point de venir me voir hier, mais je n'étais pas libre à ce moment-là. C'est que nous étions allés, Vitus[1] et moi, acheter un morceau d'étoffe, pour nous en faire faire une tunique, car je continue jusqu'à présent à me servir du vêtement que j'ai apporté avec moi d'Allemagne. Mais revenons à nos jeunes Budé. Tous deux suivent en même temps que moi les cours de Latomus : il en est résulté que je vis avec eux sur le pied d'une certaine familiarité. L'aîné, s'il continue à travailler de la sorte, ressemblera sûrement à son père par la science et par l'érudition, comme il lui ressemble de figure et de prestance. Ils ne demeurent point chez leur père (ce dernier habitant loin de tous les collèges), mais ils ont pour précepteur un certain Flamand, qui vécut jadis, durant plusieurs années, chez Budé en compagnie de Toussaint. J'interrogeai, l'autre jour, le fils aîné, afin de savoir de lui quel nouvel ouvrage son père avait en préparation, et aussi ce que pouvaient préparer, de leur côté, Toussaint et Danès. Il me répondit que ce dernier vivait pour le moment à la campagne en compagnie de son évêque, dont il est, en quelque sorte, le précepteur, mais qu'il venait cependant de donner à l'impression des *Commentaires* sur les deux Verrines, dont Asconius n'avait pas traité, en même temps que le texte de ce dernier, corrigé et amendé[2]. Danès a inter-

1. Ce Vitus Ardysæus, originaire du canton des Grisons, étudiait à Paris les mathématiques. En 1537, on le trouve enseignant cette science à Bâle.

2. M. Schmidt (*loc. cit.*) a fait remarquer avec raison que Siderander ou plutôt le fils de Budé s'est ici trompé. Danès n'a rien publié sur Cicéron. Il fit paraître, en 1533, une édition de Pline l'Ancien. C'est Barthélemy Latomus qui publia les *Verrines : Ciceronis actionum in Verrem libri septem præpositis argumentis Asconii et Latomi in singulas partitiones*. Paris, chez Pierre Gaudoul, 1532, in-8°.

rompu ses leçons de grec pendant toute la durée du carême, et à l'heure actuelle il ne les a pas encore reprises. Il pense pouvoir bientôt recommencer ses explications, aussitôt que le roi lui aura fait solder le montant de son traitement. Voilà pour Danès. Quant à son père et à Toussaint, mon jeune ami affirma qu'ils ne préparaient, ni l'un ni l'autre, aucune publication nouvelle. Ce que vous m'avez ordonné de faire au sujet de Latomus, je me suis efforcé de m'en acquitter dans la mesure de mes moyens. »

Plus loin, le jeune étudiant raconte qu'il aurait bien désiré prendre pension chez Jean Sturm, en compagnie des étudiants suisses et allemands, et des savants étrangers qui vivaient dans la maison du savant professeur. Mais ce dernier ayant persisté à demander trente couronnes, il n'avait pas été possible de s'entendre. « Je compte, continue Siderander, changer de logement à la fin du mois et prendre mes repas chez un certain imprimeur, qui se contente de vingt couronnes. Jusqu'à présent, j'en ai toujours payé vingt-quatre et quelquefois plus. Vitus m'a prêté trois couronnes, en attendant que votre argent me soit parvenu. Pour le moment, je me fais faire une tunique et une paire de souliers et je crains que quatre couronnes et demie ne me suffisent point. Aussi ne me serais-je pas commandé de vêtement, si une nécessité impérieuse ne m'y forçait. Le reste est pour payer mon hôte quand je changerai de demeure.... Je constate chaque jour que Paris est un véritable gouffre (*charybdis*) d'argent. J'ai beau souhaiter d'être très économe et chercher un hôte chez lequel je puisse loger pour la plus modique somme possible, je dépense toujours autant d'argent. Pour ce qui est de la nourriture, elle est moins chère qu'il y a deux ans. Le vin et le pain se vendent à vil prix. Je ferai remarquer néanmoins qu'il est beaucoup coûteux de vivre en compagnie des

gens savants, que de prendre ses repas chez le simple bourgeois. Il est singulièrement heureux que le *Magistrat* de Strasbourg commence à s'occuper des études. Vous m'écrivez, en effet, que celui qui enseigne la dialectique et la rhétorique peut obtenir chez vous un traitement parfaitement suffisant pour vivre. Quand je songe, mon cher maître, que cet enthousiasme pour les études, qui est partout si manifeste, apparaît si faible chez nous, que vous parvenez à peine à trouver une personne capable de remplir cet emploi, je ne puis m'empêcher d'être rempli de tristesse. Sturm et Latomus jouissent ici d'une grande réputation : les étudiants n'en parlent pas moins que des professeurs royaux. Ils sont appelés tous les deux dans la ville de Gascogne où l'on va organiser une nouvelle école[1]. Je ne sais si Sturm acceptera les conditions qui lui sont proposées, car il vit ici largement ; mais assez sur ce sujet. » Nous arrêtons ici ces extraits qui fournissent, comme on le voit, d'intéressantes données sur la vie journalière des étudiants du XVI[e] siècle. Tout ce qu'il y avait dans Paris de jeunes gens distingués et instruits ne connaissait déjà plus qu'un seul enseignement, celui des professeurs royaux. Les étudiants affluaient de toutes parts, d'Allemagne, de Suisse, de Flandre, se pressant avidement au pied des nouvelles chaires. La Sorbonne était délaissée. Il semblait que la vieille royauté de l'Université parisienne allât prendre fin. Jamais, peut-être, on ne vit dans la capitale un pareil concours d'étrangers qu'à ce moment unique de la Renaissance française, hélas ! si court, qui précéda les luttes violentes et les défaillances royales. Il y eut pendant ce temps une sorte de trêve, au cours de laquelle les partisans du progrès intellectuel se reprirent à espérer et à envisager comme prochain

1. C'est probablement à Lescar que cette fondation devait être réalisée par le roi et la reine de Navarre.

le triomphe de la cause sacrée qu'ils défendaient.

Mais il est juste de constater que si l'enseignement des lecteurs royaux a réussi, dès le début, au delà de toute espérance, en attirant autour des chaires un auditoire aussi nombreux et aussi éclairé, le mérite de ce succès revient, pour une certaine part, aux savants modestes qui avaient accompli, depuis quelques années, à force de patience et de volonté, une transformation complète dans l'enseignement classique des petits collèges. C'est là un point sur lequel on ne saurait trop insister. Les cours royaux ont été préparés, rendus possibles, si l'on peut dire, par ceux de quelques régents de grammaire, eux-mêmes humanistes de premier ordre, qui ont mis au service des écoliers, en même temps qu'une science éprouvée, une entente toute nouvelle des choses de la pédagogie. La réforme profonde des études a été leur œuvre. Sans leur concours, les grands progrès réalisés à partir de 1530 n'eussent pas été obtenus. Il y aurait eu quelques savants éminents, comme par devant, mais point de groupe compact; aucune école n'eût été constituée. Il convient donc de leur reconnaître une action considérable, encore que leurs noms n'aient peut-être pas obtenu pour la plupart la renommée de leurs brillants émules de la place de Cambrai. Songeons à la situation lamentable dans laquelle se trouvaient la plupart des collèges parisiens avant 1525. L'ignorance et la saleté y régnaient en maîtresses. Les malheureux jeunes gens, condamnés à passer, dans ces murs sombres et froids, quelques-unes des plus belles années de leur vie, s'y étiolaient tant au point de vue de la santé du corps que de celle de l'esprit. Il faut lire dans quelques textes contemporains la description de ces *collèges de pouillerie*[1], pour se rendre compte de l'incroyable

1. Il suffit de parcourir les statuts mêmes de ces établissements, ceux, par exemple, du collège de Montaigu, le plus sombre de tous, où

puérilité des choses enseignées, de la brutalité des maîtres, de leur mépris absolu à l'égard des lois les plus élémentaires de l'hygiène, en un mot de leurs méthodes ineptes, en contradiction avec le caractère et les aptitudes les plus évidentes de l'enfance[1]. Inhumaine organisation, inspirée par *Antiphysie*, plus arriérée encore que celle de la Sorbonne et des Facultés proprement dites. Érasme et tant d'autres qui en ont souffert l'ont dénoncée à la postérité, Rabelais l'a flétrie en termes immortels[2], mais nul n'a encore assez dit tout ce qu'elle renfermait de tristesse et de dureté, « car trop mieux sont traictés les forcés entre les Maures et les Tartares, dit Ponocrates à Grandgousier, voire certes les chiens en vostre maison que ne sont ces malautrus au dict collège. Et, si j'estoy roy de Paris, le diable m'emport si je ne mettois le feu dedans et faisois brusler et principal et regens, qui endurent ceste inhumanité devant leurs yeulx estre exercée. »

Trois hommes, Strébée, Buchanan et Mathurin Cordier, tous trois professeurs de Sainte-Barbe[3], ont contribué puissamment à changer cet état de choses et à introduire dans l'éducation de la jeunesse la gaieté et la vie. L'un d'eux surtout, Cordier, le maître et l'ami du Réformateur de Genève, a joué dans cette transformation un rôle considérable. Nous ne saurions trop attirer

étudièrent Érasme et Calvin. On trouvera ces statuts dans le ms. de l'Arsenal, Hist. lat., 127-128, dans D. Félibien, *Hist. de Paris*, t. V, preuves, p. 725-728. Voy. aussi : Thurot, *De l'organisation de l'enseignement dans l'Univ. de Paris au moyen âge*, passim ; Quicherat, *Hist. de Sainte-Barbe*, t. I, p. 140 et suiv. (lire dans cet ouvrage le curieux récit de la Barbaromachie), et notre ouvrage *la Jeunesse de Calvin*, p. 63 et suiv.

1. Il faut songer que la démarcation entre l'enseignement supérieur et l'enseignement secondaire n'existait pas alors, telle que nous la comprenons aujourd'hui.

2. *Gargantua*, chap. XXXVII, *Pantagruel*, liv. III, chap. XXII. Rabelais en veut surtout à la fondation de Jean Standonck, mais la plupart des autres collèges eussent mérité à bon droit le même anathème.

3. Voy. Quicherat, *loc. cit.*

l'attention sur l'attrayante figure de cet incomparable éducateur qui, sans avoir obtenu en son temps la réputation de tant d'autres savants humanistes, peut être cependant considéré comme l'un des hommes de la Renaissance qui ont le plus efficacement contribué au progrès des lettres. Esprit fin et sagace, adversaire résolu des routines et des méthodes scolastiques, ce modeste régent entreprit et effectua sans bruit, dans une petite classe de collège, toute une série de réformes fécondes qui font de lui le véritable créateur de l'enseignement secondaire dans notre pays. Il tint à honneur de n'être rien d'autre que maître de grammaire, s'appliquant à créer un enseignement simple et solide de cette science, qu'il nous semble aujourd'hui impossible de ne pas mettre à la base de toutes les autres, mais qu'alors maîtres et élèves, rompus à des exercices stériles et mécaniques, dédaignaient avec une égale sottise. Les petits livres qu'il écrivit plus tard, après de longues années d'enseignement, achevèrent d'accomplir dans les études classiques la révolution salutaire que ses leçons orales y avaient déjà commencée. Il fut à la fois le Rollin et le Lhomond de son siècle, et encore quelque chose de plus. C'est qu'à Bordeaux, comme à Paris, Cordier ne se contenta pas d'être un admirable professeur de langues, il fut par surcroît et de toute son âme un maître éloquent de morale, se souciant de l'âme des jeunes gens, et substituant à cette gymnastique du néant, qui jusque-là tenait lieu d'éducation, une pédagogie vivante s'adressant à l'homme tout entier. Tels sont les hommes qui préparèrent aux lecteurs royaux un auditoire digne d'eux.

Danès semble, de tous les professeurs, avoir été le mieux partagé. Calvin, Amyot, Barnabas Brisson, Cinq-arbres, Daurat, Ramus, Jacques de Billy, Postel, Leger Duchesne et plus tard Henri Estienne, et tant

d'autres, furent ses élèves. Toussaint eut aussi pour auditeurs quelques-uns de ces personnages, il fut. de plus, le maître du grand Turnèbe. Un peu plus tard, Bèze vint à son tour commencer l'étude de l'hébreu aux cours des professeurs royaux. L'auditoire était parfois considérable, puisque des contemporains, parlant de certaines leçons, citent le chiffre de trois à quatre cents personnes. Il faut noter encore que les plus illustres personnages se faisaient une gloire d'y assister. Au commencement, ce fut même une véritable mode à la cour. Le roi lui-même, qui ne dédaignait pas d'aller entendre à Bourges un cours d'Alciat, semble y être venu, et sans doute Marguerite de Navarre avec lui. Quant aux promoteurs de l'institution, à ceux qu'on peut appeler les ouvriers de la première heure, Du Bellay, Petit, Cop, Budé, Colin et les autres, nul doute qu'ils n'aient tenu à encourager de leur présence les jeunes maîtres qu'ils avaient eux-mêmes fait choisir.

Une question se pose naturellement à ce propos. En quelle langue enseignèrent les professeurs royaux : en français ou en latin? Nous n'avons à cet égard qu'un seul témoignage explicite[1], mais il n'est pas douteux que, sur ce point, les professeurs ne purent se dispenser de suivre la tradition. Évidemment, cela semble en contradiction avec les principes pédagogiques nouveaux qu'ils adoptèrent, mais les habitudes étaient, sous ce rapport, trop profondément enracinées pour qu'il fût possible de les changer. On ne supposait pas au XVIe siècle qu'un cours pût être professé autrement qu'en latin. Les savants ne connaissaient pas d'autre langage. C'est ce qui explique que des étrangers purent être admis dès

1. Ce texte, tiré de l'*Admonitio ad Turnebum*, de Ramus, nous apprend que Toussaint donnait ses explications en un latin choisi, cicéronien. Il sera cité plus loin, au chapitre v, dans l'esquisse consacrée à ce professeur.

le début au nombre des lecteurs. Si le français avait été employé, ne fût-ce que par certains maîtres seulement, nous trouverions sûrement, dans les factums et les documents de l'époque, un écho des doléances auxquelles un tel manquement aux usages eût donné lieu. En fait de costume, les lecteurs n'eurent d'autre insigne particulier que la *cornette*, large bande de soie qu'on portait autour du cou et qui descendait jusqu'à terre. Du reste ils ne la portèrent que plus tard et partagèrent ce privilège avec les docteurs en droit[1].

Cependant, après trois années de calme et de libre enseignement, la période critique des luttes et des rudes épreuves n'allait pas tarder à commencer pour les lecteurs royaux. Battue en brèche de toutes parts, en butte à tous les assauts, la Sorbonne s'apprêtait dans le silence à engager le combat décisif. Entre le vieil esprit et le nouveau, l'accord était plus que jamais impossible. La seconde moitié de l'année 1533 devait voir s'ouvrir un nouvel épisode, et non l'un des moins terribles, de cette lutte qui durera autant que le monde. Ce fut, du côté de l'Université, comme une levée générale de boucliers. Les gages de bienveillance et de sympathie donnés par le roi depuis quelque temps aux humanistes et aux novateurs avaient surexcité au plus haut point le fanatisme rageur des théologiens. C'est le moment où « la meute sorbonique », pour employer une appellation du temps, réclame la suppression de l'imprimerie, mesure infernale s'il en fut, que le roi devait, quelques mois plus tard, sanctionner dans un instant de faiblesse : lâcheté qu'on voudrait pouvoir effacer de sa vie. C'est l'époque des attaques haineuses dirigées contre Marguerite, contre Gérard Roussel, son confesseur, et tant d'autres ; c'est

1. LONGNON, *Œuvres complètes de François Villon*, Glossaire, v° CORNETE.

celle aussi du célèbre discours de Calvin, prononcé par le recteur Cop, son ami. On sait l'immense retentissement de cette harangue, qui jette le désarroi sur la docte montagne et donne le branle à la persécution. Les prisons s'emplissent, le roi semble incertain. C'est alors que la Sorbonne enhardie dirige l'attaque contre les lecteurs royaux, gens funestes et dangereux qui personnifient à ses yeux l'esprit novateur et hérétique. Il lui fallait un prétexte : voici celui qu'elle imagina. Depuis quelque temps, la mode était aux placards. Les partis en présence usaient volontiers de cette arme, inconnue aux siècles précédents. Chaque matin, les Parisiens, déjà badauds — nous le savons par Rabelais, — pouvaient, au sortir de leurs demeures, en contempler de nouveaux, posés pendant la nuit. Placards satiriques, placards politiques, placards religieux, catholiques ou protestants : il y en avait pour tous les goûts. Les professeurs du roi s'avisèrent de faciliter par ce moyen la publicité de leurs leçons. Ils apposèrent à leur tour, aux différents carrefours du quartier des Écoles, de petits placards portant l'indication de l'heure et du sujet de leurs cours. Par une heureuse circonstance, ces placards nous ont été conservés dans les registres du parlement[1]. Je crois utile d'en donner ici la substance; c'est que ce texte, modeste manifeste du nouvel enseignement, est digne de notre respect. Il n'y a point, à coup sûr, dans l'histoire de la publicité, ni dans les fastes de la réclame, d'affiche plus vénérable.

Agathias Guidacerius, professeur royal, demain à sept heures, continuera au collège de Cambrai ses leçons sur les Psaumes en étudiant le psaume vingtième; le mardi à deux heures, un de ses jeunes élèves étudiera l'alphabet hébraïque et la grammaire de

1. Archives nationales, X[1a] 1537, f° 80. Ce texte est cité dans l'*Histoire de la Ville de Paris* de Félibien, t. IV, p. 682. L'abbé Goujet en donne un extrait dans son *Mémoire*. Voy. notre *Pièce justificative* n° XX.

Moïse Rinitius. On vend des exemplaires de ce dernier ouvrage chez Christian Wechel [1], à l'enseigne de l'Écu de Bâle.

François Vatable, professeur royal en langue hébraïque, continuera, le lundi à une heure de l'après-midi, son interprétation des Psaumes.

P. Danès [2], professeur royal en langue grecque, le même jour, à deux heures, commentera au collège de Cambrai le livre d'Aristote... [3]. Cet ouvrage, imprimé le plus diligemment possible, se vend chez Antoine Augereau [4], rue Saint-Jacques, à l'enseigne de Saint-Jacques.

Paul Paradis, interprète royal en langue hébraïque, reprendra le lundi à dix heures, en commençant par les éléments, la grammaire de Sanche Pagnini qu'il a déjà étudiée dans les précédentes leçons, et à la même heure il entreprendra le commentaire des Proverbes de Salomon, au collège des Trois-Évêques. On vend ces ouvrages chez Gilles Gourmont [5].

On n'imagine point la fureur des sorbonistes devant cette manifestation pourtant bien peu agressive des lecteurs royaux. Tout aussitôt la Faculté fait saisir quelques exemplaires des placards comme pièces à conviction : elle s'assemble, délibère en hâte et finalement délègue vers le parlement son farouche syndic, l'éternel Noël Béda, le mauvais génie de la vieille école. Celui-ci court jusqu'au palais, comparaît devant la cour et réclame d'elle avec indignation des poursuites immédiates, exception faite pourtant à l'égard de Toussaint et de Finé, absents de l'affiche [6]. Il exige

1. Imprimeur à Paris depuis 1522.

2. Le texte porte par erreur *P. Arnesius*.

3. Il est possible que l'imprimeur de l'affiche, n'ayant pas de caractères grecs, ait laissé le titre en blanc, ou bien que le greffier du parlement, chargé de transcrire le texte du placard, ne sachant pas lire le grec, ait négligé de donner dans sa copie le titre de l'ouvrage expliqué. Quoi qu'il en soit, les registres du parlement présentent un blanc.

4. Antoine Augereau, libraire, dont le rôle dans les commencements de la Réforme française est assez important. Il fut l'éditeur du *Miroir de l'âme pécheresse* (édition de 1533).

5. Gilles Gourmont, le premier qui imprima à Paris le grec et l'hébreu.

6. V. les textes cités par Du Boulay, *Hist. Univ.* Paris, VI, p. 239 et suiv.

que le parlement ordonne aux interprètes grecs et hébraïques de suspendre leurs explications des textes sacrés et autres, jusqu'à ce qu'ils aient subi l'examen de la Faculté et obtenu de cette dernière l'autorisation d'enseigner publiquement. L'examen de la cause fut fixé à l'après-midi du lendemain 10 janvier 1534. A l'heure dite, les parties se trouvèrent en présence et les plaidoiries commencèrent. Rien de plus curieux que les harangues prononcées de part et d'autre. Béda, tout crasseux et ignorant qu'il est, s'en tire fort bien, à son point de vue s'entend. N'allez pas croire qu'il abomine l'étude du grec ou celle de l'hébreu; non, il proteste à l'avance contre cette imputation. Il craint seulement que les lecteurs royaux et généralement les gens qui s'occupent de ces interprétations, tous peu théologiens, ne s'écartent témérairement du texte de la Vulgate. A quoi bon toutes ces études? Voilà onze cents ans que l'Église se sert du même texte, pourquoi prétendre le changer? Et puis, songez donc, une fois que les philologues ont dit : « Le grec et l'hébreu portent ainsi; voilà ce qu'on lit dans le grec des Septante », les gens crédules s'inclinent devant l'affirmation. C'est là un grand danger, d'autant plus que les éditions dont on se sert dans les leçons viennent toutes d'Allemagne, pays infecté de l'hérésie, et qu'elles sont l'œuvre de juifs ou de luthériens, gens très capables d'altérer les textes. Bref, il demande que l'on contraigne les lecteurs à se conformer d'une façon absolue à la seule Vulgate. C'est le grand procès qui commence, celui qui dure depuis quatre siècles[1].

1. Les protestants s'émurent, en particulier, de cette attaque, qui les visait au moins autant que les lecteurs royaux. Voy. une lettre du 16 novembre 1534 citée par Herminjard, II, 227. « De cecy nous avons maintenant manifeste exemple en noz maistres de Paris, lesquelz ont deffendu que nul ne soit si hardy de alleguer en leurs actes le grec ou hebrieu, sur grosse peine par eulx ordonnée : en cela se monstrans apertement ennemys de toutes bonnes lettres », etc.

Les lecteurs avaient chargé du soin de leur défense l'avocat Gabriel de Marillac, homme spirituel et chaud des méthodes nouvelles. Sa harangue, comme toutes celles de ce temps, est hérissée de subtilités, de textes et de citations la plupart grotesques et ridicules. On voit, en la lisant, que Rabelais n'a rien fait dire d'excessif à Bridoye ou à Humevesne. C'était de règle; mais, d'autre part, quelle ironie malicieuse et fine perce sous ces formules bizarres! Il suffira de citer un seul de ses arguments, dilemme perfide sous lequel il accable les sorbonistes. De deux choses l'une : ou les théologiens savent le grec et l'hébreu, ou ils ignorent ces langues. S'ils les savent, qu'ils assistent aux cours, comme tout le monde, et si quelque hérésie de traduction échappe au professeur, qu'ils en informent et fassent juger le coupable. Mais s'ils ignorent ces deux langues, de quoi se plaignent-ils? A quel contrôle peuvent-ils prétendre? Il n'était pas possible de s'en tirer avec plus d'à-propos. La scolastique est battue avec ses propres armes. Le reste de l'argumentation est très serré au point de vue juridique. Le roi est mis adroitement en cause, et le procureur général François de Montholon, qui prend ensuite la parole, est visiblement embarrassé. Il se montre cependant plutôt favorable à la Sorbonne : *Ne sutor ultra crepidam*, dit-il aux lecteurs, en leur faisant entendre que de simples philologues n'ont pas le droit de se mêler des choses sacrées. Il faut prendre, ajoute-t-il, le sens médullaire des Saints Livres : grand mot qu'on peut retourner contre lui; c'est la devise de la Renaissance, celle du monde moderne. Rabelais l'a dite aussi vers le même temps, Il conclut en demandant que l'on supplie le roi de déclarer ses intentions à l'égard de ses lecteurs. Y a-t-il eu un peu tard un arrêt, une enquête? Les registres du parlement sont muets à cet égard. Il est probable

cependant que le roi fit suspendre les poursuites. On voit par des lettres d'humanistes et de réformés, dans le clan desquels l'affaire avait causé une vive émotion, que l'issue du procès fut considérée comme une défaite pour la Sorbonne. En tout cas, ce qu'il est curieux de constater, c'est que la plupart des lecteurs royaux, déjà véhémentement soupçonnés d'hérésie, ne cherchèrent même plus à dissimuler. Le doux Vatable, le réformé de la première heure, Toussaint, Danès, le futur évêque de Lavaur, assistent ostensiblement, avec toutes sortes de gens en vue, aux prêches qui se donnaient près du Louvre ; ce qui fait dire au pauvre Le Picard, l'émule de Béda : « C'en est fait de nous. Ma chaire est déserte. Il ne me reste plus que quelques vieilles femmes. Tous les hommes vont au Louvre [1]. » Les trois prédicateurs les plus fanatiques, Béda, Le Clerc, Le Picard, sont arrêtés sous l'inculpation du crime de lèse-majesté.

On peut croire un moment au triomphe des idées de la Renaissance. Le roi semble gagné. Les théologiens sont exilés et poursuivis. Mais voilà que de nouveaux placards sur la messe viennent bouleverser et compromettre tout : François Ier, par un de ces revirements subits qui désorientent, prend parti pour les persécu-

1. Lettre de Myconius à Bullinger, du 8 avril 1534, dans Herminjard, *Correspondance des Réformateurs*, III, p. 161, numéro 459. « Nuper se prodiderunt D. de S. Joanne Lateranensi, Vatablus, Tusanus, Danesius, viri consulares item aliquot, tria quatuorve paria doctissimorum medicorum, ut discipuli Christi, conciones audiendo quotidie. Clamavit nuper Picardus sophista pro concione : « Actum est de nobis ! Neminem praeter vetulas mulierculas circum me video ; viri eunt ad arcem Luffer. » On croit que les prédications en question eurent lieu à Saint-Germain-l'Auxerrois ; mais c'est là un point qui n'est pas encore complètement éclairci. Quoi qu'il en soit, le fait est certain ; les lecteurs royaux furent assidus à ces réunions. Le personnage cité dans ce texte en même temps que les professeurs est, selon toute vraisemblance, Guillaume Guynon, commandeur de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dont l'hôpital à Paris portait aussi le nom de Saint-Jean-de-Latran. Dans cette même lettre, Myconius annonce la libération de Gérard Roussel et l'emprisonnement de Béda.

teurs. C'en est fait maintenant; l'année si heureusement commencée s'achève tristement. La victoire reste à la Sorbonne, victoire lamentable dont les bûchers sont les feux de joie. Quelques mois plus tard, n'en doutons pas, les lecteurs auraient été condamnés, et, qui sait ? peut-être privés de leur charge. Le procès était arrivé juste à temps.

Il est bon de remarquer que peu de temps après le procès, en 1535, dans l'enceinte même de l'Université, Jean Cop, le fils du médecin royal Guillaume Cop, dont l'influence bienfaisante a déjà été rappelée dans cette histoire, fit entendre un éloquent panégyrique de l'œuvre accomplie par le roi en faveur de la renaissance des lettres et en particulier des résultats obtenus, grâce à la fondation de 1530, dans le domaine de l'enseignement des langues anciennes[1]. L'Université dut subir sans murmurer cette manifestation si désagréable pour elle : malicieuse revanche imaginée sans doute par les humanistes parisiens.

Nous avons déjà eu l'occasion de signaler la nomination faite un peu auparavant de Latomus à la chaire de latin : il se produisit vers le même temps, dans le pre-

1. *De restitutis a Christianissimo Francorum Rege Francisco litteris, Joannis Copi Parisiensis Jurisconsulti Oratio ad judices Academiae Parisiensis Emendatores, in amplissimo jurisperitorum confessu habita cum de proposito fructuum jure esset responsurus.* « Voluit enim sapientissimus Princeps suam rempublicam per Atticos professores omnium disciplinarum gloria illustrari : non ignorans eas ipsas ab illis inventas non accepisse : nostramque linguam graecae imitatricem sine ejus cognitione mancam atque debilem fore, nec sese arbitratus est suae Reipublicae satisfecisse Princeps sanctissimus, nisi sanctissimae linguae, id est Hebreae, Professores institueret. Sanctissimam hanc linguam optimo jure dicimus. qua Prophetae, qua Apostoli, qua ipse quoque Deus et salutis nostrae assertor Jesus Christus semper est locutus : quid quod Philosophia atque omnes Mathematicae artes ab hoc eodem sunt Principe illustrissimo restitutae? Hisque summo studio et singulari virtute feliciter peractis, non tamen optimus Princeps cessatorem agit : quin potius difficillimam, eamque praestantissimam totius rei litterariae partem, nunc instaurare constituit. » Cité par Du Boulay, t. VI, p. 262.

mier fonctionnement de l'institution, une autre modification qu'il importe de rapporter ici. Il s'agit du départ de Danès pour l'Italie dans le courant de l'année 1534 et de son remplacement par le Flamand Strazel. Cette suppléance, la première qui fut accordée, donna lieu à de longues négociations entre Danès et le lecteur du roi, Jacques Colin. Dès 1531, le professeur de grec avait cherché à se décharger du fardeau qui lui avait été confié l'année précédente, mais ses instances n'avaient obtenu aucun succès. Enfin, il réussit à gagner sa cause et à se faire octroyer le congé nécessaire pour parcourir la terre italienne. La lettre qu'il écrivit à Colin à ce sujet mérite d'être citée[1].

Danès commence par rappeler que quelques mois auparavant Theocrenus[2] s'était déjà occupé de cette affaire. Ce personnage avait en effet écrit à Budé, au nom du roi, pour lui demander de choisir une personne capable de remplacer Danès et de professer, en son absence, au plus grand avantage des étudiants. Le prince avait donc accordé sans la moindre difficulté la faveur demandée, approuvant même cette résolution de la façon la plus encourageante. Il n'avait fait qu'une seule restriction c'est que son lecteur considérerait cette combinaison comme une mission et non comme un congé, et que Budé, sur l'avis duquel il permettait ce départ, veillerait à s'enquérir si le personnage choisi comme suppléant était de taille à occuper ce poste. Tout allait donc pour le mieux, et voilà maintenant que Colin est le seul à faire encore des difficultés. Après avoir jadis promis son consentement, il s'est ravisé et a cessé d'approuver le projet. « J'aimerais tant, au con-

1. *Epistolæ clarorum virorum.* Venise, 1558, in-8, f° 58.

2. Benedetto Tagliacarne, dit *Theocrenus*, né vers 1480 dans le pays de Gênes, vint en France, où il fut comblé de bienfaits par François I[er] qui lui confia l'éducation de ses enfants. Il devint par la suite évêque de Grasse et mourut en 1536.

traire, continue Danès, à rappeler que quand tout paraissait désespéré, je suis allé vers vous, que vous m'avez consolé et délivré de soucis.... Voilà déjà trois années que je vous ai demandé, avec toute l'insistance possible, de me donner les moyens de satisfaire ce désir incroyable de visiter l'Italie dont j'étais littéralement enflammé. Je pensais, non sans raison, que si vous accédiez à ma demande, il me deviendrait possible d'entreprendre ce voyage avec le consentement du roi lui-même, qui n'a pas l'habitude de différer d'avis avec vous. Je crois que si vous vous êtes ainsi montré hostile dès le début à mes intentions, c'est parce que vous avez pensé que ce voyage pourrait avoir des conséquences fâcheuses pour le Gymnase royal à peine naissant. Après avoir lu cette lettre, décidez-vous donc à changer d'avis, comprenez mon but et devenez un ferme appui pour ma demande. » Danès renouvelle ses instances sous toute sorte de formes, montrant quelle désillusion ce refus a été pour lui, exagérant même la grandeur de son chagrin. Rien de plus significatif cependant que cet ardent désir d'aller visiter l'Italie et « de respirer dans l'air où a vécu Cicéron, l'auteur et le père de l'éloquence..., de parcourir cette terre où se rencontrent tant de savants hommes, tant de livres de toute espèce, des livres grecs surtout, et des restes fameux de l'antiquité, en si grande quantité qu'on ne peut poser nulle part le pied sans fouler quelque vestige datant de cette époque ». De plus, Georges de Selve, son ami, est à Venise, grâce du reste à l'intervention de Colin lui-même ; tous deux brûlent mutuellement du désir de se revoir. Enfin Danès a véritablement besoin de prendre quelque repos, l'enseignement lui laisse si peu de loisirs qu'il ne parvient pas à trouver le temps de travailler. Tous ceux qui s'intéressent aux progrès de la science prennent sa cause en main. On lui reproche sa paresse

et son inertie. Il se doit à lui-même de prouver qu'il n'a pas consacré inutilement de si longues années à l'étude des lettres. En somme, cette curieuse lettre, un peu décousue, il faut l'avouer, montre Danès possédé d'une idée fixe et quelque peu désemparé. Elle fut écrite dans le courant de l'année 1534[1]. Le résultat fut bien celui qu'il espérait : la permission demandée lui fut accordée. Il fut remplacé par Jean Strazel et ne reprit jamais ses cours par la suite. Tout en trouvant un peu excessive l'opposition manifestée jusque-là par Colin, il est juste de reconnaître qu'elle partait d'un sentiment fort honorable et que sa sollicitude pour les intérêts de l'institution récente apparaît évidente dans cette affaire. Il vaut mieux supposer que la jalousie n'entra pour rien dans son attitude.

Cependant les années se succédaient. De temps à autre le roi éprouvait des remords. Dans ses ordonnances de payement, la plupart si platoniques, il se croyait tenu de rappeler, par respect pour sa parole, que cette institution des lecteurs n'était que provisoire et « en attendant plus ample fondation du futur collège que le roi a délibéré fonder en l'Université de Paris ». Cette réserve, qui revient jusqu'à trois fois dans les comptes, est caractéristique[2].

Il est certain que ces déclarations étaient absolument sincères de la part du roi, mais toujours les obstacles

1. La date d'avril 1534 étant citée dans la lettre à propos du séjour de Georges de Selve à Venise, on peut dire qu'elle ne fut sûrement pas écrite avant ce mois.

2. Voy. *Pièces justificatives* VI, IX, XV. «... En attendant que le roi ait pourveu à la fondation du college d'icelle profession que le roi espère fonder en l'Université de Paris », etc. (1537). Quand, en 1539, François Ier accorde le privilège de l'imprimerie royale, il fait allusion dans cet acte à l'institution des lecteurs et ne fait en aucune manière mention d'un collège quelconque fondé par lui : « C'est pourquoi nous avons, il n'y a pas longtemps, libéralement assigné des traitements à des savants distingués, pour enseigner à la jeunesse les langues et les sciences et les former à la pratique non moins précieuse des bonnes mœurs. »

déjà signalés venaient arrêter une volonté dont la fermeté et la décision n'étaient pas les qualités maîtresses. Le fond de sa nature était certes excellent : il rêvait de faire grand et de fonder des choses durables. Nous n'en voulons d'autre preuve qu'une lettre de lui, restée jusqu'à présent inédite[1], document d'une rare éloquence dans sa simplicité, et qui nous montre mieux que de longs discours les aspirations généreuses du *Père des lettres*. C'est une lettre datée du 18 septembre 1538 et adressée par le roi au duc de Ferrare, au sujet d'une mission conférée à Jérôme Fondule. Rien ne donne plus clairement l'explication des circonstances qui ont influé, d'une façon si fâcheuse, sur la réalisation des projets de François Ier, notamment le besoin d'une paix sérieuse et durable.

A mon cousin le duc de Ferrare.

Mon cousin : Puys qu'il a pleu à Dieu que bonne, seure et loyale tresve ait esté faicte, conclue, et arrestée pour dix ans entre l'Empereur, mon bon frère, et moy, noz royaumes, pays, terres et seigneuries et subgectz, de laquelle dépend une bonne, certaine et prochaine paix. J'ay advisé, pour employer une partie du temps en honneste et vertueuse recreation, et aussi pour le bien, proffict et doctrine qui en peult parvenir à moy et à mesdictz subgectz, assembler et recouvrer une bonne et grande quantité de livres, tant grecs que latins, des meilleurs et plus singuliers aucteurs qui se pourront trouver, pour mectre et colloquer en une belle et sumptueuse librairie que je fais faire en mon royaume, et pareillement quelques singulières antiquailles, s'il s'en peult trouver, et pour cest effect, j'ay donné charge à Me Hiérosme Fondule, mon aulmonier et secretaire de ma chambre, aller presentement en Italie pour faire recherche des dictz livres et antiquailles et iceulx me recouvrer et achapter, comme personnaige duquel j'ay entière fiance et que je say avoir bonne et certaine congnoissance desdictz livres, pour le

1. Nous l'avons retrouvée dans les archives de la maison d'Este, conservées à Modène, liasse des lettres de François Ier, dans le fonds de la correspondance des princes étrangers. Elle fournit l'indication d'une mission de Jérôme Fondule, qui n'avait pas encore été signalée.

savoir et intelligence qu'il a esdictes lettres grecques et latines; vous priant, mon cousin, très affectueusement, que vostre bon plaisir soit luy donner et faire donner par tous les lieux et endroiz de votre obéissance à l'exécution de ceste présente charge, tout l'aide, port et faveur dont il aura besoing et dont il vous fera de par moy requeste et vous me ferez plaisir très grant et très agreable, en ce faisant et priant Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa saincte garde. Escript à Sainct Germain en Laie, le XVIIIe jour de septembre M V^c XXXVIII.

FRANÇOYS. Bochetel.

Il faut en rapprocher aussi un important document, du 19 décembre 1539, gravement intitulé : « Commission pour faire le payement du bâtiment que le roi voulait faire en l'hôtel de Nesle à Paris ». La teneur en est admirable. Le roi y parle des bonnes lettres restaurées, de l'enseignement des langues célébré et décoré à la louange immortelle de son règne[1]. « Comme nous avons sur toutes aultres choses singulièrement desiré les bonnes lettres, qui par un long temps ont été discontinuées ou peu honorées en nostre royaulme, estre de nostre temps restaurées et ramenées en lumière pour l'instruction et edifflcation des bons esprits et professeurs en toutes sciences. A quoy nous avons mis toute la diligence à nous possible, et en ce faisant introduict plusieurs bons notables personnaiges de grant sçavoir et experience es trois langues principalles, lesquelles sont aujourd'hui par nostre royaulme plus que en nul autre cellebrées et decorées, à la grande repputation d'icelluy et louenge immortelle de nous, qui voullons mieulx que jamais continuer ce tant louable œuvre et donner toutes les commodités nécessaires aux Lecteurs et Professeurs esdites lettres pour vacquer à leurs lectures, estudes et professions. A ceste cause nous avons deliberé et resollu de leur

1. Voir *Pièce justificative* XXIII.

construire et ediffier en nostre logis et place de Nesle à Paris et aultres places qui sont à l'entour, que nous avons fait marcquer, un beau et grant colleige, qui sera appelé le *college des Trois Langues*, accompaigné d'une belle et somptueuse eglise, avec aultres ediffices et bastimens, dont les pourtraicts et desseings ont esté faictz et projettez. » Puis le roi indique dans le plus grand détail avec quelles ressources et quels crédits spéciaux sera exécutée cette belle œuvre. Tout le détail matériel de l'entreprise est préparé avec la plus grande minutie. Point n'est besoin d'ajouter que ces crédits passèrent ailleurs et que pas une pierre de la construction si pompeusement annoncée ne fut posée. Néanmoins on s'entretint beaucoup de cette promesse dans l'entourage royal. Grâce aux panégyriques du roi [1], prononcés

1. Voici les témoignages de ces deux auteurs : « Mais le feu Roy n'a pas seulement honoré les lettres magnifiquement en son royaume et dehors; mais les a édifiées et plantées en son peuple, par sa largesse et libéralité, tant latines, grecques que hébraïques. Il a entretenu et rémunéré excellemment hommes esleuz pour leur doctrine lesquels lisent à présent, translatent en tous arts et toutes langues. Et s'il ne fust mort sitost, il eust fait, comme il avoit désigné, un college de toutes disciplines et langues, fondé de cent mille livres de rente pour 600 boursiers, povres escolliers. » (*Serm. fun. de François I*[er], à la suite de la *Vita Castellani*, in-8, p. 220.)

« Il ne faut pas passer en silence, s'écrie d'autre part Galland, que ce roy, voulant suyvre la façon d'un bon poëte qui faict la fin de sa comédie beaulcoup plus agréable que tout le discours précédent, avoit destiné une place fort spacieuse viz-à-viz son chasteau du Louvre, de l'aultre costé de la rivière de Seine, où son plaisir estoit édifier un collège le plus singulier de tous aultres, au dire mesme de tous ceulx qui en avoient ouï tenir propos, et vouloit que ce feust comme une foyre franche où n'y auroit que trafique des lettres... En premier lieu, il y avoit pour l'édifice deux cens mil escus d'or soleil et trente mil pour la rente annuelle, dont debvoient estre nourrys et entretenuz le principal, les régens, les prestres et plus de six cens enfans élevez en l'exercice des lettres. » (*Oraison sur le trespas du roy François*, traduction de Jean Martin, Vascozan, 1547, p. 9 et 10.)

François de Belleforest (*les Grandes Annales et Histoire générale de la France*. Paris, 1579, p. 1537, à l'année 1547). « Ce grand Roy avoit entrepris, si la mort ne l'eust si tost assailly, de dresser un collège où toutes les sciences et les langues eussent esté gratuitement enseignées, et auquel il eust donné 50 000 escus de revenu annuel, pour la nourri-

en 1547, par Duchâtel et par Galland, nous possédons au sujet de l'établissement projeté quelques renseignements précis qu'il est intéressant de rapporter ici.

La fondation élevée sur les bords de la Seine, en face le Louvre, devait être dotée d'un revenu de 100 000 livres[1]. Pourvue de maîtres choisis avec soin pour toutes les branches du savoir humain, elle était destinée à renfermer six cents élèves d'élite, tous entretenus aux frais du roi. Ce collège aurait ainsi constitué la plus vaste Université du monde. On y eût trouvé des interprètes pour toutes les langues connues. Les cours devaient durer quatorze ans et chacun des étudiants devait suivre successivement tous les ordres d'enseignement, afin d'acquérir, dans la mesure du possible, cette universalité de connaissances à laquelle aspirèrent les hommes de cette noble génération. L'établissement eût été ouvert aussi bien à la culture scientifique qu'à la culture littéraire. Des prêtres ou chapelains, attachés spécialement à la fondation, devaient vaquer aux cérémonies du culte et donner en même temps l'enseignement religieux. On voit par là que le caractère strictement laïque de l'institution des lecteurs royaux ne se retrouvait pas dans le collège projeté. C'était une création plus grandiose peut-être, mais moins nouvelle, moins originale, et rappelant davantage le collège des Jeunes Grecs, dont il avait été tant question vers 1520. Il faut remarquer aussi qu'un établissement de ce genre eût été, à d'autres égards, plus redoutable pour la Sorbonne et pour la Faculté de théologie, puisqu'il eût fait à ces der-

ture de six cens escoliers et entretien des professeurs lisans ordinairement en ce collège, choisis d'entre les plus doctes hommes qu'on eust sceu trouver en chrestienté. »

1. Belleforest donne un chiffre un peu différent, celui de 50 000 écus, comme on vient de le voir. D'autres auteurs l'ont suivi dans cette évaluation, mais il importe peu de préciser si cette dernière est exacte, puisque le projet n'aboutit point.

nières une concurrence directe en ce qui concernait l'enseignement purement théologique. Quel dommage que les *pourtraicts* et *desseings* exécutés en vue de cette fondation gigantesque, plans dont l'existence ne saurait être contestée, en vertu de l'attestation formelle de l'acte de 1539, n'aient pas été conservés à la postérité! Nul doute que l'imagination magnifique des grands architectes de la Renaissance ne s'y soit donné libre carrière. C'est qu'un pareil édifice était bien fait pour solliciter le génie novateur de ces artistes à qui le monde est redevable de tant d'exquises merveilles. Un vaste temple consacré aux sciences et aux lettres, symbolisant les aspirations multiples de ces hommes vers la vérité sous toutes ses formes, manifestant, par des proportions harmonieuses en même temps que par une fantaisie aimable et souriante, le goût incomparable et les hardiesses de pensée qui font de cette époque l'une des périodes décisives de l'histoire de l'humanité : quel rêve éblouissant, digne de suggérer à quelqu'un de ces immortels constructeurs l'édifice idéal que tous ont entrevu et que tant de châteaux et de palais admirables, semés sur tous les points de la France, n'ont pu pleinement réaliser. Qui sait? peut-être s'en fallut-il de peu que certaines des conceptions architecturales imaginées dans la description de l'abbaye de Thélème, « cent fois plus magnifique que n'est Bonivet, ne Chambourg, ne Chantilly », avec ses « belles grandes librairies en grec, latin, hébrieu, français, tuscan et espaignol », ne fussent utilisées pour le projet royal. La nouvelle religion aurait eu ainsi son abbaye propre, sur les bords de la Seine, en face du palais de nos rois, dans la plus séduisante des perspectives de la capitale, à l'endroit même où — rapprochement instructif — l'Institut de France devait s'installer, moins de trois siècles plus tard.

Comme toujours, la nouvelle des généreuses intentions

du roi se répandit au loin. Une fois encore, les savants se félicitèrent entre eux de cette heureuse perspective. C'est ainsi que l'évêque de Montpellier, Guillaume Pellicier, écrivait le 1er septembre 1540 à Antoine Rincon [1] : « Monsieur, ne voulant rien obmettre à vous faire sçavoir de ce que suis très bien asseuré qu'avés à plaisir, pour faire chose agréable au roy, lequel, comme pourrés avoir sceu, est après pour fonder un collège à Paris, qui sera aussy excellent, mais qu'il soit parachevé et fourni de ce qu'il y est requis, que fut à l'aventure jamais autre : car il sera occasion de faire venir à l'Université toutes les bonnes lettres qui commencent autant à fleurir en France qu'en nul autre lieu et pays, et pour ce qu'on ne le pourroit mieux donner que d'une bonne librairie, faict chercher livres de tous costés, mesmement grecs, et à cest effect avoit envoyé ici expressément Me Fondulus, pour en recouvrer.... »

Galland affirme que la responsabilité de ce triste et dernier avortement doit surtout être imputée à certains ministres du roi et, en particulier, au chancelier Guillaume Poyet, dont la mauvaise volonté aurait été, suivant lui, évidente dans toute cette affaire. D'après les renseignements que, selon toute vraisemblance, Duchâtel lui avait communiqués, il attribue, en termes fort agressifs, ce nouvel insuccès des intentions royales aux retards et aux hésitations calculées de ce personnage, qui savait, à propos, se retrancher derrière les difficultés amenées par les guerres, pour tenir en échec les desseins les mieux arrêtés dans l'esprit du roi [2]. Le même auteur fait encore observer, à ce sujet, que ce fut à la

1. Publ. par Delisle, *Cab. des manuscrits*, t. I, p. 156, d'après les *Mélanges* de Clairambault, 230, f° 41, v°.

2. Il est juste de remarquer que l'accusation portée contre le ministre déchu est peut-être excessive. Sadolet, dans plusieurs de ses lettres,

protection avouée de Duchâtel et à celle du cardinal de Lorraine que les lecteurs royaux durent d'échapper aux attaques dont ils furent l'objet au moment des troubles universitaires du Pré-aux-Clercs. La bienveillance particulière du premier était, du reste, toute naturelle, puisqu'ayant succédé à Jacques Colin dans la double charge de grand aumônier et de lecteur particulier du roi, il exerçait sur la corporation des lecteurs la haute surveillance dévolue à ce personnage jusque vers l'année 1538[1].

Vers cette même date, plusieurs changements notables se produisirent dans la composition du personnel des lecteurs. En 1538, l'orientaliste Guillaume Postel fut adjoint à leur compagnie et chargé simultanément de l'enseignement « des lettres grecques, hébraïques et arabiques ». Cette dénomination un peu vague donnée à la nouvelle chaire montre bien qu'il ne faut pas attribuer un caractère de spécialisation rigoureuse à chacun des enseignements créés. Postel, ainsi qu'on le verra plus loin, ne sut pas garder sa place. Comme aucun autre savant ne se trouvait en état de poursuivre la tâche multiple qu'il avait assumée, le roi le remplaça par un helléniste qui se contenta du seul domaine de la langue grecque. Cet helléniste fut, selon nous, Jean Chéradame de Seez, et non Denis Coroné (autrement appelé Charron), comme on l'a dit jusqu'à présent. Il est certain, en effet, que le premier de ces

fait le plus grand éloge de la sympathie active dont ce personnage faisait preuve à l'égard des lettres. D'autre part, Postel, qui fut protégé de Poyet, prétend, dans son traité *De Magistratibus Atheniensium*, que le chancelier manifesta, en diverses circonstances, une bienveillance particulière aux professeurs royaux. Lambin et Monantheuil ont répété les accusations de Duchâtel et de Galland.

1. Les causes de la disgrâce de Colin, malgré les assertions de Galland, dans la *Vita Petri Castellani*, p. 40, sont restées assez obscures. C'était un homme intelligent, ayant le goût des belles choses. Il avait écrit une traduction du *Cortegiano* de Balthazar Castiglione, qui ne parut qu'en 1548, un an après sa mort.

deux personnages enseignait, en qualité de professeur royal, vers 1543, et qu'il avait déjà cessé d'appartenir à la corporation au commencement de l'année 1546. Or, si l'on n'admet point qu'il ait remplacé Postel, il devient impossible de déterminer à quel autre professeur il aurait succédé. Suivant notre hypothèse, Coroné n'aurait été admis au nombre des lecteurs qu'après le départ de Chéradame, arrivé entre 1543 et 1546[1]. Guidacerius, mort en 1540, fut remplacé par l'hébraïsant Alain Restauld de Caligny, lequel conservera la chaire jusque vers 1565. Le roi se décida aussi à renforcer l'enseignement des mathématiques en chargeant Pascal Duhamel de les professer à côté de Finé, le vaillant ouvrier de la première heure. En 1542, il fonda l'enseignement de la médecine, qu'il confia au Florentin Vidus Vidius, savant de réel mérite qui jouit en son temps d'une immense réputation. Ce dernier resta en exercice jusqu'en 1548. Un de ses compatriotes, le Milanais François de Vicomercato, devint également, la même année, l'objet des faveurs royales. Il fut pourvu de la chaire de philosophie grecque et latine, créée à son intention, et dont il demeura titulaire jusqu'en 1567. Achevons cette énumération en faisant remarquer que Pierre Galland succéda à Latomus en 1545. Telles sont les différentes modifications qui se produisirent jusqu'à la fin du règne de François Ier.

Ce fut encore dans les dernières années de son règne que le roi octroya des bénéfices à plusieurs de ses lecteurs, afin d'accroître leur prestige et leurs ressources. Mais il se refusa toujours, malgré les instances faites auprès de lui dans ce but, à conférer ces avantages à la compagnie tout entière. Il persista à en faire une faveur individuelle qui cessait, de fait, à la mort du bénéficiaire

1. Voir sur cette question l'Appendice C.

et qui n'engageait nullement le gouvernement royal vis-à-vis de son successeur. Plus tard Ramus réclama encore, mais en vain, des dispositions plus libérales et plus larges à cet égard. Postel prétend que, de son temps, tous les lecteurs furent, à un certain moment, pourvus de bénéfices[1]. Les lettres de 1546, dont il va être question, et où il est rapporté que le roi avait accordé « plusieurs beaux beneffices » à ses professeurs semblent confirmer cette assertion. Quoi qu'il en soit, une chose est certaine, c'est que François Ier hésita longtemps avant d'accorder la personnalité morale à l'institution.

Sur la fin, cependant, quand il sentit la mort venir, quand arrivèrent les heures du découragement et de l'incurable tristesse ; quand il ne fut plus, suivant l'admirable mot de Michelet, qu'une cérémonie, qu'une ombre qu'on promène de château en château, quand les fêtes étourdissantes ne furent plus qu'un mélancolique souvenir, le roi se repentit. Il chercha alors à réparer ses retards et ses indécisions, nous laissant de ses regrets, qu'il faut croire sincères, un éloquent monument, celui-là vraiment digne de lui. Il accorda, au mois de mars 1546, à la corporation des professeurs royaux, des lettres de *committimus* qui les soustrayaient aux juridictions ordinaires pour les rendre justiciables de la Chambre des requêtes. C'était quelque chose,

1. Postel prétend que lorsqu'il quitta les fonctions de lecteur pour s'attacher à la fortune de Guillaume Poyet et accepter de son neveu Gabriel Bouvery, évêque d'Angers, un bénéfice ou doyenné « quasi d'égale value aux gages du roi, comme chose plus sûre, et quant à l'abus commun d'en user par vicaire et sans résidence, moins sujette que d'être lecteur », le roi, averti de cette décision, y vit une marque de défiance et, dit Postel, « pourvut de bénéfices avec leurs gages tous mes compagnons et autres lecteurs, pour me donner et à moi et à quelque autre aujourd'hui en plus haute vocation appelé, repentance d'avoir laissé les gages royaux ». *Apologie* à la suite des *Raisons de la monarchie* (Paris, 1551, in-8, p. XLII, cité par Weill, *De Gulielmi Postelli vita et indole*, Paris, 1892, in-8, p. 19).

d'autant plus qu'en présentant pour la première fois, dans des lettres patentes, la liste des lecteurs nommément désignés comme faisant partie de sa maison, il croyait assurer le payement régulier de leurs gages[1]. En même temps, il reconnaissait à leur corporation une sorte de personnalité morale et conférait à leurs fonctions un caractère pour ainsi dire indélébile qui en rehaussait le prestige dans une mesure appréciable. Voici la teneur de cet acte :

Françoys, etc. Savoir faisons à tous présens et advenir que Nous, considérans que le savoir des langues qui est un des dons du Sainct-Esperit faict ouverture et donne le moien de plus entiere congnoissance et plus parfaicte intelligence de toutes bonnes, honnestes, sainctes et sallutaires sciences et par lesquelles l'homme se peult mieulx comporter, conduyre et gouverner en tous affaires, soient publicques et particulières, avons singulierement désiré pour l'honneur de Dieu, et, pour le bien et salut de noz subjectz, faict faire plainement entendre à ceulx qui y vouldroient vacquer les trois langues principalles hébraicque, grecque et latine et les livres esquelz les bonnes sciences sont le mieulx et le plus proffitablement traistées, à laquelle fin et en ensuivant le décret du concille de Vienne, nous avons piéça ordonné et estably en notre bonne Ville de Paris ung bon nombre de personnaiges de savoir excellent qui lisent et enseignent publicquement et ordinairement ; lesdictes langues et sciences maintenant florissent aultant et plus qu'elles ne firent de bien longtemps, dont nous rendons graces à Dieu nostre createur et mesmes de ce qui luy a pleu que de nostre temps et par nostre moien grand bien soit advenu ausquelz noz lecteurs nous avons ordonné honnestes gaiges et sallaires et iceulx faict pourveoir de plusieurs beaux beneffices pour les entretenir et leur donner occasion de mieulx et plus continuellement entendre au faict de leur charge.

1. Malheureusement il n'en fut rien. Dans la seconde partie du xvie siècle les lecteurs furent aussi mal payés que pendant la première. Durant les guerres civiles, ce fut encore pis. Au xviie et au xviiie siècle les professeurs royaux furent toujours aussi peu favorisés. Nous les verrons constamment occupés à plaider pour obtenir leurs gages.

Toutesfois nous sommes deuëment avertis que à l'occasion de leursdits beneffices, patrimoines, et biens, ils sont en voye d'estre souvent distraits de leur profession, et travaillez par-devant divers Juges et en divers ressorts, qui ne pourroit estre sans grand dommaige de la chose publicque et frustration de nostre vouloir, désir et intention. Pour ce est que nous desirans ceste tant bonne et tant saincte entreprise de congnoissance de langues et de tout bon sçavoir estre tousjours de mieulx poursuivye à l'honneur de Dieu le créateur, utillité des hommes et memoire de nous : avons de nostre grace especial et propre mouvement certaine science, plaine puissance et autorité roial, voullu et ordonné, voullons et ordonnons par edict perpetuel et irrevocable, que toutes et chacunes les causes personnelles, possessoires et mistres de nosdits lecteurs, c'est assavoir Mes François Vatable, Paul Paradis, Adam Restault dict de Caligny, lecteurs en hebreu; Jacques Thouzat, Jehan Stracel, Denys Arron (*pour Corron*), lecteurs en grec; Oronce Finé, Pascal Duhamel, lecteurs es mathematicques, Vidus Vidius en médecine, François de Vicomercato en philosophie, Pierre Galland es lettres latines et humaines et Angelo Vergecio nostre escripvain en grec, et tous autres qui par cy après seront par nous ou nos successeurs appellez seront au lieu et pareille charge que nosdits lecteurs et escripvain, tant durant le temps qu'ils liront seront et exerceront lesdictes charges, comme par après que par aucun aage, maladye ou autrement ils ne pourront plus bonnement y vacquer, seront traictées, déciddées, jugées et terminées par noz amez et féaulx conseillers les gens tenans ou qui tiendront les requestes de nostre pallais à Paris, et autres chambres de requestes par nous créées et erigées en chascun de noz parlemens respectivement; et selon ce que les personnes contre lesquelles nosdits lecteurs et escripvain auront à besongner y seront demourans, ou les choses dont question scituées et assises; ausquelz nos conseillers de chacune desdictes chambres en son regard nous avons commis et commettons par ces présentes toutes lesdictes causes de nosdits lecteurs et escripvain presens et advenir, personnelles, possessoires et mistres, meues et à mouvoir, tant en demandant comme en deffendant, entiéres et non contestées, soit pour raison de leurs patrimoines et beneffices à eulx par nous eulx donnés ou autres et générallement de tous droiz, noms, raisons, actions et poursuictes en quelque maniére et contre quelzconques personnes que ce soit, pour y estre traittées, jugées, déterminées, et d'illec par appel en nos Courtz de Parlemens où

lesdites chambres sont ou seront respectivement établies, sans qu'ils soient tenus plaider ailleurs, si bon ne leur semble. Si donnons en mandement et commettons par ces presentes à nostre amé et féal Chancelier, à nos amez et féaux Conseillers tenans nosdites Cours de Parlemens, Requestes de nostre Hostel, de nostre Palais à Paris, et autres chambres des Requestes par nous érigées, et à tous nos autres Justiciers et officiers qu'il appartiendra, que nos presente grace, edict, privilliège, et octroy ils fassent lire, publier, et enregistrer en leursdites juridictions, et de tout le contenu en ces presentes ils fassent, souffrent, et laissent nosdits Lecteurs et Ecripvain et leurs successeurs esdits estats à tousioursmais joïr et user plainement et paisiblement, sans en ce leur faire ne souffrir estre faict, mis, ou donné ores ne pour l'avenir aucun destourbier ou empeschement au contraire; ains si faict mis, ou donné avoit esté, le facent oster et remettre incontinent et sans delay au premier estat et deu. Car tel est nostre plaisir. Nonobstant quelzconques établissemens de juridictions, ordonnances, restrinctions, mandemens, ou lettres à ce contraires. Et pour ce que de ces presentes l'on pourra avoir affaire en plusieurs et divers lieux, nous voulons que au vidimus d'icelles foy soit adjoustée comme à ce present original. Et afin que ce soit chose ferme et stable à tousjours, nous avons signé ces presentes de nostre main, et à icelles faict mettre notre grand scel. Donné à Paris au mois de mars l'an de grace mil cinq cens quarante-cinq et de nostre Regne le 32e. Ainsy signé Francoys et sur le reply : Par le Roy, l'Evesque de Mascon present, De l'Aubespine. Visa contentor, Hurault, et scellé de cyre verd en laz de soye [1].

Tenons compte à François Ier de cette généreuse pensée. Elle montre que ses aspirations furent au fond réelles et qu'il y eut, dans l'indécision qu'il montra trop souvent au moment décisif, plus d'inconséquence que de mauvais vouloir. L'acte de 1546 (n. s.) est bien la véritable charte de fondation du futur collège, celle qui préparait son autonomie.

Il existe sur l'état de l'enseignement à Paris, en cette même année 1546, un témoignage précieux à enre-

1. Enregistré le 23 mars 1546 à la chancellerie de France. Archives nationales, JJ, 257 [1], n° 82, f° 40 v°.

gistrer. C'est le jugement formulé dans sa correspondance diplomatique par l'ambassadeur vénitien Marino Cavalli. Ce texte montre que les sciences, dont l'étude avait été particulièrement favorisée par l'institution des lecteurs royaux, figuraient au premier rang de celles que les étrangers de culture distinguée appréciaient, comme étant le mieux enseignées dans la capitale : « L'Université, rapporte Cavalli, est fréquentée par 16 à 20 000 étudiants, la plupart misérables, vivant dans des collèges fondés dans le but de leur donner un asile. Les choses que l'on y enseigne le mieux sont la théologie et les lettres grecques, latines et françaises. Les philosophes, les médecins, les juristes et canonistes, les mathématiciens ne manquent pas, mais ce sont de bien chétifs professeurs, ou bien ce sont des chaires surnuméraires payées par le roi. Le salaire est faible, les obligations des professeurs sont très grandes et cependant la concurrence y est très forte, d'abord parce que ce titre-là est si honorable qu'on gagne en réputation ce qu'on ne gagne pas en argent[1]. »

La mort de François Ier, arrivée peu de mois après, le 31 mars 1547, marque la fin de ce qu'on peut appeler la première période de l'histoire du Collège de France. Les poètes et les orateurs contemporains célébrèrent avec un juste enthousiasme les progrès de toute sorte réalisés dans le domaine des lettres et des arts sous le règne de ce roi, et dus pour une grande part à son influence personnelle. C'était bien par là, en effet, que sa mémoire avait mérité de subsister dans l'histoire, glorieuse et respectée. La fondation de l'institution des lecteurs royaux fut mise par la plupart de ses panégyristes au premier rang des œuvres fécondes et durables du règne. L'énumération des témoignages si nombreux qu'il serait

1. *Relations des ambassadeurs vénitiens*, éd. Tommaseo, t. I, p. 263.

aisé de grouper à ce propos manquerait peut-être de variété. Il suffira de citer, parmi les poètes, Jean Voulté, l'auteur des *Epigrammes*, Raoul Bouthrays, l'auteur de *Lutetia*, l'Allemand Eustate de Knobelsdorf, dont on connaît la *Description de Paris* en vers latins. Les protestants eux-mêmes, oubliant tant de sanglantes exécutions, en faveur de cette création, louèrent dans leurs écrits l'esprit éclairé du prince qu'ils avaient cependant tant de raisons de ne point aimer : preuve saisissante de l'impression que l'institution de 1530 avait faite dans leur milieu[1]. C'est ce que Théodore de Bèze a tenu à marquer à la fois dans ses *Icones*, dans ses *Poésies* et dans son *Histoire ecclésiastique*, où se trouve ce passage significatif : « De sorte qu'en peu de temps tout le royaume de France se sentit d'un tel bien : aïant rendu la mémoire du Roy François premier si recommandable à la postérité en cest égard, que d'un tacite consentement de tous, le surnom de Grand luy en a été attribué, plustost que pour aucun autre exploict[2]. »

Les professeurs royaux tinrent, comme il était juste, à donner un témoignage sensible de leurs regrets et de leur reconnaissance. Un service solennel fut célébré aux frais de leur corporation le 7 mai 1547, et Pierre Galland, le titulaire de la chaire de langue latine, prononça l'éloge funèbre du roi. Mais le plus éloquent panégyrique fut celui que l'évêque de Mâcon, Pierre

1. On trouvera tous les textes extraits des poètes dans Goujet, *Mémoires*, I, p. 126. — Citons, entre bien d'autres écrivains, le passage de Conrad Gesner : « Laudandum est sane hujus regis institutum, qui primus in Galliis magno animo bonas litteras promovit, professores in clarissimis linguis latina, graeca, hebraica et arabica, publicos constituit ». (*Pandectarum sive partitionum universalium libri XXI*, Tiguri, 1548, in-folio, fol. 29, col. 2, cité par Delisle, *Cab. des Manuscrits*, I, 180.)

2. *Histoire ecclés. des églises réformées au royaume de France*, éd. Baum et Cunitz. Paris, Fischbacher, 1883, t. I, p. 8.

Duchâtel, grand aumônier de France, prononça en l'église Notre-Dame de Paris, les 23 et 24 mai 1547. La page que nous en extrayons formera la conclusion toute naturelle de ce chapitre : « Mais qui pourroit ne louer celuy qui a remis les aornemens de la Grèce en vie, et en vigueur la poësie, l'histoire, la philosophie en son royaume, a faict chercher les livres, qui encores se cherchent par tout le monde, et faict tous les jours resusciter autheurs et memorables esperis qui estoyent il y a plus de mil ans ensepvelis? Or, si vous me permettez, o lettres, que je m'adresse ung petit à vous et que je y parle en ceste perte et desconfort où vous estes non sans cause (car s'il eust vescu plus longtemps, il vous eust davantage exaulcées), il fault que vous regardiez a recongnoistre les grands biens, les grands honneurs que vous avez receus de luy. Car si par toutes les especes de vos escriptures, si par tous les genres de vos facultez et puissances, il n'est celebré et exaulcé perpetuellement et en eternelle memoire, il se dira de vous qui estes les maistresses et preceptrices d'honneste vie et liberale, que vous debvez desormais estre estimées vilaines et ingrates. Encores est de ceste liberalité ung grand aornement et enrichissement de son royaume, que pour avoir faict mouller, acheter et chercher partout tous les ouvrages excellens de statues antiques et images en quoy la memoire de l'antiquité se conserve, toutes les exquises painctures, il a restitué en son royaume l'art statuaire, la sculpture et paincture[1]. »

1. Première oraison funèbre de François Ier prononcée par Duchâtel, dans la *Vita Petri Castellani*, p. 221. Nous citons à la fin du volume un extrait de celle prononcée par Galland, *Pièce justificative* XXV.

CHAPITRE V

LES PREMIERS PROFESSEURS ROYAUX
ESQUISSES ET PORTRAITS

Nécessité d'esquisser la physionomie des premiers maîtres qui ont fixé le caractère de l'institution et assuré son avenir. — Ils appartiennent tous à la même génération savante. — Pierre Danès. — L'érudit et le professeur. — Carrière facile et brillante de ce personnage. — Sa culture encyclopédique. — Succès de son enseignement. — Son dilettantisme littéraire. — Député au concile de Trente, il devient évêque de Lavaur et confesseur du roi. — Jacques Toussaint, précurseur des méthodes modernes. — Influence et valeur singulière de ses cours. — François Vatable. — Son origine. — La Bible et les Picards. — Ses condisciples à l'Université. — Ses sympathies pour la Réforme. — Sa valeur comme exégète. — Ses bénéfices. — Bienveillance de la cour à son endroit. — Oronce Finé. — Causes de son emprisonnement. — Restaurateur de l'enseignement des mathématiques en France. — Diversité de son œuvre. — Ses besoins d'argent. — Paul Paradis. — Actes inédits qui éclairent plusieurs points importants de sa vie. — La reine de Navarre le protège. — Sa faveur à la cour. — Charles et Françoise Paradis. — Agathias Guidacerius. — Sa vie accidentée. — Ses travaux bibliques. — Postel est son héritier. — Jean Strazel. — Barthélemy Latomus. — Biographie de Guillaume Postel, type par excellence d'une vie de savant du XVIe siècle. — Il devine et entrevoit l'immense domaine des langues et des littératures orientales. — Valeur de ses travaux. — Leur variété. — Ses débuts. — Domestique au collège Sainte-Barbe, il se forme lui-même. — Protection de Marguerite de Navarre. — Le roi le nomme lecteur. — Sa collection de manuscrits. — Il s'aliène la reine de Navarre. — Sa vie

vagabonde. — Rome et les jésuites. — Ses idées mystiques. — Son système politique et social. — Attaques contre sa personne. — Son culte pour Jeanne d'Arc. — Ses voyages. — Retour à Paris. — Réclusion à Saint-Martin-des-Champs de 1563 à 1681. — Documents inédits au sujet de ses dernières années. — Sa vie au prieuré. — Sa mort.

Il ne sera pas inutile, avant de quitter cette époque si captivante à tous égards du règne de François Ier, d'esquisser les physionomies des vieux maîtres qui ont eu l'honneur de combattre les premiers le bon combat et qui ont contribué si puissamment, par leur activité généreuse et leur énergique attitude, à assurer l'avenir de l'institution. Leurs noms se trouvent liés d'une manière trop étroite à la question des origines du Collège de France, pour que nous n'ayons pas l'obligation de faire une exception en leur faveur et de donner place à quelques indications biographiques qu'il n'est pas possible, dans un travail général du genre de celui-ci, d'étendre à leurs successeurs[1]. La tâche paraît d'autant plus aisée que ces figures se présentent toutes avec des traits extrêmement caractéristiques. Mais, d'autre part, ces vies de savants du XVIe siècle sont à la fois si attrayantes et si remplies, souvent même si extraordinaires, qu'il est parfois difficile de les résumer brièvement. Nous nous bornerons donc à présenter les traits essentiels de ces originales figures, en groupant les détails nouveaux ou peu connus qu'il nous a été donné de réunir sur eux.

Un fait qu'il importe tout d'abord de constater, c'est

1. Nous ne parlerons dans ce chapitre que des professeurs nommés avant 1540, c'est-à-dire de ceux qui ont contribué à orienter, si l'on peut dire, le nouvel enseignement. Les autres maîtres nommés dans les dernières années du règne de François Ier, dont nous avons donné plus haut la nomenclature n'appartiennent plus à la toute première génération des lecteurs royaux. Leur influence sur les destinées de l'établissement ne saurait se comparer à celle exercée par les personnages dont il va être question dans ce chapitre.

que les premiers lecteurs choisis par François Ier, si l'on excepte, naturellement, les étrangers appelés parmi eux, appartenaient tous à la même génération savante. Ils n'étaient pas seulement unis entre eux par des idées et des aspirations communes, ils éprouvaient encore les uns pour les autres une sympathie manifeste qui rendit possible l'unanimité des efforts et l'entente dans la résistance. Ils avaient fréquenté l'Université au même moment, entre 1515 et 1520; ils avaient entendu les mêmes maîtres; ils s'étaient passionnés pour les mêmes causes. Eux aussi pouvaient prendre le cri de ralliement des anciens compagnons d'études de l'Université parisienne : *Fuimus insimul in Garlandia!* et cette communauté de souvenirs suffisait à créer entre les membres de cette petite société des liens forts et durables.

C'est par Danès qu'il convient de commencer cette galerie de portraits, puisque, sans prérogative officielle, il semble s'être imposé dès le début comme le chef des nouveaux régents. Issu d'une vieille famille parisienne, riche et influente, il eut une carrière brillante et rapide. C'était presque un grand seigneur. Il fut quelque chose de plus qu'un érudit de cabinet ou qu'un simple professeur de langues. L'enseignement ne fut pour lui qu'une étape, un moyen de parvenir. Souple, élégant, doué d'une belle prestance, comme en font foi ses portraits, il ne connut point les rudes commencements ni les durs labeurs. Depuis son entrée au collège de Navarre, la vie ne cessa de lui être facile et douce. Sa vaste intelligence embrassa sans peine la culture encyclopédique, qui est le propre des esprits les plus puissants de la Renaissance. Latin, grec, hébreu, mathématiques, médecine, théologie, il a tout appris comme en se jouant. Ses amitiés avec les personnages politiques les plus puissants, la faveur de la cour, une science

reconnue universelle, lui donnaient dans le monde scientifique une place tout à fait à part. Les succès qu'il obtint dans sa chaire, un auditoire enthousiaste, augmentèrent encore sa popularité. On connaît le distique célèbre qui circulait sur lui :

> Magnus Budæus, major Danesius ille,
> Argivos norat, iste etiam reliquos.

Soit dilettantisme, soit dédain de la gloire littéraire, il négligea d'écrire, et de fait ce professeur tant acclamé n'a laissé que d'insignifiants essais et quelques éditions sans grande portée, comme celles de Justin et de Pline [1]. Un moment, dans sa jeunesse, il semble osciller vers la Réforme : on le voit, en 1534, suivre ouvertement les prêches luthériens; mais quand les bûchers s'allument, l'élégant docteur se range. Plus tard il accentuera encore son évolution, et le persécuté de 1534 se fera persécuteur à son tour. Il sera, avec François de Vicomercato, l'un des témoins d'Antoine de Gouvea dans la mémorable querelle engagée contre Ramus. Envoyé en 1545 au concile de Trente, comme ambassadeur du roi de France, en même temps que Claude d'Urfé et Jacques de Ligneris, il fait, le 8 juillet 1546, devant l'assemblée, une harangue très applaudie dont François Ier ordonna l'impression. Dès lors sa faveur est plus éclatante que jamais. Henri II le nomme précepteur du dauphin, depuis François II, puis il le choisit

1. Cette dernière fut publiée sous le nom de Pierre Bellocirius ou Belletière, son domestique, auquel il fit un legs considérable, ce qui causa un grand émoi dans sa famille. On trouvera le texte de ses discours et autres opuscules peu étendus dans le recueil qui fait suite à l'*Abrégé de la vie de P. Danès*, Paris, 1731, in-4°, publié par P.-H. Danès, conseiller au parlement. Cette biographie donne la liste de ses œuvres. V. encore Niceron, *Mémoires*, t. XIX; — Launoy, *Regii Navarræ gymnasii parisiensis historia*, p. 720. Bien qu'ayant cessé d'enseigner à partir de 1534, Danès continua longtemps encore de s'intituler *lecteur du roi*, comme le prouve une citation en parlement, faite le 31 juillet 1553, au sujet de l'*Oratio de legatione*.

comme confesseur et enfin lui donne, en 1557, l'évêché de Lavaur, vacant par la mort de Georges de Selve. C'est en cette qualité qu'il joua, grâce à son esprit délié et à son talent de diplomate, un rôle assez considérable dans les dernières sessions du concile de Trente. Une repartie spirituelle, qu'il y lança au milieu d'une séance, est restée célèbre. L'évêque de Verdun ayant fait un discours très vif contre les prétentions de la cour de Rome, l'évêque d'Orvieto dit ironiquement, jouant sur la double signification du mot : « *Gallus cantat* ». — « *O utinam!* s'écria Danès, *ad Galli cantum, Petrus resipisceret.* » De retour dans son diocèse, l'évêque de Lavaur s'y signala par une charité inépuisable et un grand désintéressement. Il mourut en 1577 et fut inhumé à Saint-Germain-des-Prés. Ces quelques détails montrent que l'ancien lecteur royal, absorbé par la politique, s'occupa assez peu, dans la seconde partie de sa carrière, des études qui avaient fait l'éclat de la première. Une fois puissant et haut placé, il se soucia peu de favoriser l'hellénisme et les idées de progrès pour lesquelles il avait combattu jadis. Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe de remarquer en terminant, c'est que l'éclat de son enseignement, malgré le peu de temps de sa durée, fut l'une des causes principales du succès de la fondation de 1530.

Son collègue pour le grec, Jacques Toussaint[1], originaire de Troyes, n'eut ni la même action ni la

1. Chose singulière, le nom de ce personnage a été étrangement défiguré. On le trouve au XVIe siècle sous un si grand nombre de formes différentes qu'il est fort difficile de discerner quelle est la véritable. Nous adoptons *Toussaint* comme la plus usitée. Les autres formes rencontrées dans les ouvrages ou textes contemporains sont *Tousac*, *Tousat*, *Tusan*, *Tousan*, en latin *Tusanus*, etc. Dans les registres de l'Université, que nous avons dépouillés pour tous ces professeurs, on trouve (reg. LIII, année 1521) : *Jacobus Thousat, dioc. Trecensis, in artibus Magister*, et ailleurs *Jacobus Thuzanus*, preuve manifeste de l'incertitude des noms.

même vogue. Ce fut un savant de profession, travailleur acharné, dont l'œuvre comme helléniste a été plus profonde et plus étendue, mais aussi moins brillante. En avance sur son temps, il eut l'intuition des méthodes modernes et lutta vigoureusement, comme Turnèbe et et Cheradame, contre les vieilles routines encore si puissantes. Le portrait que donnent de lui les *Icones* de Théodore de Bèze nous le montre sous les traits d'un savant austère, aux convictions énergiques. Malgré les bénéfices dont il fut de bonne heure pourvu, il paraît avoir mené toute sa vie une existence assez gênée. Il recevait chez lui des pensionnaires, parmi lesquels figurèrent plusieurs jeunes gens distingués, Jean-Antoine de Baïf, par exemple. Ami d'Érasme, il fut en correspondance régulière avec le grand humaniste, qui joua cependant, au moment de sa nomination en 1530, un rôle singulièrement équivoque. Budé, au contraire, lui témoigna, dans cette circonstance comme dans les autres, la sympathie la plus marquée. La valeur de ses ouvrages semble avoir été sensiblement inférieure à celle de son enseignement. Son *Dictionnaire grec-latin*, qui témoigne d'un labeur énorme, ne se distingue cependant pas des autres ouvrages du même genre parus à cette époque. On possède, au sujet de ses cours, des renseignements très précis donnés par Ramus, son ancien élève, dans l'*Admonitio ad Adrianum Turnebum*, publiée sous le nom d'Omer Talon. Ces détails, qui nous mettent à même de juger, d'une façon sûre, avec quelle conscience et quel sérieux professèrent ces anciens maîtres, méritent d'être rapportés ici : « Tous les ans, dit Ramus, Toussaint expliquait la grammaire grecque; il faisait sentir la force de chaque terme, la vraie signification de chaque mot, ceux dont il convenait de se servir et ceux qu'il fallait éviter; il donnait ses explications en un latin

choisi, cicéronien [1], mais toujours clair et à la portée de ceux qui l'entendaient; quand il ne pouvait rendre une expression grecque par un seul terme latin qui en fît sentir toute l'énergie, il en employait plusieurs, ne voulant rien laisser d'obscur, et s'attachant toujours à porter la lumière dans l'esprit de ses auditeurs. Chaque jour il expliquait les parties du discours et quelques endroits de la syntaxe, afin de mieux inculquer les principes et les fondements de la langue qu'il enseignait. Avait-il fini ses leçons publiques, il préparait chez lui des compositions en latin et en français, pour les faire rendre ensuite en grec ; quand il expliquait un auteur, c'était toujours en maître supérieur à sa matière, mais c'était aussi en grammairien habile, qui ne négligeait ni les termes particuliers, ni les expressions singulières, ni le tour et l'arrangement des discours, ni la syntaxe, ni même l'étymologie [2]. » Toussaint continua de professer assidûment jusqu'au moment de sa mort, laquelle, coïncidence curieuse, arriva en 1546, le même jour que celle de son collègue Vatable [3].

C'est une bien attrayante et bien caractéristique figure que celle de ce dernier. Né à Gamaches, près d'Amiens [4], il était Picard comme son maître Lefèvre d'Étaples, comme Roussel, son ami, comme Calvin et Ramus, ses élèves, comme Fernel et Olivetan. C'est du reste un fait singulier que l'activité persistante avec laquelle la race picarde s'est appliquée à l'étude de la Bible et aux travaux d'ordre exégétique. La seule énumération des noms de Guyars des Moulins, Raoul

1. Cette remarque offre un certain intérêt. Elle montre, en effet, que les cours des lecteurs étaient professés en latin.

2. Petri Rami... *Collectaneae prefationes, epistolae, orationes*, etc. Paris, 1577, p. 578.

3. Voy. l'oraison funèbre de Toussaint par Turnèbe dans les *Turnebi opera*, éd. de Strasbourg, 1600, in-f°, t. III, 2e partie, p. 27.

4. Son véritable nom était *Watebled*.

de Presles, Jean de Rely, Geoffroy de Picquigny, pour le moyen âge, de Berquin, de Vatable, des savants imprimeurs Pierre de Wingle et de Tournes, sans parler des noms illustres cités plus haut, suffit à indiquer la part considérable qui revient aux Picards dans ce domaine d'études, bien fait pour tenter leur esprit novateur et critique[1]. Vatable fit ses études à Paris, vers 1519, précisément à la même époque où ses futurs collègues Danès et Toussaint, où les autres précurseurs de la Réforme, Farel, Roussel et Pierre Caroli, fréquentaient aussi l'Université. Ces rapprochements de dates, dont je crois avoir montré l'importance à propos de Calvin, ne sont pas à négliger[2]. D'un caractère méditatif et doux, respecté par sa science immense, il inspira de vives amitiés. Il avait les allures et la figure d'un moine. Il assista, à Meaux, à ce qu'on peut appeler les temps héroïques de la Réforme française, et fit partie du petit cénacle de Briçonnet. Plus tard il quitta, comme Roussel, ce groupe devenu dangereux. Il fut de ceux que les supplices de Berquin, de Pauvant et des autres firent rentrer en eux-mêmes ; ce qui ne l'empêcha pas d'être censuré par la suite bien souvent par la Sorbonne. Ses *Notes sur l'Ancien Testament*, recueillies par ses disciples et publiées par Robert

1. L'historien de la *Bible française au moyen âge*, M. Samuel Berger, a rendu hommage en ces termes à cette activité remarquable de la race picarde, en matière d'exégèse biblique (p. 259) : « Le jour où l'histoire de la Bible française sera assez avancée pour permettre à l'historien quelque généralisation, on trouvera sans doute qu'une large part d'honneur revient à la race picarde dans l'œuvre de la traduction de la Bible. » Voy. le même ouvrage, p. 266. Remarquons encore que Bertin Le Comte, l'un des successeurs immédiats de Vatable, était originaire d'Étaples.

2. Nous avons dépouillé les anciens registres de l'Université de Paris, conservés à la Sorbonne, pour la période comprise entre 1517 et 1525. Tous les noms des personnages qui jouèrent un peu plus tard un rôle actif s'y retrouvent, parmi lesquels ceux que nous venons de citer. Il est curieux de rencontrer, groupés côte à côte, souvent sur un même feuillet, tous ces noms devenus plus tard célèbres. Les registres donnent l'indication de leurs grades et de leurs bénéfices.

Estienne en 1545 [1], ont une valeur réelle, que l'exégèse moderne a hautement reconnue. Il se soucia peu de produire, se contentant d'initier à ses idées et à sa méthode un petit nombre de disciples, parmi lesquels le protestant Jean Mercier, son successeur. Ce n'était pas un simple commentateur; il estimait, d'accord en cela avec les doctrines scientifiques qui ont prévalu depuis, que les connaissances les plus variées devaient concourir à l'interprétation des textes et que l'exégèse n'était pas une étude de mots et de formules, mais une science vivante dont l'horizon devait être le plus large possible. Marguerite de Navarre lui manifesta toujours une active bienveillance. C'est peut-être à l'influence de cette princesse que Vatable dut de recevoir en deux circonstances des marques signalées de la faveur de François Ier. Il avait obtenu en effet l'abbaye de Bellozane, au diocèse de Rouen, et s'était vu maintenir la qualité de boursier du collège du Cardinal-Lemoine, quoique, selon les statuts, le terme de sa bourse fût arrivé. François Ier ordonna qu'il serait, selon les formes de l'arrêt du 16 janvier 1544, « entretenu et gardé en son estat, maintenu en sa charge, pour le bien public, utilité de l'Université, décoration et honneur du collège [2] ». Il mourut le 15 mars 1547, peu de temps après l'octroi de cette distinction. Chose digne de remarque, ce fut Amyot qui hérita de ses bénéfices [3].

Oronce Finé, un Dauphinois comme Guillaume Farel, était fils d'un médecin de Briançon. Il fut d'abord, durant sa jeunesse, considéré comme suspect et passa

1. En particulier, les notes sur les Psaumes.

2. Félibien, *Hist. de Paris*, IV, 716. Il continua d'enseigner, comme professeur royal, au collège du Cardinal-Lemoine, auquel il appartenait déjà avant sa nomination.

3. L'abbaye de Bellozane fut transmise au futur évêque d'Auxerre deux jours après la mort de Vatable. (Bibl. Nat., ms. fr. 5127, f° 182 v°.)

même un temps assez prolongé sous les verrous [1]. Cet épisode de sa vie, resté longtemps obscur, est maintenant éclairci. On voit en effet, par une lettre de Cornelius Agrippa, qu'il avait été inquiété non pas pour son attitude hostile au moment de la promulgation du concordat de 1517, mais pour s'être mêlé d'astrologie et probablement pour avoir risqué des prédictions désagréables à Louise de Savoie. Il professa d'abord au collège de Montaigu, puis à celui de Navarre. Lorsqu'il releva l'enseignement des mathématiques en France, cet ordre d'études était alors singulièrement négligé dans notre pays. Il y avait de longues années que Lefèvre d'Etaples, le maître universel qui avait remis cette science en honneur, avait cessé ses leçons. Finé put se vanter fièrement de s'être formé lui-même. Il ne fit point partie, comme nous l'avons remarqué, de la première nomination des lecteurs royaux et fut nommé quelques mois après les autres, probablement à la suite de la requête qu'il adressa en vers au roi François Ier dans son *Epistre exhortative touchant la perfection et commodité des ars liberaulx mathematiques*.

Ce ne fut point un génie, un novateur en mathématiques; il n'eut point, par exemple, la puissance d'invention d'un Fernel, mais il exerça par son zèle et par son activité infatigable une influence très appréciable. Ce fut par excellence un excitateur. On peut dire que c'est grâce à lui que l'enseignement des mathématiques pénétra dans le grand public. Dans les portraits qui nous restent de lui, sa figure a quelque chose de mélancolique : c'est qu'en dépit de l'extraordinaire succès de son enseignement [2], il lutta toute sa

1. Voy. Herminjard, I, p. 180. La Faculté des arts fit en 1524 des démarches pour le faire élargir.
2. Il paraît que François Ier lui-même alla l'entendre.

vie contre la misère. Son œuvre est aussi vaste que multiple : il embrasse à la fois l'arithmétique, la géométrie, la cosmographie, la géographie, toutes sciences, surtout la dernière, dans lesquelles il laissa une trace durable[1]. Les soucis d'ordre matériel causés par une famille nombreuse, tendrement aimée, l'amenèrent à entreprendre une tâche au-dessus de ses forces, sous le poids de laquelle il succomba, en 1555, âgé de soixante ans à peine[2].

Quant à Paradis, sa vie était jusqu'ici assez mal connue. J'ai pu retrouver plusieurs actes authentiques inédits qui jettent un jour nouveau sur sa personne, ses relations, ses mœurs, et permettent de préciser la durée de son enseignement. Paradis n'était qu'un surnom : son véritable nom était Canossa. D'une famille connue, il était originaire de Venise et juif converti. On le trouve à Paris dès le commencement de 1531. Il y devint presque aussitôt l'un des familiers de Marguerite d'Angoulême, à qui il eut l'heureux privilège d'enseigner le grec et l'hébreu, et sur laquelle il écrivit plus tard un poème. La reine de Navarre, qui lui portait le plus grand intérêt, l'indiqua au choix du roi, lequel le nomma très peu de temps après son lecteur royal pour l'hébreu. Sympathique, élégant de manières, très lancé dans le monde, fort de nombreuses amitiés, il s'insinua rapidement dans la faveur du maître. Dès le début, son enseignement obtint un vif succès. Le crédit dont il jouissait lui valut de la part du roi des dons d'argent que les autres lecteurs attendaient vainement. Ceux-ci se plaignirent même, en termes assez vifs, de ce privilège. Il écrivit peu. La principale publication qu'il mit

1. Sans parler des efforts qu'il consacra aux arts mécaniques, à l'horlogerie, par exemple, ou aux vaines spéculations de l'astrologie.

2. Son œuvre comme géographe et comme cartographe surtout a été apprécié avec une grande érudition dans la thèse récente de M. Gallois, *De Orontio Finaeo gallico geographo*, Paris, Leroux, 1890, in-8°.

au jour est un piquant dialogue sur la vraie manière de lire l'hébreu. Martial Gouvea, qui figure avec Mathieu Budé au nombre des interlocuteurs de ce dialogue, fut l'un de ses élèves les plus assidus. En 1536, François Ier lui octroya, dans les termes les plus flatteurs, ses lettres de naturalité avec le droit de tester. Sa sœur Françoise, nommée d'abord dame d'honneur de la reine de Navarre[1], puis de Catherine de Médicis, paraît avoir joué un certain rôle à la cour. Quant à Paradis, il mena joyeuse vie jusqu'en 1549, époque à laquelle il mourut, laissant un enfant naturel du nom de Charles, que le roi légitima dans un acte des plus curieux. Paradis n'ayant point fait de testament, ses biens revinrent par droit d'aubaine à Henri II, qui les transmit au jeune Charles, ainsi qu'à dame Françoise, en leur accordant à tous deux des lettres de naturalité, pleines d'éloges pour la mémoire de l'ancien lecteur en hébreu[2].

1. Françoise Paradis est portée sur le registre de Jean Frotté, secrétaire de la reine de Navarre, le 30 janvier 1541, pour des gages de CC livres. En 1549, Françoise devint dame d'honneur de Catherine de Médicis, comme l'indiquent les actes cités plus loin.

2. Les actes auxquels nous venons de faire allusion se trouvent dans les registres du Trésor des chartes, aux Archives nationales, JJ, 250, nº 27, pour les lettres de naturalité de février 1536; JJ, 259, nos 246, 253, 459, pour les actes de 1549 relatifs à Françoise et à Charles Paradis. La bibliothèque de l'Arsenal conserve sous le nº 5093 un curieux manuscrit de Paradis intitulé : *la Vie et la Naissance du prophète Moyse*, traduite de hébreu en françoys par Paul Paradis. Cette œuvre est datée de 1530. Nous donnons à la fin du volume la pièce de 1536 (*Pièce justif.* XXII). Voici quelques extraits des lettres de légitimation accordées à Charles Paradis et contenues dans JJ, 259, nº 253, sous la date 1549, juillet, Paris. « Henry, etc. A tous ceux présens et advenir salut. Comme aux personnes illégitimement engendrées, la vie desquelz est décorée de bonnes meurs et vertuz, le vice de nature ne peult, ne doibt estre reproché, d'aultant que l'ornement et décoration de vertu suffist à suppleer et nectoier la macule de geniture ensemble la probité de meurs et abollir la honte d'origine. Et soit ainsi que nostre cher et bien amé Charles Paradiso, ayant esté par illicite copulation engendré de feu Me Paul Paradiso, en son vivant l'un de nos lecteurs en langue hébraicque et de lors non marié, confessons que les dons de vertus, de merites qui sont en sa personne suppleent son odieuse origine,

Agathias Guidacerius était Calabrais. Homme d'un savoir remarquable, il avait une égale connaissance du grec et de l'hébreu. Il semble avoir été, d'autre part, d'un caractère assez plat. D'abord professeur d'hébreu dans le collège de Sapience, sous Léon X, il faillit perdre la vie lors du sac de Rome. Sa magnifique collection de manuscrits orientaux fut anéantie, à ce moment, en même temps que sa bibliothèque. Tombé dans la plus extrême misère, il se réfugia en France. On le trouve d'abord à Avignon, protégé par le vice-légat Jean Nicolaï, qui l'amena ensuite à Paris, selon toute vraisemblance. Ses publications, depuis sa nomination en qualité de *regius professor in originalibus linguis*, furent assez nombreuses, mais nullement originales et témoignant de peu d'indépendance dans le jugement. Ses commentaires sur les Psaumes, sur le Cantique des Cantiques, sur l'Ecclésiaste, ne sont nullement comparables à ceux de Vatable [1]. Ils ne portent pas l'empreinte des nouvelles méthodes et ne renferment rien que de strictement conforme à la tradition. Ce fut néanmoins un professeur exact et consciencieux. La date de sa mort était ignorée jusqu'à présent. Une pièce authentique la fixe à 1540. En effet, quand il mourut, ses biens firent retour au roi par droit d'aubaine. Celui-ci les transmit aussitôt, en vertu d'une donation régulière que nous avons retrouvée [2], à Guillaume Postel « par

tellement que sur le deffault de naissance sesdictes vertus et merites nous induisent à luy impartir de nos graces; savoir faisons que nous inclinant liberallement à la supplication et requeste qui nous a esté faicte en faveur dudit Paradiso, en contemplation des services dudit feu Paradiso, avons légitimé, légitimons et du tiltre de légitimation décoré et décorons », etc.

1. Guidacerius publia, en outre, une *Grammaire hébraïque* dont la seconde édition parut à Paris en 1539. Toutes ses publications furent imprimées au collège des Lombards. L'exemplaire sur vélin du traité *In septem Davidicos psalmos... pœnitentiales* (1536), offert à François Ier, existe encore à la Bibliothèque nationale (velins, nº 2869).

2. Voy. notre *Pièce justificative* XXIV.

considération de ses bons et agréables services ». François Ier réserva seulement pour la librairie, c'est-à-dire la Bibliothèque royale, la collection des manuscrits orientaux réunis par le Calabrais. Cette clause inédite nous apprend ainsi l'origine de plusieurs des anciens manuscrits du fonds oriental de notre Bibliothèque nationale. Comme ce fonds comptait à peine sous le successeur de François Ier, d'après l'estimation de Boivin[1], une quarantaine de manuscrits, il n'est pas sans intérêt de pouvoir déterminer le contenu d'un certain nombre d'entre eux. Qu'était-ce que cette modeste collection en comparaison de celle perdue par Guidacerius, en 1525[2] !

Jean Stracelle, un Flamand, choisi d'abord provisoirement pour la durée du voyage de Danès en Italie, puis maintenu à titre définitif dans les cadres de l'institution, fit peu parler de lui. Il réalisa le type par excellence du savant timide et modeste, vivant à l'écart du bruit et se défiant de lui-même, au point de ne rien oser publier. Professeur exact et assidu, il se renferma strictement dans les devoirs de sa charge, consacrant tout son temps à ses élèves, qui semblent, du reste, avoir été nombreux. Son érudition a été célébrée par les contemporains, comme également profonde et sûre, mais nous ne pouvons guère l'apprécier aujourd'hui, en présence des quelques essais posthumes qui subsistent de lui. La gravité de ses mœurs lui valut l'estime générale. Il occupa paisiblement sa chaire de grec, durant près de vingt-cinq ans, et mourut en 1559. L'année suivante, le célèbre poète Jean Dorat, le maître de Ronsard, lui fut donné comme successeur.

1. Voy. Delisle, *Cab. des manuscrits*, t. I, p. 161.

2. Voy. au sujet de cette perte le curieux poème de Pierio Valeriano, *De literatorum infelicitate*. Cf : Tiraboschi, *Storia della litterat. ital.*, VII, 2, p. 248, et Gregorovius, *Storia di Roma*, VIII, p. 366 et 751.

Latomus, de son vrai nom Barthélemy Le Masson, fit en son temps beaucoup plus de bruit. Né à Arlon en 1485, dans le duché de Luxembourg, il mena une existence assez nomade, enseignant tour à tour, et non sans éclat, à Cologne, à Trèves, à Louvain, à Paris. Nous avons parlé ailleurs des circonstances qui accompagnèrent sa nomination comme lecteur royal, en 1534. Il entretint des relations suivies avec Érasme et avec Budé, qui l'indiqua du reste au choix de François Ier. Sa leçon d'ouverture, intitulée *De studiis humanitatis*[1], renferme un éloge enthousiaste du roi protecteur des lettres et de l'illustre helléniste français. Dès son entrée en charge, lors de la malheureuse affaire des placards, il fut, comme la plupart des Allemands qui séjournaient dans la capitale, soupçonné d'adhérer secrètement aux doctrines de Luther, et dut même se cacher momentanément. La tourmente passée, il reprit ses cours, dont l'explication des discours de Cicéron formait le sujet. Jusqu'à la fin de sa carrière de professeur, il resta fidèle au grand orateur et publia sur son œuvre un nombre considérable de travaux et de commentaires. En 1539, le roi l'envoya en Italie, en lui accordant un congé d'une année. Au retour, il fit un récit détaillé de son voyage et rendit compte de la mission qui lui avait été confiée, dans la leçon d'ouverture qu'il prononça solennellement au mois d'octobre 1540. Dans le courant de 1542, sentant le poids de l'âge et de la fatigue, il se retira à Coblentz, près de l'archevêque de Trèves, qui fit de lui son conseiller. Cette charge ne fut point un repos pour lui. Les discussions religieuses auxquelles il se trouva mêlé, et surtout l'ardente lutte qu'il soutint contre Martin Bucer, ne tardèrent pas à l'absorber. Charles-Quint l'envoya successivement

1. Publiée en 1534, chez François Gryphe, in-4°.

comme auditeur à la Diète de Ratisbonne, et comme conseiller aulique à Spire. Le premier lecteur royal en langue latine mourut en 1566, laissant des travaux considérables, consacrés pour la plus grande partie à Cicéron. Il est juste de constater que ce ne fut pas un commentateur aussi original que Sturm, et que son influence dans le domaine de la littérature latine n'a été ni aussi féconde ni aussi salutaire que celle de ce dernier.

Bien que la biographie de Guillaume Postel ait déjà fait l'objet d'un assez grand nombre de travaux[1], il y reste cependant encore bien des points obscurs et controversés. Je n'ai point ici la prétention de les passer tous en revue, voulant surtout appeler l'attention sur quelques pièces inédites qui permettent de combler plusieurs des lacunes encore existantes dans la vie de cet homme extraordinaire, à qui il n'a peut-être manqué qu'un peu de bon sens pour être un homme de génie. Plusieurs de ces documents restés ignorés jusqu'à pré-

1. D. Marrier, *Monasterii regalis Sancti Martini de Campis Paris. ord. Cluniacensis historia* (Paris, Cramoisy, 1637, in-4°). — Thevet, *Hommes illustres*, t. VIII, p. 37. — Sainte-Marthe, *Éloges*. — Les *Bibliothèques* de la Croix du Maine et du Verdier (edit. de 1772), v° Guillaume Postel. — Nicéron, *Mémoires*, t. VIII, p. 285. — Baillet, *Jugements des Savants*, t. II, 644; III, 73; VI, 212. — Sallengre, *Mém. littér.*, t. I, p. 24. — L'abbé Goujet, *Mémoires sur le Collège royal* (édit. in-12), t. II, p. 14 et *passim*. — Colomiès, *Gallia Orientalis*. — *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, t. XV, p. 809. — *Observationes Hallenses*, t. I, obs. XXI, t. IV, obs. XII. — Ittig, *Dissertatio de Postello*, dans *Opuscula varia* (in-8°, 1714). — Desbillons, *Nouveaux Éclaircissements sur la vie et les ouvrages de G. Postel*. Liège, 1773, in-8. — Le *Dictionnaire* de Chaufepié contient un article étendu qui est certainement ce qu'on possède de plus exact sur la vie du célèbre orientaliste. On peut consulter encore le discours de Maurice Bressieu, *De senatus et regiorum professorum et mathematicorum erga se beneficio oratio tertia* (Paris, 1577), et Dupin, *Bibliothèque des auteurs séparés de la communion romaine*. — La vie composée par l'abbé Joly existe en manuscrit à la bibliothèque de Dijon. — A. Lefranc, *la Détention de Guillaume Postel au prieuré de Saint-Martin-des-Champs* dans l'*Annuaire-Bulletin de la Soc. de l'hist. de France*, t. XXVIII (1891), p. 211 et suiv. — G. Weill, *De Gulielmi Postelli vita et indole*, Paris, 1892.

sent donnent, en particulier, le moyen de trancher définitivement l'une des questions qui ont le plus arrêté les biographes du célèbre orientaliste. On savait, en effet, que Postel avait passé les dernières années de son existence, si aventureuse, si pleine d'agitations et d'étranges péripéties, dans le calme du cloître de Saint-Martin-des-Champs. La plupart des auteurs qui se sont occupés de lui ont supposé, avec raison, que cette retraite n'avait pas été volontaire. C'est ce qu'ont notamment soutenu De Thou, Du Verdier, Thevet, Scévole de Sainte-Marthe et Baillet. D'autres écrivains, parmi lesquels se trouvent le Père Nicéron et Chaufepié, ont affirmé que Postel avait librement choisi cet asile pour y terminer ses jours, et qu'il n'y avait jamais été traité en prisonnier. De son côté, l'historien de Saint-Martin-des-Champs, dom Martin Marrier, dans les pages qu'il consacre à Postel comme hôte du prieuré, ne fait pas la moindre allusion à une détention quelconque subie par l'auteur des *Merveilleuses victoires des femmes*. En présence de ces contradictions, les érudits modernes se sont généralement abstenus de prendre parti dans la question, se contentant de faire observer que l'absence de documents formels empêchait de la résoudre d'une façon définitive. Les pièces que nous avons retrouvées donnent le mot de l'énigme, en montrant que Postel a été véritablement enfermé à Saint-Martin et en précisant avec tout le détail désirable les motifs de cette mesure, ainsi que la date à laquelle elle fut prise.

Nous croyons qu'il ne sera pas inutile d'esquisser avec quelque détail la vie du célèbre orientaliste, si féconde en péripéties extraordinaires, et dont certains événements paraîtraient à peine croyables, si des témoignages formels ne venaient en garantir l'exactitude. Il ne faut pas oublier que Postel, avec toutes ses rêveries

étranges, en dépit de l'incohérence de ses actes et de ses écrits, a été un grand initiateur. Le premier dans notre pays, il a deviné et entrevu l'immense domaine des langues et des littératures orientales. Il a compris de quelle importance serait un jour pour la science ce monde encore inconnu. Avec ce magnifique enthousiasme pour le savoir universel qui est le propre de tous les grands savants de la Renaissance, il tenta de défricher seul ce champ dont l'étendue est si vaste que des générations de travailleurs n'ont pas réussi, à l'heure actuelle, à en explorer toutes les parties. Ses forces le trahirent et sa raison ne sut pas résister à un pareil effort. Mais, n'importe, l'impulsion donnée par lui fut vraiment féconde. Ce don merveilleux de divination dont il était doué lui permit d'apercevoir quelques-uns des résultats les plus grandioses auxquels la science moderne est parvenue. Il pressentit plusieurs des grands problèmes qui sollicitent encore aujourd'hui les recherches du monde savant. Les innombrables travaux que lui fit entreprendre son ardeur désordonnée ne sont pas seulement curieux pour l'historien : ils ont aussi fourni des données positives qui ont servi de point de départ aux recherches postérieures. Il a compris le premier l'unité des civilisations orientales et clairement défini le lien par lequel notre civilisation occidentale s'y rattache, à tant de titres différents. Nous devons donc oublier ses inconséquences et ses folies pour ne voir en lui que le père de la glorieuse école de l'orientalisme français.

Né probablement en 1510, à la Dolerie, hameau de la Basse-Normandie, situé près de Barenton, Postel éprouva dès l'enfance les adversités les plus dures et les plus variées. Orphelin à l'âge de douze ans, chassé de son pays natal par la famine et par la peste, il commença dès ce moment la vie nomade et aventureuse

qu'il devait mener pendant quarante ans jusqu'au jour où les portes de Saint-Martin-des-Champs se refermèrent sur lui. On le trouve, à treize ans, apprenant à lire aux enfants d'un village des environs de Pontoise. Il y amasse un peu d'argent, prend alors le chemin de la capitale et se fait complètement dépouiller, en route, par des vagabonds. Il gagne, à la suite de cette première aventure, une dysenterie qui le tient, durant dix-huit mois, dans un hôpital de Paris, et le rend, pendant deux autres années, incapable de tout travail. A peu près remis et n'ayant aucun moyen de subsistance, il parcourt la Beauce au moment de la moisson et parvient, à force de glaner, à y amasser quelque argent. Il est admis, en qualité de domestique, au collège de Sainte-Barbe, entrant ainsi dans la carrière scientifique par la plus humble des portes, comme Ramus, Strébée, et tant d'autres grands savants du XVIe siècle. Avec une ardeur et une facilité qui tiennent du prodige, il apprend successivement le latin, le grec, l'italien, l'espagnol, le portugais, et aborde l'étude de l'hébreu. Son aptitude singulière pour les langues se dévoile, et dès lors sa vocation est fixée. Il séjourne quelque temps à Amiens, dans la maison du bailli Raucourt, et commence peu après à parcourir le monde, avide de compléter sa connaissance déjà peu commune des langues asiatiques.

En 1535, il entreprend son premier voyage en Orient, à la suite de Jean de la Forêt, gentilhomme d'Auvergne, ancien élève de Lascaris, envoyé en ambassade auprès de Soliman par François Ier [1]. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur les péripéties qui marquèrent le séjour de Postel en Turquie et en Syrie, ni d'exposer le profit qu'il en tira pour une étude plus approfondie de l'arabe et

1. La Croix du Maine prétend que le roi François Ier lui avait alloué une somme de 4000 écus pour des achats de manuscrits orientaux. Aucun indice ne vient confirmer cette assertion.

de l'hébreu. La variété des races de l'Orient attira au plus haut point son attention. Rentré en France, il se fit rapidement une réputation considérable. Il eut la faveur de la cour : François Ier et Marguerite de Navarre lui donnèrent des preuves répétées de leur bienveillance. Le lecteur du roi Pierre Duchâtel, les cardinaux de Tournon et de Lorraine, l'évêque de Rodez Georges d'Armagnac, celui de Coutances Philippe de Cossé, figurent également à ce moment parmi ses protecteurs les plus dévoués. Ce fut la période la plus heureuse et la plus tranquille de son existence. Dans le monde savant qu'il fréquentait, il s'était fait une sorte de monopole scientifique des choses de l'Orient, que personne ne songeait à lui contester[1]. En 1538, le roi l'admit au nombre des lecteurs qu'il avait institués quelques années auparavant. Il lui dévolut un domaine des plus considérables, en le chargeant d'enseigner à la fois le grec, l'hébreu et l'arabe, alors que chacun des autres lecteurs avait reçu des attributions plus restreintes et mieux limitées. Postel eut ainsi, dès son entrée dans la nouvelle institution, une situation particulière. Il est alors l'ami de Vatable, de Danès et de Toussaint. Peu après sa nomination, François Ier lui fit octroyer la somme de 225 écus « en don et faveur de services à la lecture et translacion d'aucunes lettre et livres es dictes langues grecque, hébraïque et arabique, et pour se préparer et pourveoir de livres pour faire lectures ordinaires en l'Université de Paris » (décembre 1538). En 1540, lorsque le Calabrais Agathias Guidacerius, l'un des lecteurs en hébreu, vint à mourir, ses biens, comme

1. Il se préoccupe beaucoup, dans plusieurs de ses écrits, de préciser les caractères propres des Druses et des Maronites, des Arméniens, des Géorgiens, voire même des Coptes et des Abyssins. Les Arabes, on le sait, l'intéressaient tout particulièrement. Les questions politiques et religieuses qui partageaient l'Orient, et qui n'ont pas cessé depuis de le troubler, ont été, en divers endroits de sa correspondance, judicieusement appréciées par Postel.

on l'a vu, furent donnés par le roi à Postel, réserve faite des manuscrits orientaux réunis par le Calabrais.

Ajoutons, à ce propos, que les manuscrits recueillis par Postel au cours de ses voyages n'arrivèrent pas aussi aisément à la Bibliothèque du roi. Bon nombre d'entre eux furent perdus ou détournés. D'autres, par suite de circonstances fâcheuses, restèrent en gage à Venise et en Bavière. Aujourd'hui on en retrouve un peu partout, à Leyde, dans plusieurs bibliothèques d'Allemagne, à la Bibliothèque nationale de Paris, dans le fonds Philibert de la Mare. L'ancien fonds du collège de Clermont renfermait également plusieurs manuscrits arabes de la même provenance. Dans sa correspondance érudite avec Louis Martel, Vincent Cossard, Masius, Postel s'occupe fréquemment des recherches qu'il avait entreprises au sujet de manuscrits orientaux, et il donne plus d'un détail intéressant sur cette question, qui le préoccupa toujours beaucoup.

La fortune lui souriait donc pleinement, lorsqu'une grave maladresse commise par lui vint compromettre sa situation et le replonger dans la vie aventureuse qu'il avait, un moment, réussi à quitter. Confiant en son crédit, le lecteur du roi s'imagina d'intervenir en faveur de Guillaume Poyet lorsque la disgrâce vint frapper ce dernier en 1542. Il avait, vis-à-vis du chancelier, des obligations particulières, devant à sa générosité l'octroi d'un doyenné de trente-deux paroisses qui formait le quart du revenu de l'évêché d'Angers. Le désir d'abandonner les fonctions de lecteur royal, devenues à son gré, trop absorbantes, l'avait conduit, paraît-il, à rechercher ce bénéfice. Il alla donc jusqu'à Mont-de-Marsan solliciter le roi et la reine de Navarre dans l'intérêt de son ancien protecteur. Cette démarche imprudente, exécutée avec peu de tact et de réserve, lui aliéna complètement les sympathies des deux sou-

verains. Il dut quitter précipitamment la ville. Après avoir perdu ses chevaux et son bagage, enduré bien des fatigues et conservé à grand'peine sa liberté, il abandonne la France et gagne à pied Rome, première étape de cette étrange odyssée qui devait durer plus de vingt ans[1]. On le trouve dans la Ville Éternelle au commencement de l'année 1544. Ordonné prêtre, il figure au nombre des premiers disciples de saint Ignace, qui, effrayé de la hardiesse de ses propos et de ses idées, le chasse bientôt de la compagnie. On croit qu'il dut subir à Rome un emprisonnement de quelques mois ; mais le fait est resté assez obscur. On sait toutefois, d'une façon certaine, qu'à Venise, où il se réfugia ensuite, il fut sérieusement inquiété par l'Inquisition, qui lui fit son procès, dans toutes les formes, pour crime d'hérésie. C'est que, dans l'intervalle, ses conceptions singulières s'étaient affirmées et précisées. De multiples ouvrages, que nous ne saurions énumérer ici, publiés sur les sujets les plus divers, de géographie, de philologie, de philosophie, d'astronomie, avaient exposé sans ambages les rêveries qui le hantaient depuis son premier voyage en Orient. Voici ce qu'il est possible de dégager de plus positif et de plus clair dans cet amas d'idées mystiques dont l'ensemble, évidemment bizarre, souvent même absurde, présente cependant plus d'unité qu'on ne pourrait le supposer au premier abord. L'idée fondamentale de Postel, c'est que la religion chrétienne ne contient rien qui soit contraire ni à la nature ni à la raison humaine. Il se faisait fort d'expliquer tous les dogmes, comme de dévoiler tous les mystères. Il croyait à la possibilité d'amener, par les seules forces de la raison, tous les peuples à l'Evangile. Ce rêve d'une concorde

1. Plusieurs auteurs ont rapporté qu'il était d'abord allé à Vienne, et que, accusé faussement du meurtre d'un franciscain, il avait dû s'enfuir au plus vite de cette ville, n'échappant à la corde que par miracle.

et d'une paix universelle, d'une union des nations les plus diverses par la religion, fut le rêve favori de sa vie, celui qui, en somme, domina et, dans une certaine mesure, justifia tous les autres. Il reconnaissait cependant que la raison ne suffisait pas encore pour provoquer cette rénovation religieuse. Il fallait auparavant que le sexe féminin eût son Messie propre, comme le sexe masculin avait eu le sien. Après avoir bien cherché à travers le monde cette nouvelle incarnation divine, la Mère du monde, la seconde Ève, il crut l'avoir rencontrée à Venise. C'est alors que commença sa propagande en faveur de la mission de celle qu'il appelait la mère Jeanne, et qu'il récréa la France, l'Allemagne et l'Italie des publications, dénuées de sens et de raison, qu'elle lui inspira. Détail digne de remarque, étant donnée l'époque, il voyait dans Jeanne d'Arc un précurseur direct du Messie féminin découvert par lui.

Parmi les différents cultes qu'il s'agissait de fusionner dans le christianisme, celui qui lui inspira toujours le plus de sympathie fut le mahométisme. Il ne parle jamais du fondateur de cette religion qu'avec l'enthousiasme le plus vif. Il faut lire dans ses lettres à Masius les appréciations si justes et si raisonnables qu'il formule au sujet des nombreux cultes qu'il lui avait été donné d'étudier au cours de ses voyages. Une fois que les races auraient été ainsi groupées et fondues sous l'étendard de la croix, le monde devait être régi par une monarchie universelle, destinée au roi de France. L'avènement de ce dernier serait ainsi le terme final et le signe de l'accomplissement définitif de la concorde universelle. L'un des principaux instruments à employer pour obtenir ce séduisant résultat, c'était la langue mère de tous les idiomes de l'humanité. Il s'agissait de la retrouver, et c'est ainsi que les conceptions extravagantes de Postel se relient aux travaux d'ordre plus

scientifique qu'il entreprit sur les langues et sur la géographie. Le livre *De orbis terrae concordia*, publié en 1544, celui des *Merveilles des Indes et du Nouveau Monde*, publié en 1553, celui des *Merveilleuses victoires des femmes*, paru la même année, et tant d'autres qu'il serait fastidieux d'énumérer, se rattachent directement à cet étrange mouvement d'idées. Il ne faut donc pas s'étonner outre mesure de voir leur auteur inquiété et poursuivi à peu près partout où il vécut. Il n'eut pas plus l'appui des protestants que celui des catholiques. Calvin censura rudement les affirmations émises par Postel au sujet de la nature divine. Ce dernier s'en plaignit même, en termes amers, dans une de ses lettres à Masius. Au reste, ses rapports avec les protestants furent, en général, aussi peu sympathiques que possible.

A diverses reprises, Postel occupa beaucoup l'opinion. Il fut l'objet d'un certain nombre de pamphlets, dont quelques-uns, suivant les habitudes du temps, renfermaient des attaques d'une extrême violence. Nous n'en citerons ici qu'un seul extrait, en raison d'une remarque intéressante que ce texte suggère. Le pamphlet dont il s'agit parut, en 1557, sous ce titre : *Exhortation aux princes chrétiens sur le fait de la paix* ; il était anonyme. L'auteur, après avoir cependant reconnu la science profonde et incontestée de Postel, et proclamé l'austérité de ses mœurs, formule contre son ennemi les accusations les plus vives. Il arrive à traiter des idées de Postel touchant la supériorité du sexe féminin et s'exprime en ces termes : « Quoi plus ? sentant que les grandes dames de notre temps étoient bien avant en faveur, il s'est aussi appliqué à gagner leur grâce. Et, afin que plus facilement il s'y pust insinuer, il a publié un livre intitulé : *De l'admirable victoire des femmes*, par lequel il leur fait accroire qu'elles domine-

ront quelques jours par sus les hommes; et, à cette fin, se dit être venu en terre pour racheter la partie masculine.... Il agit ainsi en tout avec une astuce, pour se faire estimer fol en l'endroit des gens sages, et pour éviter la punition de justice : mais, en l'endroit des hommes inadvertans, qui sont en plus grand nombre, se faire estimer de sain entendement, et par ce moyen gagner la voix de la multitude.

« Et afin que mieux vous connoissiez qu'il n'a rien voulu oublier en cas de malice et impiété, tandis qu'il a été en France, par ne sçai quelles embages de rêverie, il s'est dit fils d'une pucelle Jeanne, laquelle, disent les Chroniques, avoit autrefois chassé les Anglois hors du pays de France.... Il s'est maintenant retiré sur vos terres, seigneurs Vénitiens, et aujourd'hui se tient en votre ville de Padoue, là où derechef il a écrit un autre livre en italien, encore plus mensonger que les autres : car il se suppose maintenant fils d'une autre pucelle, qu'il appelle Vénitienne, et s'appelle fils aîné de la restitution », etc.

Ce véhément réquisitoire concluait en représentant Postel comme un *démoniaque*, comme « le plus maudit et malheureux homme qu'onques porta la terre ». L'allusion relative à Jeanne d'Arc était, comme on l'a vu, en partie exacte. Postel développa ses idées sur le rôle providentiel de la pucelle d'Orléans dans un ouvrage spécial, dont le manuscrit original subsiste à la Bibliothèque nationale (ms. fr. 2113, fol. 125), sous ce titre : *Démonstration tres claire que Dieu ha plus de Providence, cure et sollicitude de la France quant du peuple, Roy, Royaume et estatz qui la gouvernent, qu'il n'ha de tout le reste des estatz temporelz... et principalement la declaration quelle chose feust la Pucelle Barroyse ou Lorraine, Jehanne d'Arc, dicte de Vaucouleurs, qui au Roy Charles septiesme restitua la corone et chassa les*

Angloys, d'icelle injustes occupateurs, hors de la France. Dans cet écrit, composé vers 1563, Postel représentait Jeanne d'Arc comme un prélude et une image de sa Mère Jeanne et des merveilles que cette dernière devait opérer dans le monde.

Pour en finir avec les innombrables pérégrinations du « Gaulois cosmopolite », ainsi qu'il s'appelait lui-même, nous dirons qu'il visita, vers 1549, une seconde fois l'Orient [1], et qu'on le retrouve ensuite tour à tour en France, en Suisse, à Vienne, où il travaille à l'édition syriaque du Nouveau Testament, texte dont il avait rapporté un exemplaire d'Orient, à Venise, à Pavie [2], à Rome, à Trente, à Augsbourg, etc. Il revient enfin à Paris et semble vouloir s'y fixer, fatigué qu'il est des agitations et des luttes. Il cherche vainement, encore une fois, à y reprendre ses anciennes fonctions de lecteur royal. La place était prise depuis longtemps et il ne put songer à la recouvrer. Il dut se contenter de

1. Il y a dans Jehan Chesneau, *Voyage de Paris à Constantinople*, dans les *Pièces fugitives pour servir à l'histoire de France*, 1759, t. I, p. 52 et 53, des détails intéressants sur le second séjour de Postel en Terre-Sainte : « Nous arrivâmes audit Jérusalem, pour la seconde fois, le 9 novembre, où trouvâmes maistre Guillaume Postel, qui y estoit venu dès ce mois d'aoust, avec les pelerins, dans le navire de Venise, homme docte et de grandes lettres, disant à l'ambassadeur qu'il estoit demouré exprès, afin que par son moyen il pust recouvrer quelques vieux livres du pays. A quoy s'opposa Petrus Gillieus, aussi fort docte, qui avoit fait le voyage avec nous, lequel le feu roy François Ier avoit envoyé ez païs de Levant, pour y retirer des livres, principalement des langues grecque et hébraïque, des plus anciens qu'il y pourroit trouver. Luy et ledit Postel, qui revint à Constantinople avec nous, entroient souvent en dispute; et avoit-on quelquesfois bien affaire à les mettre d'accord. » (Voy. l'énumération des auteurs qui ont parlé de ce second voyage dans Zeller, *la Diplomatie française vers le milieu du* XVIe *siècle*, p. 131.)

2. Il allait à Pavie dans le but de se procurer les caractères syriaques de Thésée Ambroise. En traversant le Crémonois, il rencontra à Sabioneta un homme qui lui fabriqua des poinçons et des matrices pour l'arabe, chose qu'il souhaitait ardemment depuis des années. Il aurait voulu en effet établir une imprimerie arabe, dans le dessein de publier le Nouveau Testament en cette langue et de le propager parmi les mahométans.

s'intituler plus tard, dans un de ses ouvrages, « doyen des lecteurs du roi en la très fameuse Académie de Paris, interprète des troys souveraines langues et des mathématiques ».

Cependant une attitude aussi singulière que la sienne ne pouvait manquer un jour ou l'autre d'attirer l'attention de la justice[1]. Vers la fin de l'année 1562, une saisie de livres, de lettres et de papiers fut pratiquée au domicile de Postel. Il fut, en même temps, arrêté et incarcéré à la Conciergerie, où deux conseillers du Parlement vinrent l'interroger. Le 12 décembre, la cour statua sur son sort. Conformément aux conclusions du procureur général, elle ordonna que le prévenu serait enfermé au prieuré de Saint-Martin-des-Champs, pour y être gardé et nourri, comme les autres religieux, pendant trois mois, sans pouvoir publier aucun ouvrage qui n'eût été au préalable examiné par l'évêque de Paris. Ce délai expiré, le procureur général devait se livrer à une enquête sur la manière de vivre, conversation et religion dudit Postel. Le Parlement rendrait alors à son sujet un jugement définitif. On voit, par ce premier arrêt, que le livre des *Merveilleuses Victoires des femmes* avait été la cause principale de ces poursuites judiciaires. Ce ne fut donc pas pour ses opinions religieuses, comme on l'a souvent répété, que Postel fut inquiété. Mystique et détraqué, épris de conceptions extravagantes et puériles, jamais, comme nous l'avons dit, il ne fit acte d'adhésion aux doctrines protestantes. Les préoccupations singulières qui le hantèrent, depuis son séjour à Venise, l'empêchèrent toujours de se mêler activement aux questions religieuses qui s'agitaient autour de lui.

Environ cinq mois plus tard, le 4 juin 1563, la cour

1. Les arrêts dont il va être question ont été publiés par nous dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, t. XXVIII.

entendit successivement, à l'audience, frère Germain Violart, prieur de Saint-Martin, et Postel lui-même. Elle décida que l'auteur des *Merveilleuses Victoires* continuerait d'être gardé dans l'enceinte du prieuré et que la communauté lui baillerait « par aulmosne » 40 livres parisis pour son entretien, payables dans la quinzaine. Faute du payement en temps utile de cette somme, Postel était autorisé à se faire délivrer un exécutoire et à poursuivre les religieux par toutes les voies de droit. Désormais à l'abri des traverses et des déceptions que la vie lui avait ménagées en si grand nombre, Postel va passer, dans cette retraite involontaire, les années les plus calmes et les plus heureuses de son existence. En somme, la mesure dont il venait d'être l'objet n'avait rien de bien terrible. Le Parlement avait justement reconnu qu'il n'était nullement dangereux, que ses extravagances provenaient plutôt d'une douce et inoffensive folie et qu'il n'y avait au fond de tout cela aucune machination perverse. Il est cependant probable que Postel réussit à recouvrer momentanément sa liberté au bout de quelques mois : car, au commencement de l'année suivante, nous voyons que de nouvelles poursuites sont dirigées contre lui. Ces dernières n'étaient pas un fait isolé. Elles se rattachaient à une série de mesures analogues prises par le gouvernement « pour la conservation du repos de la ville de Paris ». Le 29 janvier 1563, en effet, un ordre du roi fut envoyé, de Saint-Maur-des-Fossés, au premier président du Parlement[1], par lequel le roi enjoignait :

« Premièrement de députer quatre bons et notables personnages qui aient charge revisiter tous les libraires et imprimeurs de ladite ville, pour garder et empescher que l'on ne vende plus ni imprime Livres, Figures,

1. *Mémoires de Condé*, V, p. 44, publié d'après le ms. Dupuy, n° 549.

Peintures ni Pourtraicts qui soient pour amouvoir le peuple à sédition, et pour renoveler la mémoire et l'aigreur des choses passées, et faire brusler tout ce qui s'en trouvera, et surtout empescher que l'on n'imprime plus rien aux Faulxbourgs, desquels ils feront lever et oster les impressions.

« Fera mettre au Prioré de Saint-Martin Postel pour y estre nourry et gardé, sans le laisser partir dudit Prioré, jusques à ce que par le Roi autrement en ait esté ordonné, et ce suivant la lettre que Sa Majesté en escrit audit prieur. »

D'autres prescriptions, relatives à un certain personnage qui se faisait appeler « le roi des Gallois », à l'avocat Ruzé et à Artus Désiré, terminaient la pièce. Cette fois, Postel allait rentrer au prieuré pour n'en plus sortir.

Nombre de personnages en vue vinrent le visiter dans sa retraite. Postel se plaisait à les éblouir par sa prodigieuse érudition et à les étonner par ses manières dignes et imposantes. Tous ceux qui s'intéressaient aux choses de la philologie et aux langues de l'Orient venaient fréquemment converser avec lui. On peut citer parmi les personnages qui paraissaient avoir été plus particulièrement liés avec lui : Masparault, maître des comptes du roi, Gui Fabre de la Boderie, tous deux habiles philologues, Jean Filesac[1], doyen de la Sorbonne, qui plus tard fournit à dom Marrier, l'historien du prieuré, des détails précis sur le genre de vie de Postel durant ses dernières années.

Le bibliographe Du Verdier figura aussi parmi les visiteurs de Postel. Il alla le voir en compagnie de deux

1. Ce personnage devint, en 1586, recteur de l'Université. Il avait longtemps professé au collège de la Marche. Il reçut, en sa qualité de chef de l'Université, une curieuse lettre de Jordano Bruno, citée par Du Boulay, *Hist. Univ. paris.*, t. VI, p. 786.

libraires parisiens, Charles et Barthélemy Macé, pour lui montrer quelques manuscrits arabes, qui devinrent, par la suite, la propriété de Joseph Scaliger. L'entretien roula sur des sujets philosophiques et sur quelques points de théologie. L'impression qu'en emporta Du Verdier fut aussi peu favorable que possible. « Je connus par ses propos, dit-il plus tard, qu'il n'avoit pas le cerveau bien composé, ains rempli de folie ou frénésie, ou bien qu'il étoit méchant et malin. Outre ce que je le connus possédé d'une extrême ambition et arrogance, car, après plusieurs siens discours chimériques, où je n'entendois rien, et lui-même, crois-je, ne les entendoit pas, entre lesquels cet impudent asseura que tout homme qui auroit la connoissance et science qu'il avoit ne mourroit jamais, il se mit peu après à dire mille maux du feu Rev^{me} Charles, cardinal de Lorraine, et, par infinités d'ambages, se vouloit dire aucunement Prophète. » Cette conversation incohérente acheva de persuader Du Verdier de la vérité des accusations rapportées dans le pamphlet anonyme que nous avons cité; mais il faut se garder de prendre à la lettre le jugement exprimé par Du Verdier, dont les assertions sont parfois si injustes et si peu fondées.

Florimond de Rémond[1], qui aurait pu cependant avoir plus d'une raison de médire de Postel, formule à ce sujet une affirmation tout opposée. « Sur ses vieux ans, dit-il, les princes et gens de savoir alloient voir ce vénérable vieillard à Sainct-Martin-des-Champs, où il logeoit, assis dans sa chaire, la barbe blanche lui tombant jusqu'à la ceinture, avec une telle majesté en son port, une telle gravité en ses sentences, que nul ne s'en retournoit jamais sans désir de le revoir et étonnement de ce qu'il avoit ouï. »

1. *Histoire de la naissance, progrez et decadence de l'heresie de ce siècle* (Paris, 1605, in-4°).

Mais il existe, à ce sujet, un témoignage encore plus probant et plus décisif, c'est celui de dom Martin Marrier, le consciencieux auteur de l'*Histoire de Saint-Martin-des-Champs.* Ce dernier entra au prieuré deux ans à peine après la mort de Postel, et, détail curieux, y occupa la même cellule que lui. Il connut donc un grand nombre de moines et d'autres personnes qui avaient vu de près l'hôte de Saint-Martin. L'éloge si explicite qu'il a formulé touchant l'attitude de Postel au milieu des religieux, l'hommage presque ému qu'il a rendu à la correction de sa conduite et à la douceur de son caractère acquièrent ainsi une valeur toute particulière. Je crois, pour cette raison, utile de traduire ici le passage de son œuvre, qui renferme le tableau de la vie menée par Postel dans la retraite qui lui avait été imposée. « Durant tout le temps que Postel séjourna au prieuré, personne, comme je l'ai appris de moines plus anciens, ne se montra plus religieux ni plus pieux que lui. Lorsqu'il célébrait la messe, son émotion était telle qu'il avait le visage baigné de larmes. Dans les rapports familiers, il faisait paraître une gravité et une prestance (comme l'exigeaient son âge, sa figure et sa barbe si longue) qui ne l'empêchaient point de se montrer d'un accès aimable et facile. Le ton ample et mesuré de ses paroles, que le son grave de sa voix accentuait encore davantage, faisait l'étonnement de ses auditeurs. Tous ceux que tourmentait un doute sur une question quelconque allaient trouver Postel.... Les princes, les grands seigneurs et surtout les savants et les gens de lettres le fréquentaient assidûment. Lorsque les visites lui laissaient quelque liberté, et qu'il lui était donné de suspendre ses études et ses lectures, il se promenait seul dans les jardins et dans les vergers du prieuré en méditant ou en égrenant son chapelet.... La vie qu'il menait dans sa retraite lui

était si douce et si agréable qu'il avait pris l'habitude de dater ses lettres de l'année de son séjour dans la pieuse enceinte. Il montra toujours une extrême sobriété et un dédain sincère des honneurs et des richesses. »

Il ne semble pas que Postel ait été soumis à une détention absolument rigoureuse. Lorsque les circonstances l'exigeaient, il était autorisé à sortir ; c'est ainsi qu'il fréquenta la cour à diverses reprises. Charles IX aimait, paraît-il, à s'entretenir avec lui; il l'appelait son philosophe. Ce souverain, ayant un jour reçu des lettres du roi de Perse, les envoya par Alvaro Mendez à Postel. Ce dernier les traduisit aussitôt. « Je puis, Sire, » dit-il au roi en les lui remettant en présence de toute la cour, « aller sans truchement de votre royaume jusqu'en Chine. Toutes les langues des peuples qui sont entredeux me sont aussi connues que la vérité. »

Postel mourut le 6 septembre 1581, à l'âge de soixante-seize ans, trois mois et neuf jours, suivant le témoignage de Marrier[1]. Il fut inhumé près de l'autel de la chapelle de la Vierge, du côté droit. Il avait fait à plusieurs reprises son testament. Dom Marrier, au moment où il écrivait son *Histoire de Saint-Martin*, en vit un qui était assurément différent de celui qui existe actuellement à la Bibliothèque nationale et que nous avons récemment publié[2]. Ce texte donne des détails précis sur les personnes avec lesquelles Postel fut en relation dans ces dernières années, sur les livres qu'il possé-

1. Il existe dans le ms. fr. 23 969 de la Bibl. nat. un récit circonstancié de la mort de Postel, relatant son dernier entretien avec un compatriote, Guillaume Le Got, chanoine d'Avranches, qui le visita le matin même du jour où il mourut. Ses derniers moments furent très calmes. Il s'éteignit à neuf heures du soir « campana Sorbonae obticescente » .

2. *Annuaire-Bulletin, loc. cit*

dait. Il prouve, par le ton grave et mesuré de la rédaction, que le reclus de Saint-Martin s'était assagi et que les visions d'autrefois avaient cessé de troubler cette âme à coup sûr mal équilibrée, mais au fond honnête et pleine de sincérité.

CHAPITRE VI

LA CORPORATION DES PROFESSEURS ROYAUX DEPUIS LE COMMENCEMENT DU RÈGNE DE HENRI II JUSQU'À LA FIN DE CELUI DE HENRI IV. — RAMUS.

Les troubles du Pré-aux-Clercs. — Dangers courus par les professeurs. — Erreurs de dates au sujet de ces événements. — Ramus : sa place considérable dans l'histoire du Collège de France. — La querelle d'Aristote. — Nomination de Ramus comme lecteur royal en 1551. — Ses luttes savantes. — Succès prodigieux de son enseignement. — Objets variés de ses cours littéraires et philosophiques. — Ses cours scientifiques. — Ramus et les mathématiques. — La réforme de l'Université de Paris : — La querelle de Dampestre. — Charpentier nommé lecteur à la place de ce dernier. — Opposition de Ramus. — Plaidoiries en Parlement. — Les lettres patentes de 1566. — Triomphe de Charpentier. — Mort de Ramus. — Fondation d'une chaire de mathématiques en vertu de son testament. — Histoire de cette chaire. — Intrigues des professeurs partisans de Charpentier flétries par Pasquier. — Les lecteurs royaux sous Henri III. — Fondations de chaires. — Le discours de Bressieu. — La Ligue : ses conséquences fâcheuses pour la corporation. — Suspension du payement des gages. — Serment de fidélité prêté à Henri IV. — Nominations contestées. — Mandements au sujet des gages. — Les promesses de Sully. — Les discours de Monantheuil. — Largeur de vues de ce professeur. — Ses plans grandioses. — Augmentation des traitements. — La construction de l'édifice décidée en 1609. — Enquête officielle. — Première pierre posée par Louis XIII. — Le Collège de France jusque-là *basty en hommes.*

Il se produisit, dès le début du règne de Henri II, des troubles universitaires qui faillirent amener pour le

maintien de la corporation des lecteurs royaux les plus fâcheuses conséquences. Ces troubles, dont l'abbé Goujet a parlé assez inexactement, eurent lieu dans les premiers mois de 1548[1]. Ils eurent pour motif la vieille querelle du Pré-aux-Clercs, qui prit sur ces entrefaites un caractère des plus graves, puisqu'elle amena une série de meurtres suivis d'un retentissant procès. Les étudiants revendiquaient des droits au sujet d'un terrain occupé par l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. La lutte s'envenima, au point que les deux partis prirent les armes et se livrèrent aux excès les plus regrettables. Il paraît qu'à ce moment-là les étudiants de Paris, « à qui, dit Galland, la doctrine aimable et polie de ce temps plaît peu », s'imaginèrent de protester contre les leçons des maîtres de langues anciennes, auxquels ils imputaient les troubles intérieurs, la dépravation des mœurs et la diminution de la religion. Ils demandèrent au roi soit de supprimer leurs charges, soit de les faire professer dans les collèges fermés, où les enfants étaient instruits suivant les vieilles méthodes. L'ignorante masse des étudiants formule ici le plus amer des reproches que l'Université adressait à la fondation de 1530, celui de donner des leçons publiques en dehors des tristes établissements auxquels avait été réservé jusque-là le monopole de l'éducation de la jeunesse. Pierre Duchâtel n'eut pas de peine à démontrer qu'il était puéril de compromettre ainsi la plus utile des institu-

1. L'abbé Goujet, *Mémoire*, I, p. 132, les rapporte à l'année 1556, alors que Pierre Duchâtel, dont le rôle fut si actif à l'occasion de ces dissensions, était mort depuis 1552. Il n'y a donc aucun doute : c'est bien lors des premiers troubles, d'ailleurs de beaucoup les plus importants et les plus longs, qui arrivèrent en 1548, que les professeurs royaux eurent à subir de nouvelles vexations de la part de l'Université. Galland, dans la *Petri Castellani vita*, édit. Baluze (Paris, 1674, in-4, p. 51-53), fournit tous les renseignements désirables sur ces faits. Voy. aussi Du Boulay, VI, p. 406. Ce dernier auteur parle des troubles postérieurs aux pages 479 et 491.

tions du règne, en raison des excès de quelques-uns, « comme si l'on réclamait la suppression du soleil, père de la vie, à cause des incommodités qu'il peut apporter à ceux qui souffrent de la pituite[1] ». Grâce à l'intervention de l'évêque de Tulle, l'orage fut ainsi détourné et les cours purent continuer en paix, sans que les professeurs fussent astreints à suivre les règlements universitaires. Un peu plus tard, quand les manifestations tumultueuses organisées par les étudiants mirent de nouveau en péril l'institution de 1530, le cardinal Jean de Lorraine prit énergiquement à son tour la défense des lecteurs, les admettant au nombre de ses *clients* préférés. Un compte de 1550-1551 nous fournit l'énumération exacte de ces derniers et nous donne l'indication des divers changements survenus depuis 1547. Finé, Strazel, Galland, Vicomercato, Coroné, Restauld de Caligny, choisis par le roi défunt, étaient toujours en fonction. Adrien Turnèbe, le grand helléniste, l'un des hôtes les plus illustres dont puisse s'honorer la maison de la place de Cambrai, avait succédé, en 1547, à Jacques Toussaint, Rodolphe Beyne à Vatable, la même année, et le célèbre Jacques Dubois, dit Sylvius, le médecin le plus couru et le plus avide de l'époque, à Vidus Vidius en 1550.

L'entrée en scène d'un des plus illustres et des plus hardis combattants du XVIe siècle n'allait pas tarder à attirer, d'une manière éclatante et durable, l'attention du monde savant tout entier sur le collège des lecteurs royaux : nous voulons parler de la nomination du cé-

1. Galland, *op. cit.*, p. 53-54. Galland ajoute ici toutes les considérations émises par Duchâtel touchant la nécessité de conserver aux cours leur caractère public, de ne point porter atteinte à la dignité des professeurs et — argument assez ironique — de ne pas compromettre les vieilles traditions suivies pour l'éducation de la jeunesse, en confiant le soin de les conserver aux hommes qui les attaquaient le plus rudement.

lèbre Ramus[1], en 1551, en qualité de professeur d'éloquence et de philosophie. Le rôle joué par ce maître dans l'histoire de la corporation a été trop considérable et trop décisif à tous égards pour qu'il ne soit pas à propos de le mettre en relief. C'est que désormais, en effet, les destinées de l'adversaire d'Aristote vont se trouver si intimement liées à celles de l'institution dont il va devenir, pendant près d'un quart de siècle, le chef incontesté et, en quelque sorte, la personnification vivante, qu'il n'est pas possible de traiter du Collège de France sans lui faire dans cette histoire une place d'honneur, qu'aucun autre personnage n'a le droit de revendiquer. Il suffit de prononcer son nom pour évoquer aussitôt, en même temps que le souvenir des luttes héroïques et des grandes réformes universitaires, l'image du vieil établissement, auquel il consacra le meilleur de sa noble vie.

Né sur le sol picard, six ans après Calvin, dans un village des environs de Noyon, la patrie même du réformateur de Genève[2], il posséda au plus haut degré le

1. Son véritable nom était, comme on le sait, Pierre La Ramée.

2. Ramus est né en 1515 au village de Cuts, aujourd'hui dans le canton de Noyon et distant d'environ deux lieues de cette ville, où Calvin naquit en 1509. On trouvera dans notre ouvrage *la Jeunesse de Calvin*, p. 23 et suiv., les observations que suggère l'étude comparative des plus illustres compatriotes de Ramus. Calvin et Ramus sont bien, au plus haut degré, les représentants de cette race « vaillante et colérique » qui a commencé les Croisades, la Révolution communale, la Jacquerie, la Réforme, la Ligue et qui a donné à la Révolution plusieurs de ses plus ardents adeptes. L'un entreprend et accomplit la réforme religieuse, pendant que l'autre, battant en brèche la scolastique et l'Université, poursuit la réforme philosophique. Il existe une biographie définitive de Ramus, écrite avec une information complète et une rare élévation de vues : c'est celle qui est due à M. Charles Waddington, *Ramus, sa vie, ses écrits et ses opinions* (Paris, Meyrueis, 1 vol. in-8, 1855). Chose qu'il est rare de constater, à propos d'études de ce genre, ce travail, paru il y a près de quarante ans, garde toute sa valeur. Les recherches les plus minutieuses ne sauraient y ajouter rien d'essentiel. Nous le suivrons donc, sur la plupart des points, après avoir contrôlé et avoir reconnu une fois de plus combien cet excellent livre est un guide exact et sûr. Il a fait bonne justice des erreurs accumulées par

tempérament révolutionnaire qui semble être le propre de cette race. Jamais homme n'éprouva une haine plus vigoureuse à l'égard des routines et des abus. Dans ce grand XVIe siècle, qui vit s'épanouir tant de caractères puissamment trempés, il se distingue entre tous par une volonté indomptable et une obstination qu'aucune défaite ne put ébranler. Il combattit, durant toute sa carrière, avec une conviction si profonde, il a donné la preuve d'un tel esprit de suite et d'une telle persévérance dans l'effort, qu'il n'est peut-être pas dans toute la Renaissance française un second exemple d'un pareil lutteur. Dès le début, il entrevit clairement son but et ne cessa d'y tendre jusqu'à son dernier souffle. Une si grande somme d'énergie n'a point été dépensée en pure perte. On peut dire, pour ce qui concerne en particulier le Collège de France, que si cet établissement a pu survivre aux guerres civiles et conserver intact, à travers tant d'intrigues et de corruptions, le sentiment de sa dignité, c'est aux traditions défendues par Ramus, au prix même du sacrifice de sa vie, qu'il a été redevable de son salut.

Chose curieuse à constater, les premiers rapports entretenus par Ramus, au commencement de sa carrière, avec les professeurs royaux, avaient été aussi peu sympathiques que possible. On sait combien tout ce milieu lui fut d'abord hostile et avec quelle sévérité François Ier, si large et si tolérant en matière d'opinions littéraires et philosophiques, le frappa lors de la querelle

l'abbé Goujet, au sujet de Ramus, et juge avec sévérité le *Mémoire sur le Collège royal*, auquel il reproche « des conjectures, des interprétations téméraires et une déplorable inexactitude sur presque tous les points, sur les noms et la biographie des professeurs même les plus célèbres, sur les chaires qu'ils ont occupées, enfin sur la nature de leur enseignement ». Cette appréciation est un peu dure. M. Waddington souhaite aussi un travail complet sur le Collège « car il faudrait, pour asseoir un jugement sur l'œuvre de François Ier, la conduire au moins jusqu'à la fin de l'ancien régime en France ».

d'Aristote[1]. Pierre Duchâtel lui fut toujours peu favorable. Pierre Galland[2], Danès et François de Vicomercato, ces deux derniers choisis comme commissaires de son adversaire, Antoine de Gouvéa, eurent, dans cette mémorable dispute, une attitude franchement hostile à l'égard du jeune novateur. La sentence portée contre Ramus eut, entre autres conséquences, celle de lui interdire complètement l'enseignement de la philosophie et de la dialectique. Mais après la mort de François I[er], grâce à la protection du cardinal de Lorraine, la faveur du nouveau gouvernement lui fut acquise. La liberté de penser et d'écrire en philosophie lui fut rendue par une décision royale, enregistrée par le Parlement (17 février 1551). Néanmoins l'animosité de ses ennemis n'en fut point désarmée : ce fut à ce moment que Charpentier lui voua cette haine déplorable dont on connaît les sanglants résultats.

Il ne faut pas le dissimuler, c'est au fond l'ardeur réformatrice de Ramus, dans les questions de programmes et d'organisation de l'enseignement, qui est la cause première de toutes ces inimitiés. Le principal du collège de Presles représente les nouvelles méthodes, il réclame, sans se lasser, la suppression des privilèges et des abus monstrueux qui déconsidèrent l'Université ; il proteste avec violence contre cette vénalité générale, contre ces multiples exigences pécuniaires qui font de la haute culture une simple question d'argent : c'en est assez pour devenir le but de toutes les attaques. Henri II donna donc une grande preuve de libéralisme quand

1. Nous n'avons point à raconter cette longue dispute. Ramus combattait la tyrannie absurbe qui, sous le nom et l'autorité d'Aristote, pesait sur les intelligences et fermait la porte à tout progrès. Naturellement, il défendit son opinion révolutionnaire avec une exagération que justifiaient, dans une certaine mesure, la rage et la mauvaise foi de ses adversaires.

2. Il ne faut pas oublier que le meurtrier de Ramus, Charpentier, était un élève de Pierre Galland.

il nomma Ramus, vers le commencement du mois d'août 1551, au nombre des lecteurs royaux. La chaire qui fut créée pour lui devait être consacrée à la fois à la philosophie et à l'éloquence. Contrairement à toutes les expressions inexactes qui ont été employées à ce sujet, il n'occupa jamais que cette chaire et ne fut nullement tour à tour le successeur de Latomus et de trois ou quatre professeurs en éloquence, en mathématiques, en philosophie. « Sous le règne de François Ier, dit Pasquier, il n'y eut qu'unze places destinées à ce noble et royal exercice, et la douzième [fut] érigée par le roi Henry second, en faveur de Pierre Ramus, sous le titre de professeur en l'oratoire et philosophie. »

Comme le fait remarquer avec raison M. Waddington[1], il ne faut pas prendre à la lettre ces titres de chaires. Le bon plaisir du roi étant la seule règle pour la nomination des professeurs, les vacances au Collège royal n'étaient pas toujours remplies aussi régulièrement qu'on se l'imagine; le nombre des chaires pouvait varier, sans parler de certains choix qui en changeaient la destination, en raison de l'incapacité des titulaires. C'est encore le bienveillant cardinal qui avait obtenu en faveur du condamné de 1544 cette marque signalée de la bienveillance royale. Le monarque annonça lui-même au nouveau professeur sa nomination dans une lettre pleine d'encouragements et d'éloges. Ramus inaugura son cours vers le milieu du mois de septembre 1551. Sa leçon d'ouverture fut un véritable événement. « L'Université, le Parlement, le clergé s'y portèrent en foule, et Ramus eut enfin une occasion solennelle de réhabiliter, devant deux mille auditeurs, appartenant à toutes les classes de la société, son enseignement et son caractère outrageusement calomniés. » La pre-

1. *Op. cit.*, p. 331.

mière leçon de Ramus, plusieurs fois publiée, est une de ses œuvres les plus achevées : il la fit précéder de cette dédicace originale, adréssée au cardinal de Lorraine, qui mérite d'être rapportée : « Je vous présente la préface de mon cours : elle a été prononcée au milieu d'une si grande affluence de monde, que plusieurs personnes à demi asphyxiées ont dû être emportées hors de la salle, et que l'orateur lui-même, pris d'un accès de toux dans cette grande chaleur, a failli en être suffoqué. Vous lirez donc plus d'un détail que n'ont pu entendre deux mille auditeurs, venus pour assister à votre éloge. »

Un concours considérable d'auditeurs se pressa dès le début autour du maître, dont les témoignages les plus divers nous affirment l'éclatant succès. Les cours des premières années portèrent sur les discours de Cicéron, dont ils présentèrent le commentaire le plus détaillé. Ramus eut soin de ne pas s'enfermer dans l'explication littérale des textes. Personne, à cet égard, n'a eu un sentiment plus net et plus élevé de ce que doit être l'enseignement du Collège de France, flexible et varié, nullement contenu par des programmes arbitraires ni par une étroite spécialisation de chaque ordre d'études. « Lorsqu'il expliquait un auteur, nous apprend son biographe, il avait toujours devant les yeux quelque science à laquelle il rapportait ses leçons. C'est ainsi que les discours de Cicéron et le traité *De fato* lui servaient de texte pour réformer l'enseignement de la rhétorique et de la dialectique. Les *Géorgiques* lui étaient une occasion de s'occuper de la physique, et le *Songe de Scipion* de traiter de l'astronomie. » Une querelle ridicule, celle de la prononciation des *quisquis* et des *quanquam*, survenue dès la première année de son professorat, entre les lecteurs royaux et la Sorbonne, permit à Ramus de dénoncer une fois de plus la sottise

et l'esprit de routine de ses adversaires[1]. La dispute relative à Quintilien, qui s'éleva entre Galland et lui, en 1552, et à laquelle Rabelais a fait allusion[2], fut plus sérieuse, et, à certains égards, plus regrettable, puisqu'elle mettait aux prises deux professeurs royaux. Cependant Ramus s'efforçait de donner une impulsion féconde aux branches les plus diverses de l'enseignement, qu'il embrassait toutes dans son active et inquiète sollicitude : rhétorique, grammaire, philosophie, morale, politique, logique, mathématiques. Le collège de Presles et sa chaire de lecteur lui fournissaient un terrain commode pour ses expériences pédagogiques. C'est plutôt contre l'établissement dont il était le principal depuis quelques années[3], que les attaques étaient dirigées. Le caractère et l'indépendance du professeur royal étaient généralement respectés. La leçon d'ouverture de 1552 fut cependant l'objet de manifestations tumultueuses. Mais à part quelques troubles momentanés, on peut dire que Ramus parcourut en paix, de 1551 à 1559, le vaste cycle d'études qu'il s'était donné pour tâche de parcourir dans ses cours. Plusieurs contemporains, et Ramus lui-même, donnent le chiffre de deux mille personnes comme ayant été le nombre ordinaire des auditeurs du maître, pendant toute cette période, mais, même en tenant compte de la prodigieuse vogue de ses cours, il y a lieu de croire que cette assertion ne va pas sans quelque exagération. Son biographe

1. On sait que cette dispute puérile suscitée par la Sorbonne roulait sur cette question : doit-on prononcer *kiskis*, *kantus*, *kalis* ou prononcer l'*u* comme nous le faisons aujourd'hui. Cette dernière solution était celle des lecteurs. Le Parlement, sollicité par la Sorbonne de sévir contre les dissidents, déclara la prononciation libre : chacun pouvant adopter le mode qui lui plaisait.

2. Dans le nouveau prologue du IVe livre de *Pantagruel*. Galland fit preuve d'une singulière violence dans toute cette affaire. Les invectives dont il accabla Ramus donnent bien l'idée de l'âpreté des discussions littéraires et des querelles personnelles au XVIe siècle.

3. Ramus était devenu principal du collège de Presles en 1545.

nous affirme que chacune de ses leçons fut un triomphe, et que, depuis Abélard, jamais succès plus éclatant ne s'était manifesté sur la docte montagne. Une chose est certaine, c'est que si le fougueux auteur des *Animadversiones Aristotelicae* a été le professeur le plus furieusement attaqué du XVIe siècle, il en a été aussi le plus acclamé.

Il y a lieu de rapporter ici une marque de bienveillance accordée par Henri II à ses lecteurs au commencement de l'année 1559 : nous voulons parler de l'exemption des décimes en faveur « des professeurs en langue grecque, latine et hébraïque en l'Université de Paris ». Pierre Galland, Pascal Duhamel, François Vicomercato, Pierre Ramée (*sic*), Jean Cinqarbres, Angelo Vergecio, le calligraphe, sont nommément désignés dans l'acte[1].

Ce fut en 1559 que Ramus, fatigué des commentaires littéraires et désireux de trouver une matière plus neuve et plus variée, abandonne pour un temps le terrain de la logique, de l'éloquence et de la poésie, et aborde dans sa chaire royale l'enseignement des mathématiques, que, depuis quelques années, il étudiait déjà en son particulier, avec une ardeur incroyable. Il eut la joie de former plusieurs disciples du plus grand mérite et obtint peut-être, dans ce domaine, des résultats encore plus honorables que ceux qu'il avait précédemment acquis dans les autres branches de connaissances. Il put ainsi se vanter dès 1562 d'avoir parcouru en douze ans le cycle presque entier des arts libéraux. La faveur de Henri II lui était restée fidèle jusqu'au bout et il ne semble pas que, sous les deux règnes suivants, son crédit ait diminué à la cour. La haine de ses adversaires s'en trouva, pour un temps, réduite au

1. Archives nationales, K 92, n° 19. L'exemption est datée du 15 janvier 1558 (anc. style).

silence. L'Université elle-même saisit toutes les occasions de reconnaître le prestige de son nom, en le chargeant d'accomplir près des souverains les missions les plus délicates, notamment dans l'affaire du Pré-aux-Clercs en 1557.

La vieille querelle qui existait entre les étudiants et les religieux de Saint-Germain-des-Prés, au sujet de la jouissance du célèbre enclos, venait, en effet, de se réveiller avec une violence extraordinaire. Le sang avait coulé : le gouvernement royal prit les mesures les plus rigoureuses contre l'Université. Un étudiant fut pendu et brûlé et d'autres exécutions capitales furent imminentes. La fermeture de plusieurs collèges fut prononcée. Un arrêt du Parlement, rendu le 22 mai 1557, suspendit même momentanément les leçons des professeurs royaux[1]. Le lendemain, le roi promulgua un édit aux termes duquel il confisquait le Pré-aux-Clercs, ordonnait à tous les étudiants étrangers de sortir du royaume dans les quinze jours et chassait de l'Université tous les élèves externes, ce qui revenait à rendre l'internat obligatoire. L'Université tout entière se trouva plongée dans la consternation. Elle décida d'envoyer au roi une députation officielle, pour le supplier d'atténuer la sévérité de ces dispositions. Cette députation se composa de quatre théologiens, de deux médecins et de deux lecteurs royaux, Turnèbe et Ramus. Elle alla trouver Henri II au château de Fère-en-Tardenois et, grâce à l'intervention des cardinaux de Lorraine et de Châtillon et du connétable de Montmorency, obtint une audience du roi. Ce dernier entendit avec satisfaction les discours tenus aux étudiants par Ramus et Turnèbe dans le but d'apaiser les esprits. Ramené à des sentiments moins rigoureux, à la suite

1. Du Boulay, VI, p. 495.

d'un récit impartial des événements, il prescrivit de surseoir à l'exécution des étudiants condamnés, leva la suspension des cours royaux et rapporta l'ordre de bannissement prononcé contre les étudiants étrangers[1]. Grande fut la joie de l'Université à la suite d'un pareil succès. Elle reconnut publiquement le noble rôle joué par Ramus dans toute cette affaire et ses efforts généreux pour amener la conciliation générale. Des remerciements furent adressés au roi, en même temps que des vœux pour la réformation définitive de l'Université.

Cette même année, Ramus fit partie, avec Danès et Galland, les anciens champions d'Aristote, de la commission chargée de préparer la réforme générale des études dans les collèges de l'Université. C'est de l'enquête officielle à laquelle il se livra, que sortit le mémoire publié en 1562 : *Avertissements sur la réformation de l'Université de Paris, au Roy*, véritable chef-d'œuvre de finesse et d'ironie, d'un tour d'esprit tout à fait moderne, dans lequel il groupa, avec une éloquence vraiment saisissante, en multipliant les preuves et les chiffres à l'appui, les griefs qu'il formulait, depuis le début de sa carrière, contre les méthodes surannées et les abus innombrables de l'enseignement public. Il demandait une refonte complète : la suppression de ces parasites et de ces maîtres inutiles en nombre infini, la gratuité absolue au lieu de ces perceptions de droits vexatoires, dont la seule énumération suffisait à montrer l'inanité du système. On se contenterait d'établir un petit nombre de professeurs ordinaires rétribués par l'État, qui seraient tenus d'enseigner toutes les parties de la philosophie, du droit, de la médecine et de la théologie, en mettant de côté les cris, les disputes et les stériles argumentations de l'école. Les leçons de gram-

1. Du Boulay, VI, p. 509.

maire, de logique et de rhétorique devaient être réservées aux collèges. Ramus traçait ainsi, deux siècles et demi à l'avance, la ligne de démarcation, adoptée dans notre pays depuis la Révolution, entre l'instruction secondaire et l'instruction supérieure. Il faisait ressortir en termes vigoureux la nécessité de cette réforme. « Le bruit et la renommée de ceste Université de Paris court par toute l'Europe où le latin est entendu, de façon qu'on n'estime point celuy-là avoir esté bien institué aux lettres, qui n'a estudié à Paris. Ceste Université n'est point l'Université d'une ville seulement, mais de tout le monde universel. Quelle est la discipline de ceste Université, telle est la discipline du reste du monde. » C'étaient, en somme, les lecteurs royaux qui, devenus plus nombreux et régulièrement payés, devaient remplacer cette multitude ignorante. Ce qui frappe, dans ce curieux travail, c'est un rare bon sens, en même temps que la parfaite entente des besoins nouveaux auxquels l'instruction a le devoir de répondre dans la civilisation moderne. Nous ne saurions trop en recommander la lecture, aujourd'hui que ces questions sont plus que jamais à l'ordre du jour [1].

Cependant les sympathies que Ramus, comme beaucoup de savants et d'esprits modérés de l'époque, manifestait à l'égard de la Réforme et qui étaient devenues tout à fait apparentes, à dater du colloque de Poissy, contribuèrent à lui susciter de nouvelles inimitiés et à donner à ses anciens adversaires des moyens d'action plus efficaces. Les Facultés de médecine et de théologie se montrèrent particulièrement acharnées. Il dut quitter Paris durant une année et ne

1. Les *Avertissements* de Ramus sont facilement accessibles, depuis qu'ils ont été réimprimés dans les *Archives curieuses de l'histoire de France* de Cimber et Danjon, t. V de la 1re série.

put y rentrer sans danger que lorsque la paix d'Amboise, conclue le 19 mars 1563, vint interrompre pour quelque temps les guerres civiles. Il put reprendre sa place à la fois au collège de Presles et parmi les lecteurs royaux. Après avoir donné à ses auditeurs un aperçu général de la grammaire, de la rhétorique et de la logique, il se remit avec plus d'ardeur que jamais à l'étude des mathématiques. Tandis que son élève Forcadel, devenu lecteur royal en mathématiques depuis 1560, enseignait en français l'arithmétique et la géométrie, il expliquait les mathématiciens grecs, dont il recherchait, à grands frais, les précieux manuscrits. C'est un moment brillant dans l'histoire du Collège de France : Ramus, Turnèbe et Lambin, auxquels on peut ajouter Dorat, oubliant leurs anciennes querelles et unis maintenant par une franche amitié, attiraient les regards de l'Europe savante, pendant que leurs collègues, moins illustres, travaillaient avec non moins de conscience et d'activité à l'avancement général des études. Grâce à la vigilance de Ramus, aucun sujet indigne ne s'était encore glissé dans leur compagnie. Les intrigues à jamais regrettables dont Jacques Charpentier fut le triste héros n'allaient pas tarder à modifier cet état de choses. Cette affaire est assez connue : elle a été exposée avec beaucoup de clarté par l'historien de Ramus[1]; nous nous contenterons donc de la résumer à grands traits.

Au mois d'octobre 1565, Paschal du Hamel, professeur royal en mathématiques et doyen des lecteurs, mourut, et sa succession fut attribuée par faveur à un mathématicien sans valeur, nommé Dampestre Cosel.

1. *Op. cit.*, p. 168 et suiv. Remarquons ici que M. Sédillot prétend (*op. cit.*, dans le *Bulletino*, etc., II, p. 395) que de 1559 à 1563 les traitements des professeurs royaux ne furent pas payés et que ces derniers interrompirent leurs cours pendant plusieurs années. Rien ne démontre l'exactitude de cette assertion.

Originaire de la Sicile, il était également incapable de s'exprimer en langue latine et en langue française. Son enseignement ne pouvait être que ridicule. Ramus dénonça, non sans quelque sévérité, son ignorance notoire, et après d'actives démarches, le força à résigner ses fonctions. Il obtint, à cette occasion, du roi Charles IX des lettres patentes réglant le mode de recrutement des professeurs. Ces lettres, datées du 24 janvier 1566, statuaient que Dampestre et tous les professeurs qui se présenteraient à l'avenir seraient examinés publiquement par la compagnie des lecteurs royaux, et qu'ils ne seraient point admis à professer sans avoir subi cet examen et sans avoir ainsi donné la mesure de leur talent. Ce fut sur la proposition du cardinal de Lorraine, devenu aussi hostile à Ramus qu'il lui avait été sympathique autrefois, que l'ennemi le plus acharné de son ancien protégé, Jacques Charpentier, fut pourvu de la chaire de mathématiques (février 1567). Ce dernier refusa de se soumettre à l'épreuve de l'examen récemment instituée. Ramus, en sa qualité de doyen de sa compagnie, fort de l'approbation et de l'appui de la plupart de ses collègues, s'opposa à cette prétention avec la plus grande énergie. Sur ses instances, le roi promulgua de nouvelles lettres patentes, le 8 mars 1566.

Ces dernières mettaient à la nomination des lecteurs des conditions qui ont quelque chose de très fier, de grandiose même, mais que le malheur des temps a laissées à l'état de lettre morte. Voici le texte de cette ordonnance, qui renferme évidemment quelques-uns des termes de la requête présentée par Ramus. « Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Le feu roy nostre très honoré seigneur et ayeul, aima tant en son vivant et les lettres et les lettrez, qu'il voulut qu'en l'Université

de Paris y eust des professeurs à ses gages en toutes langues et sciences. Ce qui succéda si heureusement, que les plus doctes personnages de l'Europe ont esté appelez à ladicte profession, et fait un si grand bruit, qu'il en est sorty un nombre infiny de gens doctes, qui par tout le monde ont tesmoigné la grandeur de nostre dit ayeul. Ce qui a été continué par feu nostre tres honoré seigneur et père. Et nous avions un mesme désir et volonté, et vacquant une place de professeur aux mathématiques, nous aurions donné ladicte place à un qu'on nous avait dit estre suffisant et capable. Mais nostre bien aimé maistre Pierre de La Ramée, doyen de nos professeurs, voyant que contre nostre désir, celuy que nous avions pourvu de ladicte place estoit inconnu et son érudition cachée, et que, voulant faire quelques leçons, il se seroit montré ridicule, en auroit presenté requeste à la cour de Parlement, faisant entendre la surprise dommageable à toute la Republique, afin que celui qui se disoit pourvu fust examiné, ce qui par ladicte cour auroit esté ordonné, que nous aurions trouvé bon et raisonnable ; à cause de quoy, afin qu'à l'advenir l'estat de nos professeurs ne soit baillé qu'aux plus doctes et capables, nous avons ordonné qu'advenant la vacation d'aucune place de nos professeurs en quelque langue et science que ce soit, on le fera à sçavoir par toutes les Universités fameuses et autres lieux, et que ceux qui se voudront présenter et soumettre à la dispute et lecture de la profession vacante, ainsi qu'il leur sera proposé par le doyen et les autres professeurs, y seront receus, pour après estre choisy par nous le plus suffisant et capable de ceux qui auront leu et disputé, dont nous serons adverti par le doyen et autres professeurs, et par nous pourveu ainsy qu'il appartiendra, et sans préjudice de l'arrest de nostre dicte cour pour le regard de

celuy qui doit estre examiné. Donné à Moulins, le 8 mars 1566. Registré en Parlement, le 2 avril 1566[1]. »

Cette ordonnance n'ayant point suffi à amener la soumission de Charpentier, Ramus introduisit, dans le courant de mars 1566, une requête en Parlement. La cause fut plaidée avec une grande animation de part et d'autre. Pasquier nous a laissé un saisissant tableau de cette mémorable joute oratoire. Mathématicien plus que médiocre, dépourvu de toute connaissance de langues anciennes, nature haineuse et vulgaire, Charpentier n'en possédait pas moins cette faconde intarissable, cette subtilité d'argumentation incomparable, disons mieux, ce prodigieux aplomb, que donnait l'enseignement universitaire. Il ne faut pas oublier, en effet, que cette éducation donnait aux cerveaux les plus bornés une habileté unique dans le maniement des mots et des formules. On sait, d'autre part, combien, après tant de luttes du même genre, Ramus était rompu à l'art de la parole. La teneur de l'arrêt rendu par le Parlement est on ne peut plus divertissante[2]. Il était décidé par la haute cour que Charpentier serait tenu de lire uniquement en mathématiques et que, dans un délai de trois mois, il interpréterait le livre de la Sphère de Proclus et d'autres auteurs analogues. Néanmoins il était tacitement dispensé de l'examen, cette épreuve se trouvant seulement maintenue pour tout autre candidat, à l'avenir. A l'aide du même stratagème, employé plus tard par Figaro, Charpentier, changeant une conjonction en disjonctive, se réserva indûment le droit de lire en mathématiques *ou* en philosophie[3].

Il expliqua donc Aristote et poussa l'audace jusqu'à

1. Archives nationales, X1a 8626, f° 95 v°. — Du Boulay, t. VI, p. 652. — Goujet, *Mémoire*, I, p. 153. — Waddington, *op. cit.*, p. 170, etc.

2. Waddington, *op. cit.*, p. 176, cite ce curieux texte.

3. Il dit « lire Aristote et Proclus *ou* les *Éléments* d'Euclide et de Sacro Bosco », ce qui revient au même.

réclamer un salaire de ses auditeurs, contrairement au principe même de la fondation de l'institution. De là, grande indignation de Ramus, qui adresse au Conseil privé une *remontrance* restée sans résultat (janvier 1567). Charpentier, grâce à de puissantes influences, fut maintenu dans sa chaire. Ce fut pour Ramus un échec cruel. Enhardis par leur victoire, Charpentier et ses partisans firent pleuvoir sur le vieux maître un déluge de libelles et de pamphlets contenant les calomnies les plus grossières. Celui-ci dut poursuivre en justice ses diffamateurs. Charpentier, condamné à la prison, dut se rétracter. Mais sa haine ne désarma pas. Plusieurs tentatives criminelles, dont il était probablement l'inspirateur, furent dirigées contre la vie de Ramus. Ce dernier comprit que l'exil seul pouvait le soustraire aux dangers qui l'environnaient. Avant de quitter Paris, il voulut donner une preuve éclatante de sa sollicitude à l'égard de l'étude des mathématiques, en fondant par son testament, en date du 1er août 1568, une chaire destinée à l'enseignement de cette science. Le traitement du titulaire devait être assuré au moyen des rentes sur l'Hôtel de Ville possédées par le généreux fondateur. Il adressa, en même temps, une touchante lettre d'adieux au recteur de l'Université. On sait l'accueil si flatteur qu'il reçut en Suisse et en Allemagne durant les deux années qu'il y passa (1568-1570). Pendant son absence, ses ennemis, mettant à profit un arrêt du Parlement qui enjoignait à l'Université de pourvoir au remplacement de ses principaux, régents, etc., *mesme les lecteurs royaux*, qui n'auraient pas fait profession publique de la religion catholique, apostolique et romaine[1], avaient pris soin de le faire remplacer

1. Le 8 juillet 1568, huit professeurs royaux prêtèrent le serment de catholicité, savoir : Charpentier, Duret, Du Chesne, Cinqarbres, Lambin, Pellerin, Forcadel et Goulu. La cérémonie eut lieu à Saint-Mathurin, en

dans ses deux chaires. En vain Ramus adressa-t-il au cardinal de Lorraine les requêtes les plus pressantes. La liberté de la parole ne lui fut point rendue, malgré les dispositions formelles que l'édit de pacification contenait à cet égard. Il paraît que Catherine de Médicis, sur les représentations de quelques graves personnages, se montra touchée de cette inique exclusion. Une transaction fut décidée, en vertu de laquelle Ramus garda les titres et les traitements de principal du collège de Presles et de lecteur royal : les émoluments de cette dernière charge furent même doublés, mais le droit d'enseigner lui fut formellement refusé[1]. C'était une sorte de retraite forcée, aussi honorable que le permettait le malheur des temps. On sait qu'elle dura peu et quelle issue tragique l'infâme Charpentier et ses affidés donnèrent à cette longue querelle, en immolant Ramus à leurs ressentiments, le 26 août 1572, lendemain de la Saint-Barthélemy. On peut dire que ce grand homme est mort martyr de la cause du Collège de France.

Nous avons dit que Ramus avait donné par son testament 500 livres de rente pour le traitement d'un professeur de mathématiques « qui, dans l'espace de trois ans, enseignera au Collège royal[2] l'arithmétique, la musique, la géométrie, l'optique, la mécanique, la géographie et l'astronomie, non selon l'opinion des hommes, mais selon la raison et la vérité ». Frédéric

présence des recteurs, doyens et procureurs des nations. Voy. la brochure de Grangier aux Archives nationales, MM 267, et Du Boulay, t. VI, p. 663. L'arrêt du Parlement, en date du 21 août 1568, prescrivait aux lecteurs, comme aux autres maîtres, d'obéir aux lois et statuts de l'Université, et d'assister le recteur dans les actes religieux et les processions générales.

1. Il est bon de constater que ces traitements lui furent réellement payés.

2. C'est une des premières fois qu'apparaît cette expression, un peu prématurée, comme nous l'avons dit.

Reisner, son élève, était choisi comme premier titulaire et chargé, en même temps, de terminer les travaux commencés par le maître, spécialement ceux d'optique et d'astronomie.

Le doyen du Collège royal devra annoncer, trois mois à l'avance, un concours où seront appelés, avec le professeur en fonctions, tous les autres mathématiciens, à quelque nationalité qu'ils appartiennent. Pendant ce temps, les candidats pourront faire des leçons et donner ainsi des preuves de leur savoir. Nul ne sera admis à concourir s'il ne possède à la fois les lettres grecques et latines et tous les arts libéraux, outre les mathématiques. Trois mois après la publication du concours, les candidats subiront un examen public, auquel seront priés d'assister le premier président du Parlement, le premier avocat général, le prévôt des marchands, les professeurs royaux et tous ceux qui en manifesteront le désir. Pendant sept jours consécutifs, ils parleront une heure sur les principaux points de chacune des sciences mathématiques ; un huitième jour sera employé à répondre aux objections, à résoudre les problèmes et à démontrer les théorèmes proposés par tout venant. Tous les trois ans, un semblable concours aura lieu, de telle sorte pourtant qu'à égalité de mérite, le professeur sortant de charge soit préféré aux autres candidats[1]. Ramus réalisait ici sa plus chère idée en instituant ce concours régulier qu'il savait bien devoir rester à l'état de lettre morte pour les autres chaires. « Brave, grande et magnifique ordonnance, s'écrie Pasquier en parlant du testament, et qui mérite d'estre gravée en lettres d'or au plus haut du temple d'honneur.... On ne saurait assez trompeter la mémoire de Ramus qui, par une hardiesse royale, ouvrit le pre-

1. Le testament de Ramus se trouve dans Goujet, *Mémoire*, t. I, p. 231. — Waddington, *op. cit.*, p. 326.

mier la porte aux particuliers pour les semondre et inviter à créer des professeurs publics. » Gaillard a signalé cette générosité en termes éloquents, dans son *Histoire de François Ier* : « On se souviendra, dit-il, du simple citoyen qui, ajoutant aux libéralités de ses souverains, fit plus encore en leur indiquant les moyens de s'assurer du mérite et de ne jamais prostituer leurs bienfaits. Ainsi, le seul savant méconnu par François Ier est le seul qui ait été digne de l'imiter et de perfectionner son ouvrage. »

Durant quatre ans, l'argent de la fondation de Ramus, au mépris de tout droit, reçut une autre destination. Le corps municipal de Paris avait présenté, le 17 mars 1573, une requête au Parlement, où il remontrait hypocritement que la nouvelle chaire « estoit chose superflue, vu la multitude des lecteurs en mathématiques stipendiez par le roy et les colleges, et qu'il seroit plus expedient d'employer ladite rente aux gages d'une personne capable, qui seroit élue par les dessus dits et par le procureur général du roy, pour continuer l'*Histoire de France* de Paul Æmile ». L'avocat Jacques Gahory, à qui elle fut attribuée, s'empressa en effet d'écrire une *Histoire des règnes de Charles VIII et de Louis XII.* Durant tout ce temps, un élève de Ramus, dont on reparlera par la suite, Henri de Monantheuil, enseigna gratuitement les mathématiques et remplit pieusement le vœu de son maître. Après bien des démarches, les exécuteurs testamentaires du lecteur défunt obtinrent, le 9 avril 1576, un arrêt ordonnant de respecter la volonté dernière de Ramus. Charpentier était mort en 1574 et personne ne songea plus à s'y opposer. Frédéric Reisner, le premier titulaire, s'étant montré insuffisant à tous égards, un concours solennellement

1. Cité par Waddington, d'après Félibien, *Hist. de Paris*, t. III. Preuves, p. 835.

annoncé eut lieu le 15 juillet 1576. Plusieurs concurrents se présentèrent, parmi lesquels Jean Stadius, Maurice Bressieu et le vieux Postel. C'est le second qui fut choisi, mais, peu de temps après, le premier entra à son tour dans la compagnie, comme titulaire d'une chaire ordinaire de mathématiques. Comme Monantheuil y avait été admis quelques mois auparavant en la même qualité, il arriva ainsi que le désir de Ramus se trouva réalisé au delà des espérances qu'il avait pu concevoir : trois de ses élèves enseignant en même temps la science dont il avait si puissamment contribué à répandre le goût et l'étude[1]. Bressieu occupa la chaire avec distinction jusqu'en 1608 avec quelques interruptions, comme on le verra plus tard. Après lui Jacques Martin (1609-1625), Gilles Personne de Roberval (1634-1675), puis Laurent Pothenot la possédèrent successivement. De 1732 à 1765, la chaire resta inoccupée, faute de revenus probablement. Le géomètre Mauduit en fut le dernier titulaire, la Révolution ayant supprimé l'antique fondation.

Après la mort de Ramus, la chaire que le roi Henri II avait créée pour lui fut dédoublée. Jean Passerat, l'un des esprits les plus aimables de la fin du XVIe siècle, fut nommé professeur d'éloquence latine, et Siméon de Malmedy fut choisi comme professeur de philosophie

1. En réalité, Jean Stadius avait remplacé Charpentier mort depuis deux ans. Il occupait ainsi la chaire créée pour du Hamel. Monantheuil était titulaire de celle créée au début pour Oronce Finé. En effet, ce dernier, mort en 1555, avait eu pour successeur immédiat Jean Magnien ou Magnen de Toul, qui ne resta que très peu de temps en charge et fut remplacé par Augier d'Harambour, puis par Jean Pena. Celui-ci, le disciple préféré de Ramus et le plus brillant des mathématiciens formés par le maître, ne professa que de 1557 à 1558. Il eut pour successeur Pierre Forcadel, nommé en 1560, que Monantheuil remplaça en 1576, après avoir donné depuis 1573 des cours libres, approuvés, sinon rémunérés par le gouvernement royal. Il semble que Jean Pena ait été nommé à la suite d'un examen public. Mais cette épreuve n'avait été instituée qu'à titre exceptionnel, en raison de la grande jeunesse du candidat.

grecque et latine. La dignité de doyen qu'avait occupée Ramus échut à Jean Cinqarbres, qui eut lui-même Génebrard pour successeur. Dix-huit mois plus tard, des lettres patentes du 1er février 1574 vinrent régler d'une façon explicite les questions relatives à la haute administration de l'établissement [1]. La juridiction exercée par le grand aumônier en cette matière fut affirmée et précisée. Jacques Amyot, qui remplissait cette charge auprès du roi, depuis 1560, se trouva ainsi confirmé dans ses prérogatives à l'égard du collège; il put dès lors travailler avec plus d'autorité et d'indépendance à assurer le fonctionnement régulier de l'institution, en surveillant le travail des professeurs et en maintenant parmi eux la concorde qui leur avait fait défaut si longtemps. Il régla avec soin les programmes des cours et interdit formellement le cumul des chaires [2]. Peu de temps après, le 30 mai 1574, Charles IX s'éteignit. Il est juste de reconnaître que ce prince, sur la mémoire duquel pèse une responsabilité si lourde, se montra toujours plein de bienveillance à l'égard de son Collège royal. On lui doit la création, réalisée en 1568, d'une seconde chaire de médecine, en faveur de Simon Baudichon.

Les luttes intestines qui troublèrent le Collège pendant la seconde moitié du règne de Charles IX ne furent pas sans attrister tous les bons esprits. Ceux-ci se rendaient compte de leurs conséquences fâcheuses pour

1. Voir l'Appendice B.

2. On peut remarquer, à ce propos, que l'enseignement des matières qui comportaient plusieurs chaires se trouva réglé désormais de la manière suivante : l'une des deux chaires d'hébreu était réservée à l'étude de la grammaire et à celle des auteurs faciles, l'autre à l'étude des ouvrages moins aisés à interpréter, tels que les Prophètes, les Psaumes, le Cantique des cantiques. Il en était de même pour le grec. Pour ce qui concernait les mathématiques, l'une des chaires était consacrée à l'arithmétique, à l'algèbre et à la musique ; l'autre à l'optique, à l'astronomie, etc.

l'avenir et la prospérité de l'établissement auquel ils portaient un intérêt si marqué. Le grave Pasquier y assista avec mélancolie. Après les avoir racontées tout au long, il ajoutait, sur la fin de sa vie, ces éloquentes réflexions, au moment même où l'on songeait à édifier le bâtiment attendu depuis 1530[1] : « Et depuis, comme nous sommes en un royaume de consequence, ce qui s'estoit passé par connivence en la personne de Charpentier pour ses mérites, ouvrit la porte à d'autres ; de telle façon que nous avons veu un professeur du roy s'estre demis de sa place en faveur du mariage de sa fille, et un enfant fort jeune avoir esté pourveu de la chaire de feu son père, pour honorer sa memoire, comme si ce fust une chose patrimoniale et hereditaire. Non que je les estime avoir esté et estre gens capables et suffisans aux professions qu'ils ont exercées et exercent ; mais la façon ne m'en peut plaire, craignant qu'avec le temps, ces places n'aillent au mespris. Je voy le docte cardinal du Perron mettre toute son estude au bastiment du college dont je vous ay cy-dessus parlé. Dieu veuille que par cy après ce ne soit un corps sans ame, et un magnifique college de pierres, au lieu de celuy qui fut premierement basty en hommes, par le roi Françoys. »

Sous le règne de Henri III, les destinées de l'établissement furent moins orageuses. Au milieu de la vie si agitée qu'il mena, ce prince n'eut guère le temps, semble-t-il, de s'occuper attentivement du sort de ses lecteurs. Il réalisa cependant une double fondation qui témoigne de sa bonne volonté et de ses dispositions éclairées, en créant une chaire de chirurgie et une autre de langue arabe. La première fut confiée à Jean Lefèvre ou Faber, et la seconde, instituée en 1587, au

1. Étienne Pasquier, *Œuvres*, édit. d'Amsterdam, 1723, t. I, p. 923 et suiv.

médecin Arnoul de l'Isle, originaire du duché de Clèves, orientaliste de réel mérite. Une autre mesure non moins généreuse fut également adoptée sous son règne. Les traitements des professeurs furent, sur les instances pressantes de Gui du Faur, président au Parlement, et de plusieurs professeurs, augmentés de 150 livres par an, ce qui les fit monter à 200 écus, c'est-à-dire à 600 livres. On décide également que les lecteurs royaux jouiraient des revenus de leurs prébendes sans être astreints à la résidence[1]. L'un des professeurs de l'époque, Maurice Bressieu, qui occupait la chaire de mathématiques créée par Ramus, profita de ces marques de bienveillance pour tenter d'exciter l'émulation du roi. Le texte de la harangue qu'il prononça en 1576 est un indice de plus de ce fait que le monde lettré, près de trente ans après la mort de François Ier, s'obstinait encore à espérer l'accomplissement par ses successeurs des promesses tant de fois renouvelées par le Père des lettres. « Henri II, François II et Charles IX, disait au roi l'auteur de ce discours, ont eu le désir manifeste de continuer l'entreprise commencée par leur ancêtre, mais les troubles qui ont agité leur règne les ont empêchés d'y réussir. L'œuvre est restée interrompue ; c'est à vous de l'achever. Faites ce qu'ils n'ont pas été en situation de faire ; acquérez par là l'honneur le plus grand dont vous puissiez vous décorer ; hâtez-vous de consommer une œuvre que la postérité la plus reculée mettra au rang des plus glorieuses actions de votre règne[2]. »

Mais les luttes ardentes causées par la Ligue vinrent pour de longues années anéantir tous ces beaux projets. L'institution des lecteurs royaux fut, sinon compro-

1. Arrêts du Parlement du 19 février 1579 et du 18 juin 1580.
2. Mauricii Bressii, *Oratio de Mathematicarum professione a P. Ramo instituta*, 1576, p. 23-24.

mise durant cette époque malheureuse, du moins fort peu favorisée et même battue en brèche, encore qu'elle possédât dans son sein le fougueux Génébrard, le futur archevêque d'Aix, ligueur passionné s'il en fut. Les professeurs eurent à subir une interruption prolongée dans le payement de leurs gages. Ils ne purent mettre fin à cette situation fâcheuse que lorsque la pacification générale fut achevée. Le serment solennel de fidélité à Henri IV, devenu depuis le 22 mars 1594 maître de Paris, fut prononcé par la corporation, le 22 avril suivant[1]. Cette adhésion devait être sincère. Il était naturel que l'institution espérât se voir plus favorablement traitée par le roi que par un gouvernement irrégulier. Il ne faut pas oublier, du reste, que l'un des adversaires les plus résolus de la Ligue, l'illustre Jean Passerat, l'un des auteurs de la *Satire Ménippée*, figurait au nombre des professeurs[2].

Durant les deux ou trois jours qui précédèrent la cérémonie du serment, le roi de France eut à s'occuper, à diverses reprises, de ses lecteurs, les nominations faites pendant la Ligue donnant lieu à de grandes difficultés. Me Pierre Vignal, choisi, en 1592, comme titulaire de la chaire d'hébreu, fut maintenu dans ce poste par arrêt du Conseil du roi[3]. Les choses furent loin de s'arranger aussi facilement pour ce qui concernait la chaire de grec. Georges Critton y avait été nommé par le duc de Mayenne, en remplacement de Jacques Helias, mais Henri IV considéra cette nomination comme nulle et, par arrêt du 21 avril, choisit deux lecteurs pour le

1. *Mémoires de la Ligue*, t. VI, p. 88-95. Au moment de l'entrée du roi dans Paris, cinq lecteurs seulement étaient présents dans cette ville.

2. Ce fut lui qui, cette année-là, prononça le discours d'ouverture, lors de la rentrée des lecteurs. Devenu malade peu après, il dut cesser ses cours vers 1597.

3. N. Valois, *Inventaire des arrêts du conseil d'État*, t. I, n° 660.

grec : François Parent, principal du collège de Navarre[1], et Claude Colin, principal du collège de Caen. Ce dernier ne semble pas avoir professé, car il n'est plus question de lui par la suite[2]. Pour couper court à ces rivalités, le roi réduisit, aux termes de lettres patentes du 15 septembre 1594, le nombre de ses lecteurs, en l'abaissant de dix-sept à quatorze. Renaud de Beaune, qui avait succédé à Amyot dans la charge de grand aumônier, fut chargé, en vertu des mêmes lettres, de diriger et de « syndiquer » les professeurs royaux. Le droit de surveillance et de contrôle exercé par ce personnage en matière d'assiduité devait désormais avoir une sanction, puisqu'il était décidé que les salaires des titulaires ne pourraient être payés que sur le vu d'un certificat délivré par lui[3].

Ces sages dispositions n'empêchèrent pas la corporation d'être troublée par des difficultés intestines sans cesse renaissantes. D'interminables contestations se produisirent entre Critton et Parent. Le 16 mai 1594, un nouvel arrêt du Conseil était intervenu en faveur de ce dernier[4]. Critton ne se tint pas pour battu. Une nouvelle instance fut introduite par lui en Parlement, qui aboutit au rejet définitif de ses prétentions par arrêt du 10 septembre 1597[5]. Le professeur évincé se

1. N. Valois, *Inventaire des arrêts du conseil d'État*, t. I, n° 675.

2. Goujet ne le compte pas au nombre des professeurs.

3. A la fin du règne de Henri III, il y avait trois chaires de grec, trois d'hébreu, trois de mathématiques (dont deux vacantes), deux d'éloquence latine, deux de philosophie, trois de médecine et une d'arabe. Henri IV supprima une chaire de grec, une d'hébreu et une de mathématiques. La pièce de 1594 mentionne quatre chaires de médecine et ne parle pas de la chaire d'arabe, mais cette omission s'explique par ce fait que le titulaire de cette dernière était le médecin De l'Isle, réputé surtout pour sa connaissance des auteurs arabes de médecine. Il pouvait donc être rangé sans inconvénient dans le même groupe que ses confrères. Remarquons, du reste, qu'il ne professait pas à cette époque et qu'il résidait depuis quelque temps au Maroc. Voy. Sédillot, *op. cit.* dans le *Bulletino*, etc., t. II, p. 462.

4. Valois, *Inventaire*, n° 771.

5. Goujet, *Mémoire*, t. I, p. 508.

vengea par une série de pamphlets et de libelles. Un peu plus tard, le collège des lecteurs fit une précieuse acquisition dans la personne de l'illustre Casaubon, que Henri IV fit venir de Montpellier à la fin de 1598, pour le charger de l'enseignement du grec, représenté par Critton d'une façon si insuffisante. Le monarque avait fait auprès de lui les démarches personnelles les plus pressantes. Casaubon se trouva malheureusement en butte à toute sorte de difficultés. Il paraît néanmoins avoir conservé le titre de professeur royal de 1600 à 1810[1].

Cependant la corporation des lecteurs souffrait toujours de cette même irrégularité dans le payement des gages, dont elle avait eu tant de fois à se plaindre depuis son origine. Elle finit par obtenir en 1598, à force d'instances, un arrêt du conseil d'État enjoignant à Me Jacques Germain, receveur général des finances, de payer les gages des douze titulaires[2]. L'année suivante, un arrêt d'ordre général intervint pour régler à nouveau cette délicate question[3] : ce qui n'empêcha pas la situation de se compliquer, à ce point de vue, encore plus que par le passé[4]. Il en fut ainsi pendant toute la durée du règne. C'étaient des procès sans fin, des enquêtes, des réclamations aigres-douces, dont les registres du Conseil du roi nous ont conservé de curieux témoignages. Mais à ce moment, du moins, les troubles

1. Goujet n'a pas mentionné Casaubon au nombre des lecteurs royaux. La nomination de ce dernier ne saurait être cependant mise en doute. Voy. *Lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 47 et 80; Sully, *Œconomies royales*, t. I, p. 287 B, chap. 83; Poirson, *Histoire de Henri IV*, 3e éd., 1866, t. III, p. 773 et suiv., et notre Appendice G.

2. Valois, *Inventaire*, n° 4714.

3. *Ibid.*, n° 5351.

4. *Ibid.*, n° 5423. Arrêt du 12 août 1599 cassant trois arrêts de la Cour des Aides du 20 septembre, du 20 et du 21 juillet 1598, et lui interdisant de nouveau toute connaissance des procès relatifs au payement de parties contenues en l'état du roi et ordonnant la restitution des sommes que Me Dreux Barbin, receveur général des finances à Paris, a été condamné à payer tant à Me Barat qu'aux lecteurs et professeurs du roi.

civils expliquent mieux que sous François I[er] les retards et la mauvaise volonté du pouvoir. Henri IV disait bien de temps à autre : « J'aime mieux qu'on diminue de ma dépense, et qu'on m'ôte de ma table pour en payer mes lecteurs, je veux les contenter. M. de Rosny les payera. » Mais les trésoriers royaux ne payaient toujours pas, et les lecteurs de recommencer leurs humbles requêtes. C'est à l'une de ces dernières que Sully fit cette réponse charmante, absolument authentique : « Les anciens rois vous ont donné du papier, du parchemin et de la cire ; le roy mon maître vous a donné sa parole ; moi, messieurs, je vous donnerai de l'argent ». Le mot était spirituel et les professeurs cette fois encore durent s'en contenter [1].

Cependant, dès le début du règne, un des élèves les plus distingués de Ramus, Monantheuil, avait tenté, avec beaucoup de conviction et d'intelligence, d'amener Henri IV à accorder enfin au Collège de ses lecteurs les garanties matérielles qui leur manquaient totalement. La figure de ce personnage est extrêmement sympathique. Il était né à Reims, en 1536, d'une famille picarde. Après avoir étudié la médecine et professé son art avec distinction, il se tourna vers les mathématiques et devint, vers 1573, professeur royal pour cette science. Son enseignement solide et brillant fut très goûté des contemporains. Il joua, durant les vingt-cinq dernières années du siècle, un rôle assez actif, surtout dans les innombrables difficultés auxquelles furent mêlés les lecteurs royaux, au milieu des luttes religieuses et de la guerre civile. Choisi par ses collègues comme l'ora-

1. En 1605, nouvelle réclamation et arrêt ordonnant aux receveurs généraux des finances à Paris de payer les gages des lecteurs conformément à l'état dressé chaque année par le grand aumônier, particulièrement les gages dus à M[e] Raffar, lecteur extraordinaire, à M[es] Parent, Théodore Marcile et Riolan. VALOIS, *Inventaire*, n° 9099. Voir encore le même recueil n[os] 6386, 6387, 6388, 6682, etc.

teur officiel de leur corporation, il prononça en cette qualité, devant Henri IV, en 1595 et en 1596, deux discours qui offrent un intérêt tout particulier[1]. Ce sont de véritables documents historiques, qui jettent une vive lumière sur la condition des lecteurs royaux et sur les destinées de leur corporation. On peut dire de ce Monantheuil qu'il fut le premier historien du Collège royal. Il est peut-être le seul savant de son temps qui ait entrevu nettement ce qu'aurait dû être le collège idéal, vraiment digne de la Renaissance française : un bel édifice, aux proportions vastes, à l'aspect riant, éloigné du bruit, avec de nobles portiques, des galeries spacieuses propices aux doctes entretiens, des jardins pour l'étude et pour la promenade, des cours avec une belle fontaine au milieu, des salles de cours commodes, bien éclairées, ornées de portraits de savants[2], de bustes et de sculptures antiques, pourvues d'amphithéâtres, de laboratoires; bref, quelque chose de grandiose qui rendît la science aimable. C'était l'esprit de la Renaissance, dans ce qu'elle a de plus séduisant, qui, sur cette fin de siècle, sombre et triste, parlait par sa bouche.

Ce côté un peu idéal de son étude n'excluait pas le côté pratique. Il réclamait, avec une égale insistance, des logements pour les maîtres, des retraites pour les

1. Il avait déjà prononcé une première harangue, publiée en 1585, in-12, *Pro suo in regiam cathedram reditu*. Voir pour sa biographie les indications données plus haut, p. 224, et Goujet, *Mémoire*, t. II, p. 83 et suiv.

2. « Dans la classe des professeurs en grec, on placeroit, disait-il, les portraits de Pierre Danès, de Jacques Toussain, de Jean Strazel, de Denys Coroné, de Jean Cheradame, de Jean Dorat, de Lambin, de Jacques Hélie. On verroit, dans la classe des professeurs en hébreu, les portraits de ces hommes si dignes de notre estime François Vatable, Agathias Guidacerio, Paul Paradis, Jean de Caligni, Jean Mercier, Bertin le Comte, Raoul Bayn, Jean Cinqarbres, et Gilbert Genebrard. La troisième classe, celle des professeurs en éloquence, nous offrirait les images de Barthélemi Latomus, de Pierre Galland, Pierre Ramus, Léger

professeurs âgés, la création d'un Jardin des Plantes, avec un démonstrateur, des installations spéciales pour les travaux pratiques d'anatomie, et enfin une chapelle avec des chapelains pour la desservir. Il s'arrête longuement sur l'avantage qu'il y aurait à joindre la bibliothèque royale au collège tel qu'il le rêvait. Son énumération des professeurs est également assez curieuse : elle témoigne que les maîtres de cette époque conservaient, avec un soin jaloux, la mémoire de leurs glorieux prédécesseurs.

Il terminait en adjurant le roi, comme si ce dernier eût été présent à cette mémorable harangue, de poursuivre l'œuvre interrompue depuis la mort de François Ier, lui conseillant d'appeler quelle que fût leur nationalité les hommes illustres qui pouvaient donner à l'établissement un nouveau relief, tels que Juste Lipse, le mathématicien Magrini de Padoue, le latiniste Théodore Marcile. Il souhaite qu'on fasse revenir de Rome Maurice Bressieu, et d'Afrique, où il voyageait, le médecin Arnoul de l'Isle. Pour cet établissement que nous eût envié l'Europe entière, il demandait vingt professeurs dignement entretenus et pensionnés à vie. C'était trop exiger. Loin de songer à cette magnifique fondation, le gouvernement royal, on l'a vu, ne pouvait

du Chesne, Siméon de Malmedi, et de Louis Le Roy. Le portrait de Guillaume Postel seroit seul dans la classe des professeurs en langues étrangères, que nous distinguons des langues savantes. On représenteroit dans la classe des mathématiques Oronce Finé, Paschal du Hamel, Jean-Martin Problacion (*sic*), Jacques Maignan, Jean Péna, Pierre Forcadel, Jean Desmerlier, Maurice Bressieu ; sans en excepter même Jean Dampestre. Dans celle de philosophie figureroient François de Vicomercato et Adrien Turnèbe ; dans celle de médecine Vidus Vidius, Jacques Sylvius (ou du Bois), Jacques Goupyl, Louis Duret, Guillaume Baudichon, Jean Le Conte, Martin Acakia et Jean Le Fèvre. Tels sont, en effet, ajoutait-il, ceux qui depuis 66 ans (c'est-à-dire depuis 1530), ou sont morts dans l'exercice de leurs fonctions, ou ne s'en sont retirés que par des raisons qui ont paru assez fortes pour leur en accorder la liberté. »

pas même payer le salaire annuel de ses lecteurs ordinaires.

Vers la fin de son règne, Henri IV répondit cependant, dans la mesure du possible, à l'appel si éloquent et si juste que Monantheuil lui avait adressé. Il augmenta de 100 écus les gages des plus anciens professeurs, ce qui les fit monter à la somme de 900 livres. Il fonda, de plus, deux nouvelles chaires, l'une consacrée à la botanique et l'autre à l'anatomie, et s'occupa ensuite, dans le courant de l'année 1609, de préparer la construction de l'édifice tant de fois souhaité et devenu plus que jamais indispensable.

Les sollicitations du cardinal du Perron, alors grand aumônier, et qui se souvenait d'avoir été lui-même lecteur royal, ne furent pas sans influer sur cette résolution. Des commissaires furent chargés d'étudier la question et d'aviser au moyen de réaliser les intentions du roi. Le cardinal, Sully, le président de Thou et le conseiller au Parlement Gillot[1], choisis en cette qualité, allèrent visiter le 23 décembre 1609 les collèges de Cambrai et de Tréguier et, après avoir examiné attentivement le terrain, adressèrent un rapport au roi. Les projets élaborés à la suite de cette première démarche n'avaient assurément rien de mesquin. En voici la substance, d'après un récit contemporain[2] : « Le vingt troisiesme décembre 1609, le cardinal du Perron, le duc de Sully, le président de Thou et le conseiller Gillot, par le commandement de Sa Majesté, vindrent recognoistre les lieux des anciens colleges du Triquet et de Cambray, pour y faire édifier de nouveau un collège royal, sur

1. Le premier président de Harlay devait se joindre à eux, mais il en fut empêché par la maladie.

2. Le *Mercure françois*, Paris, 1609-1610, in-8°, fol. 407, cité par DELISLE, *Cab. des Manuscrits*, t. I, p. 97. Voy. aussi POIRSON, *Histoire de Henri IV*, t. III, p. 781-782, et LEGRAIN, *Décade* (*Hist. de Henri IV*), livre VIII, p. 428.

trente toises de long et vingt de large, où, aux deux bouts de la longueur, on devait bastir quatre grandes sales pour faire les leçons publiques; et au dessus de ces sales on devoit mettre la bibliothèque de Sa Majesté, la plus belle qui soit au monde pour les manuscripts. La face de ce collège devoit estre sans aucune demeure, et sur le derrière on devoit faire des logements pour les lecteurs, le tout regardant sur une court de dix huit toises de long et douze de large, avec une belle fontaine au milieu. Bref ce devoit estre un beau bastiment, et renté de dix mille escus pour l'entretenement des lecteurs. » Les devis tracés à cette occasion par Claude de Chastillon sont parvenus jusqu'à nous[1]; ils permettent de constater que l'enthousiasme éprouvé par les contemporains à la vue de ces plans magnifiques d'une « Académie complète de toutes sciences » n'avait rien d'exagéré.

Henri IV n'eut pas la satisfaction de poser la première pierre de l'édifice projeté. Cet honneur fut réservé à un enfant, Louis XIII. La cérémonie eut lieu le 28 août 1610[2]. L'attente avait duré quatre-vingts ans. Destinée singulière, la construction une fois commencée n'avança qu'avec une extrême lenteur. Cent soixante ans plus tard, elle était encore loin de l'achèvement. On la reprit en 1774, et il a été donné à notre siècle de terminer enfin un Collège de France sans doute assez modeste, bien différent du plan conçu au XVI[e] siècle, mais du moins suffisamment digne de sa destination.

Cependant si, en droit comme en fait, l'institution des

1. Voy. l'Appendice F.

2. On y déploya quelque solennité. Le duc de Sully présenta au roi la truelle d'argent. Sous la première pierre furent mises quatre médailles d'or et deux d'argent, aux armes du roi et de la reine Marie de Médicis, avec cette inscription sur une lame de bronze : « En l'an 1 de Louis XIII, roy de France et de Navarre, âgé de neuf ans, et de la régence de la reyne Marie de Médicis, sa mère, 1610. » Voy. le *Mercure françois* de 1610, p. 500.

lecteurs royaux n'a pas porté au XVIe siècle le titre de Collège royal, si même dans une certaine mesure (on a vu pour quelles raisons) ce titre peut lui être refusé, il y a un autre nom, le plus beau de tous, que nous pouvons hardiment lui accorder dès l'année de la fondation, c'est celui de Collège de France. Ce nom-là, les lecteurs auraient pu le prendre le jour où ils montèrent pour la première fois dans leur chaire. Au fond, il est heureux que la fondation projetée par François Ier et ses successeurs n'ait pas été réalisée, avec ses 600 boursiers bons élèves bien pensants et bien nourris, ses bâtiments somptueux, ses églises et son double chapitre. La grande culture libre et indépendante qui est sortie des pauvres salles de cours louées par faveur n'eût pas existé. L'indécision de François Ier a été féconde. Le magnifique établissement rêvé par les grandes âmes de la Renaissance a été réalisé, mais d'une autre manière. Il a été, suivant le mot énergique de Pasquier, *basty en hommes*. C'est avec ces matériaux-là que sont fondées toutes les œuvres vraiment durables de l'humanité.

CHAPITRE VII

LE COLLÈGE ROYAL PENDANT LES XVIIe ET XVIIIe SIÈCLES, JUSQU'À LA FIN DE L'ANCIEN RÉGIME.

Avec le XVIe siècle le Collège de France perd son rôle militant et par là même une partie de son prestige. — Période d'effacement et de décadence pendant les XVIIe et XVIIIe siècles. — La construction. — Acquisition des collèges de Cambrai et de Tréguier. — Lourdes charges assumées par les contrats. — Conséquences pour la prospérité du Collège des fautes commises à ce moment. — Interruptions et lenteurs de la construction. — Description de l'édifice et de son emplacement. — Nouvelles chaires créées. — Crise intérieure. — Les abus. — Recrutement défectueux des professeurs. — Tentatives de réforme. — Leur inutilité. — Conflits avec l'Université. — On veut revenir, pour le choix des titulaires, à la dispute publique prescrite par les lettres de 1567. — Procès en Parlement. — Le Collège et l'Université en présence : solution ambiguë. — Séparation complète des deux corporations. — Relèvement momentané de l'enseignement des professeurs royaux. — Louis XIV et le Collège royal. — Répartition des chaires au commencement du XVIIIe siècle. — Mémoire de 1770. — La décadence s'accentue. — Griefs des professeurs. — Combinaison de l'abbé Terray pour augmenter les ressources de l'établissement. — Le 28e des messageries : histoire de ce droit. — Lettres de 1772 réorganisant le Collège. — Projet d'agrégation à l'Université. — Opposition de cette dernière. — L'union consentie. — Création de plusieurs enseignements nouveaux. — Les dix-neuf chaires. — Serment d'orthodoxie exigé des professeurs. — Noble attitude de la corporation revendiquant la liberté absolue en matière d'enseignement. — Continuation de la construction. — Description du bâtiment. — Lalande et Daubenton.

Le Collège de France n'a pas eu à toutes les périodes de son existence des destinées aussi glorieuses et aussi

brillantes que celles qui ont marqué les premiers temps de son histoire. Mêlé à toutes les luttes du grand siècle qui le vit naître, il conserva jusqu'à la fin de cette époque son rôle militant et par là même une singulière vitalité. Mais lorsque ces luttes s'apaisèrent, lorsque la pacification politique et religieuse se fut faite grâce au triomphe définitif de Henri IV, sa situation jusque-là si en vue se trouva quelque peu amoindrie. Avec le XVII[e] siècle commence pour lui une période d'effacement qui devait durer longtemps, puisqu'il dut attendre jusqu'à la fin du siècle suivant pour recouvrer quelque chose de son ancien éclat. C'est seulement, en effet, pendant la période révolutionnaire que l'attention fut sérieusement ramenée sur lui.

La première pierre une fois posée, il fallut se préoccuper de la situation qu'il convenait de faire aux collèges de Cambrai et de Tréguier, sur l'emplacement desquels la nouvelle construction allait être élevée. On décida que ces fondations[1] seraient conservées intactes et qu'elles garderaient la jouissance de leurs revenus. Évidemment les stipulations onéreuses faites en faveur de ces deux établissements ne contribuèrent pas peu à compromettre dès le début l'organisation matérielle du futur Collège de France. En se décidant ainsi à laisser subsister côte à côte avec ce dernier deux fondations inutiles et encombrantes, le gouvernement royal commit une véritable faute, dont on aperçut plus tard les fâcheuses conséquences. Ce fut par suite de cette mesure que la personnalité du collège ne fut jamais aussi apparente, ni aussi nettement dégagée qu'elle aurait dû l'être. Il n'est pas douteux que cette circonstance ait nui sérieusement à son développement. Il valait beau-

1. Ces dernières étaient représentées, dans les négociations, par les principaux, procureurs, chapelains et boursiers de chaque collège et par messire Silvius de Pierre-Vive, chancelier de l'Université.

coup mieux choisir un autre emplacement, fût-il moins central, et éviter d'assumer les lourdes charges dont le Trésor royal et surtout le Collège se trouvèrent grevés, dès le commencement de la construction. On ne saurait trop le répéter : il y eut là un manque absolu de prévoyance. Le plus clair de l'argent fut absorbé par ces deux parasites. Il en résulta que la construction dura près de deux siècles et qu'en somme elle ne réalisa nullement les magnifiques projets annoncés par Henri IV[1].

Dès l'année 1610, des pourparlers avaient été entamés avec le collège de Tréguier. Une estimation en règle de la valeur des bâtiments fut faite le 15 avril par des délégués de chaque corps de métier. L'évaluation totale s'éleva à 24850 livres tournois. Deux mois plus tard, la vente définitive fut consentie au roi par acte conclu le 28 juin, par-devant les notaires Hautdesens et Le Normant, entre les trois commissaires royaux, le cardinal du Perron, le chancelier de Sillery et le président de Thou, d'une part, et la communauté du collège, principal, chapelains, procureurs et boursiers, d'autre part. Les deux maisons du *Lys d'or* et de l'*Étoile d'or* se trouvaient comprises dans la cession. En vertu de ce contrat, le Trésor royal devait remettre à la communauté la somme de 5400 livres, laquelle d'ailleurs fut aussitôt soldée ; de plus une rente de 400 livres devait être payée aux principal et boursiers, jusqu'au moment où ils pourraient être logés dans les bâtiments qui allaient être construits; enfin, lorsque ces bâtiments seraient terminés, la moitié d'un grand corps de logis, élevé sur

1. Suivant les plans primitifs, le Collège devait avoir une cour de 18 toises de long sur 12 de profondeur, avec une fontaine au milieu, cette cour n'étant séparée de la place que par un simple mur de clôture. L'enthousiasme de Pasquier, déclarant que le collège commencé était « d'un si superbe arroy qu'estant parachevé, il ne trouvera son pareil dans toute l'Europe », semble toutefois excessif.

leur ancien terrain, devait leur être réservée. Deux ans après, pareille opération fut faite en ce qui concernait le collège de Cambrai ou des Trois-Évêques. D'après l'estimation des experts, la valeur de l'établissement avait été fixée, en 1611, à la somme de 117 000 livres tournois. Le contrat de vente, conclu le 18 avril 1612, stipulait en faveur de la communauté une somme de 20 000 livres, payable en une rente annuelle de 1000 livres, plus une indemnité de 180 livres de rente à trois locataires emphytéotiques qu'il était nécessaire d'exproprier. La chapelle qu'il était question de construire dans le Collège royal était expressément réservée à la communauté des boursiers de Cambrai. Ces derniers, ainsi que le principal, le procureur et les chapelains, devaient habiter dans le futur bâtiment dont le collège de Tréguier avait obtenu déjà une moitié[1]. Nous donnons à dessein ces indications un peu minutieuses, afin de bien montrer à quelles servitudes ces conventions exposaient les lecteurs de l'avenir. Ce qui devait arriver ne tarda pas à se produire. Faute de crédits disponibles, le Trésor royal négligea de payer les rentes promises, manquement qui amena d'amères réclamations de la part des collèges lésés. L'Université prit naturellement le parti de ces derniers. Il y eut procès sur procès. Nous n'avons pas l'intention de raconter ici par le menu cette interminable et monotone procédure. Disons seulement que la *Déclaration du temporel* faite en 1639 par les membres de l'ancien collège de Cambrai, prenant indûment le titre de « principal, chapelains, procureur et boursiers du Collège royal de France » par-devant les commissaires généraux députés par le roi en la Chambre des amortissements, montre déjà le mécontentement des universitaires et l'aigreur de leurs réclamations[2].

1. Le côté droit devait être réservé à Cambrai, le côté gauche à Tréguier.
2. Archives nationales, P 733, p. LXXVIII.

Cette situation anormale se prolongea indéfiniment. En 1717, le Trésor royal était débiteur vis-à-vis du collège de Tréguier de 37 500 livres d'arrérages qu'un arrêt du Conseil l'obligea à solder. En 1766, nouvelles réclamations. Dix ans plus tard, autres difficultés au sujet des quatre maisons de la *Salamandre*, de l'*Arbre sec*, de *Bonnefoi*, de l'*Arbre verdoyant* ou du *Loup qui taille*, que la communauté prétendait n'avoir pas été comprises dans la vente, et sur le terrain desquelles le Collège royal voulait faire construire. Jusqu'à la veille de la Révolution, la mauvaise intelligence persista entre les divers collèges, auxquels était encore venu s'ajouter celui de Louis-le-Grand, en raison de l'union faite de Tréguier et de Cambrai à cet établissement[1].

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que la construction ait avancé si lentement. En vain Guillaume Duval, le titulaire de la chaire de philosophie, célébrait-il en 1611, dans un discours d'apparat prononcé en présence du cardinal du Perron et d'un auditoire nombreux et choisi, les beaux jours qui semblaient s'annoncer pour le Collège royal. La désillusion vint rapidement. Les troubles qui signalèrent la régence de Marie de Médicis amenèrent bientôt l'interruption des travaux. Les matériaux qu'on avait, paraît-il, réunis en assez grand nombre restèrent sur place, inutilisés. Les sommes que certains historiens affirment avoir été mises en réserve par Henri IV en vue de cette construction passèrent ailleurs. Il n'y eut, pendant plus de vingt ans, sur l'emplacement acheté à si grands frais, que des murs inachevés,

1. Tous ces renseignements sont extraits des documents concernant les collèges de Tréguier et de Cambrai, conservés aux Archives nationales, et notamment de S. 6581 et de M. 109. Voy. aussi le ms. fr. 7801 de la Bibl. nat. On trouvera également dans l'abbé Lebeuf, *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, éd. Cocheris, t. II, p. 600, 714 et passim, des indications utiles. Les collèges de Cambrai et de Tréguier furent réunis en 1612.

entourés de décombres, et présentant, s'il faut en croire les descriptions de Jean Grangier, professeur d'éloquence latine, l'aspect le plus lamentable[1]. « Cela ressemble, dit-il, plutôt à un four à cuire du pain qu'à un temple. Nous enseignons dans une écurie, non dans une école. » Les cours se donnaient dans une espèce de baraquement, mal couvert et accessible à tous les vents. Les lecteurs se plaignirent, en termes émus, de cet état de choses, si bien que, vers 1630, les travaux furent repris momentanément. En 1634, un des trois côtés de l'ensemble des bâtiments projeté fut enfin terminé. On y trouvait deux salles « propres et commodes » pour les cours, avec une galerie pour la bibliothèque[2]. Certaines corporations obtinrent dès le début la faveur d'y tenir leurs assemblées. C'est ainsi que les syndics et adjoints des imprimeurs et libraires de Paris y tenaient leurs réunions et y faisaient l'examen des livres nouvellement entrés dans Paris[3].

L'aile achevée en 1634 était perpendiculaire à la place de Cambrai, et se prolongeait dans la direction de la rue du Cimetière-Saint-Benoît. L'aile parallèle, construite seulement sous Louis XV, devait commencer à peu près au point de la place où venait finir la rue Saint-Jean-de-Latran, pour aboutir à quelques pas de la rue Fromentel. Provisoirement un jardin fut planté sur l'emplacement qui lui était destiné. En face du mur de clôture de ce dernier, mur qui formait l'un des côtés de la rue Fromentel, s'élevait le collège du Plessis. Du côté de l'ancien collège de Cambrai, le Collège royal n'était séparé de la rue Saint-Jacques que par une rangée de maisons. Les immeubles énumérés plus haut,

1. JOANNIS GRANGIERII, *Oratio pro restaurandis scholis*. Paris, 1619, in-4°.
2. JOANNIS GRANGIERII, *Gratulatio de instauratis scholis*. Paris, 1634, in-4°.
3. Ms. fr. 7801 de la Bibliothèque nationale.

qui donnèrent lieu à de si longues difficultés et que le collège de Tréguier réclama constamment comme sa propriété, étaient situés en bordure de la rue Saint-Jean-de-Latran. Ils étaient occupés par des échoppes et de petites boutiques assez misérables. Toutes ces circonstances firent que, jusque vers 1770, l'aspect général de ce monument inachevé et entouré de terrains vagues n'eut rien d'agréable ni d'imposant.

Vers le temps où fut réalisée l'acquisition de Tréguier et de Cambrai, la reine Marie de Médicis fonda au Collège, à l'instigation du président Jeannin, une chaire de droit canon qui fut confiée au docte Hugues Guijon (1612). Goujet affirme également que ce fut sous le règne de Louis XIII que fut instituée la seconde chaire d'arabe, mais on n'a que des renseignements assez vagues au sujet de cette fondation. Une seule chose est certaine, c'est qu'il y avait en même temps, vers 1615, deux professeurs chargés de l'arabe, Antoine Le Rat et Gabriel Sionite.

Le Collège traversa, à cette même époque, une sorte de crise qui faillit compromettre gravement son existense, en l'engageant dans une nouvelle série de difficultés et de procès. Il paraît que de grands abus s'étaient introduits à la longue dans l'institution. L'intrigue et la faveur avaient amené de choquantes inégalités dans la répartition des traitements. Les membres les plus anciens de la corporation touchaient des gages arbitrairement réduits, pendant que des lecteurs nouvellement choisis accaparaient de grosses indemnités. Le recrutement des professeurs laissait, d'autre part, singulièrement à désirer. Des chaires furent vendues et cédées à des personnages indignes de les occuper, sans que le gouvernement royal entrât pour rien dans ces choix irréguliers. Certains cours se trouvaient indéfiniment suspendus ou professés d'une façon si insuffisante

que peu à peu l'ancien prestige de l'établissement en fut sérieusement atteint. Le cardinal du Perron, qui en sa qualité de grand aumônier conservait toujours la haute direction du Collège, rédigea un règlement des plus sages, coupant court à tous ces abus et spécifiant qu'aucun professeur nouveau ne pourrait être nommé, tant qu'il resterait quelqu'un des surnuméraires qui étaient venus accroître le nombre normal des lecteurs. Il était décidé que les professeurs nouvellement nommés ne pourraient obtenir un traitement supérieur à 600 livres et que la faveur de recevoir un traitement double de celui du début serait réservée à un ou deux des membres les plus anciens de la corporation. Pour ceux qui viendraient après eux, dans l'ordre d'ancienneté, le salaire devait être proportionné au nombre d'années de services. De cette manière, il eût été possible de faire disparaître graduellement les situations irrégulières. L'assemblée du Collège et les receveurs généraux des finances approuvèrent ces mesures : mais, le cardinal étant venu à mourir (1618) au moment où il allait obtenir pour ce règlement la sanction du roi et de son Conseil, les choses en restèrent là.

Son successeur dans la charge de grand aumônier, le cardinal de la Rochefoucauld, entreprit à son tour d'améliorer la situation : mais la mauvaise volonté de toutes les personnes intéressées à la prolonger entrava ses bonnes dispositions. Les abus n'en devinrent que plus choquants. Goujet cite, à cet égard, des faits singulièrement probants [1]. Le trafic s'étendit encore, et plus de huit chaires se trouvèrent, à un certain moment, pourvues de la manière la moins équitable.

Trois professeurs, Guillaume Duval, le plus ancien historien du Collège royal, Siméon de Muis et Jean

1. *Mémoire*, t. I, p. 211.

Grangier, dont on a déjà cité plus haut les deux discours relatifs à la construction de l'établissement, unirent leurs efforts pour tenter d'enrayer le mal. Une requête, rédigée en leur nom par Grangier, fut adressée au cardinal[1], laquelle groupait méthodiquement les griefs et proposait comme le plus sûr moyen de restituer à l'*escolle royale* sa première splendeur, de mettre chaque chaire vacante au concours, en invitant les personnages les plus compétents, dans chaque ordre de connaissances, à briguer la place. Il s'agissait, uniquement en somme, de remettre en vigueur les dispositions si sages édictées par les lettres patentes de 1567. Cette noble tentative échoua. Il n'en faut pas moins tenir compte à ces trois hommes de l'honnêteté et de l'indépendance de caractère dont ils firent preuve en cette circonstance.

Pendant que ces luttes intestines troublaient la maison de Ramus, des difficultés d'un autre ordre vinrent s'ajouter à ces querelles et aggraver encore davantage la situation. La vieille inimitié qui existait depuis près d'un siècle entre le collège et l'Université, se manifesta, sur ces entrefaites, avec une nouvelle énergie. Il est probable que la coterie universitaire avait jugé le moment favorable pour recommencer avec succès ses anciennes attaques. Quoi qu'il en soit, à l'occasion de quelque tumulte survenu au collège de Cambrai[2], le recteur Jean Tarin ayant émis la prétention d'y pénétrer pour y faire une enquête, le corps des professeurs royaux le reçut fort mal, et, s'il faut en croire le témoignage

1. *Johannis Grangerii regii professoris eloquentiæ libellus supplex ad illust. Card. Rupifocaldum.* Paris, MDCXXIV. Il en existe un exemplaire dans le recueil MM, 267 des Archives nationales, provenant des papiers du P. Léonard.

2. Évidemment le collège de Cambrai n'existait plus comme collège particulier, mais on continuait de lui donner son ancien nom, puisque les bâtiments destinés au Collège royal n'étaient pas encore construits.

même de l'offensé, alla jusqu'à l'injurier. Une instance fut introduite au Parlement. En vain, les professeurs s'efforcèrent-ils d'obtenir que la cause fût évoquée devant le Conseil du roi. Il y eut requête sur requête[1]. L'Université demanda que le Collège fût soumis à la juridiction du recteur, comme tous les autres établissements, et que les cours y fussent réglés comme dans ces derniers. En même temps elle réclamait la réforme immédiate des abus et la *mise en dispute* des chaires vacantes. Sur cette première affaire vint s'en greffer bientôt une autre. D'après les termes du testament de Ramus, la chaire de mathématiques fondée par l'illustre savant devait être déclarée vacante tous les trois ans, afin que les personnes qui se jugeraient capables de l'occuper pussent faire valoir leurs titres dans une discussion publique. Or le même titulaire la détenait depuis l'année 1610, un certain docteur du nom de Jacques Martin, d'ailleurs peu connu. Un bachelier en théologie de Toulouse, Pierre de Prades, réclama vivement contre cette irrégularité, demandant que la *dispute* eût lieu, suivant la clause même de la fondation. Les professeurs royaux prirent une décision conforme à sa requête. Mais le lecteur en exercice défendit vigoureusement sa place. Il fit intervenir le recteur en sa faveur. Ce dernier déclara, conformément aux antiques prétentions de l'Université, que tout professeur royal devait justifier du diplôme de maître ès arts, et que de Prades ne l'étant pas devait être débouté de sa requête et condamné à l'amende. Bref, chacun tenant bon, la querelle s'envenima et prit un caractère plus général. Le 8 août 1626, le Parlement prononça un arrêt dont la teneur est d'une importance particulière pour l'histoire du Collège, et qui, en réalité, ren-

1. Ces requêtes furent présentées au Parlement le 18 décembre 1625, les 5 janvier, 21 février et 8 août 1626.

voyait dos à dos les parties en présence. En ce qui touchait la fondation de Ramus, la cour blâmait, avec quelque vivacité, les professeurs royaux de s'être permis de trancher la question de leur propre autorité. Aussi leur décision était-elle cassée, annulée et révoquée « comme attentat ». Néanmoins, comme la solution de la difficulté ne faisait l'objet d'aucun doute, la chaire de mathématiques, cause du litige, devait, après un concours auquel le premier président, le premier avocat du roi et le prévôt des marchands seraient appelés à assister, être adjugée « au plus capable, à la charge qu'aucun ne pourra être reçu à la disputer pour obtenir, qu'il ne soit adopté en l'Université[1] ». Les abus de pouvoir commis par la plupart des membres de la corporation touchant le trafic des chaires étaient sévèrement interdits pour l'avenir. Les nominations ne pouvaient être faites qu'après une lecture ou dispute publique permettant de conférer la place au plus digne. Pour le reste — clause perfide — les professeurs étaient astreints aux règlements, statuts et ordonnances de l'Université. Ils devaient rendre honneur et respect au recteur, et assister aux processions, réunions et actes publics de l'Université, toutes les fois qu'ils y seraient convoqués[2].

Ces dernières prescriptions équivalaient à une mainmise de l'Université sur le Collège royal. Ce dernier résista vigoureusement[3]. A force de requêtes (17 oc-

1. Au sujet de Prades, la cour décidait qu'il pourrait se présenter au concours, à la condition toutefois qu'il se fît au préalable admettre à la maîtrise ès arts. La saisie des gages de Jacques Martin était levée.

2. On accordait aux lecteurs, par compensation, un rang honorable dans les cérémonies, en les autorisant à marcher après le recteur. A diverses reprises l'Université avait essayé d'exiger d'eux le doctorat, mais cette tentative n'eut aucun succès. Une telle exigence était tout à fait contraire à l'esprit de l'institution.

3. Il refusa même de se plier à la formalité des concours. Jean Bérault fut nommé à la chaire de chirurgie et Ruault à celle d'éloquence

tobre 1626 et 1[er] juin 1627) et de démarches, il finit par obtenir la nomination d'une commission. L'affaire traîna longtemps, mais le Collège, soutenu par l'entourage royal, obtint enfin un triomphe définitif. Un arrêt du Conseil du roi, du 18 mars 1633, de tout point contraire à l'arrêt du Parlement, attribua sans partage la direction du collège au grand aumônier, en défendant formellement au recteur et à l'Université de s'immiscer sous aucun prétexte dans les affaires de l'établissement, sauf à donner avis au roi des doctrines contraires à la religion ou à l'État qui pourraient y être exposées. A dater de ce moment, le procès entamé depuis 1530 parut tranché. Désormais, au point de vue légal, le Collège forme un corps séparé et affranchi de toute tutelle extérieure [1].

Cet arrêt semble avoir donné le signal du relèvement non pas peut-être du niveau de l'enseignement, mais du moins de la moralité professionnelle des lecteurs du roi. Grangier, dont le rôle dans ces longues luttes avait été si honorable, célébra cet heureux événement dans une harangue prononcée en présence du grand aumônier, Alphonse-Louis de Richelieu, dit *le cardinal de Lyon*.

Louis XIV semble n'avoir jamais considéré avec faveur une fondation dont ni l'esprit ni le but n'étaient faits pour lui plaire. La compagnie des professeurs resta toujours en dehors des largesses dont il gratifia un certain nombre de savants, même étrangers. La brochure si curieuse dont on parlera plus loin [2] fait remarquer avec justesse que Louis XIV n'accorda de profits et d'avantages qu'aux seuls établissements dont l'honneur

latine, en remplacement de Morel, sans qu'aucun concours eût été annoncé à l'avance (1629).

1. Jourdain, *Histoire de l'Université de Paris aux* XVII[e] *et* XVIII[e] *siècles*, 1862-18 4, in-f°, p. 114 et suiv.

2. Voy. chap. VIII.

pouvait lui demeurer exclusivement, et qu'il négligea systématiquement tous ceux dont il lui aurait fallu partager la gloire avec quelques-uns de ses prédécesseurs. Il faut reconnaître cependant que ce roi créa deux nouvelles chaires, l'une de droit canon, dont il n'y a pas lieu de lui tenir grand compte puisque cet enseignement était déjà fort suffisamment représenté[1], l'autre de syriaque, instituée pour Barthélemy d'Herbelot en 1692. Il faut signaler comme le changement le plus important accompli sous son règne le passage de la direction du Collège dans les attributions du secrétaire d'État ayant la maison du roi dans son département. Cette modification se produisit après la mort du cardinal Barberini, grand aumônier de France, arrivée le 3 août 1671. La seule prérogative conservée par le successeur de ce dernier fut la réception du serment prêté par les professeurs lors de leur entrée en fonctions. Il s'était, du reste, déjà produit des conflits assez délicats, même avant 1671, au sujet de la haute surveillance du Collège royal, entre le grand aumônier et le roi. En 1661, le premier ayant nommé Pierre de Lenglet professeur d'éloquence latine, le roi nomma de son côté Me Sébastien Daubus et annula la nomination du grand aumônier, en faisant injonction aux professeurs du Collège de reconnaître immédiatement Daubus comme leur collègue[2]. Le monarque avait, un peu auparavant, par des lettres données le 28 novembre 1665, en faveur de l'Académie de peinture et de sculpture, créée de-

1. Cet enseignement, à vrai dire, appartenait plutôt à l'Université qu'au Collège, où il n'était guère à sa place. D'autre part, l'abbé GOUJET (*Mémoire*, t. I, p. 226) fait remarquer que, « quoique François de Launay, alors célèbre avocat au Parlement de Paris, nommé professeur en droit français par l'arrêt du 16 novembre 1680, ait prononcé un discours français à l'ouverture de ses leçons, le 28 décembre de la même année, dans la salle du même Collège royal, cette chaire n'est censée être que de l'Université et appartenir à la Faculté de droit ». Voy. l'Appendice H.

2. Archives nationales, E, 1713, f° 217. Lenglet fut nommé plus tard.

puis quelques mois, « destiné et affecté la galerie du Collège royal en l'Université de Paris, pour le logement de ladite Académie royale, jusqu'à ce que ledit collège soit entièrement bâti [1] ». Cette combinaison n'était assurément pas faite pour favoriser le développement de l'établissement et rendre son autonomie plus marquée. Mais l'inconvénient le plus sérieux dont le Collège eut à souffrir durant le grand siècle fut, comme on peut s'y attendre, l'irrégularité du payement des gages. Il paraît que, sous ce rapport, le sans-gêne des trésoriers royaux fut poussé aussi loin que possible. Plus d'une plainte, timide et respectueuse, comme il convenait alors, fut formulée. Jean Dartis, professeur de droit canon, se fit le porte-parole de ses collègues dès 1643, mais, semble-t-il, avec peu de succès. Les démarches tentées en 1647 et en 1660 auprès de Mazarin ne furent pas plus heureuses [2]. En revanche, l'entretien des bâtiments paraît avoir été l'objet d'une sollicitude particulière. A diverses reprises, des crédits relativement importants, puisqu'ils s'élevèrent, en 1667, à près de 8000 livres, furent consacrés à l'édifice inachevé de la place de Cambrai. Les réparations fréquentes mentionnées par les *Comptes des bâtiments* témoignent d'une surveillance attentive [3].

C'est au début de ce règne que fut tenté le premier essai d'une *Histoire du Collège royal* (1644). Il fut dû,

1. Félibien, *Hist. de Paris*, t. III, p. 139b.

2. On voit par les *Comptes des bâtiments du roi sous le règne de Louis XIV* (publ. par J. Guiffrey), t. I, p. 878, que la répartition des traitements restait toujours la même depuis 1618 : chaque professeur touchant 600 livres, plus un supplément variant suivant l'ancienneté du titulaire et oscillant entre 80 et 600 livres. Le doyen jouissait d'un fort préciput (Compte de 1670). Quant aux indemnités annuelles dues aux boursiers de Cambrai et de Tréguier, elles étaient régulièrement payées. Le nombre de mentions fournies à ce sujet par les *Comptes des bâtiments* le prouve suffisamment.

3. Voy. *Comptes des bâtiments*, *passim*, notamment, t. I, p. 75-76, 132, 191.

comme on l'a vu plus haut, à Guillaume Duval, professeur de philosophie grecque et latine. La valeur de cet ouvrage est médiocre : tel discours ou telle leçon d'ouverture des professeurs du XVIe siècle renfermait déjà des renseignements beaucoup plus intéressants et groupés avec plus d'intelligence que ceux fournis par le livre de Duval. C'est plutôt comme catalogue des professeurs que ce travail a pu être consulté depuis avec quelque utilité [1].

Divers rapports administratifs parvenus jusqu'à nous permettent d'apprécier le fonctionnement intérieur du Collège durant cette période[2]. Il en est un entre autres, daté de 1685, qui constate que la plupart des professeurs donnaient leurs cours avec assiduité. Quelques-uns laissaient cependant à désirer à ce point de vue. L'un d'eux, le second professeur de mathématiques, était alors employé pour le service du roi à des travaux hydrographiques qui le tenaient éloigné de la capitale.

Il paraît aussi que la tenue extérieure de certains maîtres manquait de gravité. On les voyait monter en chaire sans s'être revêtus auparavant de la robe et du bonnet carré traditionnels. L'Université indignée crie au scandale et le syndic dut les rappeler au respect des vieilles coutumes. La concorde n'était pas non plus parfaite entre les professeurs, et à diverses reprises, notamment en 1685, le grand aumônier se vit dans l'obligation de mettre fin à ces difficultés intérieures assez sérieuses.

Parmi les nominations les plus heureuses faites sous ce règne, il convient de citer celles de Pierre Gassendi,

1. Un curieux exemplaire de cet ouvrage figurait à la vente de la bibliothèque de Le Roux de Lincy. Il renfermait la collection des lettres d'invitation aux convois des professeurs morts avant 1644.

2. Archives nationales, G^7, 988.

choisi en 1645 comme titulaire, pour les mathématiques, et qui demeura dix années en fonctions, du médecin Gui Patin (1654-1672), d'Étienne Baluze, professeur de droit canon (1689-1710), de l'illustre botaniste Joseph Piton de Tournefort, resté en charge de 1706 à 1708, d'Antoine Galland, l'arabisant, l'aimable traducteur des *Mille et une Nuits* (1709-1715), et enfin de l'helléniste Jean Boivin, titulaire de la chaire de grec de 1706 à 1726.

Au commencement du XVIIIe siècle, l'établissement comprenait dix-huit chaires, se répartissant ainsi : deux pour l'hébreu, deux pour le grec, deux pour les mathématiques, deux pour la philosophie grecque et latine, deux pour la rhétorique ou éloquence latine, quatre pour la médecine, la chirurgie, la pharmacie et la botanique, deux pour l'arabe, deux pour le droit canon, une pour le syriaque. Il faut y ajouter la chaire de Ramus qui fut, par la suite, momentanément supprimée puis rétablie. Remarquons que le Collège avait renfermé quelque temps une chaire de théologie, créée par Henri III ; mais cette fondation, qui n'avait rien de commun avec l'enseignement réservé au Collège, ne lui appartint que de nom. Elle fut d'ailleurs transférée à la Sorbonne par le cardinal de Richelieu.

Durant le règne suivant, la décadence s'accentua encore. A part le bon Rollin, déjà professeur en 1697 et qui resta en charge jusqu'en 1741, le Collège n'eut guère de professeurs en vue. Il fut cependant question de le rebâtir en 1724 : des plans et des devis furent dressés qui nous ont été conservés dans les papiers du Contrôle général[1]. La construction projeté était d'aspect assez simple. Elle comprenait douze fenêtres de façade pour le bâtiment central et ne réalisait nullement les

1. Archives nationales, G^7 444.

promesses antérieures. L'aile ancienne devait recevoir un pendant. Mais on s'en tint aux projets des architectes et aucun travail ne fut entrepris.

Une mesure intempestive, prise au même moment à l'égard du Collège, vint brusquement jeter un grand trouble au milieu de la corporation. Un arrêt du Conseil du roi du 10 octobre 1724 décida que l'établissement serait transféré à l'hôtel de Nevers et que les bâtiments jusque-là réservés aux exercices du Collège royal, ainsi que l'emplacement des collèges de Cambrai et de Tréguier, seraient attribués à la Faculté de droit. C'était l'expulsion pure et simple de la vieille fondation de 1530 des locaux qu'elle occupait depuis deux siècles. A cette nouvelle, Jean-Baptiste Couture, professeur d'éloquence latine et inspecteur de la corporation, accompagné de Rollin, se rendit à Fontainebleau, où se trouvait alors la cour, pour protester contre cette décision. L'abbé Bignon, auquel ils s'adressèrent, refusa de les introduire, et les deux délégués ne purent défendre de vive voix leur cause. Néanmoins on comprit en haut lieu que la mesure était arbitraire et qu'elle provoquerait une vive résistance. L'arrêt ne fut pas exécuté et il n'en fut plus question par la suite.

Peu à peu, en raison de la pénurie du Trésor, les traitements furent l'objet de réductions constantes et tombèrent à 600 livres ; la considération accordée aux professeurs si maigrement rémunérés diminua en proportion. Bref, la situation de l'antique établissement devint si précaire que le corps des professeurs dut adresser au roi, en 1770, un *Mémoire sur le Collège royal de France*[1], qui renferme un tableau singulière-

1. Archives nationales, G^9, 651, n° 8. Le mémoire, daté du 15 janvier 1770, est signé de Garnier, inspecteur et syndic du Collège royal. L'année précédente, en 1769, un privilège spécial avait été accordé aux professeurs du Collège pour l'impression de leurs œuvres. C'est probablement à cette époque que fut rédigé un projet de règlement du

ment sombre de leur misérable sort. Les gages étaient tombés de 4800 livres[1] à 600. Après quinze ou vingt années de professorat, les titulaires ne parvenaient à obtenir que 8 ou 900 livres. Il n'y avait pour les cours que trois classes humides et malsaines, à cause de l'écoulement défectueux des eaux. « Les étrangers attirés au Collège royal par la réputation des professeurs sont étonnés de ne trouver qu'un commencement de bâtiment enveloppé de masures et de ruines, rien qui réponde à l'idée qu'ils s'en étaient faite.... Ils demandent comment le premier collège de l'Europe, celui qui depuis plus de deux siècles a fait tant d'honneur à la France, a pu subsister avec gloire dans une si déplorable misère. Il n'y a actuellement aucun collège de l'Université qui ne soit dix ou douze fois plus grand et plus commode que celui qui, dans l'intention du fondateur, devait éclipser tous les autres par sa magnificence. Un professeur de cinquième ou de quatrième a 1500 ou 1800 livres d'honoraires qui lui sont payés par quartiers, sans qu'il se donne la peine de sortir de chez lui. » Les professeurs indiquent ensuite les moyens de rétablir le Collège dans tout son lustre. Ils demandent d'abord l'octroi de bénéfices réguliers. « Un second moyen serait d'appliquer une portion des fonds de la loterie à la construction du Collège royal. Les terrains de Tréguier et de Cambrai présentent un emplacement vaste et commode ; on pourrait donc, même sans déranger les exer-

Collège publié dans le *Cabinet historique*, t. V, 274, d'après le ms. de la Bibl. nat. n° 72 de la coll. des Blancs-Manteaux. Ce règlement s'occupait beaucoup de la conservation des archives de l'établissement. Il a dû être élaboré par les professeurs au moment où il était question de réorganiser l'établissement. Ce projet n'eut pas de suite. Remarquons qu'il avait été déjà question d'accorder quelques avantages au Collège de France, en 1766.

1. C'est l'évaluation, donnée par le mémoire, des appointements alloués aux lecteurs au moment de la fondation, en 1530.

cices du Collège royal, construire non seulement le corps du bâtiment, mais même un assez grand nombre de boutiques de libraires, de papetiers, etc., tant sur la place de Cambrai que le long de la rue Saint-Jean-de-Latran. Ces boutiques construites, sans qu'il en coûtât rien à l'État, et avec un argent destiné à la décoration des monuments publics qui tiennent à la religion, se loueraient au profit des professeurs et leur tiendraient lieu ou de gages, ou d'augmentation de gages, à raison du produit. » Après avoir proposé un autre moyen assez étrange [1], ils concluaient par ces graves paroles : « Nous ne craignons pas de l'avancer, il n'y a aucun établissement littéraire en France, sans même en excepter des Académies, qui puisse par sa nature rendre des services plus importants et dont par conséquent ou la splendeur ou la décadence doive plus fixer la tendance du gouvernement. Le Collège royal attire encore les regards de toute l'Europe savante, et l'homme public qui aura la noble ambition d'en devenir le restaurateur doit être bien assuré de transmettre son nom à la postérité la plus reculée. » Le cri d'alarme jeté par les professeurs fut entendu.

L'abbé Terray, alors Contrôleur général, s'émut de cette situation. Il imagina, pour y porter remède, une combinaison assez hardie qui donna lieu aux contestations les plus vives de la part de l'Université, en soulevant dans le corps enseignant tout entier une véritable tempête. Cette affaire, qui forme l'un des épisodes

1. « Cet autre moyen consisterait à supplier le roi d'accorder à ses lecteurs et professeurs le bâtiment parallèle aux écoles de droit qu'on doit construire devant la nouvelle église de Sainte-Geneviève, bâtiment qu'on avait d'abord destiné aux écoles de médecine, et dont il paraît que la Faculté se met peu en peine ; de vendre ensuite le terrain du Collège royal et de ses deux annexes, les collèges de Tréguier et de Cambrai, soit à la Ville pour y établir un marché, soit à une compagnie d'entrepreneurs, et de placer l'argent qui en reviendrait au profit des professeurs, pour leur tenir lieu d'augmentation de gages. »

les plus intéressants de l'histoire du haut enseignement au siècle dernier, mérite d'être exposée avec quelque détail. On sait que, jusqu'à la fin du XVI[e] siècle, l'Université de Paris posséda, en matière de postes et de messageries, des privilèges considérables. L'antique corporation avait conservé, depuis des temps fort anciens, un ensemble de droits qui constituaient à son profit une sorte de monopole du transport des bagages et des dépêches privés. Elle entretenait dans ce but un certain nombre de messagers, dits *messagers volants*[1], qui circulaient de ville en ville, avec les lettres et les objets que leur confiaient les particuliers. Quand, en 1576, les messagers royaux furent institués par Henri III, cette création qui portait, dans une certaine mesure, atteinte aux prérogatives universitaires, entraîna d'assez longues difficultés, auxquelles furent données des solutions provisoires. L'opposition de la fille aînée des rois se réveilla plus ardente et plus redoutable, cinquante ans plus tard, en 1630, lorsque furent établis les trois surintendants généraux des postes. L'Université, se fondant sur une possession consacrée par des siècles, défendit ses privilèges au moyen d'interminables procès. Elle finit cependant par proposer une transaction, aux termes de laquelle elle eût abandonné ses messagers et reçu en échange une indemnité assez élevée, sous forme de revenu fixe et annuel. Cette combinaison, offerte en 1634, n'eut pas un succès immédiat. En vain l'édit de 1645 sauvegarda-t-il les droits de l'Université, cette dernière dut attendre jusqu'en 1719 pour obtenir une solution définitive. En vertu de lettres patentes octroyées le 14 avril de cette année,

1. Il ne faut pas confondre ces derniers avec les *Grands Messagers* qui servaient, aux étudiants de l'Université, de tuteurs et de banquiers et remplissaient uniquement le rôle dévolu aujourd'hui aux *correspondants*. Voy. sur la question des messageries de l'Université les *Pièces concernant les messageries de l'Université*, 1772, in-4°, Paris.

le vingt-huitième des messageries du royaume, soit une rente annuelle de 120 000 livres, fut attribué à la Faculté des arts, pour lui permettre de rétribuer ses maîtres d'une manière fixe et régulière. C'était au fond une réforme des plus utiles, puisqu'elle assurait aussi bien aux professeurs de la Faculté qu'aux maîtres des collèges dépendant de l'Université un traitement suffisant et honorable [1].

En 1757, ce revenu fut porté à 160 000 livres, et subit, neuf ans plus tard, une nouvelle augmentation encore plus considérable. Les lettres patentes du 3 août 1766 décidèrent, en effet, que l'Université aurait droit désormais au vingt-huitième effectif des messageries et en fixèrent le montant à la somme de 253 273 livres 15 s. 16 deniers. Une clause importante de ces mêmes lettres avait ordonné qu'une somme de 30 000 livres serait annuellement prélevée sur cette rente pour être employée à la restauration du collège Louis-le-Grand et à la construction d'un nouveau chef-lieu pour l'Université. Le prélèvement fut fait, mais comme le montant n'en fut point dépensé, on se trouva au bout de quatre ans, en 1771, en présence d'un capital disponible de 120 000 livres. C'est précisément cette dernière somme que l'abbé Terray proposa de consacrer à l'achèvement du Collège royal. Mais là ne s'arrêta point sa bienveillance. Il fit ressortir les avantages qu'il y aurait à accorder au Collège royal le montant des 30 000 livres réservées, en affectant la moitié de cette somme à l'augmentation des traitements des professeurs, et l'autre moitié à l'institution de pensions en faveur des professeurs émérites. Le gouvernement royal ratifia les projets du ministre, et en mai 1772 des lettres patentes furent délivrées par le roi, qui ordonnaient

1. Jourdain, *Histoire de l'Univ. de Paris aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, p. 332 et 421.

l'exécution de ces dispositions. Seulement une condition des plus délicates avait été mise par le gouvernement à ses séduisantes faveurs. Pour profiter de crédits dont, en somme, la propriété avait été assurée exclusivement à la Faculté des arts, le Collège royal devait désormais se résigner à faire partie intégrante de l'Université. Il était donc indispensable que les professeurs se fissent affilier à la Faculté des arts et se soumissent à l'avenir à toutes les obligations que cette affiliation comportait. En présence d'avantages aussi appréciables, le vieil esprit d'indépendance des lecteurs n'eut garde de s'afficher et toutes les susceptibilités furent apaisées. L'opposition ne vint pas du côté où le gouvernement pouvait la craindre ; elle partit cette fois de l'Université qui s'éleva avec la plus grande énergie contre cette union qu'elle avait autrefois réclamée avec tant d'âpreté[1].

Ses représentations furent si violentes que l'enregistrement des lettres patentes dut être ajourné jusqu'au moment où l'entente pourrait être rétablie entre les deux parties. En vain les professeurs royaux présentèrent-ils des *Éclaircissements* fort sages et mesurés sur les lettres patentes, la Faculté des arts ne voulut rien entendre ; elle rédigea à son tour un virulent mémoire dont le duc de la Vrillière, protecteur du Collège, dut interdire l'impression. Les observations, les mémoires et les réponses se succédèrent rapidement, chaque partie défendant sa cause avec beaucoup d'ingéniosité et de vigueur[2]. Enfin, l'Université accepta

1. Les pièces relatives à cette dernière lutte entre le Collège royal et l'Université se trouvent dans le manuscrit 3310 de la Bibliothèque Mazarine. C'est là que nous les y avons puisées. Tous les documents que nous allons citer ont été conservés dans ce recueil, pièces 4, 19, 20, 26, etc. Voy. aussi Jourdain, *op. cit.*, p. 450 et suiv.

2. Les arguments donnés de part et d'autre sont habilement présentés, sous une forme piquante et subtile. L'Université affirme que le 28e est sa propriété exclusive et que nulle autre corporation n'a le

une transaction et déclara consentir à l'agrégation, à la condition que les lecteurs ne toucheraient sur les revenus des messageries que 15 000 livres, et que le roi serait chargé du surplus de la dotation. De plus, le Collège royal une fois uni et incorporé à l'Université serait considéré comme un collège du corps académique dont l'Université prendrait possession effective. Il serait assujetti aux lois, statuts et usages communs aux autres établissements. Les lecteurs ne pourraient être choisis à l'avenir que parmi les gradués de l'Université. Les professeurs en exercice devraient opter entre l'une des quatre Facultés, prêter le serment de rigueur et assister aux cérémonies. Il y aurait incompatibilité entre les chaires du Collège royal et celles des autres collèges de la Faculté des arts. Enfin, les conflits soulevés à l'occasion de la corporation des lecteurs seraient portés en première instance au tribunal académique. Ces conditions furent acceptées à peu de chose près, et c'est sur ces bases, peu libérales, que fut consommée, en 1773, l'union définitive de la fondation de François I[er] avec l'Université, sa vieille ennemie.

Néanmoins les professeurs faillirent payer cher les faveurs et les avantages obtenus après une si longue attente. Ils eurent à soutenir en effet à cette occasion une des attaques les plus perfides et les plus dangereuses dont leur compagnie eût été jusque-là l'objet. Cette attaque, pourtant si caractéristique, ne se trouvait jusqu'à présent signalée nulle part, aucun document officiel n'en ayant gardé la trace. Un heureux hasard en a seulement conservé un récit, qui paraît

droit d'y participer. Les professeurs royaux soutiennent qu'ils n'ont jamais cessé de faire partie de l'Université. Il est plaisant de voir chacune des deux parties défendre maintenant à grand renfort de preuves juridiques et historiques la thèse qu'elle avait jadis si énergiquement combattue.

unique, dans la correspondance d'un des publicistes les plus ouverts et les mieux informés de la seconde moitié du XVIII[e] siècle. La publication toute récente des lettres adressées par Dupont de Nemours au prince héritier de Bade nous permet de citer ici ce récit, qui fournit un tableau aussi complet que piquant de ce curieux épisode[1]. Dupont commence par exposer rapidement à son royal correspondant quels sont les principes qui ont présidé à la fondation et ensuite au fonctionnement de l'institution, dont une liberté absolue a toujours été le privilège.

Mais, continue-t-il, il n'y a point de pays, Monseigneur, où la liberté n'ait un grand nombre d'ennemis; et cela est assez juste, car en tout pays elle est elle-même ennemie déclarée de l'ignorance, de la superstition, du fanatisme, de l'erreur, de la cupidité effrénée, de l'oppression, des persécutions, de la tyrannie. Elle n'est bonne qu'aux citoyens paisibles et aux souverains bienfaisants et sages qui, sentant que personne n'a plus de droits qu'eux-mêmes, voient combien ils ont à gagner au respect que tout droit doit inspirer. Mais les théologiens, les financiers, les distributeurs de morale factice ou d'ordres arbitraires, les pillards de toute espèce qu'Homère appelle si plaisamment Δημοβόροι (mangeurs de peuples), ne peuvent manquer de l'avoir en horreur, car elle leur enlève la pâture. Je suis obligé d'avouer qu'il se trouve de ces gens en France comme ailleurs.

Ils ont donc voulu détruire le peu de liberté laissée, peut-être par mégarde, au Collège royal, et s'y sont pris adroitement. Ce Collège demandait une chose assez juste et très importante pour lui; on a proposé de la lui vendre au prix de sa liberté. Car dans les lieux où l'esprit de commerce est fort perfectionné, il n'y a rien qui ne devienne matière à trafic, « on y vend tout : l'amour, l'homme et la justice ».

Les appointements de six cents livres, accordés aux lecteurs et professeurs royaux, étaient suffisants lors de leur fondation,

1. *Carl Friedrichs von Baden brieflicher Verkehr mit Mirabeau und Du Pont* [de Nemours], bearbeitet... von Karl Knies (publication de la commission historique de Bade), 2 vol. in-8. Heidelberg, Winter, 1892, t. II, p. 40 et suiv., et 71.

pour leur honnête subsistance ; on pouvait se procurer avec eux à peu près les mêmes jouissances qui coûtent aujourd'hui trois mille six cents livres. Maintenant, les variations arrivées dans la dénomination du marc d'argent, dans la valeur vénale des denrées, et dans les impôts sur les consommations rendent cette même somme de six cents livres, sur laquelle encore on retient le dixième par forme d'imposition, absolument insuffisante pour soutenir une famille à Paris. Il était donc nécessaire de venir au secours du Collège royal. Un hasard très singulier a voulu que dans ce pays où il n'y a presque jamais de fonds pour les choses utiles, il s'en trouvât qui ne pouvaient guère être employés qu'à cela. Au moyen des derniers arrangements pris pour l'Université de Paris lors de l'expulsion des jésuites, ses revenus ont été portés à soixante mille francs par an au delà de ses dépenses, et le roi s'est réservé de déterminer, en faveur de l'instruction publique, l'usage de ces soixante mille francs dont l'Université a toujours fait la recette. — Depuis ce temps il a disposé, en effet, de la moitié de cette somme annuelle. Restaient trente mille livres de rentes qui, accumulées d'ailleurs depuis cinq ans, forment un capital de cinquante mille écus. L'abbé Garnier, chef du Collège royal, homme vertueux et sensé, incapable d'aucune mauvaise vue, a demandé que ce capital de cinquante mille écus fût accordé à son collège pour le rebâtir, et les trente mille livres de rente pour faire un supplément d'honoraires aux professeurs, qui se seraient par à trouvés avoir un sort d'environ deux mille francs avec le logement. Après bien des contestations de la part de l'Université, qui voulait employer ces sommes à faire une statue pédestre au roi (ce qui n'aurait en rien servi à l'instruction), l'abbé Garnier a obtenu ce qu'il demandait. — Mais l'Université, M. l'archevêque et les magistrats du parlement actuel de Paris ont cru devoir y faire joindre une condition ; c'est que les professeurs du Collège royal feraient serment d'être de la religion catholique, apostolique et romaine, et de n'enseigner que la doctrine approuvée du pape et reçue dans l'Université. Eh bien, monseigneur, ces savants assemblés pour écouter ces propositions ont unanimement dit : « Gardons la liberté; qu'ils gardent leurs richesses ».

Tous sont catholiques; aucun n'a voulu faire un serment qui obligeât ses successeurs à l'être. — M. Capperonnier a dit : « Ne nous privons pas de pouvoir chercher dans l'univers entier, et appeler, s'il le faut de la Chine, l'homme de mérite qui devra s'asseoir parmi nous ». MM. Le Monnier et Cousin ont dit :

« Comment pourrions-nous nous soumettre à n'enseigner que ce qui conviendrait à la cour de Rome ; ne l'avons-nous pas vue délier les nœuds fédératifs de la société, semer les divisions et les haines, armer les citoyens contre les citoyens, contre le roi, contre la patrie, et faire couler le sang des nations sous le poignard du fanatisme? » Un autre a demandé : « De quel front un corps de sages instruits pourrait-il s'engager à n'enseigner que la doctrine reçue dans une Université qui vient, avec un gros solécisme, de proposer un prix à celui qui tâcherait de prouver que la philosophie est ennemie de Dieu et des rois ! » Un jeune homme, dont Votre Altesse Sérénissime a vu quelques écrits dans les *Ephémérides*, M. de Vauvillers, qui est en effet très pauvre, a dit : « Messieurs, la plupart d'entre vous êtes de l'Académie ; vous avez tous d'autres places, je suis le seul ici qui ne possède rien que ma chaire au Collège royal et qui soit dans le cas de mourir de faim : mais j'aimerais mieux mourir de faim que de me prêter à une démarche qui avilirait entre nos mains la dignité dont nous avons été honorés, et qui détruirait l'utilité d'un établissement fait pour servir l'humanité entière. Cela est si vrai que voilà ma démission que je tiens prête dans le cas où il serait possible que vous acceptassiez le serment qu'on vous propose. » Ils ont rédigé une délibération dans cet esprit. En y remerciant le roi et le ministre, ils disent que « la plus grande faveur qu'ils puissent demander et qu'ils attendent du monarque est de ne pas être obligés de prendre des engagements qui les rendraient indignes de ses bontés ». Ils aiment mieux rester avec leur pauvreté et faire, pour ainsi dire, gratuitement le service public auquel ils sont consacrés. Lorsqu'ils se sont séparés, l'abbé Le Batteux, dont vous avez le *Cours de belles-lettres* et qui avait très bien parlé, dit à ses confrères : « Messieurs, après cette preuve des sentiments qui nous animent, on ne dira plus que le Collège royal donne une place, mais qu'il donne un rang ». Tout le public le pense comme lui, et pour moi, j'ai été si touché de voir ces estimables savants résister à l'aisance, à un sort assuré, à une grosse somme d'argent comptant, et préférer l'indigence et le devoir, que je vous avouerai, monseigneur, qu'en ce moment j'ai désiré, les larmes aux yeux, une place au Collège royal. Je ne suis point jaloux, je ne le serai jamais, je me suis assez souvent essayé avec d'assez dignes rivaux, et dans des positions assez délicates, pour me sentir certain d'être au-dessus de cette faiblesse. Mais toutes les fois que je vois une action courageuse, ou noble, ou bonne, il se mêle à la joie qu'elle me cause un

battement de cœur si vif, et tant de regret de n'y avoir point de part, qu'en vérité cela n'est pas tout à fait raisonnable.

Mais, hélas! ce beau feu ne dura pas, et, quelques jours plus tard, Dupont de Nemours écrivait au prince le billet attristé que voici :

C'est en rougissant que je commence cet article. J'ai parlé à Votre Altesse dans une de mes précédentes lettres des nobles résolutions et de la délibération héroïque des professeurs du Collège royal. Eh bien, monseigneur, depuis ce temps ils ont reçu l'argent à peu près aux conditions imposées, que l'on a seulement un peu adoucies. Une seconde attaque les a trouvés moins fermes. Chacun se jette sur la pluralité des voix, et je suis au moins très convaincu que celle de M. Cousin n'a point de part à ce dernier arrangement, que l'on a préféré, dit-on, à une destruction totale et dans la vue de ramener ensuite l'Université même à de meilleurs principes. Pour moi, je suis tout confus de mon enthousiasme et de mes compliments. C'est peut-être la centième fois que je me trouve pris d'une manière aussi ridicule.

Quand j'étais jeune, je lisais beaucoup la *Gazette*. Je voyais des villes assiégées et le gouverneur répondant à la sommation de se rendre, « qu'il était résolu de se défendre jusqu'à la dernière goutte de son sang et de s'enterrer sous les ruines de sa place ». Le cœur me battait, mes yeux s'humectaient, je disais : « Voilà un brave homme »; j'aurais voulu l'embrasser, j'aurais voulu défendre ses remparts avec lui. Huit jours après, je voyais la place prise, et mon gouverneur qui n'était point mort et qui signait tranquillement la capitulation. Les bras me tombaient, je me mettais en colère, je retournais chez moi, fort mécontent; et cependant je m'attrapais toujours, et Votre Altesse voit que je m'attrape encore aux belles protestations. Aussi mes amis disent-ils que je ne serai jamais qu'un bon sot.

Quoi qu'il en soit de son issue finale, cette agitation n'en constitue pas moins une page honorable dans l'histoire du Collège. L'attitude, en somme fort indépendante, prise par les professeurs, malgré une défaillance forcée, marque d'une façon évidente la continuité des traditions du XVI[e] siècle, maintenues dans l'établisse-

ment à l'époque même qui passe pour le plus effacée de son histoire.

Le 10 février 1773, le projet fut approuvé par la majorité des membres des nations et des Facultés[1], et, après un an d'attente, les lettres patentes purent être enregistrées au Parlement (26 mars 1773)[2]. Le Collège obtint le crédit de 120 000 francs, pour la continuation des bâtiments et un subside annuel de 15 000 francs. Les professeurs étaient tenus de se faire immatriculer dans l'une des nations dans un délai de trois mois. Leur corporation était désormais soumise aux visites et à la juridiction de l'Université, comme les autres Facultés. Le reste du fonds de réserve, sur lequel étaient pris les 15 000 francs attribués au Collège, devait être consacré à des pensions destinées aux professeurs émérites de l'Université, à l'exception de ceux du Collège. L'année scolaire continuait d'être divisée en deux semestres. Les lecteurs devaient publier, au début de chacun de ces semestres, un programme imprimé de la matière de leur cours. Il n'y avait, comme par le passé, pour les auditeurs, aucun registre d'inscription, toute apparence de contrainte continuant d'être bannie des exercices du Collège[3].

En somme, les lettres patentes accordées par le roi réorganisaient le Collège sur des bases solides, y créaient plusieurs enseignements nouveaux, des plus importants, constituaient définitivement ses 19 chaires et doublaient son budget en lui octroyant 15 000 livres sur les revenus annuels des messageries. Cette dernière

1. Seule la nation de Normandie se prononça contre le projet. Elle fit à l'agrégation du Collège royal une opposition prolongée. Le conflit qui résulta de son attitude ne fut terminé que le 11 août 1773.

2. Archives nationales, F. 17,110). Voy. également l'arrêt du Conseil du 20 juin 1773 dans Jaillot, *Recherches sur Paris* (1775), t. IV, p. 182.

3. Les lettres patentes spécifient cependant que les *Enfants de Langues* seront tenus de suivre les cours de l'établissement.

augmentation, jointe aux 15 930 livres du buget ordinaire, permettait d'élever le traitement des professeurs à 1 000 livres[1]. En 1770, le nombre des chaires du Collège était déjà de dix-neuf, savoir : deux pour l'hébreu et le syriaque, deux pour le grec, deux pour les mathématiques, une pour la physique générale, une pour la philosophie grecque et latine, deux pour l'éloquence latine, quatre pour la médecine, la chirurgie, la pharmacie, la botanique, deux pour l'arabe, deux pour le droit canon, une pour l'histoire, qui existait depuis 1769 et qui devint en 1778 la chaire d'histoire et de morale[2]. Les lettres de 1772 n'augmentèrent donc pas ce nombre, mais elles modifièrent d'une manière heureuse la distribution des chaires, en précisant que l'une de celles de mathématiques serait affectée à l'astronomie, que la chaire de chirurgie deviendrait celle d'anatomie, la chaire de pharmacie celle de chimie. Un peu plus tard, d'autres changements furent réalisés ; le turc et le persan, l'éloquence française, la mécanique, l'histoire naturelle, la physique expérimentale, le droit naturel et le droit des gens obtinrent à leur tour droit de cité, à l'aide de diverses combinaisons. Nous indiquons ici en note[3], en même temps que le détail des

1. Le reste des 30 930 livres, c'est-à-dire la partie non absorbée par les traitements, devait être consacré à l'entretien du Collège, aux frais des cours et des laboratoires, au préciput réservé à l'inspecteur. Les *coadjuteurs* et les *survivanciers* furent supprimés.

2. L'*Almanach royal* de 1769 ne mentionne pas encore la chaire d'histoire. Cette dernière remplaça la seconde chaire d'hébreu.

3. Composition du Collège en 1789 : 1 inspecteur et 19 professeurs : 1 d'hébreu et de syriaque, 1 d'arabe, 1 de turc et de persan, 2 de grec, 1 d'éloquence latine, 1 de poésie latine, 1 de géométrie, 1 d'astronomie, 1 de physique expérimentale, 2 de physique, 1 de médecine pratique, 1 d'anatomie, 1 de chimie, 1 d'histoire naturelle, 1 de droit canon, 1 de droit de la nature et des gens, 1 d'histoire et de morale, plus 8 professeurs vétérans. La chaire de syriaque fut remplacée par celle de mécanique qui devint ensuite une chaire de physique expérimentale. La chaire de littérature française, créée pour l'abbé Aubert en 1773, remplaça celle de philosophie grecque et latine. L'une des deux chaires de grec fut réservée à l'explication des anciens philosophes. On rem-

transformations successives qui eurent lieu, la répartition des différents enseignements, telle qu'elle existait à la fin de l'ancien régime. De sérieux avantages moraux étaient, d'autre part, accordés aux professeurs : leur situation vis-à-vis de l'Université se trouvait en particulier fort améliorée.

En même temps, grâce au concours du comte de Saint-Florentin, devenu duc de la Vrillière en 1770, chargé de la haute direction du Collège royal[1], et au crédit de 120 000 livres, l'abbé Garnier put faire continuer, en 1774, la construction des bâtiments, suspendue depuis plus d'un siècle. L'architecte Chalgrin fut chargé de la reprise des travaux, et en peu d'années l'édifice fut achevé[2]. En voici la description détaillée empruntée à un écrivain du temps : « L'édifice a été refait sur les plans de M. Chalgrin. Son style est dorique. Une porte surmontée d'un fronton triangulaire et accompagnée d'une grille de chaque côté en forme l'entrée. Les deux tympans de ce fronton, qu'a sculptés M. Duret, représentent les armes de France et la Science couronnée par le Génie des arts. Entre les arcades de l'ancienne aile est le buste de Louis XIII qui en posa la première pierre en 1610; entre les arcades de la nouvelle est placé le buste de Louis XV, tous deux de M. Duret. Au fond d'une cour oblongue se présente un vestibule décoré de pilastres doriques, qui conduit à la salle des actes. Des colonnes ioniques portent une corniche architravée; celles du fond forment un encadrement où sera placée la figure pédestre du roi, dont

plaça l'une des deux chaires d'arabe par celle de turc et de persan, et l'une de celles de droit canon par le droit de la nature et des gens. L'enseignement de l'histoire naturelle fut inauguré par Daubenton.

1. Il avait succédé dans cette charge au comte d'Argenson, disgracié en 1757.

2. La nouvelle construction comprit six salles de cours, une salle de fêtes, un amphithéâtre d'anatomie, un observatoire.

M. Lecomte est chargé. Les autres colonnes des côtés seront ornées des bustes de nos rois, depuis François I[er] jusqu'à Louis XV. L'exécution en est confiée à MM. Lemoyne, Gois, Houdon, Clodion et Duret. Une tribune aux harangues seroit un des côtés de cette salle qu'éclaire une lanterne décorée de pilastres composites; elle est soutenue par une voussure ornée de caissons. Dans le plafond de cette salle qui a trente-six pieds sur onze, M. Taravel a peint une allégorie ingénieuse à la gloire des princes protecteurs des sciences des belles-lettres et des arts. Une femme majestueuse et couronnée montre d'une main la médaille de François I[er] suspendue à une pyramide, et tient de l'autre des couronnes de lauriers et de roses, emblèmes de la gloire et des agréments de la littérature. A cette pyramide sont aussi attachées les médailles des rois protecteurs des sciences. Sa tête, tournée derrière elle, exprime que la postérité est le but de ses travaux. On voit encore dans le plafond l'Éloquence qui terrasse l'Ignorance, l'Erreur, les Préjugés, l'Envie et la Raillerie, placés dans un lointain obscur. Vers la porte d'entrée, une figure désigne la bonne Renommée, la branche d'olivier et le cœur d'or sur la poitrine; elle tient le médaillon du roi que les Génies de la France et des arts se disposent à attacher à la pyramide de l'Immortalité. Les angles de la voussure offrent des vertus groupées qui caractérisent les grands hommes, savoir : la Justice et la Clémence, la Force et la Raison, la Tempérance et l'Égalité, la Prudence et la Vigilance[1]. »

En dépit de ces témoignages de bienveillance donnés par le gouvernement royal, le vieil établissement ne retrouva pas son ancien prestige.

1. *Voyage pittoresque de Paris*, par D*** (6e édition, 1778), cité d'après le *Cabinet historique*, t. V, p. 257.

La rentrée des cours avait toujours lieu le premier lundi après la Saint-Martin. Ce jour-là, la séance d'ouverture, rehaussée par des discours et des lectures publiques, attirait vers la place de Cambrai un public nombreux et choisi. Quelques-unes de ces séances, plus particulièrement brillantes, attirèrent l'attention de la presse. Quoique étroitement incorporé à l'Université, le Collège s'efforça de garder, dans les questions d'ordre religieux, la réserve et l'indépendance qui furent de tout temps sa ligne de conduite. En 1779, l'assemblée des lecteurs refusa ainsi de porter les cordons du dais, lors de la possession de la Fête-Dieu. Elle fit répondre au curé de Saint-Étienne-du-Mont qu'une telle manifestation n'était pas autorisée par l'usage. Plus tard, un projet de création de chapelains destinés au Collège royal ayant été mis en avant, la corporation s'opposa énergiquement à cette institution, en alléguant qu'elle n'avait ni chapelle pour la justifier, ni revenus pour l'entretenir. Elle restait fidèle à l'esprit qui avait inspiré sa fondation. En résumé, le Collège continua paisiblement mais obscurément ses destinées, jusqu'à l'époque de la Révolution. Du reste, la composition du corps enseignant ne varia guère durant les vingt dernières années de l'ancien régime. En 1789, l'abbé Garnier exerçait encore les fonctions d'inspecteur. L'abbé Delille occupait toujours la chaire de poésie, Lourdet celle d'hébreu, Mauduit celle de mathématiques, Cousin celle de physique. Charles-François Dupuis venait d'être nommé titulaire pour l'éloquence latine. Remarquons enfin qu'il y avait parmi les professeurs, outre plusieurs autres hommes d'un talent estimable, deux savants de premier ordre, Lalande et Daubenton.

CHAPITRE VIII

LE COLLÈGE DE FRANCE PENDANT LA RÉVOLUTION

Bienveillance marquée des hommes de la Révolution à l'égard du Collège de France. — Tous les plans d'instruction de cette époque lui attribuent une place considérable dans l'enseignement public. — La tradition léguée par le XVIe siècle est reprise après 1789. — Dès le début de cette période, le Collège attire sur lui l'attention. — Attaques de La Harpe. — Projet de transfert des chaires de sciences au Muséum. — Résistance des professeurs. — Éloquent manifeste rédigé par eux et présenté à l'Assemblée. — Conception magnifique du rôle moderne de l'établissement. — Le Collège obtient gain de cause. — Note soumise au *Comité des finances*. — Plans de Mirabeau, de Talleyrand, Condorcet, Romme. — Le Collège centre du système de l'instruction nationale. — Projet de Chaptal : son éloge de la fondation de François Ier. — Idées de Fourcroy et de Joseph-Marie Chénier. — Histoire intérieure du Collège. — Les cours de Portal. — Durant la Terreur, le Collège échappe à toute vexation. — Seul des établissements de l'ancien régime, il est maintenu en 1793. — Quatre professeurs arrêtés puis relâchés après la Terreur. — Les cours de l'an III. — Lettre à la Convention. — L'affiche officielle. — Les traitements fixés à 6000 francs. — Fonctionnement de l'institution. — La chaire d'hébreu en l'an VII. — Mémoire adressé au ministre en l'an VIII. — Nominations de Cuvier, La Métherie, Biot, Vauquelin. — Lettre de Berthollet. — Crédits accordés au Collège. — Administration et organisation intérieure. — Le Collège inaugure le rôle qu'il va jouer au XIXe siècle.

Les hommes de la Révolution comprirent vaguement qu'entre leurs idées et celles qui avaient présidé à la

création du célèbre établissement, il existait plus d'un lien commun. Au milieu des transformations radicales qu'ils accomplirent, au milieu de l'effondrement général des vieux systèmes d'instruction qui en fut la conséquence, le Collège de France resta seul debout, intact et respecté. Tout le monde sembla d'accord, non seulement pour le protéger, mais encore pour l'accroître et pour parfaire son organisation, en accordant aux professeurs une situation morale et des avantages matériels, qu'ils ne connaissaient plus depuis près de deux siècles, et en s'efforçant de lui donner, dans les nouveaux cadres de l'enseignement, une place vraiment digne de lui et de son passé. Plusieurs projets, émanant des hommes les plus considérables et les plus compétents de la république en matière d'instruction, tels que Condorcet, Daunou et Chaptal, firent de la fondation de François Ier l'un des éléments essentiels des systèmes d'éducation présentés par eux aux Assemblées. En même temps, grâce à une suite de choix éclairés, grâce à un heureux concours de circonstances, un certain nombre de chaires se trouvèrent occupées par une pléiade d'hommes illustres qui donnèrent à l'enseignement du Collège un éclat incomparable, rappelant les beaux moments du XVIe siècle. L'Empire continua, à l'égard de l'antique institution de la Renaissance, la même politique et la même attitude qu'avaient gardées les hommes de la Révolution. Napoléon Ier songea sérieusement, à diverses reprises, à en faire une sorte d'établissement universel, centre unique d'études où les lettres, l'histoire et la géographie auraient occupé un nombre considérable de chaires et auquel auraient été rattachées plusieurs écoles spéciales des plus importantes. Je montrerai que Napoléon et les hommes qui s'occupèrent avec lui des choses de l'enseignement supérieur et de l'organisation de l'Université, n'avaient pas

tout d'abord songé à la création des Facultés de lettres. Le Collège de France devait, si je puis dire, monopoliser les divers domaines qui ont été plus tard dévolus à ces dernières. C'est l'ensemble de ces faits, si intéressants pour l'histoire de l'instruction publique, que nous allons retracer ici, à l'aide de documents restés inédits pour la plupart.

Dès le début de la période révolutionnaire, le Collège commença à attirer de nouveau l'attention publique. Il fut tout d'abord l'objet d'attaques extrêmement vives, dont il est assez difficile d'expliquer le véritable motif. La Harpe, le croirait-on, fut le principal instigateur de la campagne menée contre le vieil établissement dans les derniers mois de l'année 1789. Nous croyons devoir insister sur cette polémique presque ignorée qui trouva un écho jusque dans le sein de l'Assemblée nationale et qui faillit entraîner les plus fâcheuses conséquences pour l'avenir du Collège, et même, à un moment, compromettre son existence.

On sait toute la sollicitude et l'intérêt tout particulier dont firent preuve, à maintes reprises, les hommes de la Révolution à l'égard du Jardin du Roi. « S'il est, comme le fait justement remarquer Eugène Despois, un établissement qui dût exciter l'intérêt de ces fils du XVIIIe siècle, c'était assurément celui-là. » Aussi l'Assemblée constituante s'occupa-t-elle, dès les premiers mois de son existence, de prendre les mesures nécessaires pour l'agrandir et l'organiser sur des bases nouvelles. On proposa alors de transporter au Muséum les chaires de médecine pratique, d'histoire naturelle, de chimie et d'anatomie du Collège de France, de les fondre avec celles du même genre qui se trouvaient déjà au Jardin du Roi et d'en former une École générale de médecine pour la Faculté de Paris, qui, par là, se trouverait déchargée de l'entretien de ses professeurs.

C'était, on le voit, une mutilation du Collège qui supprimait son caractère d'universalité et rendait vaine la vieille devise dont il était si fier : *Omnia docet.* Ce projet cachait d'ailleurs d'autres desseins encore plus dangereux. Il paraît que les ennemis du Collège se flattaient d'obtenir ensuite la dispersion complète de l'institution. Grande fut l'émotion dans le corps des professeurs.

Pendant que cette proposition était soumise à l'Assemblée, la commission des finances de cette dernière faisait, d'autre part, sur le budget du Collège, un rapport inexact qui donnait aux représentants une idée assez fausse des ressources de l'établissement. Les craintes des professeurs en furent encore augmentées. Ils se réunirent aussitôt et rédigèrent un mémoire explicatif assez étendu qu'ils adressèrent à l'Assemblée et qu'ils répandirent ensuite sous forme de brochure dans le public. Cette brochure n'a été, que je sache, étudiée depuis par personne. Nous l'avons retrouvée récemment à la Bibliothèque nationale[1]. Elle porte pour titre : *Éclaircissemens sur le Collège royal de France.* C'est une œuvre rédigée en un style excellent, conçue dans un esprit fort large, d'une dialectique piquante et serrée. Elle contient de plus, sur l'enseignement supérieur, des vues singulièrement remarquables, qui ont, en ce moment encore, un véritable intérêt d'actualité. Il est difficile de déterminer auquel des professeurs de l'époque la composition de ce mémoire doit être plus particulièrement attribuée. Je crois utile, en raison des développements si clairs et si sensés qu'il renferme sur

1. Rp 3332. La brochure ne porte ni date ni nom d'auteur. Elle peut être néanmoins facilement datée à la simple lecture. Du reste, il est parlé, en un passage, de l'année 1789, comme étant celle de la rédaction du mémoire. Les professeurs font remarquer quelque part que les sept astronomes partis, dans le courant de cette même année 1789, pour aller observer en Chine, en Sicile, en Allemagne et dans le midi de la France, sortaient de l'Observatoire établi au Collège de France.

l'histoire du Collège de France, la mission scientifique que cet établissement doit remplir, son but et son avenir, d'en donner ici plusieurs extraits.

Le mémoire débute par un exposé d'un caractère général, à la fois plein d'ampleur et de précision.

Les professeurs royaux, avertis qu'il se répandoit un projet de transférer au Jardin du Roi une partie des chaires qui composent cet établissement littéraire, et de disperser les autres dans les différens collèges de l'Université, ont cru qu'il étoit de leur devoir d'exposer sommairement quel a été l'objet de leur institution, ce qu'ils ont fait pour le remplir, en un mot ce qu'ils ont dû être, ce qu'ils ont été, et ce qu'ils sont, afin que ceux qui doivent décider de leur sort puissent juger, en connoissance de cause, si les nouveaux arrangemens qu'on leur propose tourneroient à l'avantage ou au détriment de la chose publique.

Pour connoître l'objet de l'institution du Collège royal, il faut se reporter au commencement du XVIe siècle : l'ignorance, la grossièreté et la barbarie régnoient dans les écoles. La littérature et ce qu'on nomme aujourd'hui les cours d'humanités étoient généralement méprisés; le nom même de grammairien étoit une injure. La philosophie qui étoit seule admirée, et à laquelle on consacroit quatre à cinq ans, n'étoit ni l'étude de la nature ni l'art de diriger les opérations de l'entendement. Elle ne consistoit qu'en un amas de vaines subtilités et de questions oiseuses qui devoient se décider par l'autorité d'Aristote que personne ne pouvoit lire dans sa langue, et que ses interprètes avoient étrangement défiguré. L'esprit de dispute, puisé dans cette école, avoit infecté celles de théologie, de médecine, et de droit, et les avoit en quelque sorte converties en des salles d'escrime où l'on se battoit à outrance sur des questions qui ne pouvoient être décidées par les lumières de la raison.

Après un récit rapide de la création des lecteurs royaux en 1530, l'auteur essaye de définir l'institution au double point de vue des professeurs et des étudiants.

A l'égard des professeurs, c'est une compagnie de gens de lettres choisis parmi les hommes les plus célèbres de l'Europe, sans distinction de regnicoles ni d'étrangers, et stipendiés par le

18

gouvernement pour enseigner, dans le sein de l'Université de Paris, les branches de sciences et de littérature qui ne s'y enseignoient point auparavant, et pour perfectionner l'étude de celles qui ne s'y enseignoient qu'imparfaitement ; en cette double qualité il doit être regardé comme le supplément et le complément de l'enseignement public.

A l'égard des élèves, ce sont des jeunes gens studieux ou des hommes d'un âge mûr qui, peu satisfaits des connoissances qu'ils ont puisées dans le cours des études ordinaires, s'attachent à des maîtres habiles pour se perfectionner par leur secours dans la science ou la branche de littérature pour laquelle ils se sentent le plus de disposition, dans la vue de la propager à leur tour par des leçons ou par des écrits : sous ce second aspect, le Collège royal doit être envisagé comme le séminaire des savants et la pépinière des gens de lettres.

Le mémoire ajoute ici quelques détails intéressants sur les premiers projets formés touchant l'organisation matérielle du Collège.

On projetta donc de construire sur le terrain de l'ancien Hôtel de Nesle, occupé aujourd'hui par le Collège Mazarin et l'Hôtel des Monnoyes, un magnifique collège, de le doter de cinquante mille écus de rente, en y réunissant trois ou quatre abbayes, et d'y nourrir six cents élèves choisis, qui, après s'être formés pendant dix ans sous la discipline des professeurs, seroient employés, les uns en qualité de négociateurs dans les cours étrangères, les autres en qualité d'interprètes et de consuls dans les Echelles du Levant, et le surplus destiné à remplir les principales chaires dans les différentes Universités du Royaume.

Parlant ensuite de la bienveillance témoignée en toutes circonstances par Sully à l'égard du Collège, l'auteur dit que les plans élaborés sous Henri IV à propos de l'organisation de l'établissement et de la construction des bâtiments étaient assez différents de ceux inspirés par François Ier[1]. Le nouvel édifice, s'il

1. « Il ne fut plus question de le doter de 50 000 écus de rente, sous Henri IV, en biens ecclésiastiques ; les extrêmes ménagemens que le roy avoit à garder avec la cour de Rome, ne permettoient pas d'y pen-

eût été mené à parfait achèvement, aurait compris une galerie pour la Bibliothèque royale, des ateliers pour l'Imprimerie royale, des ateliers et des logements pour des peintres et autres artistes. Les troubles de la régence de Marie de Médicis suspendirent les travaux, qui ne furent repris que vers 1773.

Le mémoire, après avoir remarqué que la décadence du Collège au XVIIIe siècle était due au manque de considération des professeurs, à leurs maigres appointements, et aussi à la révolution générale survenue vers la fin du dernier siècle dans le goût et la façon de penser, à la recherche des stériles amusements ou des fictions ingénieuses, en un mot au mépris des travaux solides, fait observer que la réorganisation de 1773 avait eu pour résultat de faire du Collège un foyer d'instruction qui n'avait point son pareil dans le reste de l'Europe et qui semblait approcher, dans la mesure du possible, du degré de perfection que François Ier et Henri IV avaient voulu lui donner. Ces considérations historiques terminées, le corps des professeurs poursuivait sa défense en affirmant :

1° Que le Collège royal ayant été institué pour servir de supplément et de complément à l'éducation publique ne remplit l'objet de son institution qu'autant qu'il renferme tous les genres d'instructions, et que tout homme studieux, à quelque genre de science ou de littérature qu'il veuille se livrer, est assuré d'y trouver un guide;

2° Que celles des chaires du Collège royal qui portent la même dénomination et paroissent s'occuper des mêmes objets que celles qu'on trouve établies dans les autres écoles, ne forment

ser : on ne songea pas davantage aux six cents élèves annoncés, on crut pouvoir sans danger s'en tenir à cette foule d'auditeurs bénévoles que le seul désir de s'instruire attiroit aux leçons des professeurs; car, puisqu'ils avoient suffi jusqu'alors pour opérer une révolution générale dans les études, n'avoit-on pas lieu de se promettre qu'ils suffiroient encore pour amener successivement de nouvelles améliorations? »

point un double emploi, puisqu'elles diffèrent et par l'objet de l'enseignement et par la nature des étudians. Car les unes sont établies pour les commençans et les autres pour les hommes déjà initiés dans la science, et qui ont le droit d'attendre qu'on leur explique ce qu'elle renferme de plus relevé et de plus abstrus ;

3° Qu'y ayant une telle connexité entre toutes les sciences, qu'on ne peut en posséder parfaitement une sans avoir une connoissance plus ou moins approfondie de plusieurs autres, avec lesquelles elle a des rapports nécessaires, il est de la nature d'un établissement destiné à perfectionner l'éducation et à former de vrais savants, de renfermer un enseignement universel et pour ainsi dire une encyclopédie vivante, afin que ceux qui le fréquentent pour s'instruire à fond dans une partie, puissent y puiser, sans se déplacer, les autres connoissances accessoires dont ils sentent le besoin ;

4° Que quelques services que le Collège royal ait rendus à l'éducation publique depuis sa première formation, il n'a véritablement atteint le but de son institution qu'à l'époque de sa reconstruction en 1773. Car, pour ne rien dire ici des sept à huit nouvelles branches d'instruction dont il s'est enrichi, ce fut alors qu'au moyen de l'augmentation du nombre des salles destinées aux leçons, les professeurs royaux acquirent la facilité de régler, pour la commodité des étudians, les jours et les heures de leurs exercices, et d'y établir une correspondance et un ensemble qu'on avoit toujours désiré, mais qui n'avoit pu avoir lieu auparavant.

Les professeurs entraient ici dans la discussion des nouveaux arrangements proposés.

La première remarque que nous nous permettrons sur ce sujet, disent-ils, c'est qu'il tend évidemment à mutiler le Collège royal : car il n'y a personne qui ne sache que les quatre chaires qu'on voudroit lui enlever forment quatre branches très importantes de l'éducation publique ; en les perdant il cesseroit de renfermer tout l'enseignement public, d'être le complément de l'éducation.

Nous observerons ensuite que les chaires de chimie et d'anatomie du Jardin du Roi et celles du Collège royal peuvent très bien compatir ensemble, et ne forment point un double emploi; car les premières, bornées à un cours de six semaines, et de quinze ou vingt leçons, sont par là réduites à ne donner que les

premières notions, puisqu'un professeur, quelque habile qu'il soit, ne peut, dans un si court espace de temps, qu'effleurer les matières. Les exercices du Collège royal, au contraire, se prolongent pendant toute la durée de l'année scolastique, c'est-à-dire pendant neuf mois, et mettent par là le professeur dans la nécessité indispensable d'approfondir les matières, et de leur donner tous les développemens dont elles sont susceptibles.

Mais quand bien même il paroîtroit plus expédient de fondre ces deux établissemens différens en un, en chargeant le même professeur d'enseigner et les élémens et les développemens, il resteroit encore à savoir dans lequel du Collège royal ou du Jardin du Roi, cette chaire unique seroit plus convenablement placée: pour s'en assurer il faut consulter l'intérêt des étudians, pour qui les chaires sont faites, non celui des professeurs ni des compagnies. Or le Jardin du Roi est situé dans un des fauxbourgs le plus éloigné et le plus inhabité. Les rues, pour y aborder, sont impraticables pour les gens de pied, pendant une partie de l'hiver, sont incommodes pendant les chaleurs de l'été, et dans toutes les saisons il faut compter une heure de chemin pour s'y rendre et autant pour en revenir, c'est-à-dire le double du temps que dure une leçon. Si ces leçons se faisoient à des heures éloignées l'une [de l'autre, et qu'il fallût s'y rendre deux fois le jour, qu'on calcule l'effroyable perte de temps qu'entraîneroient au bout de l'année toutes ces courses. Le Collège royal, au contraire, est situé au centre de l'Université, c'est-à-dire du quartier occupé par les étudians de tout genre. Il est dans le voisinage des écoles de chirurgie, et à médiocre distance de l'Hôtel-Dieu et de l'hôpital de la Charité, les deux établissemens où le plus grand nombre des élèves en médecine et en chirurgie vont étudier la pratique de leur art, en suivant assidûment les traitemens prescrits par les maîtres les plus exercés.

A cette première considération tirée de l'emplacement, joignez l'avantage pour les étudians de trouver réunies, dans une même enceinte, l'enseignement des autres sciences dont celle qui fait leur objet principal tire nécessairement des secours accessoires, à cause de l'union plus ou moins étroite qu'elles ont toutes entre elles; secours dont ils seroient privés au Jardin du Roi, à moins qu'on ne prît le parti d'y transporter, avec les chaires relatives à la médecine, celles de physique, puis enfin celles de mathématiques, et de partager ainsi le Collège royal en deux grandes sections dont l'une comprendroit toutes les sciences naturelles et mathématiques, l'autre la littérature et les sciences morales

et politiques. Mais, en réfléchissant sur ce partage, on s'apercevra promptement qu'il est contre nature et que les deux sections tendroient perpétuellement à se rapprocher. Car, d'un côté, le botaniste, le physicien, ne peuvent guère se passer de l'étude de la langue grecque, puisque c'est d'elle que tous les objets dont il s'occupe tirent leur dénomination, et que tous les ouvrages fondamentaux de son art ont été écrits en grec; d'un autre côté, l'antiquaire et l'érudit ne peut se passer de l'étude de la physique, de la médecine et de toutes les sciences naturelles, puisqu'elles peuvent seules lui faciliter l'intelligence des auteurs anciens et que sans leur secours il sauroit des mots sans avoir aucune idée des choses. Le moraliste et le politique peuvent encore moins se passer d'une étude approfondie de la physiologie, puisque l'homme qui fait leur étude, est composé d'un corps et d'une âme qui agissent l'un sur l'autre, et qu'en ne s'attachant à connoître que l'une de ces substances, ils courroient risque de les méconnoître toutes les deux.

Il est donc de toute évidence que ce n'est ni l'intérêt des étudians, ni celui de la science en elle-même, qui a pu dicter le projet de transporter au Jardin du Roi une partie des chaires du Collège royal. Ce ne sont pas non plus des vues économiques et l'intérêt des finances de l'État. En effet, bien que ces chaires aient commencé par être magnifiquement dotées, et que, dans l'intention du fondateur, elles dussent dans tous les tems exciter l'ambition des savans étrangers et servir à les attirer en France, on sait bien que depuis longtems elles n'attirent personne, et que si elles ont conservé le premier rang dans l'estime publique, ce n'est certainement pas à leur dotation qu'elles en sont redevables. Un professeur royal commence par ne toucher que onze cents livres de gages; ce n'est guère qu'au bout de vingt ans qu'il parvient à ceux de quinze cents livres, au delà desquels il n'a plus rien à prétendre. Ses exercices se prolongent pendant neuf mois de l'année, et chaque leçon exige nécessairement une préparation, puisqu'il doit s'expliquer sur les matières les moins éclaircies de son art, rendre compte des nouvelles découvertes devant des hommes instruits qui ont le droit de lui demander des explications sur tout ce qui leur laisse de l'embarras ou du doute. Enfin quelques-unes de ces chaires, telles que celles de chimie, de physique expérimentale, d'anatomie et d'astronomie, exigent des frais indispensables et se servent d'instrumens fragiles, qu'il faut remplacer. Ce n'est que depuis trois ou quatre ans que le gouvernement a pris en considération cette dépense

et a attaché aux trois premières des fonds extraordinaires, mais si modiques qu'ils n'indemnisent pas le professeur de ses avances. Le sort d'un professeur au Jardin du Roi est bien différent : ce professeur, dès le moment de sa nomination, entre aux appointemens de quinze cents livres; il partage les fonctions de sa chaire avec un démonstrateur qui touche, de son côté, quinze cents livres, ce qui porte la dépense de chaque chaire à mille écus par an. Cette année, comme nous l'avons déjà dit, se réduit à six semaines, ou, ce qui revient au même, à quinze ou vingt leçons, d'où il suit que si ces deux établissemens ne pouvoient plus subsister séparément comme auparavant, il y auroit beaucoup à perdre pour l'État à transporter au Jardin du Roi une partie des chaires du Collège de France, et beaucoup à gagner, sous tous les rapports, à transporter au Collège royal toutes les chaires du Jardin du Roi. Nous n'en exceptons pas même la chaire de botanique. Car rien n'empêcheroit que le professeur ne pût, pendant l'hiver, y donner des leçons très intéressantes sur les graines, les plantes desséchées et ce qu'on nomme un herbier, et assigner à ses élèves les jours et les heures où il se tranporteroit au Jardin du Roi pour y étudier les plantes vivantes, pendant les six semaines ou deux mois que durent ces sortes de démonstrations : de la manière qu'il le pratique déjà pour celles qu'il fait en pleine campagne dans les environs de Paris.

Enfin, nous prions qu'on veuille bien nous dire quels services les professeurs royaux pourroient rendre au Jardin du Roi, qu'ils ne puissent rendre et plus commodément et plus convenablement au Collège royal.

Après quelques considérations sur la Faculté de médecine et la question des certificats d'études, en particulier, le mémoire conclut par ces fermes paroles :

Puisque toutes les raisons de convenance, d'économie, d'utilité publique, de commodité, loin d'appuyer le projet de translation d'une partie des chaires du Collège royal au Jardin du Roi, se réunissent pour le renverser de fond en comble, n'a-t-on pas droit de soupçonner qu'il cache des vues ultérieures qu'on n'avoue pas et dont il importe peu de connoître l'instigateur. On insinue donc que la Faculté et la Société de médecine, qui songent à se réunir, n'ont ni domicile ni fonds pour stipendier

leurs professeurs, que l'État ne se trouvant pas dans une situation qui lui permette de pourvoir à cette double dépense, peut sans inconvénient s'en décharger, en transportant une partie des chaires royales au Jardin du Roi, qui deviendroit l'École de la Faculté, en dispersant les autres dans les différens collèges de l'Université, et en cédant le bâtiment du Collège royal à la Faculté et à la Société pour y loger leurs officiers et y tenir leurs assemblées. Ceux qui ont enfanté ce plan n'ignorent pas, sans doute, qu'ils proposent, en d'autres termes, l'abolition du Collège royal. Ils ne sont pas assez aveugles pour ne pas voir que les chaires qu'ils proposent de disperser dans les collèges seroient des chaires abandonnées, puisqu'elles ne sont point à la portée des écoliers qui peuplent ces collèges, et que les étudians, à l'usage desquels elles ont été créées, sont sortis du Collège et se détermineroient difficilement à y rentrer. Supposons cependant qu'il s'en rencontrât encore quelques-uns qui prissent ce parti, ils ne pourroient suivre que les leçons d'un seul professeur, puisqu'elles se feroient toutes aux mêmes heures; c'est-à-dire dans le court intervalle qui sépare les classes de l'Université. Enfin il est clair que les étrangers que la célébrité du Collège royal attire des différentes contrées de l'Europe, pour y perfectionner leurs connoissances et se rendre capables d'aller occuper des chaires semblables dans leur pays, cesseroient de se donner cette peine, lorsqu'il n'y auroit plus de Collège royal. Si cette considération ne paroissoit pas encore aux auteurs du projet devoir balancer les avantages qu'ils s'en promettent pour la Faculté, nous ajouterions que la Faculté, comme corps enseignant, peut être suppléée par les autres Facultés du même genre répandues dans les provinces et par le Collège royal lui-même; au lieu que ce dernier est unique en son genre, et ne peut être suppléé, dans sa totalité, par aucune autre compagnie et qu'enfin sa ruine en entraîneroit deux autres, non moins funestes aux lettres, celles des Académies des belles-lettres et des sciences, par la difficulté qu'elles éprouveroient un jour à se recruter dans des genres qui ne s'enseignent point ailleurs qu'au Collège royal.

L'éloquent plaidoyer fut entendu de l'Assemblée. La proposition n'eut pas de suite, et pendant quelque temps il ne fut plus question de ce malencontreux projet de transfert. La Révolution, d'ailleurs, allait un peu plus tard faire quelque chose de mieux. Au lieu de

favoriser exclusivement l'un des deux établissements au détriment de l'autre, elle allait s'occuper de les protéger et de les développer également tous les deux. La lutte engagée entre les institutions rivales eut ceci d'utile, qu'elle appela l'attention sur l'une et sur l'autre. Il y eut encore, dans les projets postérieurs, plus d'une escarmouche engagée à leur sujet, mais le Collège sortit intact de ces épreuves, du reste peu prolongées.

Les professeurs avaient dû rectifier, d'autre part, dans une note annexe, les chiffres indiqués dans le rapport du Comité des finances de l'Assemblée comme étant ceux du budget de l'établissement. Plusieurs erreurs importantes y avaient été commises. Le chiffre total des crédits accordés était de 30 930 livres et non de 39 900 livres, comme le portait le rapport. Cette note exposait, en outre, que malgré les apparences contraires, les traitements affectés aux professeurs, défalcation faite des frais généraux de l'établissement, variaient seulement entre 1000 et 1500 livres. Elle concluait en protestant contre toute réduction des émoluments si modiques « accordés à vingt hommes de lettres, qui consacrent leur temps à l'éducation publique et au progrès des connaissances humaines ». L'heureux résultat obtenu par le mémoire justificatif n'empêcha pas les adversaires du Collège de poursuivre leurs attaques. La Harpe se fit leur interprète dans le *Mercure de France*. Il s'y éleva en particulier contre les chaires de littérature, qui n'avaient pas, selon lui, un objet assez distinct, assez marqué, pour faire partie de l'enseignement public. Il réclamait la suppression des chaires de poésie et d'éloquence. « Je n'entends pas, ajoutait-il plus loin, ce que c'est qu'une chaire d'histoire et de morale [1]. »

1. Numéro de janvier 1791, cité par Despois, *le Vandalisme révolutionnaire*, p. 76.

Si maintenant nous cherchons à dégager quelle a été la place assignée au Collège de France dans les divers plans d'organisation générale de l'instruction publique élaborés par les membres des assemblées révolutionnaires les plus autorisés en pareille matière, nous trouvons que cette place a toujours été considérable. Ces hommes se firent constamment une idée très élevée du rôle que le vieil établissement allait être appelé à remplir dans le nouvel ordre de choses.

Au reste, pour peu qu'on songe au caractère encyclopédique de la plupart de ces projets, cette large conception de la mission du Collège de France n'est pas faite pour nous étonner. L'idéal grandiose entrevu par les savants de la Renaissance séduisait derechef tous les esprits distingués. Les hommes de l'une et de l'autre époque, on ne saurait trop le remarquer, comprirent l'utilité de grouper les différentes branches de la science et d'établir entre les divers enseignements une sorte de lien commun qui rendît manifeste l'unité des connaissances humaines. Il est curieux de constater que les moyens à l'aide desquels ils se préoccupèrent de réaliser la culture universelle à laquelle ils aspiraient, furent, à trois siècles de distance, à peu près les mêmes. La création d'un vaste établissement, où l'ensemble complet de tous les ordres d'enseignement se trouverait réuni, apparut aux uns et aux autres comme également nécessaire. Les hommes politiques de la Révolution eurent, à cet égard, des conceptions tout à fait semblables à celles des humanistes du XVIe siècle.

L'examen des projets les plus célèbres parmi ceux qui furent soumis aux assemblées rendra ce rapprochement sensible. Celui de Mirabeau, par exemple, le premier dans l'ordre chronologique, ne renferme-t-il pas le plan d'un Lycée, dont on a pu dire avec raison « qu'il eût été tout ensemble une Académie universelle

et un Collège de France agrandi[1] »? Mais ce n'était pas seulement par l'universalité de son enseignement que cette institution se fût rapprochée de l'idéal que la fondation du Collège avait eu pour but de réaliser au xvie siècle. L'esprit et la méthode qui devaient présider à l'organisation du futur Lycée étaient bien ceux-là mêmes qui ont été considérés, de tout temps, comme étant l'essence et la raison d'être du Collège de France[2].

Le plan élaboré par Talleyrand correspondait à une conception analogue. Il proposait, en effet, de fondre le vieux Collège avec l'Institut, tel qu'il l'imaginait et dont il voulait faire un corps enseignant. Certes le projet, comme il le conçut, manquait de proportion. En n'admettant pour la France entière qu'un seul corps scientifique, l'Institut national, sorte d'Université gigantesque établie à Paris, Talleyrand donnait à ce corps une action exagérée. Mais ce qu'il importe d'observer, tout en remarquant ce défaut de mesure, c'est que le Collège de France, transformé, devenait en quelque sorte le noyau du nouveau système[3].

1. Liard, *l'Enseignement supérieur en France*, 1789-1889, t. I, Paris, 1888, in-8°, p. 129. Ce livre magistral nous dispensera d'insister sur les faits d'ordre général qui intéressent l'histoire du haut enseignement pendant la période révolutionnaire.

2. Liard, *Ibid.* « Le trait le plus original de cette conception et qui dénote chez Mirabeau une vue profonde de ce qui doit être la fin suprême de l'enseignement supérieur, c'est la destination qu'il assigne au Lycée. Le Lycée aurait moins pour but l'enseignement des sciences et des arts que celui de la méthode. « L'art de diriger l'entendement dans la re- « cherche de la vérité ou de l'appliquer aux différents objets de nos « études doit être regardé comme la partie fondamentale des vues « que je propose. » Ce qu'il veut assurer, c'est moins la culture des sciences et des arts que leur perfection et leurs progrès ; il ne s'agit pas simplement d'initier les élèves aux résultats acquis, mais de leur apprendre à devenir à leur tour maîtres et inventeurs. Aussi, pour bien marquer sa pensée, place-t-il en tête de son école encyclopédique, ce qui est une nouveauté sans précédent, une chaire de méthode. »

3. Les professeurs du Collège de France et les savants des Académies, ceux mêmes que la Convention placera plus tard à l'Ecole normale, à l'École polytechnique, au Muséum, auraient formé l'Institut. (Liard, *op. cit.*, p. 146.)

Condorcet se plaça plus tard à un point de vue non moins large dans son célèbre projet. Voici en quels termes il s'exprime au sujet du Collège que, par un changement de nom assez peu justifié, il appelle le Lycée de Paris : « Le Lycée de Paris ne différera des autres que par un enseignement plus complet des langues anciennes et modernes et peut-être par quelques institutions consacrées aux arts agréables, objets qui, par leur nature, n'exigeaient qu'un seul établissement pour la France. Nous avons cru qu'une institution où toutes les langues connues seraient enseignées, où les hommes de tous les pays trouveraient un interprète, où l'on pourrait analyser, comparer toutes les manières suivant lesquelles les hommes ont classé et formé leurs idées, devait conduire à des découvertes importantes et faciliter les moyens d'un rapprochement entre les peuples, qu'il n'est plus temps de reléguer parmi les chimères philosophiques[1]. »

Le rapport de Romme, présenté à la Convention en 1792, rend un hommage non moins explicite à la valeur et à l'indépendance des cours du Collège. Après avoir raillé la pédantesque nullité et la routine inepte des anciens collèges et de ces Facultés qui ont le même costume, donnent les mêmes titres à leurs initiés et parlent la même langue, sans cependant s'entendre entre elles et sans être entendues du peuple, le rapporteur ajoute : « Un établissement mérite de fixer l'attention par son organisation qui s'est successivement perfectionnée sous François Ier, Henri IV et Louis XV, par la diversité, l'importance et l'utilité des leçons qu'on y donne, et par son régime, qui lui a toujours permis d'être au niveau des lumières publiques : c'est le Col-

1. Procès-verbaux de la Commission d'instruction publique de l'Assemblée législative, publiés par J. Guillaume, *Coll. des doc. inéd.*, p. 208 (séances des 20 et 21 avril 1792).

lège de France, trop peu suivi et qu'il faudrait conserver, s'il n'était pas plus utile de tout refondre dans un système général d'instruction publique, qui ne peut que gagner à le prendre pour modèle, comme il a été celui des Universités de Suisse, d'Allemagne, de Hollande et d'Angleterre[1]. »

Le rapport de Daunou, imprimé par arrêté du Conseil des Cinq-Cents du 25 floréal an V[2], ne faisait pas la part moins belle au Collège de France qui devenait la principale institution scientifique du pays : « Voilà, citoyens, disait le rapport après avoir proposé la création de neuf lycées pour toute la France, le plan d'études que nous vous proposons d'appliquer à chacun des neuf établissements. Pour en créer un dans Paris, il vous suffira presque de changer le nom d'un établissement qui, célèbre depuis trois siècles, toujours par les talents des professeurs et quelquefois par le concours des élèves, a obtenu l'insigne et presque inconcevable avantage d'échapper aux destructions révolutionnaires et de se maintenir jusqu'à ce jour dans le quartier de cette cité le plus couvert des ruines de l'ancienne éducation publique. Je veux parler du Collège de France qui, au moyen des modifications les plus simples, se placera comme de lui-même dans le système actuel d'instruction et y deviendra l'un des neuf lycées que la Commission vous propose. » Le Jardin des Plantes devait conserver l'enseignement de l'histoire naturelle[3]. Les chaires de médecine du Collège de France devaient y être maintenues, tant qu'elles seraient remplies par

1. Cité par Liard, *op. cit.*, p. 282, et Dreyfus-Brisac, *l'Éducation nouvelle*, 2e série. Paris, Masson, 1888, p. 78.

2. Archives nationales, AD VIII, p. 29. Reproduit dans Liard, *op. cit.*, p. 419 et suiv.

3. « Les richesses de cette école, ses travaux, ses succès, sa gloire ne permettent pas de concevoir la pensée d'y faire aucun changement », ajoute le rapport.

les titulaires en exercice au moment de la promulgation de la loi. La Bibliothèque nationale garderait ses cours de langues orientales. Malgré cela, le Collège conservait encore dix-sept chaires[1], c'est-à-dire quatre de plus que les huit autres lycées des départements qui n'avaient à partager l'enseignement avec aucune autre institution déjà existante, comme c'était le cas pour le Lycée de Paris. Ce dernier demeurait donc, comme par le passé, l'établissement le plus considérable dont disposât la haute culture. On remarquera seulement que Daunou favorise le Muséum et clôt à son avantage la vieille querelle entamée dès le début de la Révolution.

Le projet de Chaptal[2] contient assurément l'un des plus beaux éloges qui aient été écrits sur le Collège de France, auquel il attribue, d'autre part, un rôle d'une importance exceptionnelle, puisqu'il veut en faire, tout ensemble, une sorte d'École normale pour toute la France et une École spéciale de belles-lettres, de sciences physiques et mathématiques. « Le Collège de France est à la fois le monument le plus ancien et un des plus utiles que possède l'instruction publique. Créé en 1530 par François Ier, il fut soutenu et perfectionné jusqu'à nos jours, et en ce moment il présente un des systèmes d'enseignement les plus complets qu'il y ait en Europe. Trois professeurs y enseignent les mathématiques et l'astronomie; cinq cours y sont ouverts à l'enseignement des sciences physiques, deux ont pour objet le droit public et l'histoire. Les lettres anciennes et orientales, la poésie, l'éloquence et l'histoire de la littérature

1. Le projet de résolution, présenté à l'Assemblée par Daunou, à la suite de son rapport, donne l'énumération de toutes les chaires. « Le Lycée de Paris remplacera l'établissement aujourd'hui appelé Collège de France, et sera composé de dix-sept professeurs, distribués, ainsi qu'il suit, en 3 sections (art. 5). » Suivent les titres des chaires.

2. Rapport et projet de loi sur l'instr. publ., par J.-A. Chaptal. Paris, Imprimerie de la République. Brumaire an IX.

française y forment, sous huit professeurs, le complément d'une instruction presque universelle. Cet établissement, qui a passé comme par miracle à travers les orages de la Révolution et est toujours resté debout au milieu des ruines qui l'entouraient, ne sera ni supprimé ni dégradé, dans un moment où le gouvernement cherche à rétablir ce qui a été détruit et réorganise tout ce qui peut être utile. Nous proposons donc d'ériger le Collège de France en une école spéciale de belles-lettres et sciences physiques et mathématiques. Nous lui donnerons un degré d'utilité de plus, en lui attribuant l'honorable fonction de former des professeurs de belles-lettres, de physique et de chimie pour les écoles communales. »

Fourcroy, dans une annexe de son *Rapport général* sur l'instruction publique, présenté le 30 germinal an X, maintient, comme l'une des institutions essentielles du nouveau cadre, le Lycée de Paris ou Collège de France, avec dix-sept professeurs. Il en faisait la grande école des lettres et des sciences, tout en trouvant bon de reporter à l'École de médecine les professeurs de cette partie et à la Bibliothèque nationale les professeurs des langues asiatiques d'érudition[1].

Enfin, dans son *Discours sur les progrès des connaissances en Europe et de l'enseignement public en France*, Joseph-Marie Chénier s'exprimait vers le même temps dans des termes à peu près analogues : « Le but de l'institution était d'embrasser le cercle entier des connaissances.... Un si bel établissement, conforme dès son origine aux principes d'une saine instruction, et depuis sans cesse complété par de nouveaux cours, sans cesse perfectionné par les méthodes d'enseignement, méritait de survivre avec honneur à des institutions

1. Archives nationales, AD 23. Le Collège dans ce plan fait partie de la 5e section, *Écoles spéciales et de réception.*

que le fanatisme de la routine a pu seul maintenir si longtemps, et pourrait seul regretter[1]. »

On voit, par ces quelques citations, qu'il y eût, à toutes les périodes de la Révolution, une bienveillance continue à l'égard du Collège. L'histoire intérieure de l'établissement, que nous allons maintenant reprendre, apporte à l'appui de ce fait une série de preuves non moins convaincantes, en même temps que d'intéressants éclaircissements. Cette histoire ne présente pas de péripéties bien saillantes jusque vers le milieu de 1793. Les événements qui se passaient à ce moment expliquent suffisamment que le Collège n'ait pas attiré l'attention d'une manière particulière. L'ouverture des cours continuait de se faire avec apparat, dans le courant de novembre. Les professeurs tenaient leurs réunions avec la plus grande régularité. On constate que dans l'assemblée du 3 mars 1793, par exemple, la corporation se trouvait réunie presque au complet[2]. Lalande exerçait les fonctions de syndic et de doyen, dont il s'acquittait avec la plus louable activité. Les principales nominations qu'il y ait lieu de signaler depuis le début de la Révolution sont celle de l'historien P. C. Lévesque et celle de J.-B. Gail en remplacement de Vauvilliers. Remarquons que l'un des professeurs, Dupuis, faisait partie de la Convention et un autre, Cournand, du directoire de Paris.

Cette même année, un membre de l'ancienne Académie des sciences, Portal, qui occupait la chaire d'anatomie au Collège depuis près de vingt-cinq ans, avait été nommé au Muséum au nombre des premiers professeurs appelés par la Convention à l'institut

1. Cité par Liard, *op. cit.*, p. 283.

2. Étaient présents : Poissonnier, Darcet, Bouchaud, Lévesque, Lalande, Gail, Mauduit, Bosquillon, Delille, Villebrune, Caussin de Perceval, Cousin, Portal.

scientifique qu'elle venait d'organiser. Daubenton, l'un des plus anciens titulaires du Collège, fut nommé dans les mêmes conditions. Mais les étudiants en médecine, élèves de Portal, réclamèrent vivement et obtinrent du ministre de l'intérieur[1], à la suite d'une pétition collective, que Portal, tout en demeurant professeur au Muséum, continuerait de professer un cours extraordinaire dans l'établissement auquel il appartenait depuis si longtemps[2]. Le ministre spécifia seulement dans sa réponse que Portal consacrerait un certain nombre de ses séances aux maladies qui attaquent le plus communément les gens de guerre, « maladies qui malheureusement ont enlevé à la fleur de leurs années une foule de guerriers qui ont volé à la défense de la patrie. Si à l'époque actuelle, ajoute la note ministérielle, on a élevé quelques plaintes sur l'impéritie des gens de l'art qui sont dans nos armées, n'est-ce pas parce que les moyens d'instruction sur cette partie importante ont été négligés jusqu'ici? »

Durant la Terreur, le Collège ne suspendit point ses cours. Les professeurs firent même adresser par Lalande à la Convention un mémoire sur l'indivisibilité de leurs travaux[3]. Il y eut bien, le 17 septembre 1793 (c'est-à-dire deux jours après la loi qui supprimait tous les anciens collèges, en même temps que les Académies), une apposition de scellés, ordonnée par le département de Paris sur les salles de physique et de chimie, lesquelles restèrent fermées pendant quarante

1. Le Collège dépendait de ce ministère depuis le 25 avril 1791.

2. Mais le ministre refusa, à bon droit, à Portal le cumul des deux traitements que ce dernier lui demandait après un cours de six mois. La pétition et la réponse du ministre se trouvent aux Arch. nat., carton F^{17}, 1109. On voit par ces pièces que les auditeurs de ces cours étaient assidus et nombreux.

3. Bibliothèque nationale, ms. fr. 12 273, f° 213. La conclusion de ce document est curieuse.

et un jours[1]; mais cette mesure, ayant coïncidé avec l'époque des vacances annuelles, ne donna lieu à aucune interruption. Nous avons du reste, à ce sujet, un certificat en bonne et due forme qui confirme officiellement ce que d'autres témoignages, non moins sérieux, suffisaient déjà à établir : « Nous, administrateurs du département de Paris, soussignés, certifions que le Collège de France n'a pas subi de suspension et qu'il a été en plein exercice pendant 1793. Fait en département à Paris le 19 prairial de l'an II de la République française une et indivisible. DUBOIS, ROUBAUD, E.-J.-B. MAILLARD[2]. »

Plusieurs professeurs cependant furent arrêtés et détenus : Poissonnier, professeur vétéran[3], Cousin, professeur de physique générale et mathématique[4], Bosquillon, professeur de littérature grecque[5], Mauduit, professeur de mathématiques[6], et Bouchaud, professeur de droit des gens[7]. Leur emprisonnement donna lieu à plusieurs démarches tentées en leur faveur par l'administration du Collège. Lalande, en sa qualité d'inspecteur de l'établissement, adressa au Comité de salut public une requête au sujet de ce dernier, faisant valoir, non sans de grandes précautions, que Bosquillon avait demandé d'être mis en réquisition comme médecin de l'Hôtel-Dieu et qu'il donnait des cours utiles à la fois à la littérature et à la médecine, puisque son explication portait sur Hippocrate. Il

1. Arch. de la Sorbonne, carton XXVI.

2. *Ibid.*

3. Détenu du 6 ventôse au 4 fructidor an III. Le corps des professeurs fit plus tard, le 22 prairial an VI, une pétition collective pour obtenir sa réintégration sur les états.

4. Détenu du 16 frimaire au 1er fructidor an III.

5. Bosquillon avait interrompu ses cours avant le 21 floréal an II. Il était de famille noble. Médecin de l'Hôtel-Dieu, il s'occupait à la fois de grec et de médecine. La requête qui le concerne est dans F[17], 1109.

6. Arrêté à trois reprises différentes.

7. Rendu à la liberté dans le courant d'août 1793.

demandait s'il devait de sa propre autorité choisir un remplaçant, si le Comité préférait le désigner lui-même ou si les leçons devaient être interrompues. La pétition fut renvoyée au Comité d'instruction publique le 24 floréal an II. La question du payement des traitements de ces professeurs donna lieu également à de longues instances. Finalement, après bien des pourparlers, il fut tenu compte aux professeurs incarcérés de l'arriéré de leurs appointements, depuis le commencement de leur détention jusqu'à leur mise en liberté. Il y a lieu d'observer que Ruffin, le professeur de persan, fut suppléé par Langlès du mois de janvier 1793 au au même mois de 1795. Il est probable que cette suppléance ne fut pas volontaire, mais il ne semble pas que ce personnage ait été sérieusement inquiété.

L'ouverture des cours de l'an III eut lieu le 1er frimaire (21 novembre 1794) avec une certaine solennité. Les exercices commencèrent par une assemblée publique, à laquelle fut invitée une délégation du Comité d'instruction publique de la Convention par une lettre de Jérôme Lalande, dont voici la teneur :

Citoyens représentans,

Le Collège de France est l'établissement le plus célèbre et le plus important de l'univers pour l'instruction publique. A ce titre, nous osons mettre sous la protection de la Convention nationale nos exercices de cette année, en la suppliant de déléguer un com[m]issaire à notre rentrée publique du 1er frimaire à cinq heures. Elle renferme des savans qui vous attesteront que ces rentrées sont intéressantes. Delille y lira de beaux vers, et l'attache de la Convention, en donnant du relief à nos exercices, les rendra plus utiles à la République. C'est le motif de notre demande, il est pur, il est digne de vous, il est dans le système que vous avés manifesté de soutenir ou de restaurer toutes les branches de l'instruction. Vous verrés par le programme que nous prenons la liberté de vous adresser combien elles sont variées dans notre Collège de France : littérature française, la-

tine, grecque, orientale, arabe et persane, astronomie, géométrie, physique, chimie, anatomie, botanique, histoire naturelle, droit de la nature et des gens, philosophie morale et historique, tout y est enseigné par des professeurs anciens et choisis dont la réunion est bien digne de vos regards. Salut, respect et fraternité. — LALANDE, inspecteur et syndic du Collège de France, le 27 brumaire l'an 3e de la République[1].

L'affiche de l'an III nous a été conservée[2]. Peut-être la lira-t-on avec intérêt, en raison des circonstances au milieu desquelles elle fut placardée sur les murs de la capitale. Il y a là, si je puis dire, une manifestation de la vitalité du haut enseignement, précieuse à enregistrer pour cette période unique dans l'histoire[3]. Elle mérite à ce titre d'être sauvée de l'oubli.

Le Collège de France, pour le premier semestre de la troisième année de la République française, une et indivisible, recommencera ses exercices, le Primedi premier frimaire (22 novembre 1794, ancien style), par une assemblée publique à cinq heures. Jérôme Lalande, inspecteur, veillera sur l'observation des règles du Collège de France.

Astronomie. — Jérôme Lalande, ou, en son absence, Michel Lefrançais-Lalande, expliquera l'*Astronomie dans toutes ses parties*, les Primedi, Tridi, Quintidi et Septidi à trois heures et demie.

Mathématiques. — Antoine-Remi Mauduit expliquera les *Prin-*

1. En marge : « Renvoyé au Comité d'instruction publique, qui enverra un commissaire, s'il y a lieu. Ce 29 brumaire l'an III de la République. THIRION. » — Le lendemain le Comité délibéra et rédigea à ce sujet un ordre du jour motivé *sur les principes d'égalité qui ne souffrent aucune exception.* Il est donc probable que la délégation demandée ne fut pas envoyée. Les années suivantes le Collège fut plus heureux et le gouvernement envoya des représentants à la cérémonie de l'ouverture des cours.

2. Remarquons, à propos de cette affiche, que, pour la première fois, l'ordre traditionnel des chaires fut interverti. Les mathématiques et autres sciences figurent en tête, au lieu de l'hébreu et de la littérature qui jusque-là ouvraient la liste. On observera que la chaire d'hébreu étant vacante est absente de l'affiche. Nous voyons par l'affiche de l'an VIII que le professeur récemment nommé pour l'hébreu, Gabriel Audran, expliquait cette année-là « les Proverbes de Salomon, l'Ecclésiaste et autres livres de la poésie hébraïque ».

3. Archives nationales, F 17, 1109.

cipes généraux de l'analyse algébrique, les Duodi, Quartidi, Sextidi et Octidi, à trois heures.

Physique générale et mathématique. — Jacques-Antoine-Joseph Cousin continuera son cours d'*Analyse applicable surtout aux mécaniques*, les Duodi, Quartidi, Sextidi et Octidi, à huit heures et demie du matin.

Physique expérimentale. — Louis Le Fevre-Gineau traitera des *Propriétés générales des corps, des principes et des lois du mouvement, de l'équilibre des solides et des fluides, et de la théorie de l'atmosphère*, les Tridi, Quintidi, Septidi et Nonidi, à neuf heures et demie.

Médecine. — Joseph Raulin ou, en son absence, le citoyen Corvisard, expliquera les *Aphorismes de Stoll*, les Duodi, Quartidi, Sextidi et Octidi, à midi et demi.

Antoine Portal, de l'Institut de Bologne, ou, en son absence, le citoyen Salmade fera un *Cours complet d'anatomie*, les Primedi, Tridi, Quintidi et Septidi, à quatre heures et demie.

Chymie. — Jean Darcet traitera de l'*Analyse du règne animal*, les Tridi, Quintidi, Septidi et Nonidi, à onze heures.

Histoire naturelle. — Louis-Jean-Marie Daubenton donnera les leçons de ce cours dans une des salles du Muséum d'histoire naturelle, en exécution d'un décret de la Convention nationale du 10 juin 1793 (vieux style) : on les annoncera par une affiche particulière.

Droit de la nature et des gens. — Matthieu-Antoine Bouchaud continuera le *Traité historique des Républiques anciennes et modernes*, en s'occupant spécialement de la République française, les Primedi, Tridi, Quintidi et Septidi, à dix heures du matin.

Histoire et philosophie morale. — Pierre-Charles Levesque donnera un *Cours d'histoire politique, philosophique et littéraire de la Grèce*, les Duodi, Quartidi, Sextidi et Octidi, à dix heures.

Langue arabe. — Jean-Jacques-Antoine Caussin expliquera les *Principes de la Lecture et de la Grammaire arabe* et fera l'*Analyse de divers morceaux tirés des ouvrages les plus à la portée des commençans*, les Primedi, Tridi, Quintidi et Septidi, à trois heures et demie.

Langues persanne et turque. — Pierre-Jean-Marie Ruffin, interprète national pour les langues orientales, ou, en son absence, Louis-Matthieu Langlès, garde-interprète des Manuscrits orientaux de la Bibliothèque nationale, donnera les *Principes de la langue persanne*, et expliquera les *Touzoukati-Tymour* ou *Instituts militaires de Tamerlan*, les Primedi, Tridi, Septidi et Nonidi, à quatre heures.

Littérature grecque. — Édouard-François-Marie Bosquillon, ancien professeur de chirurgie et de botanique, expliquera les *Prognostics d'Hippocrate*, les Duodi, Quartidi, Sextidi et Octidi, à midi et demi.

Jean-Baptiste Gail expliquera la *Retraite des Dix-Mille de Xénophon*, les Tridi, Quintidi et Sextidi, à huit heures.

Éloquence latine. — Charles-François Dupuis, ou, en son absence, Pierre-Claude-Bernard Guéroult, ex-professeur de rhétorique en l'Université de Paris, expliquera les *Discours de Cicéron*, les Primedi, Tridi, Quintidi et Sextidi, à onze heures.

Poésie latine. — Jacques Delille ou, en son absence, Pierre Crouzet, expliquera l'*Énéide de Virgile*, les Duodi, Quartidi, Sextidi et Octidi, à dix heures.

Littérature française. — Antoine Cournand traitera *De la Littérature française compensée avec la Littérature ancienne des Grecs et des Romains*, et donnera l'*Analyse des principaux chefs-d'œuvre en ce genre*, les Duodi, Quartidi, Sextidi et Octidi, à dix heures.

Baudelot et Eberhart, imprimeurs du Collège de France, etc., l'an troisième de la République française (une et indivisible).

Dans le courant de l'année 1794, les professeurs du Collège tentèrent auprès du Comité d'instruction publique d'actives démarches pour obtenir une amélioration de leur situation matérielle[1]. Il ne suffisait pas que leur existence eût été sauvegardée, il fallait encore assurer leur subsistance. Le 8 mars 1793, les traitements des professeurs payés sur le 28e des Messageries avaient été mis à la charge de la nation; mais ces traitements étaient restés à peu près ce qu'ils étaient sous l'ancien régime. Le 16 nivôse de l'an III, Lalande se présenta au Comité de l'instruction publique pour lui soumettre des observations sur le Collège national de France et sur la modicité des appointements de ses titulaires. Le Comité pria Lalande de rédiger ses observations et de les envoyer à sa première section qui recevait mission de s'en

1. Arch. nat., AF, t. II, p. 30, fol. 367, 456, 450, 463. Procès-verbaux du Comité d'instruction publique. Après bien des difficultés, les professeurs furent payés à raison de 5 000 francs par an pour les six premiers mois de l'an II.

occuper. Un rapport fut aussitôt présenté sur le budget du Collège, montant à 15497 livres 19 sous 5 deniers. Le 24 messidor, les professeurs ayant demandé leur assimilation, au point de vue du traitement, aux professeurs du Muséum et des Écoles de santé, le Comité chargea l'un de ses membres, Vandelincourt, de conférer à ce sujet avec la section de la trésorerie du comité des finances. L'entente eut lieu, et Villars, membre du Comité d'instruction publique, reçut le 20 messidor la mission de rédiger un rapport général sur la question du Collège de France et de préparer un projet de décret. Le projet, soumis aussitôt à la Convention, fut voté le 25 messidor (13 juillet 1793). Le Collège obtint les garanties et les avantages qu'il demandait, soit un traitement de 6000 francs pour chaque professeur, et le nom de Collège de France, le plus beau assurément qu'il pût revendiquer, devint désormais son nom officiel.

Commission exécutive de l'instruction publique[1].

LOI QUI CONSERVE PROVISOIREMENT LE COLLÈGE DE FRANCE, CONNU SOUS LE NOM DE COLLÈGE ROYAL.

Du 25e jour de messidor l'an 3e de la République française, une et indivisible.

La Convention nationale, après avoir entendu son Comité d'instruction publique, décrète :

ARTICLE PREMIER. — Le Collège de France, connu ci-devant sous le nom de Collège royal, est provisoirement conservé jusqu'à l'organisation définitive de l'instruction publique.

ART. II. — A partir du premier vendémiaire de la présente année, le traitement des professeurs dudit Collège sera le même que celui des professeurs du Muséum d'histoire naturelle, des Écoles de santé et des travaux publics.

1. F 17, 1109.

Visé par le représentant du peuple, inspecteur aux procès-verbaux.

ENJUBAULT.

[Collationné :]

GINGUENÉ.

Peu de temps après la promulgation de cette loi, un mémoire détaillé fut adressé à la commission exécutive de l'instruction publique sur l'organisation du Collège, donnant l'énumération des chaires[1] et les détails les plus circonstanciés sur le fonctionnement de l'institution. Les cours duraient huit à neuf mois et comprenaient pour chaque chaire 80 à 100 leçons. Les auteurs de cet exposé se plaignaient vivement que les frais des expériences fussent à la charge des professeurs. Il y est notamment question en termes excessifs du dévouement du citoyen Darcet. Les professeurs, en dépit des avantages qu'on venait de leur accorder, se posent, si j'ose dire, un peu trop en victimes, en exagérant les sacrifices faits par eux à la science[2]. Le mémoire insiste ensuite sur l'installation matérielle et ses côtés défectueux. Il y a quantité de réparations, grosses et petites, à faire dans les bâtiments. Le chauffage est insuffisant ; c'est là un point sur lequel les doléances du Collège sont particulièrement nombreuses. On ne lira pas sans sourire le curieux billet que voici, envoyé le 4 vendémiaire an IV par Lalande : « Le

1. Trois chaires de langues orientales (hébreu et syriaque, arabe, turc et persan), deux chaires de grec, une d'éloquence latine, une de poésie, de littérature française, de géométrie, d'astronomie, de physique expérimentale, de physique, de médecine pratique, d'anatomie, de chimie, d'histoire naturelle, de droit de la nature et des gens (le mémoire demandait la transformation de la chaire de droit canon de l'ancien régime en chaire de législation), enfin, une chaire d'histoire et morale et six professeurs vétérans.

2. Il y a dans F[17], 1109, plusieurs réclamations analogues, au sujet des frais occasionnés par les expériences de chimie, de physique, les travaux d'anatomie, et d'autres réclamations faites pour des arriérés de traitement.

Collège de France est l'établissement le plus important de l'instruction publique, et le décret du 25 messidor, dont vous avez bien voulu m'envoyer l'expédition, en est une preuve. Je vous prie donc de vouloir bien nous procurer trois cordes de bois, sans lesquelles nous courrions risque de voir déserter nos écoles. Salut, respect et fraternité. — LALANDE, inspecteur du Collège de France[1]. »

Chaque année, la réouverture des cours continue de se faire avec un certain éclat[2]. Le Collège demandait une garde de douze hommes pour maintenir l'ordre pendant la cérémonie. Il se produisit, par suite de décès ou de retraites, plusieurs changements dans le personnel enseignant qui donnèrent lieu à de nombreuses intrigues et à une active correspondance. Je citerai d'abord le remplacement de Rivière, titulaire de la chaire d'hébreu, mort en l'an VII. De nombreux candidats se présentèrent pour lui succéder. Tous ou presque tous étaient fortement appuyés. Prosper Audran, de la famille des graveurs, qui fut nommé le 11 brumaire an VIII par arrêté du Directoire exécutif, avait été soutenu par Baudin (des Ardennes), membre de l'Institut, qui écrivit à son sujet une lettre des plus chaudes dont voici quelques passages instructifs pour la biographie de cet orientaliste.

Decadi 30 thermidor an VII.

Citoyen confrère,

La République française et celle des lettres viennent de perdre un des hommes les plus savants qui jamais aient existé, quoique sa réputation soit beaucoup au-dessous de son mérite, le citoyen Rivière, professeur de langue hébraïque au Collège de France, le plus grand hébraïste (*sic*) qui nous restât, et dont les connois-

1. Archives de la Sorbonne, carton XXVI.
2. La rentrée de l'an IV donna lieu à d'assez vives critiques de la part des journaux. Voy. Sedillot, *op. cit.*, dans le *Bulletino*, etc., III, p. 120.

sances en jurisprudence et en botanique étonnoient les plus habiles.

Depuis 23 ans le citoyen Prosper-Gabriel Audran, de la famille des célèbres graveurs, mon intime ami, s'est jetté dans l'étude de la langue hébraïque, avec une telle passion que contre mon avis et celui de ses meilleurs amis, il avoit vendu, pour se livrer exclusivement à ce travail, une charge de conseiller au Châtelet qu'il exerçoit avec beaucoup de succès et de probité. La passion de la science a prévalu sur toutes nos représentations et toutes ses études se sont rapportées à la langue hébraïque, pour la parfaite intelligence de laquelle il a pareillement appris le syriaque, le chaldéen, l'arabe et poussé la connoissance du grec jusqu'à la familiarité. Il étoit l'élève, le disciple, l'ami et enfin l'émule du citoyen Rivière. Nul homme ne me paroît plus capable, ni plus digne de le remplacer, et je vous assure que nul homme aussi n'y songe moins, qu'il me désavoueroit et me querelleroit vivement, s'il me soupçonnoit de l'avoir indiqué. Ce qu'on nous raconte des sages de la Grèce, il le réalise, à l'ostentation près, sans besoin et sans ambition, reclus dans une cellule, ayant perdu 8 à 9000 francs de rente sans murmurer et vivant de quelques leçons qu'il donne pour subsister. Il est dépositaire de la méthode d'enseignement et de beaucoup de savantes traductions du citoyen Rivière, etc.

Il fut simplement répondu à Baudin qu'il appartenait au Collège de présenter les noms de deux candidats. Je dois encore signaler une lettre d'Asselin du 5 vendémiaire an VIII recommandant Silvestre de Sacy en termes qu'il importe de reproduire : « Quel est celui qui pourra remplacer le défunt? Un seul homme peut-être, c'est le citoyen Silvestre de Sacy, déjà professeur d'arabe à la Bibliothèque nationale. Cet homme modeste, outre ses connaissances profondes, dans presque toutes les langues de l'Orient, est surtout recommandable par la simplicité et la clarté avec lesquelles il présente les éléments de ces langues qui sont si loin de nous[1]. »

1. Tout le dossier de cette affaire se trouve conservé dans F 17, 1109. Il y eut encore, outre plusieurs israélites, un certain Cochelin, auteur d'une grammaire hébraïque (parue en 1780), et ancien suppléant de l'abbé Lourdet. Poan Saint-Simon fut présenté en seconde ligne.

Mais le côté le plus caractéristique de cette affaire, ce fut la candidature de plusieurs israélites. C'était assurément la première fois, depuis l'origine du Collège de France (les juifs appelés par François Ier, Paradis et Guidacerius, sont des juifs convertis), qu'un israélite pratiquant se trouvait en situation d'y ambitionner une place. L'un de ces candidats, le juif polonais Zalkind-Hourwitz, avait déjà enseigné l'hébreu à la Bibliothèque nationale. Sa place avait été supprimée par Roland. Des recommandations anciennes de l'abbé Lourdet et d'un professeur de la Sorbonne attestaient ses connaissances en hébreu, en chaldéen, voire même en arabe et en hébreu rabbinique. Il demandait en même temps au Directoire d'être envoyé en Égypte, « pour rechercher les antiquités judaïques du temps des Ptolémées et peut-être même des Pharaons et aussi pour établir au Caire une école française parmi ses confrères qui y sont en très grand nombre et qui parlent presque tous la langue hébraïque ». Un autre israélite, Hayamsohn, également candidat, membre de la Société des langues orientales de Berlin, envoya un cantique hébreu en l'honneur de l'Institut, ce qui lui valut, à défaut de sa nomination, une lettre de remerciements de la part du ministre [1].

Au cours de l'an VIII, la question, déjà plusieurs fois posée depuis 1789, de la suppression des cours d'histoire naturelle du Collège fut encore agitée. Un mémoire, plein d'excellentes considérations et de solides arguments, fut rédigé par le corps professoral, justement opposé à cette mesure, et envoyé au ministre. Ce document est, à tous égards, trop important pour l'histoire du Collège, pour n'être pas reproduit ici.

1. Cet hébraïsant, tombé dans une profonde misère, sollicita peu après un secours du gouvernement.

MÉMOIRE DE L'AN VIII.

Le ministre demande s'il seroit inconvenant de supprimer la chaire d'histoire naturelle du Collège de France.

Cette suppression ne pourroit avoir lieu qu'autant que la chaire seroit inutile ou présentant un double emploi, mais quoiqu'il y ait plusieurs chaires d'histoire naturelle dans Paris, celle du Collège de France peut être considérée comme un établissement unique dans son genre. (L'on ne sauroit la confondre avec les chaires d'histoire naturelle des Écoles centrales qui n'ont été instituées que pour des enfans de 12 à 14 ans, et qui se livrent aux plus simples élémens.) On ne sauroit en effet la confondre avec les cours qui se donnent au Muséum d'histoire naturelle, où l'on enseigne chaque branche de la science isolément et dans ses plus petits détails, mais où il n'existe point de cours général qui embrasse les trois règnes de la nature, ou la confondre encore moins avec cet enseignement élémentaire établi dans les écoles centrales pour les enfants de 12 à 14 ans, moins pour en faire des savans que pour piquer leur curiosité et éveiller leur goût par des notions légères et superficielles.

L'institution de la chaire d'histoire naturelle au Collège de France a un tout autre but. Ce n'est point à une partie isolée que le professeur doit s'attacher, ce ne sont point de faibles élémens qu'il doit présenter. Son cours doit être vaste, grand, universel; les vues qu'il développe doivent offrir de profonds résultats. C'est surtout la partie philosophique de la science qu'il doit saisir et exposer. Cette chaire a donc un but spécial, un caractère déterminé qui la distingue. Si elle n'existoit pas, il faudroit la créer, puisque, sans elle, il n'y auroit point en France de véritable enseignement d'histoire naturelle. Si le savant Daubenton qui la remplissoit donnoit au Muséum d'histoire naturelle les leçons qu'il devoit donner au Collège de France, ce fut par respect pour sa vieillesse que la Convention nationale par son décret du 10 juin 1793 (v. s.) lui avoit accordé cette faveur. On vouloit épargner à ses infirmités un déplacement qui pouvoit nuire à sa santé. Mais le local n'a rien changé à l'objet de l'institution; il est toujours resté le même et les choses doivent maintenant rentrer dans l'ordre ancien.

Sans doute le Collège de France a éprouvé depuis assez longtemps une défaveur qui sous plusieurs rapports paroît méritée, mais au lieu de détruire un établissement échappé presque seul aux fureurs du vandalisme, il conviendroit peut-être, il seroit

digne d'un ministre conservateur né des monuments scientifiques et littéraires, de s'occuper des moyens de lui rendre son ancien éclat, et de le faire rivaliser avec les universités étrangères les plus fameuses en créant des genres d'enseignement qui lui manquent encore, en réformant les abus qui le déparent et en appelant dans son sein ce que la France a de plus célèbre dans les lettres et les sciences. Ce seroit une conquête de plus sur les nations qui nous environnent, et peut-être un jour verrions-nous leur jeunesse déserter les universités d'Allemagne, pour venir chercher la science dans une ville qui lui offriroit d'ailleurs tant d'objets d'instruction et d'agrémens.

Si le ministre approuvoit ces vues, on pourroit lui présenter sur cet objet un travail plus développé. Le ministre a fait une deuxième question relative au traitement des deux chaires d'histoire naturelle à l'École centrale et au Collège de France. La chaire de l'École centrale est de 3 000 francs, celle du Collège de France est de 6 000 francs.

Le 18 nivôse de cette même année (an VIII) est une date mémorable dans l'histoire du Collège. Ce jour-là, Cuvier fut en effet nommé professeur d'histoire naturelle, en remplacement de Daubenton qui venait de mourir. Sa nomination donna lieu à de singulières complications qui, grâce à la bonne volonté générale, finirent par se trouver aplanies. Le ministre de l'intérieur, en nommant Cuvier au Collège, avait exprimé le désir de voir La Métherie prendre la place que Cuvier venait de quitter à l'École centrale du Panthéon. Mais la santé de La Métherie ne lui permit pas d'accepter cette fonction assez absorbante, paraît-il. Alors Cuvier, mû par un généreux sentiment, lui proposa, par suite d'une combinaison peu fréquente dans les annales du Collège, de partager avec lui les travaux de la chaire qui venait de lui être confiée. L'illustre naturaliste écrivit à cet effet au ministre une lettre qui fait grand honneur à son caractère[1].

1. Nous avons retrouvé cette lettre autographe au milieu des papiers intéressant le Collège de France dans le carton F 17, 1109, qui nous

LETTRE DE CUVIER.

Paris, le 8 ventôse an VIII.

Citoyen,

Conformément au désir que le ministre de l'intérieur avait témoigné d'obliger le citoyen de Lamétherie, et à mes sentiments particuliers d'attachement et d'estime pour ce savant, je m'étais empressé d'offrir la démission de ma place de professeur à l'École centrale du Panthéon, que le jury paraissait très disposé à lui conférer. Mais comme cette place ne convient point à sa santé, il a préféré se charger d'une partie des fonctions de celle qui vient de m'être donnée au Collège de France, moyennant des arrangements dont nous conviendrons entre nous. Je serai charmé que le ministre, en consentant à cet accord, me mette à même de remplir les vues que la justice lui avait inspirées en faveur du citoyen de Lamétherie, d'une manière agréable pour ce savant respectable.

Recevez, mon cher et illustre confrère, l'hommage de mon dévouement,

G. Cuvier,
de l'Institut national.

Le ministre adressa à Cuvier la réponse suivante, qui termina l'affaire : « Au citoyen Cuvier, membre de l'Institut national, etc. Citoyen, je consens très volontiers à ce que le citoyen La Métherie soit chargé d'une partie des fonctions de la chaire d'histoire naturelle que vous remplissez au Collège de France et je vous autorise à le prendre pour adjoint. Salut et fraternité. »

Il est sensible, par de nombreux indices, que le prestige de l'établissement augmentait de plus en plus[1]. Néanmoins l'installation matérielle laissait toujours à désirer. Lefèvre-Gineau, l'administrateur, demande

a fourni également bien d'autres renseignements sur cette affaire et sur les suivantes.

1. Il y a dans F[17], 1109, plusieurs pétitions assez curieuses de savants de province demandant à venir professer au Collège, celle, par exemple, d'un secrétaire du Muséum de Poitiers, qui se déclare capable d'enseigner les sciences les plus diverses.

constamment de nouveaux subsides, pour des achats de machines, pour les expériences, tout en assurant le ministre « que la postérité n'oubliera rien de ce qu'il a déjà fait pour le rétablissement de l'institution ».

Une autre acquisition, non moins précieuse que celle de Cuvier, fut faite par le Collège quelques mois plus tard. Biot, déjà examinateur à l'École polytechnique, fut nommé par Chaptal, par arrêté du 4 frimaire an IX, professeur de physique mathématique en remplacement de Cousin, devenu sénateur. La Place, Cousin et tous les géomètres de l'Institut, collègues de Biot, unirent leurs efforts pour obtenir ce choix du gouvernement, comme l'attestent les lettres restées au dossier concernant cette nomination. Lefèvre-Gineau écrivit de son côté à Chaptal, dans les termes les plus pressants, en rappelant à ce ministre que « les fonctions honorables auxquelles son travail sur les écoles spéciales appelait les professeurs du Collège, constituaient pour ces derniers un témoignage certain qu'il ne placerait désormais dans cette école que les savants les plus capables ».

La nomination de Vauquelin à la chaire de chimie, le 9 ventôse an IX, en remplacement de Darcet, qui venait de mourir, donna lieu également à une série de démarches non moins flatteuses pour l'illustre chimiste. Chaptal écrivit au premier consul (26 pluv.) : « Le vœu unanime des professeurs du Collège appelle pour succéder à Darcet un savant qu'il suffit de nommer pour faire son éloge, le citoyen Vaucquelin (*sic*), membre de l'Institut, et l'un des premiers chimistes dont la France s'honore. » Il est juste de remarquer que l'assemblée des professeurs, en transmettant ce vœu à Chaptal, avait introduit dans la lettre une allusion des plus courtoises, à laquelle le ministre ne dut pas rester insensible :

Les professeurs du Collège de France au citoyen Chaptal, ministre de l'intérieur.

Les professeurs du Collège de France ont ressenti vivement la perte qu'ils viennent de faire dans le citoyen Darcet, professeur de chimie. Mais si quelque chose peut dans la suite adoucir l'amertume de leurs regrets, ce sera le choix du chimiste qui remplacera leur illustre confrère. Ils pourraient avec raison, citoyen ministre, se reposer sur vous du soin de donner un successeur à Darcet. Néanmoins, désirant avoir quelque part à la gloire de ce choix, ils ont cru devoir vous manifester leur vœu sur cet objet. S'ils ne voyaient pas Chaptal occupé dans des postes beaucoup plus importants de l'État, ils auraient eu deux candidats à proposer au ministre de l'intérieur. Dans la circonstance actuelle, ils se bornent à vous signaler le citoyen Vauquelin, membre de l'Institut, et ils n'ajouteront pas un mot au nom de ce chimiste célèbre.

Salut et respect,

LALANDE, doyen, BOUCHARD, BOSQUILLON, BIOT, G. CUVIER, DUPUIS, CAUSSIN, L. LEFÈVRE-GINEAU, GAIL, PORTAL, SELIZ, PÉRILLE, COURNAUD.

26 pluviôse an IX.

Berthollet écrivit à son tour à Chaptal qu'il ne pouvait se refuser « le plaisir de proclamer le mérite de l'un des savants qui honorent le plus la chimie française et de joindre son vœu aux suffrages qui l'appellent à l'École spéciale de France ». Vauquelin fit au Collège un séjour peu prolongé. Il eut un successeur digne de lui dans la personne de Thenard, nommé le 23 germinal de l'an XII. Signalons encore la nomination de Pastoret à la chaire de droit de la nature et des gens (28 pluviôse an XII).

Nous devons noter en passant que, durant cette période, quelques savants donnèrent des cours libres au Collège. Je citerai, par exemple, ceux de La Salle sur

la statistique, qui durèrent de l'an VI à l'an X. Si l'on en juge d'après les programmes, cet enseignement, nouveau pour l'époque, était assez bien compris. La Salle y traitait de l'étendue des divers États, de leur population, de leur agriculture, de leurs productions naturelles et de leurs manufactures, de leur commerce, de leurs revenus et de leurs dettes, et enfin de leurs forces de terre et de mer[1].

Il serait superflu de rapporter ici les différents budgets du Collège depuis 1789 jusqu'à l'empire. Il suffira de donner celui de l'an VII, qui forme à peu près la moyenne. Cette année-là, un crédit de 118 992 francs fut demandé, mais il fut réduit d'un sixième et l'établissement n'obtint que 99 829 francs. Quant à l'administration intérieure, elle était restée, de 1789 à 1798, à peu près ce qu'elle était sous l'ancien régime. Elle se composait toujours d'un inspecteur choisi parmi les professeurs, surveillant le fonctionnement matériel, et correspondant avec les pouvoirs publics. De 1798 à 1800 il y eut un conseil de trois administrateurs. Mais à ce moment le gouvernement, rompant avec les vieilles traditions du Collège, nomma un administrateur, choisi en dehors du corps des professeurs[2]. Grand émoi chez ces derniers, qui adressent une protestation motivée au ministre en demandant de ne pas être plus défavorablement traités que le Muséum, la Bibliothèque nationale et le Bureau des longitudes[3]. Le ministre se rendit, sans

1. Il réclama pendant longtemps une indemnité du gouvernement et finit par obtenir, après bien des efforts, une somme de 600 francs. La Salle faisait valoir dans ses requêtes que l'enseignement inauguré par lui existait déjà à Gœttingue et à Édimbourg. En 1793, le Collège avait accueilli, avec la plus grande réserve, une demande du ministre à l'effet d'obtenir pour Blondin l'autorisation de faire des cours sur les langues étrangères. Les professeurs voyaient dans cette faveur un précédent dangereux.

2. Cet administrateur, qui était surtout un comptable, avait à s'occuper également du Prytanée.

3. La pétition est signée : « Lefèvre-Gineau, président, Bouchaud, Bosquillon, Audran, Gail, Pérille, Lalande ».

peine ; l'arrêté nommant le citoyen Hébert agent comptable du Collège de France fut rapporté, et Lefèvre-Gineau fut nommé administrateur à sa place le 1er ventôse de l'an IX.

Les privilèges de certains professeurs, en matière de logement, furent respectés par toutes les assemblées révolutionnaires. Il y eut constamment sept ou huit titulaires logés dans l'établissement, sans qu'aucune réclamation ait été jamais élevée à ce sujet. La seule modification importante qu'on puisse relever durant cette période, c'est la disparition de la vieille fondation de Ramus. La chaire de mathématiques instituée en vertu du testament de ce dernier, déjà très diminuée par les réductions successives opérées sous les derniers règnes, était tombée de 500 livres à 116 livres 5 sous. Mauduit en fut le dernier titulaire. L'*Almanach national* de 1793 nomme encore cette chaire, celui de l'année suivante n'en fait plus mention.

Nous devons rendre, en terminant la partie de ces études qui concerne l'histoire de la Révolution, un hommage mérité à l'activité et au dévouement dont firent preuve les deux administrateurs qui défendirent si énergiquement la cause du Collège pendant ces jours difficiles, Lalande et Lefèvre-Gineau. C'est en grande partie à la fermeté de leur direction que la glorieuse maison dont ils avaient la garde dut sa nouvelle prospérité. Mais il convient de proclamer aussi, et cela plus hautement encore, la part décisive prise par les hommes de la Révolution au relèvement de cet établissement. A aucune époque, si ce n'est peut-être dans les cinquante premières années de son existence, on n'a eu un sentiment plus juste et plus élevé de son but et de sa mission, un souci plus constant de sa grandeur.

On a vu par tout ce qui précède combien sont inexactes ces paroles de Biot : « Le Collège de France ne devait

sa conservation ni à son antique célébrité ni aux talents des professeurs qui le composaient. N'ayant point de riches collections qui pussent attirer les regards, point de biens particuliers qui pussent tenter l'avidité, il fut simplement oublié par les révolutionnaires et dut son salut à leur ignorance[1]. » Rien de plus injuste que cette assertion. Le Collège n'a pas seulement vécu pendant la Révolution, il a encore grandi et prospéré ; il a inauguré le rôle magnifique qui lui a été dévolu depuis un siècle dans l'enseignement de notre pays. J'ai cru qu'il n'était pas inutile de le dire.

1. Biot, *Histoire des sciences pendant la Révolution*, p. 73.

CHAPITRE IX

LE COLLÈGE DE FRANCE PENDANT LE PREMIER EMPIRE

Attitude bienveillante de Napoléon Ier à l'égard du Collège de France. — Prospérité de l'établissement. — Projets du gouvernement en faveur du rétablissement des études littéraires. — Quatre nouvelles chaires proposées : réorganisation partielle du Collège. — Mesures diverses proposées par le ministre de l'intérieur. — Le nouveau Port-Royal. — Mémoires dictés par Napoléon en réponse aux rapports du ministre. — Idées de l'empereur sur la haute culture et spécialement sur l'étude de l'histoire et de la géographie. — Le Collège de France destiné, dans sa pensée, à devenir le centre de deux ordres d'enseignement. — Texte du mémoire principal. — L'empereur ne songeait point d'abord à la création des Facultés des lettres : le Collège en eût tenu lieu. — Projet officiel annexant au Collège une école spéciale d'histoire et de géographie. — Vicissitudes du projet. — Budget du Collège. — Changements intérieurs survenus dans sa composition jusqu'à la Restauration. — Conclusion.

Il est évident que, dès le début de son règne, Napoléon se montra favorable à la spécialisation à outrance que les Écoles et surtout les Facultés, telles qu'il les organisa plus tard, eurent pour mission de réaliser dans l'enseignement public. La culture encyclopédique apparaissait à ses yeux comme quelque chose de vague et de peu pratique qu'un gouvernement justement préoccupé de la nécessité d'assurer le recrutement des professions libérales et des fonctions publiques n'avait

pas le droit d'encourager. Il semblait, pour ce motif, que le gouvernement impérial dût regarder d'un œil peu bienveillant la vieille fondation de François Ier, qui seule en France continuait de représenter cette universalité de connaissances, jugée inutile et même dangereuse. Cependant le contraire arriva. Non seulement l'établissement fut maintenu et son organisation respectée, mais Napoléon songea sérieusement, durant plusieurs années, à en faire l'organe par excellence du haut enseignement. Cette attitude favorable, qui semble en contradiction avec les principes qu'il affichait par ailleurs en matière d'instruction, s'explique par différentes raisons. C'est d'abord que l'empereur reconnaissait la nécessité d'instituer sur de larges bases l'enseignement de l'histoire et celui de la géographie. Il lui semblait avantageux de rattacher ce double enseignement au Collège de France, déjà existant, au lieu de former une nouvelle école spéciale dont le caractère et le but n'eussent pas été suffisamment définis. De plus, les études proprement littéraires, qui lui inspirèrent toujours une invincible défiance et qu'il se plut à signaler tant de fois comme s'appliquant à une science sans objet [1], ne lui paraissaient pas cependant devoir être bannies complètement de l'Empire. Il lui plaisait qu'elles fussent cultivées quelque part, et le Collège de France était, à son avis, l'établissement auquel il convenait le mieux de les accueillir. Enfin, il se rendait compte de l'utilité qu'il y avait pour un grand peuple de conserver un vaste foyer d'études, dans lequel l'ensemble des connaissances humaines pût être groupé et enseigné d'une façon désintéressée, sans souci des résultats pratiques ni de l'application immédiate.

1. Nous citerons plus loin les observations du 19 avril 1807. « Qu'y a-t-il de plus à montrer en éloquence et en poésie que ce que tout jeune homme a appris dans sa rhétorique? »

Il ne faut donc pas s'étonner de voir le gouvernement impérial prendre, dès les premiers mois de son existence, une mesure favorable au développement du Collège, en lui adjoignant, aux termes d'un décret du 11 thermidor an XII (30 juillet 1804), le petit hôtel de Cambrai qui lui était contigu. Quatre jours plus tard, une portion des bâtiments du collège de Plessis lui fut également accordée. Ce dernier décret, daté du 15 thermidor, contenait la désignation des bâtiments affectés au *Premier Lycée de Paris*. Fait digne d'être remarqué, Napoléon s'était déjà préoccupé, comme premier consul, d'organiser sur de nouvelles bases le recrutement des professeurs. La chaire de poésie latine étant devenue vacante par la mort de Selis, il refusa de signer l'arrêté de nomination du nouveau titulaire, en faisant observer qu'il était préférable de mettre la place au concours[1]. Ce système était bien fait pour lui plaire et il est probable qu'il songeait à l'étendre successivement à toutes les autres chaires, mais la difficulté de recruter alors en France un nombre de concurrents suffisant pour donner à l'épreuve un caractère sérieux dut l'arrêter dès la première tentative. L'année suivante, le titre de professeur honoraire fut rétabli en faveur de Corvisart, devenu médecin de la cour et remplacé dans sa chaire par Jean-Noël Hallé (5 nivôse et 27 pluviôse an XIII). Une autre modification plus importante fut réalisée au même moment. Le grec moderne reçut droit de cité dans l'enceinte du Collège. L'enseignement de cette langue, créé provisoirement à l'École des langues orientales, fut supprimé dans ce dernier établissement. D'Ansse de Villoison fut nommé titulaire de la nouvelle chaire, le 26 brumaire an XIII,

1. Lettre du 14 ventôse an X par laquelle le secrétaire d'État prévient le ministre de l'intérieur de la résolution prise à ce sujet par le premier consul.

et peu après autorisé à professer également le grec ancien. Mais cette combinaison ne dura pas. Le 22 brumaire de l'année suivante, la chaire des langues orientales, persane et turque, fut divisée. En réalité, la chaire de langue turque remplaça celle de grec vulgaire. Une acquisition de premier ordre fut faite à cette occasion par le Collège : M. de Sacy fut nommé titulaire pour la langue persane (4 avril 1806). Il est bien probable que cette extension donnée à l'enseignement des langues de l'Orient se rattache aux desseins que Napoléon caressait alors de ce côté et dont l'ambassade envoyée en Perse en 1806 est la preuve évidente. Peu après, Delambre, déjà secrétaire de la première classe de l'Institut, remplaça comme professeur d'astronomie Lalande qui venait de mourir (31 mai 1807).

Le Collège était alors dans une situation tout à fait prospère. Pour la première fois depuis trois siècles, des ressources suffisantes lui étaient allouées avec régularité. En même temps, une réunion de savants illustres en faisait le foyer le plus intense du mouvement scientifique dans notre pays. Il n'est pas douteux que cette circonstance ait contribué puissamment à attirer les sympathies impériales sur l'établissement et à favoriser l'éclosion des curieux projets dont nous allons raconter l'histoire. Chose digne de remarque, ce fut peut-être aux éclatants services que le Collège rendait alors à l'étude des sciences pures et appliquées, qu'il dut d'être choisi par le gouvernement comme le seul centre possible de plusieurs autres branches importantes de l'enseignement supérieur.

Déjà, sous le Consulat, diverses propositions avaient été présentées touchant de nouvelles branches d'études à introduire dans le cadre du Collège, par exemple la proposition formulée par le professeur de grammaire générale à l'École centrale du Panthéon, Duhamel, qui

tendait à faire établir deux nouvelles chaires, l'une consacrée à l'analyse de l'esprit humain, l'autre à la langue française. Son mémoire[1] renferme un éloge de l'institution qu'il n'est pas inutile de rapprocher de ceux qui ont été rapportés plus haut : « Le Collège de France a survécu à la destruction générale des établissements d'instruction publique. Pendant toute la Révolution, il a commandé le respect et par le mérite des professeurs qui sont des hommes très distingués, chacun dans leur partie, et par la perfection de l'enseignement. Cet établissement sera sans doute encore conservé comme École normale perpétuelle et, en le considérant sous ce point de vue, le gouvernement perfectionnera son organisation[2]. » Ce projet n'eut pas de suite. Mais il était bon que l'on s'habituât dans le public à l'idée que tout enseignement nouveau avait sa place naturelle au Collège de France.

Vers la fin de l'année 1806, l'empereur se préoccupa de prendre un ensemble de mesures destinées à favoriser la culture des lettres, dont il était le premier à constater la décadence. Il se fit adresser à ce sujet par le ministre de l'intérieur, Champagny, un mémoire développé dans lequel ce personnage exposait les causes qui, selon lui, avaient amené cette fâcheuse situation, en énumérant, d'autre part, les moyens les plus propres à provoquer un relèvement de la littérature et des études savantes[3].

1. Arch. nat., AD, VIII, 26[8].

2. L'auteur de ce mémoire ajoute en note : « Ce titre (d'École normale) est le seul qui convienne au nom que porte cet établissement et à la variété des connaissances qu'il renferme. Comme Collège de France, il doit offrir au moins les sciences les plus nécessaires à l'instruction publique en France et doit être le modèle de l'enseignement dans toutes ses parties. Comme école spéciale, il n'a aucun but, aucun caractère qui le rapproche des écoles de médecine, d'agriculture, etc. Il doit donc être une école normale, genre d'institution qui présentera toujours un grand intérêt et qui, dans tous les temps, sera nécessaire à la régularité d'un plan d'instruction publique. » Ce mémoire est daté de 1802.

3. Rétablissement de la charge d'historiographe. Création de poètes

Au nombre de ces moyens, dont quelques-uns, il faut le reconnaître, avaient quelque chose de singulièrement puéril, figurait le projet de création d'une espèce de nouveau Port-Royal. Cet établissement aurait fourni une retraite tranquille et sûre, dans un site agréable, aux hommes de lettres désireux d'entreprendre de grands travaux et donnant, par leurs précédents écrits, des espérances fondées de succès. Là, ces savants, au milieu d'une société choisie, délivrés des soucis de la vie matérielle, ayant une riche bibliothèque à leur disposition, et oubliant les opinions d'un public frivole, se seraient trouvés à même d'accomplir de grands travaux. Ce mémoire parvint à l'empereur au fond de la Prusse Orientale, au milieu des opérations de la campagne mémorable qui remplit les premiers mois de l'année 1807. Par une note datée du camp d'Osterode (7 mars), le souverain répondit qu'il ne pourrait se prononcer, en ce qui concernait le projet relatif au nouveau Port-Royal, qu'après avoir reçu un exposé plus approfondi et plus circonstancié de cette proposition.

Le ministre se mit immédiatement à l'œuvre. D'ailleurs, avant même qu'il eût reçu la réponse de son maître, un examen plus attentif l'avait amené à ajourner momentanément l'étude de la dernière partie de son projet, en raison des difficultés considérables que la réalisation d'un tel dessein eût entraînées. Il s'arrêta à une conception plus simple et plus pratique, à

lauréats ou césaréens. Tableau des ouvrages parus dans l'année mis périodiquement sous les yeux de l'empereur ; récompenses accordées aux auteurs des meilleurs de ces ouvrages. Les trois autres mesures partaient d'une conception plus juste et plus désintéressée : Encouragements divers aux sociétés savantes des provinces. Continuation de l'*Histoire littéraire de la France*, commencée par les bénédictins. Établissement d'une espèce de nouveau Port-Royal. Réorganisation de la librairie. (Archives nationales, AF IV, 1289, dossier 77.) Je ne crois pas qu'on ait déjà signalé ce projet de création de poètes lauréats ou césaréens, en tant que nouvel indice de la préoccupation de Napoléon de faire revivre les usages de l'ancien Empire.

laquelle le Collège de France fournissait des moyens aisés d'exécution. Il s'agissait d'encourager à la fois l'étude de l'histoire nationale et celle de la littérature en remplaçant la chaire de littérature française[1] par quatre autres chaires. Les considérations pleines de justesse dont il accompagna cette proposition, infiniment plus ferme et plus mûrie que la précédente, méritent d'être rapportées ici dans toute leur étendue. Rarement, à cette époque, les choses du haut enseignement ont été traitées avec autant de sens et d'élévation[2].

Sire,

En soumettant à Votre Majesté les premières vues qui s'étaient offertes à moi pour répondre à la grandeur de ses desseins sur la restauration de la littérature française, je lui annonçai que ce n'était encore qu'un premier aperçu que j'espérais compléter par la suitte (*sic*). Parmi les idées qui pouvait appartenir à ce plan, il en est une que j'ai cru devoir mûrir davantage et que je viens aujourd'hui soumettre à Votre Majesté, comme formant le supplément de mon premier travail que j'ai eu l'honneur de lui présenter en lui écrivant le 22 janvier dernier.

Elle consiste à remplacer la chaire de littérature française qui existe aujourd'hui au Collège de France, par les quatre chaires suivantes :

Une chaire d'histoire de France ;
Une chaire d'éloquence française ;
Une chaire de poésie française ;
Une chaire d'histoire littéraire et de critique.

Les motifs qui sollicitent cet établissement s'offrent d'eux-mêmes à Votre Majesté.

1. Cette chaire était alors occupée par M. de Cournand, nommé en septembre 1784, en remplacement de l'abbé Aubert. A Cournand succéda Andrieux qui, en 1833, fut remplacé lui-même par Ampère.

2. AF IV, 1289, dossier 75. Voici le titre de la pièce : *Ministère de l'intérieur. Secrétariat général. Supplément au rapport du 22 janvier, sur la restauration de la littérature française. Proposition d'établir au Collège de France quatre nouvelles chaires, d'histoire de France, d'éloquence française, de poésie française, d'histoire littéraire et critique.* La pièce originale subsiste avec les annotations autographes de Napoléon.

Presque toutes les branches des sciences et des arts ont, dans son empire, des écoles spéciales particulièrement destinées à en favoriser le perfectionnement.

La littérature française est, en France, la seule branche qui ne jouisse pas de cet avantage, car une seule chaire pour un vaste et si riche sujet ne peut tenir lieu d'une école.

Cependant l'instruction littéraire donnée dans les collèges et dans les lycées, propre sans doute à orner l'esprit, à former des hommes de goût, ne peut servir d'éducation complète.

Le Collège de France semble, par son origine comme par sa nature, être l'établissement destiné à servir d'école spéciale pour la littérature française. Cependant, dans son état actuel, il est loin de remplir cette destination. Sur vingt et une chaires qu'il renferme, quatre sont accordées aux langues orientales, deux à la littérature grecque, deux à la littérature latine; la littérature française n'en possède qu'une seule. Je reconnais combien sont justes les faveurs accordées aux langues orientales, comme aux langues anciennes, et je suis bien éloigné de proposer à Votre Majesté de leur en retirer aucune; mais il me paraîtrait convenable d'établir une proportion un peu moins défavorable à la littérature française, de donner à son enseignement un peu plus de développement et d'éclat.

. . . .

L'établissement d'une chaire d'histoire peut avoir un but politique assez élevé, en même temps qu'il se rattache à toutes les études littéraires; il est étonnant même qu'on n'y ait pas songé jusqu'à ce jour, et que, dans ce vaste empire, il n'y ait pas une seule chaire consacrée à l'enseignement de son histoire. Elle intéresserait cependant l'honneur de la nation... aujourd'hui surtout que l'histoire de l'empire français s'est vue enrichie de tant d'événements qui égaleront presque chacune de ses années à autant de siècles

Le goût de l'érudition s'est affaibli parmi nous, à mesure que celui des productions frivoles s'est développé. Les grandes recherches ne sont plus entreprises.... Cet enseignement pourrait embrasser quelques parties de la biographie, de l'archéologie. Il ferait mieux observer les révolutions de la langue. Il protégerait le maintien des traditions. Il rendrait à l'étude quelques débris précieux de notre ancienne littérature....

Ce plan a l'avantage d'être d'une exécution simple et facile. Si, cependant, Votre Majesté juge qu'il multiplierait trop les chaires du Collège de France, on pourrait supprimer dans cet établisse-

ment la chaire d'anatomie et celle de médecine pratique, deux chaires nécessairement moins bien placées au Collège de France qu'à l'École de médecine et au Muséum d'histoire naturelle, où elles seraient entourées de toutes les circonstances propres à en seconder les effets....

Tels étaient les arguments solides à l'aide desquels Champagny justifiait l'opportunité de la nouvelle fondation. Ce rapport, complémentaire de celui du 21 janvier, était daté du 18 mars. L'empereur, au reçu de cette pièce, en approuva les conclusions d'ensemble. Il se contenta de modifier les titres de deux chaires et récrivit de sa main, en face du résumé placé par Champagny, au début du rapport, les titres des quatre chaires. Le double changement indiqué par le souverain n'était pas sans importance. Au lieu de l'appellation *histoire de France* en général, il adopte celle d'*histoire militaire de la France*. La chaire de *poésie française* est remplacée par celle d'*histoire de la législation en France*. Les chaires d'*éloquence française* et d'*histoire littéraire et de critique* se trouvaient toutes deux maintenues sans objection.

Avant même que la réponse impériale fût parvenue à Paris, Champagny envoyait à Osterode trois nouveaux rapports détaillés[1], donnant tous les développements désirables tant sur cette dernière proposition que sur celles qui avaient fait l'objet du rapport du 21 janvier. A chacun de ces rapports était annexé un projet de décret. Le premier projet, divisé en six titres et comprenant de nombreux articles, instituait des historiographes de l'empire, des poètes césaréens, un concours des ouvrages de littérature, un examen des travaux des académies de province, et décidait la continuation de

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, 2e série, t. IV, p. 153 et suiv. *Notes et documents pour servir à l'histoire de l'École des chartes*, par M. VALLET DE VIRIVILLE.

l'*Histoire littéraire* des bénédictins. Le dernier titre était consacré à la fondation des quatre nouvelles chaires au Collège de France, sans tenir compte des modifications indiquées par l'empereur, qui n'étaient pas encore connues du ministre. Ce dernier avait seulement remplacé l'appellation d'*histoire littéraire et critique* par celle d'*histoire littéraire et archéologique*. L'article 37 et dernier du titre VI portait au sujet de ce cours : « Un règlement particulier, arrêté par notre ministre de l'intérieur, déterminera les époques et la forme des exercices publics qui seront donnés par les professeurs, et les conditions auxquelles sera soumise l'admission des élèves. » On voit qu'il s'agit d'une véritable école spéciale, c'est-à-dire d'une institution aussi contraire que possible à l'esprit du Collège de France. Mais ce projet ne tardera pas à être à la fois élargi et amendé. Le second rapport esquissait l'organisation d'un *Journal littéraire*, dirigé par l'administration. Enfin, le troisième et dernier reprenait le projet si curieux de la création d'un nouveau Port-Royal. Au rapport était annexé un règlement général de l'établissement. Celui-ci devait être installé dans une maison située à quelque distance de Paris, comme une abbaye, dans une situation champêtre, entourée de jardins. Les bâtiments auraient été disposés pour recevoir quarante personnes et les loger d'une manière indépendante. Ces pensionnaires se fussent répartis en deux catégories : la première, composée de savants ou d'hommes de lettres, âgés de cinquante ans au moins, célibataires ou veufs, venus dans cette retraite littéraire pour y terminer leur carrière dans la tranquillité et la solitude. La vie en commun eût été de règle. Après de minutieuses dispositions touchant les conditions d'admission des solitaires, le règlement spécifiait que l'établissement pourrait aussi

recevoir des pensionnaires, à leurs frais, pourvu que, remplissant les mêmes conditions, ils fussent présentés par la majorité des solitaires, agréés par le directeur et admis par le ministre. Les jeunes gens se trouveraient placés dans une dépendance particulière des anciens. De grands travaux littéraires et scientifiques et diverses recherches pourraient être indiqués par le gouvernement pour l'occupation de ces solitaires. Un règlement postérieur devait intervenir pour déterminer le régime économique de la maison. Rien de plus caractéristique que les considérations générales dont le duc de Cadore accompagnait la teneur du projet. Il déplore l'attraction exercée par la capitale à l'égard de tous les esprits distingués et regrette de voir ceux-ci abandonner définitivement la vie solitaire et paisible d'autrefois, « où de grands travaux se préparaient dans le sein de méditations profondes, où le génie se fortifiait par les habitudes salutaires de la vertu, pour venir dans le sein de la capitale briguer le suffrage de quelques sociétés brillantes, mais corrompues, et, bientôt après, s'y laisser entraîner par le tourbillon des distractions et des plaisirs ». Le genre de vie des bénédictins de Saint-Maur, ou celui de Port-Royal-des-Champs, ayant donné d'inappréciables résultats, il sera de la plus grande utilité, pour les travaux d'érudition et pour les œuvres littéraires approfondies, de le remettre en vigueur pour quelques esprits d'élite.

Napoléon se trouvait toujours dans la Prusse Orientale. Après avoir habité quelque temps le bourg d'Osterode, où il avait établi son quartier général dans une espèce de grange, il alla s'installer, non loin de là, à Finckenstein, dans une demeure plus commode et plus convenable. C'était une maison de campagne appartenant à un fonctionnaire de la cour de Prusse. Il profita du calme et du repos relatifs dont il jouit à ce

moment, durant quelques semaines, pour examiner sérieusement les questions relatives au haut enseignement, qui le préoccupaient depuis plusieurs mois. Dès qu'il eut reçu les trois rapports envoyés par Champagny, le 2 avril, il entreprit, sans plus tarder, la rédaction d'un travail d'ensemble sur cette importante matière. Le 19 avril, il dicte coup sur coup, dans la même journée, deux mémoires étendus, dont on peut ne pas partager toutes les idées, mais auxquels on ne saurait refuser une profondeur et une singulière originalité de vues. On s'étonne, à les lire, de cette activité prodigieuse qui s'attache aux objets les plus divers et qui réussit, sans effort apparent, à trouver, sur tant de points, une solution, sinon définitive, du moins personnelle et imprévue. Il est évident que le second de ces mémoires est d'une importance considérable pour la connaissance des idées de Napoléon en matière d'instruction publique. Comme il a précisément pour sujet l'extension considérable que le gouvernement songeait alors à donner au Collège de France, il y a un véritable intérêt à citer ici ce document, fort peu connu et cependant si significatif à tous égards.

Avant de reproduire ce texte, nous devons indiquer sommairement le contenu du premier mémoire dicté par l'empereur dans la journée du 19 avril[1]. Ce document répondait aux trois rapports envoyés par le ministre. Les mesures présentées par ce dernier, dans le but manifeste de plaire au maître, étaient critiquées avec raison. La création des historiographes était repoussée comme inutile et même dangereuse. « Il est reçu qu'un historien est un juge, qu'il doit être l'organe de la postérité. L'on exige de lui tant de qualités qu'il est difficile de croire qu'une bonne histoire puisse

1. Vallet de Viriville en donne quelques fragments dans l'*article cité*, p. 162.

se commander. » De même pour les poètes césaréens : l'idée paraissait peu séduisante à l'empereur. « On voit bien le but de cette institution.... Mais il faudrait que cette création s'accordât davantage avec nos mœurs, et que surtout on détournât d'elle le ridicule que le Français saisit avec tant de malignité. » Les autres propositions, y compris celle d'un concours entre les meilleurs ouvrages parus, dans l'année, étaient renvoyées à l'Institut [1]. « L'Institut, répétait l'empereur au duc de Cadore, l'Institut est un grand moyen dans les mains du ministre. Qu'il en tire un bon parti, et il fera tout ce que le gouvernement peut faire. » Quant au projet d'un nouveau Port-Royal, aucun passage de la réponse impériale n'y fait allusion.

Tout ce qui était relatif aux modifications à apporter au Collège de France faisait partie du second mémoire, dont voici le texte :

OBSERVATIONS DICTÉES PAR L'EMPEREUR
SUR LE RAPPORT PAR LEQUEL LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
A PROPOSÉ L'ÉTABLISSEMENT
D'UNE ÉCOLE SPÉCIALE DE LITTÉRATURE ET D'HISTOIRE
AU COLLÈGE DE FRANCE.

[*En marge : Ces observations ont été dictées par Sa Majesté, au château de Finckenstein, le* 19 *avril* 1807 [2].]

Les écoles primaires, les écoles secondaires et les lycées sont trois degrés d'instruction qui ont été d'abord organisés. Les

1. C'est de ce projet qu'est sorti plus tard le concours des « Antiquités nationales » à l'Académie des inscriptions et belles-lettres. La proposition relative à la fondation d'un *Journal littéraire* est repoussée. Pour ce qui concerne la reprise de l'*histoire littéraire*, on sait qu'elle eut lieu peu après.

2. L'original de cette pièce est conservé aux Archives nationales dans AF IV, 1289, dossier 74. Elle est datée par une note placée en marge du 10 avril. Mais il y a lieu d'adopter de préférence la date du 19, acceptée d'ailleurs par les éditeurs de la *Correspondance de Napoléon*, t. XV, p. 127. En effet, dans le mémoire précédent daté du 19, une note indique que la question des fondations à effectuer dans le Collège de France est traitée dans une note à part détaillée, qui est en-

écoles spéciales, savoir : l'école spéciale de mathématiques ou l'école polytechnique, et les écoles de droit et de médecine, l'ont été également. Les écoles spéciales de littérature et d'éloquence sont une institution nouvelle, qui n'a point encore été traitée.

L'éducation proprement dite a plusieurs objets : on a besoin d'apprendre à parler et à écrire correctement, c'est ce qu'on nomme communément la grammaire et les belles-lettres; chaque lycée a pourvu à cet objet, et il n'est point d'homme bien élevé qui n'ait fait sa rhétorique. Après le besoin de parler et d'écrire correctement, vient celui de compter et de mesurer.... (*Suivent quelques appréciations sur les divers établissements consacrés à la culture scientifique.*)

Après les écoles spéciales de mathématiques viennent les écoles de droit et de médecine. Celles-là ont été organisées avec une attention particulière ; il n'y a rien à y ajouter. Ces sciences sont spéciales de leur nature, car personne ne les apprend que ceux qui se destinent à exercer les professions pour lesquelles elles sont nécessaires....

Il en résulte que l'on entend par une école spéciale, non point un établissement d'éducation, mais un établissement destiné à l'instruction des hommes qui se dévouent à telle ou telle profession savante, à telle ou telle science. Il en résulte encore que tout ce qui n'est qu'élémentaire, tout ce qui n'est pas science ne peut former les attributions d'une école spéciale. Les mathématiques, les connaissances physiques et naturelles, la médecine, la jurisprudence sont des sciences, parce qu'elles se composent de faits, d'observations, de comparaisons; parce que les découvertes qu'elles amènent successivement s'accumulent, se suivent de siècle en siècle, et viennent augmenter de jour en jour le domaine de la science....

Le ministre désire des écoles spéciales de littérature et, si ces notions sont justes, il est difficile de comprendre ce qu'on entend par une école spéciale de littérature. On veut enseigner

voyée au ministre. Cette note est précisément celle que nous donnons ici. Au 10 avril, Napoléon ne pouvait guère avoir reçu les trois rapports de Champagny, datés du 2. On peut supposer cependant qu'il avait pu préparer d'avance une réponse développée au premier projet envoyé dès le 18 mars, touchant les quatre chaires à créer au Collège. Mais c'est là une simple hypothèse. Vallet de Viriville (*article cité*) n'a donné que quelques courts fragments du mémoire que nous reproduisons ici. Il n'a pas connu le plan d'une école spéciale de géographie et d'histoire au Collège de France qui figure plus loin, document qui intéresse cependant les origines de l'École des chartes.

l'éloquence, on veut enseigner la poésie... Mais qu'y a-t-il de plus à montrer en éloquence et en poésie que ce que tout jeune homme a appris dans sa rhétorique? Il faut peu de mois pour connaître le mécanisme de la poésie, pour savoir décomposer un discours. Bien écrire en vers et en prose, voilà l'éloquence ; mais il n'y a rien dans cet art qui puisse se montrer au delà de ce qu'on apprend dans les lycées. On y enseigne à écrire correctement, on y donne la connaissance et le goût des bons modèles; on y fait connaître ce que le bon goût a consacré; on y développe les règles de la composition, soit d'une tragédie, soit d'une comédie, soit d'un poème épique ou d'une chanson; mais on n'y enseigne pas à faire des tragédies, des comédies, des poèmes ou des chansons. Le talent de créer est dans la littérature, comme dans la musique, comme dans la peinture, un don individuel; il tient à des facultés particulières dont le développement peut être favorisé par des circonstances particulières, par les mœurs, par une époque. Dans ces créations de l'esprit ou du génie, l'esprit ou le génie arrivent tout de suite, et par eux-mêmes, à leur plus grand résultat. Nous n'avons surpassé les Grecs, ni dans la tragédie, ni dans la comédie, ni dans la poésie épique, puisqu'ils sont encore nos modèles, tandis que chaque siècle de lumières a fait faire quelques pas aux sciences exactes, qui sont des sciences de faits, d'observations et de comparaisons. Tout cela est si bien senti qu'un professeur d'éloquence ne s'amusera pas à développer les principes des divers genres dans lesquels l'esprit peut s'exercer. Autant vaudrait montrer la grammaire et la rhétorique, et ces deux connaissances ont été acquises dans les lycées. Mais on fait un cours, on disserte, on cite des exemples, on juge les modèles. Que cela se fasse dans un athénée, que cela se fasse dans un salon où se réunissent des femmes, des beaux esprits ce ne sont là que de grands cafés littéraires. Y fera-t-on des critiques sur les ouvrages anciens? Mais que dira-t-on que l'on n'ait pas dit? En fera-t-on sur les ouvrages modernes? On s'en gardera bien. On ne conçoit donc pas ce que c'est qu'une école spéciale de littérature; mais on comprend un cercle, un salon, même une académie où quelqu'un professe ou disserte. Tout cela s'applique, non à l'instruction proprement dite et à l'exercice d'un état spécial, mais à l'agrément de la société. Pour donner au talent et au génie ce qui est nécessaire pour qu'il ne soit pas arrêté dans ses développements, que faut-il donc? De bonnes classes, une bonne rhétorique, et les lycées y ont pourvu. Placez un professeur de littérature à côté d'un professeur de mathématiques.... Le pro-

fesseur de belles-lettres amuse, s'il a de l'esprit, intéresse, s'il a de l'art, mais ne développe pas un nouveau principe, pas une nouvelle idée; il n'établit rien de positif en fait de règles; il ne vous apprend que ce que l'on apprend au collège; et lui-même, professât-il pendant quarante ans, n'en saurait pas davantage le dernier jour que la première année. Il connaîtra mieux les auteurs, saura mieux les apprécier, mais on ne verra là que l'opinion d'un individu, rien qui prouve ou qui prépare les progrès de l'art.

La grammaire serait plus susceptible que la littérature de devenir l'objet d'une école spéciale; il y a là un fonds plus abondant d'observations, de comparaisons; elle tient à l'origine des sensations, car la manière de parler vient de la manière de sentir; mais cette science, qui se confond avec l'idéologie, est encore dans une si grande obscurité que la seule application utile qui en ait été faite est relative aux sourds-muets; dans cet établissement consiste la véritable école spéciale de grammaire.

Ainsi l'éloquence et la poésie ne sont pas dans les attributions des écoles spéciales.... Corneille et Racine n'en savaient pas plus qu'un bon écolier de rhétorique.

Les écoles spéciales des langues de l'Orient, anciennes et modernes, ne sont autre chose que des lycées spéciaux appliqués à d'autres langues jugées nécessaires pour lier notre siècle aux siècles passés, notre pays aux pays étrangers. Ce sont des établissements particuliers, dont le nombre doit être proportionné au petit nombre d'hommes dans le cas de rechercher l'instruction qu'on y donne.

Mais il est dans la littérature d'autres branches qui peuvent, jusqu'à un certain point, donner lieu à l'établissement d'écoles spéciales, c'est la géographie et l'histoire. La géographie, soit naturelle, soit politique, a plusieurs des caractères qui constituent les sciences exactes; les faits sont nombreux, les points de contestation multipliés, les changements fréquents, son domaine s'accroît à mesure que celui de l'esprit humain s'étend; elle s'enrichit par des découvertes; elle est sujette aux changements par l'effet des révolutions politiques et physiques. Les premiers éléments qui peuvent s'apprendre dans l'instruction ne sont rien en comparaison de la science. Si dans un point central tel que Paris il existait plusieurs professeurs de géographie qui pussent rassembler les connaissances éparses, les comparer, les épurer, qu'on fût dans le cas de les consulter avec sincérité pour être mieux instruit des faits et des choses, ce serait une bonne, une utile institution. On devrait préférer à tout autre établisse-

ment spécial littéraire celui des quatre chaires de géographie, pour chacune des quatre parties du monde. Là, comme dans une sorte de bureau de l'Europe, de l'Asie, de l'Afrique, de l'Amérique, on aurait sous la main les renseignements les plus exacts, les notions précises des découvertes nouvelles et des changements survenus. Chacun de ces professeurs serait, pour ainsi dire, un livre vivant, et leurs cours offriraient à toute personne ayant le désir ou le besoin de s'instruire beaucoup d'utilité ou d'intérêt.

L'histoire peut, par des considérations analogues, être rapprochée des sciences pour lesquelles il serait utile d'avoir une école spéciale. La manière de lire l'histoire est, à elle seule, une véritable science.

Tout a été dit et redit : les historiens apocryphes sont si multipliés, il y a une si grande différence entre tel livre fait à une époque et tel autre fait à une époque postérieure, au moyen des travaux et des lumières des historiens qui ont précédé, qu'un homme qui veut chercher une bonne instruction et qui est tout à coup placé dans une vaste bibliothèque historique, se trouve jeté dans un dédale. Connaître ce qui reste des historiens anciens, savoir ce que l'on a perdu, distinguer les fragments originaux des suppléments écrits par de bons ou de mauvais commentateurs, cela seul est presque une science ou du moins un objet important d'études. Ainsi la connaissance et le choix des bons historiens, des bons mémoires, des véritables chroniques du temps, est une connaissance utile et réelle. Si, dans une grande capitale comme Paris, il y avait une école spéciale d'histoire, et que l'on y fît d'abord un cours de bibliographie, un jeune homme, au lieu d'employer des mois à s'égarer dans des lectures insuffisantes ou dignes de peu de confiance, serait dirigé vers les meilleurs ouvrages, et arriverait plus facilement. plus promptement, à une meilleure instruction.

Il y a de plus une partie de l'histoire qui ne peut s'apprendre dans les livres : c'est celle des époques qui se rapprochent de nous. Aucun historien n'arrive jusqu'à nos jours; il y a toujours, pour un homme de vingt-cinq ans, un intervalle de cinquante années qui ont précédé sa naissance pour lesquelles il n'y a point d'histoire. Cette lacune donne beaucoup de difficultés, exige un travail toujours imparfait, souvent infructueux, pour parvenir à lier les événements passés à ceux présents. Ce serait là une importante obligation des professeurs de l'école spéciale d'histoire. Ils devraient connaître, non seulement ce qui s'est fait depuis la fondation des empires jusqu'à l'époque où les his-

toriens se sont arrêtés, mais jusqu'au moment même où ils professent.

Ces professeurs doivent être nombreux; il faudrait qu'il y en eût pour l'histoire romaine, pour l'histoire grecque, pour l'histoire du bas-empire, pour l'histoire ecclésiastique, pour l'histoire de l'Amérique et plusieurs autres pour l'histoire de France, celles d'Angleterre, d'Allemagne, d'Italie et d'Espagne.

L'histoire se diviserait aussi selon les différentes parties qu'elle devrait enseigner. On placerait au premier rang l'histoire de la législation. Le professeur aurait à remonter jusqu'aux Romains et à descendre de là en parcourant successivement les différents règnes des rois de France, jusqu'au consulat. Viendrait ensuite l'histoire de l'art militaire français. Le professeur ferait connaître les différents plans de campagne adoptés dans les différentes époques de notre histoire, soit pour envahir, soit pour se défendre; l'origine du succès, la cause des défaites, les mémoires dans lesquels on pourrait trouver les détails des faits et les preuves des résultats. Cette partie de l'histoire, curieuse pour tout le monde, et si importante pour les militaires, serait de la glus grande utilité pour les hommes d'État. On montre à l'école spéciale du génie l'art d'attaquer et de défendre les places; on ne peut montrer l'art de la guerre en grand, parce qu'il n'est pas encore créé, si toutefois il peut l'être; mais une chaire d'histoire où l'on ferait connaître comment nos frontières ont été défendues dans les différentes guerres par les grands capitaines, ne saurait produire que de très grands avantages.

On pourrait donc s'occuper de l'organisation d'une sorte d'Université de littérature, puisque l'on comprend dans ce mot non seulement les belles-lettres, mais l'histoire et nécessairement la géographie, car on ne peut penser à l'une sans songer à l'autre. Cette Université pourrait être le Collège de France, puisqu'il existe, mais il faudrait qu'elle fût composée d'une trentaine de chaires, si bien liées entre elles, qu'elle présentât comme une sorte de bureau vivant d'instruction et de direction, où quiconque voudrait connaître à fond tel siècle, pût demander quels sont les ouvrages qu'il doit ou ne doit pas lire, quels sont les mémoires, les chroniques qu'il doit consulter, où tout homme qui voudrait parcourir une contrée pût trouver une instruction positive, soit sur la direction qu'il doit donner à son voyage, soit sur le gouvernement qui régit telle ou telle partie où il voudrait porter ses recherches.

Il est de fait qu'il manque quelque chose dans un grand État

où un jeune homme studieux n'a aucun moyen de recevoir une bonne éducation sur ce qu'il veut étudier, est obligé d'aller comme à tâtons, et de perdre des mois, des années à chercher, à travers des lectures inutiles, le véritable aliment de son instruction.

Il est de fait qu'il manque quelque chose dans un grand État où, pour avoir des notions positives sur la situation, le gouvernement, l'état présent d'une portion quelconque du globe, il faut avoir recours ou au dépôt des affaires étrangères, qui ne contient pas tout, quelque trésor qui y soit enfoui, ou aux bureaux de la marine, qui, fort souvent, ne savent pas tout ce qu'on peut leur demander.

Je désire ces institutions : elles ont été depuis longtemps l'objet de mes méditations, parce qu'ayant beaucoup travaillé, j'en ai personnellement senti le besoin. J'ai beaucoup étudié l'histoire, et souvent, faute de guide, j'ai été induit à perdre un temps considérable dans des lectures inutiles. J'ai porté à la géographie assez d'intérêt pour reconnaître qu'il ne se trouve pas à Paris un seul homme qui soit parfaitement au courant des découvertes qui se font chaque jour, et des changements qui surviennent sans cesse.

Je suis persuadé que l'établissement dont il s'agit serait d'une grande utilité pour l'instruction générale et pour les hommes même qui ont reçu l'éducation la plus perfectionnée; que les cours de littérature n'auraient aucun de ces avantages, car, selon ma propre expérience, les cours de littérature n'apprennent rien de plus que ce qu'on sait à l'âge de quatorze ans.

Je ne m'oppose pas, toutefois, à ce qu'il y ait, dans un lieu tel que Paris, une discussion littéraire dans laquelle des hommes nommés par le gouvernement, parmi ceux dont la réputation est faite, remettent les principes sous les yeux des jeunes rhéteurs, et non seulement en fassent l'application, mais enseignent même la pratique de l'éloquence et de la poésie. On doit sentir néanmoins qu'à côté des chaires d'histoire et de géographie, ce n'est là qu'un établissement de luxe et qu'il doit être unique.

Les motifs développés dans cette note en faveur d'une Université littéraire, dont les objets essentiels seraient l'histoire et la géographie, ne sont pas les seuls qui me dirigent. On devinera aisément que ma secrète pensée est de réunir des hommes qui continuent non l'histoire philosophique, non l'histoire religieuse, mais l'histoire des faits, mais cette histoire portée jusqu'au moment où nous vivons. Toute notre jeunesse trouve plus de faci-

lité pour apprendre les guerres Puniques que pour connaître la guerre d'Amérique, qui a eu lieu en 1783; elle s'instruit plus facilement des événements des siècles passés que de ceux qui se sont écoulés depuis le jour de sa naissance.

Il est à cet égard une objection sans cesse représentée : c'est que l'histoire ne peut être écrite que longtemps après les faits, c'est que les contemporains ne sont pas de bons historiens. Cette opinion n'est pas la mienne. Je la partagerais, si l'histoire des événements presque présents devait en être la satire; je la partagerais également, s'il s'agissait d'un homme vivant, et qui aurait vécu sous les yeux de l'historien, car il ne faut pas transformer l'histoire en panégyrique. Mais une année, comme cent ans après l'événement, on peut dire qu'à telle époque ou dans telle circonstance, l'État a été forcé de courir aux armes; qu'à cette époque il a forcé l'ennemi à la paix; que, dans tel mois, telle flotte a mis à la voile pour telle expédition, qu'elle a eu tel revers ou tel succès. Peu importe que l'historien soit plus ou moins éloigné des faits, s'il ne dit réellement que des faits. Il sera d'autant plus véridique que tous ses lecteurs étant contemporains peuvent être juges. Ici l'inconvénient est nul, tandis que l'avantage est réel, surtout pour la jeunesse, qui, lorsqu'elle veut apprendre les faits qui remontent à quelques lustres, ne trouve aucune instruction.

Sans cet établissement, les militaires, par exemple, n'auront de longtemps le moyen d'apprendre à profiter des fautes qui ont causé les revers et à apprécier les dispositions qui les auraient prévenus. Toute la guerre de la Révolution pourrait être fertile en leçons, et, pour les recueillir, il faut souvent employer en vain une longue application et de longues recherches. Cela ne vient point de ce que les faits en détail n'ont pas été écrits, puisqu'ils l'ont été de toute manière et partout, mais de ce que personne ne s'occupe à en rendre la recherche facile et à donner la direction nécessaire pour la faire avec discernement.

En résumé, on peut former, au Collège de France, un grand établissement ou École spéciale pour tout ce qui n'est pas sciences mathématiques, jurisprudence, médecine, etc., mais pour avoir une véritable école spéciale de littérature, des cours d'histoire et de géographie dans toutes leurs parties, un tel établissement n'exigera pas moins de vingt à trente professeurs.

Lorsqu'on lit ces observations, il devient évident que Napoléon ne songeait nullement à la création des

Facultés des lettres et que l'idée de faire une place spéciale à cet enseignement dans les cadres de la nouvelle organisation qui s'élaborait, ne le séduisait en aucune manière. A coup sûr, il est permis de qualifier d'étroite la conception qu'il se fait des cours littéraires ; tout au plus entrevoit-il l'avenir destiné aux sciences philologiques, alors « encore dans une si grande obscurité » ; mais, en revanche, les considérations qu'il exprime touchant l'étude de l'histoire et de la géographie sont on ne peut plus suggestives et clairvoyantes. Il est certain que l'organisation qui fut adoptée par la suite fut, en ce qui concerne ces deux enseignements, infiniment moins vivante et moins pratique que celle qu'il indique ici. Les remarques qui s'appliquent à la critique historique, à la nécessité de l'étude des sources et de la bibliographie n'ont certes rien de banal pour l'époque. Tout ce qui a trait à l'histoire contemporaine, encore qu'il soit facile d'y saisir une intention personnelle, est parfaitement juste et trouve encore son application à l'heure actuelle. La répartition des chaires proposées par l'empereur est bien comprise : l'histoire de la législation et l'histoire militaire y trouvent naturellement leur place. Bien que l'empereur ne parle pas en détail des chaires de littérature, il est évident, par différents passages de son exposé, que ces dernières devaient faire partie de l'*Université de littérature* qu'il rêvait d'établir au Collège de France. Remarquons que celle-ci n'eût pas été seulement un bureau de renseignements et de statistique. Napoléon voulait en effet qu'« elle fût composée d'une trentaine de chaires si bien liées entre elles qu'elle présentât comme une sorte de bureau vivant d'instruction et de direction ». Les plaintes qu'il fait entendre sur l'insuffisance de l'organisation de la haute culture, sur le temps perdu par les jeunes gens désireux d'apprendre, sur son expé-

rience personnelle en pareille matière, ne manquent pas de piquant. On voit que l'histoire philosophique et l'histoire religieuse lui inspirent une certaine défiance : ce qu'il faut cultiver, c'est exclusivement l'histoire des faits. L'empereur semble avoir compris que la tradition du Collège de France s'opposait d'une façon absolue à ce que les élèves fussent enrégimentés, car il n'est pas question, dans le projet, d'une réglementation particulière de l'École spéciale d'histoire et de géographie. En somme, dans sa pensée, ces deux branches de connaissances devaient être cultivées dans un vaste établissement, tel que la France, avec son système suranné d'écoles multiples, n'en possède pas encore à l'heure actuelle : quelque chose qui eût été l'École des chartes et la Faculté des lettres réunies. L'une et l'autre de ces deux institutions peuvent en effet revendiquer leurs véritables origines dans le projet impérial, qui, bien que n'ayant pas abouti, n'en demeure pas moins comme une preuve de bonne volonté que l'historien de l'enseignement a le devoir d'enregistrer. Il est seulement curieux de constater, une fois de plus, l'avortement d'un grand projet relatif au Collège de France : les promesses de Napoléon n'ont pas plus servi à l'institution que celles de François Ier et de Henri IV, ce qui n'a pas empêché le Collège de France de poursuivre ses destinées avec tant d'éclat, au cours du XIXe siècle.

Les observations si explicites envoyées de Finkenstein au ministre eurent pour résultat immédiat de provoquer la rédaction d'un nouveau projet, rigoureusement conforme aux intentions impériales et conçu dans un esprit infiniment plus large que le précédent. Il ne s'agissait plus d'une simple transformation de l'enseignement de la littérature française au Collège de France. L'institution de trois nouvelles chaires appa-

raissait maintenant comme une combinaison mesquine et insuffisante. Une vaste institution presque autonome, organisée sur un plan méthodique, unique pour toute l'étendue de l'empire, pouvait seule réaliser dignement les vues exprimées par l'hôte de Finckenstein[1]. Nous avons pu retrouver le plan élaboré à cette occasion par Champagny[2]. Comme il n'a été jusqu'à présent signalé par personne, nous croyons utile de le reproduire intégralement. Avec une division fort intéressante des enseignements, on y trouve, sur la manière dont chaque cours devait être compris, des considérations qui montrent que l'esquisse présentée par l'empereur avait été remaniée avec beaucoup d'intelligence. L'enseignement de la géographie recevait, en particulier, un développement que cette science a depuis vainement cherché à obtenir et qu'elle ose seulement, de nos jours,

1. Rappelons à ce propos qu'il avait déjà été question, en l'an VIII, de rattacher au Collège de France, en y créant plusieurs chaires nouvelles, une sorte d'école spéciale pour les sciences morales et politiques (Duruy, *l'Instruction publique et la Révolution*, p. 408). De même, il y a lieu de signaler, à un autre point de vue, les divers projets élaborés de l'an IV à l'an X, dans lesquels on réclamait comme nécessaire tantôt la création d'une école de géographes (Arch. nat., F 17, 1065. *Rapport et projet de résolution présentés par Daubemesnil.* Imp. nat., vendém. an VIII), tantôt celle d'une école spéciale d'économie politique éclairée par la géographie et par l'histoire (*Rapport de Fourcroy touchant le projet de loi sur l'organisation de l'instruction publique.* Imp. de la Rép., 24 nivôse an X. *Vues présentées... par le citoyen Bergier du Puy-de-Dôme*, etc.). Il est juste d'observer que l'école de géographie, dont les projets parlent à diverses reprises, était surtout destinée à former des arpenteurs et des géomètres. Ajoutons enfin que, pour ce qui concerne l'enseignement historique, il avait été soumis au Comité d'instruction publique de la Convention un projet du citoyen Maugard, tendant à fonder à la Bibliothèque nationale une sorte d'enseignement historique et diplomatique (*Bibl. de l'Éc. des chartes*, 1891, 3e livraison. Communication de M. Servois).

2. Il existe aux Archives nationales dans le carton F 17, 1109, au milieu des documents intéressant le Collège de France pendant la Révolution. Le projet, comme on le verra plus loin, subit, après sa présentation à l'empereur, un certain nombre de modifications. Les articles qui ont été ainsi modifiés figurent dans notre texte sur deux colonnes : celle de droite est la rédaction définitive. Les numéros entre crochets sont ceux qu'avaient reçus les différents articles dans le projet primitif.

réclamer avec insistance. Une chaire était consacrée à la géographie continentale de l'Europe et des autres parties du monde, une dernière, la plus utile et la plus heureuse peut-être de ces créations, à la géographie commerciale et statistique. L'histoire, comme il est juste, était encore plus largement partagée.

1807

PROJET DE DÉCRET

Art. 1er.

Il sera ajouté au Collège de France une École spéciale de géographie et d'histoire.

Art. 2.

Les chaires de géographie seront au nombre de quatre, savoir :

1° Une chaire de géographie maritime ;

2° Deux chaires de géographie continentale, l'une d'Europe, l'autre des autres parties du monde ;

3° Une chaire de géographie commerciale et statistique.

Art. 3.

Le professeur de géographie maritime développera l'analyse des tentatives et découvertes faites successivement par les navigateurs, et l'état actuel des connaissances sur la situation des côtes, des isles, la direction des courants, etc., dans les diverses mers du monde.

Le professeur de géographie maritime développera l'analyse des découvertes et tentatives de découvertes faites jusqu'à ce jour, et l'état actuel des connaissances géographiques qui peuvent intéresser les navigateurs, la direction des courants, etc., dans les diverses mers du monde.

Art. 4.

Les deux professeurs de géographie continentale décriront la situation physique des divers pays, leurs limites respectives, leurs climats, la direction des rivières et des fleuves, le gisement des montagnes, la situation des villes, le premier, dans les contrées de l'Europe, le second dans l'Asie, l'Afrique et l'Amérique.

Art. 5.

Le professeur de géographie commerciale et statistique fera connaître la population de chacune des contrées et le caractère physique et moral de ses habitants, les productions naturelles du sol, l'industrie, le commerce de chaque État, ses principaux établissements, et les relations que les échanges ont établies entre les États divers.

Art. 6.

Il y aura dix chaires d'histoire, savoir :

Une chaire d'histoire littéraire et de critique, une chaire d'histoire militaire, une chaire d'histoire religieuse, une chaire d'histoire de législation, une chaire d'histoire ancienne, une chaire d'histoire du moyen âge, une chaire d'histoire de France, une chaire d'histoire moderne septentrionale, une chaire d'histoire moderne méridionale, une chaire de biographie[1].

Il y aura dix chaires d'histoire, savoir :

Une chaire d'histoire ancienne y compris celle des Grecs, une chaire d'histoire romaine, une chaire d'histoire du moyen âge, une chaire d'histoire moderne, une chaire d'histoire de France, une chaire d'histoire militaire, une chaire d'histoire de la législation, une chaire d'histoire littéraire, une chaire d'histoire ecclésiastique, une chaire de biographie.

Art. 7 [11].

Le professeur d'histoire ancienne enseignera l'histoire des Assyriens, des Perses, des Grecs, des Romains et des autres nations de l'antiquité, jusqu'à la réunion de l'empire romain [et au règne de Constantin, il discutera les différentes hypothèses établies sur l'origine et l'émigration des peuples][2].

Le professeur d'histoire ancienne y compris celle des Grecs enseignera l'histoire des Assyriens, des Perses, des Grecs et des autres nations de l'antiquité, jusqu'à leur réunion à l'Empire romain.

1. On trouve en marge plusieurs corrections qui ont été ensuite supprimées, touchant les divisions à donner aux cours d'histoire ancienne et d'histoire du moyen âge. Ce sont : l'histoire générale et des faits; l'histoire militaire ; celle de la législation des peuples anciens et de leur religion.

2. La partie entre [ ] a été barrée et remplacée par l'article 8, lequel fait une place spéciale à l'histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Constantin.

ART. 8.

Le professeur d'histoire romaine enseignera l'histoire romaine depuis la fondation de Rome jusqu'au règne de Constantin.

ART. 9 [12].

Le professeur d'histoire du moyen âge embrassera l'histoire des peuples des différentes nations, depuis le règne de Constantin jusqu'à ceux de Charles-Quint et de François Ier.

ART. 10 [13 *bis*].

Le professeur d'histoire moderne embrassera l'histoire de l'Allemagne, de la Russie et de l'Angleterre, et de leurs diverses révolutions.

ART. 11 [13].

Le professeur chargé spécialement de l'histoire de France remontera à l'époque des établissements des Francs dans les Gaules; il tracera l'histoire des dynasties successives et des divers États compris aujourd'hui dans l'empire français; il consacrera une partie de son cours à l'histoire contemporaine d'après les actes authentiques et à cet effet il lui sera permis de consulter les archives et les dépôts publics.

ART. 12 [8].

Le professeur d'histoire militaire exposera le développement et les progrès de l'art militaire et de la tactique chez les anciens et les modernes, il s'attachera particulièrement au tableau des guerres que les Français ont eu à soutenir contre les diverses nations de l'Europe, aux méthodes suivies pour l'attaque et la défense des places et à l'exposition des événements les plus honorables pour la valeur française.

ART. 13 [10].

Le professeur d'histoire de la législation présentera l'analyse et le tableau des divers codes civils et criminels, les institutions politiques et du droit public successivement adoptés par les autres nations, jusqu'au code Napoléon.

ART. 14 [7].

Le professeur d'histoire littéraire et de critique s'attachera essentiellement à discuter l'authenticité des sources dont l'étude de l'histoire doit dériver, à apprécier le degré de confiance dû

aux divers témoignages, et à enseigner de bonnes méthodes pour l'étude de l'histoire.

Art. 15 [8].

Le professeur d'histoire ecclésiastique religieuse développera la naissance, l'établissement et le développement des opinions morales et religieuses chez les nations anciennes et modernes : il s'attachera spécialement à l'établissement du christianisme et à l'histoire ecclésiastique.

Art. 16 [15].

Le professeur de biographie tracera l'histoire de la vie des hommes illustres dans tous les genres, et fera connaître leurs actions et leurs écrits, l'influence qu'ils ont exercée sur leur siècle; il présentera le développement de la civilisation des différents peuples, à différentes époques, et comparera entre eux les principaux traits des principales nations.

[Art. 14.]

Le professeur d'histoire moderne méridionale embrassera l'histoire d'Espagne, d'Italie et de la Turquie et des nations asiatiques.

(N. B. — *Cet article du premier projet manque dans le projet définitif.*)

Art. 17 [16].

Les professeurs composant l'École spéciale de géographie et d'histoire seront assimilés pour le mode de nomination, leur traitement, etc., à ce qui a été établi pour les autres professeurs du Collège de France, par la loi du....

Art. 18.

Les chaires ne seront complétées que dans trois ans. L'Institut présentera chaque année à notre ministre de l'intérieur une liste des écrivains dont les ouvrages auront prouvé qu'ils possèdent au plus haut degré les connaissances nécessaires pour professer avec distinction, et cette liste nous sera soumise par notre ministre de l'intérieur, qui pourra y ajouter les écrivains qu'il jugera avoir quelques titres à notre bienveillance et nous proposera la nomination des chaires qui pourront être convenablement remplies.

Art. 19 [17].

Il y aura tous les mois, au Collège de France, un exercice public littéraire.

Cet exercice se composera :

1° De discours en vers ou en prose, faits par les hommes les plus distingués dans la littérature et qui auront pour objet ou d'établir et discuter les principes de l'éloquence, de la poésie et du goût, ou d'en faire quelques applications particulières ;

2° De la lecture de quelques essais faits par des hommes débutant dans la carrière des lettres, qui auront été jugés dignes d'être encouragés par l'opinion publique.

Art. 20 [18].

Notre ministre de l'intérieur désignera chaque année deux orateurs et deux poètes parmi ceux qui auront obtenu une plus grande réputation, pour présider aux exercices littéraires et y lire alternativement les discours en vers dont il est mentionné dans l'article précédent.

Art. 21 [19].

Les hommes de lettres débutant dans la carrière littéraire, qui seraient appelés à produire leurs essais dans cet exercice, seront désignés à notre ministre de l'intérieur par la classe de la langue et de littérature française de l'Institut de France, et les pièces destinées à y être lues seront préalablement désignées par une commission formée dans cette classe.

Art. 22.

Les hommes de lettres mentionnés dans l'article 20 prendront rang, pendant la durée de leurs fonctions, avec les professeurs du Collège de France et jouiront, pendant le même temps, d'une indemnité de 1500 francs.

Ce projet, probablement à la suite de sa présentation à Napoléon, subit quelques remaniements intéressants à enregistrer. Ces changements sont notés en marge du texte et écrits de la main même de M. de Champagny. Il est certain que le gouvernement ne renonça pas tout de suite à la réalisation de ce plan et

que les idées exprimées à Finckenstein continuèrent d'être en faveur pendant la période préparatoire de l'organisation de l'Université. Une allusion explicite fut faite à ce projet par Champagny dans la séance tenue le 28 janvier 1808 par le conseil d'administration du ministère de l'intérieur, sous la présidence de l'empereur. « Le ministre rappelle à Sa Majesté le projet d'établissement d'une École spéciale de géographie et d'histoire. M. de Fourcroy fait un rapport sur la situation actuelle du travail relatif à l'Université impériale. Il lit la dernière rédaction délibérée au conseil d'État et présente un nouveau projet réduit aux dispositions principales d'organisation. Sa Majesté invite M. de Fourcroy à s'occuper sans délai d'un travail qui offrirait en projet l'Université impériale, tout organisée, en y faisant entrer les éléments qui doivent la composer et qui sont actuellement existants. Ce travail, joint au projet d'organisation, le rendrait plus clair et mettrait mieux en état de les juger. On fournirait, à l'appui des calculs sur lesquels il serait basé, tous les états d'après lesquels ce travail aurait été dirigé. On diviserait l'Université impériale en autant d'académies qu'il y a de cours d'appel. On distinguerait les académies qui auraient deux facultés et celles qui en auraient quatre.... On joindrait à ce travail tous les calculs de finances dans lesquels on comprendrait les dépenses de l'École normale et celles de l'Université impériale et de la Faculté de théologie, conformément aux vues qui sont particulièrement exprimées par l'empereur. Sa Majesté désire que ce travail soit imprimé à la suite des deux projets de rédaction, pour être distribué au conseil d'État[1]. »

1. AF IV, 1239. Séance du 28 janvier 1808. Déjà deux ans auparavant, dans la séance tenue par le même conseil, le 20 février 1806, l'empereur avait demandé le rapport et le projet de décret rédigés par Fourcroy sur l'organisation du corps enseignant.

On peut toutefois inférer de cet exposé que la cause des Facultés de lettres avait gagné du terrain et que la constitution de l'Université, telle qu'elle fut déterminée par le décret du 17 mars 1808, était à peu près arrêtée dans ses grandes lignes. Ce texte fournit la dernière mention que l'on puisse signaler de l'École spéciale de géographie et d'histoire. Le Collège de France continua de vivre comme par le passé. L'Université fut créée, et les cadres étroits qui la formèrent ne firent que mieux ressortir le caractère d'universalité de la fondation de François Ier.

Les principales nominations à enregistrer pour cette période sont celles de Guéroult, comme professeur d'éloquence (23 novembre 1809), de Clavier, comme professeur d'histoire (9 avril 1812), de Tissot, comme professeur de poésie latine, en remplacement de l'abbé Delille. Si l'on veut avoir une idée d'un des budgets du Collège, on peut prendre comme moyenne celui de 1811, lequel s'éleva à 130 000 francs. L'augmentation est sensible, on le voit, sur le budget de l'an VII, cité plus haut.

Pendant la première Restauration, aucun événement saillant ne se passa dans l'enceinte du Collège de France. Bosquillon, le professeur de grec qui avait été poursuivi au moment de la Terreur, étant mort, l'assemblée des professeurs délibéra, à diverses reprises, au sujet du titre à donner à la chaire de grec qu'il laissait vacante. L'appellation de *Langue et philosophie grecques* fut adoptée, et Thurot, alors professeur adjoint de philosophie grecque à la Faculté des lettres de Paris, fut présenté comme candidat à cette chaire, à la fois par le Collège et par la troisième classe de l'Institut[1]. Cournand, un autre vétéran, mourut peu de temps après.

1. Note du 14 décembre 1814, de l'abbé de Montesquiou.

Stanislas Andrieux fut nommé à sa place comme titulaire de la chaire de littérature française, après une présentation analogue (11 juin 1814). On sait que le poète prit ses nouveaux devoirs très au sérieux et qu'il se consacra dès lors avec la plus grande activité à l'enseignement qui venait de lui être confié.

Le 29 novembre 1814 fut réalisée une double création qui témoigne des préoccupations éclairées de ceux qui la suggérèrent au gouvernement royal. L'enseignement des langues et des littératures chinoises et tartares-mandchoues fut introduit dans le Collège en même temps que celui des langue et littérature sanscrites. Le premier fut confié à Abel Rémusat et le second à M. de Chézy. L'antique tradition était ainsi maintenue. Toute science récemment fondée continuait d'avoir sa place marquée dans l'établissement qui avait, depuis trois siècles, accueilli dans son sein chaque conquête nouvelle de la science.

Pendant la période des Cent-Jours, le mathématicien Mauduit étant mort, un rapport spécial fut adressé à 'empereur au sujet de son remplacement. L'assemblée des professeurs proposa comme son successeur l'éminent géomètre Lacroix, déjà membre de l'Institut, qui lui avait été précédemment adjoint. On sait quels furent le zèle et l'influence bienfaisante de ce personnage, dont les *Traités* sont restés si longtemps classiques et qui contribua plus que personne à répandre en France l'enseignement des sciences exactes, qu'il professa durant soixante ans.

CONCLUSION

Au moment où surviennent les grands changements politiques que l'année 1815 vit s'accomplir, le Collège de France se trouvait mieux préparé que jamais, grâce au nombre et à la valeur de ses maîtres, à remplir avec un éclat et une autorité incomparables le rôle qui lui était dévolu depuis son origine dans le haut enseignement de notre pays. La cause qu'il avait défendue pendant trois siècles avec tant de constance et d'énergie était maintenant gagnée : la liberté était définitivement conquise dans le domaine des choses de la science et de la pensée, et malgré la réaction que l'établissement d'un nouveau régime semblait présager, il n'était pas à craindre que la haute culture souffrît jamais sérieusement des tentatives dirigées contre elle. Désormais la fondation du *Père des lettres* poursuivra sans encombre ses destinées, et s'il est arrivé trois ou quatre fois en ce siècle que la dignité et l'indépendance de ses membres aient été mises en péril, on ne saurait soutenir que les mauvais jours des siècles précédents se soient, en aucun cas, représentés pour le Collège. La réprobation unanime soulevée dans les milieux éclairés par les actes arbitraires commis à l'égard de Tissot, Michelet, Quinet et Renan a contribué à affirmer, avec une force nouvelle, la vitalité des principes qui président à son organisation.

En somme, il faut reconnaître que les mesures de ce genre, si regrettables qu'elles fussent, ont été exceptionnelles et que la liberté de la compagnie n'en a que momentanément souffert. Les garanties accordées depuis, autant que la crainte de l'opinion publique, les rendront désormais impossibles, même dans le cas d'une réaction momentanée. Le gouvernement de la Restauration lui-même a si bien compris la grandeur et l'utilité du vieil établissement, qu'il s'empressa, à peine installé dans la capitale, d'introduire dans les cadres deux nouveaux enseignements, ceux des langues sanscrite et chinoise, l'un et l'autre dignes de trouver droit de cité dans la maison de la place de Cambrai. La monarchie de Juillet se préoccupa toujours, avec la plus grande sollicitude, de maintenir intactes les prérogatives du Collège et d'accroître son prestige scientifique. De nombreuses fondations de chaires furent dues à son initiative : l'économie politique avec J.-B. Say, l'égyptologie avec Champollion, l'histoire des législations comparées avec Lerminier, l'embryogénie comparée avec Coste, l'histoire naturelle des corps organisés et inorganiques, avec Duvernoy et Élie de Beaumont, les mondes slave et germanique, les littératures méridionales avec Mickiewicz, Chasles et Quinet, voilà autant d'heureuses conquêtes réalisées par le Collège durant ces dix-huit années. Sous le second empire — et nul ne songera à s'en étonner — le gain fut moindre. La littérature du moyen âge, l'archéologie romaine, la chimie organique et la grammaire comparée — celle-ci transférée de la Faculté des lettres — furent des acquisitions précieuses, qui ne sauraient cependant faire oublier les révocations injustifiables prononcées par le même gouvernement. La seconde république a repris, comme il lui appartenait, les grandes traditions de respect et de bienveillance que lui avait léguées son aînée à l'égard

du Collège de France. Elle a consacré par un règlement sage et libéral l'antique autonomie de l'établissement. Celui-ci reste sûrement, entre toutes les institutions de notre système d'enseignement, le corps le plus indépendant, celui qui jouit davantage du *self-government*. On peut dire qu'il s'administre aujourd'hui lui-même et que l'assemblée de ses professeurs est devenue, dans toutes les choses importantes, souveraine maîtresse. Son domaine scientifique s'est accru sous le régime actuel de neuf chaires nouvelles. En moins d'un siècle, le nombre total des maîtres s'est élevé de dix-huit à quarante et un et s'est ainsi trouvé plus que doublé. La prestige officiel et la sécurité matérielle dont la maison de Ramus a joui depuis la Révolution n'ont point modifié son caractère primitif. Elle est demeurée strictement fidèle à sa mission scientifique ; elle continue d'être un laboratoire désintéressé, « où s'enseignent, non les branches de la science qui sont faites, mais celles qui sont en voie de se produire, et où la grande originalité qui, dans l'enseignement proprement dit, n'est pas une qualité indispensable, trouve sa juste place ». Le progrès de la science et de la culture la plus élevée, voilà sa raison d'être et son but. Jamais la prospérité du Collège n'a été plus éclatante et plus solidement fondée qu'à l'heure présente. Tous les projets mis en avant pour la réforme de notre haut enseignement s'accordent à le respecter. Son nom seul qui, par un glorieux privilège, continue d'être celui de la patrie elle-même, suffit à le protéger contre toutes les attaques. Il demeure l'asile ouvert à toutes les hardiesses et à toutes les nouveautés de la pensée. Son histoire pendant le cours du XIX[e] siècle est l'histoire même de la science française : l'une et l'autre se confondent, et l'historien qui entreprendra la première se trouvera fatalement entraîné à écrire la seconde. Quelle liste que celle qui s'ouvre par les noms

illustres énumérés plus haut : Cuvier, Biot, Lalande, Vauquelin, Thenard, Silvestre de Sacy, Delambre, etc., et qui se continue avec ceux de Rémusat, de Daunou, de Laënnec, d'Ampère, de Magendie, de Say, de Champollion, d'Élie de Beaumont, de Jouffroy, d'Eugène Burnouf, de Michelet, de Quinet, de Regnault, de Claude Bernard et de Flourens, pour ne nommer que les morts. Pourquoi faut-il qu'un deuil ressenti par la France entière nous force à y ajouter aujourd'hui le nom de l'immortel écrivain et de l'historien de génie qui a été de notre temps la personnification par excellence du Collège de France, Ernest Renan? Son culte à l'égard de l'antique institution, qu'il dirigea pendant neuf années, a été l'un des sentiments les plus profonds de sa vie. On sait en quels termes magnifiques il en a parlé, avec quelle éloquence et quelle énergie il en a défini le rôle et revendiqué les libertés. Nul n'a contribué plus que lui à faire comprendre et aimer l'ensemble des traditions et des souvenirs qui constituent l'âme de la fondation de François I[er]. C'est grâce au dévouement de pareils maîtres, fermement convaincus de l'excellence et de la dignité de leur mission, que le Collège demeurera ce qu'il est encore à présent, « la plus belle partie de notre système d'instruction publique ».

APPENDICES

ET

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Appendice A.

Chronologie des lettres d'Érasme.

La chronologie des lettres d'Érasme relatives aux négociations poursuivies entre la cour de France et l'humaniste hollandais durant les années 1517 et 1518 mérite, comme nous l'avons dit, un examen particulier. La solution de cette question exige d'autant plus d'attention que la plupart des auteurs qui ont eu l'occasion d'en traiter ont commis, touchant la date de ces lettres, des inexactitudes et des confusions qui contribuaient à rendre l'enchaînement des faits tout à fait incertain. Du Boulay (*Hist. Univ. Paris.*, t. VI, p. 93 et suiv.) groupe sous la date générale de 1517 les lettres adressées à Érasme et les réponses envoyées par ce dernier, ce qui indique que son point de départ était juste, mais il néglige de fixer les dates de chaque lettre en particulier, ce qui l'amène à présenter les fragments de cette correspondance connus par lui dans un ordre arbitraire et erroné. L'abbé Goujet s'est encore montré plus inexact. Tout ce qui a trait à ces négociations, dans la première partie de son *Mémoire*, est d'une rare insuffisance. Son récit n'est pas seulement fort incomplet, il est aussi dépourvu de critique. On constate, en effet, que parmi les documents cités par lui, les uns sont privés de toute donnée chronologique, les autres datés avec une surprenante légèreté. Parmi les biographes d'Érasme, Burigny est le seul qui ait fourni un exposé satisfaisant de cette histoire. (Voy.

son *Histoire de la vie et des ouvrages d'Érasme*, Paris, 1757, in-12, t. I, p. 236 et suiv.) Les faits sont généralement bien groupés dans ce livre et les lettres datées avec précision. Seulement cet auteur si consciencieux ne s'est pas occupé d'expliquer les contradictions qui apparaissent, au point de vue de la chronologie, dans les diverses éditions de la correspondance d'Érasme. Les modernes historiens de l'auteur des *Colloques* ont été, du moins sur ce sujet spécial, moins sérieusement informés que leur prédécesseur du siècle dernier. M. Feugère (*Erasme*, 1874, 1 vol. in-8°) rapporte les négociations à l'année 1516; M. Drummond (*Erasmus, his Life*, etc., 2 vol. Londres, 1873, t. I, p. 369 et suiv.) prend parti pour la date de 1517, mais il évite prudemment de citer aucune date plus précise au cours de son exposé, d'ailleurs très succinct. Il en résulte que les rapports du grand humaniste avec la cour de France semblent ne pas s'être prolongés au delà de l'année 1517 et que les différentes péripéties de cette affaire échappent complètement au lecteur. Il ne se rencontre, en effet, dans les pages du savant biographe anglais, aucun point de repère qui permette de suivre la série des pourparlers officiels. M. Amiel (*Erasme*, Paris, 1889, in-8°, p. 211) a peu insisté sur cet épisode de la vie de son héros; il ne s'est point préoccupé davantage de fixer la succession des faits qui s'y rattachent. Nous avons dû, pour combler ces lacunes, établir une classification rigoureuse des lettres d'Érasme, non point d'après les dates fournies par les éditions de Bâle et de Leyde, mais uniquement d'après les renseignements, les allusions et les autres éléments chronologiques contenus dans ces lettres.

Or ces éléments prouvent tous, d'une façon formelle, que les lettres datées de février ou de mars 1516 dans les éditions de la *Correspondance* et ayant trait aux projets de création du collège de langues doivent être ramenées au nouveau style, c'est-à-dire considérées comme ayant été écrites avant le jour de Pâques de l'année 1517. Sans doute, Érasme, originaire de la Hollande et ayant habité, durant presque toute sa vie, dans les pays d'Empire ou en Suisse, s'est servi d'une manière générale du style de la Noël, employé depuis quelque temps dans ces contrées, mais il n'en est pas moins certain que les lettres en question ont été, par exception, datées suivant le mode français, c'est-à-dire suivant le style de Pâques, alors usité dans notre pays. Il n'est pas étonnant, du reste, que dans des négociations engagées avec la cour de France, répondant à des lettres datées suivant ce dernier style, le célèbre écrivain ait abandonné le style habituel

des pays où il vivait, pour adopter momentanément celui de ses correspondants. La chose paraît même toute naturelle. Il faut de plus tenir compte de ce fait que la chronologie des premières lettres d'Erasme laisse beaucoup à désirer. Le classement de ses lettres, tel qu'il se présente dans l'édition de Leyde, est singulièrement défectueux. Cette édition, entreprise au commencement du XVIIIe siècle, n'a tenté de remédier en rien à la classification arbitraire et confuse adoptée par Froben, cent cinquante ans plus tôt.

Quant aux preuves tirées des lettres elles-mêmes, en faveur de la date de 1517, elles sont aussi nombreuses que décisives. Il serait trop long de les rapporter toutes ici; on se bornera à citer les plus importantes. Tout d'abord, il est certain qu'au moment où les lettrés de la cour commencèrent à correspondre avec Érasme, le roi se trouvait dans sa capitale. Or, en 1516, durant les mois de février et de mars, François Ier, de retour d'Italie, séjournait à Lyon, où il n'avait guère le loisir de s'occuper de ces sortes d'affaires. Dans la première lettre écrite par Budé, le 5 février, ce personnage fait allusion à la publication de la première édition du *Nouveau Testament* d'Érasme. Or cette édition parut à Bâle au mois de mars 1516; la lettre de Budé n'a donc pu être envoyée en février 1516. Dans la réponse envoyée par Érasme au savant helléniste, le 21 février, il est fait allusion au départ du chancelier de Bourgogne pour Cambrai. On sait que le voyage de ce dernier était motivé par les négociations qui précédèrent le traité signé dans cette ville le 11 mars 1517. C'est en 1517 également qu'Étienne Poncher alla à Bruxelles comme envoyé du roi de France auprès de l'empereur Maximilien. La date des lettres où il est question de cette ambassade ne saurait donc faire l'objet d'aucun doute. Enfin, la seconde lettre de Budé est certainement du 12 avril 1518. Elle fut écrite après l'arrivée du Roi Catholique en Espagne; or Charles-Quint n'entra dans son royaume que dans le courant de septembre 1517. La solution de ce petit problème de chronologie ne laisse donc place à aucun doute.

Pour ce qui concerne les lettres de 1530 et de 1531, citées aux pages 115-119, il ne saurait être question de les ramener au nouveau style et de les considérer comme ayant été écrites en 1531 et en 1532, avant Pâques. En effet, Érasme n'avait plus les mêmes raisons d'adopter un style différent de celui dont il usait ordinairement; dans le premier cas, il écrivait aux professeurs de Louvain, c'est-à-dire à des compatriotes usant, comme lui, du style

de la Noël, et dans le second il n'avait point de motif de modifier ses habitudes, puisqu'il s'adressait à un disciple. Du reste, les événements prouvent suffisamment que les épîtres reçues par Toussaint n'ont pu être écrites en 1532. Ce personnage fut en effet nommé lecteur royal en 1530 et sa nomination est présentée dans les lettres comme toute récente. Nous ferons remarquer aussi que cette partie de la *Correspondance* d'Érasme a été généralement datée avec plus de soin et d'exactitude que celle qui se rapporte à une période plus ancienne. Ces quelques observations suffisent à montrer avec quelle réserve il faut se servir des dates fournies par les anciennes éditions des correspondances du xvie siècle. Comme ces différentes lettres ont pour le sujet qui nous occupe une importance toute particulière, il était nécessaire d'expliquer les raisons qui permettent de les dater avec certitude.

Appendice B.

Direction et administration du Collège.

Il était difficile de tracer au cours de notre récit, sous peine de l'interrompre en maint endroit, un tableau clair et complet des différents changements survenus dans la direction et l'administration intérieures du Collège. Nous avons donné au fur et à mesure les indications essentielles, préférant grouper les renseignements moins importants dans un exposé d'ensemble qui permît de dégager avec netteté le côté administratif de cette histoire. Nous avons dit (p. 122) que la corporation des lecteurs royaux fut placée dès le début sous la haute direction du lecteur particulier du roi, le poète Jacques Colin, abbé de Saint-Ambroise de Tours. Ce personnage intervint d'une façon active, comme on le voit au moment du départ de Danès pour l'Italie (p. 150 et suiv.), dans les questions relatives à l'administration intérieure et au fonctionnement régulier des cours. Si l'on en juge par cet exemple et d'une manière générale par l'assiduité rigoureuse exigée des professeurs, Colin paraît avoir exercé sur ces derniers un contrôle et une surveillance vraiment sévères. A dater de sa disgrâce, survenue vers 1538, il fut remplacé par Pierre Duchâtel, nommé évêque de Tulle dès l'année suivante. Nous avons exposé, à diverses reprises, avec tout le détail désirable, le rôle bienfaisant joué par cet homme remarquable : il est donc superflu d'y revenir ici. Ce qu'il importe d'observer, c'est que ce fut, selon toute vrai-

semblance, à partir de sa nomination en qualité de grand aumônier en 1548, que le Collège des lecteurs fut désormais placé dans les attributions de ce haut dignitaire. Les deux prédécesseurs de Duchâtel dans cette charge, le cardinal de Meudon (1543-1547) et Philippe de Cossé (1547-1548), ne paraissent en effet avoir exercé sur l'institution aucune juridiction particulière.

Ses successeurs immédiats de 1552 à 1560, Bernard de Ruthie, Louis de Brézé et Charles d'Humières, ne conservèrent sans doute qu'une autorité nominale sur l'établissement. Durant cette période, ce fut le tout-puissant cardinal Charles de Lorraine qui le protégea officieusement (Voy. le chapitre v). En revanche, Jacques Amyot, nommé grand aumônier après d'Humières, manifesta d'une façon appréciable, en plusieurs circonstances, son autorité sur le Collège des lecteurs. Les lettres patentes du 16 février 1574 confirmèrent et précisèrent pour l'avenir, dans le plus grand détail, la juridiction exercée par le grand aumônier. Voici les passages essentiels de ces lettres publiées par M. Sédillot dans le *Mémoire* que nous avons déjà eu l'occasion de citer (*Bulletino di bibliografia*, etc., t. III) : « Charles, etc. A nostre amé et feal conseiller et grand aumosnier, maistre Jacques Amyot, evesque d'Auxerre, salut et dilection. Nous avons esté advertys que quelques-uns ayant impétré de Nous par importunité ou autrement les lettres de lecteurs du Roy en nostre Université de Paris, s'y estant ingérez sans avoir premièrement esté esprouvez et examinez et après installez par personnage ayant authorité de nous autres ; ayant par telles surprises places de lecteurs affectées aux sciences mathématiques les ont à leur plaisir sans permission de Nous convertyes en lectures d'autres qualités, que plusieurs lisent quand bon leur semble, faisant de grandes et longues intermissions, lisant ce que bon leur semble et quand bon leur semble, exerceans aucunes vaccations desquelles ne peuvent pas bonnement compatir avecque la lecture ; et tel y en a qui n'a jamais leu et préjudice des studians.... Pour ce est-il que... Nous [vous] avons choisy et esleu pour doresnavant régler, scindiquer et controoler lesdits lecteurs, leur ordonner comment et quand ils devront lire, examiner et approuver ceux qui debvront succéder aux places vacantes, et nommement, en choisir deux que vous trouverez les plus suffisans en la cognoissance des sciences mathématiques pour succéder aux places de Forcadel et de Charpentier nagueres decedez, appelés avecque vous gens de suffisante condition et littérature en tel nombre que bon vous semblera, pour en sçavoir bien juger, affin que, sur vostre rap-

port, nous leur ordonnons et faisons depescher lettres de provision et que par vous ils soient installez en l'exercice desdites lectures. Vous mandons et enjoignons d'arrester entre les mains de nostre receveur de Paris, Mre Chaillou, les gages de ceux qui feront faute à ce que dessus, ou bien les priver de tout, s'ils se trouvent insuffisans ou recidifs en mesmes fautes, après les avoir par plusieurs fois admonestés sur les advertissemens que vous en aurez par personnes fidelles reseantes en l'Université.... Sy donnons en mandement auxdits lecteurs, qui sont et seront cy après mis et ordonnés auxdites charges, qu'ils ayent à vous reconnoistre pour leur directeur ordonné par Nous, obéissants à vos commandements sans y faire faute, et aux receveurs généraux de nos finances à Paris, qui ont accoustumé de leur payer leurs gages, de ne faire ledit payement sinon avecque ledit certifficat que vous baillerez de leur service et lecture.... Données à Saint-Germain-en-Laye le xvie jour de febvrier, l'an de grâce 1574. » (Enregistré en la Chambre des Comptes le 15 septembre de cette même année.) Amyot conserva la direction de l'institution de 1560 à 1591. Son successeur, Renaud de Beaune, s'occupa de régler les nombreuses difficultés pécuniaires et autres produites par les troubles de la Ligue. L'ordonnance de septembre 1594, dont il a été question plus haut (p. 229), vint confirmer à propos celle de 1574, en maintenant dans les termes les plus explicites la haute juridiction de l'aumônier royal. En 1601, un arrêt du Conseil, daté du 2 août, prescrivit de nouveau l'observation des rôles relatifs aux lecteurs, ainsi que des arrêts et lettres patentes concernant la corporation. Le grand aumônier recevait en même temps l'ordre de n'admettre aucune résignation de lecteur royal jusqu'à ce que la compagnie se trouvât réduite au nombre ancien. (Archives nationales, E. 3a, fo 228.) Le cardinal du Perron, qui remplaça R. de Beaune en 1606, fit preuve à l'égard du Collège des lecteurs de la plus active sollicitude. Il s'efforça, par une suite de choix éclairés, de maintenir le prestige de l'institution. Jérôme Goulu et Nicolas Bourbon lui durent leur nomination. C'est à lui que revient en grande partie l'honneur d'avoir décidé Henri IV à entreprendre la construction du Collège. A sa mort, arrivée en 1618, sa charge fut octroyée au cardinal François de la Rochefoucauld, dont l'administration fut assez effacée. Ce fut pourtant à ce moment (1626) que fut créée la fonction de syndic du collège. Jean Perreau, Dartis, Morin, Martin Akakia, Abraham Remi, Cl. d'Auvergne, Doujat, Blondel, J.-B. Moreau, Gerbais, Courtois, Tavernier se succédèrent dans ce poste jus-

qu'à l'époque où un même titulaire réunit les deux dignités de syndic et d'inspecteur (1689). A dater de 1626, le doyen, dont l'origine remontait aux premiers temps de l'institution, et qui s'était trouvé jusque-là seul chargé de l'administration intérieure de l'établissement, abandonna au syndic une partie de ses anciennes attributions. Il continua néanmoins de présider les assemblées et de paraître dans les cérémonies à la tête des professeurs. Ses fonctions avaient un caractère plutôt honorifique; en revanche, le syndic s'occupait davantage de la police des cours, des questions relatives à l'assiduité des maîtres, à la comptabilité, au matériel, etc. Alphonse de Richelieu, dit le *cardinal de Lyon*, le frère aîné du ministre de Louis XIII, grand aumônier de 1630 à 1653, contribua beaucoup à rétablir la prospérité du Collège, compromise par les abus exposés au chapitre VII (p. 244 et suiv.). On lui doit la nomination de Gassendi, qui, du reste, prononça son discours d'inauguration en présence du cardinal. Les professeurs célébrèrent en maintes circonstances les marques de bienveillance qu'ils reçurent de leur protecteur. L'administration du cardinal Barberini (1653-1671) qui vint ensuite fut peu féconde. Il ne s'occupa guère des lecteurs que pour leur faire signer en 1671 le formulaire condamnant les propositions de Jansenius. Cette même année, le collège passa dans les attributions du secrétaire d'État ayant la maison du roi dans son département. Colbert se trouva chargé en cette qualité de la haute direction de l'établissement. Il fit régler la question, restée depuis longtemps en suspens, des survivanciers ou coadjuteurs. Un arrêt du Conseil du 14 juillet 1677 décida que ces derniers ne prendraient rang qu'à dater du jour de leur nomination comme titulaires. Un nouvel arrêt, du 21 juillet 1679, confirma à la corporation le droit de *Committimus* accordé par François Ier.

La charge d'inspecteur fut créée le 23 janvier 1688 sous l'administration du marquis de Seignelay (1684-1690). L'abbé Gallois, premier titulaire de cette charge, y réunit en 1689 la fonction de syndic, occupée en dernier lieu par Tavernier. Ses successeurs, Étienne Baluze (1707-1710) et J.-B. Couture, cumulèrent de même les deux emplois. Le comte de Pontchartrain, son fils Jérôme, le marquis de la Vrillière, le comte de Maurepas se trouvèrent successivement chargés de la direction de la maison de la place de Cambrai. Après la mort de Couture, le roi crut devoir choisir le syndic en dehors du Collège. La corporation s'inclina non sans regret devant ce choix, qu'elle ratifia en élisant l'abbé Clément (1732-1733), auquel succéda Antoine Lancelot en 1733. A la mort de

ce dernier, les choses rentrèrent dans l'ordre ; la charge d'inspecteur-syndic fut attribuée sans difficulté à l'abbé Vatry, professeur de grec (1741). Après le comte de Maurepas, le comte d'Argenson (1749-1757), dont la bienveillance à l'égard du Collège ne se démentit jamais, puis le comte de Saint-Florentin, reçurent la direction du Collège royal au nombre de leurs attributions. Ce dernier personnage la conserva jusqu'en 1775. Nous avons signalé plus haut (p. 266) son rôle au moment de la reprise de la construction de l'établissement. Les professeurs furent de sa part l'objet de nombreuses marques de faveur. A partir de 1775, MM. de Malesherbes, Amelot, de Breteuil, de Villedeuil administrèrent le collège jusqu'en 1789. De 1769, date de la retraite de l'abbé Vatry, jusqu'à la Révolution, l'abbé Garnier conserva les fonctions d'inspecteur ; Lalande lui succéda en 1791. Bosquillon fut adjoint à l'illustre astronome comme co-syndic de 1796 à 1797. Lalande proposa à la fin de 1795 de transporter les cours du Collège dans les bâtiments du collège des Quatre-Nations. Il avait réclamé en 1794 la création d'un cours d'allemand pour Eisenmann. Du 19 janvier 1799 au 29 octobre 1800, une commission de trois professeurs remplaça l'inspecteur (voy. p. 305-306) ; à cette dernière date Lefèvre-Gineau fut nommé seul administrateur, charge qu'il conserva jusqu'au moment de sa destitution, à la fin de 1823. Les administrateurs qui se sont succédé depuis cette époque à la tête du Collège de France sont les professeurs suivants : Silvestre de Sacy (1823-1838), Thenard (1838-1840), Letronne (1840-1848), Barthélemy-Saint Hilaire (1848-1852), de Portets, intérimaire (1852-1853), Rinn (1853-1854), Stanislas Julien (1854-1873), Laboulaye (1873-1883). M. Renan est resté en charge depuis le 19 juin 1883 jusqu'au 2 octobre 1892. Il serait injuste de ne pas mentionner à côté de ces noms celui de M. Sédillot, resté secrétaire pendant plus de quarante ans. Le rôle du doyen dans l'administration n'ayant guère d'importance qu'au point de vue de la représentation, il n'était pas à propos d'y insister dans cet exposé. Voici depuis Génébrard la liste de ces dignitaires, telle qu'elle résulte des recherches de M. Sédillot : Génébrard, Pellerin, Monantheuil, d'Amboise, Morel, P. Séguin, Vignal, Riolan, de Flavigny, Doujat, d'Auvergne (1688), Moreau, Godouin, Dippy, La Hire (1718), Préaux, Rollin, Lemerre, Vatry. A dater de 1626, ce fut plutôt un titre qu'une fonction.

Appendice C.

Jean Cheradame.

La question de savoir si Cheradame a été réellement professeur royal a déjà préoccupé les différents historiens qui ont eu l'occasion de traiter de ce personnage. A notre avis il ne saurait y avoir aucun doute à cet égard, Cheradame ayant pris le titre de lecteur du roi dans le plus important de ses ouvrages, le Dictionnaire grec publié en 1543 sous ce titre : *Lexicopator etymon ex variis doctissimorum hominum lucubrationibus, per Joannem Cheradamum, Eloquiorum sacrorum regium Lutetiæ professorem congestum*, Paris, Rolant et Gourmont, à l'enseigne des *Trois couronnes d'argent*, 1543, in-f°, 1910 colonnes. (Voir la description de ce volume dans le *Répertoire des ouvrages pédagogiques du XVI*e *siècle*, fascicule n° 3 des *Mémoires et documents scolaires* publiés par le Musée pédagogique, p. 152-153.) Le travail de Cheradame était précédé de trois préfaces, une adressée à Étienne Poncher, une au roi et une troisième à Guillaume Petit. Il est inadmissible que dans un ouvrage destiné à une si grande diffusion et dédié, de plus, à trois personnages qui suivaient de si près les destinées de l'institution, Cheradame ait usurpé un titre qui ne lui appartenait pas. Cette question mise de côté, reste le problème de la date. Malheureusement, entre les années 1538 et 1546, nous n'avons pas de liste exacte et officielle des lecteurs. Or en 1546 Denis Coroné ou Charron figure, sous le nom de Corron, dans l'énumération des lecteurs comprise dans les lettres de *committimus* accordées par le roi, pendant que le nom de Cheradame ne se trouve point dans cette liste. Comme ils étaient l'un et l'autre hellénistes, il y a donc tout lieu de supposer qu'ils n'ont pas professé ensemble, puisqu'il y avait déjà, par ailleurs, deux autres maîtres de grec, Toussaint et Strazel, ce qui eût porté à quatre le nombre des lecteurs pour cette seule langue. Il faut donc admettre que le premier a succédé au second. La seule autorité invoquée par Goujet (*Mémoire*, I, 434) et par Weil (*De Gulielmo Postello*, p. 27) pour faire de Coroné le successeur de Postel est celle du rival de Ramus, Charpentier. Ce dernier formule, en effet, cette assertion dans ses *Orationes* contre Ramus et dans son ouvrage *Carionis Chronica*, 1557, page 530. Mais on sait combien, pour cette période, de tels renseignements sont sujets à caution. La chronologie des premiers professeurs a donné lieu, même chez les

écrivains du XVIe siècle, aux erreurs les plus singulières. Les contemporains ont été les premiers à se tromper sur cette matière. Il n'y a donc pas lieu de s'arrêter à ce témoignage. Pour nous, ce double fait ne saurait faire aucun doute; Cheradame a été nommé professeur royal, déjà assez avancé en âge, et il a succédé à Postel. Il ne resta en charge que très peu de temps, et fut remplacé par Coroné.

Appendice D.

Les leçons d'ouverture.

Les discours d'installation furent, nous l'avons dit, en usage dès le début. Ils attiraient généralement un grand concours d'auditeurs. Chacun d'eux constituait pour le public savant et lettré un événement d'importance. Les personnages les plus en vue de la cour se faisaient un devoir d'assister à ces cérémonies. Elles avaient presque toujours lieu plusieurs mois après la nomination. Il fut de règle pendant longtemps d'ajouter aux remerciements de circonstance un éloge plus ou moins étendu du roi fondateur. Souvent aussi un rapide historique de l'institution, ou d'intéressantes appréciations sur des prédécesseurs illustres trouvaient place dans ces harangues. Nous citerons comme rentrant dans cette dernière catégorie les discours de Monantheuil, ceux de Lambin (1568), « touchant l'établissement grâce auquel la barbarie et l'ignorance des bonnes lettres ont été bannies de la France tout entière », de Bressieu, de Raffar, de Grangier, de Duval, de Guijon et de Guillaume Massieu (1710). Quelques-unes de ces leçons renferment sur certains professeurs des éloges et des jugements assez analogues à ceux de nos discours académiques. Ces discours reçurent pour la plupart les honneurs de l'impression. Le nombre des publications auxquelles ils donnèrent lieu est d'autant plus considérable qu'il est nécessaire d'y ajouter les leçons d'apparat faites par beaucoup de professeurs, après une interruption prolongée de leurs cours. Signalons encore — et ce ne sont pas les moins curieux — les discours prononcés par certains maîtres au retour de longs voyages ou de missions savantes remplies sur l'ordre du gouvernement royal. Ce sont de véritables récits ou des rapports détaillés offrant un intérêt scientifique des plus sérieux. Citons, entre autres, ceux de Latomus et d'Arnoul de L'Isle. En somme, la nature de ces publications est assez variée. On y trouve presque toujours, à côté

d'une rhétorique qui a le mérite d'être de circonstance, une foule de renseignements utiles que l'historien a le devoir de ne point négliger.

Appendice E.

Une leçon de Ramus.

« C'est dans l'après-midi en général qu'il faisait sa leçon au Collège de France. Il y consacrait une heure, mais il s'y préparait avec le plus grand soin. Tout en travaillant, il jetait les yeux sur une glace ronde, qui était placée en face de lui, et dont la bordure verte reposait sa vue fatiguée. Nancel prétend avoir surpris son maître étudiant dans cette glace les attitudes, les gestes et les airs de visage qui lui paraissaient le plus convenables pour le débit de ses discours. Si l'on en croit Plutarque, Démosthène en faisait autant.

« Pendant sa leçon, Ramus avait auprès de lui un de ses élèves, qui était chargé de lui donner les livres pour les citations, et de l'avertir, en le tirant par sa robe, des fautes qui pouvaient lui échapper. Il écoutait volontiers les critiques; il priait même ses amis de lui en adresser, et ils n'y manquaient pas. Les uns, par exemple, trouvaient qu'il souriait trop constamment; d'autres, comme le docteur Quentin, lui reprochaient d'élever par trop la voix, lorsque, vers la fin d'une argumentation, il s'écriait à plusreprises : *Ergo, ergo!* De retour chez lui, il rédigeait à la hâte et en abrégé les points principaux de sa leçon; ces notes étaient ensuite remises au net par ses meilleurs élèves. » (Waddington, *op. cit.*, p. 312.)

Appendice F.

Les architectes du Collège de France.

On a vu (p. 154 et suiv.) que les « pourtraicts et desseings » du Collège dressés sur l'ordre de François Ier avaient été perdus. On ne peut donc déterminer auquel des grands architectes de l'époque cette importante construction avait été confiée. Nous sommes plus favorisés pour ce qui concerne le bel édifice entrepris sous Henri IV (p. 235). La vue générale de l'œuvre projetée par Claude de Chastillon nous a été, en effet, conservée, dans son recueil si curieux intitulé : *Topographie françoise ou*

representation de plusieurs villes, bourgs, chasteaux, maisons de plaisance, ruines et vestiges, etc., Paris, 1641-1647, in-f°. Cette vue, que l'on trouvera reproduite en tête de notre volume, est intitulée : *Le grand College roial basti à Paris du regne de Henri-le-Grand, 4e du nom, roy de France et de Navarre, par C. Chastillon*, 1612. Elle se trouve à la planche 8. Si les plans de Chastillon avaient été exécutés, Paris eût possédé un magnifique monument de plus. On sait que cet habile architecte était né à Châtillon-sur-Seine, en 1547. Il fut l'un des constructeurs les plus en vogue du temps de Henri IV. Il donna en 1604 les plans de la place Royale et en 1608 ceux de la place Dauphine. Il mourut en 1615. On trouvera dans les Dictionnaires biographiques des architectes français de Lange et de Bauchal la liste de ses principales œuvres. Au commencement du XVIIIe siècle, il y eut, nous l'avons dit (p. 252), un nouveau projet : mais, bien que les plans nous aient été conservés, ils ne présentent pas un intérêt suffisant pour qu'il soit à propos d'y insister. La construction élevée cinquante ans plus tard par Chalgrin est assurément beaucoup plus digne d'attention (voy. p. 266 et suiv.). Chalgrin (Jean-François-Thérèse), né à Paris en 1739 et mort en 1811, acheva l'église Saint-Sulpice et commença l'arc de triomphe de l'Étoile avec Raymond. On sait que les bâtiments élevés par lui furent remaniés au commencement de ce siècle par Vaudoyer, nommé en 1800 architecte du Collège de France et de la Sorbonne et chargé, en 1804, de l'installation de l'Institut au palais des Quatre-Nations. Ils disparurent à peu près complètement lors de la reconstruction entreprise successivement par Hippolyte Lebas et par Letarouilly (1795-1855). Ce dernier architecte fut chargé en 1832 d'étudier un projet de restauration du Collège. Les plans qu'il présenta furent approuvés. C'est à lui que sont dus le prolongement et l'achèvement de la façade sur la place de Cambrai ainsi que la construction des pavillons donnant sur la rue Saint-Jacques et du portique placé entre les deux cours. Il a été question il y a quelques années d'un agrandissement considérable de l'édifice, mais les propositions présentées à ce sujet n'ont pas abouti jusqu'à présent. L'ensemble des plans relatifs à la reconstruction du Collège de France de 1809 à 1838 est conservé aux Archives nationales sous la cote N. III Seine, 1126, sous ce titre : Plans généraux et particuliers du Collège de France : élévations, coupes, façades, plans de l'intérieur, charpentes, terrains acquis successivement, alignements avec les rues voisines, projets d'amélioration intérieure ; le tout (avec un plan de l'ancien collège de Cambrai) dressé de

1809 à 1838 par divers architectes, Vaudoyer (1819), Lebas (1824) et Letarouilly (1834 à 1838), provenant de F[13] 1411 (56 pièces).

Appendice G.

Isaac Casaubon, professeur royal en lettres grecques.

Nous n'avons pas hésité à placer le grand helléniste Isaac Casaubon au nombre des professeurs royaux (voy. p. 230 et notre liste). Ce personnage ne figurait cependant, jusqu'à présent, sur aucune liste. Il est donc nécessaire d'exposer plus à loisir les raisons qui nous ont porté à l'admettre au nombre des hôtes de la maison de la place de Cambrai. Henri IV, ayant entendu beaucoup parler dans son entourage du mérite et de l'immense réputation de Casaubon, désira vivement l'attirer à sa cour. C'était au moment où le monarque cherchait à donner un nouveau lustre au collège de ses lecteurs et à répondre à l'appel chaleureux de Monantheuil. Sur son ordre, de Vicq fut chargé d'amener Casaubon à Paris. Ce dernier arriva dans la capitale au mois de septembre 1598. Le roi lui fit un accueil des plus gracieux et lui promit formellement de l'admettre au nombre des lecteurs royaux. Il s'occupa en effet de lui donner les moyens de venir s'installer définitivement à Paris et de lui faire attribuer une pension. « Je suis bien ayse, écrivait-il à Sully, que vous ayés pourveu à ce que le s[r] de Casaubon aye de quoy amener sa famille à Paris; quant à pour sa pension, j'y adviseray lorsque vous serés près de moy. » (Lettre du 9 octobre 1598, *Lettres missives*, V, p. 47.) L'helléniste retourna à Montpellier où il arriva à la fin d'octobre. Le 3 janvier 1598 lui parvenait une lettre du roi lui enjoignant de se rendre immédiatement à la cour :

« A Mons[r] de Casaubon, professeur de lettres humaines. — Mons[r] de Casaubon. Ayant deliberé de remettre sus l'université de Paris, et d'y attirer pour cest effect le plus de sçavans personnages qu'il me sera possible, saichant le bruict que vous avés d'estre aujourd'huy des premiers de ce nombre, je me suis resolu de me servir de vous pour la profession des bonnes lettres en la dicte université, et vous ay, à ceste fin, ordonné tel appoinctement, que je m'asseure que vous vous en contenterés. Portant vous ne fauldrés, incontinent la presente receue, de vous preparer à vous acheminer par deça, pour vous y rendre le plus tost que vous le pourrés commodement faire; et affin que l'obligation que vous avés d'enseigner en ma ville de Montpellier ne vous puisse rete-

nir ou retarder, j'escris presentement aux consuls d'icelle, qu'ils ayent à vous en tenir quicte et deschargé, et à vous assister de ce qu'ils pourront en vostre voyage, pour les frais duquel j'ay donné l'ordre que vous entendrés par les lettres du s^r^ de Calignon, conseiller en mon conseil d'Estat, sur lequel m'en remettant, je ne vous en diray point icy davantage. Sur ce, je prie Dieu, Monsr de Casaubon, qu'il vous ayt en sa saincte garde.

« Escript à Paris, le IIIe jour de janvier 1599.

« FORGET. HENRY. »

(*Lettres missives*, V, p. 80.)

Sur-le-champ Casaubon se mit en route ; mais ayant appris à Lyon la prochaine arrivée du roi dans cette ville, il se décida à y attendre le souverain. Il profita de cette circonstance pour aller à Genève, dans le but de faire valoir les droits plus que douteux de sa femme sur une partie de l'héritage de Henri Estienne. Revenu à Lyon, il s'y arrêta encore quelques mois dans le but de hâter l'impression de son édition d'Athénée. Il n'arriva à Paris que le 6 mars 1600. Il s'y trouvait à peine depuis quelques semaines, lorsqu'il reçut de Henri IV, le 28 avril, un billet daté de Fontainebleau le priant de gagner cette ville dans le plus bref délai possible. Il s'agissait de le mettre au nombre des commissaires protestants de la conférence qui allait avoir lieu entre Duplessis-Mornay et Du Perron. On sait l'histoire de cette mémorable dispute théologique. (Voy. *la France protestante* des frères Haag, 2e édition, art. CASAUBON.) Les conséquences qu'elle entraîna pour l'helléniste furent des plus fâcheuses. Le jugement favorable qu'il avait rendu en faveur de Du Perron souleva contre lui de grandes animosités dans le camp de ses coreligionnaires. Dès lors il se trouva en butte aux plus grandes difficultés. Après avoir quitté un moment Paris, il revint s'installer dans la capitale au mois de septembre. Dans le courant de l'année 1601, il fut adjoint au garde de la Bibliothèque du roi, Jean Gosselin. En décembre 1604, à la mort de ce dernier, il fut pourvu définitivement de ce poste important. Ici se pose la question de savoir si le roi avait réalisé sa première promesse et si cette nomination de bibliothécaire n'était pas destinée à remplacer celle de lecteur royal, que les circonstances n'avaient pas permis de rendre définitive. La réponse à cette question n'est pas douteuse. Casaubon avait été nommé professeur royal en lettres grecques avant d'être pourvu de la charge de garde de la Bibliothèque du roi. Ce sont précisément les deux actes relatifs à cette dernière nomi-

nation qui attestent d'une façon formelle la réalité de la première. Le plus ancien de ces actes, daté du 18 décembre 1604, qualifie Casaubon de professeur royal en lettres grecques. C'est là son titre officiel, celui que le roi lui reconnaît en lui octroyant sa nouvelle fonction. Il en est de même dans les lettres de surannation datées du 18 juillet 1606. Casaubon continue d'être désigné comme professeur de grec : ce qui indique bien que la qualité de bibliothécaire ne lui avait pas fait perdre celle de lecteur royal. (Voy. ces deux actes dans Delisle, *le Cabinet des manuscrits*, t. III, p. 354-355. Voir aussi sur Casaubon bibliothécaire le même ouvrage, t. I, p. 197.) Il n'y a donc aucune incertitude à cet égard : l'illustre helléniste a appartenu au Collège royal; il faisait partie de cette corporation avant le mois de décembre 1604 et il ne l'avait point quittée au milieu de l'année 1606. A quelle époque fut-il investi de cette charge? Selon toute vraisemblance, dès son retour dans la capitale, avant la fin de l'année 1600. La plupart des écrivains qui ont traité de ce personnage ont prétendu que le roi, sur les instances des jésuites, qui en avaient, paraît-il, référé au pape, avait reculé devant l'exécution de ses promesses, renonçant à faire de cet hérétique un professeur public. Suivant ces écrivains, il ne l'aurait jamais nommé en cette qualité et la charge de bibliothécaire n'aurait été qu'une compensation accordée au savant protestant. On vient de voir que rien n'était moins exact. Nous croyons, au contraire, que Casaubon fut pourvu de la charge de lecteur dès la fin de l'année 1600, ou au commencement de 1601 et qu'il la conserva jusqu'au moment de la mort de Henri IV, époque à laquelle il passa en Angleterre. Mais il est évident, d'autre part, que s'il obtint du gouvernement royal la fonction et la pension, il professa peu et que le parti religieux qui avait cherché à détourner le roi de lui conférer les privilèges du professorat réussit à gêner singulièrement l'helléniste dans l'exercice de sa charge. Quoi qu'il en soit, ce qu'il importe essentiellement de constater, c'est que Casaubon, contrairement à l'opinion commune, a été l'un des hôtes illustres de la maison de la place de Cambrai.

Appendice II.

De Launay et Baluze. L'enseignement du droit au Collège royal au XVIIe *siècle.*

Aux termes d'un arrêt du Conseil du 23 mars 1680, le roi avait ordonné « que dans toutes les facultez de droit canonique et civil

de son royaume, il seroit estably des docteurs agregez, qui seroient choisis parmy ceux qui feroient la profession d'enseigner le droit, et que leurs fonctions et retributions seroient prochainement reglées ». En conséquence, un second arrêt, du 16 novembre suivant, nomma un certain nombre de docteurs agrégés dans la faculté de droit canonique et civil de l'Université de Paris. De plus, en vertu de l'article 14 de l'édit de 1679, le roi nomma, aux termes de ce même arrêt du 16 novembre, le sieur De Launay, ancien avocat au Parlement, à la charge et chaire de professeur en droit français de la faculté de Paris, ordonnant que dans les assemblées et délibérations de ladite faculté, ce professeur aurait voix délibérative et qu'il tiendrait séance entre le doyen et le second professeur. Mais il était décidé qu'il ne pourrait occuper la dignité de doyen ni participer aux émoluments des six professeurs de la faculté. Ses cours devaient durer une heure et demie. Clause très caractéristique de l'arrêt, De Launay était tenu de dicter et d'expliquer *en français* le droit français contenu dans les ordonnances du roi et dans les coutumes. Les candidats aux fonctions d'avocat seraient dans l'obligation de suivre ce cours, au moins pendant une année. Le nouvel enseignement constituait un changement considérable dans les études juridiques. Le droit national enseigné dans la langue nationale, c'était là toute une révolution. Le roi se réservait d'une façon absolue la nomination du titulaire. La position de ce nouveau professeur était sans doute mal définie; on ne saurait cependant, à aucun titre, le rattacher au Collège royal. Les auteurs qui ont donné à De Launay la qualité de professeur royal ont donc commis une confusion. L'arrêt du 16 novembre 1680, si explicite à cet égard, se trouve aux Archives nationales, E 1802, f° 185.

Une autre question se pose touchant une autre branche de l'enseignement juridique du Collège royal pendant la même période. Il s'agit de la création de la seconde chaire de droit canon, réalisée par Louis XIV. On connaissait mal jusqu'ici les raisons de cette institution et les circonstances qui l'avaient accompagnée. La date même à laquelle elle avait été accomplie était restée incertaine. Un acte officiel inédit que nous avons retrouvé dans les registres du secrétariat de la maison du roi (Archives nationales, O¹ 33, f° 283) permet, comme pour la chaire de droit français, de résoudre complètement ce petit problème, en éclairant en même temps un point assez obscur de la vie d'un illustre érudit. Ce ne fut pas en 1670, comme l'ont affirmé tant d'écrivains, mais seulement près de vingt ans plus tard, en 1689,

que la seconde chaire de droit canon du Collège fut instituée en faveur d'Étienne Baluze. Le texte même de la lettre de provision accordée au nouveau professeur indiquera plus clairement que tout autre développement comment fut accomplie cette création :

« Louis, etc. A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Le soin particulier que nous avons toujours pris de faire fleurir les arts et les sciences dans nostre royaume, nous auroit porté en l'an 1654, pendant que les estudes de droit florissoient dans l'université de nostre bonne ville de Paris, d'ériger en chaire royale une des trois chaires de professeur en droit canon en ladite Université ; mais depuis que nous avons restably les estudes de droit par nostre edit du mois d'avril 1679, nous voyons avec plaisir que le nombre des escoliers y est si fort augmenté que les six professeurs qui y sont establis peuvent à peine suffire pour faire les leçons, ce qui nous a fait prendre la résolution d'establir ladite chaire de droit canon dans nostre Collège royal, afin qu'à l'avenir il y ait deux professeurs de cette science, ainsy que des autres. Et voulant en pourvoir une personne sçavante et qui ait toutes les qualitez requises pour s'en bien acquiter, nous avons fait choix de nostre cher et bien amé maistre *Estienne Baluze*, docteur en droit canon en ladite Université de Paris, de la suffisance et capacité duquel nous sommes informez et ayant donné des preuves en diverses occasions, mesme par l'impression de plusieurs ouvrages qui ont eu l'approbation du public et luy ont acquis beaucoup de réputation. A ces causes et autres considérations à ce nous mouvant, nous avons de nouveau en tant que de besoin érigé et érigeons ladite chaire de professeur en droit canon en nostre Collège royal vacante par le décez de Pierre Halley et d'icelle pourveu, par ces presentes signées de nostre main, ledit sieur Baluze pour par luy l'exercer audit Collège royal et en jouir et user aux honneurs, authoritez, prérogatives, preéminences, privilèges, franchises et libertez et autres avantages dont jouissent les autres professeurs audit Collège royal et aux appointements de 600 l. ainsy qu'en jouissoit ledit feu Halley et ce tant qu'il nous plaira, sans néantmoins qu'en conséquence des présentes provisions, le nombre des six professeurs qui enseignent le droit civil et canonique dans les Escoles de droit suivant nos déclarations puisse estre diminué. Voulant que la place que tenoit ledit deffunt Halley dans lesdites Escoles soit mise au concours, ainsy que les chaires des cinq autres professeurs qui enseignent auxdites Escoles. Si donnons en mandement », etc. (*Formule ordinaire des provisions pour la charge de lecteur*, etc.)

Cette lettre est datée du 30 décembre 1689. Remarquons à ce propos que diverses tentatives furent faites par la suite pour obtenir du gouvernement royal l'introduction dans le Collège de diverses autres branches du droit, notamment du droit public ou du droit de la nature et des gens. Ce dernier obtint enfin droit de cité, lors des changements réalisés à la suite des lettres patentes de 1772. (Voy. Arch. nat., O[1] 624.)

Appendice I.

Lettres de provisions données aux professeurs.

Louis, par la grâce de Dieu, Roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. La charge de professeur en . . . . de notre Collège Royal étant vacante, par le décès du sieur . . . . Nous avons fait choix pour la remplir, du sieur . . . . dont la capacité et les bonnes qualités Nous sont connues; à ces causes, Nous lui avons donné et octroyé, et par ces présentes signées de notre main, donnons et octroyons la charge et chaire de Professeur en . . . . dans notredit Collège vacante comme dit est, pour par lui l'avoir et exercer, en jouir et user, aux honneurs, autorités, prérogatives, prééminences, privilèges, franchises, libertés, gages, droits, revenus et émolumens accoutumés et y appartenans, tels et semblables qu'en a joui ou dû jouir ledit sieur . . . . et ce, tant ce qu'il nous plaira. Si donnons en mandement à notre très cher et bien amé . . . . Grand-Aumônier de France, qu'après qu'il lui sera apparu des bonnes vie et mœurs dudit sieur . . . . et qu'il aura pris et reçu de lui le serment en tel cas requis et accoutumé, il le mette et fasse mettre et installer de par Nous en possession et jouissance de ladite charge et du contenu ci-dessus le faire jouir et user pleinement et paisiblement, obéir et entendre de tous ceux et ainsi qu'il appartiendra, ès choses qui la concernent. Mandons aussi aux Gardes de notre Thrésor royal, chacun en l'année de leur exercice, que lesdits gages et droits ils ayent à payer audit sieur N . . . . à l'avenir pour chacun an, aux termes et en la manière accoutumée, suivant nos états. Car tel est notre plaisir. En foi de quoi, Nous avons fait mettre notre scel à ces présentes. Donné à . . . . le . . . . du mois de . . . . l'an de grâce . . . . et de notre règne le . . . .

La prestation du serment faisait l'objet d'un acte distinct, dont voici la teneur :

Aujourd'hui . . . . jour de . . . . l'année . . . . Monsieur . . . . pourvu par le Roi de la charge de professeur en . . . . au Collège royal, a prêté le serment de fidélité qu'il doit à Sa Majesté, à cause de ladite charge, entre les mains de N... Grand-Aumônier de France, et ce, en la manière accoutumée. Fait à . . . . lesdits jour et an que dessus.

Appendice J.

Armoiries.

Des armoiries furent accordées au Collège de France le 18 janvier 1699. C'est à partir de ce moment que l'on fit figurer sur tous les actes, certificats et publications de l'établissement les armes dont voici la description : *D'azur à un livre ouvert d'argent sur lequel sont écrits ces mots* Docet omnia, *le livre accompagné de trois fleurs de lis d'or dont deux en chef et une en pointe.* Ces armes figuraient, au xviiie siècle, au-dessus de la porte d'entrée. Un rapport de l'inspecteur voyer chargé de surveiller l'exécution de l'arrêté municipal relatif à la suppression des armoiries indique qu'elles s'y trouvaient encore à la fin de l'année 1792. (Voy. *les Armoiries de la ville de Paris*, Impr. nat., 1875, t. II, p. 124.)

Appendice K.

Les traitements au xvie *siècle.*

Les 450 livres assignées comme traitement à chaque lecteur, dès le début de l'institution, constituaient un salaire relativement considérable pour le temps. Cette somme, si elle avait été payée régulièrement, aurait permis aux professeurs royaux de tenir un rang des plus honorables. On peut, en effet, considérer le chiffre fixé par François Ier comme équivalent à peu près aux appointements actuellement assignés aux professeurs du Collège de France, c'est-à-dire à la somme de 10 000 francs de notre monnaie. Cette évaluation est, comme de juste, assez approximative, mais elle paraît très acceptable, si l'on s'en rapporte aux valeurs comparatives de l'argent, telles qu'elles ont été déterminées par les plus récentes recherches.

Appendice L.

Les affiches et programmes du Collège de France.

Nous avons eu l'occasion de donner (p. 144 et 145) le texte de la plus ancienne affiche du Collège et (p. 292) celui de l'affiche de 1794. Il est utile de remarquer à ce propos que l'emploi de la langue française dans les programmes des cours de l'établissement date seulement de 1791. Jusque-là ils avaient été constamment rédigés en latin. L'énumération des cours était précédée d'un petit préambule qui, à partir du règne de Louis XIII, associa le nom de Henri IV à celui de François Ier et célébra le vainqueur de la Ligue comme le second fondateur du Collège royal :

« Deo volente, Regia Schola Galliarum, quam a Francisco primo litterarum parente institutam, et ab Henrico Magno feliciter instauratam, velut amplum litterarum atque omnis generis doctrinae promptuarium, omnibus aperit Regis liberalitas », etc.

A dater de 1715, le nom de Henri IV disparut, pour faire place à une mention d'un caractère plus général, associant tous les successeurs de François Ier à la gloire de ce roi et signalant collectivement leurs bienfaits. Le préambule fut alors modifié de la manière suivante :

« Deo volente, Regium Franciae Collegium quod conquisitis undique viris doctrinae laude florentibus, velut amplum omnis sapientiae promptuarium, Franciscus primus litterarum parens instituit et caeteri deinceps reges nunquam intermissa liberalitate faverunt », etc.

Appendice M.

Privilège des professeurs touchant l'impression de leurs œuvres.

C'est dans les premiers mois de 1754 que fut accordé aux professeurs royaux un privilège spécial pour l'impression de leurs discours et de leurs ouvrages. Enregistré à la Chambre des libraires, le 16 juillet 1754, ce privilège était donné pour quinze années consécutives à partir du 1er mai. Cette faveur était, en réalité, très appréciable, puisqu'elle soustrayait les lecteurs aux tracasseries et aux vexations qu'entraînait souvent la demande du permis d'imprimer. Leur indépendance en matière de publications et par là même leur indépendance scientifique était ainsi

sauvegardée dans une mesure relative. Le privilège fut renouvelé en 1769, puis prorogé en 1776, pour une durée de douze ans. En 1775 l'imprimeur De Pierres fut spécialement attaché à la compagnie. Un moment, cette dernière avait songé à attacher une imprimerie spéciale à l'établissement, mais ce projet n'eut aucune suite, pas plus que celui de fonder un prix annuel et de créer une bibliothèque. L'imprimeur officiel de la corporation fut autorisé à placer les armes du Collège au frontispice de ses publications. L'assemblée des professeurs s'était réservé le droit d'autoriser ou de rejeter les propositions de ses membres, concernant les publications d'ouvrages. Il se produisit, au sujet de ce droit de contrôle, divers incidents caractéristiques signalés par M. Sédillot. Ainsi en 1776, l'abbé des Hauterayes ayant présenté un mémoire sur l'*Apocalypse*, les commissaires nommés par les professeurs, Bosquillon et Vauvilliers, firent à la publication de ce travail une opposition des plus vives. Par suite d'une étrange distinction, on jugea que des opinions qui eussent paru indifférentes dans la bouche d'un homme du monde devenaient, selon les paroles d'un Père de l'Église, un crime dans la bouche d'un prêtre. Bien que, de l'aveu des commissaires, la discussion de M. des Hauterayes n'embrassât que le sens littéral du livre sacré, « ce qui est incontestablement un objet de pure critique », l'assemblée décida de refuser l'autorisation. En une autre circonstance elle déclara que l'ouvrage de l'abbé Chesnier : *Méthode aisée d'apprendre à lire dans les écoles publiques et dans l'enseignement privé*, n'était pas de nature à paraître avec l'autorisation de la compagnie (1780). D'autres livres destinés à l'instruction primaire reçurent cependant vers la même époque un accueil plus favorable (1779 et 1786). La corporation donna, en effet, son approbation aux manuels de MM. de Montmignon et Pain : *la Prononciation des langues rendue sensible par des signes simples et familiers*, et *la Première Instruction rendue facile et agréable aux enfants*.

Appendice N.

Les archives du Collège.

La question des archives du Collège n'est pas sans présenter quelques obscurités. Il est évident que l'établissement, ne possédant pas de propriétés particulières, ne s'est jamais trouvé dans la nécessité de conserver avec soin de nombreux titres et registres. Il n'avait pas, comme les autres collèges de la docte mon-

tagne, à revendiquer des droits ni à tenir une comptabilité exacte de revenus et de redevances de toutes sortes. L'entretien des bâtiments et le payement des lecteurs incombant aux caisses royales, le Collège n'avait pas davantage à tenir de comptes de dépenses. On ne saurait douter néanmoins qu'il n'ait possédé, jusque dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, une certaine quantité de documents relatifs à ses conflits avec l'Université, aux nominations et aux privilèges des professeurs, et surtout aux réunions de la compagnie. Certes il serait bien extraordinaire qu'une corporation dont la vie intérieure était si active n'eût pas songé à tenir de registres de procès-verbaux relatant l'objet de ses délibérations et les décisions prises. Nous en sommes néanmoins réduit aux conjectures sur ce point. L'abbé Goujet déclare, en effet, dans l'avertissement de son *Mémoire historique*, qu'il n'a pu avoir communication d'aucun des documents conservés au Collège royal. Voici ses propres paroles : « Le motif qui m'a fait différer [la publication du *Mémoire*] ne saurait être blâmé. Je désirois de rendre cet ouvrage le moins imparfait qu'il me seroit possible. C'est dans cette vue que j'ai prié plusieurs des plus illustres professeurs du Collège royal, qui veulent bien m'honorer de leur amitié, de me procurer la communication des titres et actes, soit imprimés, soit manuscrits, qui les concernent, et qui peuvent être en dépôt dans les archives de leur maison. Je sçais que ceux à qui je me suis adressé ont eu la bonté d'en faire plusieurs fois la demande : mais, par des raisons qu'on m'a laissé ignorer, et que je suppose solides, leurs sollicitations sont demeurées sans succès. J'ai longtemps attendu que la lumière partît du lieu d'où j'espérois de la voir sortir ; et j'ai attendu en vain. Il a donc fallu me contenter des sources où j'avais déjà puisé, et de celles que de nouvelles recherches pouvaient encore me faire découvrir.... C'est en consultant tous ces monuments que j'ai tenté de me procurer des éclaircissemens que j'aurois eus sans tant de lecture et de peine, et sans doute aussi avec plus d'abondance, s'il m'eût été libre de pénétrer dans les archives mêmes du Collège dont on m'a engagé d'écrire l'histoire.... Je souhaite que mon travail ne soit pas inutile ; et je prie MM. les professeurs royaux d'être persuadés que le refus peut-être trop persévérant qu'ils ont fait de me seconder, ne diminuera jamais rien de l'estime sincère que j'ai pour leurs personnes et pour leurs talens. J'espère pareillement qu'ils excuseront les fautes dans lesquelles j'aurois pu tomber, et que, m'étant efforcé de faire le moins mal que j'ai pu, ils m'aideront enfin à faire mieux. »

L'abbé Goujet s'exagérait sûrement l'importance des archives du Collège ; il croyait à l'existence de titres nombreux, de collections de pièces, etc. La vérité, c'est que rien de tout cela ne se rencontrait dans l'établissement. Son caractère particulier aussi bien que son histoire prouvent, d'une façon certaine, qu'il n'a jamais dû posséder de fonds d'archives, au sens propre du mot. Le meilleur argument qu'on puisse donner en faveur de ce fait, c'est qu'il n'existe aucun témoignage positif relatif à ces archives. Personne ne les a vues ; l'abbé Goujet lui-même ne donne que des indications vagues à leur sujet, il ignore exactement de quelles pièces elles se composent et n'en désigne aucune en particulier. Les professeurs, dans l'intimité desquels il vivait, n'en savaient pas davantage, puisqu'ils n'ont réussi à lui donner aucun renseignement précis à cet égard. On parlait de ces archives sur un ton mystérieux, mais nul n'était en état de les décrire. Notre conclusion est donc que la disparition de ces documents — sauf peut-être celle des procès-verbaux, dont l'existence n'est d'ailleurs pas démontrée d'une façon sûre — n'a pas grande importance. Il ne résulte de cette lacune aucun préjudice sérieux pour ce qui concerne l'histoire du Collège. Toutes les pièces essentielles, on l'a vu, nous ont été conservées par ailleurs, dans les registres du Trésor des Chartes, dans les comptes de l'épargne, dans les registres du Conseil du roi ou du Parlement, dans ceux de la maison du roi ou dans des recueils manuscrits. Les Archives nationales renferment, en somme, les matériaux inédits de cette histoire. Il est vrai que ces matériaux se trouvent dispersés, mais il n'était nullement impossible de les grouper. La lumière a pu être faite sur tous les points que les documents imprimés ne permettaient pas d'éclaircir.

Il faut remarquer, du reste, que la conservation des papiers relatifs au Collège a été de tout temps mal assurée. Nous voyons, par exemple, en 1688, le syndic Gerbais s'élever avec beaucoup d'énergie contre les prétentions de l'un de ses prédécesseurs, Clément d'Auvergne, qui s'obstinait à garder chez lui les documents concernant l'histoire de l'institution. A diverses reprises, des abus de pouvoir analogues furent commis par les dignitaires. C'est évidemment pour ce motif que le projet de règlement rédigé au XVIIIe siècle, auquel nous avons déjà fait allusion (p. 254), entrait dans de minutieux détails à ce sujet. Les professeurs avaient compris la nécessité de sauvegarder, par des prescriptions sévères, la conservation de leurs archives, trop souvent détenues par des membres peu scrupuleux de leur corporation. Au XIXe siècle, le même

fait se renouvela, paraît-il, et M. Sédillot (*op. cit.*, p. 158) a accusé formellement Lefèvre-Gineau, administrateur depuis 1791 jusqu'à 1824, « d'avoir anéanti tous les papiers relatifs à son administration: correspondance, pièces officielles, registres de présence, programmes, etc.; les réclamations qui lui furent adressées, et qui furent renouvelées auprès de sa famille, après sa mort arrivée le 3 février 1829, restèrent sans résultat ». Heureusement, la lacune créée par cette suppression était beaucoup moins grave que ne le pensait M. Sédillot. Les Archives nationales conservent, en effet, un nombre de pièces assez considérable pour que l'histoire du Collège pendant cette période puisse être écrite avec tout le détail suffisant. C'est, en effet, dans ce dernier dépôt que nous avons retrouvé la plupart des documents qui ont fourni les matériaux des chapitres VIII et IX relatifs à la Révolution et à l'Empire. On comprend qu'à la suite de tant de vicissitudes, les archives proprement dites du Collège soient aujourd'hui des moins importantes. Elles ne contiennent aucun titre et, d'une manière générale, aucune source d'information qui mérite d'être signalée.

Appendice O.

Les objets d'art du Collège de France.

Le Collège de France actuel possède plusieurs bustes et tableaux, la plupart modernes, qu'il ne sera peut-être pas inutile d'énumérer, en raison des souvenirs historiques qu'ils rappellent. Signalons d'abord la statue en marbre de Guillaume Budé, œuvre du sculpteur Max. Bourgeois, élevée dans la petite cour qui s'étend du côté de la rue Saint-Jacques. Six bustes de professeurs ont été placés il y a quelques années dans cette même cour, ce sont ceux de Danès, Vatable, Finé, Turnèbe, Ramus et Gassendi. Il existe d'autres bustes, dispersés dans les vestibules, mais pour la plupart peu remarquables. Dans la salle du conseil, où se tiennent les assemblées des professeurs, quelques portraits ont été réunis, à savoir ceux de Danès, de Budé, de Louis XIV, ainsi qu'un beau buste de François Ier sur la cheminée. Le mur du fond opposé à cette dernière est occupé tout entier par une vaste composition signée Lethière-Guillon, et représentant François Ier fondant l'institution des lecteurs royaux. Son auteur, Lethière (Guillaume-Guillon), né en 1760 à la Guadeloupe, est mort à Paris le 21 avril 1832. Signalons encore un beau portrait de Laboulaye,

le précédent administrateur. En sortant de la salle des séances, on voit, dans le couloir qui y donne accès, une autre composition, également de grandes dimensions, représentant la réception des lecteurs royaux par Henri IV. Près de là se trouve la bibliothèque, dont l'usage est réservé aux professeurs. Remarquons que le Collège possède plusieurs collections scientifiques importantes, de minéralogie, de géologie, etc. Rappelons enfin que, devant la porte principale, sur le perron monumental qui conduit de la rue des Écoles au Collège, s'élève la statue en bronze de Claude Bernard, œuvre du sculpteur Guillaume, titulaire actuelle de la chaire d'esthétique.

Appendice P.

De l'hébreu dans les collèges de l'Université.

Il est intéressant de rechercher à quelle époque l'enseignement de l'hébreu, combattu et repoussé avec tant d'acharnement par l'Université au XVIe siècle, a réussi à se faire une place, sans doute bien modeste et bien insuffisante, dans les programmes de l'*Alma Mater*. La proscription dont la langue sacrée avait été frappée dura deux siècles. Elle ne cessa que dans le commencement du XVIIIe siècle, grâce aux efforts des lecteurs royaux, qui obtinrent, non sans de grandes difficultés, d'enseigner dans les collèges de l'Université les éléments de la langue et de la littérature hébraïques. La même corporation qui, à l'époque de la Renaissance, avait lutté si vigoureusement en faveur de la haute culture, s'occupait maintenant de faire bénéficier les écoliers des conquêtes réalisées par elle, au prix d'une si longue patience. L'honneur de cette réforme doit être attribué à Étienne Fourmont, professeur d'arabe au Collège royal (1715-1745), orientaliste d'un réel mérite, à qui sa passion pour les études bibliques valut de nombreux désagréments. Il se fit d'abord expulser du collège des Trente-Trois parce que le supérieur s'était aperçu qu'il cultivait la langue hébraïque et qu'il cherchait à en inspirer le goût à ses compagnons. L'administration du collège justifia son renvoi en déclarant qu'un pareil homme était suspect et dangereux au premier chef pour la tranquillité intérieure de l'établissement. Fourmont alors se retira au collège de Montaigu, puis à celui de Navarre. Devenu lecteur royal, il s'occupa de faire admettre officiellement dans les collèges universitaires l'enseignement qui lui avait attiré ses précédentes

humiliations. Il obtint de professer les éléments de l'hébreu au collège d'Harcourt, mais le retentissement qu'il donna à cette innovation faillit en amener la suppression (mars 1718). Les partisans de la routine l'attaquèrent devant l'assemblée de l'Université et ce ne fut qu'après une discussion très animée que le principal du collège d'Harcourt, Dagoumer, put prendre sur lui de maintenir l'autorisation donnée précédemment. La pièce qui nous apprend les détails de cette affaire (publiée dans Jourdain, *Histoire de l'Univ. aux* XVIIe *et* XVIIIe *siècles*, pièce justif. CLXIV) fait connaître que des tentatives avaient déjà été faites par Edmond Pourchot, ancien recteur et syndic de l'Université, pour inaugurer des cours d'hébreu au collège Sainte-Barbe, selon la méthode de l'abbé Masclef, puis par Pierre Billet au collège du Plessis-Sorbonne. Mais elles n'eurent point l'importance de celle de Fourmont. Remarquons encore que, lorsque, en 1721, des cours de turc et d'arabe furent organisés pour les *Enfants de langues*, dans le collège des Jésuites, ce fut également à un professeur royal, M. de Fiennes, que fut confiée l'inspection de ce nouvel enseignement. (Voy. JOURDAIN, *op. cit.*, p. 320.)

APPENDICE Q.

De l'activité scientifique des professeurs du Collège de France pendant la Révolution.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que le Collège de France a été pendant les années les plus orageuses de la Révolution le centre de la vie intellectuelle de la capitale. Un foyer d'études d'une activité extraordinaire, étant donnée la gravité des circonstances, s'y maintint jusqu'au bout. Ce fut vraiment le privilège de cette époque unique, d'éveiller et de surexciter au plus haut point les bonnes volontés de toute nature. Nous avons parlé des séances de rentrée. Elles témoignent déjà suffisamment de la variété des travaux poursuivis dans l'enceinte du Collège, en dépit des préoccupations de tout ordre qui auraient pu les arrêter. Nous voyons que lors de la rentrée de novembre 1791, Gail lit deux *Idylles* de Théocrite; Lalande un *Exposé des progrès de l'astronomie*; l'abbé Cournand, un ancien oratorien, le premier ecclésiastique qui ait publiquement renoncé au célibat, un *Essai sur l'art dramatique*; Lévesque, *Quelques réflexions sur la politique de Louis XI*. La séance fut tumultueuse, mais la corporation avait assez de bon sens et d'énergie pour ne pas s'effrayer des clameurs de quelques fa-

natiques. C'est précisement au plus fort de la tourmente révolutionnaire que l'activité déployée par les professeurs a quelque chose de surprenant, presque de grandiose. Le Collège, se sentant menacé, lutte avec une admirable énergie contre les manœuvres de ses adversaires. Il adresse de longues et savantes observations sur la nature de son enseignement au comité d'instruction publique de la Convention. Comme l'a fait remarquer M. Sédillot (*op. cit.*, p. 149), tous les maîtres redoublent de zèle et d'ardeur. Gail annonce la traduction des *Idylles* de Théocrite avec le texte et des notes; Cournand, la traduction d'*Hérodote*; Lévesque, la fin du Dictionnaire des beaux-arts de l'*Encyclopédie*; Lalande, la troisième édition de son *Astronomie*; Dupuis commence l'impression de son célèbre ouvrage sur l'*Origine de tous les cultes*. Comme certains cours n'ont qu'un auditoire par trop restreint, les professeurs de langues orientales cherchent partout de jeunes orientalistes, M. de Villebrune commence l'étude de l'arabe. C'est à ce moment que Lalande écrit son mémoire explicatif contre les projets de démembrement du Collège (cf. plus haut, p. 289). On a vu, par l'affiche de 1794, que l'enseignement du Collège continuait d'être, à cette époque critique, aussi varié et aussi sérieux qu'il était possible. Nous avons parlé de la séance de rentrée de cette année-là. Celle de 1795 ne fut pas moins brillante. Bouchaud y exposa le plan de son cours du droit de la nature et des gens, Lalande fit l'histoire de l'astronomie pour l'année 1795. Cournand lut un fragment de son poème *Des quatre âges de la vie humaine*; Sélis, un discours à la louange de Delille, puis une dissertation sur les Fables et spécialement sur Philémon et Baucis; Gail, la traduction d'une partie de la *Mythologie* de Lucien; Portal et Bosquillon, des mémoires sur les fièvres de la Vendée et sur les vésicatoires; Caussin, la traduction d'un poème arabe; enfin Rivière s'efforça de démontrer que plusieurs passages d'Homère, difficiles à comprendre, s'expliquaient très bien au moyen de l'hébreu. La séance de 1796 fut remplie par des lectures fort intéressantes, mais ces dernières donnèrent lieu à de nombreuses discussions. Il fut même décidé, à la suite de ces incidents, que les mémoires seraient soumis à l'assemblée des professeurs avant d'être lus en séance publique. En 1797, des lectures sont faites par tous les professeurs en vue : Poissonnier, les deux Lalande, Dupuis, Gail, Caussin, Bosquillon, Cousin et Cournand. La séance d'ouverture de 1798 témoigne que le zèle des professeurs ne s'est point relâché. Lalande y prononce l'oraison funèbre de Poissonnier, puis trace un exposé des travaux astronomiques accomplis

en l'an VI. Gail disserta sur la république de Sparte, Dupuis sur l'origine des Pélasges d'Éthiopie, Cousin sur la bienfaisance et les hospices. Bosquillon commenta le premier aphorisme d'Hippocrate, Cournand lut enfin le chant de *la Jeunesse*, de son poème des *Quatre âges* (Sédillot, *op. cit.*, p. 155). Ces indications suffisent à montrer que si le Collège a réussi à subsister, au milieu de la destruction radicale des anciennes institutions, il avait singulièrement mérité, par son attitude courageuse, l'exception faite en sa faveur.

Appendice R.

Le Collège depuis 1815.

Bien que cette période de l'histoire du Collège ne rentre pas dans le cadre de notre étude, nous avons cru néanmoins nécessaire d'en donner une esquisse rapide, complément naturel des pages qui précèdent. La première Restauration s'honora en créant les deux chaires de chinois et de sanscrit. Mais les révocations arbitraires de Tissot et de Lefèvre-Gineau (1823) jettent plus tard une fâcheuse ombre sur ces dispositions bienveillantes. De plus, les nécessités budgétaires avaient amené une réduction des traitements des professeurs, lesquels étaient descendus à 5000 francs, chiffre qui ne fut modifié que beaucoup plus tard (1861). En 1823, une commission chargée d'élaborer de nouveaux règlements est nommée par le gouvernement. Le 16 juillet 1829 une ordonnance approuva les travaux de cette commission et mit en vigueur une nouvelle organisation. Le droit de présentation était laissé à l'assemblée des professeurs, mais le ministre gardait la faculté d'approuver ou de repousser les propositions présentées par la compagnie. La monarchie de Juillet se montra toujours favorable au développement du Collège. Elle créa un nombre relativement considérable de chaires, toutes des mieux choisies (voy. l'Appendice S). En 1831, le Collège, qui jusque-là ressortissait au ministère de l'intérieur, fut momentanément rattaché au ministère des travaux publics. Depuis 1832, il a été placé définitivement dans les attributions du ministère de l'instruction publique. En 1846, le cours de Quinet est suspendu. La révolution de 1848 s'occupa beaucoup du Collège, qui se trouva mêlé durant plusieurs années aux plus graves difficultés. Un décret du gouvernement provisoire, du 7 avril 1848, supprime les chaires du droit de la nature et du droit des gens, d'économie politique, des législations comparées, de langue turque et de poésie latine. En même temps la chaire

de mécanique, devenue depuis 1806 la chaire de physique expérimentale, est rétablie et onze cours nouveaux sont fondés, destinés particulièrement aux élèves de l'École d'administration. Cette École, fondée par le décret du 8 mars 1848, devait assurer le recrutement des diverses branches d'administration dépourvues jusqu'alors d'écoles préparatoires. Ses élèves furent assujettis à suivre l'enseignement du Collège et prirent même le titre d'élèves du Collège de France.

Un décret du 8 avril 1848 nomme les titulaires des chaires nouvellement créées. Ce sont MM. de Lamartine, Jean Reynaud, Armand Marrast, Faustin Hélie, Serres, Decaisnes, Bineau, Franqueville, Garnier-Pagès, Cormenin, Ledru-Rollin et Poncelet. Mais l'innovation ne dure pas. Après quelques réunions, on s'occupe au mois de juin de régler le programme des cours, et le 24 décembre 1848 un arrêté du président de la république rétablit l'ancien état de choses. Le même arrêté nommait MM. Michel Chevalier, de Portets, Lerminier, Alexandre Desgranges et Tissot aux chaires supprimées; mais on reconnut par ailleurs que ces professeurs n'avaient jamais perdu leur qualité et qu'ils étaient seulement réintégrés dans leurs chaires. Le Collège fut l'objet d'attaques fort vives à l'Assemblée nationale, où il trouva d'ardents défenseurs dans la personne de deux de ses membres, MM. Barthélemy-Saint Hilaire et Quinet. M. Burnouf, administrateur intérimaire chargé de convoquer les professeurs à la réunion fixée au 7 janvier 1849, s'abstint d'y appeler les professeurs de l'École d'administration. Celle-ci, du reste, organisée par arrêté du 10 avril précédent, ne tarda pas à disparaître. Le coup d'État de 1851 eut, pour l'autonomie du Collège, les plus fâcheuses conséquences. Le décret du 9 mars 1852 attribuait, en effet, la nomination et la révocation des professeurs au président de la république. Le ministre avait le droit de présenter un candidat, en dehors des noms choisis par le Collège et par l'Institut. Les révocations de Michelet, Quinet et Mickiewicz furent le résultat immédiat de cette transformation arbitraire de l'organisation du vieux Collège. En même temps M. Barthélemy-Saint Hilaire est considéré comme démissionnaire pour refus de serment. Le règlement promulgué le 8 octobre 1857, tout en prétendant investir l'assemblée des professeurs d'un droit d'administration presque absolu, stipule, d'autre part, que rien ne pourra se faire sans l'approbation ministérielle. On sait les désordres auxquels donna lieu le cours de Sainte-Beuve, nommé à la chaire de poésie latine le 13 décembre 1854. La destitution de M. Renan, en 1864, souleva une répro-

bation unanime de la part du monde savant et libéral. Ce fut une atteinte que rien ne justifiait — le gouvernement n'avait pas même osé motiver le décret de destitution — contre le privilège le plus essentiel du Collège, celui qui avait servi de base à son institution. Au fond, la cause de l'illustre professeur était la même que celle des maîtres poursuivis en 1534 devant le Parlement par la faculté de théologie. L'appui du roi et de toute la classe éclairée leur valut un triomphe éclatant qui affermit pour l'avenir l'indépendance de l'établissement, au point de vue scientifique. (Voyez, sur les circonstances qui ont accompagné ce mémorable conflit, les brochures de M. Renan réunies dans les *Questions contemporaines*, p. 191-251.) L'organisation du Collège de France est actuellement réglée par le décret du 1er février 1873. (*Bulletin administ. de l'inst. publ.*, année 1873, p. 309.)

Voici les principales dispositions de ce règlement, telles que M. Compayré les résume dans l'article qu'il a consacré au Collège dans la *Grande Encyclopédie* :

« Ce décret a établi des règles libérales, qui donnent toutes les garanties possibles à l'indépendance des professeurs. L'article 18, que d'ailleurs on n'aura probablement jamais à appliquer, dans une compagnie composée d'hommes distingués ou éminents, prévoit le cas où l'enseignement d'un professeur deviendrait « l'occa- « sion de plaintes ou de désordres graves ». Le professeur doit alors être appelé devant l'assemblée de ses collègues, qui entend ses explications et donne son avis sur la peine qui peut être appliquée : avertissement, prononcé par l'assemblée elle-même ; suspension, qui ne peut excéder un an, prononcée par le ministre ; révocation, prononcée par décret avec *rapport motivé* du ministre. On se rappelle que le décret de destitution de M. Renan, en 1864, n'était pas motivé, outre que l'assemblée des professeurs n'avait pas été consultée.

« Le Collège de France s'administre en réalité lui-même, et bien que de récentes mesures aient accru l'indépendance des autres établissements d'enseignement supérieur, des Facultés de tout ordre, le Collège reste encore, entre toutes les parties de notre système d'instruction publique, le corps le plus autonome. L'assemblée des professeurs titulaires est presque souveraine maîtresse. C'est elle qui présente au ministre une liste de trois candidats, parmi lesquels le ministre choisit l'administrateur et le vice-président de l'assemblée, nommés par décret pour trois ans. C'est elle qui élit annuellement son secrétaire. C'est elle qui propose, concurremment avec la classe corespondante de l'Institut, des can-

didats aux chaires vacantes. C'est elle encore qui donne son avis sur l'opportunité des suppléances, sur le choix des suppléants et des remplaçants. Les suppléants ne sont nommés que pour une année, mais leur nomination peut être renouvelée : ils reçoivent la moitié du traitement net des professeurs. Les remplaçants sont en quelque sorte des suppléants provisoires, le professeur ne pouvant se faire remplacer pendant plus de deux semestres consécutifs : ils ne reçoivent que le tiers du traitement. L'organisation intérieure dépend, elle aussi, de l'assemblée, qui « dé-« termine l'ordre et la succession des leçons, les jours et heures « où elles doivent être données, en prenant soin de les distribuer « de telle sorte que les leçons de même nature soient données suc-« cessivement et puissent être suivies avec facilité par le public ».

« Les seules obligations impérativement établies par le règlement de 1873 qui modifie, dans une certaine mesure, le règlement antérieur, c'est que tout professeur est tenu de faire deux leçons par semaine, et quarante leçons au moins dans l'année. Avant la leçon, chaque professeur inscrit son nom sur un registre de présence : obligation déjà imposée au XVIIIe siècle ; en 1728, il était ordonné que l'inspecteur du Collège, choisi d'ailleurs en dehors du corps des professeurs, devait remettre aux mains du concierge « un livre paraphé de lui, sur lequel les professeurs seraient te-« nus d'inscrire leur nom avant chaque leçon ». Les cours, divisés en deux semestres, commencent le premier lundi de décembre, sont interrompus pendant la quinzaine de Pâques et se terminent au plus tôt le 20 juillet, et au plus tard le 30 du même mois. »

Le traitement des professeurs est fixé actuellement à 10 000 francs. Le budget total du Collège, qui était de 280 500 francs en 1868, de 446 280 francs en 1878, de 499 000 francs en 1890, s'est élevé pour l'année 1892 à la somme de 509 000 francs. Ajoutons enfin que plusieurs institutions accessoires, telles que le laboratoire de physique biologique créé le 13 janvier 1882, la station de chimie végétale, instituée le 17 janvier 1883, le laboratoire de médecine expérimentale, sont venues dans ces derniers temps accroître les ressources scientifiques de l'établissement.

Appendice S.

Chaires créées depuis 1814.

1814, 29 novembre. — Création de la chaire de langues et littératures chinoises et tartares-mandchoues.

1814, 29 novembre. — Création de la chaire de langue et littérature sanscrites.

1831, 12 mars. — Création de la chaire d'économie politique (chaire supprimée durant quelques mois en 1848).

— — Création de la chaire d'histoire des législations comparées. (Même remarque.)

— — Création de la chaire de philologie et archéologie égyptiennes, sous le titre de chaire d'archéologie, transformée sous son nouveau titre le 8 février 1860.

1837, 8 décembre. — Création de la chaire d'histoire naturelle des corps organisés, par substitution à la chaire d'anatomie supprimée en 1832.

— — Transformation de la chaire d'histoire naturelle en celle d'histoire naturelle des corps organisés.

1840, 19 avril. — Création de la chaire des langues et littératures d'origine slave. (Mickiewicz, en sa qualité d'étranger, ne put être nommé que chargé de cours. Voy. *Revue internat. de l'enseignement*, 1890, t. II, p. 113 et suiv.)

1841, 28 juillet. — Création de la chaire de langues et littératures d'origine germanique.

— — Création de la chaire de langues et littérature de l'Europe méridionale. Unie en 1853 à la précédente sous le titre de langues et littératures de l'Europe moderne, rétablie le 28 janvier 1876.

1844, 2 septembre. — Création de la chaire d'embryogénie comparée.

1853, 11 janvier. — Création de la chaire de langue et littérature françaises du moyen âge.

1861, 27 février. — Création de la chaire d'épigraphie et antiquités romaines.

1861, 14 juin. — Transformation de la chaire d'astronomie en chaire de mécanique céleste. Ce dernier titre a été remplacé depuis (décret du 28 mai 1885) par celui de mécanique analytique et mécanique céleste.

1864, 1er juin. — Création de la chaire de grammaire comparée, transférée de la Faculté des lettres.

1865, 8 août. — Création de la chaire de chimie organique.

1871, 1er octobre. — Création de la chaire d'histoire des doctrines économiques, titre transformé, le 17 mai 1885, en celui de géographie, histoire et statistique économique.

1874, 1er janvier. — Création de la chaire de philosophie moderne.

1874, 1er janvier. — Création de la chaire de philologie et archéologie assyriennes.
1875, 17 août. — Création de la chaire d'anatomie générale.
1876, 28 juillet. — Transformation de la chaire de chimie en chaire de chimie minérale.
1877, 1er janvier. — Création de la chaire d'épigraphie et antiquités grecques.
1878, 26 mars. — Création de la chaire d'esthétique et histoire de l'art.
1880, 10 janvier. — Création de la chaire d'histoire des religions.
1882, 2 janvier. — Création de la chaire de langues et littératures celtiques.
1885, 23 janvier. — Transformation de la chaire de poésie latine en chaire d'histoire de la littérature latine.
— 28 janvier. — Transformation de la chaire d'éloquence latine en chaire de philologie latine.
1887, 6 décembre. — Transformation de la chaire de droit de la nature et des gens en chaire de psychologie expérimentale et comparée.
1890, 30 janvier. — Transformation de la chaire de langue de littérature turque (ancienne chaire de langue turque de 1805 à 1885) en chaire d'épigraphie et antiquités sémitiques.
1892, 30 janvier. — Création d'une chaire d'histoire générale des sciences.
— 19 avril. — Transformation de la chaire d'histoire et de morale en chaire de géographie historique de la France.

Signalons, en terminant cette énumération, quelques changements peu importants dans les titres de chaires, changements qui n'en modifiaient pas sensiblement l'esprit : en 1853, transformation de la chaire de littérature française en chaire de langue et littérature françaises modernes ; en 1885, le mot « littérature » a été introduit dans l'intitulé des chaires de langues et littératures de la Perse, de langues et littératures hébraïque, chaldaïque et syriaque, de langue et littérature arabes.

Appendice T.

Liste chronologique des professeurs du Collège de France.

L'établissement de cette liste a présenté de réelles difficultés. Ce n'est qu'au prix de longues et minutieuses recherches que

nous sommes parvenu à dresser cette nomenclature, la première de ce genre qui ait été constituée. Le Collège de France lui-même ne possède pas, dans ses archives, de catalogue complet et critique de ses anciens professeurs. Nous avions d'abord songé à reproduire simplement ici la liste qui figure sur les tablettes de marbre placées le long des murs de la petite cour du Collège, située du côté de la rue Saint-Jacques, mais un examen sommaire nous a rapidement conduit à renoncer à cette idée. Remarquons d'abord que ces marbres ne fournissent, pour les professeurs des trois siècles précédents, que les dates de nomination et nullement celles non moins importantes de la cessation de fonctions; de plus il nous a été donné de constater qu'un certain nombre des dates données sont sujettes à caution et que la nomenclature des lecteurs elle-même présente de graves lacunes, pendant que certains noms s'y trouvent indûment portés[1]. D'autre part, la nature de la chaire occupée par chacun des titulaires n'a pu être indiquée faute de place. Or il était indispensable, à notre avis, de préciser dans quelle branche de l'enseignement chaque maître avait professé. Enfin, il restait à compléter la liste des professeurs du XIX[e] siècle, en y ajoutant les noms des titulaires nommés depuis 1854 — époque à laquelle s'arrêtent les marbres — et par là même les noms des professeurs actuellement en exercice[2]. Pour toutes ces raisons, la nomenclature qui suit peut être considérée comme nouvelle et comme complétant et rectifiant, sur un grand nombre de points, les données chronologiques relatives aux professeurs du Collège de France.

Le *Mémoire* de l'abbé Goujet, qui donne les dates des profes-

1. Les titulaires de la chaire de Ramus ont été exclus sans motif de cette liste. D'autres professeurs, dont cependant la nomination ne saurait faire l'objet d'aucun doute, ont été également omis. Il suffira de citer : Cheradame et Casaubon, pour le XVI[e] siècle, Fontaine, Pierre Padet, Michel Séguin, Guillaume Belet, etc., pour le XVII[e] siècle, Girault de Kéroudou pour le XVIII[e] siècle, d'Ansse de Villoison pour celui-ci. Certains noms sont mal orthographiés, Cournaud pour Cournand, Sallien pour Sallier, Benet de Montcarville au lieu de Bidet, de Villerfroy pour Villefroy. Les inexactitudes de dates sont très nombreuses : certaines d'entre elles s'appliquent à des professeurs de ce siècle. Letronne est donné comme ayant enseigné jusqu'en 1838 au lieu de 1848. Le médecin Hallé figure deux fois sur les listes. Retz de Rochefort est cité comme ayant professé la médecine de 1793 à 1810, alors qu'il n'a jamais appartenu au Collège de France.

2. La liste a été complétée pour la période moderne à l'aide du *Bulletin administratif du ministère de l'instruction publique* et du *Journal officiel*.

seurs antérieurs à 1758, devait être également contrôlé de très près. Pour ce qui concerne le XVIe siècle, la plupart des indications données par lui sont contestables. De plus, ses renseignements ont été parfois groupés avec si peu d'attention qu'il lui arrive de donner en tête de l'article biographique d'un professeur des dates différentes de celles qui sont fournies dans le corps même de l'article. Dans d'autres cas, les dates citées par lui ne reposaient sur aucun fondement sérieux. Nous avons tenté de combler toutes ces lacunes à l'aide de recherches faites dans les registres du secrétariat de la maison du roi, conservés dans la série O des Archives nationales, où étaient enregistrées toutes les lettres de provisions octroyées aux professeurs royaux, lors de leur nomination. Ces lettres, dont nous avons retrouvé un grand nombre au prix de minutieux dépouillements, ont été d'une singulière utilité pour trancher des difficultés que les autres documents ne permettaient pas de résoudre. Elles ont contribué, en particulier, à éclaircir toute l'histoire de la nomination de Baluze et à rectifier la date de la création de sa chaire, au sujet de laquelle Goujet s'était trompé de dix-neuf ans. Les circonstances dans lesquelles Charles Rollin fut appelé à enseigner au Collège royal étaient restées également assez obscures. Les affirmations de Goujet sur cette question offraient d'évidentes contradictions. Marc-Antoine Hersan, qui fut le prédécesseur de Rollin en qualité de coadjuteur de Gerbais, ne fut point en charge de 1695 à 1697, comme le rapporte l'auteur du *Mémoire historique*, mais de 1686 à 1688, ce qui explique la nomination accordée, le 22 avril de cette dernière année, à Rollin, alors professeur au collège du Plessis-Sorbonne. Hersan, chargé de remplacer Jean Gerbais, hors d'état de remplir ses fonctions en raison des travaux qu'il avait entrepris par ordre du clergé de France, se démit lui-même, au bout de deux ans d'enseignement, en faveur du jeune professeur de rhétorique, son ancien élève. Rollin reçut ainsi la survivance de la chaire d'éloquence latine « pour en jouir et user, disaient les lettres patentes, aux honneurs, authoritez, prérogatives, prééminences, privilèges... émolumens accoustumez... sans qu'avenant le décez de l'un ou de l'autre, la charge puisse estre déclarée vacante ny impetrable sur le survivant, attendu le don que nous lui en faisons dez à présent, ny qu'il soit tenu de prendre de nous d'autres provisions », etc. (O^1 32, f° 103).

Cet exemple suffit à montrer l'utilité des éléments chronologiques puisés dans cette série de registres. Sans leur aide, il serait impossible de suivre les transformations de chaires, déjà

fréquentes au XVIIIe siècle, en vertu de ce principe que le roi s'est réservé la faculté « de changer l'objet d'enseignement des chaires qui paraîtraient le moins nécessaires au plan d'instruction auquel le collège est destiné » (O[1] 119, f° 201). C'est ainsi que furent organisés la plupart des enseignements innovés en 1773, ceux, par exemple, de la mécanique, du droit des gens et de la littérature française, branches « qui manquaient à l'éducation publique » (voy. O[1] 118, f[os] 221, 270, 273, etc.). Les *Almanachs royaux* ont été mis également à contribution. Néanmoins il est bon de remarquer que leurs listes ne sont pas toujours tenues au courant et qu'il ne faut point s'y fier d'une manière constante. Pour n'en citer qu'une preuve, nous ferons observer que les *Almanachs* de 1788 et de 1789 ne font pas figurer Dupuis, l'auteur de l'*Origine de tous les cultes*, parmi les professeurs royaux, alors que cet écrivain avait été nommé à la chaire d'éloquence latine dès le mois de septembre 1787, date indiquée par les marbres et confirmée par les lettres transcrites dans les registres des dépêches de la maison du roi (O[1] 498). Pour ce qui concerne plus spécialement le XVIe siècle, un certain nombre d'actes authentiques inédits nous ont permis de faire à la chronologie des lecteurs des modifications importantes, déjà sigalées dans le cours de l'ouvrage. On ne pouvait songer à donner en même temps le détail des raisons qui justifiaient le choix de telle date adoptée de préférence à telle autre. Un exposé de ce genre eût nécessité un certain nombre de dissertations minutieuses qui n'avaient pas leur place ici. Il était, en effet, parfois difficile de déterminer exactement à quelle époque chaque professeur a réellement cessé ses fonctions : beaucoup d'entre eux ayant eu des coadjuteurs ou survivanciers, et d'autres ayant, pour différentes raisons, cessé de professer quelques années avant leur mort, sans qu'on puisse toujours préciser exactement à quel moment leur démission officielle ou tacite a été donnée. D'autre part, il était nécessaire, en certains cas, de faire partir les années d'exercice d'un professeur de sa nomination comme survivancier, puisque c'était vraiment à dater de ce jour qu'avait commencé son rôle actif. Ajoutons que les noms des suppléants proprement dits, c'est-à-dire de ceux qui ne sont jamais devenus titulaires, ne figurent pas dans la liste, puisqu'ils n'ont fait partie de la compagnie qu'à titre temporaire[1]. On trouvera vis-à-vis du

1. Il est cependant regrettable de ne pouvoir citer parmi ces derniers un certain nombre de noms illustres, tels que ceux de Le Verrier et de Cauchy ; mais on comprend qu'il ne pouvait être question de faire un choix.

nom de chaque lecteur l'indication de la chaire occupée par lui. Nous avons expliqué, à diverses reprises, pour quelles raisons il n'était pas possible de songer à dresser pour chaque chaire la liste de ses titulaires successifs. Comme il y eut pendant longtemps plusieurs chaires pour un même ordre d'enseignement, il est évident que la succession des lecteurs est souvent impossible à établir, surtout pendant les deux premiers siècles. Notons en terminant que la chaire dite de philosophie grecque et latine a longtemps été occupée par des hommes qui traitaient de matières exclusivement scientifiques, tels que Du Hamel, Varignon, Privat de Molières; on voit même dans certaines nominations, dans celles de Du Pin et de Michel Morus, par exemple (1703), cette chaire désignée sous le nom de chaire de physique, lequel était plus exact que son titre traditionnel (O[1] 47). Notre liste doit renfermer çà et là des inexactitudes; elles étaient inévitables; nous espérons néanmoins qu'elle sera consultée avec utilité.

P. Danès...............	1530—1534	Grec.
J. Toussaint............	1530—1547	Grec.
A. Guidacerius.........	1530—1540	Hébreu.
F. Vatable.............	1530—1547	Hébreu.
O. Finé................	1530—1555	Mathématiques.
P. Paradis.............	1530—1549	Hébreu.
B. Latomus............	1534—1542	Éloquence latine.
J. Strazel...	1535—1559	Grec.
G. Postel..............	1538—1543	Langues orientales.
P. Duhamel...........	1540—1565	Mathématiques.
F. Vicomercato.........	1542—1567	Philosophie grecque et latine.
V. Vidius..............	1542—1547	Médecine.
J. Cheradame.	v. 1543—....	Grec.
D. Coroné..........	v. 1543 ap. 1551	Grec.
A. Restauld de Caligny.....	entre 1541 et 1543—1565	Hébreu.
P. Galland.............	1545—1559	Éloquence latine.
A. Turnèbe.............	1547—1565	Grec.
André Beauvais......	v. 1547—....	Médecine.
Bertin Lecomte........	1547—....	Hébreu.
Jean Mercier.........	1547 (?)—1570	Hébreu.
R. Beyne.............	1549—v. 1560	Hébreu.
J. Dubois dit *Sylvius*...	1550—1555	Médecine.
P. Ramus..............	1551—1572	Philosophie grecque et latine.
J. de Cinqarbres.......	1554—1587	Hébreu.
J. Goupyl..............	1555—1564	Médecine.
J. Magnien............	1555—1556	Mathématiques.
A. d'Harambour........	1556—1557	Mathématiques.

J. Pena................	1557 — 1558	Mathématiques.
J. Dorat................	1559 — 1588	Grec.
P. Forcadel............	1560 — 1574	Mathématiques.
D. Lambin.............	1561 — 1572	Grec.
Dampestre Cosel.......	1565 — 1566	Mathématiques.
Léger Duchesne........	1565 — 1586	Éloquence latine.
J. Charpentier..........	1566 — 1574	Mathématiques.
G. Génébrard...........	1566 — 1591	Hébreu.
J. Pellerin...	1567 ou 1568 — v. 1611	Philosophie grecque et latine.
N. Goulu...............	1568 — 1601	Grec.
S. Baudichon..........	1568 — 1577	Médecine.
L. Duret................	1568 — 1586	Médecine.
J. Passerat.............	1572 — 1601	Éloquence latine.
L. Le Roy..............	1572 — 1577	Grec.
S. de Malmédy.........	1572 — 1584	Philosophie grecque et latine.
J. Hélie.................	1572 — 1590	Grec.
H. de Monantheuil......	1573 — 1606	Mathématiques.
M. Akakia..............	1574 — 1588	Médecine.
Jacques-Marius d'Amboise.................	1576 — 1611	Philosophie grecque et latine.
Jean Stadius...........	1576 — 1579	Mathématiques.
D. d'Auge..............	1577 — 1595	Grec.
Jean Lecomte..........	1577 — 1585	Médecine.
J. de Merlières.........	1577 — 1580	Mathématiques.
M. Bressieu............	1581 — 1608	En même temps titulaire de la chaire de Ramus depuis 1576.
J. Faber................	1582 — 1590	Médecine.
Frédéric Morel.........	1586 — 1629	Eloquence latine. Avec une interruption de 1623 à 1628.
Jean Duret.............	1586 — 1599	Médecine.
F. Jourdain............	1587 — 1599	Hébreu.
Arnoul de l'Isle.........	1587 — 1613	Arabe.
E. Gourmelen..........	1588 — 1594	Médecine.
Jean Martin	1588 — 1626	Médecine.
Vincent Raffar.........	1589 — 1606	Philosophie grecque et latine.
Paul Lemaistre.........	1590 — 1596	Médecine.
P. Vignal..............	1592 — 1640	Hébreu.
Fr. Parent......	1594 ou 1595 — 1622	D'abord professeur de grec, puis de philosophie grecque et latine.
Pierre Seguin..........	1594 — 1618	Médecine.
S. Pietre...............	1594 — 1607	Médecine.
G. Critton...........	1595 — 1611 (?)	Grec.
P. Ponçon ou Ponsson.	1595 — 1603	Médecine. (Anatomie et simples.
Jacques d'Amboise	1590 ou 1596 — 1606	Médecine.
P. Palma Cayet.........	1596 — 1610	Hébreu.
M. Akakia II...........	1599 — 1604	Médecine.

D. de Sainclair	1599—1629	Mathématiques.
Étienne Hubert........	1600—1614	Arabe[1].
Isaac Casaubon.........	1600—1610	Grec.
Théodore Marcile.......	1602—1617	Éloquence latine.
Jérôme Goulu..........	1603—1623	Grec.
J. Riolan...............	1604—1657	Médecine.
Vincent Blanc..........	1605—....	Hébreu.
J. Laetus..............	1605—1628	Médecine.
Guillaume Duval.......	1606—1647	Philosophie grecque et latine.
Cl. Charles............	1607—1623	Médecine.
J. Boulenger...........	1607—1636	Mathématiques.
Jacques Martin.........	1609—1625	Chaire de Ramus.
N. Bourbon............	1611—1619	Grec.
H. Guijon..............	1612—1622	Droit canon.
E. De la Font..........	1612—1617	Médecine.
Siméon de Muis........	1614—1644	Hébreu.
G. Sionite............ .	1614—1648	Arabe.
J. Grangier............	1617—1643	Éloquence latine.
R. Chartier............	1617—1623	Médecine.
Michel Séguin..........	1618—1623	Médecine.
P. Valens..............	1619—1641	Grec.
P. Bertius..............	1620—1629	Mathématiques.
J. Perreau..............	1622—1645	Philosophie grecque et latine.
P. de Montmaur........	1623—1648	Grec.
J. Dartis...............	1623—1651	Droit canon.
Guillaume Belet........	1623—1628	Éloquence latine.
J. Cousinot............	1623—1643	Médecine.
H. Blancuod...........	1624—1627	Médecine.
C. Bouvart.............	1625—1658	Médecine.
Jean Berault...........	1627—1631	Médecine.
Ph. d'Aquin............	1629—1650	Hébreu.
J. Ruault..............	1629—1636	Éloquence latine.
J.-B. Morin............	1629—1656	Mathématiques.
C. Seguin..............	1630—1668	Médecine.
D. Bazin...............	1631—1632	Médecine.
R. Moreau.............	1632—1656	Médecine.
G. Personne de Roberval.	1634—1675	Chaire de Ramus, à laquelle il joignit en 1649 la chaire de mathématiques occupée par Gassendi.
J. Tarin................	1636—1661	Éloquence latine.

1. Il faudrait peut-être ajouter ici les noms de Jean Martin et d'Antoine Le Rat, tous deux donnés par Goujet comme professeurs royaux pour la langue arabe, le premier de 1601 à 1611, le second vers 1613. Mais il n'y a aucune preuve positive de leur nomination au Collège de France.

J. Tileman Stella.....	1637 — v. 1644	Mathématiques, ne professa pas.
Valérien de Flavigny....	1640 — 1674	Hébreu.
Abraham Remy........	1643 — 1646	Éloquence latine.
J. Chartier.............	1644 — 1670	Médecine.
M. Akakia III..........	1644 — 1677	Médecine.
A. Gassendi............	1645 — 1655	Mathématiques. Remplacé depuis 1649 par Roberval.
Abraham Echellensis...	1646 — 1664	Arabe.
F. Du Monstier.........	1646 — 1661	Philosophie grecque et latine.
Cl. d'Auvergne.........	1647 — 1652	Hébreu.
Ph. Du Bois............	1647 — 1668	Grec.
S.-G. Aliamri........	1647 — v. 1658	Arabe.
J. Du Chevreul.........	1647 — 1649	Philosophie grecque et latine.
Pierre Padet............	1647 — 1663	Philosophie grecque et latine.
J. Aubert...............	1648 — 1650	Grec.
Jacques d'Auvergne.....	1648 — 1692	Arabe.
Jacques Pigis...........	1650 — 1676	Grec.
J. Doujat...............	1651 — 1688	Droit canon.
Gui Patin...............	1654 — 1672	Médecine.
François Blondel.......	1656 — 1686	Mathématiques.
J. Du Hamel...........	1657 — 1704	Philosophie grecque et latine.
Ph. Chartier............	1657 — 1669	Médecine.
Pierre Vattier..........	1658 — 1670	Arabe.
Fr. Boujonier..........	1658 — 1665	Médecine.
Jean Goudoin..........	1660 — 1700	Hébreu.
Seb. Daubus...........	1661 — 1675	Éloquence latine.
Jean Gerbais...........	1662 — 1699	Éloquence latine.
L. Noël de Normandie..	1663 — 1693	Philosophie grecque et latine.
J. Banneret............	1664 — 1673	Hébreu.
G. Des Auberis........	1665 — 1668	Philosophie grecque et latine.
N. Tavernier...........	1667 — 1698	Grec.
Alex. Denyau..........	1668 — 1714	Médecine.
P. Nyon...............	1669 — 1682	Philosophie grecque et latine.
Paul Courtois..........	1670 —	Médecine.
P. Dippy..............	1670 — 1709	Arabe et syriaque.
J.-B. Moreau...........	1671 — 1693	Médecine.
Fontaine...............	1672 —	Médecine.
Cl. Le Cappelain.......	1674 — 1702	Hébreu.
J. Cotelier.............	1676 — 1686	Grec.
Charles Hébert.........	1676 — 1679	Chaire de Ramus.
Jacques Baudin........	1678 — 1692	Droit canon.
J.-J. La Montre........	1679 — 1684	Chaire de Ramus.
J.-B. René Moreau.....	1681 — 1706	Médecine.
J.-B. Du Hamel........	1682 — 1694	Philosophie grecque et latine.
P. De la Hire...........	1682 — 1718	Mathématiques.
Laurent Pothenot......	1684 — 1732	Chaire de Ramus.
Jean Gallois...........	1686 — 1707	D'abord titulaire pour les mathé-

		matiques, puis pour le grec dès 1686.
J. Sauveur............	1686—1716	Mathématiques.
Marc-Antoine Hersan...	1686—1688	Éloquence latine, coadjuteur de Gerbais, avant Rollin.
P. Legier.............	1688—1691	Médecine.
C. Rollin..............	1688—1741	Eloquence latine.
A. Enguehard..........	1689—1710	Médecine.
Étienne Baluze.........	1689—1710	Droit canon
J. Pinssonat...........	1689—1723	Hébreu.
Germain Préaulx.......	1691—1731	Médecine.
P. Lemerre...........	1692—1718	Droit canon.
Fr. Petis de la Croix...	1692—1713	Arabe.
B. d'Herbelot.........	1692—1695	Syriaque.
L. Ellies Du Pin........	1693—1703	Philosophie grecque et latine; survivancier de Noël depuis 1686.
Pierre Varignon.......	1694—1722	Philosophie grecque et latine.
Cl. Berault............	1696—1705	Syriaque.
J. Couture............	1697—1728	Éloquence latine.
Jacques Piednud.......	1698—1703	Grec.
J.-B. Sarazin..........	1700—1719	Hébreu.
Nic. Andry............	1701—1741	Médecine.
Michel Morus..........	1703—1720	Philosophie grecque et latine.
J. Pouchard...........	1704—1708	Grec.
J.-P. de Tournefort.....	1706—1708	Médecine et botanique.
N. Henrion...........	1706—1720	Syriaque.
J. Boivin..............	1706—1726	Grec.
Guillaume Massieu.....	1707—1722	Grec.
Et.-Fr. Geoffroy........	1709—1731	Médecine
Ant. Galland..........	1709—1715	Arabe.
P.-J. Burette..........	1710—1747	Médecine.
Cl.-Ch. Capon..........	1713—1745	Droit canon.
J.-B. de Fiennes.......	1714—1744	Arabe.
E. Fourmont...........	1715—1745	Arabe.
Fr. Chevalier..........	1716—1748	Mathématiques.
Pierre Le Merre fils....	1718—1763	Droit canon.
Cl. Sallier.............	1718—1761	Hébreu.
Joseph-Nicolas de l'Isle..	1718—1760	Mathématiques.
Michel Fourmont.......	1720—1746	Syriaque.
Jean Terrasson.......	1720—1750	Philosophie grecque et latine.
Cl. Capperonnier.......	1722—1743	Grec.
J. Privat de Molières...	1723—1742	Philosophie grecque et latine.
N. Henri..............	1723—1752	Hébreu.
J.-B. Dubois..........	1731—1745	Médecine.
Jean Astruc...........	1731—1766	Médecine.
J.-B. Souchay.........	1732—1746	Éloquence latine.

R. Vatry	1734—1757	Grec.
N. Piat	1736—1756	Éloquence latine.
A. Ferrein	1742—1769	Médecine.
J.-P. de Gua de Malvès.	1742—1749	Philosophie grecque et latine.
J.-P. Capperonnier	1743—1775	Grec.
A.-L.-M. Petis de la Croix.	1744—1751	Arabe.
Jean Otter	1745—1748	Arabe.
P. Isaac Poissonnier	1745—1798	Médecine.
Ph.-R. de la Bletterie	1746—1772	Éloquence latine.
Fr. de Laverdy	1746—1754	Droit canon.
A.-Fr. Jault	1746—1757	Syriaque.
M.-Ph. Bouvart	1747—1758	Médecine.
J.-B.-H. de Fiennes	1748—1767	Arabe.
R. Bidet de Montcarville.	1748—	Mathématiques.
P.-Ch. Le Monnier	1749—1799	Philosophie grecque et latine. Remplacé en 1766 par Cousin.
Ch. Batteux	1750—1773	Philosophie grecque et latine.
G. de Villefroy.	1752—1777	Hébreu.
A. Le Roux des Hauterayes	1752—1784	Arabe.
Ch. Le Beau	1752—1778	Éloquence latine.
A. Terrasson	1754—1782	Droit canon.
P.-Ch. Bellot	1756—1774	Médecine, chimie depuis 1774.
J. Vauvilliers	1757—1766	Grec.
J. de Guignes	1757—1773	Syriaque.
J. Garnier	1760—1792	Hébreu. Titulaire de la chaire d'histoire depuis 1769.
J. De Lalande	1760—1807	Mathématiques ; astronomie depuis 1768.
P.-S. Lourdet	1762—1791	Hébreu.
Rat de Mondon	1763—1786	Droit canon.
J.-F. Vauvilliers	1766—1791	Grec.
P.-A.-J. Cousin	1766—1800	Ancienne chaire de philosophie grecque et latine, devenue chaire de physique générale en 1769.
P.-J. Malouin	1767—1778	Médecine.
D.-D. Cardonne	1768—1783	Langues turque et persane.
F. Bejot	1768—1787	Éloquence latine.
A. Portal	1769—1832	Médecine, anatomie depuis 1773 ; chaire supprimée en 1832.
A.-R. Mauduit	1770—1815	Titulaire de la chaire de Ramus, de 1768 à 1793.
J. Delille	1772—1813	Poésie latine depuis 1773.
J.-L. Aubert	1773—1814	Littérature française. Ancienne chaire de philosophie grecque et latine.

M.-A. Bouchaud........	1773—1796	Droit de la nature et des gens
Girault de Keroudou...	1773—1786	Mécanique.
Jean Darcet............	1774—1801	Chimie et histoire naturelle
E.-F. Bosquillon........	1774—1814	Grec.
F.-R.-A.-A. Pluquet.....	1775—1777	Histoire et morale.
J. Raulin..............	1776—1794	Médecine pratique.
L.-J.-M. d'Aubenton....	1778—1800	Histoire naturelle.
J.-F.-H. Dutemps......	1782—1791	Histoire et morale.
J.-J. Caussin de Perceval	1784—1833	Arabe.
P.-J.-M. Ruffin.........	1784—1794	Turc et persan.
A. de Cournand........	1784—1814	Littérature française.
Laget-Bardelin.........	1786—1792	Droit canon.
L. Lefèvre-Gineau.....	1786—1823	Mécanique puis physique expérimentale.
C.-T. Dupuis...........	1787—1809	Éloquence latine.
J.-B. de Villebrune....	1791—1794	Hébreu.
J.-B. Gail..............	1791—1829	Grec.
P.-Ch. Levesque........	1791—1812	Histoire et morale.
A. Rivière.............	1794—1799	Hébreu.
J.-B. Pérille...........	1795—....	Turc et persan.
N.-J. Selis.............	1795—1802	Poésie latine.
J.-V. Corvisart.........	1796—1804	Médecine.
Jean-Noël Hallé........	1796—1822	Médecine.
P.-G. Audran..........	1799—1819	Hébreu.
Cuvier.................	1800—1832	Histoire naturelle (avec La Métherie pour adjoint).
Biot...................	1801—1862	Physique générale.
Vauquelin..............	1801—1804	Chimie.
De Pastoret...........	1802—1821	Droit de la nature et des gens
D'Ansse de Villoison...	1804—1805	Grec moderne et grec ancien.
Thenard...............	1804—1845	Chimie.
Silvestre de Sacy.......	1806—1838	Persan.
Delambre..............	1807—1822	Astronomie.
P.-R.-A. Guéroult......	1809—1816	Éloquence latine.
Clavier................	1812—1817	Histoire et morale.
Tissot.................	1813—1854	Poésie.
S. Andrieux...........	1814—1833	Littérature française.
Abel Rémusat..........	1814—1832	Langue et littérature chinoises
De Chézy..............	1814—1832	Langue et littérature sanscrites.
F. Thurot.............	1814—1832	Langue et philosophie grecques
Silv.-François Lacroix..	1815—1843	Mathématiques.
J.-L. Burnouf..........	1817—1844	Éloquence latine.
Daunou................	1819—1830	Histoire et morale.
Et. Quatremère........	1819—1857	Hébreu.
Naudet................	1821—1830	Poésie.
Kieffer................	1822—1833	Turc.
Laënnec...............	1822—1826	Médecine.

De Portets.............	1822—1854	Droit de la nature et des gens.
J.-P.-M. Binet..........	1823—1856	Astronomie.
A.-Marie Ampère......	1824—1836	Physique générale et expérimentale.
Récamier.............	1827—1830	Médecine.
G.-F. Boissonade......	1829—1855	Littérature grecque.
Magendie..............	1830—1855	Médecine.
E. Lerminier..........	1831—1849	Histoire générale et philosophique des législations comparées.
J.-B. Say..............	1831—1832	Économie politique.
J.-F. Champollion......	1831—1832	Archéologie.
Letronne..............	1831—1848	Histoire et morale. Devenu en décembre 1837 titulaire pour l'archéologie.
Stanislas Julien........	1832—1873	Langues et littératures chinoises.
Élie de Beaumont......	1832—1874	Histoire naturelle, puis histoire naturelle des corps inorganiques.
Jouffroy...............	1832—1837	Philosophie grecque et latine.
Eug. Burnouf..........	1832—1852	Langue et littérature sanscrites.
A.-P. Caussin de Perceval	1833—1871	Arabe.
Desgranges............	1833—1854	Turc.
J.-J. Ampère...........	1833—1864	Littérature française.
Rossi..................	1834—1840	Économie politique.
Savart................	1836—1841	Physique générale et expérimentale.
Duvernoy..............	1837—1855	Histoire naturelle des corps organisés.
B.-Saint Hilaire........	1838—1852	Philosophie grecque et latine.
Michelet...............	1838—1852	Histoire et morale.
A. Jaubert.............	1838—1847	Langue persane.
A. Mickiewicz..........	1840—1852	Langue et littérature slaves.
Michel Chevalier.......	1840—1879	Économie politique.
H.-V. Regnault........	1841—1871	Physique générale et expérimentale.
Philarète Chasles.......	1841—1873	Langues et littératures d'origine germanique.
Edgar Quinet..........	1841—1852 1870—1875	Langues et littératures de l'Europe méridionale.
G. Libri-Carucci........	1843—1848	Mathématiques.
Coste..................	1844—1873	Embryogénie comparée.
Pelouze................	1845—1850	Chimie minérale.
J. Mohl................	1847—1876	Langue persane.
E. Laboulaye..........	1849—1883	Histoire des législations comparées.
Ch. Lenormant.........	1849—1859	Archéologie.

J. Liouville............	1851—1882	Mathématiques.
Balard..................	1851—1876	Chimie minérale.
Rinn..................	1853—1854	Eloquence latine.
Paulin Paris...........	1853—1872	Langue et littérature françaises du moyen âge.
Cor....................	1854—....	Langue turque.
Sainte-Beuve..........	1854—1869	Poésie latine.
E. Havet................	1854—1885	Éloquence latine.
Rossignol...............	1855	Langue et littérature grecques
Claude Bernard.... ...	1855—1878	Médecine.
Flourens...............	1855—1867	Histoire naturelle des corps organisés.
Adolphe Franck........	1856—1887	Droit de la nature et des gens.
Guigniaut..............	1857—1862	Histoire et morale.
De Rougé.............	1860—1872	Philologie et archéologie égyptiennes.
Léon Renier...........	1861—1885	Épigraphie et antiquités romaines.
Serret.................	1861—1885	Mécanique céleste.
A. Pavet de Courteille..	1861—1889	Langue turque.
Charles Lévêque.......	1861	Philosophie grecque et latine.
Ernest Renan..........	1862—1864 1870—1892	Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque.
Joseph Bertrand.......	1862	Physique générale et mathématique.
Alfred Maury..........	1862—1892	Histoire et morale.
Ed. Foucaux...........	1862	Langue et littérature sanscrites.
Louis de Loménie	1864—1878	Langue et littérature françaises modernes.
Munck.................	1864—1867	Langues hébraïque, chaldaïque et syriaque.
Berthelot..............	1865	Chimie organique.
Michel Bréal...........	1866	Grammaire comparée.
Marey.................	1869	Histoire naturelle des corps organisés.
Gaston Boissier........	1869	Poésie latine.
Defrémery.............	1871—1883	Langue et littérature arabes.
Émile Levasseur.......	1871	Histoire des doctrines économiques.
E. Mascart.............	1872	Physique générale et expérimentale.
Gaston Paris...........	1872	Langue et littérature françaises du moyen âge.
Nourrisson............	1874	Histoire de la philosophie moderne.
Jules Oppert...........	1874	Philologie et archéologie assyrienne.

Maspero................	1874	Philologie et archéologie égyptiennes.
Guillaume Guizot......	1874	Langues et littératures d'origine germanique.
Balbiani...............	1874	Embryogénie comparée.
D'Hervey de Saint-Denis	1874—1892	Langues et littératures chinoises.
Ch. Sainte-Claire-Deville	1875—1876	Histoire naturelle des corps inorganiques.
Ranvier...............	1875	Anatomie générale.
Paul Meyer............	1876	Langue et littérature de l'Europe méridionale.
Barbier de Meynard....	1876	Langue persane, ensuite langue arabe depuis 1885.
P. Schützenberger.....	1876	Chimie minérale.
P. Foucart.............	1877	Épigraphie et antiquités gr.
F.-A. Fouqué..........	1877	Histoire naturelle des corps inorganiques.
Charles Blanc..........	1878—1882	Esthétique et histoire de l'art.
Brown-Sequard........	1878	Médecine.
Paul Albert............	1878—1881	Langue et littérature françaises modernes.
Albert Réville..........	1880	Histoire des religions.
Paul Leroy-Beaulieu....	1880	Économie politique.
Deschanel.............	1881	Langue et littérature françaises modernes.
D'Arbois de Jubainville.	1882	Langues et littérature celtiques.
E. Guillaume...........	1882	Esthétique et histoire de l'art.
C. Jordan..............	1883	Mathématiques.
Stanislas Guyard.	Févr. 1884 — 7bre 84	Langue et littérature arabes.
Jacques Flach..........	1884	Histoire des législations comparées.
Louis Leger............	1885	Langues et littératures d'origine slave.
Louis Havet............	1885	Philologie latine.
James Darmesteter.....	1885	Langue et littérature de la Perse.
Maurice Lévy..........	1885	Mécanique analytique et mécanique céleste.
Ernest Desjardins.	Janv. 1886 — 8bre 86	Épigraphie et antiquités rom.
R. Cagnat...............	1887	Épigraphie et antiquités rom.
Théodule Ribot.........	1888	Psychologie expérimentale et comparée.
Clermont-Ganneau.....	1890	Épigraphie et antiquités sémitiques.
Pierre Laffitte..........	1892	Histoire générale des sciences.
Auguste Longnon......	1892	Géographie historique de la France.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Mémoire de Lascaris (1522).

Comptes relatifs au Collège de France.

Pièces officielles relatives a l'histoire du Collège pendant le règne de François Ier.

I

MÉMOIRE DE LASCARIS AU GRAND MAITRE

De Vicence, le 14 août 1522.

Monsor, Nel MDXX la Mta del Re comando che fosse constituito uno studio de littere grece ad restitutione dela lingua et scientia greca et ad comune beneficio in Milano, et fu ordinato dece milia franchi in una volta per una stantia et doi milia franchi, ciasduchano anno, per le spese de dodeci figlioli di natione Greci et doi maestri uno greco et uno latino, che havesseno ad legere a ditti figlioli Greci et ad altri che venisseno de fori al studio. Lascari, el quale haveva commissione di ordinare questo tal studio, hebbe li doi milia franchi del primo anno MDXX per condure li figlioli et maestri, dequesti ne lasso ducente scuti a Milano, cum ordine fosse locata una casa in Milano et fornita, per fina chel havesse modo de riscotere li dece milia franchi che erano assignati nel MDXXI et MDXXII; et fu locata la casa per uno anno et fornita, in modo che poi si speseno quelli ducento scuti; lo resto porto seco a Venetia et come fu li, mando in Grecia per li figlioli et maestri et fece li venire in Venetia. Inquesto mezo segui el caso de Milano for dogni opinione. Lui sperando che si havesse ad recuperare come credeva, ogniuno et non volendo abandonar la impresa, parendo li vergogna, et inconvenienti rimandar quelli haveva fato venire oltra la spesa fata per congregare li figlioli et maestri da diverse parte de la Grecia, ha mantenuto ditti studianti fina al presente, con spesa

sua oltra li doi milia franchi molto grande, al presente non havendo piu modo alcuno de mantenerli, non havendo havuto altra cosa ne per loro ne per se di Franza di suoi gagi. Supplica alla prefata M^ta^ che, o volendo che li studianti restino in Italia l'inverno che viene, o che si transferiscono in Franza, sia aquelli provisto del vivere loro et altri bisogni che Lascari non li po mantenere piu che per tutto agosto, non havendo ne per loro ne per se, havendo tutto spenduto ne havendo intrata da parte alcuna.

Item la M^ta^ del Re li ha ordinato, da che fu a Milano, pensione in Franza sei cento franchi l'anno ; non ha havuto niente ja anni tre cioe del 1520, 1521, 1522; supplica che li sia mandato qualche cosa per lo suo viver, essendo servitore del Re et in sua commissione.

Item poi che si provedera alli studianti, dice che e prompto et parato, o solo o in compagnia, andar ad servire alla M^ta^ del Re in qualunche commissione paresse apto et idoneo a sua Majesta. Per queste cose ha mandato con V. S. uno homo suo chiamato Theodoro Mantegatio, loquale V. S. li ha promesso fare presto expedire, al quale e contento: si non si trova per chi rimetter li denari che piacera al Re mandarli in Venetia o in Roma, che siamo assignati tutti denari in Lione, et lui e homo fidato et hara modo di farli rimetter a Roma, che de la se possono bene ritrare per Venezia.

In Vicenza a di XIIII de agosto MD XXII.

JANUS LASCARIS, manu propria.

II

EXTRAIT DES ÉTATS DES GAGES DES OUVRIERS ITALIENS EMPLOYÉS PAR CHARLES VIII

A Johannes Lascaris, docteur des pays de Grece, à la raison de XXXIII l. VI s. VIII d. t. par moys, qui font IIII^c l. t. par an. Pour cecy.......

Pour ses gaiges de deux années, finissant le dernier jour de décembre mil CCCC IIII^xx dix-huit, la somme de VIII^c l. t.

(*Archives de l'art français*, 2e série, t. I, p. 111.)

III

1525

ÉTAT DES PENSIONS A PAYER SUR LE TRÉSOR ROYAL

(Nous extrayons de cet état les seules pensions qui intéressent l'histoire des lettres et celle de l'enseignement.)

A Lascaris Grec, VI^c l.

A Me Nicolle Berault qui fut en Angleterre, docteur lisant à Paris, III^c l.

. . . .

A la garde des chartres du pays [de Bretagne] pour ses gaiges, VI^{xx} l.

A Messire Philippe Brezel, pour assister au grant conseil dud. pays, III^c LX l.

A Me Hervé de Quenclay pour assister aud. conseil et lire en l'Université, III^c LX l.

A Me Léonnard Guy pour assister au Conseil quant il sera appellé et pour lire en l'Université, comme les autres, VIII^{xx} l.

A Henri-François de Bourcel pour lire en l'Université, C l.

A Me Olivier de Lescouel pour semblable, C l.

. . . .

A Me Pierre Bryon, pour lire en l'Université de Nantes, au lieu de Me Christophe Brezel, C l.

A Me Robert Leureux, médecin, VI^{xx} l.

Au petit chantre nommé Loys Lombart pour l'entretenir aux escoles, IIII^{xx} l.

A Ponthus, jouer de harpe, LX l.

A Conrad, chantre, CC l.

. . . .

A Me Paulus Emilius, chronicqueur, III^c l.

. . . .

Pour l'entretenement de l'Université de Montpellier, V^c l.

. . . .

Aux deux docteurs Italyens lisans à Vallence en Daulphiné, VIII^c l. (barré).

(Archives nationales, J. 964, n° 55.)

IV

1528-1529

EXTRAIT D'UN ÉTAT DE LA MAISON DU DUC D'ANGOULÊME ET DE MESDAMES MADELEINE ET MARGUERITE DE FRANCE, ENFANTS DU ROI

Aumôniers et maistres d'escolle :

Me Merlin de Sainct-Gelais, IIIIc l.
Me Jacques Fabry, CC l.
Me Laurent de Pont-Denye (aumônier), C. l.
Me Jacques le Roy (aumônier), C. l.

(Archives nationales, J. 964, no 64.)

V

1531 (n. s.)

ROLLE DES EXPEDICIONS COMMANDÉES PAR LE ROY

Et premierement :

Don et quittance . . . .

A Me Pierre Danès et Jacques Tousac, lecteurs en grec, Me François Vatable et Agatius Guidacerius, lecteurs en hebraic, et Me Oronce Fyné, lecteur es sciences mathematicques, la somme de neuf cens cinquante escuz d'or soleil, qui leur a esté ordonnée savoir est : à chacun desdicts lecteurs grecz et hebraicques, la somme de deux cens escuz et au lecteur es mathématicques cent cinquante.

cy. . . . . IXc L escuz d'or soleil.

[Signé] FRANÇOYS.

En marge : Commandé par le Roy.

Au dos : Roole signé de la main du Roy à Paris le XXVIIe jour de mars MVcXXX.

(Archives nationales, J. 960, pièce 7.)

VI

1532

9 novembre.

A maistre Pierre Danès, lecteur en grecq, et Jacques Tousac autre lecteur en grecq, Françoys Vatable lecteur en hebraicq et

Agathius Guidacerius aussi lecteur en hebraicq, Paulle Canosse autre lecteur en hebraicq et Oronce Finé lecteur en sciences mathematicques en l'Université de Paris, la somme de deux mil troys cens dix livres tournois à eulx ordonnée des deniers de ce présent quartier d'octobre, novembre et décembre, par le Roy et ses lettres patentes données à Amyens le ixe jour de novembre mil cinq cens XXXII, signez Françoys [et] Breton et scellées du scel dud. seigneur, pour leur pension et entretenement au service dud. seigneur en la profession desd. langues et sciences que led. seigneur a ordonné estre faicte en lad. ville de Paris, en attendant plus ample fondation du futur colleige que icelluy seigneur a deliberé fonder en l'Université d'icelle ville de Paris, et ce pour l'année commencée le premier jour de novembre MVcXXXI et fynie le dernier jour d'octobre dernier passé : c'est assavoir auxd. Danetz, Tousac, Vatable et Guidacerius à chascun d'eulx IIIIcXX l. et auxdits Canosse et Finé [1], à chascun d'eulx IIIcXV l., laquelle somme leur a esté payée comptant par led. Preudhomme des deniers pris et tirez desd. coffres dud. quartier d'octobre es presences de messires les presidents Briçonnet et Violle, en monnoye de XIIaine de lyards, comme il appert par leur quictance signée Hancelyn et de Sainctyon notaires au Chastellet de Paris le xxe jour de may MVcXXXIII, enregistrée par moy le dernier jour d'icelluy moys oud. an.

Pour ce cy. . . . . IImIIIcX l.

A Amiens, le ixe jour de novembre MVcXXXII.

(Bibl. nat., ms. fr. 15628, nº 529, indiqué dans le *Catalogue des actes de François Ier*, nº 5030.)

VII

1533

SCIENCES MATHEMATICQUES

3 janvier.

A maistre Oronce Finé, lecteur ordinaire es sciences mathematicques en l'Université de Paris, la somme de quatre cens livres tournois, pour la valleur de deux cens escuz d'or solleil au feur de XL s. par pièce, à luy donnée des deniers de espargne dud. seigneur estans de present es coffres du Louvre à Paris, de ce present quartier d'octobre, novembre et decembre, par icelluy

1. Canosse et Finé avaient été nommés après les autres.

seigneur et sés lettres patentes données à Amyens le IXme jour de novembre mil V^{c}XXXII signez Françoys [et] Bochetel et scellées du seel dud. seigneur tant en faveur d'aucuns bons services qu'il a faictz aud. seigneur que pour en récompense d'un livre par luy faict et composé sur lesd. sciences mathematicques, duquel il a faict present aud. seigneur, laquelle somme luy a esté payée comptant par led. Preudhomme des deniers mis et tirez desd. coffres, es presences de messires les presidens, en monnoye de XII^{aines} comme il appert par sa quictance signée Breton, notaire et secretaire dud. seigneur le IIIe jour de janvier MV^{c}XXXII. Enregistrée par moy le VIIIe jour desd. moys et an cy. . IIII^{c} l.

(Bibl. nat., ms. fr. 15628, n° 335.)

VIII

1533-1534

A messire André Alciat, lecteur en droict en l'Univercité de Bourges, pour sa pension de l'année finissant le dernier jour de décembre dernier, la somme de quatre cens livres tournoys, cy. . . . . IIII^{c} l.

A Pierre Dennetz, lecteur en grec, pour sa pension de l'année finie à la feste de Toussainctz dernière, la somme de deux cens escuz soleil. . . . . II^{c} escuz soleil.

A Maistre Jaques Tousat, lecteur en grec, pour sa pension de lad. année, la somme de deux cens escuz soleil. . II^{c} escuz soleil.

A Me Agatius Guindacerius (*sic*), lecteur en hebreu, pour sa pension de lad. année, la somme de deux cens escuz soleil. II^{c} esc. s.

A Me François Vatable, aussi lecteur en hébreu, pour sa pension de lad. année, la somme de deux cens escuz soleil. II^{c} esc. s.

A Me Paulo Canosse, aussi lecteur en hebreu, pour sa pension de lad. année, la somme de cent cinquante escuz soleil. CL esc. s.

A Me Oronce Finée, lecteur en mathematiques, pour sa pension de lad. année, la somme de cent cinquante escuz soleil, cy . . . . CL escuz soleil.

Plus a luy en don, la somme de deux cens escuz soleil pour ung livre en mathematiques par luy composé qu'il presenta aud. seigneur estant en sa ville de Rouen. . . . II^{c} escuz soleil.

Don à Me Estienne Guintur, translateur des livres en médecine de grec en latin, pour luy aider à se faire passer docteur, la somme de six vingtz escuz soleil . . . . . VI escuz soleil.

[Signé] Françoys.

(Archives nationales, J. 916, reg. 8, pièce 83, anc. pièce, n° 213, publ. dans Laborde, II, 414, et dans les *Archives curieuses de l'hist. de France*, III, p. 86-87. Ces dernières datent la pièce de janvier 1532.)

IX

1534

SCIENCES MATHEMATIQUES

16 mars.

A Me Oronce Fine, lecteur ordinaire de par le Roy es sciences mathematiques en la ville et Université de Paris, la somme de quatre cens cinquante livres tournois pour la valleur de IIc escuz soleil, au feur de XV sous pièce, à luy ordonné des deniers tant du quartier d'octobre, novembre et decembre dernier que des restes des autres quartiers precedans, et par le Roy et ses léttres patentes données à Paris le XVIe jour de mars, mil VcXXXIII, signez Françoys. Donné et scellé du scel dudit seigneur, et pour sa pension et entretenement au service dudit seigneur en la profession desdictes mathematicques que ledit seigneur veult estre faicte en la ville et université de Paris, en attendant plus ample fondation du futur colleige que ledit seigneur a deliberé fonder en icelle, laquelle somme luy a esté payée comptant par ledit Preu domme des deniers pris et tirez desdits coffres dudit quartier d'octobre es presences au chateau du Louvre, à Paris, es presences de messieurs les presidens Briçonnet et Violle en IIc escuz d'or soleil, a XLV sous pièces, comme il appert par sa quictance signée Pichon et Rohart notaires au Chastellet de Paris le XXVIIIe jour de mars avant Pasques, mil VcXXXIII, enregistrées par moy le dernier jour desd. moys et an aussi avant Pasques, cy . . . . IIIIc L. l.

(Bibl. nat., ms. fr. 15629, n° 409.)

X

1534

18 mai.

Parties que le Roy veult et entend estre payées de ses finances ordinaires ou extraordinaires, ainsi qu'il sera advisé par monsr le légat.

Et premierement :

A Me Pierre Danez, lecteur en grec de par ledit seigneur en l'université de Paris, pour sa pension d'une année entière, commancée le premier jour de novembre mil cinq cens trente et deux et finye en octobre dernier passé la somme de IIc escus d'or soleil, cy. . . . . IIc escus d'or soleil.

A Me Jacques Touzat, autre lecteur en grec, pour sa pension de ladicte année commancée et finye comme dessus, pareille somme de . . . . IIc escuz d'or soleil.

A Me Françoys Vatable, lecteur en hebraic, pour semblable pension de ladicte année commancée et finye comme dessus, pareille somme de . . . . IIc escuz d'or soleil.

A Me Agathius Guidacerius, lecteur aussi en hébraic, pour semblable pension de ladicte année commancée et finye comme dessus, pareille somme de. . . . . IIc escuz d'or soleil.

A Me Paule de Paradis, Venitien, aussi lecteur en hebraic, pour semblable pension de ladicte année commancée et finye comme dessus, pareille somme de . . . . IIc escuz d'or soleil.

Faict à Paris le XVIIIe jour de may l'an mil cinq cens trente et quatre.

[Signé] FRANÇOYS.

(Arch. nat., J. 931, reg. 19, pièce 8, publ. dans Laborde, II, 262.)

XI

1535

LECTEURS ES LETTRES GRECQUES ET HEBRAICQUES

5 février

A maistre Jacques Tousart et Pierre Danetz, lecteurs ordinaires es lettres grecques, Francoys Vatable et Agatius Guidacerius, aussi lecteurs ordinaires es lettres hébraicques en l'Université de Paris, la somme de dix huit cens livres tournois pour la valleur de huit cens escuz d'or solleil à eulx ordonnée [tant] des deniers du quartier d'octobre dernier passé que des restes des autres quartiers precedens par le roy et ses lettres patentes données à Paris le cinquiesme jour de fevrier MVcXXXIIII signées Francoys [et] Bouchetel et scellées du scel dud. seigneur, pour leurs pensions, gaiges et entretenemens au service dud. seigneur en la profession desd. lettres grecques et ebraicques, et ce pour une

année commançant le 1er jour de novembre (septembre raturé) MVcXXXIIII et finissant en octobre dernier passé, laquelle somme leur a esté payée contampt par led. Prudhomme des deniers prins et tirez desd. coffres, tant de ceulx dud. quartier d'octobre que des restes des autres quartiers precedens, es presences de messires les presidens Nicolas et Violle en VIIIc escuz solleil, comme il appert par leur quictance signée Pichon et Rohart notaires au Chastellet de Paris, le XXVIIIe jour de mars MVcXXXIIII avant Pasques, enregistrée par moy le dernier jour dud. moys après Pasques MVcXXXV. Par cy. . . . XVIIIc l.

A Paris le Ve jour de février MVcXXXIV.

(Bibl. nat., ms. fr. 15632, n° 60.)

XII

1535

LECTEURS

10 février.

A Me Pierre Danetz et Jacques Thousart, lecteurs en grec, Françoys Vatable, Agatius Guidacerius et Paule Canosse, lecteurs en hebreu, et Auronce Finé, lecteur en sciences mathematiques en l'Université de Paris, la somme de deux mil huit cens soixante et quinze livres tournois à eulx ordonnée par le roy et ses lettres patentes données à Paris le Xe jour de février MVcXXXIIII, signées Francoys [et] Bochetel et scellées du scel dud. seigneur; c'est assavoir ausd. Danetz, Thousart, Vatable, et Guidacerius, pour leur estat et pensions desd. moys de l'année finye le dernier jour d'octobre MVcXXXII, à chascun d'eulx IIcX l., aud. Canoce VIIxx XVII l. X s. et audit Auronce Finé LXXVII l. X s. restant de semblable somme pour lad. demye année, plus ausd. Danetz, Thousart, Vatable et Guidacerius pour leurs pensions de l'année commancée le premier jour de novembre MVcXXXII la somme de XVIIIc livres qui est aussi à chascun d'eulx IIIIcL livres, de laquelle somme en a esté payé comptant par ledit Prud'homme à Claude Danetz, au nom et comme procureur desd. Pierre Danetz, Tousart, Vatable, Guidacerius, Canoce, la somme de IIm VIIc IIIIxx XVII l. X s., des deniers pris et tirez desd. coffres dud. quartier d'octobre, es presences de messieurs les presidens Nicolas Violle en monnaie de testons à X s. VI d. pièce douzaine de lyards, comme il appert par sa quittance signée Du-

nesnier et Rohard notaires au Chastellet de Paris le XIIIIe jour de may MVcXXXV enreg. par moy le XIIe jour de juing dud. an, cy. . . . . IImVIIcIIIIxxXVII livres X s.

(Bibl. nat., ms. fr. 15632, n° 180.)

XIII

1535

31 mars.

A Me Paule Canosse dit Paradis, lecteur ordinaire es lettres hebraicques en l'Université de Paris, la somme de quatre cens cinquante livres tournois, pour la valleur de IIc escuz d'or solleil à XLV s pièce, à luy ordonnée des deniers du quartier d'octobre, novembre et décembre dernier passé, par le roy, et ses lettres patentes données à Paris le Ve jour de février MVcXXXIIII signées Francoys [et] Bochetel et scellées du sel dudit seigneur pour sa pension, gaiges et entretenement au service dud. seigneur, en la profession desdites lettres hebraicques et ce pour une année commancée le premier jour de novembre MVc XXXIII et finissant en octobre dernier passé, laquelle somme luy a esté payée contampt par led. Prudhomme des deniers prins et tyrez desd. coffres de ceulx dud. quartier d'octobre, es presence de messire le president Nicolas Viole en IIc escuz solleil, comme il appert par sa quitance, signée Pichon et Rohard notaires au Chastellet de Paris, le XXIIIIe jour de mars MVcXXXIIII avant Pasques, enregistrée par moy le dernier jour dud. moys MVcXXXV après Pasques. Cy. . . . . IIIIc L. liv.

(Bibl. nat., ms. fr. 15632, n° 55.)

XIV

1537

ROLLE DES ACQUICTZ ET PROVISIONS QUE LE ROY A COMMANDÉ ESTRE EXPEDIEZ AU TRÉSORIER DE SON ESPARGNE A PRANDRE SUR LES DENIERS DUDICT ESPARGNE, ALENTOUR DE SA PERSONNE.

25 avril.

A Me Paule Canosse, dit Paradis, lecteur en lettres hebraicques, pour sa pension de l'année dernière. . . . . . . IIIIc L l.

Au camp de Pernes, le XXVe jour d'avril M VcXXXVII.

[Signé] FRANCOYS.

(Arch. nat., F. 961[11], p. 18, publ. dans Laborde, II, 228.)

XV

1537

ROLLE DES ACQUICTZ ET PROVISIONS QUE LE ROY ORDONNE ESTRE EXPEDIEZ TANT SUR LE TRÉSORIER DE SON ÉPARGNE QUE AUTRES

28 décembre.

A Maistre Paule Canosse, dict Paradis, lecteur es lettres hebraicques en l'Université de Paris, par manière de pension et entretenement en la lecture et profession desdittes lectres, attendant qu'il ait esté pourveu à la fondation du colleige d'icelle profession que le roy espère fonder en l'Université dudict Paris, et ce pour l'année finye le derrenier jour de décembre mil VcXXXVI, à prendre sur les deniers susdicts. . . IIIIc L l.

A Montpellier, le XXVIIIe jour de decembre MVcXXXVII.

[Signé] Francoys.

(Arch. nat., JJ. 961, publ. dans Laborde, II, 230.)

XVI

1538

ROLLE DES ACQUICTZ ET PROVISIONS QUE LE ROY A ORDONNÉ ESTRE EXPEDIEZ TANT SUR LE TRÉSORIER DE SON ÉPARGNE QUE AUTRES

Premierement :

A Me Francoys Vatable, lecteur en hebraïc en l'Université de Paris, IXcLXXV l. pour la valleur de IIIIcXXXIII escus solleil, à raison de XLV sous pièce et XV sous t. monnoye, pour son entretenement au service du roy à cause des lectures ordinaires qu'il a faites, en la profession de ladicte langue, en ladicte Université, durant deux années et deux moys, commencez le premier jour de novembre mil VcXXXIIII et finiz le derrenier jour de decembre mil VcXXXVI qui est à raison de IIc escuz d'or solleil au pris susdict par an, pour ce à prandre sur les deniers de l'ordinaire de l'espargne ordonnez estre distribuez autour de la personne du roy. . . . . IXc LXXV l.

A luy pour semblable pension durant deux autres années commancées le premier jour de janvier mil Vc XXXVI et qui finiront le derrenier jour de ce présent moys de decembre

mil Vc XXXVIII, à la dite raison de IIc escuz solleil par an pour ce à prandre comme dit est. . . . . IXc l.

A Agatius Guidacerius, autre lecteur es lettres grecques, IXc LXXV livres pour la valleur de IIIIcXXXIII escuz d'or solleil, à raison de XLV sous pièce et XV sous tournoys monnoye, pour sa pension en la profession desdictes lettres durant deux années et deux moys, commancez le premier jour de novembre mil VcXXXIIII et finiz le derrenier jour de décembre mil Vc XXXVI, à la dicte raison de IIc escuz solleil par an à prandre sur les deniers susdicts ladicte première somme. . . . IXcLXXV l.

A luy pour pareille pension durant autres deux années commancées le premier jour de janvier mil VcXXXVI et finissans le derrenier jour de ce présent moys de décembre M VcXXXVIII audict feur de IIc escuz solleil par an à prandre comme dit est. . . . . IXc l.

A Me Jacques Touzzart, autre lecteur en grec, IXc LXXV l. pour la valleur de IIIIc XXXIII escuz d'or solleil et XV sous monnoye que monte sa pension de deux années et deux moys, au feur que dessus, commancez le premier jour de novembre mil VcXXXIIII et finiz le derrenier jour de décembre mil Vc XXX VI, pour ce à prandre comme dessus. . . . . IXc LXXV l.

A luy pour pareille pension durant deux autres années commancées le premier jour de janvier oudict an mil VcXXXVI et finissans le derrenier jour de ce présent moys de décembre mil Vc XXXVIII, à prandre comme dit est. . . . . . . IXc l.

A Me Jehan Stracelle, autre lecteur en grec, pour sa pension desdites deux années finissans ledit derrenier jour de décembre mil Vc XXX VIII, au feur susdict et à prandre comme dessus. IXc l.

A Me Barthelemy Lathomus, lecteur es lettres latines, IXc LXXV l. pour la valleur de IIIIcXXXIII escuz solleil et XV sous monnoye à quoy monte sa pension de deux années et deux moys commancez le premier jour de novembre mil VcXXXIIII et finiz le derrenier jour de décembre mil Vc XXXVI au feur et à raison que dit est et à prandre comme dessus. . . . . IXcLXXV l.

A luy pour pareille pension et ce durant deux autres années commancées le premier jour de janvier oudit an MVcXXXVI et finissans le derrenier jour de ce présent moys de décembre MVcXXXVIII à prendre comme dessus. . . . . IXc l.

A Me Paulle Paradix dict de Canosse, lecteur en hebraiq, pour sa pension durant ceste dite année finissant le derrenier jour de cedict présent moys de décembre à prandre comme dit est. IIIIc L l.

A Me Oronce Fine, lecteur es sciences mathematicques, pour semblable pension et pour la mesme année finissant le derrenier jour de décembre mil cinq cens trente huit, à prandre comme dit est. . . . . IIIIc Ll.

A Maistre Nicolas Picart, pour convertir es ediffices de Fontainebleau, oultre et par dessus les autres sommes à luy cy devant délivrées pour pareille cause. . . . . M l.

A la Coste Sainct-André le XXVe jour d'avril, M VcXXXVIII, après Pasques.

[Signé] Francoys.

(Archives nationales, J. 962, reg. 11, p. 36, publ. par Laborde II, 244, qui donne la pièce comme datée de Saint-Vallier, le 27e jour de juillet 1538.)

XVII

1538

ROLLE DES ACQUICTZ ET PROVISIONS QUE LE ROY A COMMANDÉ ESTRE EXPEDIEZ SUR LE TRÉSORIER DE SON ÉPARGNE ET AUTRES.

27 septembre.

A Me Oronce Fine, lecteur es sciences mathematiques en l'Université de Paris, pour sa pension et entretènement en la dicte Université durant l'année MVcXXXVII à prandre sur les deniers de l'épargne susdicte. . . . . IIIIc L l.

A Chantilly, le XXXIIe jour de septembre MVcXXX VIII.

[Signé] Francoys.

(Arch. nat., F. 962, reg. 14, p. 41, publ. dans Laborde, II, 248.)

XVIII

1538

ROLLE DES ACQUICTZ ET PROVISIONS QUE LE ROY A COMMANDÉ ESTRE EXPEDIEZ SUR LE TRÉSORIER DE SON ÉPARGNE

A Me Guillaume Postel que le roy a retenu son lecteur es lettres grecques, hébraïques et arabiques, en don et faveur de services à la lecture et translacion d'aucunes lettres et livres ès dictes langues et pour se préparer et pourveoir de livres pour faire lectures ordinaires en l'Université de Paris, à prandre sur les deniers de l'espargne, susdicts escuz et solleil valleur. IIc XXVl.

A Sainct-Germain-en-Laye le XXIIIe jour de décembre MVcXXXVIII.

(Arch. nat., J. 9, publ. dans Laborde, II, 243.)

XIX

COMPTE DU TRÉSORIER DE L'ÉPARGNE POUR 1550-1551. RECEVEUR GÉNÉRAL DE PARIS.

D'icelluy Marcel par autre mandement portant quictance datté du vingt quatriesme jour dudict mois de janvier la somme de quatre mil sept cens vingt cinq livres tournois pour icelle délivrer à Maistre Henry Symon, Maistre es ars en l'Université de Paris, au nom et comme procureur de Maistres Oronce Fine, Jehan Strazel, Pierre Gallant, François Vicomercato, Denys Corron, Pascal Duhamel, Jacques Silvius, Adrian Tournebus, Rodolphe Beyne, Alain Restault dict de Caligny, lecteurs ordinaires du roy en l'Université de Paris, la dicte somme de IIII^m^VII^c^XXV l. des deniers provenans du droict de gabelle du quartier d'avril, may et juing MV^c^ cinquante ung.

Pour cecy. . . . . IIII^m^VII^c^XXV l.

(Arch. nat., KK. 109, f° 5 v°.)

XX

14 janvier 1533.

Ce jour après disner sont venuz en la court Me Pierre Danes, Francois Vatable, Paule Paradis et Agathie Guidacier, liseurs du Roy en l'Université de Paris, suivant l'ordonnance de ladicte court cedit jour matin faicte, et leur a Me Pierre Lizet, premier président en ladicte court, remonstré la requeste contre eulx cedit jour baillée par le procureur général du roy pour leur faire défense de ne lire, ne interpreter aucuns livres de la Saincte Escripture en langue hebraicque ou grecque, et que l'on n'avoit riens voullu ordonner sans premierement les oyr avec le scindic de l'Université de Paris, dénonciateur, et ledit procureur général, et que a ceste cause on les avoit mandez, et a ladicte cour ordonné que la coppie de ladicte requeste leur seroit baillée avec aucuns des billetz qui avoit esté attachez par les carrefours de ceste ville pour en venir demain matin à sept heures et leur a esté baillée ladicte coppie et se sont retirez.

Ce jour matin, veue par la court certaine requeste à elle baillée par le procureur général du Roy contenant que par le scindic de la faculté de théologie en l'Université de Paris, il avoit esté adverty que aucuns particuliers, simples grammairiens et rethoriciens, non ayans estudié en ladicte faculté, s'efforçoient

lire publiquement de la Sainte Escripture et icelle interpreter, comme il apparoissoit par certains billetz par luy exhibez qui avoient esté trouvez affichez par les carrefours et lieux publicques de ladicte Université, dont povoient proceder plusieurs inconveniens mesmement contre la foy et chose publique chrétienne, requerant ledit procureur général défense estre faicte aux particuliers denommez aux billetz et à tous autres, en général, de ne entreprendre à lire et interpreter publicquement ladicte sainte Escripture que premiérement ils ne se feussent presentez à ladicte faculté de théologie et eussent permission d'icelle de faire lesdictes lectures et interpretations, la matière mise en délibération et veuz lesdits billetz en la forme qui s'ensuit :

« Agathius Guidacerius Regius professor cras hora septima in collegio Cameracensi lectionem Psalmorum in psalmo vigesimo prosequetur, et die martis, hora secunda, unus e suis juvenibus alphabetum hebraicum et grammaticam Mose Rinitii auspicabitur. Veneunt exemplaria Christiano Vecchelo sub scuto Basiliensi.

« Franciscus Vatablus, hebraicarum litterarum professor regius, die lune hora prima pomeridiana interpretationem Psalmorum prosequetur.

« P. Arnesius (*sic*), regius et ipse Grecarum litterarum professor, eadem die, hora secunda, librum Aristotelis..... (en blanc) interpretari aggredietur, in gymnasio Cameracensi. Venalis est Aristotelis liber, quam diligentissime fieri potuit impressus, apud Anthonium Augerellum sub signo sancti Jacobi, via ad sanctum Jacobum.

« Paulus Paradisus, regius Hebraicarum litterarum interpres, die lune hora decima grammaticam Sanctis Pagnini a paucis abhinc diebus perlectam iterum ab ipsis elementis repetere incipiet, eadem hora Solomonis (*sic*) proverbia auspicabitur in Gymnasio Trium Episcoporum. Veneunt Gormontio. » Ladicte court a ordonné que les dessusdictz seroient mandez en icelle à une heure precise, après disner, pour parler avec eulx desdicts livres de la Sainte Escripture et estre oyz avec le scindic de ladicte Université et ledit procureur général.

(Arch. nat., X[1a] 1537, f° 80.)

XXI

Vers 1535

Si quem forté hactenus latuit, quantum nobis te in aula prosit commorari, Reverendissime Domine, is quid proxima tua peregri

natio iisdem nobis incommodi modo attulerit, secum reputans, certo sciet nos linguarum professores, tua et praesentia stare firmissimè, et absentia repentè concidere. Curasti annis superioribus semper, et constanter perfecisti, uti omnibus nobis communiter stipendia penderentur, quo nomine maximam tibi habemus gratiam. Nuper autem, quum procul ab oculis nostris ageres, nec in aula esset qui rerum nostrarum in commune satageret, abfuit enim et Longeius frater tuus, ad quem post te solemus confugere, ecce Paulus Paradisus et item Orontius, privatorum quorumdam amicorum opera, regiis diplomatibus privatim confectis, jampridem ad nu[m]mos pervenerunt. Nos, qui non levioribus, ut lenissime dicamus, docendi laboribus, assidue conflictamur, præteriti ea interim fame premimur, Joanni Stracelio collegae nostro jam ut necesse fuerit, ad tempus intermissis prælectionibus, in patriam se ad corrogandam a suis, qua hic utatur, pecuniam, conferre. Quam contumeliam, non ejus privatam, sed Galliæ totius communem nemo est qui non existimet. Idem cæteris etiam nobis tentandi jamjam satiscentibus necessitas ne imponatur, ut facias, te etiam atque etiam rogamus et oramus.
Vale. Parisiis IIII idus Maii.

T. Tusanus et F. Vatablus,
Clientuli tui.

Adr : Monseigneur,
Monseigneur le cardinal du Bellay.
(Bibl. nat., mss Dupuy, 699, f° 71.)

XXII

1536

Février.

François, etc., savoir, etc., nous avoir receu l'humble supplication de nostre cher et bien amé Me Pierre Canosse, lecteur en langue hebrahicque en nostre Université de Paris, natif de Venise, contenant qu'il a cinq ans ou environ qu'il s'en [est] venu audit Paris où depuis, de nostre congé et permission, il tient lecture publicque en ladicte langue hebrahicque, en intencion de soy du tout habiter en nostre royaume, y acquerir des biens et finir le residu de ses jours, mais pour ce qu'il n'est natif de nostredict royaume, il doubte que au moyen de nostredicte ordonnance et statutz qui ont esté par avant faictz touchant les estrangers non natifz d'icelle, qu'il ne peult disposer ou ordonner de sesdicts biens à l'advenir et que, après son trespas en veulsiste, lesdicts biens à

nous appartenir comme auxbainct et faire en frustrer ses héritiers ou autres à qui il y en pourroit avoir disposé, sans estre par nous habillité et despensé, muant ad ce en nous humblement requerant sur ce faire grace et liberté luy en partir, sur ce est-il que nous, ce consideré, favorablement luy avons, de nostre certaine science par especial plaine puissance et auctorité royal, donné par ces presentes licence et permission qu'il puisse à son loisir soy resider en nostre dict royaume pays, terres et seigneuries, en iceulx tenir et posséder tous telz biens meubles, terres et seigneuries qu'il y pourra licitement acquerir et d'iceulx ensemble de ceux qu'il y a ja acquis ou qui luy porront escheoir ou advenir par succession ou autrement, disposer et ordonner par testament de dernière voulunté, donation faicte entre vifz ainsi que bien luy semblera, que après sondit trespas sesdits héritiers puissent prendre, recueillir et apprehender sesdits biens et succession sans estre par procureur present ou advenir ou autres noz officiers presens ou advenir (puissent) pretendre quereller ne demander pour nous ne les nostres par droict d'aubeyne ne autrement, au moyen desdictes ordonnances, statutz des susditz en quelque main ne sont ou puissent estre, l'en avons habillité, et despensé, habillitons et despensons que s'il estoit originairement natif de nostre royaume, en nous paiant finance moderée et une foys seullement.

A nos amez et feaux les genz de noz comptes et tresor à Paris, baillifs et senechaux.

Donné à Chantilly ou mois de febvrier l'an 1536. (1537 n. s.)

(Arch. nat., JJ. 150, n° 27, f° 11.)

XXIII

1539

COMMISSION POUR FAIRE LE PAIEMENT DU BASTIMENT QUE LE ROY VEUT FAIRE FAIRE EN L'HOSTEL DE NESLE A PARIS

François, etc., à nostre amé et féal conseiller général de nos finances, et trésorier de nostre espargne Maistre Guillaume Preudhomme, salut et dilection. Comme nous avons sur toutes aultres choses singulièrement désiré les bonnes letres, qui par un long temps ont esté discontinuées ou peu honorées en nostre royaulme, estre de nostre temps restaurées et ramenées en lumière pour l'instruction et eddification des bons esperits et professeurs en toutes sciences. A quoy nous avons mis toute la dilli-

gence à nous possible, et en ce faisant introduict plusieurs bons notables personnaiges, de grant sçavoir et expérience ès trois langues principalles, lesquelles sont aujourd'huy par nostre royaulme plus que en nul autre cellebrées et decorées à la grande repputation d'icelluy et loüenge immortelle de nous, qui voullons mieulx que jamais continuer ce tant loüable œuvre et donner toutes les commoditez nécessaires aux Lecteurs et Professeurs esdites letres pour vacquer à leurs lectures, études et professions. A ceste cause nous avons déliberés et résollu de leur construire et ediffier en nostre logeis et place de Nesle à Paris et aultres places qui sont à l'entour, que nous avons fait marcquer, un beau et grant colleige, qui sera appellé le Colleige des trois langues, acompaigné d'une belle et sumptueuse Eglise, avec aultres édiffices et bastimens, dont les pourtraicts et desseings ont esté faicts et progettez. Et daultant que pour tenir le compte et faire la distribution des deniers qu'il conviendra employer ès ouvrages dessusdits il est bien requis commettre et députer quelque bon et suffisant personnaige, savoir faisons que pour le bon et loüable rapport qui faict nous a esté de la personne de nostre cher et bien aimé Audebert Catin, et de ses sens, suffisance, expérience ou faict des finances, loiaulté, preud'hommye, et bonne dilligence, icelluy pour ces causes et aultres à ce nous mouvans, avons commis, ordonné, et depputté, commettons, ordonnons, et depputons par ces présentes à tenir le compte et faire les paiemens de la despense necessaire pour les dessusdits bastimens, ouvraiges, et eddifices, et dependances d'iceulx, des deniers qui luy seront par nous ordonnez, appoinctez, et assignez; et ce selon et en ensuivant les roolles, prix, et marchez qui seront faits et arrestez par nos amez et feaulx conseillers Nicolas de Neufville Chevalier sieur de Villeroy, Secretaire de nos finances, et Jehan Grollier trésorier de France, ou l'ung d'eulx en l'absence de l'aultre, et par le contreroolle de nostre cher et bien amé varlet de Chambre Pierre des Hostels, contreroolleur ordinaire de nos bastimens; lesquels et chascun d'eulx respectivement nous avons à ce faire commis et depputez, commettons et depputtons par cesdites présentes. Voullons que lesdits paiemens, qui suivant lesdites ordonnances, prix et marchez desdits de Neuf-ville et Grollier, ou l'ung d'eulx en l'absence de l'aultre, seront faits par ledit Catin et contreroollez par ledit Pierre des Hostels, soient passez et alloüez ès comptes d'icelluy Catin et rabbattus de la recette d'icelle commission par nos amez et feaulx les gens de nos comptes, ausquels nous mandons

ainsi le faire sans difficulté; en rapportant sur iceulx comptes cesdites présentes signées de nostre main ou vidimus d'icelles faict soubs seel royal pour une fois, les quittances des parties où elles escherront, ensemble les dessusdites ordonnances, prix et marchez signez et contrerooollez ainsi et par la forme et manière que dict est; lesquels nous dés à présent comme pour lors vallidez et auctorisez, vallidons et auctorisons, et voulons estre de mesme effect et valeur comme si par nous avoient esté faicts et ordonnez, à quelque somme que le tout soit et se puisse monter. Sy vous mandons que dudict Audebert Catin prins et receu le serment en tel cas requis et accoutumé, icelluy faictes, souffrez, et laissez joir et user de ceste nostredicte présente charge et commission plainement et paisiblement et icelle tenir et exercer aux gaiges et tauxations qui par nous luy seront ordonnez. Car tel est nostre plaisir. Nonobstant quelsconques ordonnances, restrinctions, mandemens, ou deffenses à ce contraires. Donné à Villers Couste Raiz le XIX jour de Décembre l'an de grace mil cinq cens XXXIX et de nostre regne le XXV.

Ainsi signé : François. Par le Roy, le Seigneur de Montmorency Connestable de France present, Bochetel. Et scellée de cire jaulne sur simple queüe.

(Publ. par Baluze dans la *Petri Castellani vita*, p. 154.)

XXIV

1540

Décembre.

François, etc., sçavoir, etc., à tous présens, etc., que, pour considération des bons et agréables services que nostre bien amé Me Guillaume Postel, nostre lecteur à Paris, nous a particulièrement faitz et faict chascun jour, et espérons qu'il fera cy après, en l'exiercice (*sic*) de sondit estat, comme anciennement, et voulant ce recongnoistre envers luy à ce qu'il ayt meilleur voulloir de continuer de bien en myeulx, à icelluy, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, avons donné, ceddé, quitté et transporté et délaissé, et, par la teneur de ces présentes, de notre grace espécial propre mouvement plaine puissance et auctorité royal, donnons, ceddons, quittons, transportons et délaissons du tout en tout, à tousjours perpétuellement, pour luy, ses hoirs et ayans pour cause, tous et chacuns, les biens et succession que avoit et possédoit lors de son décès feu Agathius Guida Gerius (*sic*), en son vivant aussi nostre lecteur, à nous escheuz et avenuz

par droit d'aulbeine, à cause que ledit deffunct est natif de Calabre, et non de ce Royaume, et est décédé sans avoir obtenu de nous lettres de naturalité et congé de tester, excepté les livres dont les noms s'ensuivent; c'est assavoir : Commentarii legis Rabi Mosse Barnachmen in quinque libros, Mosis Sephere Satarassin dictionarius, Kimchi grammatica hebrea, Rabi Habraham a Balmis grammatica hebrea manuscripta, vetusta Commentaria in quinque magistri Michel, trecenta precepta hebraice grammatice Kimchi manuscripta. Lesquels livres susnommez nous aurions réservez et retenuz pour estre mis en nostre librairie. Lesdits biens et succession judiciairement déclairez, nous competter et apartenir par droyt d'aulbeyne, par sentence de noz amez et feaulx conseillers sur le faict de nostre trésor à Paris cy attachées de nostre chancellerye, pour, d'iceulx biens et succession, avec leurs apartenances et dépendances, fruictz, prouffitz, revenus et esmolumens d'iceulx, à quelque valleur et estimacion qu'ils puissent estre et monter, joyr, user, par ledit Me Guillaume Postel, sesdits hoirs et ayans cause, et en prendre et percevoir iceulx fruitz, prouffitz, revenuz et esmolumens, à commencer du jour de la pronunciation de ladicte sentence déclaracion de ladicte aubeyne, d'iceulx en faire et disposer comme de sa propre chose et héritage et par droyt acquis, sans aulcune chose en réserver ne retenir par nous ne les nostres et par droyt, fors seullement les foy et hommaige, resort et souveraincté, en acquittant toutesfois par ledit Postel..., estans et qui seront sur lesdits biens, et ainsi qu'il apartiendra, et soubz les conventions et charges contenues en ladite sentence et déclaration. Si donnons par ces mesmes présentes à nos amez et feaulx les gens de noz comptes, trésoriers de France, prévost de Paris ou son lieutenant et à tous, etc., que de, etc., ils, etc., et d'iceulx biens baillent audit Postel, loyaulment et de faict, la possession et jouyssance ainsi qu'il, etc.; lequel si faict, etc.; et par rapportant, etc., avec quittance dudit Postel sur ce suffisante. Nous voullons ceulx de noz receveurs à qui ce pourra toucher estre de ce tenuz quittez et deschargez en leurs comptes, et partout ailleurs où il apartiendra. Car, etc., nonobstant, etc., et quelzconques, etc., et afin, etc., sauf, etc. Donné à Fontainebleau, au mois de décembre l'an de grace mil cinq cens quarente, de nostre règne le vingtsizieme. Ainsi signé : par le Roy, Bayard. Et scellé de cire verd en laz de soye verd et rouge.

(Arch. nat., JJ 255 [1], fol. 1, première pièce.)

XXV

EXTRAIT DE L'ORAISON FUNÈBRE DU ROI FRANÇOIS Ier PRONONCÉE PAR PIERRE GALLAND AU NOM DES PROFESSEURS ROYAUX LE 7 MAI 1547[1]

Il choisit des hommes savants dans toute sorte de langues et d'arts et en fit des professeurs convenablement rémunérés, qui enseignèrent en différentes villes, mais surtout dans sa noble capitale. Grâce à eux, le culte des lettres se répandit non seulement dans toute la Gaule, mais encore jusque chez les nations les plus éloignées. Il accrut ainsi le prestige de cette Académie, non seulement en y faisant affluer les étrangers, mais encore, spectacle digne de louange et d'admiration, en réunissant dans un seul auditoire tous les gens que leur manière d'être, leur culture, leur nationalité, leur langue et leurs mœurs éloignaient les uns des autres. Les liens de la science et de l'enseignement, ceux vraiment sacrés des Muses, des sentiments communs d'amour et de bienveillance pour l'humanité tout entière ont suffi à les rapprocher.... Grâce à cette mesure, il se prépara en peu de temps dans son royaume une telle quantité de gens doctes, il se manifesta une telle ardeur non seulement pour apprendre mais aussi pour écrire, qu'on n'aurait pu trouver, je ne dis pas une famille noble et puissante, mais même une famille vulgaire et plébéienne dans laquelle les serviteurs, les clients, les enfants n'eussent parlé couramment grec et latin et montré dans toutes les sciences une culture véritable. Il n'y avait personne à la cour royale, cependant si nombreuse, qui n'apprît aussitôt les langues et les arts libéraux et ne fût capable de traduire le grec en latin, et les livres des anciens écrits dans ces deux langues en idiome vulgaire, ou qui ne pût entrer avantageusement en lutte avec les anciens en écrivant de nouveaux ouvrage.

1. *Petri Gallandii regii latinarum litterarum professoris Oratio in funere Francisco Francorum regi a professoribus regiis facto habita Lutetiae nonis Maii* 1547. Paris, Vascozan, 1547, in-4°, f°s 6 et 7. Bibl. nat., Lb^{30} 107. (Une traduction française de cette oraison funèbre, faite par Jean Martin, parut la même année.)

INDEX DES NOMS CITÉS

Les noms d'auteurs cités dans le texte ou dans les notes ne sont pas compris dans cette table alphabétique.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

CHAPITRE IX

APPENDICES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

ERRATA ET ADDENDA

Page xiii. — L'étude de M. Sédillot a donné lieu à une publication de M. Bouchon-Brandely, secrétaire actuel de l'établissement, parue en 1873 sous ce titre : *le Collège de France.*

Page 30. — Les premières feuilles de notre ouvrage étaient tirées lorsque M. H. Omont a publié dans les *Mémoires de la Soc. de l'hist. de Paris*, t. XVIII, année 1891, son *Essai sur les débuts de la topographie grecque à Paris*, 1507-1516. Ce Mémoire contient d'intéressants renseignements sur les questions traitées dans la lettre d'Aleandro.

Page 111. — Nous devons signaler une autre poésie relative à l'institution des lecteurs royaux, c'est celle qui se trouve dans les *Epigrammata* de Gilbert Ducher (édition de Lyon, 1538, p. 6 et 7) sous ce titre : *Pro collegio trilingui exacto.*

Page 116, note 2. — Le *Forum Julii* cité ici est probablement Fréjus.

Page 172. — Le fait rapporté à la fin de la note 1, touchant une citation en Parlement, en 1553, au sujet de l'*Oratio de legatione*, s'applique à Ramus et non à Danès.

Page 230, ligne 10. — Au lieu de 1810, lire 1610.

Page 231. — J'ai omis de faire remarquer que les Archives nationales possèdent un état des gages et pensions des lecteurs royaux pour l'année 1601. Cette intéressante pièce figure au Musée sous le numéro 768.

Page 258. — On trouvera également aux Archives nationales, dans S. 6185, tous les mémoires, délibérations, factums, etc., auxquels donna lieu l'affaire de l'agrégation du Collège royal. Ces documents sont les mêmes que ceux contenus dans le manuscrit 3310 de la bibliothèque Mazarine. Ce carton renferme encore un certain nombre d'arrêts du Conseil, imprimés et manuscrits, relatifs au Collège, en particulier ceux des 26 avril et 21 juillet 1621, du 7 mai 1626, du 25 septembre 1629, du 18 mars 1633, du 9 février 1647. On y remarque aussi les ordonnances de Charles IX sur l'organisation de l'établissement et les nominations d'Amyot et de Renaud de Beaune, dont il a été question dans l'appendice B.

Page 338. — Il est peut-être intéressant de remarquer que, lors de la constitution des Facultés de Paris, plusieurs professeurs du Collège de France furent appelés à enseigner dans le sein de l'Université :

Hallé à la Faculté de médecine, Lacroix, Biot et Thénard à celle des sciences, Delille, Pastoret et Lévesque à celle des lettres. On trouve au *Moniteur universel* du 25 mars 1806 une curieuse statistique des auditeurs du Collège de France, pour chacun des cours alors professés. Cuvier, Thénard, Pastoret, Hallé, Portal, Lefèvre-Gineau figurent parmi les plus suivis.

Page 365. — Appendice N. Les documents intéressant la comptabilité du Collège, depuis la Restauration, sont conservés aux Archives nationales dans les séries F^{4} et F^{17}. On trouve également dans la seconde de ces séries les programmes et affiches de l'établissement pour le plus grand nombre des années de ce siècle.

Page 373. — Pour l'École d'administration voir la brochure intitulée : *Documents officiels sur l'École d'administration fondée par le gouvernement, ou Guide de l'aspirant au titre d'élève du Collège de France.* Paris, 1848.

Page 380. — Il ne pouvait être question de faire rentrer les chargés de cours dans la liste chronologique. Une seule exception a été faite pour Mickiewicz, que sa qualité d'étranger empêcha de recevoir le titre de professeur titulaire. Il eut pour successeurs d'abord Cyprien Robert, puis Chodzko. M. Leger, qui a remplacé ce dernier, a été le premier titulaire pour les langues slaves. De même, il n'y avait pas lieu de citer les chargés de cours complémentaires, tels que MM. Baudrillart et Daremberg.